5. ANNEXES

5.1 Servitudes d'Utilité Publique

5.1.2 Notice des Servitudes d'Utilité Publique

5.1.2.d Servitudes d'Utilité Publique patrimoniales

LISTE DES IMMEUBLES PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

LISTE DES SITES PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES SITES

Actualisé au 12.10.2017

Renseignements :

Guillaume CAMARERO
Chef de projet secteur sauvegardé et urbanisme patrimonial
05-59-80-74-81, g.camarero@ville-pau.fr

LEXIQUE

Cl. MH : Classé Monuments Historiques.
Ins. MH : Inscrit au titre des Monuments Historiques.

S. Cl. : Site Classé.
S. Ins. : Site Inscrit.

Z.P.P.A.U.P. : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.
A.V.A.P. : Aire de mise en valeur de l'architecture et du paysage.

BILLÈRE

- **Terrains dits "Golf"** - Voir Pau (horizons palois). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

- abords du **Parc et château** - Voir Pau. **(Cl. MH: 04/10/2004).**

BIZANOS

- **Parc du Château de Franqueville et saligues bordant le gave**. Voir Pau (horizons palois). **(Site Classé : 18/04/1944) et (Site Inscrit : 18/04/1944).**

BOSDARROS

- **Eglise Saint-Orens** en totalité (parc. n°64, section AW). **(Ins . MH: 02/07/1987).**

BOUGARBER

- **Porte de ville** (parc. 116, section AM). **(Ins . MH. : 27/10/1948).**

- **Bourg et ses abords**, comprenant le lieudit « Gascou » (section AB) ainsi que la section AM (en totalité). **(S. Ins. : 15/02/1977).**

GAN

- **Porte de ville dite « Prison »,** en totalité, (parc. n° 117, section AK). **(Ins . MH. : 30/12/ 1994).**

- abords **château de Bitaubé**. Voir Rébénacq. **(Ins . MH. : 09/07/1998).**

GELOS

- **Domaines « Le Vignal », Montfleury, de la Tisnère, « Le Tinot », de Guindalos, Villa Estefani, Nirvana, Montrose et Saligues bordant le gave de Pau**. Voir Pau (horizons palois). **(S. Classé : 18/04/1944)**

- **Haras national** : en totalité, parties bâties et non bâties avec les murs de clôture et leurs portails (parc. n°13 section AE). **(Ins . MH. : 04/08/2011**).

JURANÇON

- **Domaines de** Guindalos, du Clos Henri IV, de Mont-Riand, château de Perpigna, château Ollé-Laprune, villa « Castel-Forgues **».** Voir Pau (horizons palois). **(Sites Inscrit ou Classé : 18/04/1944)**

- abords **Domaine National**. Voir Pau.

LESCAR

- Église (Cl. MH. : liste de 1840).

- Restes de la tour de l'Esquirette. (Ins . MH. : 11/02/1929).

- Porte monumentale, au centre de la ville. **(Ins . MH. : 01/02/1937).**

- Le Site Antique du Bialé, (parc. n°46, 559, 561, 562, 603 à 608, section AL). (Ins . MH. : 30/01/1997).

- Ensemble formé par la **cité de Lescar** et délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre : le chemin de La banère ; le chemin rural non numéroté jusqu'à la place de la Croix-Mariotte ; les côtés nord et ouest de la place de la Croix-Mariotte ; la rue Baliracq (ou rue Henri Rosier) ; la limite nord de la parcelle n° 82 (section AK) ; la limite du lieu-dit « la Cité » ; la rue du Parvis ; le C.V.O. n° 7 (rue du Pont-Louis) jusqu'au chemin de Labanère (point de départ). **(S. Ins. : 14/03/1975).**

LONS

- Église Saint-Julien, en totalité (parc. n°59, section AX). **(Ins . MH : 20/01/2016).**

MAZÈRES-LEZONS

- **Saligues bordant le Gave de Pau**. Voir Pau (horizons palois). **(S. Ins.: 18/04/1944).**

- abords **des Haras**. Voir Gelos. **(Ins . MH : 04/08/2011).**

PAU

- Château (Cl. MH. : liste de 1840).

- Château: talus, terrasses du château, première enceinte , corps de garde, portes, fossés. Pont du XVIIIème siècle reliant le château à la ville, pont Corisande, pont de Nemours, passerelle reliant la Basse Plante au parc. Jardin dit de la « Basse-Plante ». Murs de clôture et portails. Ensemble du parc. (parc. n°24, 440, 445, 452 à 454, 457 à 459 section BY ; parc. n°21 section CH ; parc. n°91, 92, 117, 131 section CE). **(Cl. MH. : 04/10/2004).**

- **Maison natale de Charles-Bernadotte** (5, rue Bernadotte) **:** façades et toitures de la maison et de son annexe, 6-8, rue Tran. (parc. n°286, section BY). **(Cl. MH. : 10/12/1953).**

- **« Hôtel Peyré »** (2, rue du château) **:** façades et toitures, le vestibule avec son sol et l'escalier. (Parc. n°360, section BY). **(Ins . MH. : 02/07/1987).**

- Hôtel de Gassion, 1, rue de Gontaut Biron. Façades et toitures, décors intérieurs des salons du cercle anglais, (parc. n° 373, section BY). **(Ins . MH. : 01/02/1988).**

- Le cimetière israélite , avenue Buros, avec son mur de clôture ainsi que le sol et le sous-sol, (parc. n°189, section CX). **(Ins . MH. : 26/09/1995).**

- Cimetière de Pau, (parc. n°147 section CI) zone A, carré 4, concession P2 177. **Chapelle funéraire Guillemin-Montebello,** en totalité. **(Ins . MH. : 27/11/1997).**

- Église Saint-Joseph en totalité (parc. n°356 section CN). **(Ins . MH : 14/12/2000).**

- Villa Sainte Hélène 27-29, avenue Norman Prince. En totalité, ainsi que le parc et son portail , le mur d'enceinte, la maison du concierge et le manège (parc. n°18, section CW). **(Ins . MH.: 15/10/2002).**

- Église Saint-Jacques en totalité (parc. n°282, section CK). **(Ins . MH : 27/05/2013).**

- Palais Sorrento, dit aussi Castet de l'Array, en totalité, ainsi que les restes de son parc, les terrasses avec leur garde-corps et leur mur de soutènement, le temple belvédère, le pont en rocaille et la source avec son encadrement de roches. (parc. n°50, section BP). **(Ins. MH: 13/01/2014).**

- **Monument aux morts 1914-1918**, ainsi que son environnement et les bornes, boulevard des Pyrénées (section BV). **(Ins. MH.: 21/10/2014).**

- **Église Saint-Martin** en totalité (parc. n°378, section BY). **(Ins. MH : 02/02/2015).**

- **Église anglicane Saint-Andrew**, en totalité, et les façades et toitures de son ancien **presbytère** avec le porche et l'escalier d'accès sous verrière, 2 rue O'Quin (parc. 383, 385, section CO). **(Ins. MH.: 21/05/2015).**

- abords de l'église Saint-Julien – Voir Lons (Ins . MH : 20/01/2016).

- Mairie-théâtre en totalité (parc. n°280, section BY). **(Ins . MH : 23/01/2017).**

- Grand parc du Château (parc. n° 1351, 1352, 1363 à 1367, sect C). **(Site Classé : 19/07/1944).**

- Jardins du château et de la Basse-Plante, (parc. n° 1347, 1348, 1275p, 1276p, section C). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

- Terrasse sud comprenant le parc Beaumont, le boulevard des Pyrénées, la Place Royale, le square Saint-Martin, la rampe montant du boulevard à la petite place Bellevue, cette place, les jardins du château et de la Basse-Plante. **(Site Classé : 2 juin 1921, 27 février 1924 et 12 mai 1924).**

- Z.P.P.A.U.P. créée le **20 mars 2007.**

- Secteur sauvegardé arrêté du **3 mai 2016.**

Uzos

- Parc du Château de Chazal. Voir Pau (horizons palois). **(S. Ins. : 18/04/1984).**

Valentin (vallée du) Voir Eaux -Bonnes. **(Site Classé : 14/08/1959).**

Les Horizons Palois

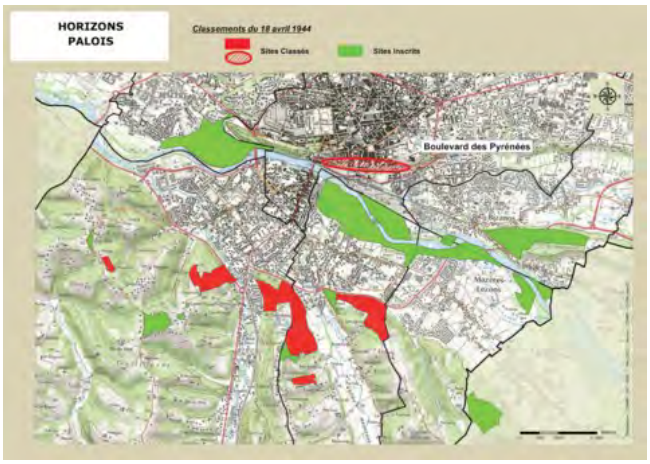

Les « Horizons Palois » se composent de 17 sites classés et inscrits formant le panorama depuis le boulevard des Pyrénées. Ce zonage protège les éléments majeurs et structurants du paysage situés sur 6 communes du sud de l'agglomération.

Billère

- Terrains dits « du Golf » constituant la vue du parc de Pau vers le Gave (parc. n° 162 à 176 et 94p, section AB). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

Bizanos

- Parc du Château de Franqueville (parc. n° 175, 176 bis, 177 à 179, 180 bis, 181 bis, 182, 183, 185 à 192 bis, 193 à 195, 205, 206, 206 bis, 207, 208, 208 bis, 209, 209 bis et 210 à 214, section C). **(Site Classé : 18/04/1944).**

Gelos

- Parc de la villa Estefani (parc. n° 464 et 466 à 470, section A). **(Site Classé : 18 avril 1944).**

- Parc du domaine dit « le Vignal » (parc. n° 323, 326, 471 à 479 et 481 à 485, section A) . **(Site Classé : 18/04/1944).**

- Parc du domaine Montfleury (parc. n° 815, 825, 829 à 835, section A). **(Site Classé : 18/04/ 1944).**

- Parc du domaine de la Tisnère (parc. n° 398, 405, 408, 409, 420, 421, 789 à 791 et 801, section A). **(Site Classé : 18/04/1944).**

- Parc de la propriété dite « Nirvana », (parc. n° 454p, section A) ; la limite est du site est formée par une ligne qui suit le contour nord-sud de l'angle rentrant sud-est de la parcelle et se prolonge dans cette direction jusqu'à la rencontre de la limite nord de la parcelle). **(Site Classé : 18 avril 1944).**

- Parc du domaine dit « le Tinot », (parc. n° 790 à 792 et 794 à 798, section A). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

- Parc de la villa Montrose (parties des parc. n° 453 et 454, section A, définies par les murs de clôture). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

Gelos et Jurançon

- Parc du domaine de Guindalos (parc. n° 10, 13 à 19, section B de Jurançon, et n° 396 à 399, section A de Gelos). **(Site Classé : 18/04/1944).**

Gelos, Mazères et Bizanos

- Saligues bordant le gave de Pau (y sont inclus et le délimitent : au sud, les parc. n° 207, 206, 189, 191, 192, 193, 195, 196, section C de Mazères, n° 245, 240, 241, 239, 234, 233, 232, 231, 186, 189, 34 section A de Gelos ; à l'ouest, les parc. n° 34, 33, 32, 31, section A de Gelos, au nord, les parc. n° 32, 31, section A de Gelos, n° 199, 202, 203, section C de Mazères, n° 114, section C de Bizanos ; à l'est, les parc. n° 114, section C de Bizanos, n° 207, section C de Mazères). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

Jurançon

- Parc du domaine du « Clos Henry IV » (parc. n° 181 et 184 à 186, section D). **(Site Classé : 18/04/ 1944).**

- Parc de la propriété dite « Château Ollé-Laprune » (parc. n° 132, 140 et 145 à 155, section C). **(Site Classé : 18/04/1944).**

- Parc du domaine de Mont-Riand (parc. 260, 261, 263, section D). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

- Parc du château de Perpigna (parc. n° 86 à 89, 92 à 95, 95 bis, 97 à 100 et 100 bis, section C). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

- Parc de la villa »Castel-Forgues » (parc. n° 111 et 114, section C). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

Uzos

- Parc du château de Chazal (parcelles n° 14 à 26, 29, 30, 32, 33, 35 et 36, section A). **(S. Ins. : 18/04/1944).**

PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Dossier approbation

Atelier LAVIGNE Architectes Associés, PAU
mandataire
SAS ROI, BAGES
FEBUS Eco-habitat, ORTHEZ

PAU - Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial remarquable

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Dossier Approbation

BORDEREAU des PIECES

- 1/5 Rapport de Présentation
- 2/5 Annexe du Rapport de Présentation : Diagnostics environnemental et patrimonial
- 3/5 Document graphique :

  3.1 Délimitation du Périmètre du Site Patrimonial remarquable, Aire de mise en Valeur de de l'Architecture et du Patrimoine et de ses secteurs

  3.2 Plan 2a à 2d : catégories des immeubles bâtis et des espaces libres
- 4/5 Règlement
- 5/5 Annexes
  - 5.1 Atlas historique
  - 5.2 Cahier de fiches architecturales et de coloration classées par époque et par style
  - 5.3 Charte des devantures et des enseignes commerciales de Pau

PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur
de l'Architecture
et du Patrimoine

ANNEXE 1
DIAGNOSTICS
ENVIRONNEMENTAL
ET PATRIMONIAL

Pièce 2/5
Dossier approbation

Modifié le :

Atelier Lavigne, Architectes associés Pau, mandataire
SAS ROI Bages,
Fébus Eco-Habitat Orthez

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SOMMAIRE

CHAPITRE A ANALYSE ET BILAN DE LA ZPPAUP, LES ATTENTES

A.1 Contexte règlementaire p. 3
A.1.1 Le cadre règlementaire p. 5

A.2 Bilan de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager p. 7

A.2.1 La ZPPAUP p. 9
A.2.2 La consultation des services et des acteurs, les attentes p. 11
A.2.3 Retravailler ce qui fait lien: l'urbain, l'espace public et le paysage p. 13
A.2.4 Interroger la ville en projet p. 15
A.2.5 Intégrer les dimensions environnementales et énergétiques p. 17
A.2.6 Affiner les limites du plan et la définition de la nomenclature p. 19
A.2.7 Rendre le document clair et synthétique p. 21

CHAPITRE B DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER, PROTECTIONS EXISTANTES p. 23

B.1 Caractéristiques physiques et morphologie du territoire p. 25

B.1.1 Contexte géographique p. 27
B.1.2 Contexte géologique et pédologique p. 29
B.1.3 Topographie et reliefs p. 31
B.1.4 Hydrographie p. 33
B.1.5 Climat p. 35
B.1.6 Essences végétales

B.2 L'occupation végétale dans le territoire de la ville, patrimoine environnemental et paysager, les « motifs » du paysage urbain et des espaces publics p. 37

B.2.1 Occupations végétales : les milieux humides, ripisylves et continuités vertes p. 39
B.2.2 Espaces boisés et espaces cultivés p. 41
B.2.3 Occupations végétales en milieu urbain, une histoire originale p. 43
B.2.4 Le motif du revers paysager, Palmeraie, Bois Louis p. 45
B.2.5 Le motif du Gave p. 47
B.2.6 Le motif du Hédas p. 49
B.2.7 Le motif des canaux p. 51
B.2.8 Le motif de la place réglée, la Place Royale p. 53
B.2.9 Le motif du grand pré commun, le « padouen », la place de Verdun p. 55
B.2.10 Le motif des jardins publics et des squares p. 57
B.2.11 Le motif du cimetière paysagé p. 59
B.2.12 Le motif du jardin royal, la basse Plante p. 61
B.2.13 Le motif des parcs des grandes villas p 63
B.2.14 Le motif des jardins des villas petites et moyennes p. 65
B.2.15 Le motif des jardins de cœur d'îlot et de la cour jardin p. 67
B.2.16 Les éléments d'architecture associés aux paysages des jardins de cœur d'îlot p. 69
B.2.17 Le motif de l'architecture hospitalière, l'hôpital Saint-Luc p. 71
B.2.18 Le motif des jardins résidentiels du XX e siècle p. 73
B.2.19 Le motif des boulevards plantés p. 75
B.2.20 Le motif des allés plantées du grand mail : les allées de Morlaàs p. 77
B.2.21 Le motif de la place-carrefour plantée p. 79
B.2.22 Le motif des jardins familiaux p. 81
B.2.23 Pau ville jardin p. 83
B.2.24 Un enchaînement original d'espaces publics paysagés formant une figure urbaine majeure p. 85

B.3 Inventaires patrimoniaux, dispositions de protection et de conservation du patrimoine naturel p. 87

B.3.1 L'état initial de l'environnement dans le PLU p. 89
B.3.2 Espaces naturels sensibles, protections et reconnaissances p. 91
B.3.3 Espaces naturels sensibles, études et projets p. 93
B.3.4 Sites pittoresques, sites inscrits et classés p. 95
B.3.5 Espaces verts, dispositions réglementaires du PLU p. 97
B.3.6 Espaces verts, dispositions réglementaires de la ZPPAUP p. 99

CHAPITRE C : DIAGNOSTIC PATRIMONIAL : LE PATRIMOINE URBAIN, ELEMENTS REGULATEURS p. 101

C.1 Histoire, formation et développement de la ville dans son site p. 103

C.1.1 Une première implantation, le Castelnau sur l'éperon p. 105
C.1.2 Les premières transformations et la constitution du bourg (XIV e-XVe) p. 107
C.1.3 Pau capitale d'un état souverain p. 109
C.1.4 XVII e siècle : le Béarn annexé à la couronne de France, la reconquête catholique et les nouveaux établissements religieux, l'essor urbain p. 111
C.1.5 Le XVIII e siècle et les grandes infrastructures p. 113
C.1.6 Le XIX e siècle et les équipements publics p. 115
C.1.7 Mi XIX e et début du XX e siècle : l'invention de la station climatique p. 117
C.1.8 Mi XIX e et début du XX e siècle : le développement du quartier industriel dans la basse ville p. 119
C.1.9 Fin du XIX e et début du XX e : les grands hôtels du boulevard des Pyrénées, les quartiers nouveaux, l'extension urbaine p. 121
C.1.10 Le déclin de la station climatique, et le renouveau urbain p. 123
C.1.11 Seconde moitié du XX e siècle : La ville sort de ses limites p. 125

Chapitre C.2 Tissus bâtis et paysages urbains caractéristiques p. 127

C.2.1. Le paysage urbain des rues en ordre continu du centre historique p. 129
C.2.2 Paysages urbain type XIX e siècle, l'exemple du quartier du 14 juillet, l'avenue bâtie en ordre continu, les jardins en cœur d'îlot p. 131
C.2.3 Paysage urbain des quartiers en ordre discontinu, l'exemple des rues Gaston Phoebus, Michelet, Hugo, Meillon, Lamartine, Rostand… p. 133
C.2.4 Paysage urbain des quartiers hétéroclites et banalisés, l'exemple du quartier Saint-Joseph p. 135
C.2.5 Paysage urbain des grands boulevards de ceinture plantés, l'exemple du boulevard d' Alsace-Lorraine p. 137
C.2.6 Les ensembles urbains particuliers, les places p. 139
C.2.7 Les ambiances urbaines, la place du Foirail p. 141
C.2.8 Exemple d'une séquence urbaine : Place de Verdun, place de la Libération, place de la République p. 143
C.2.9 Lire les éléments régulateurs du paysage urbain p. 145

Chapitre C.3 Etudes de quartiers p. 147

C.3.1 Etude du quartier Saragosse p. 149

C.3.1.1 Situation géographique p. 151
C.3.1.2 Analyse historique p. 153
C.3.1.3 Analyse urbaine et architecturale p. 155
C.3.1.4 Analyse paysagère p. 157
C.3.1.5 Outil de gestion urbaine p. 159

C.3.2 Etude du quartier des halles p. 161

C.3.2.1 Situation géographique p. 163
C.3.2.2 Eléments historiques p. 165
C.3.2.3 Analyse urbaine p. 169
C.3.2.4 Analyse urbaine et paysagère p. 173
C.3.2.5 Analyse architecturale p. 175

C.3.3 Etude du secteur porte des gaves p. 177

C.3.3.1 Situation géographique p. 179
C.3.3.2 Eléments historiques p. 181
C.3.3.3 Eléments historiques, traces urbaines p. 183
C.3.3.4 Analyse paysagère p. 189

CHAPITRE D. DIAGNOSTIC PATRIMONIAL : LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, SES ELEMENTS REGULATEURS p. 191

Chapitre D.1 Les typologies architecturales et les éléments régulateurs de la façade p. 193

D.1.1 Les typologies architecturales p. 195

D.1.1.1 Les types de façades du XVI e au XVIII e siècle p. 195
D.1.1.2 Les types de façades au XIX e siècle p. 196
D.1.1.3 les types de façades au XX e siècle p. 197

D.1.2 Les éléments régulateurs de la façade p. 198

D.1.2.1 L'ordonnance des façades p. 198
D.1.2.2 La hiérarchie des façades p. 199

Chapitre D.2 L'art de bâtir p. 201

D.2.1 Les matériaux du mur p. 203
D.2.2 Le toit et ses ouvrages p. 207
D.2.3 Encadrer et équiper la baie p. 210
D.2.3.1 Encadrer et équiper la baie au XVI e siècle p. 210
D.2.3.2 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XVII e siècle p. 211
D.2.3.3 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XVIII e siècle p. 212
D.2.3.4 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XIX e siècle p. 213
D.2.3.5 Les portes, les fenêtres, les lucarnes dans la première partie du XX e siècle p. 214
D.2.3.6 La menuiserie des portes et portails p. 217
D.2.3.7 Les menuiseries de portes et contrevents p. 219
D.2.3.8 La serrurerie p. 221
D.2.4 Les balcons et les loggias p. 223
D.2.5 Les galeries p. 225
D.2.6 La ferronnerie, la fonte p. 227
D.2.7 Les devantures p. 229
D.2.6 La modénature et le décor p. 231
D.2.8 Le décor, la couleur p. 233

Chapitre E DIAGNOSTIC PATRIMONIAL : LE PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL, MEMORIEL p. 235

E.1 L'héritage de la ville royale de Gaston Fébus à Henri IV p. 237
E.3 La longue histoire des jardins palois p. 241
E.2 Le paysage des Pyrénées, composante de l'identité paloise p. 243

Chapitre F PROBLEMATIQUES DE L'ETAT DU BATI p. 245

F.1 Principaux désordres et pathologies p. 247

Chapitre G ANALYSE DE LA NATURE ET DES QUALITES DES ESPACES AU REGARD DES PERFORMANCES ENERGETIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES D'AMELIORATIONS ET DE CORRECTIONS THERMIQUES ET HYGROMETRIQUES p. 249

G.1 Analyse des paysages au regard du développement durable, capacités d'insertion de dispositifs de production d'énergies renouvelables p. 251
G.2 Analyse des tissus bâtis p. 253
G.3 Analyse du bâti, stratégies d'amélioration thermique p. 255
G.3.1 Les murs, les enduits propriétés thermiques et hygrométriques p. 255
G.3.2 Les murs, les enduits propriétés stratégies d'amélioration thermique et hygrométrique p. 257
G.3.4 Les murs l'humidité, stratégies d'amélioration hygrométrique p. 259
G.3.5 Les ouvertures, les menuiseries, leur amélioration thermique p. 261
G.3.6 Les toitures, les combles, stratégies d'amélioration thermique p. 263
G.3.7 La ventilation du bâti, son amélioration p. 265
G.4 Les énergies renouvelables p. 267

Chapitre H ETAT DES PROTECTIONS ET RECONNAISSANCES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE. p. 269

H.1 Protections au titre des Monuments Historiques p. 271
H.2 Protection des sites archéologiques p. 273

Chapitre I SYNTHESE DES INTERETS ET ENJEUX POUR L'AVAP p. 275

I.1 Les valeurs patrimoniales de PAU orientent les choix pour l'AVAP p. 277
I.2 L'évolution du plan : la question de la délimitation p. 279
I.3 L'évolution des catégories du plan P. 281
I.4 Les catégories du bâti p. 283
I.5 Un rééquilibrage entre les catégories : la prise en compte des catégories de jardins et espaces libres p. 285
I.6 L'introduction de catégories qui valorisent et distinguent l'espace public, ses plantations urbaines, ses petits monuments p. 287
I.7 Des grands espaces publics paysagers exceptionnels : « le génie palois » p. 289
I.8 La notion de projet et les caractères du lieu p. 291
I.9 Les notions de contexte et paysage urbain, de points d'appui patrimoniaux, d' « appréciation » p. 293

PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur
de l'Architecture
et du Patrimoine

RAPPORT DE PRESENTATION

Pièce 1/5
Dossier Approbation

Atelier Lavigne, Architectes associés Pau, mandataire
SAS ROI Bages,
Fébus Eco-Habitat Orthez

2

Sommaire

Chapitre A Présentation générale de la commune

- A.1 Contexte historique p. 7
- A.2 Données géographiques, démographiques et économiques p. 8

Conséquences pour le SPR - AVAP

Chapitre B Politique patrimoniale de la Ville et ZPPAUP

- B.1 Politique patrimoniale et son évolution p. 11
  - Un patrimoine reconnu de longue date, et son élargissement progressif
  - Dynamiques et développement de la politique patrimoniale
- B.2 La ZPPAUP, son bilan, évolutions attendues p. 13
  - La ZPPAUP
  - Le bilan de la ZPPAUP et les évolutions attendues

Conséquences pour le SPR - AVAP

Chapitre C Synthèse des diagnostics : intérêts patrimoniaux et environnementaux

- C.1 le diagnostic environnemental et paysager p. 15
  - Méthodes et apports du diagnostic environnemental et paysager
  - Analyse des caractéristiques physiques du site
  - Analyse des caractéristiques environnementales du site
  - Analyse des paysages et mise en évidence des motifs
  - Des figures paysagères urbaines majeures de Pau
  - Analyse des paysages au regard des capacités d'intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables

Conséquences pour le SPR - AVAP

- C.2 le diagnostic urbain et architectural p. 18
  - Méthodes et apport du diagnostic architectural et urbain
  - L'étude de morphogénèse
  - Analyse des paysages urbains
  - Analyse de quartiers particuliers
  - Analyse de l'architecture et mise en évidence des typologies et de l'art de bâtir
  - Analyse du bâti au regard des enjeux de la transition énergétique

Conséquences pour le SPR - AVAP

- C.3 Les autres patrimoines
  - Nature particulière des patrimoines palois p. 23

Conséquences pour le SPR – AVAP

Chapitre D Les protections patrimoniales, les dynamiques d'aménagement et de mise en valeur

D.1 les outils de protection et de gestion du patrimoine p. 25
- Les protections patrimoniales existantes
- Etat des protections au titre des abords et PPM
- Les actions d'amélioration du patrimoine bâti et leurs outils
- Les outils d'animation et de médiation de l'architecture et du patrimoine

Conséquences pour le SPR – AVAP

D.2 Contexte des dynamiques d'aménagement et des projets actuels p. 29
- le renouvellement et les projets urbains

Conséquences pour le SPR - AVAP

Chapitre E Les enjeux, les objectifs et le projet de SPR – AVAP, justification des règles

E.1 Les enjeux de protection et de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine p. 33

E.2 Les objectifs de la transformation de la ZPPAUP en SPR - AVAP p. 33
- Réviser le plan : évolution de la délimitation
  - une méthodologie participative : les ateliers du plan
  - une enveloppe générale unique
  - clarification de la délimitation par ensembles homogènes
  - des catégories et typologies partagées et simplifiées
- Réviser l'outil dans le sens de la ville en projet
  - création de secteurs de projet
  - création de règles permettant l'évaluation
  - création de secteurs d'espaces publics paysagers exceptionnels
- Réviser le règlement : aspects particuliers du règlement et justification des règles
  - mise en œuvre des critères réglementaires actuels
  - règles et justifications
- Intégrer le développement durable de façon pratique et adaptée aux conditions locales

E.3 Protections et périmètres protégés actuels, et périmètre SPR - AVAP p. 41

Chapitre F Rappel et bilan de la concertation

- F.1 La démarche et les actions p. 43
- F.2 Synthèse et bilan p. 45

Apports et incidences sur le dossier de SPR - AVAP

Chapitre G Compatibilité de l'AVAP-SPR et du document d'urbanisme

- G.1 Analyse du document d'urbanisme en cours p. 57
- G.2 Adéquation du document d'urbanisme et du SPR - AVAP p. 58

Carte de l'Aquitaine. Publication INSEE.

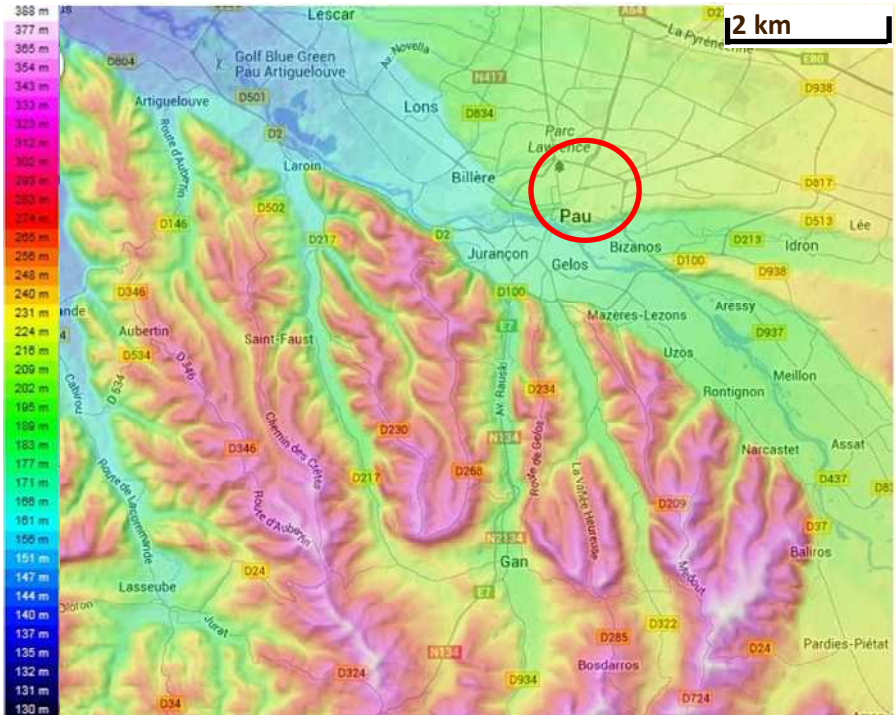

Secteur de Pau : reliefs, coteaux, vallées. Données cartographiques Google, 2013.

Chapitre A Présentation générale de la commune

A.1 Contexte historique

La topographie particulière du site de Pau formant un éperon dominant un gué sur le gave a permis l'implantation précoce d'un poste de garde contrôlant le franchissement de la rivière et la transhumance des bergers de la vallée d'Ossau vers la Grande Lande de Gascogne. L'intérêt stratégique du site, situé à la croisée de deux cheminements importants reliant la Méditerranée à l'Atlantique et, l'Espagne à l'Aquitaine, n'échappe pas aux vicomtes de Moncade qui s'emploient dès le XII e siècle à en renforcer la fortification et à y implanter un premier peuplement sous la forme d'un *castelnau.*

En 1464, la capitale de l'état souverain de Béarn est transférée à Pau qui en devient le centre administratif et économique de la vicomté avant de devenir au siècle suivant, le siège des rois de Navarre en exil. Sous le règne du roi de Navarre Henri II d'Albret et de son épouse Marguerite d'Angoulême, puis de leur fille Jeanne d'Albret et de son époux Antoine de Bourbon, l'ancienne forteresse qui contrôlait le gave se transforme en palais-résidence ouverte sur les Pyrénées et son panorama. Les vastes jardins renaissance aménagés au pied du château sont célébrés dans l'Europe entière. Dans le même temps, la ville se dote des équipements d'une capitale : parlement, ateliers monétaires… et poursuit son développement urbain d'Est en Ouest sur le mince éperon que forme son site. Le fils des Albret-Bourbon, Henri naît au château de Pau en 1553 et accède au trône de France en 1589 sous le titre d'Henri IV. L'image de la cité est depuis largement associée à ce monarque rendu célèbre par sa volonté d'en finir avec les guerres de religion.

La reconquête catholique et le rattachement du Béarn à la couronne de France en 1620 se concrétisent à Pau par l'implantation hors les murs de nouveaux ordres religieux qui remodèlent et étendent l'espace urbain, suscitant bientôt l'apparition de nouveaux quartiers. La ville a perdu son prestige de ville princière mais poursuit lentement son développement de capitale régionale. Au XVIII e siècle Pau est sur le trajet des équipements des grandes routes royales qui facilitent désormais les échanges dans le royaume.

La belle époque et la vague climatiste marque un nouvel essor pour la capitale béarnaise avec l'afflux massif d'une riche clientèle étrangère qui vient hiverner à Pau et profiter du paysage et des bienfaits d'un climat décrit par le médecin écossais Alexander Taylor.

Le boulevard des Pyrénées, véritable belvédère sur le paysage pyrénéen se constitue peu à peu et concentre les équipements propres à la distraction des touristes : établissement de bains, casino, squares, kiosques, grands hôtels… En 1944, l'ensemble de ce boulevard et ses paysages sur les Pyrénées devenus célèbres dans le monde entier, sont classées au titre des sites pittoresques sous l'intitulé d'Horizons Palois. Dans le même temps, de luxueuses villas entourées de leur parc paysagé plantées d'essences exotiques s'implantent à l'écart de la ville ancienne puis forment peu à peu de nouveaux quartiers. C'est à cette même période que Pau devient l'une des capitales mondiales de l'aéronautique naissante sous l'influence des frères Wright, continuant à attirer gentry et têtes couronnées qui s'y pressent alors pour observer les vols de la première école de pilotage organisée au monde.

La première guerre mondiale, et la concurrence grandissante des bains de mer sonnent le glas de l'épopée touristique de Pau. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'économie paloise s'oriente peu à peu vers l'industrie aéronautique puis vers celle de la pétrochimie avec la découverte majeure du gisement de gaz de Lacq en 1951. Son développement urbain se poursuit d'abord sous forme de zones pavillonnaires, puis à partir des années 1970 sous la forme de de grands ensembles qui s'implantent au cœur de parcelles paysagées et jardinées au Nord de la ville ancienne. Ces ensembles plantés, associés aux multiples jardins publics et privés, squares, et boulevards plantés, animent et trament la ville qui a acquis la réputation d'une « Ville Jardin ».

Aujourd'hui, la ville joue un rôle moteur pour le Béarn mais également pour une large frange du bassin de l'Adour. Capitale administrative, elle bénéficie d'un tissu économique dense en matière d'activités de services. Pau joue également le rôle de capitale culturelle avec de nombreux événements, notamment sportifs. Le patrimoine palois s'étale sur plusieurs siècles, sa diversité et sa qualité lui ont valu l'obtention du label de Ville d'art et d'histoire en 2011.

L'importance de cette ville, la diversité et la qualité de ses patrimoines, la superposition et la complexité de leurs protections (Sites Classés et Inscrits, Domaine National du Château de Pau, protections Monuments Historiques…) justifient que Pau, deuxième ville d'Aquitaine, se dote aujourd'hui d'outils de gestion performants de son patrimoine naturel, urbain, paysager et architectural.

A.2 Données géographiques, démographiques et économiques

- **Géographie**

  La ville de Pau se situe à l'extrémité Est du département des Pyrénées Atlantiques (région Aquitaine) La ville est localisée à moins de 200 kilomètres des deux capitales régionales de l'Aquitaine et du Midi-Pyrénées (Bordeaux et Toulouse). Sa zone d'influence rejoint la côte basque (Bayonne, Anglet, Biarritz, Saint-Jean de Luz), Mont de Marsan et Dax (40), Auch (Chef-lieu du département du Gers).

  La ville est établie sur une large terrasse alluviale (lande du Pont-Long) surplombant le Gave de Pau et dominant le paysage du piémont et des sommets de la chaîne pyrénéenne. Ses coordonnées géographique sont 43° 18' 06 '' Nord, 0°, 22' 07'' Ouest. Son altitude moyenne est de 205 m (165 min-245 max), sa superficie de 31.51 km².

  Son climat tempéré océanique chaud contrasté par des influences montagnardes et marqué par une pluviométrie forte. Sans être très fréquents, les vents dominants sont ouest et sud, vent chaud.
  Ce climat a permis à Pau de devenir, à la fin du XIXe siècle, une « ville climatique », appréciées d'une clientèle anglaise. Ce climat est également très favorable au développement des jardins.

- **Administration**

  Pau est le chef-lieu du département des Pyrénées Atlantiques (64). Elle est membre de la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées et du Syndicat Mixte du Grand Pau. Son code INSEE est 64445 (Source : INSEE 2012).

- **Population**

  Sa population est de 78506 hab (2012) pour une densité de 2491 hab/km². La population de son aire urbaine s'élève à 240 794 hab. Le taux de variation de la population a été de – 1.6 % entre 2007 et 2012 (Source : INSEE 2012).

- **Logement**

  L'ensemble de la commune comporte 50 736 logements dont 83.5% de résidences principales, 1.5 % de résidences secondaires. 39.6 % des habitants sont propriétaires de leur logement. La part de vacants s'élève à 15.0 %. Sur l'ensemble du territoire de la commune, 16,7 % des logements ont été construits avant 1946, 67.8 % entre 1946 et 1990, 15.6 % entre 1991 et 2009 (Source : INSEE 2012).

- **Activité économique et emploi**

  Pau offre 49395 emplois salariés occupés par 28 772 actifs résidant dans la zone. Les emplois sont répartis 6182 établissements dont :

  - 4.8 % dans le secteur de l'industrie
  - 5.9 % dans le secteur de la construction,
  - 70.6 % dans le secteur du commerce, transport, services divers,
  - 18.7 % pour l'administration publique, enseignement, la santé et l'action sociale*

  (Source : INSEE 2012).

- **Commerces**

  On dénombre 4276 établissements commerciaux sur le territoire du Grand Pau en 2007 dont 75 % se trouvent dans la Communauté d'Agglomération de Pau. Le commerce génère 14 253 emplois sur cette zone en 2007. 5.8 % des établissements concernent les grandes et moyennes surfaces se situant sur les communes de Pau-Lons-Lescar et sur les grands axes routiers (routes de Bayonne, Tarbes, Bordeaux).

  D'une manière générale on observe une déprise importante des commerces de centre-ville et une part importante de locaux commerciaux vacants.

  (Source : CdA-Pau Pyrénées-Service SIG/Observatoire, mars 2009)

Conséquences pour l'AVAP :

- *La mise en valeur non seulement de la ville ancienne mais aussi de ses tissus urbains à caractère plus résidentiels, s'inscrit dans une approche de « ville désirable ».*
  Ce type d'approche est complémentaire aux actions de revitalisation et de réhabilitation plus directement ciblées sur l'activité, le commerce, l'habitat par les outils qui leurs sont propres.

Villes et Pays d'Art et d'Histoire
Promenade découverte du patrimoine

laissez-vous conter le cimetière de Pau

Visites libres toute l'année
Visites guidées de juillet à septembre
Gratuit

Visites guidées de juillet à septembre
Gratuites sur réservation
Point de départ au 3 allée du Grand-Tour

Visites libres toute l'année
Pendant les horaires d'ouverture du cimetière
Point de départ au 3 rue du Chanoine-Gallaxet
Passez à proximité à la conciergerie sur votre droite le livret explicatif qui vous offrira les clés de lecture de ce patrimoine.
Vous pouvez également le télécharger sur le blog de la mission Ville d'art et d'histoire et sur www.pau.fr

Horaires d'ouverture du cimetière
En juillet-août
du lundi au samedi de 8h à 18h
De septembre à juin
du lundi au samedi de 8h à 17h

Renseignements et réservations
Mission Ville d'Art et d'Histoire
par téléphone au 05 59 98 78 23
ou par mail à mission.vah@ville-pau.fr
—
Hôtel de Ville de Pau
Place Royale
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
—
Office de Tourisme Pau-Pyrénées
Place Royale
du lundi au samedi de 9h à 18h,
le dimanche de 9h30 à 13h
—
www.pau.fr

Il suffit de franchir la porte du cimetière de Pau pour s'immerger dans le XIXe siècle.

Ces anciennes châtaigneraies de roi ont été choisies comme dernier lieu de repos des Palois en 1778. Ce cimetière remplace alors celui installé dans l'enclos de Notre Dame des Monts, situé...

Les premiers arrêtés de concessions datent de 1815, mais c'est en 1804 que Pau accorde un carré réservé aux Palois de confession protestante, comme le réclame le décret impérial de la même année.

Des ossuaires monumentaux s'alignent contre le mur ouest. Il s'agit d'anciennes sépultures anglicanes pour la plupart, dont les sculptures de marbre blanc de Carrare témoignent d'un art funéraire tombé en désuétude. Non loin de là s'élève le buste de Caroline Duvoisin sculpté par son père Eugène, peintre romantique venu profiter du climat de Béarn.

Les nombreuses chapelles funéraires ne manqueront pas d'attirer le regard du visiteur, tant par leurs dimensions que par les différents symboles qu'elles affichent. En particulier la chapelle d'Alfred Hachette, fils de Louis Hachette, fondateur de la maison d'édition éponyme.

Parmi les tombes se dessine aussi la silhouette de la belle Théodora Pleyroux, cette Polonaise installée en Béarn pour se soigner de quelque maladie pulmonaire. Malheureuse de perdre si bien-aimée, son époux fit sculpter cette magnifique ronde-bosse en marbre blanc.

D'allées en allées, découvrez l'histoire de notre ville par les vies de ces personnalités locales, nationales et internationales. Pau, «à la belle époque» accueille le gotha international, la ville s'étant taillée une réputation pour les vertus thérapeutiques de son climat, en pleine épidémie de tuberculose.

D'ailleurs, la sobre pierre tombale d'Alexander Taylor nous rappelle le travail accompli par ce docteur écossais pour la publicité de la ville auprès de malades du monde entier.

À quelques pas du chantre du climat de Pau, l'émouvante sépulture des enfants de l'Émir Abd El Kader morts lors de son séjour au château de Pau.

Poursuivant notre balade, on ne peut manquer l'imposante chapelle de la famille Guillemin Monnebello inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Profitant d'une allée ombragée, le visiteur passe d'un siècle à l'autre en arrivant en zone 8, le premier agrandissement du cimetière datant de la première partie du XXe siècle. On découvre ici de nombreuses tombes de la communauté américaine venue en villégiature plus tardivement. On croise alors des descendants de signataires de la Déclaration d'Indépendance, proches de Georges Washington et bien d'autres personnalités remarquables.

Les 10 hectares du cimetière de Pau offrent une balade hors du temps, en plein cœur de ville.

Promenade n°1
Pau, Ville cosmopolite

Savez-vous que le cimetière abrite la sépulture d'Alexander Taylor, chantre des vertus du climat de Pau, la tombe émouvante des enfants de l'Émir Abd El Kader et tant d'autres grandes figures de l'Histoire palois ?

Ce parcours vous fera découvrir les monuments des étrangers venus en villégiature climatique aux XIXe et XXe siècles. Il aborde également la question de la mixité religieuse et culturelle qui construisit un des traits majeurs du cimetière urbain, les étrangers y occupant une très large place.

Promenade n°2
Les richesses de l'architecture funéraire

Ce parcours met en avant les chapelles funéraires, monuments remarquables et variés appartenant au XIXe siècle. L'inspiration artistique symbolisante de cette période s'est en effet emparée des cimetières. Les personnalités locales ont rivalisé d'ingéniosité pour exalter leur monument familial. Un jeu de surenchère s'installe entre les familles: le style, la taille, l'emplacement du monument prennent de l'importance.

Promenade n°3
Les maires de la Ville de Pau

Depuis 1789, 45 maires ont participé au destin de Pau. Vingt d'entre eux reposent au cimetière urbain.

En déambulant le parcours nouveau croisera de ces grands hommes, nous retracerons l'histoire de notre ville: Pierre Bastide recevant l'Empereur Napoléon, Héloïse de Bordenave d'Abère face à l'armée de Wellington ou Henri Faisans et Alfred de Lassence nous offrant le Boulevard des Pyrénées. L'itinéraire proposé témoignera à coeur qui feront «les serviteurs de notre cité, une gratitude éternelle»[1] : André Labarrère, Guerin Lacoste, Louis Sallenave et tant d'autres...

[1] Lacoste de Bastard, témoin de l'Ancien Régime, Revue de Pau et du Béarn, numéro 6.

Promenade n°4
Les artistes et leurs œuvres

Le XIXe siècle et ses vagues de villégiature ont connu de larges champs aux artistes béarnais. Les commandes de riches bienfaiteurs et les longs séjours des artistes étrangers dans notre ville ont rompu l'isolement de nos talents locaux. Cette période de bouillonnement culturel nous laisse de grandes œuvres telles que les magnifiques sculptures d'Ernest Gabard, les portraits de l'artiste polonaise Nina Alexandrowicz, les chefs d'œuvres d'Eugène Devéria ou encore le souvenir de la splendide robe de René Fournets. Ce parcours évoque ces multiples talents accueillis par notre ville à la belle époque.

Promenade n°5
Les figures de la Résistance

Le parcours s'intéresse à ces héros de 39-45 qui reposent ici, à ces hommes et femmes qui se sont engagés pour leur pays contre l'occupation allemande. Cette visite est l'occasion de rendre hommage à leur courage.

Chapitre B - Politique patrimoniale de la Ville et ZPPAUP

B.1 Politique patrimoniale et son évolution

Au chapitre D.3 du diagnostic sont détaillées :

- les protections patrimoniales au titre des Monuments Historiques et des Sites,
- les servitudes archéologiques,
- les actions de la Ville qui traduisent une politique patrimoniale active, fondée sur la reconnaissance du patrimoine à plusieurs titres.

La ZPPAUP et son bilan sont présentés au chapitre A.

B1-1 Un patrimoine reconnu de longue date, et son élargissement progressif.

Le Château de Pau est Classé MH dès 1840, traduisant la reconnaissance de l'ancienne capitale de Navarre, en son siège historique, comme patrimoine national.
A partir de 1924 (terrasses du Château), puis des années 1940 ce sont les jardins, les allées de Morlaas, le parc Beaumont, le boulevard des Pyrénées et les plus généralement les espaces qui constituent le « belvédère » qui sont protégés en tant que Sites.
Le classement de la maison natale de Bernadotte intervient plus d'un siècle plus tard, en 1953.
Dans le dernier quart du XXème les protections sont élargies à l'ensemble urbain du centre ancien (Site) et à de nouveaux Monuments représentatifs d'un patrimoine plus large et des époques des XIXe et XXe : les maisons de ville, les jardins, leurs clôtures, les villas « anglaises », les espaces publics jusqu'aux cimetières et leurs monuments, le paysage.

Ce mouvement d'élargissement est particulièrement marqué : il conduit à prendre en compte la complémentarité de ces patrimoines constitutifs de la totalité du tissu urbain et du paysage de la Ville.

La nécessité d'un outil de gestion harmonisée a conduit à établir une ZPPAUP en 2007, remplaçant les périmètres de servitude et de co visibilité. Cette démarche s'inscrit dans cette dynamique de reconnaissance. Ce type d'outil est aujourd'hui évalué comme indispensable à un projet de développement de la ville économiquement et culturellement responsable.

B1-2 Dynamiques et développement de la politique patrimoniale, les actions de la ville de Pau

Au sein de la Ville de Pau cela se concrétise et déploie entre connaissance, culture, aménagement urbain à plusieurs niveaux de reconnaissance et d'actions:

- développement et structuration des services, urbanisme, paysage et patrimoine, Pau Ville-jardin, capitale des jardins.
- obtention du label Ville d'Art et d'Histoire, suite à la candidature de 2007,
- développement de la connaissance du patrimoine : mission de recensement en partenariat avec le Conseil Régional (Inventaire), publications ;
- amélioration et embellissement de la ville : façades, espaces publics, reconquête de l'habitat, études et projet urbain ;
- prise en compte large du paysage : Horizons Palois (au titre de la politique contractuelle de l'Etat), parc naturel urbain.

L'articulation entre patrimoine et aménagement urbain est aujourd'hui une composante importante du projet de Ville. Elle suscite la réflexion quant à la réalisation d'un Secteur Sauvegardé.

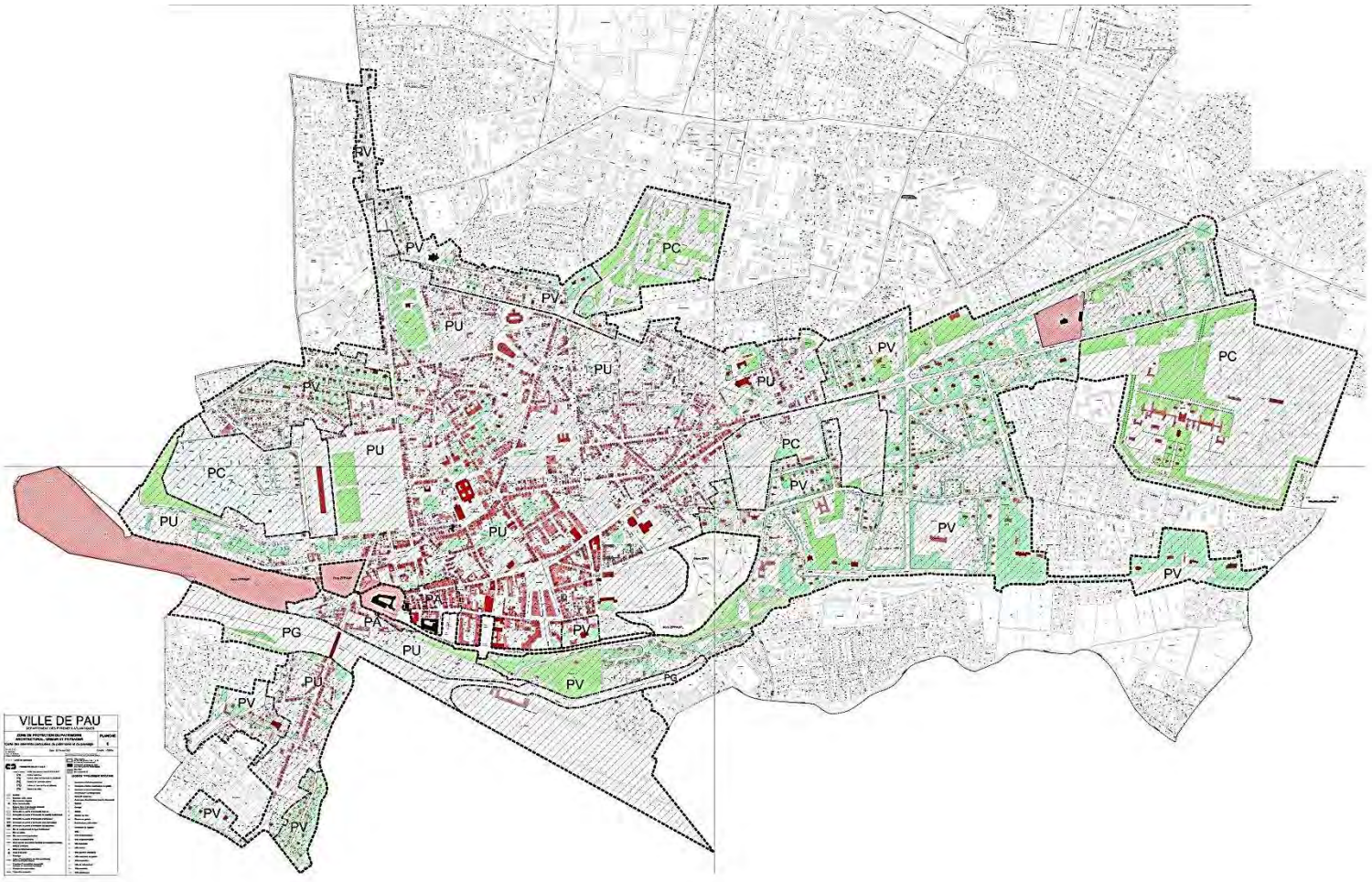

12

B.2 La ZPPAUP, son bilan, évolutions attendues

B2-1 La ZPPAUP

La ZPPAUP a été réalisée entre 2000 et 2007 sur la base d'un travail approfondi d'histoire et d'inventaire, de repérage et de hiérarchisation de ce patrimoine élargi. La cartographie en est issue.

B2-2 Le bilan de la ZPPAUP et les évolutions attendues

Les catégories de protection du patrimoine identifiées – types d'immeubles, jardins - et le règlement associé au plan ont répondu aux besoins d'une gestion affinée.

Ce cadre a permis que soient initiées progressivement des actions de reconquête du bâti ancien, des façades, des devantures, des espaces publics, ainsi que des actions visant à mettre le patrimoine en jeu dans le développement de la Ville.

Ceci étant la pratique de la ZPPAUP a généré, pour ses utilisateurs, le besoin de faire évoluer l'outil sur plusieurs points :

- mieux prendre en compte l'espace public comme ossature de la ville (manque de règles),
- intégrer la dimension paysagère renvoyée au PLU,
- ouvrir le document aux mutations urbaines au-delà de la collection d'objets,
- intégrer les problématiques d'aménagement liées à l'environnement,
- rendre le document plus synthétique (simplifier les catégories) et explicite (détail des règles).

D'autre part la ZPPAUP aborde la question de la règle urbaine de hauteur des édifices, en établissant des vélum par secteurs et en reportant la gestion réglementaire par le PLU.

Conséquences pour l'AVAP :

- *L'évolution des textes réglementaire introduisant le SPR - AVAP en remplacement de la ZPPAUP, a conduit la Ville de Pau à considérer comme indispensable cette évolution de l'outil pour pouvoir poursuivre sa politique.*

- *L'évolution du document s'est ainsi attachée :*
  - *à la conformité aux exigences du nouveau document : clarté réglementaire du plan, de sa nomenclature, d'un règlement sans équivoque, prise en compte du développement durable, affirmation de la dimension paysagère exceptionnelle (cf. chapitres suivants).*
  - *aux besoins d'évolution exprimés par les utilisateurs.*

- *En particulier le passage vers le SPR - AVAP s'est appuyé largement sur les acquis de la ZPPAUP ainsi que les avancées de connaissance, notamment de l'Inventaire, mais en évoluant de la notion de protection vers celle de mise en valeur. Dans ce sens la place du « projet », que ce soit à l'échelle de l'immeuble ou celle de l'ensemble urbain, est introduite dans le plan et le règlement (cf. chapitres suivants).*

- *La question particulière de la réglementation des hauteurs est à réexaminer sur des critères architecturaux urbains et paysagers découlant de l'approche affinée des typologies, des tissus urbains, et plus particulièrement du rôle proposé de l'évaluation du contexte dans la mise en œuvre du SPR - AVAP*

Chapitre C Synthèse des diagnostics : intérêts patrimoniaux et environnementaux

C.1 le diagnostic environnemental et paysager

Au chapitre B des diagnostics sont abordés les thématiques et problématiques de l'environnement et du paysage.

C1-1 Méthodes et apports du diagnostic environnemental et paysager

Le diagnostic environnemental et paysager se fonde sur 3 approches :

- L'état initial de l'environnement tel qu'il est traité dans le PLU
- Les apports liés à l'approche des problématique d'énergie renouvelable et de l'analyse du bâti au regard des performances énergétiques
- L'étude du paysage à travers les données documentaires et les inventaires de terrain : repérage des jardins courants, bordant les rues et en cœur d'ilot, identification des jardins et parcs d'exception.

Dans le diagnostic ces problématiques apparaissent de façon conjointe, car l'analyse montre qu'elles sont liées : par exemple la continuité végétale et la biodiversité dans le tissu patrimonial de la ville de Pau sont également une continuité de parcs et de jardins.

C1-2 Analyse des caractéristiques physiques du site

L'analyse des caractéristiques du site a fait apparaître la forte présence de la morphologie naturelle :

- L'éperon sur lequel sont installés le Château et la ville ancienne, dominant la vallée du gave, face au panorama des Pyrénées (Horizons Palois)
- Ses revers accentués
- Le vallon du Hédas, bordant l'éperon au nord
- La vallée du gave, ses canaux, au pied de la ville, en premier plan des Horizons Palois

Ces éléments sensibles dans le paysage urbain, les vues et perspectives que permet la topographie (belvédères, points de vue), ont la valeur d'éléments structurants et participent de la valeur d'image patrimoniale de Pau (image emblématique largement véhiculée dans l'iconographie ancienne et moderne).

C1-3 Analyse des caractéristiques environnementales du site

Parmi les caractéristiques physiques la présence du Gave et de la nappe aquifère sont une donnée importante. L'altitude de la nappe pourrait être une ressource de géothermie peu profonde, ressource d'énergie renouvelable potentielle.

Les caractéristiques environnementales du site sont identifiées au travers d'outils de reconnaissance et de gestion des milieux, notamment :

- ZNIEFF pour le réseau hydrographique du Gave (dépassant la limite communale)
- Natura 2000 pour le parc boisé du Château et le Gave.

Le climat, l'ensoleillement relatif et la pluviométrie favorables au développement des jardins, l'orientation de la ville vers les Pyrénées ont permis de positionner la Ville en tant que station climatique entre le XIX° et le XX°.
Son renom a attiré une clientèle anglaise à l'origine de l'installation de demeures remarquables (« les villas anglaises »), de parcs et jardins d'exception.

C1-4 Analyse des paysages et mise en évidence des motifs

L'étude des espaces publics, des jardins et des parcs conduit à dépasser la notion d' « espace vert » au profit d'une approche patrimoniale pour en identifier les « motifs » particuliers par exemple :

- Motif de la place réglée et de la nature architecturée (mails, place Royale)
- Motif du « champ commun » (place de Verdun)
- Motif du parc anglais (Beaumont), du cimetière paysager
- Motif du parc de villa, en distinguant les grands parcs, de ceux des villas petites et moyenne du tissu pavillonnaire ancien, etc….

Le chapitre B du diagnostic décrit l'ensemble de ces motifs.

Ils sont chaque fois liés à une façon particulière de planter, de choisir et cultiver les végétaux, de former les limites, de traiter les sols. La richesse et la renommée de Pau, ville-jardin tient à l'abondance, l'enchaînement et l'imbrication de tous ces motifs.

C1-5 Des figures paysagères urbaines majeures de Pau

A l'issue du travail de reconnaissance des motifs d'espaces publics, de parcs et jardins deux grandes figures paysagères urbaines exceptionnelles se détachent du plan de Pau :

- L'entrée de ville nord, orientée nord sud (dite le « parkway »), qui conduit de l'autoroute au centre-ville au travers d'un parcours paysager exceptionnel,
- L'enchaînement de lieux et places plantés, de parcs publics, de belvédères (pour certains protégés au titre des Sites Classés), formant de façon continue la façade sud de la ville en promontoire.

Cet enchaînement de jardins, places, espaces publics paysagers exceptionnels a ainsi fait l'objet d'un repérage lieu par lieu, cartographié, dont les principaux motifs sont évoqués et identifiés dans le diagnostic.

Ces espaces publics relèvent de statuts différents : Domaine National, domaine public et domaine privé de la Ville, certains d'entre eux relevant d'une protection au titre des Sites Classés et/ou des Monuments Historiques. Cet état les a exclus de la ZPPAUP, empêchant de considérer cet enchaînement de lieux comme une figure urbaine d'exception.

Ces figures, en écho aux Horizons Palois, participent d'un « génie palois », et représentent un patrimoine majeur de la Ville.

C1-6 Analyse des paysages au regard des capacités d'intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables.

La sensibilité du site urbain, tourné vers le sud, le gave et les Horizons Palois, ne permet pas d'y insérer des dispositifs susceptibles de créer des ruptures d'échelle (éolien) ni de texture (photovoltaïque).

Par contre les ressources d'énergies renouvelables peuvent être orientées vers des dispositifs compatibles ou participants des caractéristiques du site :

- Produits type ardoises solaires compatible avec la nature des toits de Pau, majoritairement en ardoise
- Force de l'eau, de tout temps valorisée à partir des canaux
- Géothermie peu profonde

Par contre les paysages au nord de la Ville, l'échelle des équipements publics et des édifices commerciaux, de leurs aires de stationnement gagneraient, au sein d'un projet paysager

cohérent, à être franchement conçus et équipés avec les matériels qui ne sont pas adaptés au centre ancien. Ainsi l'équilibre n'est pas à rechercher au sein du centre ancien seul.

Conséquences pour le SPR - AVAP :

- *La protection et mise en valeur des parcs et des jardins, de l'espace du Gave, constitue également une protection de la biodiversité et la promotion d'éléments régulateurs du climat urbain (ilot de fraicheur, lit majeur et milieu humide du Gave, perméabilité des sols notamment).*
  L'approche environnementale souligne la valeur particulière des parcs et des jardins, reliée à l'histoire, au paysage et aux particularités du climat.
  A ce double titre les catégories des parcs et jardins sont une composante majeure du SPR - AVAP

- *Le SPR - AVAP est étendu de façon à prendre en compte la structure du site liée à sa morphologie naturelle, notamment l'espace du Gave jusqu'aux limites communales.*

- *L'enchaînement des espaces publics paysagers du sud de la Ville, liés plus directement à la Ville ancienne sont au cœur du SPR - AVAP qui les distingue par leur motif original, au sein d'une délimitation spécifique. Celle-ci inclue les parties Site Classé dans l'objectif de la vision d'ensemble.*

- *Les équipements en énergies renouvelables sont à rechercher dans les procédés compatibles avec les paysages et les matériaux de la ville ancienne, sans perdre de vue la notion d'équilibre des ressources à l'échelle de l'agglomération.*

C.2 le diagnostic urbain et architectural

Aux chapitres C et D des diagnostics sont abordés les thématiques de l'architecture et du patrimoine urbain. La problématique du bâti au regard de la transition énergétique est abordée au chapitre E des diagnostics.

C2-1 Méthodes et apport du diagnostic architectural et urbain

Le diagnostic architectural et urbain se fonde sur 3 approches :

- La prise en compte des acquis de l'étude de ZPPAUP, des différentes sources originales, des nombreux travaux, études, publications.
- Les apports de l'inventaire, en particulier dans la mise en œuvre des « ateliers du plan » lors du travail d'évaluation à la parcelle des édifices et espaces libres
- L'analyse des typologies architecturales, la mise en évidence de leurs « éléments régulateurs », l'analyse de leur art de bâtir.
- L'étude du paysage urbain et des tissus, à travers l'approche de la morphogénèse et de la reconnaissance sur le terrain.

L'étude du paysage urbain est articulée avec celle du bâti, de façon à pouvoir relier l'architecture et le contexte urbain. Cette approche conduit à apprécier chaque élément dans un contexte plus large pour en relativiser la valeur et les enjeux.

Cette notion conduit à envisager la ville patrimoniale comme un espace encore en mouvement, ouvert au projet de renouvellement comme de valorisation et restauration du patrimoine.

C2-2 L'étude de morphogénèse

L'évolution urbaine de Pau dans son site fait apparaître des origines à notre époque 11 étapes successives. Ces étapes sont à l'origine de particularités urbaines fortes, lisibles dans le tissu urbain et le paysage :

- Un développement en demi-cercle, progressif vers le nord, laissant le cœur historique en façade de ville, surplombant le Gave
- Le retournement de la ville vers le paysage des Pyrénées, mouvement amorcé par le Château et se concluant par l'établissement du Boulevard et aujourd'hui la prise en compte de l'espace du Gave (en enjeu de projet urbain de l'intercommunalité) et des Horizons Palois,
- Des espaces et des tissus urbains avec des morphologies singulières, notamment :
    - Le vallon du Hédas dont la forte dépression constitue un espace original, longtemps conçu comme un arrière, mais en plein centre historique (aujourd'hui lieu de reconquête via un projet urbain)
    - Un registre d'espaces publics majestueux, héritiers de la « ville royale », exceptionnels en eux même et dans leurs enchaînements pour une ville de cette taille
    - La trame du quartier des villas anglaises et de leurs jardins (quartier Trespoey, route de Bordeaux, allées de Morlaas)
    - Un tissu pavillonnaire plus courant, mais auquel le climat palois et la tradition jardinière (essences, luxuriance) confère un fort caractère, particulièrement perceptible au long des rues.
    - Les quartiers de la période contemporaine, établis sur des registres discontinus et d'échelle radicalement différente (Saragosse, université, Cité administrative…)

L'étude de morphogénèse permet d'identifier non seulement des cohérences de tissu, mais aussi des limites urbaines sur lesquelles appuyer les contours des aires de protection.

C2-3 Analyse des paysages urbains

L'analyse des paysages urbains porte sur la reconnaissance :

- Des types et caractères de ces paysages :
  - Rues et placettes du tissu le plus ancien
  - Les places historiques, leur ordonnance, leurs monuments et édifices publics,
  - Les boulevards plantés…
- De la valeur des cheminements urbains constitués de séquences ;
- Du rôle des plantations urbaines (motifs d'alignement, de mails)
- De la place et du rôle des « petits » monuments (statuaires, fontaines, édicules) dans la composition et l'organisation de l'espace public
- Des éléments régulateurs originaux :
  - Le « devant » et l' « arrière » ;
  - Le minéral et le végétal ;
  - Le sauvage et le « peigné »

Cette analyse amène à considérer la ville autrement qu'une collection d'objets plus ou moins intéressants, en faisant apparaître ce qui les relie et les fait participer à un ensemble perçu : le paysage urbain. Ce constat conduit à comprendre que chaque édifice et chaque lieu ont une valeur en eux même mais aussi dans la relation qu'ils entretiennent avec leur contexte :

- En ce qui concerne l'immeuble il s'agit de la rue, du vis-à-vis, des immeubles voisins, de la séquence urbaine.
- En ce qui concerne l'espace public il s'agit du parcours urbain dans lequel il s'inscrit, des perspectives et des vues…

C2-4 Analyse de quartiers particuliers

Trois quartiers ont fait l'objet dans le diagnostic d'une approche plus particulière motivée par leurs enjeux particuliers :

- Le quartier Saragosse et le parkway : une partie seulement est incluse dans le périmètre de la ZPPAUP, ce qui appelle un double constat
  - Il ne s'agit que d'une partie d'un ensemble cohérent plus vaste qui se retrouve ainsi morcelé. L'église Saint Pierre, l'édifice de la Pépinière ne sont pas inclus dans ce périmètre malgré leur intérêt architectural. La limite de la ZPPAUP à cet endroit s'avère arbitraire.
  - La morphologie du quartier, si intéressante soit-elle est profondément différente des autres tissus anciens. La lisibilité de la ZPPAUP est à cet endroit perturbée.
- Le quartier des Halles : ce quartier est en profond renouvellement urbain autour de la construction récente de la médiathèque, du projet de requalification des Halles et de la Tour du complexe République, ainsi que des espaces publics liés. Ce secteur comprend des immeubles qui ont une valeur patrimoniale, mais dans ce quartier, la seule prise en compte de cet intérêt n'est pas suffisante pour « tenir » un projet urbain de qualité.
- Le quartier du Gave : ces espaces longtemps négligés (friches, décharge, inondabilité, pollutions…) sont aujourd'hui au cœur d'un enjeu d'agglomération en tant qu'espaces de nature en cœur de ville, articulant Pau et ses communes périphériques. C'est le lieu d'un grand projet intercommunal alliant des problématiques environnementales, patrimoniales (architecture industrielle, paysage des canaux construits, paysage des berges naturelles) à celles de redéfinition des espaces autour de nouvelles pratiques. Par sa position en cœur d'agglomération et la présence de la gare il est au centre d'un enjeu fonctionnel urbain majeur. La requalification du cœur de ville ancien immédiatement proche dépend aussi de l'évolution de ce secteur.

C2-3 Analyse de l'architecture et mise en évidence des typologies et de l'art de bâtir

L'étude de l'architecture a porté sur la mise en évidence de :

- La typologie architecturale, établie à partir d'un relevé de façades et de l'identification stylistique des époques de construction. Cette typologie a permis de documenter :
  - des types d'immeubles, des plus simples aux plus complexes
  - les périodes de construction cohérentes depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à l'époque contemporaine
- l'analyse de l'ordonnance des façades comme élément régulateur de l'architecture à travers les époques
- l'analyse de la hiérarchie des façades, entre façade de devant et façade arrière.
- L'analyse de l'art de bâtir, en détaillant les types d'ouvrages constitutifs des façades et des toitures, des murs et des clôtures.

La typologie illustrée constitue la référence pour les immeubles « intéressants » à prendre en compte dans le SPR – AVAP : édifices méritant d'être conservés et restaurés.

D'autre part l'analyse, en référence à cette approche a permis d'identifier :

- une catégorie d'édifices « exceptionnels » par leur architecture, non protégés au titre des Monuments Historiques. Ces édifices méritent eux aussi d'être conservés et restaurés, avec une mention particulière dans le SPR – AVAP.
- Une catégorie d'édifices « courants », ne présentant pas ces intérêts architecturaux, et pouvant être soit restaurés, soit remplacés.

L'établissement de la typologie graphique et son analyse constituent un complément par rapport à la ZPPAUP. La cartographie de repérage du SPR - AVAP reprend la cartographie de la ZPPAUP, en la révisant et simplifiant à partir ces critères d'intérêt architectural.

L'analyse de l'art qui s'attache au détail de la composition des éléments, du décor, des matériaux et de leur mise en œuvre complète l'approche typologique, y compris dans sa dimension historique : par exemple en ce qui concerne les techniques de construction, et la menuiserie.

La prise en compte des modes constructifs fonde le détail du règlement.

C2-4 Analyse du bâti au regard des enjeux de la transition énergétique

Deux grandes catégories de bâti sont dégagées selon le mode constructif :

- Le bâti traditionnel, caractérisé par des phénomènes d'échanges hygrothermiques entre l'atmosphère et la structure (murs)
- Le bâti moderne (à partir de la fin du XIXe siècle et l'emploi des liants hydrauliques), caractérisé par une étanchéité entre l'atmosphère et la structure.

Selon ces deux grandes catégories, les préconisations de matériaux doivent être différentes et adaptées pour la conservation et la mise en valeur cohérente du bâti.

L'analyse fait d'autre apparaître les qualités foncières du bâti ancien à l'échelle de l'immeuble (fonctionnement global de l'immeuble) et à l'échelle du tissu urbain (effets de la mitoyenneté notamment).

Cette analyse globale du bâti conduit à évoquer les stratégies adaptées à la nature du bâti : intervention sur les murs, problématique de l'isolation des parties hautes, interventions sur les menuiseries. En particulier les constats permettent de remettre en cause le changement massif et souvent exclusif des menuiseries anciennes.

Cette nécessaire considération de l'immeuble en cohérence d'analyse et de stratégie d'intervention trouve hélas une limite dans la procédure du SPR – AVAP du fait que les prescriptions ne concernent que l'enveloppe du point de vue extérieur (par exemple enduit extérieur mais pas enduit intérieur !)

Conséquences pour le SPR - AVAP

- *Sur la base de l'étude de morphogénèse le plan de la ZPPAUP est repris dans ses grandes lignes et réajusté dans le détail de son contour pour tenir compte de cohérences de tissu :*
  - *des ajouts pour des raisons de cohérence de tissus et de paysage urbains qui amènent les contours de l'AVAP-SPR jusqu'aux limites communales :*
    - *dans le quartier de la Croix du Prince (commune de Jurançon)*
    - *dans le quartier de l'avenue Mermoz (commune de Lons)*
    - *autour du parc de l'ancienne villa Sorrento (commune de Bizanos)*
    - *autour des canaux et de l'avenue Heid (commune de Bizanos)*
  - *des ajouts dans le tissu urbain palois pour rattraper des sites de qualité urbaine continu :*
    - *autour des rues de l'abbé Brémond et Léonard Constant, Baron Séguier et avenue des frères Wright.*
    - *Autour du Bon Pasteur (rue Aristide Briand, avenue du Loup).*
  - *des retraits :*
    - *du quartier Saragosse pour des raisons de cohérence de tissu urbain ne permettant pas une valorisation suffisante et complète de la figure du parkway et des tissus urbains XXe articulés autour de lui (université, cité administrative, Carlitos par exemple….)*
    - *de la partie de l'hôpital Saint Luc dans sa partie récente.*

- *La prise en compte des paysages urbains débouche sur des propositions du SPR - AVAP :*
  - *Des orientations réglementaires pour les projets d'aménagement des espaces publics ;*
    - *des espaces publics emblématiques majeurs*
    - *des espaces publics intéressants plus « courants » demandant une valorisation adaptée à leur situation dans la ville, ses tissus, leur formation et leur ambiance ;*
  - *Le repérage des petits monuments de l'espace public, en tant que catégorie, dotés de règles de conservation et de mise en valeur.*
  - *Une règle générale permettant de replacer l'évaluation d'un immeuble ou d'un projet dans son contexte.*

- *Les constats liés à l'étude particulière des quartiers des Halles et du Gave, conduisent à définir au sein du SPR - AVAP des enveloppes dans lesquelles il est proposé de déployer des projets urbains. Cette méthode peut s'étendre à d'autres quartiers ou secteurs dont la mise en valeur passe également par des projets d'ensemble à valeur urbaine : le foirail, les îlots « gelés » dans le PLU.*

- *L'étude de la typologie architecturale et de l'art de bâtir fondent une proposition de préservation et de mise en valeur de l'architecture affinée, utile à la refonte du règlement. Elle fait par ailleurs apparaître une cartographie qui traduit une grande qualité architecturale d'ensemble à l'échelle de la ville, justifiant le SPR – AVAP.*

- *Le détail de l'art de bâtir inscrit dans le règlement est au service de la mise en valeur de l'architecture.*

- *Le règlement du SPR - AVAP ne traite que les éléments extérieurs du point de la transition énergétique, sans omettre que la question doit être traitée dans la logique d'ensemble. De ce fait outre les règles proprement dites, un corps de propositions complémentaires mérite d'être évoqué.*

Château de Pau statue de Gaston III de Foix-Béarn dit Fébus.

Place Royale, statue d'Henri IV

Le berceau légendaire du roi henri IV au château de Pau.

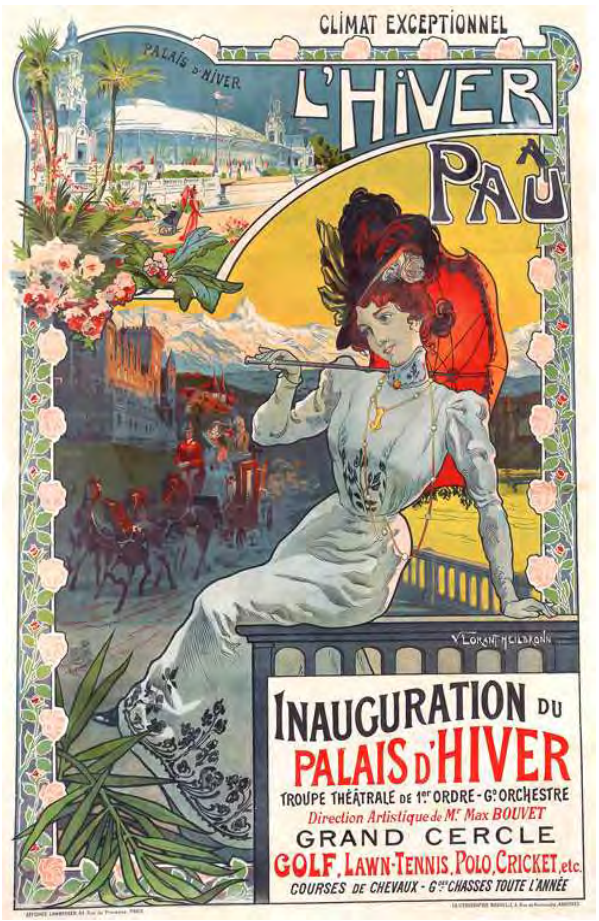

Affiches de promotion touristique, fin XIXe siècle

C.3 Les autres patrimoines

Ces thématiques sont abordées au chapitres D des diagnostics.

C3-1 Nature particulière des patrimoines palois

Le diagnostic évoque différentes composantes du riche patrimoine historique et culturel de Pau.

Un aspect particulier de ces patrimoines, autre que construit et paysager, est pour autant très liée à la ville perçue, par exemple :

- L'héritage de la ville royale, de Gaston Fébus à Henri IV, directement présent dans le paysage bâti
- La renaissance, et la mémoire de Marguerite de Navarre qui inaugura l'intérêt pour le paysage
- Le climatisme et l'art des jardins, tant recherché à l'époque anglaise,…..

Conséquences pour le SPR – AVAP :

- *Les patrimoines pris en compte dans le projet de SPR - AVAP sont également au service du patrimoine immatériel (évocation et valeur d'image).*

Plan de sites inscrits et classés. Extrait de rapport de présentation ZPPAUP GHECO

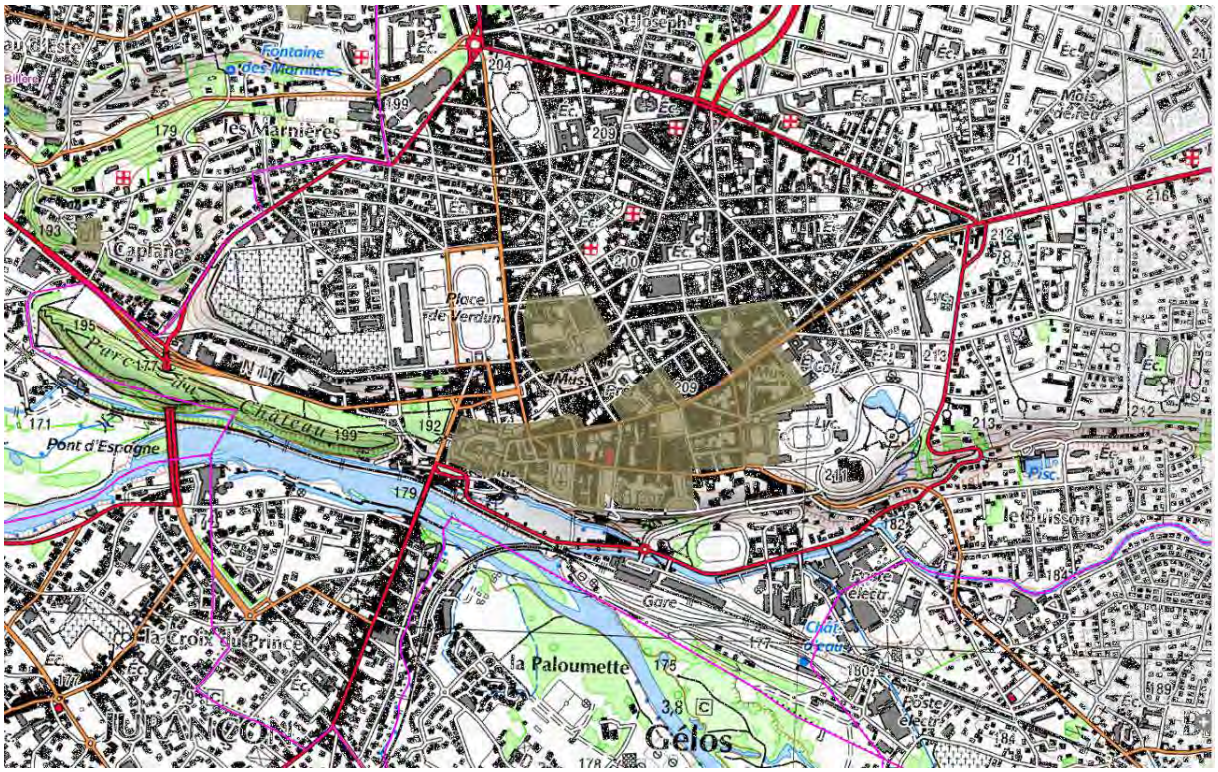

Zone de protection archéologique. Source DRAC aquitaine, visualiseur PIGMA.

Chapitre D les protections patrimoniales, les dynamiques d'aménagement et de mise en valeur

D.1 les outils de protection et de gestion du patrimoine

D1-1 Les protections patrimoniales existantes

Les protections patrimoniales de Pau et les statuts de gestion sont nombreuses, importantes et de nature diverses. L'état actuel des protections est établi d'après l'Atlas des Patrimoine en 2015 :

Domaine National :

héritage de l'histoire du Château Royal et de son domaine, et aujourd'hui sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Il comprend des parties protégées au titre des Monuments historiques et au titre des Sites.

Eléments classés Monuments Historiques :

- Domaine national du château de Pau ou château Henry IV : 2004/10/04
- Maison natale de Charles Bernadotte : 1953/12/10

Eléments Inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques :

- Ancienne Hôtel de Peyre ou maison dite de Sully : 1987/07/02
- Hôtel de Gassion (ancien) : 1988/02/01
- Cimetière Israélite : 1995/09/26
- Chapelle funéraire Guillemein-Montebello dans le grand cimetière. 1997/11/27
- Eglise Saint-Joseph : 2000/12/14
- Villa Sainte-Hélène : 12/09/1945 ; 30/01/2001 ; 2002/10/15: Inscrit MH · Palais Sorrento, dit aussi Castet de l'Array : 13/01/2014
- Eglise Saint-Jacques : 27/05/2013
- Monument aux morts de la guerre 1914-1918 : 21/10/2014

Si le Château est protégé Monument Historique dès 1840, leur nombre est en augmentation régulière, notamment depuis la création de la ZPPAUP, au fur et à mesure de la prise en compte élargie des types de patrimoine et l'élévation de la Ville au rang de Ville d'Art et d'Histoire.

Les sites classés de Pau :

- Grand parc du Château
- Terrasse sud

Les sites classés sont exclus de la ZPPAUP. Leur périmètre subsiste, imbriqué dans la ZPPAUP.

Archéologie :

La commune de Pau est couverte en partie par une zone archéologique comprenant le bourg médiéval et moderne, ainsi que le secteur des Cordeliers. Ces espaces sont actuellement inclus dans la ZPPAUP ou les Sites Classés.

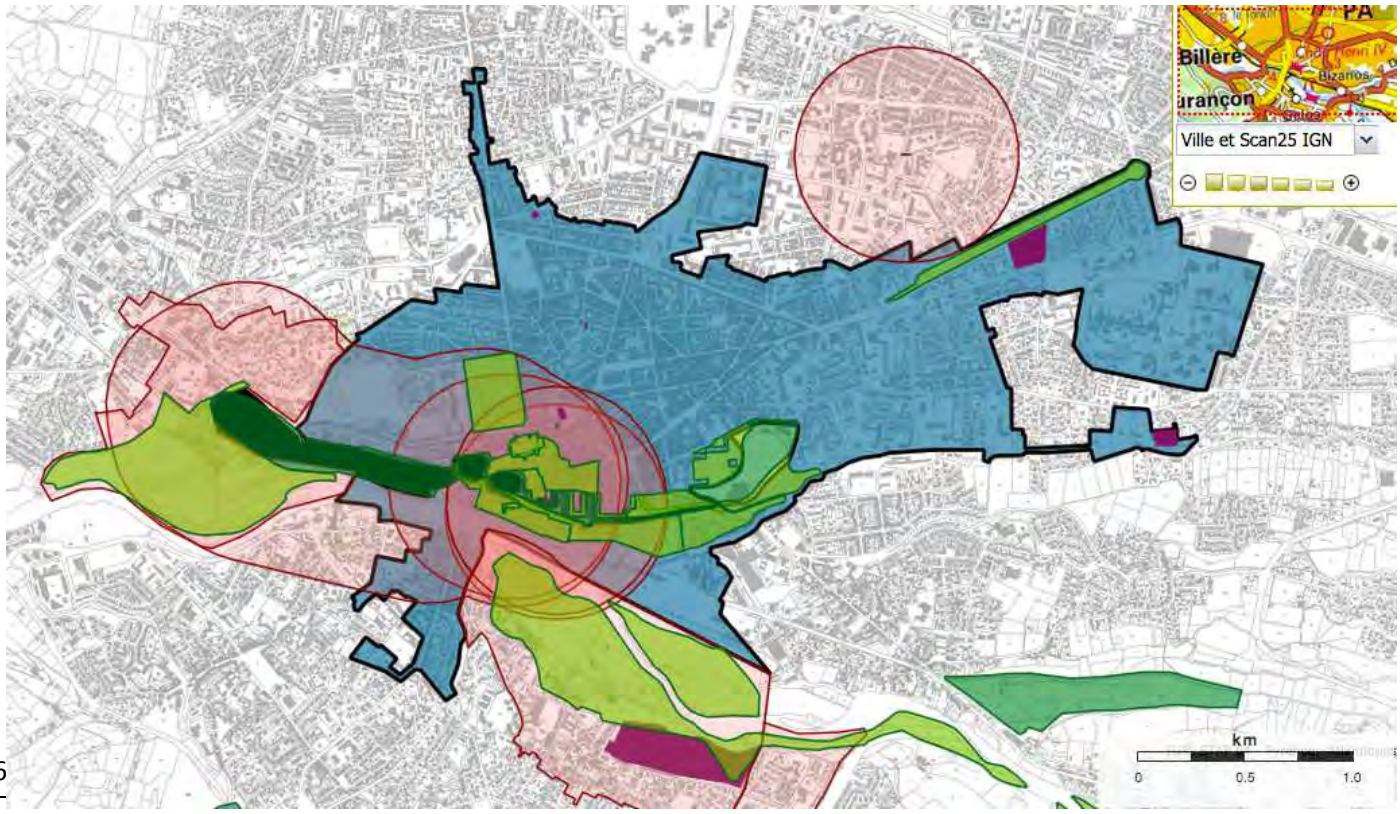

Carte des patrimoines protégés (Atlas des patrimoines 2015) : Pau et communes riveraines ZPPAUP et MH

La ZPPAUP :
créée en 2007, elle inclut « la ville ancienne de Pau qui s'est développée autour du Château et conserve une morphologie urbaine héritée du moyen âge. Elle comporte de nombreux témoignages architecturaux,
Les faubourgs en continuité de la ville ancienne (XVIIIe et XIXe siècles)
Les quartiers de villa représentatifs de l'urbanisme climatiste (XIXe et XXe siècles) ».

D1-2 Etat des protections au titre des abords et PPM

Le développement des protections et la façon dont est établie la ZPPAUP conduit à la coexistence et superposition de protection de nature diverse.

Les périmètres des abords des Monuments Historiques situés hors ZPPAUP ont subsisté. Cela concerne :

- Le Château et le Parc
- Le monument aux Morts (situé dans le Site Classé, soit hors ZPPAUP)
- L'Eglise Saint Martin (située dans le Site Classé, soit hors ZPPAUP)

Les nouveaux Monuments Historiques inclus dans la ZPPAUP ne génèrent pas de périmètres nouveaux. Cela concerne :

- Palais Sorrento
- Eglise Saint Jacques

Des PPM ont été mis en place pour les parties des abords couvrant les communes voisines. Cela concerne la commune de Billères, par rapport au Parc du Château.

Un nouveau monument historique a été doté d'un PPM, bien que cela n'ait pas été transcrit dans la carte de l'Atlas des Patrimoines :

- Le Cimetière Israélite

La carte des protections ci-contre fait tout de même apparaître la complexité de l'état actuel.

D1-3 Les actions d'amélioration du patrimoine bâti et leurs outils

Les actions de mise en valeur à partir de son patrimoine sont multiples :

- Opérations d'amélioration des façades
- Obligations de ravalement
- Aménagement des espaces publics.

Des outils complémentaires à la ZPPAUP ont été élaborés :

- Guide et nuancier pour le ravalement des façades
- Charte pour l'amélioration des commerces et boutiques.

D1-4 Les outils d'animation et de médiation de l'architecture et du patrimoine

L'animation et la médiation de l'architecture et du patrimoine sont portées par plusieurs entités :

- la Mission Ville d'Art et d'Histoire
- La mission Pau – Ville jardin
- La mission Inventaire

Conséquences pour le SPR – AVAP :

- *Le SPR - AVAP reprend les grandes orientations de la ZPPAUP et ses principales orientations de protection et de mise en valeur au regard des protections patrimoniales.*
- *Le règlement du SPR – AVAP tire parti du contenu des chartes pour son élaboration.*
- *Proposition de simplification et homogénéisation du plan des protections en :*
  - *Incluant les sites et monuments protégés dans le SPR - AVAP,*
  - *Créant des PPM pour les parties d'abords excédant le SPR - AVAP.*

Carte des périmètres de revitalisation du centre-ville et de l'OPAH RU. Extrait document de présentation SEPA

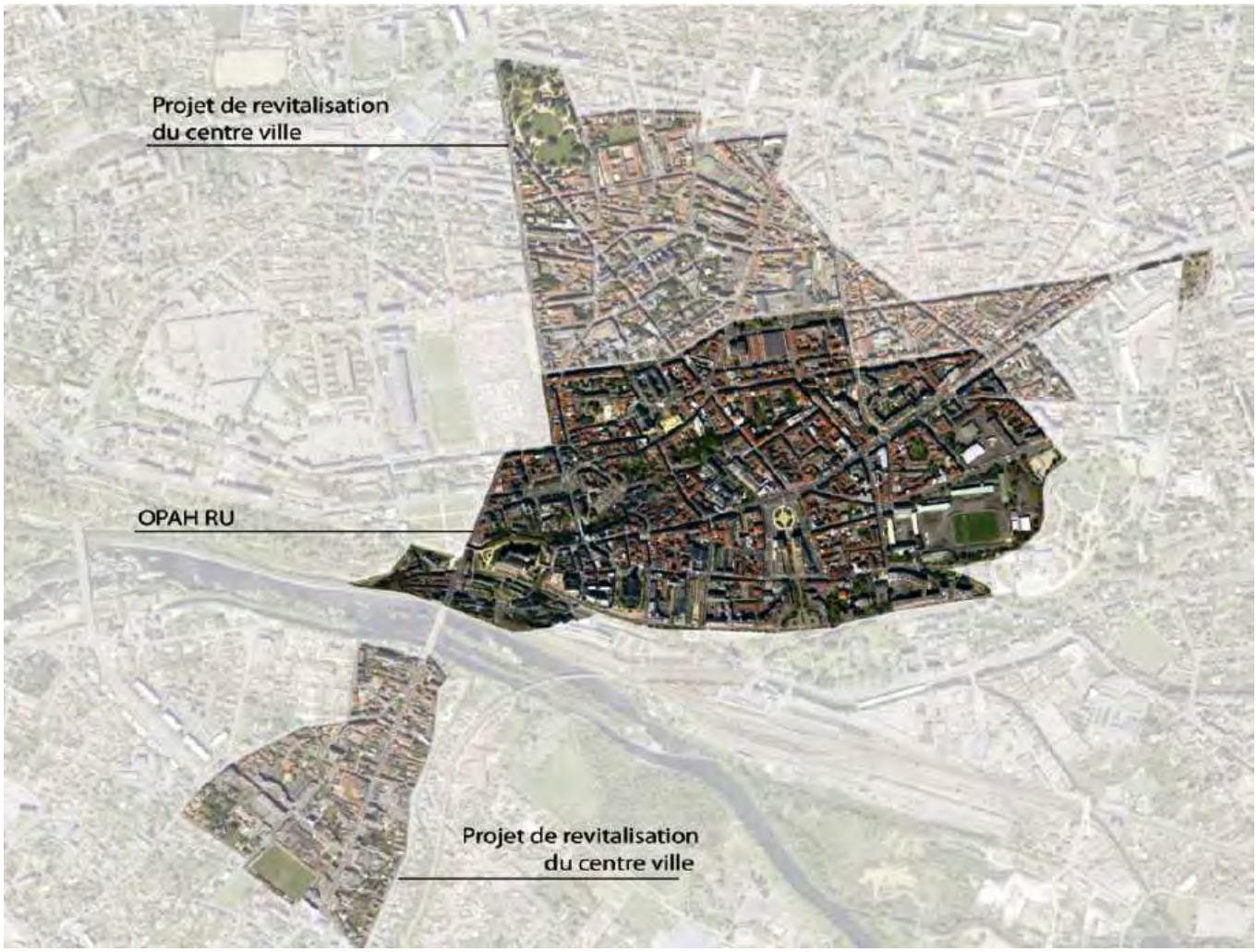

D.2 Contexte des dynamiques d'aménagement et de mise en valeur, projets actuels

D2-1 le renouvellement urbain

La transformation de la ZPPAUP en SPR – AVAP s'inscrit au sein d'actions d'aménagement et de renouvellement urbain de Pau. Cet aménagement urbain s'organise autour d'actions de renouvellement urbain, principalement via la concession d'aménagement confié en 2010 à la SIAB (Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn, filiale de la SEPA) dont les missions sont :

- Intervention foncière & immobilière
- Animation/suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de
- Renouvellement Urbain (OPAH RU)
- Portage immobilier et d'emprunts, mise en place des financements
- Conduite de procédures, d'études
- Relations avec les propriétaires privés

Les objectifs de l'opération sont :

- La revitalisation du centre-ville en luttant contre l'insalubrité et la vacance des immeubles tout en préservant le patrimoine : remise sur le marché de 821 logements sur 10 ans dont 350 dans le cadre de l'OPAH RU. Les études portant sur la reconquête des ilots « gelés » du PLU s'inscrivent dans cette action.
- La mise en valeur du cœur de ville : attrait touristique, commerces dynamiques, cadre de vie agréable.
- La promotion d'espace/équipement public : Coulée verte du Hédas, rue du Moulin , ensemble bâti et jardin du 22 rue Lamothe (équipement pour les jeunes)
- Le soutien à l'offre de stationnement : création de 150 places de stationnement résidentiel
- Le soutien au commerce : études, remise sur le marché de locaux vacants, recherche d'enseignes...L'élaboration de la charte des commerces a été mise en place dans ce cadre.

La carte ci-contre indique les périmètres d'opération.

Projet du Parc Naturel Urbain, Pau et au-delà. Ville de Pau

Secteur de projet du quartier du hédas. Ville de Pau

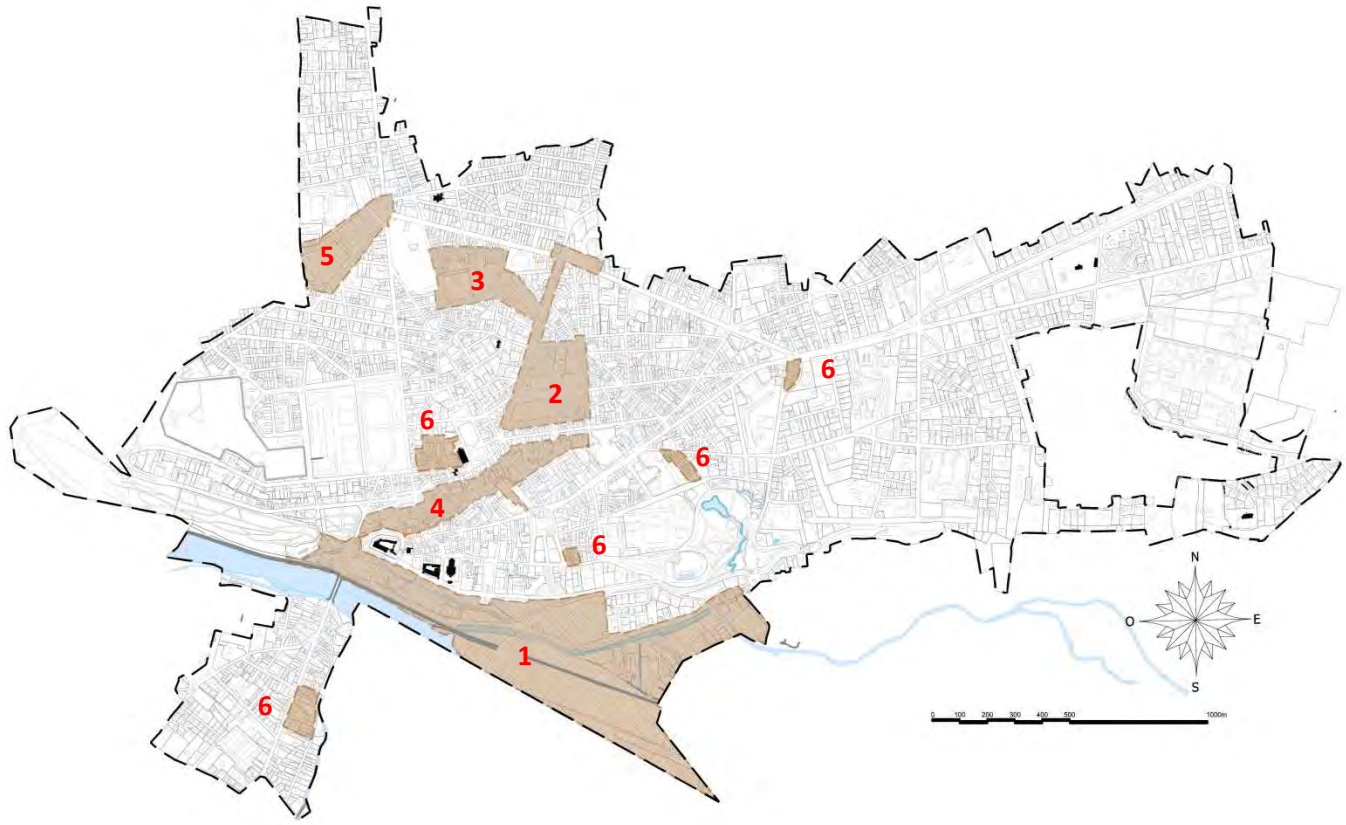

Cartographie générale des secteurs de projets

1. Parc naturel urbain et aménagement du secteur « Rives du Gave »
2. Réaménagement des Halles
3. Renouvellement et revalorisation du quartier Guynemer/Foirail, et au-delà entrée de ville Alsace Lorraine/Carnot
4. Vallon et quartier du Hédas
5. Secteur du Parc des Expositions
6. Ilots inscrits dans le SPR - AVAP, faisant l'objet d'OAP dans le PLU

D2-2 les projets urbains

Plusieurs projets urbains structurants sont à l'étude et en partie en voie de réalisation, plus particulièrement concernant le cœur de ville et impliquant le SPR – AVAP. Ils visent à préserver la valeur et les usages de la ville constituée et se traduisent dans des politiques d'aménagement urbain, de reconquête de quartiers ou d'îlots, de déplacements :

- création du parc naturel urbain et aménagement du secteur « Rives du Gave ». Les Rives du Gave, constituent un enjeu de requalification important : refaire émerger les liens de la ville à son Gave, tenir compte de la nature « sauvage » de celui-ci pour adapter programmation des usages et des aménagements, apprécier la nature d'un nouveau patrimoine « industriel » et la nature de sa conservation, inclure ces questions dans les enjeux de déplacements (gare), d'agglomération (le territoire concerné est plus grand que celui de la commune même) et les continuités de « nature » en ville (parc naturel urbain) font partie des problématiques engagées. Les sensibilités affirmées sont celles du « pied » du boulevard des Pyrénées, de l'eau comme lien, de la mémoire industrielle.
- réaménagement des halles, en lien avec le secteur des Halles Carnot. Le projet de recomposition et restructuration des halles a fait l'objet d'un concours d'architecture. Ce secteur s'inscrit dans un projet urbain ancien amorcé par Léon Jaussely dans l'entre-deux guerres, dans l'objectif de composer l'axe urbain Est-Ouest de la ville constituée.
- le renouvellement et la revalorisation du quartier Guynemer/Foirail, autour de son caractère de faubourg et de son habitat continu. La présence de l'ancienne Ecole, comme la nature des espaces publics représentent des potentiels d'action et de programmation ;
- piétonisation du centre-ville et amélioration des mobilités : les déplacements et les transports en commun en site propre sont pris en compte pour leur capacité à conduire le renouvellement urbain.
- le secteur organisé autour du Parc des Expositions, soit en termes de recomposition, soit en termes de reconversion. Les espaces publics comme la trace d'anciens parcs sont des pistes de valorisation et de programmation selon les usages à confirmer pour ce secteur.
- le quartier du Hédas. Ce quartier fait l'objet depuis plusieurs années d'études en vue de sa reconquête et de la valorisation de sa place et de son rôle originaux dans la structure urbaine de Pau. Des améliorations concrètes d'une partie de l'espace public, particulièrement au pied du château doivent engager prochainement cette amorce tant en termes de programmation qu'en termes d'aménagement.
- Des secteurs de projet inscrits dans le PLU, à l'échelle d'ilots, comme espace bâti et non bâti à reconquérir, particulièrement en termes de logements.

Ces projets s'inscrivent plus largement dans une échelle d'agglomération. Des fils directeurs capables d'orienter des priorités restent à déterminer autour des mobilités douces, des « trames vertes » des parcs et du parc naturel urbain, des transports en commun, des potentialités des espaces publics existants. La démarche engagée porte ses réflexions autour :

- d'un emboîtement d'enveloppes incluant le principe d'un centre d'agglomération élargi, avec au cœur les Rives du Gave,
- de la notion de complémentarité et de synergie pour continuer à faire vivre la ville constituée

Conséquences pour le SPR – AVAP :

- *Tenir compte dans le plan et le règlement des espaces dédiés au renouvellement et au projet urbain : proposer des secteurs de projet et permettre d'adapter le règlement dans le cadre de projets urbains cohérents et capables de redéfinir la place du patrimoine dans de nouvelles compostions urbaines.*

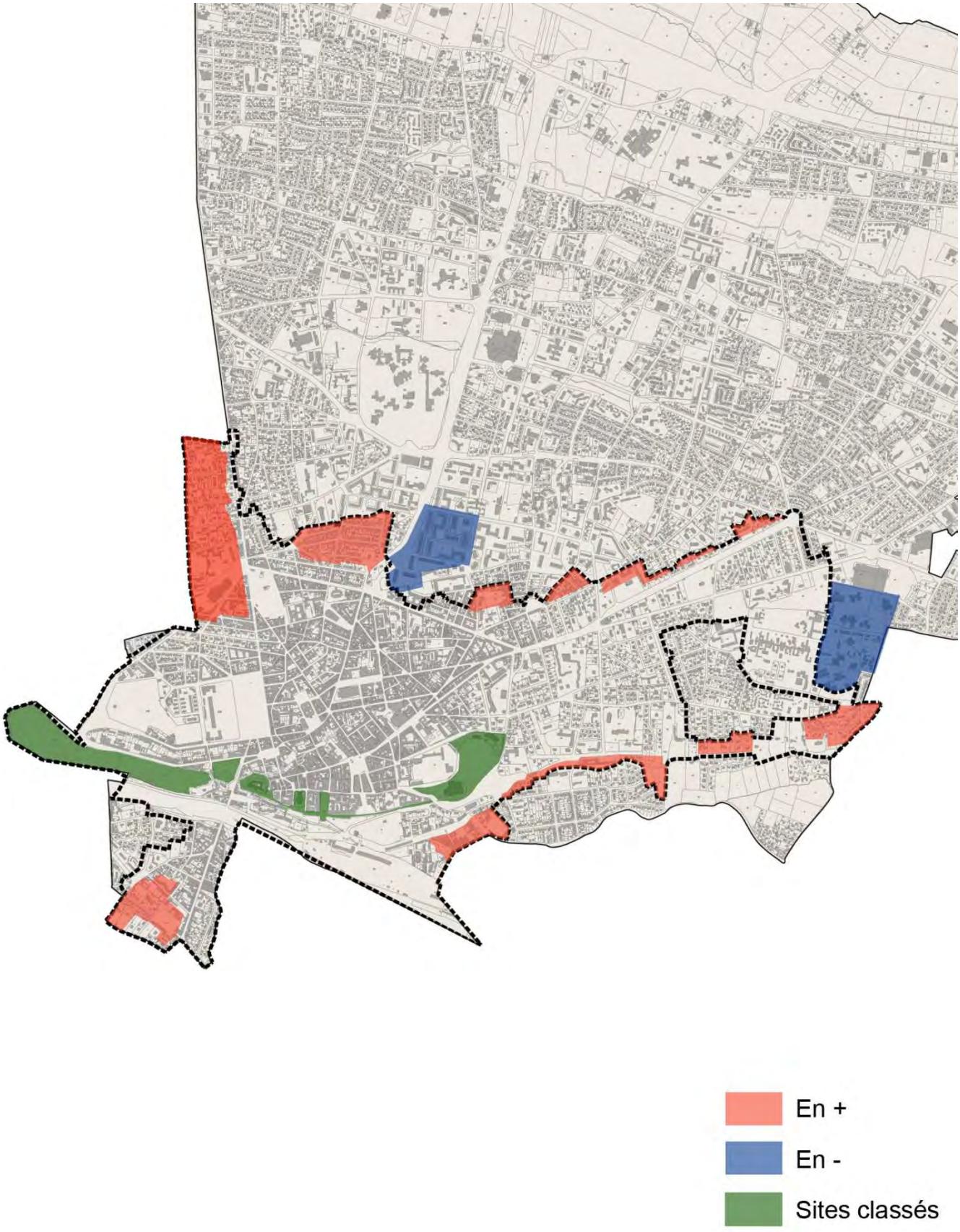
En +
En -
Sites classés

Chapitre E Les enjeux, les objectifs et le projet de SPR - AVAP, justification du plan et des règles

E.1 Les enjeux de protection et de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

L'étude du SPR – AVAP a conduit à présenter en Commission Locale une synthèse déclinant les enjeux découlant du diagnostic :

- 1 - Affirmer la valeur de la ville en soignant l'identité des édifices courants
- 2 - Valoriser la structure de la ville en affirmant l'identité des « monuments »
- 3 - Valoriser le cadre de vie en s'appuyant sur la qualité du tissu urbain
- 4 - Promouvoir l'identité de la ville en renforçant la lecture de son site
- 5 - Affirmer la singularité de Pau en renforçant le dialogue ville/nature
- 6 - Affirmer la singularité de Pau en confortant sa grande séquence urbaine
- 7 - Embellir les paysages urbains en qualifiant les espaces publics
- 8 - Prolonger le «génie» urbain palois en qualifiant des secteurs de projet
- 9 - Structurer et qualifier la ville en maintenant les jardins et les parcs
- 10 - Promouvoir la transition énergétique en valorisant les qualités du bâti
- 11 - Ajuster les contours du SPR - AVAP en clarifiant les limites

E.2 Les objectifs de la transformation de la ZPPAUP, le projet de SPR - AVAP

E-2-1 Réviser le plan : évolution de la délimitation

Une méthodologie participative : les ateliers du plan

Le plan a été réévalué et modifié en même temps que le diagnostic, sous la forme d'un atelier participatif « atelier du plan » associant :

- L'élu référent
- Service de la ville : urbanisme, instructeur, service SIG, espaces verts
- ABF
- Mission inventaire de la ville et de la Région
- et selon les thématiques et les quartiers, des personnes ressources de l'agglomération ou de la ville.

11 ateliers ont permis de

- affiner et simplifier les catégories bâties et non bâties ;
- réévaluer les immeubles, catégories par catégories selon les catégories simplifiées
- ajuster les contours du SPR - AVAP selon la logique de cohérence urbaine et de compléments d'inventaire,

La finalisation du plan consiste en la transcription dans le SIG de la Ville en respectant les normes de couches actuellement en vigueur pour les SPR - AVAP.

Une enveloppe générale unique

Le plan du SPR - AVAP reprend le principe de délimitation de la ZPPAUP en une zone unique, au sein de laquelle sont détaillées les différentes catégories de protection et de mise en valeur.

Clarification de la délimitation par ensembles homogènes

Le tracé de la délimitation cependant évolue : la délimitation découle des diagnostics et des ateliers de révision du Plan qui ont fait apparaitre des ensembles homogènes de part et d'autre de la limite de la ZPPAUP. (cf ci-dessus).

Afin de clarifier la logique du plan, la délimitation est modifiée en plus ou en moins. Elles sont détaillées au chapitre C et illustrées sur la carte ci-contre.

Les modifications ont fait l'objet de débat au sein de l'atelier du Plan, en Commission Locale avant d'être adoptées.

Plan de l'AVAP-SPR, et localisation des secteurs de projet

Des catégories et typologies partagées et simplifiées

Les catégories du SPR - AVAP découlent du diagnostic et des débats au sein de l'atelier du plan. Une simplification des catégories de la ZPPAUP s'en suit : les catégories uniquement informatives sont enlevées du plan réglementaire. Les nouvelles catégories arrêtées en fonction des objectifs de l'AVAP-SPR s'établissent comme suit :

- Les monuments historiques
- Les édifices d'intérêt patrimonial remarquable
- Les édifices intéressants
- Les édifices courants
- Les jardins et parcs exceptionnels
- Les jardins et parcs intéressants
- Les espaces libres et cours
- Les espaces libres à qualifier suivant le contexte
- Les murs ou clôtures structurants
- Les alignements plantés
- Les espaces publics
- Les monuments situés sur l'espace public

E-2-2 Réviser l'outil dans le sens de la ville en projet

Par essence la ville se transforme et s'adapte. L'objectif du SPR - AVAP est de rendre possible ces évolutions (ne pas figer, étendre dans le jardin ou la cour pour bénéficier de surfaces habitables supplémentaires, construire le garage qui manque, densifier l'occupation bâtie de la parcelle pour les équipements, redécouper ou associer des parcelles pour créer de nouveaux programmes), en s'appuyant sur la notion de conception, de projet et de programmation.

Cet objectif se traduit dans le plan et le règlement :

Création de secteurs de projet :

Des secteurs de projet figurent sur le plan. Ils couvrent des espaces présentant des enjeux patrimoniaux particuliers, en même temps que des enjeux d'évolution urbaine. Il s'agit de :

- Vallon du Hédas
- Quartier des Halles et Foirail
- Quartier du Parc des Expositions
- Ilots « gelés » du PLU
- Secteur du Gave (lieu du projet des « Rives du Gave »)

L'objectif dans l'AVAP-SPR est de préciser les intérêts patrimoniaux (figurant sur le plan selon les catégories de l'AVAP-SPR) tout en conférant à ces espaces un statut particulier : celui de pouvoir être réévalués sur le plan patrimonial dans le cas précis de la mise en œuvre d'un projet urbain cohérent.

Pour chaque secteur de projet le règlement indique les principaux « intérêts patrimoniaux » sur lesquels peut s'appuyer le projet urbain.

Cette règle d'exception est introduite dans le règlement.

Création de règles permettant l'évaluation de chaque projet d'intervention :

Chaque projet d'intervention est susceptible d'une évaluation, de façon à tenir compte de la nature de chaque situation bâtie ou non bâtie, de ses particularités, du contexte urbain auquel le projet participe. Pour cela sont introduites dans le règlement :

- une règle générale gouvernant l'ensemble du règlement, en introduisant la notion d'évaluation en fonction du contexte.
- des règles cadre qui précisent ce sur quoi porte l'évaluation, dans chaque chapitre du règlement.

En outre la mise en œuvre de ces principes s'appuie sur une pratique plus transversale des services : service instructeur, service inventaire, service nature et patrimoine végétal, mission Pau Ville-jardin, en liaison avec l'ABF.

Localisation et liste des espaces publics paysagers exceptionnels

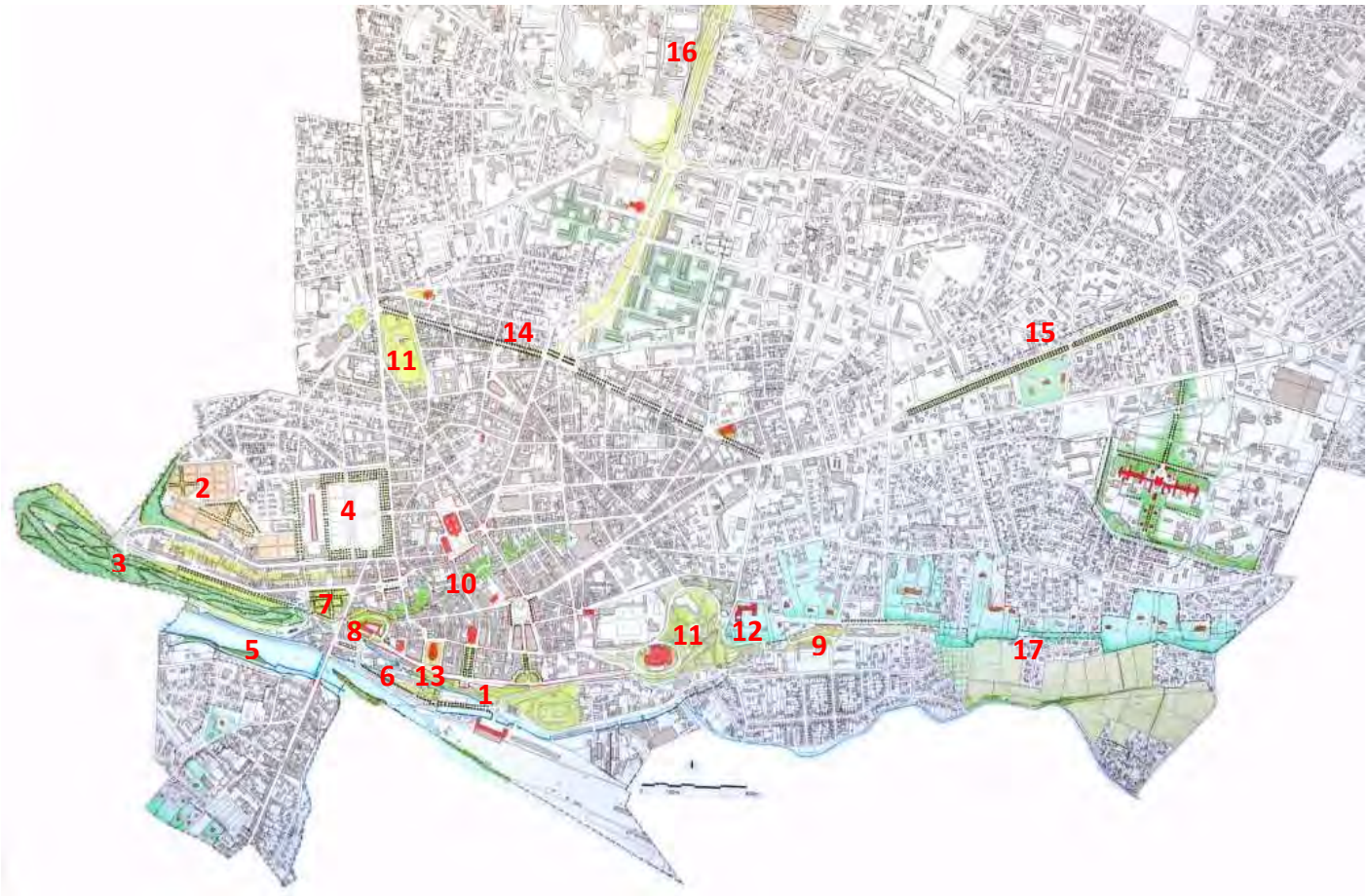

Les motifs paysagers de l'espace public

1. Revers naturel boisé
2. Cimetière paysagé
3. Forêt domaniale (parc)
4. Grand « Padouen » planté (Verdun)
5. Gave et ripisylve
6. Canaux architecturaux et ripisylve
7. Parterre plantés de la basse plante
8. Parterres jardinés des terrasses du château
9. Revers jardinés
10. Vallon du Hédas (vestiges)
11. Parcs urbains (Beaumont, Lawrence)
12. Jardin conventuel des Réparatrices
13. Place ordonnée de tilleuls
14. Avenue plantée de tilleuls
15. Allée plantée de chênes (allées de Morlaas)
16. Entrée de ville plantée (Parkway)
17. Cheminement sur le rebord de la terrasse, en lien avec les parcs des villas, les jardins familiaux et les espaces agricoles de la plaine

Plan du SPR – AVAP, superposition des secteurs d'espaces publics paysagers exceptionnels et des secteurs de projet

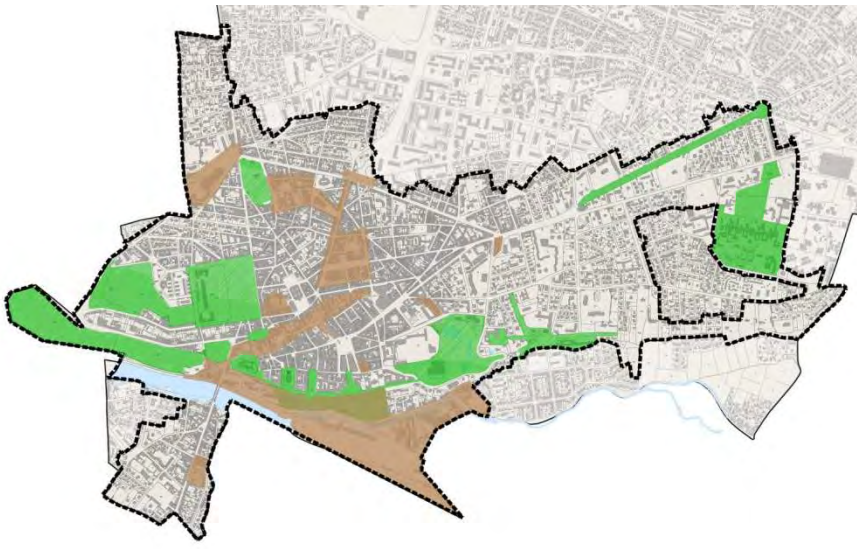

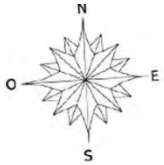

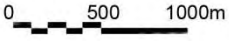

Création de secteurs d'espaces publics paysagers exceptionnels :

La ville de Pau entend valoriser son projet de ville (« Pau, capitale des jardins ») en s'appuyant sur son patrimoine exceptionnel d'espaces paysagers et jardinés, en premier lieu l'enchainement d'espaces publics paysagers exceptionnels défini dans le diagnostic.

Pour cela le plan du SPR – AVAP inclut la délimitation d'un secteur rassemblant ces espaces, nonobstant leurs statuts particuliers de façon à promouvoir une démarche d'intervention globale et cohérente. Le règlement porte sur cette orientation de mise en valeur, en précisant lieu par lieu la nature et le caractère à promouvoir dans le projet.

Introduction de règles au service du renouvellement du tissu urbain

Dans les catégories de « bâti courant » et « espaces libres à qualifier selon le contexte », sont introduites des règles permettant le renouvellement et la qualification du tissu urbain. La catégorie « construction neuve », sans spatialisation ni légende sur le plan, contribue à cet objectif.

E-2-3 Réviser le règlement : aspects particuliers du règlement et justifications des règles

Evolution des critères réglementaires

Cette évolution correspond :

- aux critères de précision et de clarté exprimés dans les textes régissant les AVAP-SPR (en évitant le recours systématique à l'appréciation et à la recommandation)
- à la demande des services de la Ville et du STAP, dans le sens d'une précision accrue facilitant l'instruction et l'information des demandeurs.

Pour répondre à ce besoin d'évolution :

- chaque ensemble de règles est exprimé en termes d'enjeux et d'objectifs, fixant le niveau d'exigence
- les règles incontournables sont exprimées de façon stricte : « règles strictes ».
- ce qui relève d'une nécessaire évaluation, est intégré dans des « règles cadre » précisant ce sur quoi porte l'évaluation de chaque projet d'intervention.

Le règlement : ses catégories

L'organisation du règlement est fondée sur les catégories de mise en valeur définie à l'issue des diagnostics et figurant sur le plan (cf. § E-2-1) : à chaque catégorie du plan correspond un corps de règles.

La méthodologie d'élaboration du règlement conduit après débat à opter pour un principe d'énoncé des règles par catégorie, car ce principe permet pour les services instructeurs une meilleure commodité d'usage.

Le corps de règles est adapté aux spécificités et au niveau d'intérêt de chacune des catégories.

L'établissement des catégories s'appuie également sur les anciennes « catégories » de la ZPPAUP qui sont simplifiées et toilettées comme le demandent les textes.

Règles et justifications

Conservation, mise en valeur :

La mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Pau se fonde d'abord sur la conservation des édifices repérés comme exceptionnels, mais surtout comme intéressants qui constituent le corps de la ville patrimoniale, justifiant du SPR - AVAP.

Ce dispositif de conservation se prolonge obligatoirement par les dispositions nécessaires à un entretien et une restauration cohérentes avec la mise en valeur de ce patrimoine bâti.

Les édifices courants relèvent d'un choix préalable de conservation : dans le cas où ils sont conservés ils relèvent de règles d'amélioration et d'évolution cohérente. Dans le cas où ils sont supprimés ils sont remplacés par des aménagements ou construction en cohérence de tissu urbain.

Les jardins exceptionnels relèvent du principe de conservation dans leur ensemble, et de règles de restauration adaptées à leur valeur.

Les jardins intéressants relèvent du principe de conservation, tout en admettant une évolution utile respectant la valeur générale du jardin.

Les espaces libres et les cours relèvent de leur conservation, tout en étant adaptés aux besoins de leur usage, notamment d'accessibilité.

Les façades :

Les règles sur les façades des édifices exceptionnels et intéressants portent sur l'ensemble de leurs ouvrages constitutifs, de façon détaillée, à la hauteur de leur intérêt architectural. Elles se fondent sur les acquis de la ZPPAUP, les observations du diagnostic patrimonial, les analyses de l'architecture et de l'art de bâtir :

- composition architecturale
- matériaux constitutifs des structures et parements
- modénatures et décors
- boutiques et devantures, enseignes
- menuiseries

Une distinction est introduite entre façades avant (sur rue ou cour) et façades secondaires dans lesquelles des registres de composition et de matériaux sont spécifiques : bardages, galeries.

Une distinction est introduite en fonction des modes constructifs : construction traditionnelle maçonnée et en pierre – construction récente.

Les règles sur les façades des édifices courants conservés portent plus généralement sur l'amélioration de ces édifices, en incluant les travaux d'amélioration énergétique.

Les toitures :

Les règles sur les toitures portent sur leurs ouvrages constitutifs, de la même façon que pour les façades :

- architecture et forme des toits
- matériaux et leur mise en œuvre
- passe de toit, zinguerie er recueil du pluvial
- cheminées et ouvrages en toiture,
- prises de jour.

Les règles sur les toitures des édifices courants conservés portent plus généralement sur l'amélioration de ces édifices, en incluant les travaux d'amélioration énergétique.

Evolution :

Les règles sont spécifiques par catégories :

- Le bâti exceptionnel, par sa nature, est susceptible d'évolutions très limitées, étroitement adaptées à l'architecture de l'édifice, essentiellement justifiée par des questions d'accessibilité et de sécurité.
- Le bâti intéressant est susceptible de recevoir des modifications plus importantes, mais étroitement liées à l'architecture existante et sa valorisation : surélévation ou extension.
- Le bâti courant, lorsqu'il est conservé, est appelé à évoluer, à minima par amélioration de l'existant, et au-delà par extension et/ou surélévation permettant sa réécriture architecturale.
- Les jardins intéressants peuvent recevoir les extensions mesurées du bâti principal, des constructions secondaires ou annexes, des aménagements de loisir dans l'équilibre du jardin.
- Les espaces libres à qualifier selon le contexte sont appelés à évoluer en fonction des besoins et du contexte. Ces espaces libres et cours restent aussi les « variables » d'ajustement pour recevoir les adjonctions mesurées nécessaires à l'adaptation des immeubles qu'ils desservent.

Le patrimoine de parcs et jardins, les plantations d'alignement, les espaces libres et cours :

La nature paysagère du patrimoine de Pau est prise en compte dans le SPR – AVAP :

- en introduisant des catégories adaptées à la nature, à l'intérêt, au rôle majeur dans l'espace public de la ville
    - les jardins et parcs exceptionnels (cf conservation ci-dessus)
    - les jardins et parcs intéressants (cf préservation et évolution ci-dessus)
    - les espaces libres et les cours (cf conservation ci-dessus)

- les espaces libres à qualifier selon le contexte (cf préservation et évolution ci-dessus)
- les alignements plantés qui sont à conserver, restituer, renouveler, étendre dans les espaces publics ou privés appartenant au public.

- en déclinant des règles spécifiques par catégories.
- en tenant compte du rôle environnemental joué par ces catégories : perméabilité des sols, importance du couvert végétal dans l'adaptation climatique, dans la biodiversité, dans la production des gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité du cadre de vie…..

Les murs et clôtures structurants :

Il est proposé de leur attribuer une catégorie au sein du SPR – AVAP.:

- pour reprendre des « catégories » existantes au sein de la ZPPAUP en les simplifiant,
- pour préserver leur rôle structurant vis-à-vis de l'espace public et de l'espace privé
- pour valoriser leur caractère urbain et paysager notamment dans les quartiers de villas jardinés.

Les monuments situés sur les espaces publics :

Il est proposé de tenir compte de ce patrimoine dont la valeur est aussi mémorielle. Il est proposé d'établir une catégorie propre à ces éléments. Il s'agit d'inciter à leur conservation et à leur entretien, ainsi qu'à leur valorisation qui passe entre autre par leur capacité à composer de l'espace public.

Les hauteurs et gabarits :

Il est proposé de la traiter au sein du SPR – AVAP différemment de la logique de la ZPPAUP, en s'appuyant sur l'analyse du bâti et de son contexte :

- Pour le bâti identifié à valeur patrimoniale (catégorie « exceptionnel ») : réglage de la hauteur par le maintien des gabarits existants.
- Pour le bâti identifié à valeur patrimoniale (catégorie « intéressant ») : réglage de la hauteur en fonction de l'immeuble au cas par cas à l'aide d'une double disposition : maintien du gabarit existant ou surélévation dans la logique de l'architecture (1 niveau courant) et pouvoir d'appréciation par la règle générale d'évaluation du contexte.
- Pour le bâti sans valeur patrimoniale (catégorie « courant ») : réglage de la hauteur en fonction de l'immeuble, au cas par cas, à l'aide d'une double disposition : hauteur de surélévation dans la logique de l'architecture (1 niveau courant) et pouvoir d'appréciation par la règle générale d'évaluation du contexte.
- Pour le bâti en renouvellement (catégorie « courant » ou « bâti neuf ») : réglage de la hauteur au cas par cas, par référence au contexte à l'aide d'une double disposition : hauteur moyenne des constructions riveraines et pouvoir d'appréciation par la règle générale d'évaluation du contexte.

E -2- 4 Intégrer le développement durable de façon pratique et adaptée aux conditions locales.

Les prescriptions au titre du développement durable sont insérées dans le règlement de façon spécifique. Les règles d'améliorations énergétiques portent catégorie par catégorie du bâti sur :

- les façades
- les toitures

Pour les espaces libres et les jardins, elles sont intégrées dans le corps des règles.
La problématique de l'insertion des énergies est spécifiée selon deux cas.

- Pour les édifices neufs, elles sont promues quand il s'agit d'éléments constitutifs de l'écriture architecturale de l'édifice
- pour les catégories des édifices conservés (exceptionnels, intéressants, courants), elles sont acceptées si elles ne modifient pas l'architecture et les matériaux.

Carte des périmètres MH résiduels au-delà des limites du SPR - AVAP

E.3 Protections et périmètres protégés actuels, et périmètre du SPR - AVAP.

A la différence de la ZPPAUP, le SPR - AVAP ne suspend pas les périmètres circulaires de protection au-delà des limites du SPR - AVAP.

La carte ci-contre rend compte de cet état sur la base du projet de délimitation du SPR - AVAP.

Certains périmètres touchent aux communes riveraines : Gelos au sud, Idron et Bizanos à l'est.

D'autre part un monument historique n'est pas inclus dans le SPR - AVAP. (cimetière israélite) : il engendre son propre périmètre de protection.

Chapitre F Rappel et bilan de la concertation (Août 2015)

F.1 La démarche et les actions

F.1.1 La transition de la ZPPAUP en SPR - AVAP

La ville de Pau dispose d'un outil de protection du patrimoine, la zone de Protection du Patrimoine, Architectural, Urbain et Paysager, qui a été approuvée par délibération du Conseil Municipal le 20 Mars 2007.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a modifié les textes en vigueur et a initié un nouvel outil, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, AVAP, qui remplacera la ZPPAUP.

La loi n° 2016-925 (loi LCAP= du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine institue un nouveau dispositif de protection du patrimoine : les sites patrimoniaux remarquables ou SPR destiner à inscrire les différents dispositifs de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine en un seul.
La ZPPAUP devient automatiquement un SPR, tandis que les AVAP engagées se poursuivent selon le dispositif initial jusqu'au moment de leur approbation.

Le SPR - AVAP a pour objectif :

- de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.
- de permettre le recensement de tous les patrimoines présents sur la commune et de définir les enjeux patrimoniaux
- d'adapter les perspectives de développement local de ce patrimoine ;
- de traduire les enjeux locaux par la définition d'un zonage et d'un règlement adapté au territoire en question.

A l'étude proprement dite, la collectivité a adossé une phase de concertation, instaurée dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2012.

Celle-ci a pour objectif de partager la démarche avec les habitants, les professionnels, les acteurs associés, afin de

- Sensibiliser le plus grand nombre sur les enjeux et la démarche
- Offrir aux habitants un regard nouveau sur leur patrimoine
- Solliciter les acteurs professionnels afin d'instaurer un débat constructif à même d'améliorer la nature et la qualité du document de SPR - AVAP.

F.1.2 La démarche de concertation et la prise en compte de démarches existantes

La révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, et sa transformation en SPR - AVAP est un temps fort pour la ville de Pau. Cette procédure permet en effet de mobiliser les acteurs et les citoyens autour de la perception du patrimoine de leur ville.

L'obtention en 2011 du Label de Ville d'Art et d'Histoire témoigne à la fois de la valeur du patrimoine local, mais aussi d'une démarche volontariste de préservation et de sensibilisation portée par la Collectivité.

La ville de Pau s'est par ailleurs engagée dans une démarche de sensibilisation et de concertation autour de ses projets, traduite au travers de deux aspects :

La sensibilisation et l'information :
La mission Ville d'Art et d'Histoire joue aujourd'hui un rôle de sensibilisation au patrimoine, d'information sur les projets, et de mobilisation des différents acteurs dans des démarches culturelles liées au patrimoine. La mission Ville d'Art et d'Histoire propose notamment :

- Des conférences
- Des visites par secteur ou par thème
- Des expositions.
- Un blog…

La concertation et la participation citoyenne

- Les ateliers de la Cité, lieu de rencontre, de débat et d'échange, autour des projets urbains. Au sein du Pavillon des Arts, les Ateliers de la cité ont eu pour but d'associer les habitants dans les démarches de projet, de recueillir les attentes, et d'alimenter les réflexions en matière de projet urbain.
- Les conseils de quartiers sont des lieux d'information et d'implication des habitants à l'échelle de leur quartier, sur des projets à l'échelle de leur secteur. Ils impliquent différents acteurs locaux.

Au-delà de ces organes institutionnels, de nombreuses actions sont menées au sein de différentes instances, de manière ponctuelle (pavillon de l'architecture, expositions au sein de musées, médiathèque, etc…).

F.1.3 Le contenu de la démarche de concertation

La proposition de concertation validée par la collectivité consistait à s'inscrire dans ces démarches déjà existantes, afin de ne pas brouiller la lisibilité de la démarche.

Cette démarche a pour intérêt :

- De mobiliser (autour d'un thème commun), le temps de la révision de la ZPPAUP
- De pouvoir se prolonger au-delà, au travers des actions de la mission Ville d'Art et d'Histoire
- De s'appuyer sur des outils existants en les poursuivant.

La proposition visait à engager un processus de concertation qui soit complémentaire et non dissocié de la démarche de révision de la ZPPAUP, tout en conservant son autonomie, et ce afin:

- D'être en lien étroit avec la démarche d'étude : il s'agit d'assurer un lien étroit avec le déroulement de l'étude, au fil des différentes étapes, afin d'adapter le contenu de la concertation aux problématiques qui émergent, au fur et à mesure.
- D'être capable d'animer, sur le fond, les débats : l'animation de la démarche impose une bonne connaissance de l'étude, et du patrimoine local.
- De s'inscrire dans une proximité avec les instances de décision et de réflexion, afin de favoriser les échanges, les liens.

Dans le cadre de la concertation, un item a été proposé pour identifier la démarche.
Celui-ci a été « Patrimoine palois : partager le regard ».
La notion même de patrimoine est évolutive, et ce pour différentes raisons :

- La perception du patrimoine évolue dans la société, du patrimoine remarquable vers le patrimoine commun, du patrimoine bâti vers le patrimoine naturel, etc…
- L' »objet » patrimoine évolue : il se constitue, se renouvelle, se dégrade, se transforme.
- Le patrimoine diffère selon la manière dont on le vit, on le pratique (le patrimoine vécu).

Dès lors, le regard que l'ensemble des acteurs porte sur le patrimoine est très divers, et sa perception est à géométrie variable.

La démarche de concertation a porté sur plusieurs axes, visant à associer de nombreux publics :

- Des réunions de concertation publiques ouvertes à tous,
- Des insertions sur le site internet de la ville, qui permettent d'alimenter un dossier spécifique, et ainsi d'informer les habitants.
- Une sollicitation des habitants en vue de recueillir des photos de ce qui, pour eux, « fait patrimoine ».
- Une série de promenades urbaines, permettant à chacun de découvrir et s'approprier son cadre de vie.

- Des ateliers thématiques organisés avec les professionnels et acteurs de l'urbain.
- Des ateliers de travail par quartiers.

Ces actions ont été menées pendant les deux premières phases d'élaboration de l'AVAP-SPR, afin de pouvoir, si nécessaire compléter ou amender le dossier avec les éléments résultant de la concertation.

La première phase de la démarche d'élaboration du SPR - AVAP a permis de dresser un bilan de la ZPPAUP et de reformuler les diagnostics : Mai à Septembre 2013
La deuxième phase, visait formuler les enjeux et les orientations du SPR - AVAP : Octobre 2013 à Février 2014.

F.2 Synthèse et bilan

Le présent chapitre permet de rappeler les différentes actions qui ont été menés tout au long de la démarche, et pour chacune, d'exprimer les apports qui pourront être intégrés dans l'étude de SPR - AVAP.

F.2.1 Les réunions publiques de concertation

Objectif
Cette conférence s'est inscrite en amont des journées européennes du patrimoine 2013, qui se sont tenues les 14 et 15 Septembre, sur le thème « 100 ans de protection ».
Son objectif consistait à la fois à ouvrir ces journées du patrimoine, tout en engageant la phase de concertation relative au SPR – AVAP.

Contenu et participation
La conférence s'est tenue le 12 Septembre 2013 à 18h30, salle du Conseil Municipal

Table ronde autour du thème : 100 ans de protection : du Monument à la Ville.
Réunion ouverte au public et à la presse, permettant d'engager les différentes actions de concertation autour de la révision de la ZPPAUP et sa transformation en SPR - AVAP.

Celle-ci s'est organisée au travers de plusieurs interventions :
Philippe Gisclard :

- L'évolution de la notion de patrimoine au travers de différentes lois de protection :
  - Les différentes lois : 1840, 1913, 1930, 1943, 1962, 1983, 1993, 2012
  - L'exemple de l'évolution des protections sur la ville de Pau : évolution des périmètres depuis les origines jusqu'à aujourd'hui.

Claude Laroche :

- L'apport de l'inventaire, outil de connaissance du patrimoine comme levier des projets urbains.

Caroline Cousin, Ville d'Art et d'Histoire :

- de la connaissance du patrimoine à l'appropriation par les habitants (100 ans d'appropriation du patrimoine).

Atelier Lavigne :

- L'évolution des notions et des enjeux de protection du patrimoine : de la ZPPAUP au SPR - AVAP:
  - De l'espace vert au jardin
  - De la façade de l'immeuble à la façade urbaine
  - L'intégration de la dimension de projet.
  - Les enjeux du développement durable.
- Les actions pour partager le regard avec les habitants.

Apports et incidences de la concertation sur le dossier SPR - AVAP

- *L'apport de cette démarche a consisté avant tout à dresser un bilan de la notion de protection patrimoniale, et à mettre en perspective le futur document de mise en valeur.*

F.2.2 Les productions sur le site internet

Objectif

Le site internet de la ville constitue le support principal de communication et d'information. Dans le cadre du SPR - AVAP, il apparaissait nécessaire de fournir des éléments relatifs à l'avancement de la démarche, afin d'en expliquer le contenu et le déroulement.

Contenu

A partir de Septembre 2014, plusieurs apports ont été intégrés sur le site internet de la ville. Celui-ci apparaît dans un dossier intitulé « Protéger nos patrimoines ». Les informations portent sur :

- « Protéger nos patrimoines » : éléments d'introduction
- « Pourquoi une AVAP » : l'ambition de la ville de Pau dans la protection de son patrimoine
- « Vers une protection renforcée » : étapes et objectifs de la démarche de révision de la ZPPAUP
- « Une démarche partagée » : présentation et actualité des étapes de concertation
- « Comprendre la ville pour pouvoir la protéger » : une synthèse des diagnostics
- « Pau, d'hier à aujourd'hui » : atlas historique de la ville
- « Etablir une synthèse des intérêts et des enjeux pour orienter les outils de protection » : synthèse des 10 enjeux identifiés

Les points listés ci-dessus sont présentés en annexe du présent dossier.

F.2.3 Les contributions des habitants

Objectif

Les actions engagées en termes de concertation portent sur divers éléments, favorisant l'échange et le partage autour de la notion de patrimoine.

Le souhait de la ville de Pau a aussi consisté à associer plus activement les habitants et les usagers de la ville, en leur donnant les moyens de révéler ce qui constitue, pour eux, patrimoine.
Pour cela, la ville a mis en place via son site internet un outil permettant de recueillir le regard des habitants sur leur patrimoine.
Ce regard peut se traduire par des photos, dessins ou croquis, aquarelles, textes, qui illustrerait la représentation de chacun.

Cette phase de recueil s'est tenue entre le 1er Décembre 2013 et le 31 Janvier 2014.

Contenu

5 contributions ont été réalisées, et communiquées via le site internet à la ville de Pau.
Celles-ci portent sur différents thèmes

- Patrimoine monumental
- Paysage urbain
- Patrimoine mémoriel
- Insertion d'architectures contemporaines
- Approches « originales »

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

Tout d'abord, il est important de relever que la participation a été assez faible.
Cela peut s'expliquer par différentes raisons :

- *Une période peu propice : période hivernale, peu favorable à la production artistique, au dessin, à la flânerie, et qui s'est articulée autour de la période des congés de Noël.*
- *Une démarche qui a peu intéressé les habitants : il n'était pas prévu, pour ces contributions, de classement ou de rétribution : cette démarche a généré peu d'engouement.*
- *Mettre les habitants dans une position active, de production, est peu porteur.*

Le bilan de cette action n'a pas eu les résultats escomptés. Il était envisagé d'en tirer un bilan, de déceler les éléments sur lesquels les habitants portent une attention particulière. Or la faible participation ne permet pas de tirer des conclusions représentatives.

Toutefois, sur le fond, c'est le patrimoine monumental qui semble le plus représentatif pour les habitants. Ils jouent un rôle symbolique et emblématique de la ville, et sont des éléments dominants dans le paysage urbain, par leur rôle de repère.
Une production nous montre aussi les éléments du patrimoine mémoriel : un élément identifié qui renvoie à une mémoire collective.

Le paysage urbain est également représenté, soit dans la valeur du paysage des façades du Boulevard des Pyrénées (c'est, ici, le front bâti qui fait patrimoine, mis en scène par le caractère naturel des bords du Gave), soit par un espace qui représente le cœur de ville de Pau: la place Clémenceau.

Trois illustrations proposent enfin des insertions de projets contemporains dans la ville de Pau, sur des secteurs sensibles :

- *Le premier concerne une rampe d'accès au parking souterrain. L'impact de ce projet dans son site contredit l'histoire de ce lieu, qui s'est construit avec la topographie, marquant une logique de lecture paysagère de l'Ouest vers l'Est ;*
- *Un projet d'insertion dans la ville, qui rompt avec deux logiques urbaines apparentes : l'alignement sur rue, la hauteur du bâti.*
- *Une esquisse de projet, place Récaborde, qui illustre la recherche d'un parti de projet dans son rapport avec le site, au travers de croquis explicatifs.*

F.2.4 Les promenades urbaines

Objectif
L'objet de ces promenades était de constituer un apport sur la compréhension de la ville, au travers de différents thèmes : les motifs paysagers, les typologies architecturales, les places, les sites de projets urbains et leurs enjeux.
Chacune de ces promenades visait à établir un lien entre les patrimoines, en resituant chacun des éléments dans son contexte, et en expliquant les rapports de l'architecture avec son site, de la composition urbaine face aux enjeux de l'extension urbaine, etc…

Ces promenades ont permis d'expliquer, au travers de chacun des parcours, l'histoire urbaine de Pau, dans son lien avec le site.

Contenu

4 promenades urbaines ont été réalisées, chacune traitant d'un thème particulier.

Promenade urbaine N°1, le 03 Oct. 2013 : « Les ensembles paysagers à Pau le long du Boulevard des Pyrénées » : présentation de l'émergence du regard porté vers les Pyrénées, et du phénomène de retournement de l'urbanisation vers la vue et le Boulevard.
Nombre de participants : 29

Promenade urbaine N°2, le 07 Nov. 2013 : « Pau, Ecritures architecturales » : présentation de l'évolution et de l'extension urbaine et exposé des différents motifs architecturaux, du XVIème au XIXème s, depuis le château jusqu'à la rue Montpezat.
Nombre de participants : 28

Promenade urbaine N°3, le 05 Déc. 2013 : « Pau, de place en place » : présentation de la composition de différentes places de Pau, de la place Gramont à la place de la République.
Nombre de participants : 29

Promenade urbaine N°4, le 06 Fév. 2014 : « la ville basse et ses projets » : analyse des caractéristiques spécifiques de la ville basse, et des projets urbains qui la concernent aujourd'hui (Parc Naturel Urbain, Projet Portes des Gaves, etc…).
Nombre de participants : env. 30

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

Les promenades urbaines ont constitué un temps important de la concertation, sur plusieurs aspects :

- *Apporter une information concrète, visible, des évolutions urbaines, paysagères et patrimoniales. Les promenades urbaines, au travers de différentes « stations », ont en effet permis d 'exposer certaines transformations majeures du site de Pau, grâce notamment à l'appui de documents anciens (estampes, lithographies) illustrant le propos. Cette logique a conduit à rendre perceptibles les mutations de la ville.*
- *Apporter une information sur les enjeux de la transformation de la ZPPAUP en SPR - AVAP (la question des cours, jardins, la question des façades, menuiseries, etc…) ;*
- *Assurer une diffusion de l'information, auprès des participants, et, indirectement, auprès d'un public plus large.*
- *La participation a été importante (120 participants au total), ce qui constitue un vecteur de diffusion non négligeable.*

F.2.5 Les ateliers thématiques avec les professionnels

Objectif
La révision de la ZPPAUP est une démarche menée par la collectivité, au titre de l'intérêt général. Le document du SPR - AVAP, une fois approuvé, constituera une servitude qui s'imposera aux opérations de réhabilitation, de construction, d'aménagement.
Les acteurs professionnels qui interviennent sur la ville ont été associés, à la fois pour les informer, mais surtout pour recueillir leurs avis, leurs attentes, leur pratique.

Dans ce cadre, une série de trois réunions a été mise en place, avec des publics différents, pour échanger et débattre sur les problématiques relatives à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine aujourd'hui.

Contenu
Trois ateliers thématiques ont été réalisés, en lien avec le pavillon de l'architecture :

- le point et l'analyse de la pratique de la ZPPAUP existante : cet atelier a eu pour objet de recueillir les points de vue et de les croiser sur la pratique de la ZPPAUP et les enjeux du SPR - AVAP. Lieu : usine des tramways
    - Public présent : Architectes, promoteurs constructeurs, Pact, SIAB.
- la question des jardins et cœurs d'îlots : enjeux de protection et préservation des identités de quartier.

- Public présent : Architectes, promoteurs constructeurs, Pact, CAUE, ville de Pau

- Atelier de sensibilisation à la réhabilitation du patrimoine ancien. Cet atelier a porté sur trois points essentiels :
  - Présentation de l'évolution de la règle
  - Les enjeux architecturaux et techniques de la mise en valeur du patrimoine,
  - Les outils d'accompagnement à disposition

Au-delà de ces trois ateliers, une réunion d'information aux divers services de la ville de Pau a été animée, afin d'associer les différents pôles de la ville, et de permettre une convergence des regards dans la pratique de chacun.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Les ateliers ont tout d'abord permis d'apporter une information sur la démarche, ses enjeux, auprès de nombreux professionnels intervenant sur le cadre bâti ou sur le contexte urbain.*
- *Les ateliers ont été le support de nombreux échanges, sur des points très divers, et ont participé à alimenter la réflexion sur le SPR - AVAP.*

Atelier thématique 1 : BILAN DE LA ZPPAUP
Plusieurs axes ont été abordés, et peuvent être intégrés dans la réflexion du SPR - AVAP :

La question de la densification vis-à-vis de la protection
La question de la densification urbaine est un sujet d'actualité, alimenté par une pression foncière accrue, et par la nécessité de limiter l'étalement urbain. Cette tendance est aujourd'hui appuyée par l'ensemble des textes relatifs à la planification.

En parallèle, la ville de Pau a souhaité, depuis de nombreuses années, encourager la préservation et la mise en valeur de son patrimoine. Cette démarche était traduite par la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, en 2007, et la ville a renouvelé cette volonté grâce à la transformation de la ZPPAUP en SPR - AVAP, sur globalement le même périmètre.

Cette volonté n'est pas contradictoire avec celle de la densification, tout au contraire.

- d'abord, parce qu'elle participe à renforcer l'attractivité de la ville historique, en donnant un cadre règlementaire et opérationnel permettant d'améliorer la qualité de la ville. L'attractivité de la ville ne passe pas seulement par une offre de logement plus conséquente, mais aussi et surtout par un cadre de vie de meilleure qualité.
- La règlementation mise en place par la ZPPAUP, et par le SPR – AVAP, permet aujourd'hui l'évolution, le renouvellement, d'un certain nombre de bâtiments. Ce n'est pas une contrainte mais bien un outil au service de la qualité des projets.

Ces échanges permettent toutefois d'apporter des réponses, qui s'inscrivent dans la logique de la révision du document : L'esprit du travail sur le SPR – AVAP conduit à associer à la préservation des bâtiments les plus remarquables, la sauvegarde des paysages urbains représentatifs. Cette démarche vise à identifier ce qui constitue l'identité d'un quartier, puis à traduire règlementairement ce trait de caractère. A titre d'exemple, Trespoey est un quartier caractérisé par une présence végétale forte, assurée par des rapports de transparence entre espace public et espace privé, et par la valeur des espaces paysagers (espaces du devant, jardins arrières). Dans le cas où un bâtiment n'a pas de valeur, son remplacement pourra être envisagé s'il respecte la valeur paysagère du site.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Expliciter le parti de protection retenu pour chacun des quartiers, en référence à l'identité des lieux.*

La question du traitement d'un immeuble dans son ensemble
Les ateliers thématiques soulèvent la question de l'intérêt de la protection d'un immeuble dans un ensemble urbain hétérogène, ne présentant pas ou peu de valeur d'ensemble. L'exemple donné est celui de l'Avenue du Général de Gaulle / Avenue du Général Leclerc.

La préservation du patrimoine de Pau s'inscrit à la rencontre de deux aspects :

- La protection des bâtiments s'attache à identifier la valeur d'un immeuble, en vue de définir son niveau de protection. Cette catégorisation consiste à déterminer, au travers d'un travail d'inventaire, de reconnaissance, et de lecture architecturale, la valeur de chacun des bâtiments inclus dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
- La prise en compte de la valeur d'ensemble et la capacité d'évolution d'un secteur : le SPR - AVAP prévoit de délimiter des secteurs de projet urbain, dans lesquels la valeur des immeubles pourra être reconsidérée au cas par cas, en fonction de la nature du projet urbain. Dans ces cas, la requalification d'un paysage urbain sera prépondérante sur la valeur d'un édifice pris individuellement. Ces exceptions seront débattues et partagées par les différents acteurs, et validées au sein des commissions locales.

Pour répondre plus précisément à la question, l'Avenue du Général Leclerc / Avenue du Général de gaulle, répond à différentes séquences, prises de l'Est vers l'Ouest, depuis le giratoire Yitzhak Rabin :

- Une première séquence très ouverte vers le Sud, à hauteur du centre hospitalier. La partie Nord de la voie est plus hétérogène, mais présente une cohérence du retrait des constructions, et une bande non bâtie homogène (souvent végétalisée).
- Une seconde séquence, entre l'Avenue Bie Moulie et l'Avenue Alfred de Vigny, qui correspond à la continuité, de part et 'autre, du quartier Trespoey. On y rencontre à la fois des villas anglaises et leurs parcs préservés, mais aussi un tissu pavillonnaire très végétalisé.
- Entre la rue Alfred de Vigny et le début de la rue Castetnau, le bâti est plus récent, plus hétérogène

Sur cette dernière séquence, un projet de renouvellement urbain pourrait –être mené, afin de restructurer cette entrée. Dans ce cadre, la valeur des immeubles pourrait-être reconsidérée.
Sur les deux autres séquences, les enjeux d'aménagement portent avant tout sur la nature de l'espace public et de ses limites.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Etablir une cohérence dans la qualité des abords du Général Leclerc.*
- *Envisager un secteur de projet ou des capacités de renouvellement urbain le long de l'Avenue du Général de Gaulle.*

La question de la revitalisation du centre-ville

Le SPR - AVAP porte sur l'enveloppe extérieure du bâti, et participe plus largement à valoriser un cadre de vie ; le SPR - AVAP a pour objet une mise en valeur du centre ancien, qui participe à l'attractivité du centre et à sa revitalisation. Elle s'accompagne d'outils portés par la collectivité (aménagements d'espaces publics, chartes, etc…), qui, associés aux enjeux de déplacements, de politiques de l'habitat, etc…, sont des leviers de reconquête du centre-ville.

La fixation de règles se réalise dans l'objectif de maintenir une qualité du cadre de vie. Elle est accompagnée de subventionnements pour les travaux portant sur les façades, afin d'accompagner les propriétaires dans leurs travaux.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Soutenir les outils de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine par des actions publiques (subventionnement, aménagements publics, etc…)*

La question des cœurs d'îlots et des espaces verts

L'actuelle ZPPAUP s'articule avec les PLU, et met en place de nombreuses contraintes sur les jardins et les espaces verts. La légende relative aux espaces verts, aux cours, murets, est

extrêmement dense dans le document actuel. Les règles sont parfois contradictoires entre les deux documents.

La valeur des espaces verts et des jardins est à ajuster dans le document, afin de simplifier la règle et la rendre plus efficace. Une charte des jardins pourrait accompagner la mise en œuvre du SPR – AVAP

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Ajuster les valeurs des jardins et des cœurs d'îlots.*

La question des contraintes sur le bâti
Certaines contraintes sur le bâti rendent parfois plus onéreuses des opérations immobilières dans le centre, compte-tenu des coûts induits.
Le SPR - AVAP a pour objet de gérer la qualité de la réhabilitation des édifices, en établissant des règles adaptées. En parallèle, la collectivité a instauré des aides et subventions, dans le cadre d'opérations façades, qui constituent une aide pour les propriétaires ou les bailleurs.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

Poursuivre l'accompagnement public des opérations de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

La question de la diversité des patrimoines
Les protections des immeubles ne se limitent pas aux immeubles postérieurs aux années 1930, mais des immeubles intéressant des années 1950 – 1960 sont identifiés.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Intégrer les éléments de connaissance du patrimoine du XXème s. dans le diagnostic.*

Volet thermique et énergétique
Il est demandé si ces éléments pourraient figurer dans le SPR - AVAP : Cela sera bien le cas, ce qui donnera aux architectes et prescripteurs des éléments de réponse vis-à-vis des clients.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Intégrer les éléments relatifs au fonctionnement du bâti ancien (thermique, hygrométrie, isolation) dans le diagnostic, comme support pour les intervenants.*

Indications sur les dispositifs techniques, paraboles
La règle reposera sur l'intégration de ces éléments sur des parois non visibles depuis l'espace public.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Veiller à l'intégration de ces éléments dans le règlement*

La question de l'application des règles relatives à l'accessibilité du bâti au regard des objectifs de protection patrimoniale
Le SPR - AVAP ne porte que sur l'enveloppe extérieure des bâtiments. En ce sens, les problématiques liées à l'accessibilité concernent les largeurs de baies, les seuils, les menuiseries, etc…
Les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite peuvent s'inscrire en contradiction des règles liées à la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

La question de l'accessibilité pourra être abordée dans le SPR - AVAP, afin de clarifier le rapport entre patrimoine et règles d'accessibilité. La conservation du patrimoine est un enjeu validé par les élus, qui établit des règles locales. En outre, le SPR - AVAP pourrait intégrer des notions de préservation qui pourraient primer dans le cas de demandes de dérogation. La charte des commerces développe déjà cette thématique.

Apports et incidences sur le dossier du SPR – AVAP

- *Insérer un paragraphe spécifique, dans le SPR – AVAP,, sur la question de l'accessibilité au regard des enjeux de protection du patrimoine*

Atelier thématique 2 : JARDINS ET CŒURS d'ILOTS

L'importance des jardins dans l'intimisation de l'habitat.
La préservation des jardins est un élément indispensable pour les qualités d'habitabilité des quartiers, qu'ils soient résidentiels (jardin périphérique à la maison) ou denses (jardins de cœurs d'îlots).
La protection des éléments de jardin sera prolongée de la ZPPAUP au SPR – AVAP.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Expliquer les types de protection mis en place*

La question de l'échelle des jardins
Les jardins peuvent avoir plusieurs échelles : micro-jardin, jardin d'une villa, grand parc privé ou public. Cette diversité d'échelle permet des rôles différents, et, par conséquent, un enjeu de protection particulier.

La préservation des jardins au titre de leur rôle de continuité écologique devra tenir compte de ces enjeux d'échelle.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Expliquer les logiques qui ont présidé à la délimitation des jardins*

La question de la densification vis-à-vis de l'enjeu de préservation.
Les jardins sont des éléments identitaires de la ville de Pau, tant par la trace qu'ils ont laissé (nombreux parcs publics ou privés en résultent, arbres préservés dans certains lotissements), que par la qualité de certains quartiers, directement issus du démantèlement de certaines propriétés.

Dans certains quartiers, cette dimension participe fortement à la qualité de l'espace public, et à la valeur des espaces.
Les objectifs du SPR - AVAP sont à préciser sur trois secteurs en particulier, entre enjeu de conservation et enjeu de densification / renouvellement urbain:

- L'entrée de ville Route de Tarbes (Av. Général Leclerc, Av. du Général de Gaulle)
- L'entrée de ville Route de Bordeaux (Av. Jean Mermoz)
- Le quartier Trespoey

Le SPR - AVAP devra affirmer la question de la préservation des paysages urbains, face aux secteurs de renouvellement urbain (de projet urbain), qui seront clairement identifiés.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Expliciter les identités de chacun des quartiers, pour édicter les principes de mise en valeur retenus.*

Les cours :
Certaines cours ont un caractère remarquable et peuvent être identifiées. Pour les autres, il conviendra de laisser une liberté d'utilisation des Rez de Chaussée : ceux-ci constituent souvent des annexes pour le stockage nécessaire aux commerces. L'occupation de ces rez-de-chaussée doit être possible (couverture, ou vrai toit terrasse, ou jardin…), tout en veillant à limiter les nuisances.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Plan et règlement : veiller à la capacité d'usage des cours, au regard de l'enjeu patrimonial*

Les espaces sans valeur particulière, espaces en mutation

Il existe des espaces qui ne sont ni de véritables cours, ni des jardins, et constituent des lieux sans grande valeur : stationnements, espaces informels, etc…
Aujourd'hui la ZPPAUP laisse en blanc ces espaces, sans apporter de règle particulière. Cette traduction sera renouvelée dans le SPR – AVAP.

La notion de « frontage »
Le « frontage » est, dans les villes Nord Européennes, l'espace tampon entre le bâti et l'espace public. Celui-ci permet une diversité d'usages et de fonctions, à caractère privatif. Ces espaces constituent des sas, permettant transition entre public et privé.
Or, dans le périmètre de la ZPPAUP, ce cas est peu courant : La typologie la plus fréquente comprend un mur comme limite entre espace public et privé, et ce mur participe à la perception du patrimoine urbain caractéristique. Toutefois, cette problématique est à intégrer dans les projets courants, respectant à la fois la typologie locale et cette fonction de frontage.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Maintenir des règles de projet permettant ce dispositif, dans les secteurs ou quartiers disposant déjà de ce type d'implantations.*

La question des annexes et dépendances
Certaines annexes ont une véritable qualité bâtie, en lien avec l'architecture du bâti principal.
Le classement du SPR - AVAP intègrera ces éléments, dans les valeurs de bâti sur le plan.

La valeur des espaces : la continuité des jardins du devant, les cœurs d'îlots
Les espaces de cœurs d'îlots jouent un rôle de continuités écologiques, et doivent à ce titre être préservées. Les jardins du devant assurent avant tout la qualité du paysage urbain. Ce filtre végétal est important pour l'espace public (débord du végétal) et pour l'espace privé (intimité des jardins).
Ce constat pose la question de l'implantation des annexes, afin de savoir ce qui est à privilégier : le devant, au détriment de la lecture du paysage urbain, ou l'arrière, au risque de fragiliser les continuités écologiques ;

Cette lecture sera faite au cas par cas, dans l'atelier du plan, pour tenir compte des enjeux par quartiers. Toutefois, il n'y aura pas de constructibilité possible d'annexes dans les espaces urbains où le caractère de jardin est dominant.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Identifier les valeurs de jardins de devant au regard d'une valeur d'ensemble du paysage urbain.*

Les fonctions et usages du jardin au regard de la règle
Les obligations règlementaires se cumulent (PLU / assainissement). Les espaces de jardins qui seront protégés doivent permettre de répondre aux autres impératifs (stationnement, gestion du pluvial avec rétention sur la parcelle).
La règle actuelle concernant la rétention du pluvial en secteur ancien ne tient pas compte du caractère des lieux. Elle impose de décaisser fortement les cours intérieures, ce qui risque de générer des désordres sur la structure du bâti. Les prescriptions en secteur ancien devront être adaptées.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Vérifier si des problèmes concrets peuvent apparaître. Dans ce cas, engager des échanges entre les services du patrimoine et le service assainissement, pour traiter de cette problématique particulière*

La nature des jardins
Deux types de jardins peuvent être identifiés : les jardins résultant de décomposition de jardins d'échelle plus large, et les jardins composés au regard de l'édifice existant : jardin de représentation.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *L'AVAP-SPR distinguera deux niveaux de jardin : les jardins remarquables et les jardins intéressants*

La question de la règle, l'articulation SPR - AVAP et PLU
La préservation des jardins, selon leur valeur, est à intégrer dans l'AVAP-SPR. Cela ne doit pas conduire à terme à une suppression de la contrainte existant actuellement dans le PLU, hors périmètre du SPR - AVAP. Les règles fixées devront être maintenues.
La refonte du SPR - AVAP dans le PLU (PLU patrimonial) fait l'objet de projets de lois. Cela permettra à la fois une meilleure cohérence entre les règles (PLU / patrimoine), et une plus grande lisibilité entre renouvellement urbain et préservation.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Le maintien des contraintes portant sur les jardins hors ZPPAUP devra être assurée au moment de la mise en compatibilité du PLU.*

La préservation des murs en galets
Les murs en galets constituent un élément identitaire fort dans le PLU. Leur enjeu de préservation doit être mesuré au regard des enjeux de comblement de dents creuses et de densification.

L'identification et la protection des arbres
La ville de Pau a établi un recensement de 24 000 arbres sur la ville, à la fois sur l'espace public et sur l'espace privé. Ce relevé n'est pas encore exhaustif. La préservation de ces arbres est effective au moment du dépôt d'une déclaration préalable dans le cadre de la demande pour un abattage d'arbre.
L'AVAP-SPR ne devra pas figer le patrimoine végétal, patrimoine vivant : il est important de permettre son renouvellement.

Atelier thématique 3 : SENSIBILISATION DES ARTISANS

Les éléments qui ressortent de ces échanges ont des incidences sur le projet d'AVAP-SPR en termes techniques et en termes d'obligations.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *Intégrer les éléments relatifs au fonctionnement du bâti ancien (thermique, hygrométrie, isolation) dans le diagnostic, comme support pour les intervenants.*
- *Expliquer dans le rapport de présentation les choix retenus concernant les matériaux (façades, menuiseries).*

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

- *La collectivité souhaite mettre en place une charte des bonnes pratiques avant de mettre en place des actions coercitives, dans le cas de non-respect de la règle.*
- *Demande d'une meilleure connaissance et d'un meilleur échange sur ces questions.*

F.2.6 Les ateliers de travail par quartiers

Objectif
L'objectif consistait à établir un lien et un échange direct avec la population, sur deux quartiers, en s'appuyant sur des projets d'étudiants d'école d'architecture.

Contenu
Entre 2010 et 2013, de nombreux étudiants de l'Ecole d'Architecture de Paris Malaquais ont étudié différents quartiers de la ville de Pau, dans le cadre de la fin du cycle Licence (3ème année d'études). Ces travaux étaient encadrés par Patrice Mottini, professeur à l'école d'architecture.

Ces études répondent à une problématique actuelle : Comment palier à la fuite des habitants vers les communes périphériques en proposant des formes d'habitat attractives en centre-ville ?

Ce questionnement a amené les étudiants à se positionner sur la question de l'identité des quartiers de la ville de Pau, leurs limites, les repères, les continuités.

Ces travaux portent à la fois sur une phase d'analyse, d'enjeux, puis la mise en place de projet d'architecture. Ils partent donc de l'échelle urbaine pour se décliner jusqu'à l'échelle du logement.

En cela, cette démarche rejoint la procédure de transformation de la ZPPAUP en SPR - AVAP, et a constitué un support intéressant pour instaurer un échange avec les habitants.

Deux ateliers de rencontre ont été réalisés dans le cadre du SPR - AVAP.
Ils se sont tenus les 19 et 20 Février :

- Le premier, portait sur le quartier Montpensier-Foirail – Cours Lyautey, avec pour objet d'études :
    - La remise en valeur du Boulevard Lyautey,
    - Une problématique de porosité et d'attractivité du quartier Montpensier-Foirail

  Il s'est tenu au pavillon des Arts

- Le deuxième, portait sur le quartier Saragosse, avec pour objet d'études :
    - Limites et franges du quartier
    - Le quartier Saragosse : un parc en mutation.
    - Projets de Logements sur Corisande Andoins et Avenue Tourasse

  Il s'est tenu dans le théâtre Saragosse, en cœur du quartier.

Les supports d'échange sont annexés au présent compte-rendu.

Chaque intervention portait sur :

- Un premier temps autour d'une présentation historique de la formation urbaine de la ville, qui permet de resituer des enjeux géographiques et urbains concernant les quartiers Saragosse et Montpensier.
- Un second temps qui a permis d'énoncer les trois lieux d'intervention tout en présentant les enjeux et problématiques présentés par les étudiants.
- Un temps de débat où le public était invité à rejoindre des tables rondes organisées par projets pour des explications plus détaillées. Le public a rencontré ainsi les étudiants pour préciser les enjeux de chaque projet et débattre des hypothèses émises.

Apports et incidences sur le dossier du SPR - AVAP

Malgré des invitations massives auprès de la population (6000 invitations distribuées dans les boîtes aux lettres), la participation à ces ateliers a été relativement faible de la part des habitants :

- *15 habitants étaient présents lors de la première soirée,*
- *Seulement 5 lors de la deuxième soirée.*

Cette participation était toutefois complétée par des participants « institutionnels » : élus, services de la ville de Pau, Architecte des Bâtiments de France. Les échanges ont porté sur divers points et notamment :

- *La densification potentielle du quartier de Saragosse : pour les habitants, ce quartier est déjà relativement dense. Un apport de nouvelles populations pourrait engendrer des problématiques de déplacements, qui seraient à régler en amont.*
- *La question de la limite des quartiers : la ville ancienne se limite aujourd'hui au quartier alsace Lorraine, et la perméabilité avec le quartier Saragosse est faible, de part la nature des tissus urbains (d'un tissu urbain traditionnel en îlots à une structure verticale) ;*

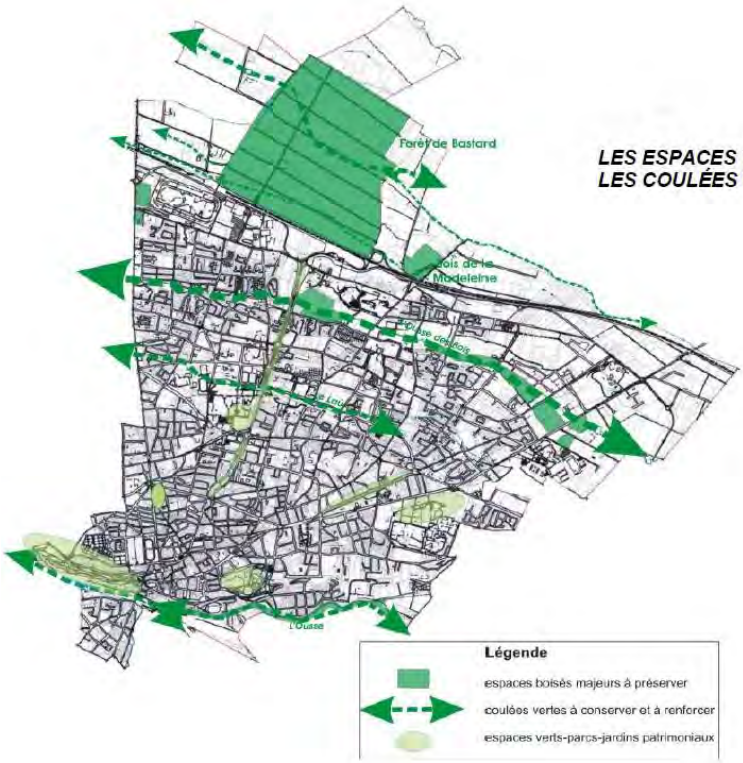

LES ESPACES VERTS DOMINANTS
LES COULÉES VERTES

PLAN DE CIRCULATION GÉNÉRALE
LES AXES MAJEURS DE TRANSIT ET ENTRÉES DE VILLE

Documents graphiques extraits du PADD. Pau, janvier 2008.

Chapitre G Compatibilité de l'AVAP-SPR et du document d'urbanisme

G.1 Historique et évolution du PLU

PLU prescrit le 25 avril 2002

PADD date du 22/12/2003

- Approuvé le 24 mars 2006.

Révisions

- 18/01/2008
- 17/09/2009

Modifications simplifiée : 12 mai 2011

Modifications

- N°3 du 28 juin 2012
- N°4 du 21 mars 2013
- N°5 du 21 novembre 2013
- N°6 en cours pour l'automne 2015

Evolution envisagée

- PLUi possible à l'horizon 2019.

G.2 Le PADD du document d'urbanisme en cours

Le PADD du PLU de Pau (approuvé le 22 décembre 2003 et modifié le 18 janvier 2008) fixe six grands objectifs. L'entrée patrimoniale est exprimée sur les objectifs C 1 et C 2 « Protéger et valoriser l'environnement et les paysages ainsi que les identités architecturales et urbaines »,

Objectif C.1 Protéger et valoriser l'environnement et les paysages naturels

- Préserver et valoriser les espaces naturels, parcs, espaces boisés, mails plantés présentant une qualité paysagère ;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager ;
- Mettre en valeur les espaces verts du centre-ville non commerçants ;
- Maintenir les espaces verts de dimension suffisante, qui constituent des « coupures vertes » ;
- Prévoir l'urbanisation en laissant place à de véritables espaces communs, lieux de convivialité ouverts à tous les riverains, dans le respect d'une consommation raisonnable du foncier ;
- Maintenir ou favoriser les poches de jardins familiaux existants
- Accorder une attention particulière aux entrées de ville (hauteur des immeubles) afin de de ne pas boucher les vues et perspectives et ne pas altérer les paysages urbains

Objectif C.2 Protéger et valoriser l'identité et le patrimoine bâti

- Valoriser le patrimoine en encourageant la qualité architecturale des constructions dans le respect des orientations de la ZPPAUP ;
- Limiter les hauteurs des constructions des constructions pour garantir l'harmonisation des formes urbaines entre les quartiers ;
- Maintenir les éléments caractéristiques des rues (implantation des constructions, arbres d'alignement, hauteur et composition des clôtures…)
- Limiter la densification urbaine dans les quartiers aérés en périphérie du centre-ville, conserver les caractéristiques de chaque quartier (matériaux, gabarits, plantations…)

Carte de synthèse des espaces protégés dans le SPR – AVAP au titre du patrimoine paysager, des jardins, des alignements plantés

G.3 Adéquation du PADD et du SPR - AVAP

Les dispositions du SPR - AVAP s'articulent sur les diverses orientations formulées dans les 2 objectifs cités ci-avant :

- La délimitation étendue, qui reprend et complète celle de la ZPPAUP, intègre les espaces dans lesquels les différents enjeux sont formulés : caractéristiques architecturales, caractéristiques urbaines, patrimoine naturel et paysages dans ses diverses formes, y compris les jardins familiaux (secteur Nito)
- Les secteurs de projet du plan intègrent la dimension d'une urbanisation concertée et raisonnée, ouverte à une densification raisonnable et la création d'espaces communs
- Les catégories du plan correspondent au détail des enjeux de valorisation du patrimoine
- Les règles détaillées sont en adéquation aux catégories dans le double sens de préservation et de mise en valeur
- Le règlement n'étant pas un document normatif absolu, les règles d'évaluation des projets sont des outils permettant la mise en œuvre adaptée des règles dans le sens du respect des approches qualitatives définies dans le PADD : conserver les « caractéristiques de chaque quartier », garantir l' »harmonisation des formes urbaines », accorder « une attention particulière aux entrées de ville », « nepas altérer les paysages urbains »
- Les niveaux d'appréciation s'inscrivent dans le cadre du suivi dévolu à la Commission Locale.

PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Dossier approbation

Atelier LAVIGNE Architectes Associés, PAU
mandataire
SAS ROI, BAGES
FEBUS Eco-habitat, ORTHEZ

CHAPITRE A
LE CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT DU SPR—AVAP
LE BILAN DE LA ZPPAUP

CHAPITRE A.1

Le contexte règlementaire

Objet du chapitre et conséquences pour le SPR—AVAP

La ville de Pau dispose d'une ZPPAUP étendue, dont la délimitation recouvre des patrimoines divers. Ceux-ci ont été soigneusement reconnus grâce à des études préalables très détaillées qui en ont justifié l'étendue et le contenu. La ZPPAUP a permis d'inscrire le développement dans la ville dans une dynamique de prise en compte, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine : restauration du bâti ancien, amélioration des espaces publics, obtention du label Ville d'art et d'Histoire.

Pour maintenir son dispositif de protection et de mise en valeur ayant justifié la ZPPAUP, la ville de Pau est donc amenée à refondre le document existant en fonction des nouvelles dispositions réglementaires. Celles sont donc développées dans le différentes pièces du dossier.

Le présent diagnostic est ainsi appelé à :

- *développer les aspects environnementaux liés à la valorisation de l'architecture et du patrimoine*
- *fonder le projet énoncé dans le rapport de présentation et le règlement.*

Pour cela les documents de la ZPPAUP sont recomposés.

Les ZPPAUP

Les Zones de Protection du patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ont été instaurées par la loi de décentralisation du 07 Janvier 1983, dont le champ fut étendu par la loi « paysages » du 08 Janvier 1993.

Cet outil avait pour objet d'assurer la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, en établissant un périmètre adapté et un corps de règles établi, se substituant ainsi aux périmètres de 500m aux abords d'un monument historique.

Les SPR—AVAP

Le dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est issu de la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 et est amené à remplacer celui des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

Cette modification vise à renforcer la prise en compte des dimensions environnementales au sein des outils de protection du patrimoine, avec un objectif clair: la gestion des espaces patrimoniaux doit s'ouvrir aux préoccupations de la ville durable.

Cette dimension prends plusieurs formes:

Meilleure prise en compte de l'environnement au travers de la réalisation d'un diagnostic spécifique :

- Meilleure prise en compte de l'environnement au travers de la réalisation d'un diagnostic spécifique
- réflexion sur l'intégration des dispositifs d'économie d'énergie dans le respect de la dimension patrimoniale
- Intégration des dynamiques urbaines déclinées dans les principaux projets urbains.
- Adéquation avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme et les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale
- Développement d'une concertation avec la population et les acteurs concernés.

Le SPR—AVAP, servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme (PLU), délimite un territoire présentant un intérêt culturel aux titres, selon les cas, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'histoire ou de l'archéologie. Elle est placée sous l'initiative et la responsabilité de la collectivité compétente en matière de PLU, mais sa création, par délibération de l'organe délibérant de cette collectivité, ne peut intervenir qu'après accord du préfet de département.

La demande initiale

La ville de Pau, en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France, a engagé le remplacement de la ZPPAUP par un SPR—AVAP.

Ce remplacement a le caractère d'une révision afin d'adapter le document constituant la servitude au nouveau cadre règlementaire nouveau, et modifier son document pour le rendre plus efficace et plus adapté à la réalité du site.

CHAPITRE A.2

La bilan de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Objet du chapitre et conséquences pour le SPR—AVAP

La ZPPAUP de la ville de Pau dispose de plusieurs années de recul d'exercice.

Outre les éléments appelés à évoluer dans le passage au SPR—AVAP en se fondant sur l'adéquation aux nouvelles dispositions réglementaires d'une part, le présent chapitre à pour objet de définir les développements et améliorations souhaitées.

Du point de vue de la méthode, cette évolution est établie suivant les attentes formulées par les usagers et acteurs, consultés en amont de la démarche : agents et techniciens des différents services de la ville, architecte des Bâtiments de France.

A la suite de cette consultation il est apparu que le SPR—AVAP est amenée à répondre des questions particulières :

- *Ajuster la qualification des « objets patrimoniaux », en actualisant le plan, simplifiant les catégories et en prenant plus directement en compte les parcs et jardins*
- *Développer ce qui « fait lien » entre les objets, notamment le paysage, le paysage urbain, l'espace public, le contexte*
- *Expliciter les dimensions environnementales et énergétiques en tenant compte des particularités paloises.*
- *Prendre en compte la « ville en projet ».*

Le SPR—AVAP est ainsi amenée à s'inscrire dans la continuité de la ZPPAUP, mais en révisant le document et en veillant à faire évoluer les limites du plan, ses catégories et son règlement dans le respect des attentes formulées.

Plusieurs orientations du travail en ont découlé :

- *Compléter le diagnostic en faisant porter l'effort au-delà de la reconnaissance des objets patrimoniaux*
- *Développer des « clés » d'analyse pour prendre en compte la dimension du projet, tant à l'échelle de l'immeuble qu'à celle de secteurs*
- *Prendre les moyens de refondre le document graphique en s'appuyant sur les acquis de la ZPPAUP et en associant les acteurs : ce qui est à l'origine de l'organisation des « ateliers du plan »*
- *Réécrire l'ensemble des pièces, en accord avec les attentes et les conclusions de l'étude.*

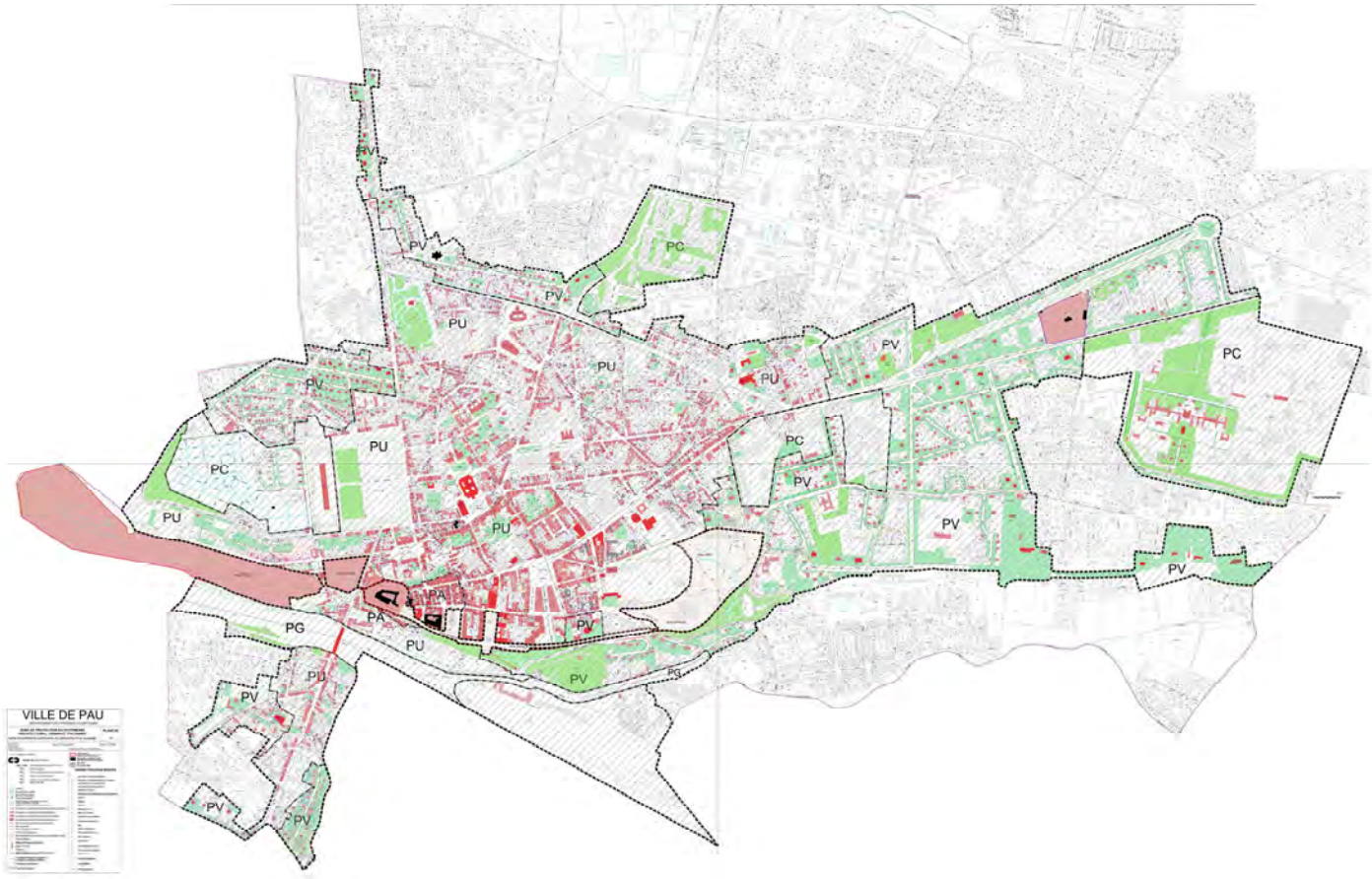

Plan règlementaire de la ZPPAUP de PAU. 2007

La ville de Pau dispose d'une ZPPAUP approuvée le 20 Mars 2007.

L'étude et le rapport de présentation

L'étude s'est déroulées sur plusieurs années.

Le rapport inclut une collecte de documents importante ainsi qu'une étude historique poussée sur les typologies architecturales du bâti. L'architecture des villégiatures, liées à la période climatiste de la ville est particulièrement élaborée, ce qui a conduit à une nomenclature très détaillée.

Cette nomenclature comprend ainsi une partie réglementaire, mais aussi une partie informative.

Le plan et la délimitation

Le plan est assez étendu. Il s'appuie sur la reconnaissance à la fois documentaire et sur le terrain des grandes phases de formation de la ville jusqu'à nos jours :

- Au centre, la ville historique la plus ancienne, sur la terrasse
- Au sud et à l'ouest la délimitation correspond en grande partie à la limite de la commune, en s'appuyant sur la reconnaissance patrimoniale du tissu des villas qui s'établirent au-delà du entre ancien
- A l'est le plan inclut l'ensemble hospitalier de Saint Luc, représentatif d'une grande composition de la seconde moitié du XIXe siècle
- Au nord la délimitation s'appuie sur une partie du quartier Saragosse, représentatif de l'architecture de la 2ème moitié du XX ^{e} siècle (Remondet arch.)

Les sites classés ne sont pas inclus dans le plan ZPPAUP, dans le souci de ne pas superposer 2 protections. Dans une perspective de mise en valeur du patrimoine et plus seulement de protection, cette exclusion pose question.

Face au questionnement quant à la recherche de « ce qui fait lien », au titre du paysage et des espaces publics, ces blancs du plan apparaissent comme un vide.

Plusieurs secteurs sont portés sur le plan :

Le site classé de la terrasse Sud (27 février 1924)

Le site classé du Parc Beaumont (à l'est - 27 février 1924)

Le site classé de la Basse-plante (à l'ouest 27 février 1924)

Le site classé du grand Parc du château (23 ha - 27 février 1924)

Le règlement

Il est établi en quatre grands chapitres dont :

- Les prescriptions sur les immeubles, classés suivant 3 catégories immeubles de 1ère catégorie, patrimoine architectural exceptionnel, immeubles de 2ème catégorie, patrimoine bâti constitutif de l'ensemble urbain, immeubles de 3ème catégorie, sans prescriptions de conservation.;

- les directives établies sur l'implantation et hauteur des constructions neuves, les espaces boisés, parcs et jardins et les espaces publics urbains;

- les recommandations sur les enseignes.

Deux démarches en parallèle ont été menées pour recueillir les avis sur la ZPPAUP existante. Il s'agissait de dresser le bilan du document et de son application, à la fois sur le fond et sur la forme.

Consultations et concertation avec les acteurs

Plusieurs modes de consultation ont été engagés:

- la sollicitation des différents services de la ville. Les services de la ville de Pau sont intéressés par l'application de la ZPPAUP à double titre: ils participent à l'application et la mise en œuvre de la règle, au quotidien, sur les différentes projets, dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme) (construction, rénovation, démolitions, extensions, etc…).

D'autre part, ils sont soumis à l'application de la règle, lors des différents projets publics qu'ils assurent en tant que maîtres d'ouvrage (espaces publics, espaces verts, projets de renouvellement urbain, projets d'infrastructures, etc…).

- La sollicitation des « acteurs de l'urbain »: architectes, urbanistes, promoteurs, bailleurs sociaux, constructeurs, etc…L'ensemble de ces acteurs utilise la ZPPAUP, la met en pratique. Le recueil des réflexions et des attentes semblait nécessaire pour constituer un regard constructif sur le document, et évaluer à la fois la manière avec laquelle il est perçu et compris, mais également soulever les principales interrogations et les points de blocages éventuels.

En outre la transformation du plan de la ZPPAUP a suscité la mise en place d'un « atelier du plan », qui a formé un organe permanent de débat, outre les commission techniques successives (voir ci après chapitre A.2.6).

Les attentes

Le bilan de la ZPPAUP et des attentes qui en résultent sont développés ci-après. Ils s'appuient donc sur plusieurs lectures conduisant à formuler:

- Le besoin de développer ce qui fait lien entre les « objets patrimoniaux » déjà bien identifiés que sont les immeubles bâtis et les jardins. Il s'agit principalement des espaces publics d'une part, et d'autre part de la dimension paysagère qui constitue un fonds commun, en passant des jardins aux espaces publics et au grand paysage. Ces notions amènent à élargir le champ d'intérêt des « objets » à leur « contexte ».
- La nécessité de tenir compte de la « ville en projet », dotée de procédures et de projets de renouvellement urbain. Il s'agit d'ilots et de quartiers où la seule protection individualisée d'objets patrimoniaux paraît insuffisante .
- L'intégration des dimensions environnementales et énergétiques, mais sans les dissocier du patrimoine architectural, urbain et paysager.
- La nécessité de simplifier le document, en clarifiant et ramenant les catégories de protection (24 dans le document initial) à un nombre plus limité : de ce fait les catégories uniquement informatives sur le

L'espace public comme ossature de la ville et lieu de projet

La ville de Pau s'est bâtie selon deux logiques:

- une logique de site liée à une morphologie naturelle (l'éperon entre Gave et Hédas) et des cheminements ancestraux tributaires du grand territoire (chemins de traverses du pastoralisme, chemin du sel).
- Une logique d'urbanisme organisé, par grandes étapes historiques qui expliquent les principaux tracés structurants de la ville, la composition de places, etc…

Ces deux modèles de développement ont généré des espaces publics variés, des paysages urbains qui composent aujourd'hui l'ossature de la ville: grands axes, places majeures, boulevards, rues, cheminements, etc… Cette structure urbaine, qui associe architecture, tissu urbain et espace public dans une forme perceptible—le paysage urbain— est un »liant »de la ville, espace partagé, vécu, représentatif.

La qualité, le caractère et la diversité des espaces qu'il recouvre mérite d'être développée, comme espace patrimonial à part entière et lieu de projet de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Si la ZPPAUP apporte des éléments de connaissance sur cette thématique, documents, éléments historiques, par contre elle ne développe pas d'orientation forte.

Le paysage

La dimension paysagère de Pau se conjugue a plusieurs échelles, et témoigne des évolutions de la ville, des origines à nos jours :

- Le rapport de la ville aux Pyrénées: le paysage remarquable
- Le paysage des rues et des places, composé par le végétal, le bâti, les clôtures: le paysage urbain
- Le paysage des parcs et jardins: le paysage de la ville-jardin.

Ces différentes composantes participent à la richesse des parcours et à la singularité de la ville de Pau, qui offre à la fois des paysages « intérieurs » et des ouvertures vers le « grand paysage » . Elles correspondent à des motifs singuliers et caractéristiques.

Ces structures qui associent architecture, tissu urbain et espace public, nature et végétaux dans une forme perceptible constituent également un »liant » puissant de la ville, fondateur de son identité.

L'analyse et la déclinaison de ces typologies permet de dégager les principaux motifs constitutifs et permettre de les utiliser comme supports de projet urbain.

La ZPPAUP identifie les parcs et jardins, les alignements d'arbres, et aboutit à des catégories d'espaces verts protégés, relayées par une gestion de protection dans le PLU. Elle exclut les sites classés, qui sont les sites majeurs de la compréhension des valeurs paysagères de la ville de Pau.

Ces deux grandes thématiques qui contribuent à lire la ville comme un tout, dans une série de continuités et de parcours. sont à même de constituer ce qui est recherché pour faire lien dans la mise en valeur de la ville. L'AVAP-SPR développe dans son plan et son règlement des propositions pour y faire place.

Les moyens d'évaluation des projets dans leur contexte, l'identification des motifs des espaces publics paysagers comme support de plans de gestion en sont des éléments introduits dans le projet de le SPR—AVAP .

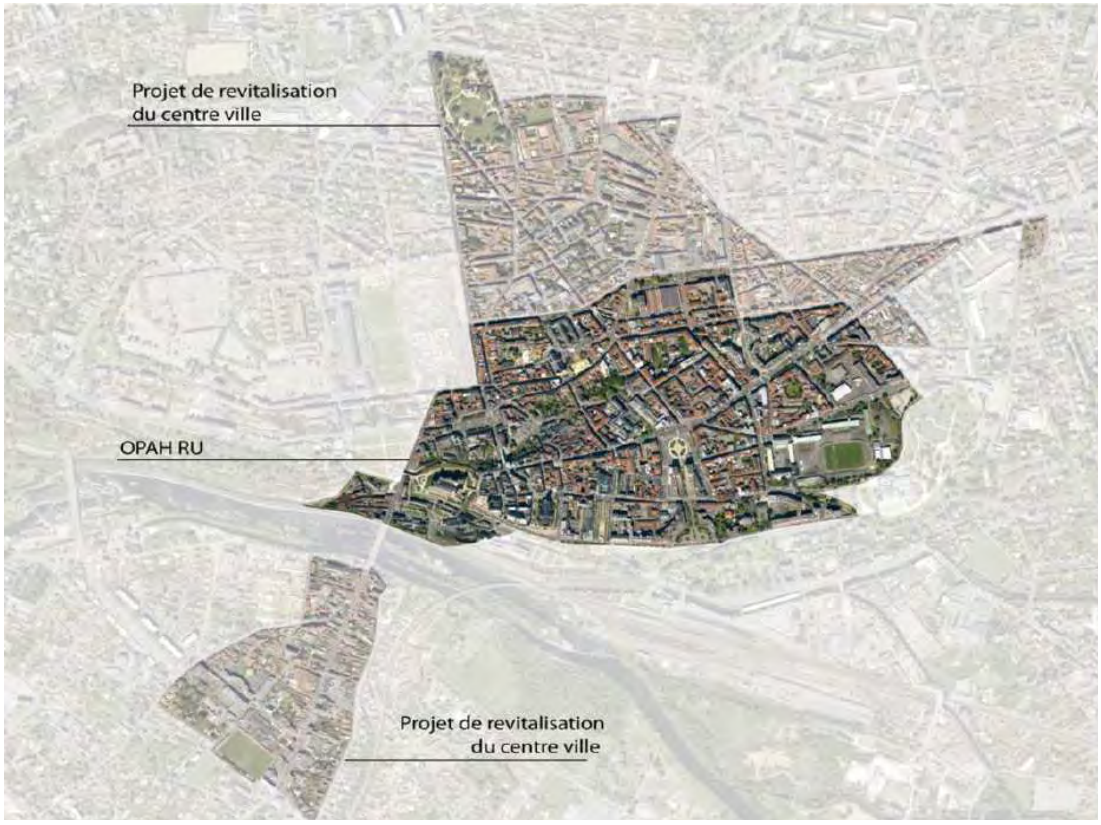

Plan de délimitation de l'opération « Revitalisation du centre ville de Pau », source ville de Pau

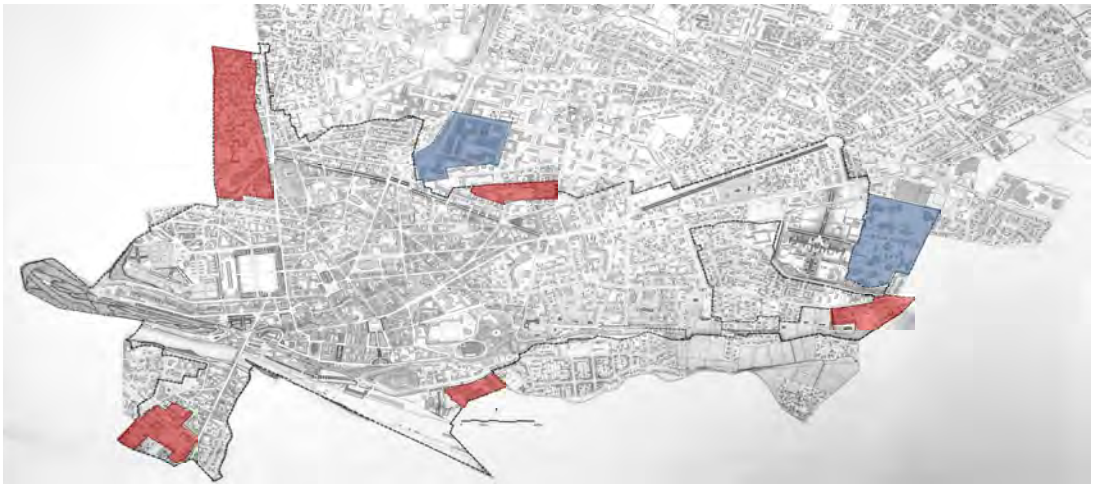

Carte de localisation des projets urbains.

Prendre en compte les secteurs de mutation urbaine

Si certains espaces ont une valeur patrimoniale forte pour laquelle une protection d'ensemble doit être privilégiée, des quartiers de la ville renvoient à des enjeux de mutation et de renouvellement urbain.

L'un des enjeux de la ville de Pau consiste en effet à poursuivre la redynamisation du centre ville pour renouveler son attractivité face au phénomène d'étalement de l'urbanisation, en réaffirmant les qualités de sa centralité.

Pour cela, la ville doit se recomposer et se renouveler dans des secteurs identifiés.

Afin de permettre cette mutation, le document de mise en valeur du patrimoine doit intégrer les secteurs de renouvellement urbain portés par la collectivité.

Sur ces secteurs, il ne s'agit pas de créer des espaces dispensés de règles, mais, au contraire, de définir pour chacun d'eux :

- Une règle générale donnant primauté au projet urbain en indiquant les grands principes de mise en valeur tirés de l'analyse historique et ouverts vers l'avenir (chapitre du règlement)
- les éléments patrimoniaux considérés comme « points d'appui » du projet urbain (figurant sur le plan).

L'exemple du quartier des halles peut, par exemple, être cité. Au regard des évolutions récentes (accueil de la médiathèque), et des enjeux identifiés à court terme (requalification des halles, accueil d'un transport en commun à haut niveau de service), ce lieu sera fortement remanié pour correspondre aux enjeux de la ville contemporaine (mobilité et partage de l'espace, démarches environnementales).

Plusieurs secteurs comportent des projets urbains qu'il s'agit de promouvoir:

- Le quartier du Hédas
- Le quartier des Halles
- Le secteur du Foirail;
- Le secteur du Gave (Rives du Gave)
- Plusieurs ilots, dont certains faisant l'objet d'OAP dans le PLU et d'études urbaine par la SIAB (titulaire de la Concession Publique d'Aménagement), et dont la situation de déshérence ne peut être résolue à l'immeuble.

Le SPR-Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine tient compte de cette dynamique et de cette diversité de projets.

Deux éléments de diagnostic viennent compléter et réorganiser les diagnostics figurant dans la ZPPAUP. Le premier porte sur la question environnementale, le deuxième porte sur la question énergétique.

La ZPPAUP n'a pas pris en compte ce type d'approche lors de son élaboration et de sa rédaction réglementaire

L'environnement mieux intégré dans le document

Les textes de loi relatifs aux SPR—AVAP imposent une intégration de la dimension environnementale dans les études. Cette prise en compte permet une meilleure adéquation et concordance entre les outils de protection de l'environnement et les supports de mise en valeur du patrimoine.

La prise en compte de l'environnement passe aujourd'hui par une grande variété de documents, qui comprennent à la fois des outils de connaissance (zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, sites inscrits, par exemple), et les outils de protection (sites Natura 2000 par exemple).

Les abords du Gave de Pau et de l'Ousse sont les espaces à principale valeur environnementale reconnue. Les abords du Boulevard des Pyrénées et la façade sur le boulevard forment un site inscrit.

Ces éléments sont intégrés dans les diagnostics de l'étude grâce à un chapitre spécifique dédié à l'environnement, ce qui n'était pas le cas pour les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

En outre, le projet patrimonial de l'aire est tenu de respecter les orientations du PLU, telles qu'elles sont déclinées dans le PADD (L. 642-2). Les objectifs des deux documents doivent être concordants. Cette dimension est importante car elle contribuera à préciser

La prise en compte des enjeux énergétiques

Compte tenu de la prise en compte du Grenelle de l'Environnement, le diagnostic du SPR—AVAP comporte « une analyse des tissus bâtis et des espaces au regard de leur capacité esthétique et paysagère à recevoir des installations nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables, une analyse de l'implantation des constructions, des modes constructifs et des matériaux utilisés, permettant de déterminer des objectifs d'économie d'énergie. » Ces éléments sont nouveaux et complètent le diagnostic.

Il s'agit en effet de porter une attention particulière à la dimension énergétique pour l'intégrer dans la question patrimoniale.

La ville ancienne est par nature durable, et l'analyse plus fine du bâti et de ses capacités thermiques apporte des réponses adaptées aux améliorations thermiques du bâti.

VILLE DE PAU

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Carte des éléments particuliers du patrimoine et du paysage

PLANCHE C

G.H.E.C.O.
B. WAGON
13 bis, rue Buffeterie
17000 LA ROCHELLE

Date : 20 Février 2007

Echelle : 1/2000e

Limite de commune

PERIMETRE DE Z.P.P.A.U.P. :

Limite des secteurs de la Z.P.P.A.U.P.

PA Centre historique

PU Centre urbain architectural en continuité

PC Secteur de "collectifs jardins"

PG Vallée du Gave de Pau et affluents

PV Secteur de villas

Jardins

Espaces verts, parcs

Mail d'arbres alignés

Arbre remarquable

Espace libre à dominante minérale (cour, esplanade, parvis)

Immeuble ou partie d'immeuble non vu

Immeuble ou partie d'immeuble de qualité quelconque

Immeuble ou partie d'immeuble intéressant

Immeuble ou partie d'immeuble très intéressant

Immeuble ou partie d'immeuble exceptionnel

Mur et soutènement de type traditionnel

Mur en galets

Mur sans intérêt particulier

Clôture exceptionnelle

Murs bahuts successifs formant un ensemble continu

Clôture ordinaire

Détail architectural particulier

Cage d'escalier

Passage

Ligne d'implantation du bâti constitutive de la continuité urbaine

Façades d'immeubles successifs formant un ensemble constitué

Perspective particulière

Trace des remparts

Site classé (au titre des articles L.341, 1 à 15, du Code de l'Environnement)

Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques

Mur M.H.

Sol classé M.H.

LEGENDE TYPOLOGIQUE INDICATIVE

A Immeuble à faible modénature

Ag Immeuble à faible modénature en galets

H Immeuble à forte modénature

C Architecture contemporaine

C' Collectif moderne

R Autre type d'architecture (rez de chaussée)

G Galerie

g Garage

At Atelier

M Maison de ville

Mg Maison en galets

P Architecture particulière

R Immeuble de rapport

V Villa

Va Villa arcachonnaise

Van Villa anglonormande

Vb Villa balnéaire

Vc Villa chalet

Vci Villa pavillon classique

Vg Villa complexe en galets

Vi Villa immeuble

Vl Villa de lotissement

Vm Villa moderne

Vnb Villa néobasque

Une délimitation à préciser

Comme nous l'avons vu dans les points précédents, l'approche patrimoniale du SPR—AVAP porte sur des analyses thématiques complémentaires à celles de la ZPPAUP, dans la définition de ce qui « fait lien » et la prise en comte de la ville en projet.

Dès lors, ce changement d'approche conduit à une relecture des limites du plan.

Par exemple, le long de l'Avenue Jean Mermoz, la limite extérieure de la ZPPAUP est très allongée, pour intégrer quelques constructions, alors que la valeur d'ensemble est peu qualitative.

Dans le cas du quartier de Saragosse et du Parkway, seule une partie de l'ensemble est comprise dans la ZPPAUP. Une analyse du quartier permet de rendre cohérente la limite sur cet ensemble.

Par ailleurs, certaines limites de la ZPPAUP consistent en des étirements ou des extensions qui demandent à être reprises en vue de rechercher une cohérence d'ensemble : la prise ne compte de l'urbain, en considérant des ensembles cohérents du tissu, en lien avec l'approche de la morphogénèse, amène la redéfinition de cette limite.

Une nomenclature du bâti à revoir

La nomenclature du plan de la ZPPAUP est très complexe, ce qui rend difficile la compréhension du plan et son application. La typologie stylistique des villas en particulier, de nature informative.

Le contenu du règlement sur ces points est par ailleurs peu efficace, les bâtiments faisant l'objet d'une réelle protection face à la démolition sont rares. Par ailleurs, les parcs, jardins, souffrent d'un déficit de protection.

Eléments de méthode : l'atelier du plan

L'étude et la mise au point du plan du SPR—AVAP sont établis par révision du plan de la ZPPAUP.

Le processus de révision associe acteurs et usagers au sein d'un « atelier du plan » : élu référent, Architecte des Bâtiments de France, services de la Ville (patrimoine, patrimoine végétal, urbanisme, SIG), mission du recensement du patrimoine (associé à l'Inventaire Régional), mission Ville d'Art et d'Histoire.

11 séances de travail ont été effectuées, permettant de revoir l'intégralité du plan, parcelle par parcelle.

A partir du travail à l'immeuble, ce travail collégial permet de faire émerger les modifications du plan :

- Le réajustement de la qualification des édifices et des espaces libres, cours et jardins.
- Le réajustement des catégories, nécessaires au plan et au règlement
- Les problématiques et thématiques d'ensemble, en particulier la notion d'évaluation des enjeux et des projets ponctuels par rapport au contexte
- L'émergence des secteurs dans lesquels des projets de renouvellement et mise en valeur urbain cohérents sont le moyen de redonner sens à la trame patrimoniale de la ville

A.2.7 Rendre le document clair et synthétique

Le document du SPR –Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine constitue un outil de protection., au travers d'une servitude. Cependant il est exprimé que sa dimension explicative et pédagogique soit développée.

A cette fin, le document se doit d'être:

- Synthétique: il s'agit en effet de dégager les idées maîtresses pour que le document soit efficace. La dilution des informations rend l'outil difficilement compréhensible tant pour les services instructeurs que pour les pétitionnaires.
- Explicite: au travers des illustrations, photographies des motifs, croquis, schémas, les diagnostics doivent garantir une compréhension simple des motifs de chacune des dimensions.

Le plan est donc amené à évoluer en simplifiant et réduisant le nombre de catégories.

Le règlement doit donc en particulier énoncer :

- les objectifs qualitatifs au service duquel les règles sont établies
- des règles précises et formulées simplement.
- Lorsqu'une appréciation sera nécessaire, les éléments et le cadre dans lequel celle-ci peut s'exercer .

Elément de méthode

Afin d'ajuster le document aux besoins des utilisateurs et acteurs, celui-ci est élaboré et débattu avec l'Architecte des Bâtiments de France et les services de la Ville, en particulier le service instructeur de l'urbanisme.

CHAPITRE B

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

Morphologie du site,
Structure paysagère
Etat de l'occupation du bâti et des espaces
Motifs du patrimoine paysager
Etat des reconnaissances et des protections du patrimoine environnemental et paysager

CHAPITRE B.1

Caractéristiques physiques et morphologie du territoire

L' objectif de ce chapitre est de mettre en avant les éléments « objectifs » de la structure du territoire, en faisant apparaître de façon particulière ceux qui contribuent à fonder la réflexion du projet du SPR—AVAP : la morphologie naturelle du site, l'hydrographie, la constitution des sols, en relation avec l'occupation progressive du site, la formation et le caractère des paysages et certains aspects du bâti.

Les différents points concernant l'environnement sont présentés sur la base des éléments de l'analyse de l'état initial de l'environnement du PLU de la commune, approuvé le 24 mars 2006, constituant le lien entre le SPR—AVAP et cet Etat Initial.

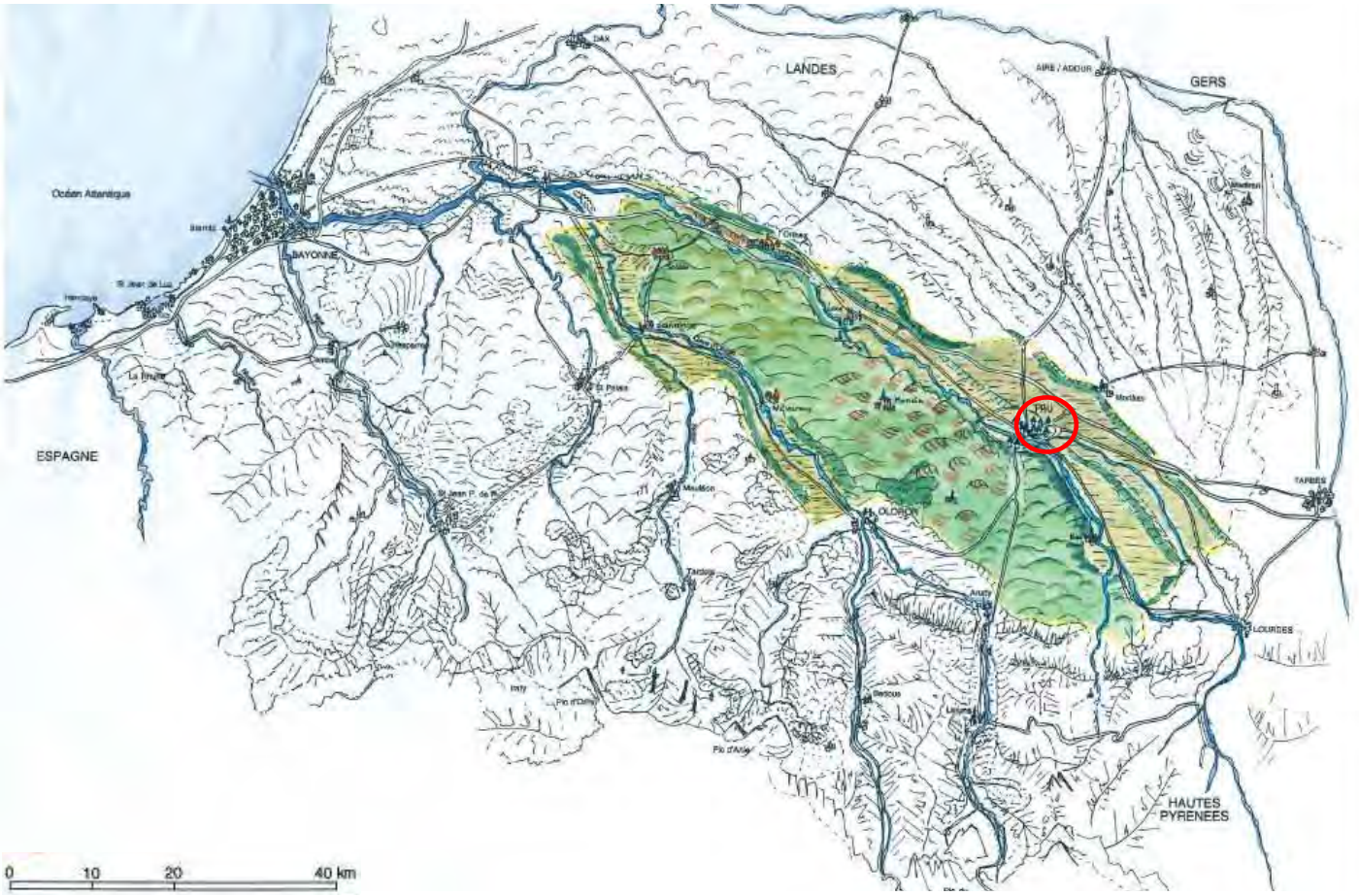

Le Béarn des gaves, les vallées des gaves d'Oloron et de Pau, les coteaux d'entre deux gaves. Document Atlas des paysages, CG 64, Morel Delaigue Paysagistes 2003.

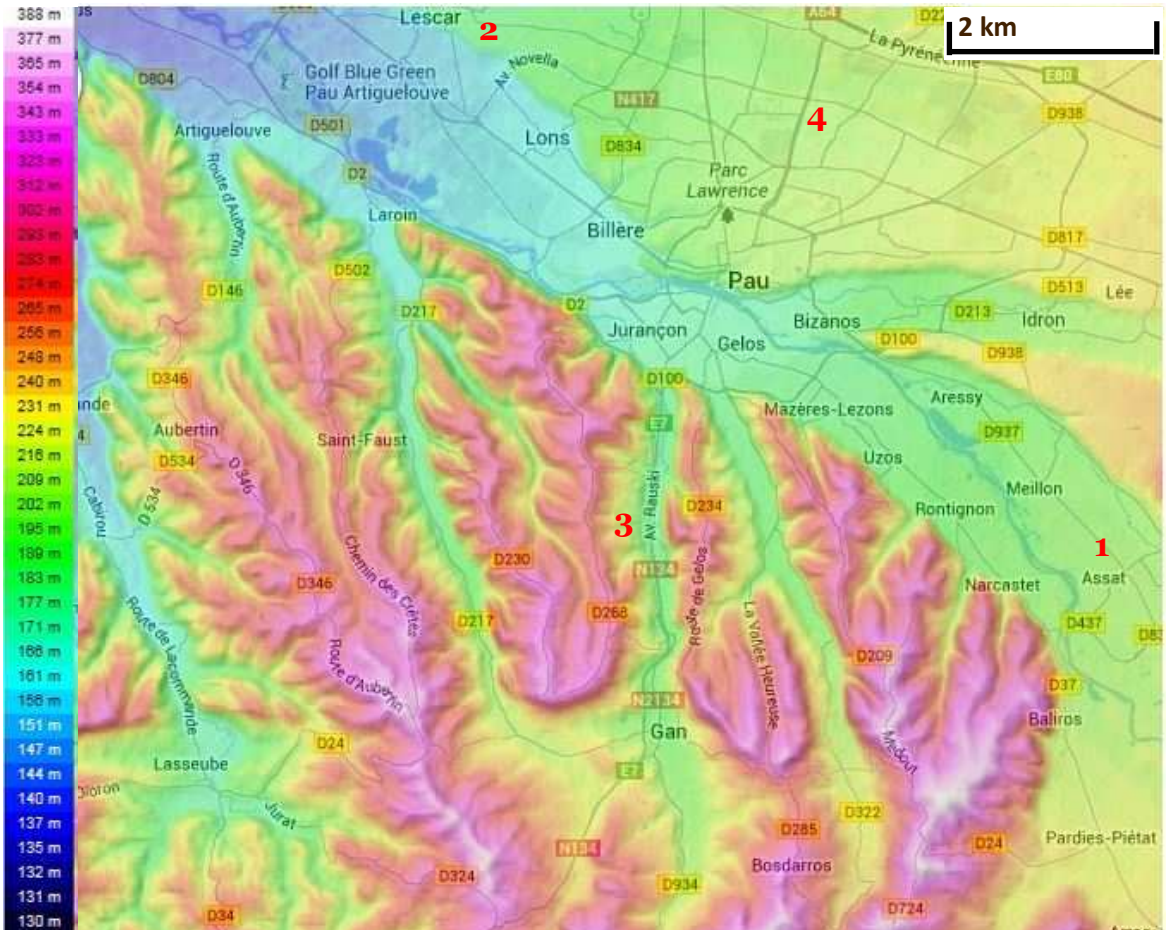

Secteur de Pau : reliefs, coteaux, vallées. Données cartographiques Google, 2013.

Contexte géographique

A cinquante kilomètres au sud des Pyrénées occidentales et à 120 kilomètres environ de l'Océan Atlantique, la ville de Pau s'est établie dans l'ensemble géographique du Béarn des Gaves. Cet ensemble d'une longueur moyenne de 90 km sur 20 de large est constitué de trois grandes bandes parallèles : les deux vallées des gaves de Pau et d'Oloron qui déterminent entre elles une zone de collines bosselées : les coteaux de l'entre deux Gaves.

De part et d'autre de Pau, sur environ 75 km à partir de Montaut où le Gave de Pau sort de la montagne Pyrénéenne, jusqu'à Orthez, la vallée est encadrée de puissantes collines échancrées de vallées étroites dont les altitudes n'excèdent pas 400 mètres. Sur ce segment, Le Gave coule dans une plaine inondable, la *Saligue*, où règnent les prairies peu à peu vouées à la maïsiculture, et les boisements alluviaux.

A l'amont de Pau, près d'Assat (1), la vallée du Gave se resserre jusque Lescar (2). Ce resserrement du lit de la rivière est encadré au sud par la ligne des coteaux de Jurançon (3), qui est entaillée par les vallées profondes des affluents rive gauche du gave de Pau. Ces vallées imposent au relief une orientation sud-nord. Au nord, les collines des landes de Pontlong (4) adoptent des profils moins marqué.

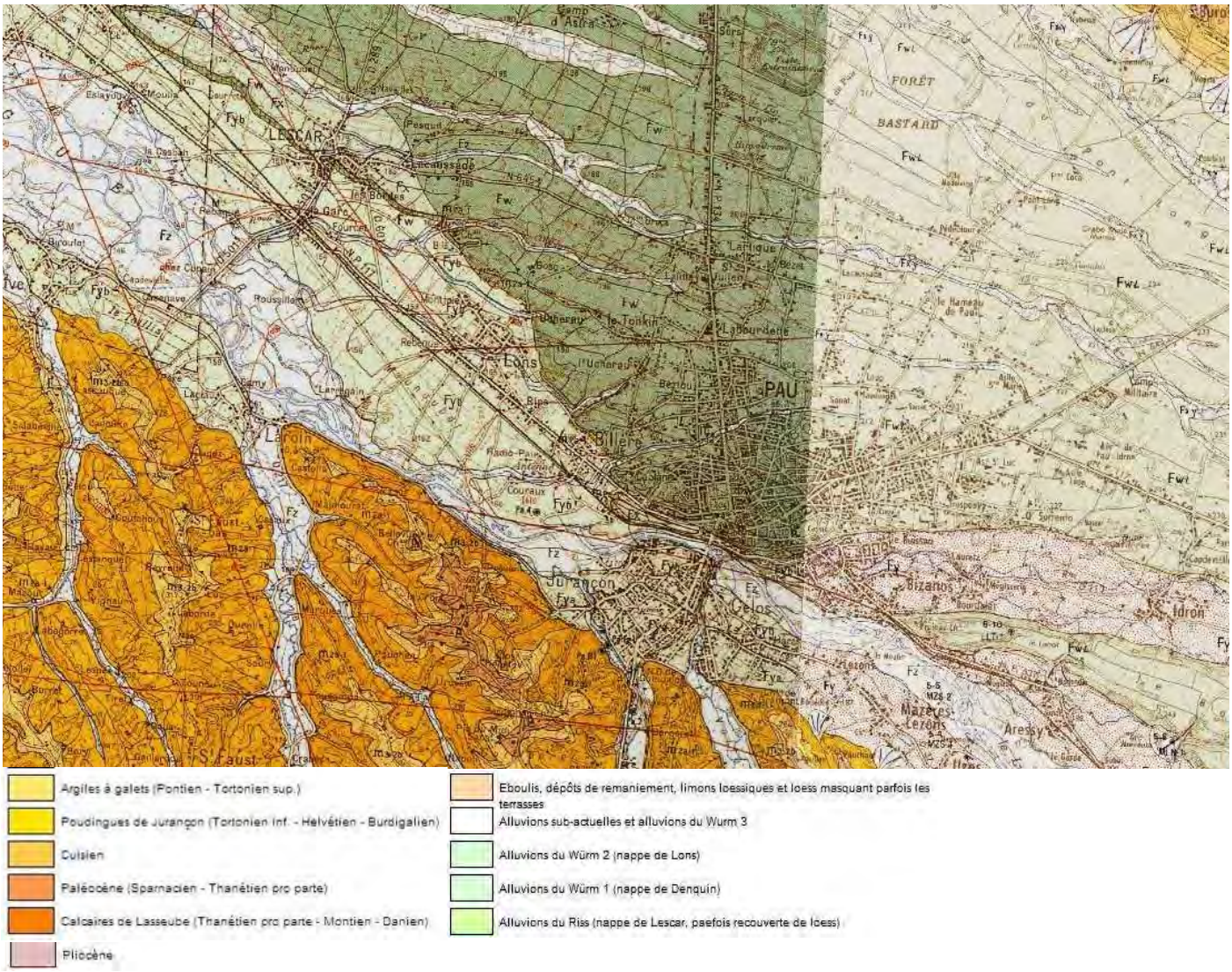

Pau, Carte géologique, document Infoterre BRGM.

Galets des terrasses alluviales dans le bâti palois.

Géologie et pédologie

Le lit actuel du Gave s'inscrit dans le vaste synclinal dit « de Morlaas ». Les formations rencontrées sous les dépôts quaternaires sont constituées de couches sédimentaires tertiaires : molasses et flysch.

Ces terrains ont été recouverts au quaternaire par des formations alluviales provenant des divagations des différents glaciers et cours d'eau de la chaine pyrénéenne.

Le Gave a établi son cours actuel durant les périodes quaternaires, en taillant son lit dans les dépôts continentaux du tertiaire supérieur. Le Gave et les anciens glaciers du système de Lourdes qui lui ont donné naissance ont déposé plusieurs séries sédimentaires formant un système de terrasses.

La terrasse alluviale sur laquelle se situe Pau (dite Nappe de Pont-Long) est l'une des plus importantes du piedmont béarnais et se dirige au nord-est vers les landes d'Estibeaux en Chalosse. Elle est constituée de galets altérés entourés d'une gangue argileuse. Les galets roulés, de nature et de teintes aussi diverses que les roches des montagnes ont constitué le matériau essentiel du bâti local. On le perçoit encore nettement dans le paysage urbain du vieux Pau.

Les dépôts alluviaux offrent un sol riche propice à la culture céréalière sur lequel la culture du maïs remplace le blé depuis plusieurs décennies : la richesse agricole, culture et élevage, apparaît de tout temps avoir été un des fondement de la prospérité du Béarn. Les paysages cultivés, alternant avec les boisements des reliefs constituent encore le cadre rural de la ville.

La morphologie naturelle du site, en terrasse sur le gave, entaillée par les ruisseaux affluents, a offert à l'installation du château, puis de la ville, un éperon facile à défendre et organiser. Mais en même temps cela constitue une topographie urbaine particulière (cf. chapitre suivant) : le franchissement des dénivelés fait encore partie des enjeux de l'aménagement urbain.

Les dépôts alluviaux contiennent des niveaux aquifères de qualité qui s'avèrent comme un atout local pour le développement des énergies renouvelables et la géothermie.

Topographie du site de Pau. Infographie : « paupyrénéescommunesetpatirmoine.wordpress.com »

Topographie de Pau, l'éperon naturel à la confluence du profond encaissement du ruisseau du Hédas et du talus du Gave constitue un site facilement fortifiable. Source : Carte d'Etat-Major, années 1820-1866 IGN

Pau et ses environs, 1774. Les îles qui occupent le lit du Gave au niveau de Pau ont facilité l'établissement de franchissements. Ci-dessus, l'ancien pont.

Topographie du site

Au niveau du site de Pau, le Gave a créé une géographie particulière avec une large vallée (près de 8 km) orientée est-ouest. Le lit majeur s'est décalé du nord vers le sud avec un palier fortement marqué par un talus de 20 à 30 mètres entre la terrasse au nord et la plaine alluviale au sud.

Le rebord supérieur du talus (entre 200 et 240 mètres d'altitude) constitue un balcon sur lequel s'est installée la ville de Pau et à partir duquel la vue s'ouvre au-delà des coteaux sud de la vallée (coteaux de Jurançon 300 à 380 mètres d'altitude) sur les sommets pyrénéens (Balaïtous, Ossau, Anie).

Les deux rebords qui encadrent la vallée du Gave prennent l'allure de coteaux disséqués au sud, et d'une terrasse continue au nord.

La terrasse nord est découpée en une lanière est-ouest par un affluent, le Hédas qui s'est profondément enfoncé et dont le fossé a été déterminant dans la topographie du site de Pau. Son fossé a favorisé l'établissement d'un site défensif privilégié dès le XII è siècle.

Au confluent du Hédas et du Gave se dresse une butte dominant le Gave à l'endroit précis où celui-ci se divise en deux bras en dessinant une île centrale qui a facilité l'établissement d'un franchissement. En direction de l'est, cette butte est séparée de la terrasse par un dernier ravin qui constitue un l'accès aisé à la terrasse (la *bie cabe – la rue creuse*).

Face à la butte, de l'autre côté du Gave, une autre rivière, le Soust, entaille les coteaux et constitue le point d'arrivée d'une voie de communication venant du sud (Vallée d'Ossau).

Il sur l Gav **T r-** **Promontoir** **Hédas**

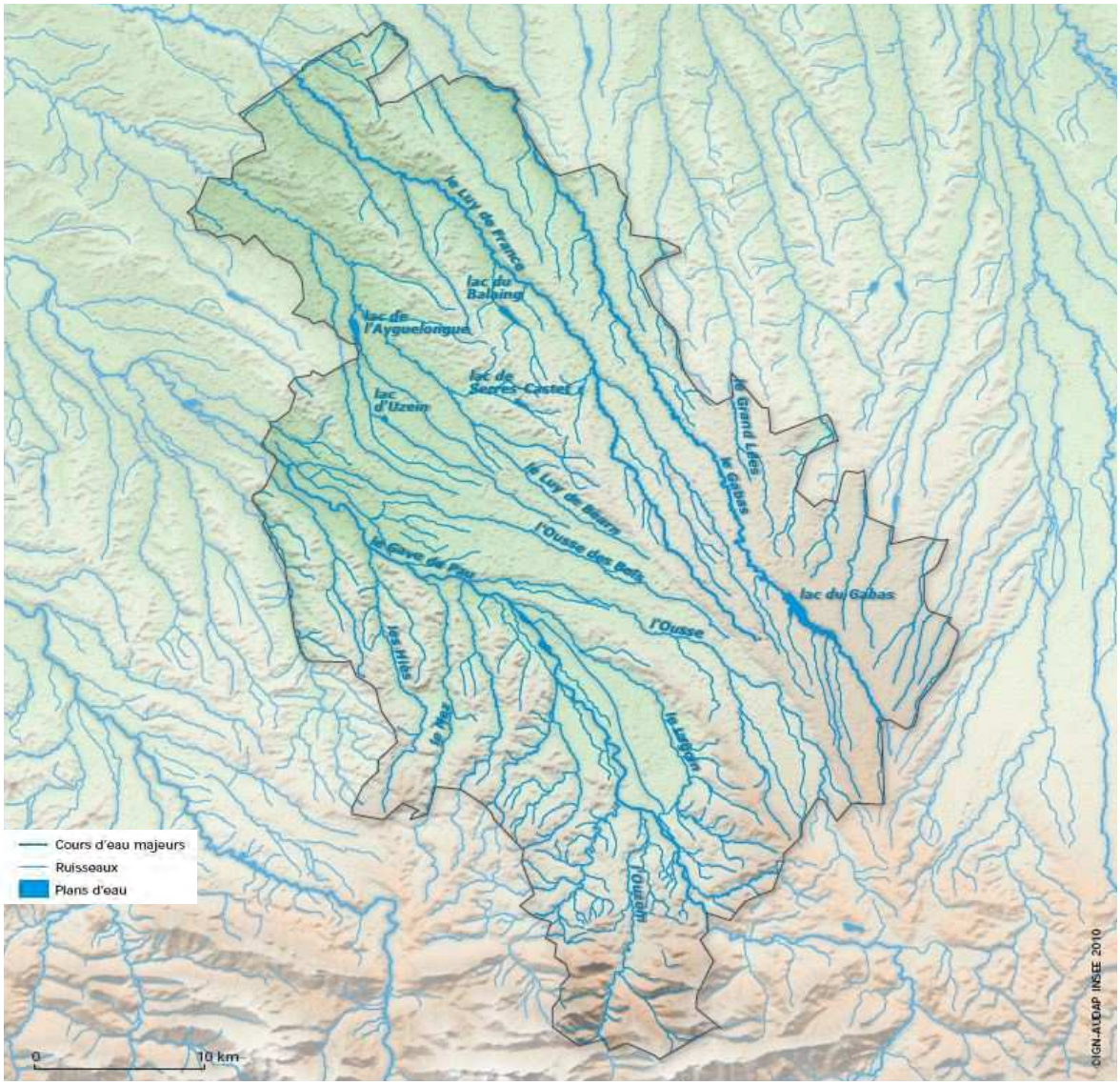

Réseau hydrographique. Sources : IGN Agence de l'eau, BD, Carthage : Nasa, MNT

Hydrographie à l'échelle de la ville. Source : IGN

Hydrographie à l'échelle du territoire

Le pays du grand Pau est caractérisé par un réseau hydrographique dense et varié, dont les principaux cours d'eau sont le Gave de Pau, les Luy, l'Ousse et le Gabas.

La ville est implantée auprès du Gave de Pau qui prend sa source au cirque de Gavarnie et se jette dans l'Adour dont il est le principal affluent après avoir parcouru 175 kilomètres.

Les terres de la commune sont également arrosées par le Luy de Béarn, affluent du Luy, et par ses tributaires, l'Aygue Longue et l'Uzan, ainsi que par le Soust, la Herrère, l'Ousse et l'Ousse des Bois, affluents du gave de Pau. L'Aygue Longue est à son tour rejoint sur le territoire de Pau par les ruisseaux le Bruscos et le Lata, tout comme l'Ousse l'est par le ruisseau Merdé. Le ruisseau le Laü, qui alimente quant à lui le canal du Moulin, est également présent sur la commune. Le Hédas qui a fortement marqué la topographie du site de Pau a été busé et n'est plus visible.

Hydrographie à l'échelle urbaine

- **Le Gave de Pau** a d'abord permis la défense du site avant que ne soit utilisée sa force motrice pour le développement des activités artisanales et industrielles, en contrebas de la terrasse de la ville, grâce à un réseau de canaux permettant de réguler la force motrice, tout en s'écartant du Gave au régime impétueux.

  La Gave (et son espace) devient aujourd'hui une formidable opportunité en termes de « nature en ville » et d'activités d'eau douce et vive dans la ville même et dans son agglomération.

  Le régime du gave et de ses affluents reste « capricieux ». Leur rapport à l'urbain doit rester contrôlé, comme par le passé, et les aménagements futurs adaptés pour tenir compte de ce régime.

- **L'Ousse** est un affluent rive droite du gave de Pau. Il prend sa source au pied de l'agglomération lourdaise et se jette dans le gave de Pau au niveau de la gare. A son entrée dans la commune de Pau, il forme la limite avec le territoire de Bizanos.

- **L'Ousse des bois et le Labadie.** L'Ousse des bois est un petit cours d'eau qui prend sa source au pied du plateau du Ger, à Soumoulou, et traverse la ville de Pau avant de se jeter dans le gave à Denguin.

Les risques pour la ville de Pau

Il n'existe pas de PRRI annexé au PLU de la ville de Pau. Cependant les risques d'inondation à prendre en compte sont :

- L'inondation par ruissellement et coulée
- L'inondation par une crue (débordement des cours d'eau).

Les prescriptions du SPR—AVAP devront être en cohérence avec la prévention de ce risque, par exemple en matière de nature des sols.

Aléa	Nom de l'AZI	Diffusion le
Inondation	Gave de Pau - PAU,GELOS,JURANCON	01/01/1996
Inondation	Ousse - OUSSE,LEE,IDRON,BIZANOS,PAU	01/01/1996

Références de l'Atlas des zones inondables pour la ville de Pau

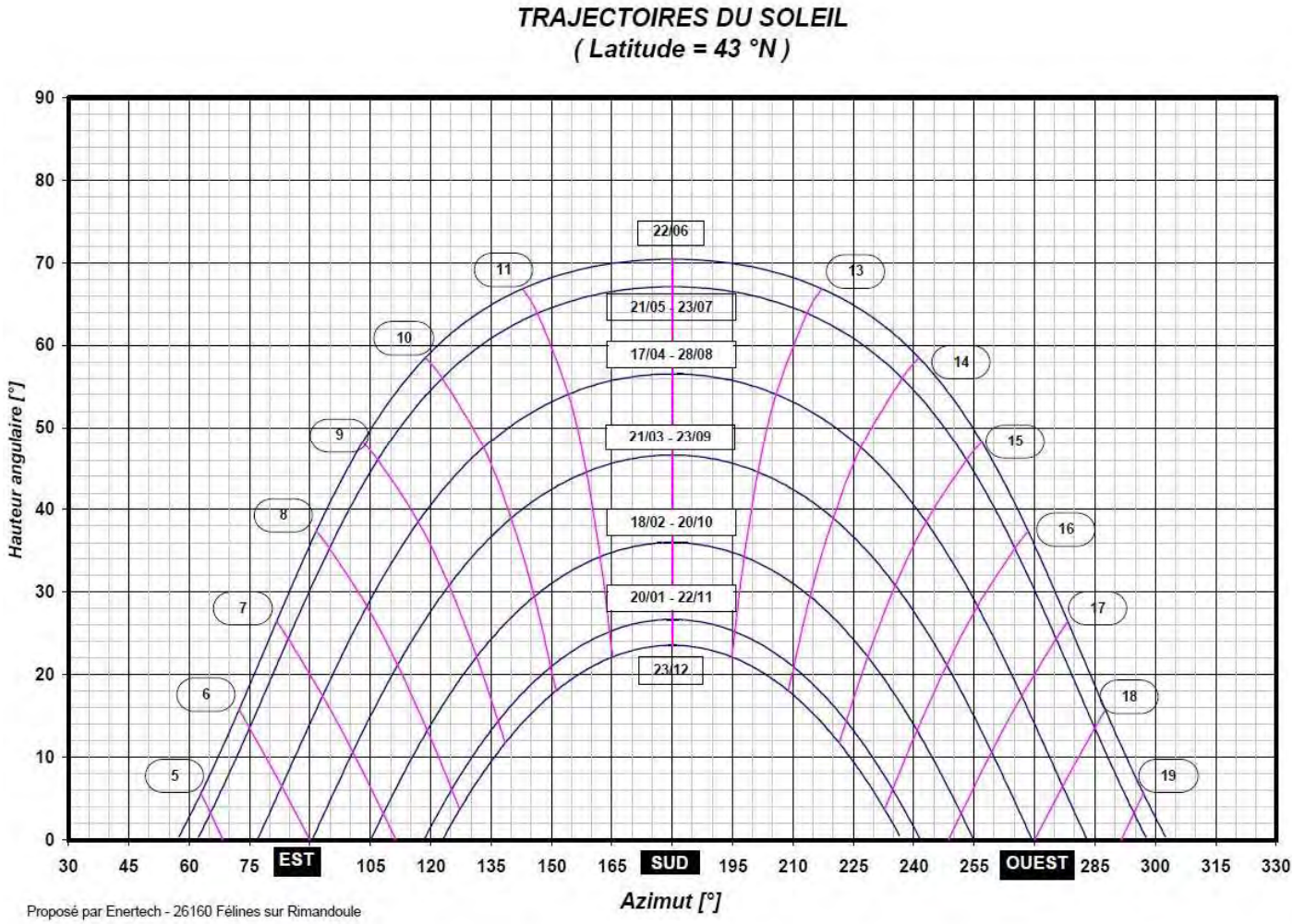

Mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	jui.	jui.	aoû.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	2,1	2,5	4,8	6,9	10,7	13,8	15,6	15,5	12,6	9,6	5,3	2,8	8,6
Température moyenne (°C)	6,6	7,4	10	11,9	15,7	18,8	20,7	20,7	18,2	14,8	9,8	7,2	13,5
Température maximale moyenne (°C)	11	12,2	15,2	16,9	20,6	23,6	25,8	26	23,8	19,9	14,3	11,6	18,4
Précipitations (mm)	94,4	83,3	85,4	112,1	98,7	77	56,7	67,5	78,9	99,7	116,9	98,2	1 068,9
Record de froid (°C)	-15	-17,5	-8,9	-6	-1,3	3,6	1,5	1,7	-1	-2,4	-9,6	-12,6	-18,8
Record de chaleur (°C)	24,5	27,8	31,0	30,8	34,1	38,1	39,2	39,9	36,3	34,0	27,1	27,2	41,2

Source : le climat à Pau (en C° et mm, moyennes mensuelles 1981 et records depuis 1956).

Pau se trouve dans le système des coteaux et plateaux non molassiques (plateau de Ger et landes de Pont Long) soumis à l'influence atlantique prépondérante. Celle-ci génère un climat tempéré, bien arrosé. Les influences montagnardes marquent également la région paloise. Plus marginale, l'influence subméditerranéenne se traduit notamment par le vent chaud du sud (vent de Foehn) qui protège les affleurements argilo calcaires des coteaux propices à la vigne du front froid pyrénéen (coteaux viticoles du Jurançon).

Sa situation géographique, non loin des Pyrénées, confère à la ville un climat contrasté, de type océanique chaud. Les températures inférieures à -10 °C sont rares et celles inférieures à -15 °C exceptionnelles ; il faut constater tout de même - 15 °C en février 1956 et -17,5 °C en janvier 1985. La neige par contre, tombe environ quinze jours par an (0,45 m en 1987), de novembre à avril.

En été, les maximales sont de l'ordre de 20 °C à 30 °C, et atteignent très rarement des températures supérieures à 35 °C. Certains jours d'hiver, le foehn, vent chaud du sud, peut faire monter la température à plus de 20 ° C et dès que le vent cesse, la neige peut tomber.

La pluviométrie forte est de l'ordre de 1100 mm par an (à comparer avec Paris, 650 mm, Bordeaux, 900 mm, Toulouse, 650 mm). L'ensoleillement avoisine les 1850 heures par an, soit un peu moins que pour sa voisine des Hautes-Pyrénées Tarbes (1940 heures de soleil par an). Les brouillards sont peu fréquents et ne persistent guère au-delà de midi (brumes de fond de vallées). Le climat de la région paloise est surtout marqué par la quasi absence de vent : les vents forts sont très rares ; en général, ils sont nuls ou très faibles.

Ces caractères climatiques facilitent l'adaptation de la végétation particulièrement au cours du XIX e siècle celle d'essences mises en œuvre dans les parcs paysagers.

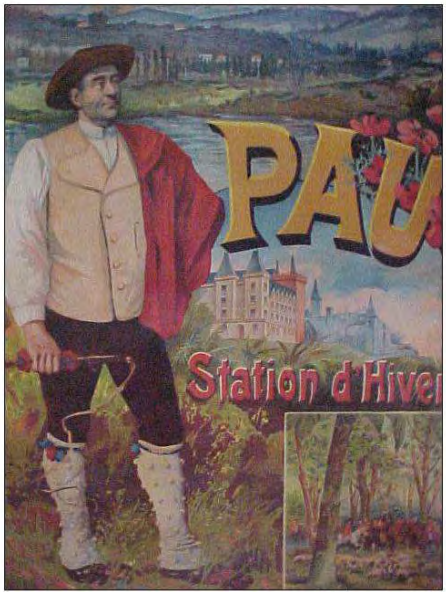

Le climat de type océanique chaud a valu à la ville sa réputation internationale de station climatique dès le XIX e siècle. En 1837, Alexander Taylor, jeune médecin de la Légion auxiliaire britannique, s'installe à Pau pour se soigner du typhus. Il guérit et publie un ouvrage sur les vertus curatives du climat palois. Son livre eut un tel retentissement auprès de la haute société anglaise, mais aussi russe et brésilienne, que l'aristocratie s'y installe et influence durablement l'identité de la ville. Elle y construit de somptueuses villas et y plante des essences exotiques. Même si les vertus sédatives du climat palois ne sont plus officiellement reconnues par l'académie de médecine, son air pur est incontestablement revivifiant.

Illustrations, affiches publicitaires XIX e siècle, lithographies.

Le climat tempéré doux, la pluviométrie régulière et la richesse des sols très fertiles de la terrasse alluvionnaire du site de Pau sont particulièrement favorables au développement de la végétation et particulièrement au chêne pédonculé qui constitue l''espèce dominante sur ce territoire.

Les influences montagnardes qui marquent également la région paloise. permettent au hêtre et au chêne sessile de se maintenir voire même localement de devenir dominant dans les stations les plus fraîches et les plus ombragées.

L'influence subméditerranéenne (vent de Foehn) permet aux essences exotiques de s'acclimater dès le XIX e siècle.

Les boisements des espaces naturels

Les boisements naturels du territoire (Forêt domaniale du Bastard…) sont majoritairement occupés par le chêne pédonculé et sessile, le châtaignier (introduit à la renaissance en même temps que le platane), et diverses essences indigènes telles le hêtre, le charme, le bouleau, le noisetier. A ces peuplement sont venues s'ajouter à partir du XIX e siècle diverses essences exotiques telles que le chêne rouge d'Amérique, les variétés de thuyas, les pins Laricio et Weymouth et le tulipier principalement utilisés dans les parcs et jardins paysagers.

La végétation qui borde les cours d'eau est marquée par l'association majoritaire d'aulnes et de frênes dénommée « Forêt à Alnus glutinosa et Fraximus excelsior » (Codes 91 EO des cahiers d'habitats Natura 2000). Cette ripisylve présente la forme d'un corridor sur chaque berge de la rivière enfermée entre les zones agricoles.

L'arbre dans la ville

Durant la Renaissance, l'emplacement de l'actuelle place de Verdun et de la caserne Bernadotte est occupé par l'immense verger du château. L'actuel cimetière est planté d'une châtaigneraie, tandis que l'actuelle place Grammont est constituée d'une pinède en échiquier et d'une grande allée célébrée dans toute l'Europe.

Durant la période touristique (1860-1930), la ville crée ses grands espaces publics, et les plante de nombreuses essences exotiques (Orient et Amérique). L'inventaire des essences originales (tilleul, orme, charme, érable sycomore, fruitiers…) s'élargit désormais avec la plantation sur les mails, places boulevard mais aussi jardins des villas, de cèdres, magnolia à grandes fleurs, palmiers, bananiers, séquoia etc….

Le Parkway

Les aménagements de la seconde partie du XXe siècle confortent la présence de l'arbre en ville, particulièrement avec le motif du Parkway, accès magistral à la ville depuis l'autoroute, avec les Pyrénées en point de mire. Ce motif où l'espace est généreux est réemployé aux confins de Pau dans les rocades et les grands boulevards urbains.

CHAPITRE B.2

L'occupation végétale dans le territoire de la Ville
Valeur environnementale et valeur patrimoniale
« Motifs » du paysage urbain et des espaces publics

Ce chapitre a pour objet de faire état de l'étendue remarquable des occupations végétales sur le territoire de la Ville de Pau, depuis les éléments subsistants de la trame naturelle originelle jusqu'aux aménagements les plus élaborés au sein du milieu urbain.

En suivant l'inventaire par thèmes successifs il s'en dégage un variété exceptionnelle de motifs et de lieux, possédant tous une valeur environnementale majeure tant d'un point de vue des qualités propres (végétations, milieux, bio diversité) que d'un point de vue du cadre de vie urbaine (climat, agrément, jardins de proximité).

La dimension culturelle, liée à l'histoire en particulier, de cette nature en Ville est avérée, ne serait ce qu'à travers l'existence du Domaine National du château de Pau et de sites classés.

Cela la conduit à dresser un diagnostic en termes de « motifs » constitutifs d'un patrimoine paysager d'exception, qui s'avère très étendu, bien au-delà des emprises emblématiques reconnues et protégées. La prise en compte de ce patrimoine paysager, son développement, sa mise en valeur constituent aujourd'hui un axe majeur du projet de Ville : « Pau, capitale des jardins »

La complémentarité des boisements rivulaires, des espaces boisés, des jardins publics et privés, des motifs urbains paysagers donnent à Pau une véritable valeur environnementale et paysagère avec des continuités et des atouts en termes de cadre de vie et de pratiques de loisirs dans des espaces de nature de qualité.

Le ruisseau de l'Ousse et le Gave de Pau à l'Est de la ville

Le ruisseau de l'Ousse dans sa traversée urbaine

L□s coulé□s v□rt□s. Sourc□ PLU

Espaces majeurs à préserver

Coulées vertes à conserver et renforcer

B.2.1 Occupations végétales : les milieux humides, ripisylves et continuités vertes

Le réseau hydrographique dense du territoire palois est accompagné de milieux humides et de ripisylves dont la richesse et le potentiel écologique et paysagers fait l'objet d'inventaires, de reconnaissances et de mesures de protection.

Le Gave de Pau

Le Gave de Pau représente un fort potentiel en termes de d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Ses berges constitutives d'un lit majeur sont traditionnellement des saligues, à la végétation endémique. ZNIEFF et Natura 2000 concrétisent la reconnaissance et la protection de ce milieu.

Dans leur traversée urbaine elles sont peu valorisées du fait notamment de la conception ancestrale que l'espace du Gave constitue un « arrière ». D'autre part la présence de la voie ferrée qui longe le Gave constitue une coupure.

Ceci étant, au vu des limites communales, prise dans son ensemble, la protection et la valorisation des milieux naturels liés au Gave n'est possible qu'à l'échelle de l'agglomération : c'est le cas des réalisations et projets en cours (Rives des Gaves, parc naturel urbain).

L'Ousse

La vallée alluviale de l'Ousse est occupée par un bocage résiduel de prairies, de cultures et de maïs, avant de traverser un secteur d'habitat résidentiel.

L'Ousse des bois et le Labadie.

L'Ousse des bois et les espaces naturels et agricoles associés constituent une véritable ligne verte dans le tissu urbain de la périphérie urbaine de Pau. Le cours d'eau forme un axe relativement préservé autour duquel s'accrochent :

- des formations boisées à chênes pédonculés (Bois de l'Hôpital) ;
- des espaces agricoles (prairies et cultures de maïs comme à proximité de l'avenue des Lilas) ;

et sur lesquels viennent s'appuyer :

- des espaces de sport et de loisirs (espace vert du quartier du Hameau, Stade de l'Ousse des Bois) ;
- Des équipements publics (hôpital F. Mitterrand).

Les canaux de la basse ville

Depuis la période médiévale, les canaux de l'Ousse puis de la dérivation du Gave au XIX e siècle ont permis de développer l'activité artisanale et industrielle dans la basse ville. Ce réseau construit des canaux au pied de la terrasse du Gave restent des lieux où peuvent le mieux s'exprimer la continuité du chemin de l'eau et de son accompagnement végétal : ils forment un motif paysager puissant caractéristique de ce quartier. L'aménagement des abords paysagers de l'Hôtel du Département a su en tirer parti.

Le Hédas

La couverture du Hédas, ancienne, a fait disparaitre en tant que cours d'eau.

En milieu urbain les berges de ces cours d'eau constituent des continuités vertes à conserver dans leur richesse et leur diversité : les trames vertes et bleues. Elles sont à préserver dans le document d'urbanisme, et à renforcer dans les futurs aménagements offrant une opportunité pour valoriser la présence de la nature en ville.

L'espace boisé et cultivé aux portes de Pau

La forêt domaniale du Bastard.

Ce vaste espace boisé d'environ 300 hectares est une forêt domaniale. Elle est situé au nord de l'autoroute A 64. Elle était initialement composée de chênes sessiles et pédonculés, de châtaigniers, de pins sylvestres et diverses essences indigènes telles que le hêtre, le charme, le bouleau, le noisetier.

Les peuplements ont été enrichis d'essences exotiques telles que le chêne rouge d'Amérique, le Thuyas, le pin Laricio, le pin Weymouth et le tulipier principalement.

La forêt est classée en espaces boisés au PLU (E.B.C., art. L 130.1 du C.U.). Elle est située hors de la ZPPAUP.

Les espaces agricoles

Dans son ensemble le territoire de Pau essentiellement urbain, comprend des espaces agricoles qui représentent prés de 15 % de sa superficie communale.

Au nord et à l'est de la forêt de Bastard

Le domaine de Bastard (cf. ci-dessus) est entouré d'espaces agricoles qui participent largement à l'effet de coupure verte et de respiration du nord de l'agglomération paloise. La structure et le caractère de ces espaces prolongent la structure des landes de Pont-Long.

Le « mitage » agricole dans l'espace urbain

Le quart nord-est de la ville de Pau (quartiers Péboue et du Hameau) au nord du boulevard Tourasse, à l'est de l'avenue Catherine de Bourbon, est marqué par la présence de nombreuse petites parcelles agricoles résiduelles (culture de maïs, prairies pâturées) insérées dans le tissu urbain et protégées au PLU.

Dans des quartiers équipés, voués à l'urbanisation dans une conception plus dense, plus continue et moins étalées de la ville, ces espaces représentent des opportunités en termes de continuités vertes, de biodiversité, d'agriculture de proximité (maraîchage et jardins familiaux) d'ilots de fraicheur, de perméabilité : ils représentent donc un enjeu environnemental dans le projet de Ville et le traitement des espaces publics (plantation d'alignement, mails, Parkway…).

La majorité de ces espaces se trouve au nord de l' A 64, et pour une petite partie au sud est. Ils sont situés hors de la ZPPAUP.

Le parc de la villa Beaumont et ses plantations. Carte postale début XX e siècle, Source www.delcampe.net

Le parc Lawrence et ses plantations.

Parc de la villa Lawrence, XIX e siècle.

Vue du quartier Dufau—Tourasse et son accompagnement végétal, les plantations du Parkway Deuxième moitié du XX e siècle. ©Ville de Pau, Marc Heller 2013.

B.2.3 Occupations végétales en milieu urbain : une histoire originale

Les occupations végétales en milieu urbain à Pau sont anciennes, nombreuses et variées. Les éléments ci-après en évoquent les principales étapes qui ont conduit à construire ce caractère de « Pau-Ville jardin ».

Les parcs et jardins du château

Sous le règne d'Henry II de Navarre puis de Jeanne d'Albret, Pau devenue ville royale, réaménage sa forteresse médiévale. Les jardins agrandis et transformés en espace d'agrément sont alors réputés les plus beaux d'Europe. Dès le XVIII e siècle, ce vaste ensemble imprime sa structure dans l'extension urbaine. De leur disposition générale subsistent aujourd'hui un petit jardin sur la terrasse sud du château, la Basse Plante et le parc à l'ouest, qui constitue un espace naturel d'importance dans la ville, les tracés urbains des grandes voies et des places (Gramont, Verdun).

Les parcs et jardins des XIX e et XX e siècles.

L'avènement du de l'ère touristique de la station climatique de Pau fin XIX e début XX e siècle, est marqué par l'aménagement de grands parcs d'agrément arborés : en 1898, le Parc Beaumont accompagne le palais d'hiver (casino), et le parc Jouhanto au début du XX e siècle enrichit l'espace touristique du boulevard des Pyrénées.

La présence d'une *Gentry* anglaise férue de sport hippique et de chasse à courre va susciter la création d'un hippodrome, d'un golf (commune riveraine de Billères) qui constituent autant d'espaces verts insérés dans le tissu urbain du secteur palois, déjà caractérisé par la présence des haras (commune riveraine de Gelos)

Dans le même temps, de nombreuses villas luxueuses accompagnées de leurs vastes parcs et jardins se construisent dans tous les environs de Pau, et notamment le long de la nouvelle avenue Trespoey où elles sont protégées au titre des Monuments Historiques. Le parc de la villa Lawrence avec ses essences exotiques constitue un espace végétal d'importance au cœur du tissu urbain. Ce jardin public est l'espace naturel le plus visité à Pau avec le Parc Beaumont.

Les espaces végétaux des grands ensembles de l'après guerre

Après la seconde guerre mondiale, les espaces verts des grands ensembles de logements du quartier Saragosse, du parc de l'hôpital, de l'université et du grand axe de Pau jusqu'à l'échangeur de l'A 64 sont conçu dans un cadre paysager.

La figure du « Parkway » (corridor paysager boisé) du nord (sortie de l'A 64) à l'entrée sud du cœur ancien se met en place et constitue un motif réutilisé dans toutes les voies pénétrantes de l'agglomération. Associé au vues sur les Pyrénées ces perspectives contribuent à construire une image forte de la qualité environnementale et paysagère du site palois.

Les occupations végétales en milieu urbain : un art de faire la ville.

Dans cette continuité historique, à ces grands ensembles s'ajoutent de nombreux aménagements : les alignements plantés, les allées cavalières, les squares et jardins publics, les jardins privés…qui constituent pour la ville :

- Sa qualité environnementale qu'il convient de protéger et de promouvoir,
- Son patrimoine paysager, à valoriser.

Les « motifs » que représentent ces espaces et jardins sont développés ci après.

Palmeraie (Jardin Johanto) et le bois Louis en second plan.

Le revers paysagé au niveau de l'avenue Nito.

Pau, vue générale . Fin XIX e. Le château, le revers, le bois Louis.. Collection dessins du château. Cote : Inv_P_2003_2_1.

Les espaces boisés du revers : 1. Palmeraie, jardin Johanto ; 2. Bois Louis ; 3. terrasses et versants de l'avenue du Stade Nautique

B.2.4 Le motif du revers paysager, palmeraie et bois Louis

Le motif paysager du revers boisé avec ses vues ouvertes sur le paysage du coteau et des sommets pyrénéens est lié à la topographie même du site de Pau. Planté d'essences exotiques et aménagé dès le XIX e siècle (sentier, mur de soutènement, funiculaire), ce site conserve néanmoins son aspect de grand élément naturel et permet une découverte spectaculaire par le sud du site de Pau. Son aspect naturel offre un saisissant contraste avec le front bâti du boulevard des Pyrénées .

Le revers est occupé par plusieurs espaces naturels :

1. **La Palmeraie ou « Parc Johanto »**

Le végétal y révèle la topographie du site. Le revers paysagé au pied du boulevard des Pyrénées montre le rapport d'inscription de la ville sur l'éperon naturel grâce à un espace planté remarquable. . L'aménagement du revers s'est fait en plusieurs étapes :

- 1896-98 : premières plantations de palmiers sur le talus du boulevard des Pyrénées, le long des Sentiers du Roy et de l'autre côté, le long de l'avenue Napoléon Bonaparte : rhododendrons, azalées, camélias, hortensias, graminées, phlox.
- 1925 : aménagement du talus entre la place Royale et l'église Saint-Martin par DECORGE en 1925 : palmiers, bananiers du Japon, araucaria du Chili, ginko biloba, agaves, yuccas, opuntias, ferocactus, mimosas, orme de Sibérie, zelcova carpinifolia.

2 Le Bois Louis : Le terrain du bois Louis

Ce terrain a été donné par Louis XIII aux Jésuites lors de la création de leur collège. Les premières plantations de « végétaux exotiques venant de Nice » sont mentionnées entre 1815 et 1817. Le bois Louis est Il est transformé en parc avec des équipements sportifs en 1899.

3. Terrasses et versants de l'avenue du Stade Nautique :

Vers l'est les versants du revers de la terrasse se prolongent, en restant présents grâce à la déclivité dans l'urbanisation récente du quartier du stade nautique et des tours Nito.

Les espaces publics conservent un caractère paysager, prolongeant à l' Est le motif de belvédère.

Vues sur les Gave, paysage d'eau vive, ripisylves, ouvrages, perspectives urbaines

Principaux points de vue sur le Gave

Le Gave de Pau, le château vu de Gélos. Carte postale fin XIX e, ACCAP, cote 8Fi445-1-64.

Le Gave de Pau, ancien pont. Carte postale fin XIX e, PNRMAPP cote 2-103-3.

Le Gave de Pau, . Carte postale fin XIX e, ACCAP, cote 8Fi445-

Le Gave de Pau, ouvrages d'art, îles, arrière plan pyrénéen. Carte postale fin XIX e, PNRMAPP C-5-11.

Le Gave de Pau fait l'objet du point de vue environnemental de reconnaissances et mesures de protection (cf. les autres chapitres du présent document)

Du point de vue paysager ce grand torrent pyrénéen offre des paysages naturels d'eaux vives. Ses berges sauvages accompagnées de ripisylve et ponctuées d'ouvrages d'art constituent en elles même des motifs pittoresques.

Dans son approche de la ville le Gave entre en dialogue avec le revers de la terrasse et le front bâti, façade de la Ville.

Les perspectives sont réciproques : du Gave vers la Ville et de la Ville vers le Gave et les coteaux. Le dialogue s'avère monumental, conjuguant l'architecture des immeubles, les grands monuments, le panorama des coteaux et des sommets pyrénéens.

L'iconographie ancienne à largement mis en avant ces caractères.

Aujourd'hui, le gave et ses berges sont au cœur des enjeux du projet urbain de la Ville au sein de l'agglomération.

Territoire en projet, il mérite—pour la partie limitée se trouvant sur le territoire communal—d'être intégré dans le SPR—AVAP , et mis en valeur sur la base de ses qualité reconnues.

Le ravin du Hédas, pentes enherbées et arborées.

Le registre des façades arrière sur le fossé du Hédas, : les bardages

Le fossé du Hédas vu depuis le pont de la rue Bordenave d'Abere, les bâti set le registre des façades arrière sur le Hédas : bardages: et galeries

3

1 2

Rue du Hédas, 1836, Dessin ACAPP, M1521

Le ravin du Hédas constitue un structure naturelle très présente dans la topographie de Pau.

Participant du tissu urbain, ses pentes à pic sont encore par endroit enherbées et végétalisées, mais le plus souvent structurées par des murs de soutènement et des édifices qui ont conservé leur architecture ancienne.

Le dénivelé, la présence d'arbres de haute tige, l'échafaudage des constructions contribuent à maintenir en ce lieu un caractère particulier de paysage urbain, puissamment évocateur du vallon, des pentes de l'éperon du château et de la ville historique :

- Le vallon participe d'une limite et d'une charnière urbaine entre la vieille ancienne et ses premiers faubourgs, perceptible dans son paysage, ses cheminements anciens (ruelles et passages), ses ouvrages d'art
- Il fait le pendant de l'espace du Gave, dans un registre plus introverti, en détournant l'éperon historique,
- La nature des façades qui le bordent est celle de façades « arrière », reconnaissables plus particulièrement aux registres de galeries, de bardages d'ardoise, contrastant fortement avec
- Les fonds de jardins, la végétation du vallon participent d'une « coulée verte ».

La coupure topographique de ce ravin n'a jamais été totalement résolue du point de vue urbain, et les franchissements établis vers le nord, accompagnant le développement urbain dès les XVIIe et XVIIIe siècles ont barré le vallon.

L'effacement du cours d'eau; et l'assainissement du lieu ont fait place à des espaces publics dévolus à la voiture dès que la géométrie des lieux s'y prêtait.

Le vallon du Hédas apparait ainsi comme un espace de reconquête, de réintégration dans le fonctionnement urbain. Les études et projets en cours en font un espace de projet pour le SPR—AVAP.

Du point de vue patrimonial il s'agit d'un des espaces originaux de Pau, emblématique de son histoire, restant largement à mettre en valeur dans le fil de ses caractères architecturaux et paysagers.

Canal au niveau de la rue des Moulins et au niveau de la place de la Monnaie

Canal dans sa traversée des jardins du Conseil Général

1 2

Immeubles sur le bord du Canal du Moulin. Dessin XIXe . PNRM, C3962(7)

Le tracé du Canal du Moulin. Plan extrait du plan de la ville dressé pour l'exécution du boulevard. Projet de construction entre la place et la propriété de Gontaut. 1855. ACAPP. Cote : 4Fi58.

Plan d'alignements de la ville de Pau avec révision en 1863, 10° feuille. A. Perret 1852. ACAPP. Cote : 4Fi160

Le cours de l'Ousse a permis au pied du château, dans la basse ville, d'alimenter un moulin dès la période médiévale, puis plus tard les ateliers de la Monnaie. Le bief s'est enrichi de la déviation des eaux du Gave au XIX e siècle pour devenir le Canal du Moulin sur lequel s'installent les brasseries Heid en 1852.

Ces espaces et structurent caractérisent la basse ville, au pied immédiat de la terrasse sur laquelle elle est installée : ils forment une transition entre la terrasse urbaine et le lit majeur du Gave. Dans ces espaces l'eau est « apprivoisée » pour les besoins de la ville.

Bordé d'un bâti ancien, alternant avec des cours, se conjuguant avec les versants et leurs boisements, ce quartier offre des ambiances ou se conjuguent les thèmes et les caractères de l'eau, de la végétation et de l'architecture. Ces caractères ont servi de thèmes pour les aménagements des abords de l'hôtel du département.

Les architectures anciennes offrent notamment des galeries bardées de bois ou d'ardoise, dans le caractère des façades « arrières ».

A l'ancienne entrée de ville, par la rue du Moulin, subsiste la porte de ville. Ce témoin reste à mettre en valeur, en même temps que les immeubles de la rue du Moulin fortement dégradés, qui font l'objet d'une étude de réhabilitation menée par la ville de Pau.

Plus généralement, la partie basse de la ville, dans le contexte de la reconquête et réhabilitation de l'espace du Gave (projet Rives du Gave) apparaît ainsi comme étant à la fois :

- Un espace paysager de valeur patrimoniale majeure,
- Un espace de projet urbain.

C'est à ce double titre qu'il peut apparaître dans le SPR—AVAP.

Fin XVIII e siècle, a place royale est clôturée au sud et tourne le dos aux Pyrénées. Plan de la ville de Pau et ses environs. 1774-1782. ACAPP. Cote : 220319

Milieu du XIX e siècle, La place est prolongée au sud et à l'Est, elle est plantée. Etablissement de bains, sentier aménagé dans la pente. Plan d'alignements de la ville de Pau avec révision en 1863, 9° feuille. A. Perret 1852.

Amorce du boulevard des Pyrénées avec le boulevard de Midi entre la place royale et le Château . Ville de Pau. Prolongement du Boulevard de midi. Mallier, 1890. ACAPP Cote : 220077.

Le boulevard des Pyrénées, la terrasse, le funiculaire. Stadtplan von PAU, 1943 ACAPP : 220346.

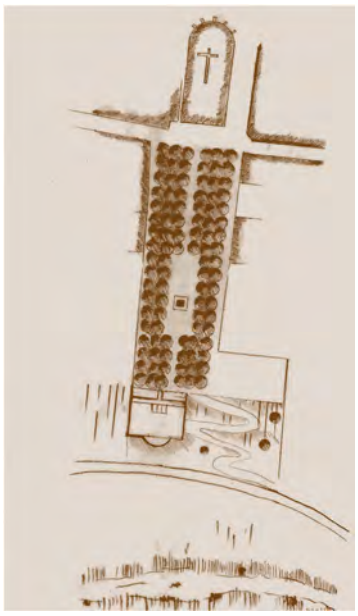

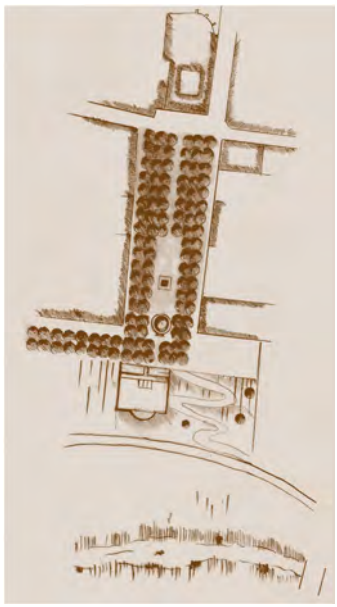

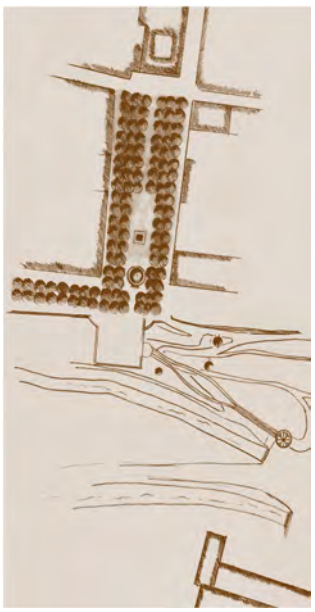

La place royale est crée en 1688 pour accueillir la statue équestre de Louis XIV. A l'origine la place aménagée sur les arrières de la ville est clôturée au sud et tourne le dos aux Pyrénées. En 1808 Napoléon Bonaparte ordonne par décret le prolongement de la place au Sud-Est et l'aménagement d'une promenade au sud-est ouvrant sur le panorama pyrénéen.

Durant toute la première partie du XIX e siècle, les aménagements se succèdent : plantations, sécurisation et soutènement du ravin, aménagement d'un sentier dans la pente et canalisation des eaux pluviales, création d'un établissement de bain inscrit dans la pente (Pavillon des Arts) pour ne pas occulter la vue sur le panorama, création d'un théâtre, Le site devient vite le lieux privilégié de promenade et d'ostentation des élégances de la gentry hivernant à Pau.

La seconde moitié du XIX e siècle est marquée par la prolongation en deux étapes de la promenade créée au sud. Ces travaux aboutissent dans les années 1890 et forment l'actuel boulevard des Pyrénées conçu comme une promenade en balcon sur le panorama reliant le château au palais Beaumont et son parc récemment acquis et aménagé en palais d'hiver par la municipalité. La place royale avec son kiosque en constituent le centre.

Durant cette périodes de grands hôtels et palaces se construisent en bordure de la place et du nouveau boulevard en en formant le cadre architectural.

Les derniers aménagements interviennent à l'aube du XX e siècle avec la construction d'une terrasse qui couronne le toit du Pavillon des Arts et prolonge encore peu plus la place Royale au sud. En 1908, un funiculaire relie la terrasse à la gare qui déverse son flot d'hivernants à Pau depuis les années 1865. La place royale a longtemps constitué le plus grand espace public de la ville.

Cet espace remarquable offre le motif paysager des grands alignements de plantations ordonnées de tilleuls taillés en rideau en dialogue avec le cadre architectural des grands hôtels du XIX e siècle qui la bordent.

Eléments extraits de : Etude Documentaire, analyse de l'évolution historique de la Place Royale, Programme Européen ParkAtlantic / Mission Pau Ville Jardin Ville Nature/ Atelier LAVIGNE. 2014

Plan de la ville de Pau et ses environs. Détail des jardins de la Haute Plante. 1774-1782. Patrimoine numérisé, réseau de médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées. Cote : 220319

Ville de Pau Place de Verdun. Carte postale, dernier quart XIX e. Patrimoine numérisé, réseau de médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées. Cote : CP_p-verdun_8-044-1-R

Ville de Pau vue aérienne 1° moitié XX e siècle. Le château, la base plante, Verdun. ACAPP. Cote : 1Fi24

A l'origine occupée par une vaste zone marécageuse, la place de Verdun fut achetée au moyen âge par le syndicat des bergers de la vallée d'Ossau qui y faisaient paître leurs troupeaux pendant la transhumance vers la grande lande du nord de la Gascogne et les foires de Gironde. Sous l'impulsion d'Henri d'Albret cette zone devint au XVI e siècle l'un des jardins royaux du château de Pau avant de tomber peu à peu en déshérence au XVII e siècle. Tombée en jachère, elle servit de nouveau de grand pré commun où les bergers faisaient halte pour sur les chemins de transhumance et accueillit jusqu'à la fin du XIX e siècle la plus importante foire aux bestiaux du Béarn.

Sous la restauration avec l'installation de la caserne Bernadotte elle servit de champ de manœuvre et d'entrainement militaire.

Aujourd'hui la place de Verdun -l'une des plus grande place de France- est de nouveau un espace collectif occupé par le stationnement mais aussi ponctuellement par les foires aux manèges, cirques, défilés du 14 juillet et arrivées du tour de France. Le long de la caserne Bernadotte se trouvent des terrains de sport et des aires de jeux pour enfants. La place de Verdun porte en elle la mémoire du grand champ de foire. Les mails qui l'encadrent sont à sa mesure : ils « tiennent » un rapport particulier avec les façades des immeubles et renforcent l'ouverture des espaces centraux et des grandes pelouses.

56

1

2

3

4

5

1. **Place Albert 1 er**
2. **Place d'Aragon et boulevard d'Aragon** : composition en massif pour la place d'Aragon et alignement plantés pour le boulevard.
3. **Place de la Libération**
4. **Square Saint-Martin** : arbres remarquables associés à un végétal en sol. Les premiers palmiers sont plantés en 1874 avec pour la première fois introduction de la variété *Trachycarpus fortunei* dans le sud-ouest.
5. **Jardin de l'Hôtel du Département** : Massifs végétaux organisés autour de bassins et canaux rectilignes qui se succèdent et se déversent les uns dans les autres jusqu'au canal Heid. Réalisation Cabinet Philippe-Charles DUBOIS et associé.

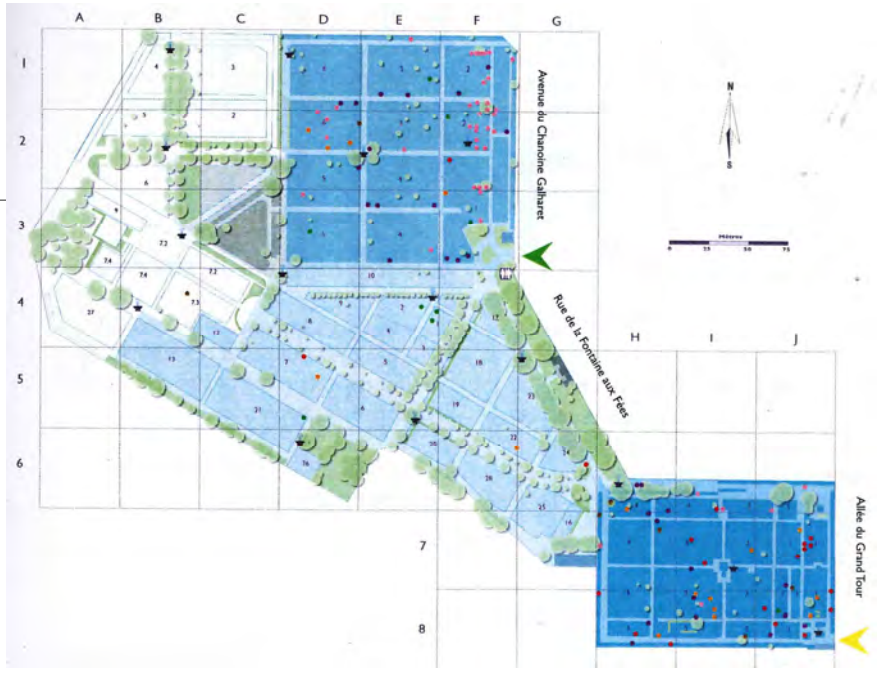

Plan du cimetière paysagé.
Livret de visite VPAH.

Le cimetière urbain de Pau a été établi sur l'ancienne châtaigneraie du la Haute Plante des jardins du château. Son installation définitive date de 1800, il est agrandi à plusieurs reprises au XIX e et XX e siècle et occupe aujourd'hui une surface de 9.8 hectares. Plusieurs ambiances se déclinent selon les carrés du cimetière. Avec ses plantations de grands arbres, il constitue un espace végétal paysagé au cœur du tissu urbain.

Le jardin de la terrasse sud

La Basse Plante

Le Parc Royal

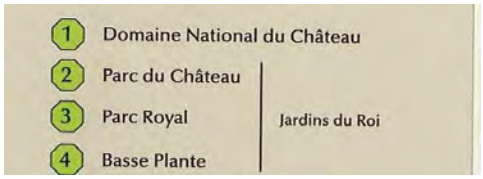

Illustrations : *l'étude Parkatlantik, CRP Consulting, novembre 2001*

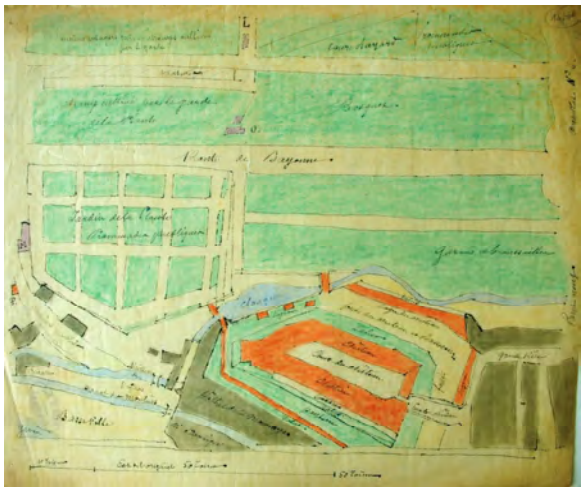

Le château et ses environs, 1825. Source ACAPP, Cote : JJ10

Les jardins du château

Les jardins du château sont aménagés dès la fin du moyen-âge au pied du château et sur le promontoire effilé qui domine le Gave, au-delà du Hédas. Dès le XVIII e siècle les jardins sont progressivement investis par la ville (Caserne Bernadotte sur l'emplacement du verger de la Haute Plante et place Grammont aménagée sur les parterres de la vigne). Aujourd'hui, le parc est l'espace de nature le plus visité de Pau avec le parc Beaumont. Le site est menacé par un vieillissement important. L'éclaircissement et la restauration des espaces forestiers constituent depuis plusieurs années un chantier aux tranches multiples auquel est associé la reconstitution des sols et des rigoles de recueil d'eau de pluie afin de lutter contre l'effet de sape.

La gestion des arbres qui occupent la partie basse du parc est un aspect important de l'entretien du site. Sur cet espace très ombragé et humide, les arbres poussent beaucoup et très en hauteur risquant l'abattage lors des coups de vents.

La Basse Plante, qui fait l'articulation entre la ville basse, le château et le parc, est un mail remarquable, composé d'alignements de platanes, tilleuls et marronniers sur un dessin en étoile. Leur taille en rideau et en marquise permet de préserver les vues sur le panorama pyrénéen. Ile jardin présente également un beau massif de topiares de buis et d'if. (Site Classé du Grand parc du château et protégé par l'arrêté de classement MH du *Domaine national du château de Pau ou château d'Henri IV* (2004)

Eléments extraits de l'étude Parkatlantik, CRP Consulting, novembre 2001

2

3 4

1

La villégiature anglaise à Pau au XIX e siècle se traduit par l'apparition de villas implantées dans de grandes parcelles agricoles à l'écart du bourg. Ce type d'habitation qui induit un mode de vie inspiré par l'idéal antique tout autant que par une quête hédoniste de retour à la campagne fait son apparition en Grande Bretagne au XVIII e siècle. Il exprime une manière de vivre romantique, proche de la nature mais pas trop éloignée de la mondanité urbaine, en s'inscrivant dans d'immenses parcs paysagés. A la fin du XIX e siècle, Pau et sa banlieue se couvrent de villas, trois cent vingt cinq dont cent trente cinq sur le territoire urbain. Aujourd'hui seules quelques unes d'entre elles subsistent, la plupart ayant été démolies et leur parc divisé en lotissements.

Deux de ces villas et parcs aujourd'hui préservés dans le domaine public ont une qualité et des proportions exceptionnelles :

1. Parc de la Villa Beaumont

Le vaste domaine de Beaumont est conçu sous le premier empire au sud du parc du Lycée comme un vaste domaine de 11 ha descendant jusqu'à la route de Bizanos. Il constitue alors une barrière verte qui isole le centre ville des quartiers qui commencent à se développer à l'Est. Le parc est planté de : séquoias, cyprès chauve, catalpa, paulownia, aracarias, magnolia,platane, tulipier, sophora tortueux, cèdres de l'Hymalaya, arbres de judée, platanes, cèdres pleureurs mais aussi flopre pyrénéenne….

2. Parc de la villa Lawrance

La villa est construite en 1840 en pleine campagne. Elle est aujourd'hui englobée dans le tissu urbain sur lequel son grand parc de 3 ha ouvre largement. On y trouve notamment cèdres de l'Atlas et du Liban, pelouses, chênes phellos, séquoias, liquidambars, rhododendrons…

3. Parc de la Villa Saint Basil's

Le parc offre deux visions opposées de l'art des jardins avec un jardin à l'anglaise côté rue et un jardin ordonné avec des parterres à la française à l'arrière

4. Parc de la villa Bosquet (Square Besson)

Grands séquoia sempervirens bicentenaires

La composition de ces parcs st faite dans l'esprit paysager avec :

- boisement de lisière pour créer des pelouses ou des clairfières au cœur du parc
- organisation des plantations d'arbres (en groupe, en taille…) pour tenir des vues vers le grand paysage,
- traitement de séquences d'entrée vers la villa et mise en scène de ces parcours avec un traitement parfois fleuri aux abords de celle-ci.

1. Rue Gaston Phoébus, villas petites et moyennes avec leur jardins.

1

B.2.14 Le motif des jardins des villas petites et moyennes

Des quartiers de villas se sont développés au nord de la place de Verdun et à l'ouest de de la ville ancienne. Moyennes ou petites, ces villas s'accompagnent de jardins, véritables petits parcs lorsque la taille de la parcelle est généreuse. Le motif du jardin de « devant » lorsqu'il se répète sur des rues entières donne à l'espace public un caractère fort et singulier participant à l'image jardinée de la ville.

Le traitement architectural clôtures répond au programme architectural de la villa. Le portail et les clôtures sont des éléments liés tout autant au jardin qu'à l'espace public.

Les jardins et les éléments d'architecture qui y sont associés relèvent d'un grand intérêt patrimonial. Ils ont été déjà partiellement identifiés dans la ZPPAUP et sont à valoriser et préserver dans le SPR—AVAP.

Perception des jardins au cœur des îlots

Maison de la rue Tran vue arrière depuis le vallon du Hédas,

Rue Tran, la cour intérieure

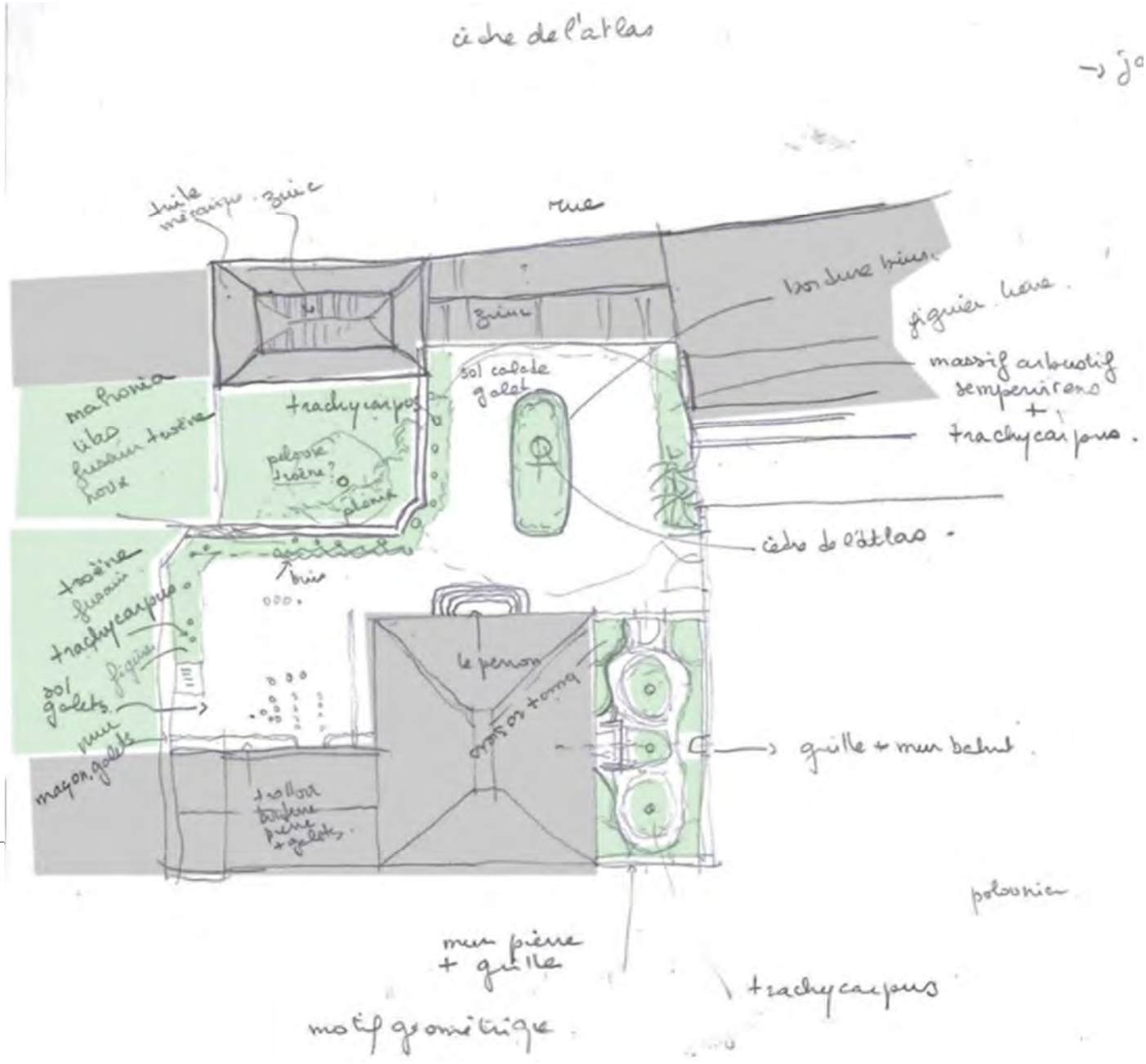

Les jardins de cœur d'ilots : Bosquet, Barbanègre, Lamothe. Source Géoportail.

La cour jardin de la demeure urbaine. Rue Tran, Source Géoportail.

Plusieurs types de jardins occupent le cœur du tissu bâti et contribuent à former des continuités végétales..

- **Les jardins dans les cœurs d'îlots (1)** sont peu nombreux, généralement peu perceptibles des espaces publics mais ont un rôle de régulateur (exemple des îlots Montpezat, Orléans, Faget de Baure, Carreau…). On les trouve soit en limite de l'espace public, selon la transparence des éléments de clôture, soit en cœur d'îlots. Ce sont des jardins d'agrément ou des cours plantées, ils sont composés et mettent en œuvre des matériaux de sol (calades sur lits de sable) qui assurent la perméabilité des sols Cette typologie caractéristique de Pau revêt une valeur patrimoniale en même temps qu'elle offre des espaces de respiration dans le tissu urbain minéralisé. En outre, ils ont une fonction de régulation climatique et hydrique. Ces espaces sont utilisés pour le stationnement et/ou comme espace de la collectivité. Leur palette végétale articule strate herbacée, arbustive et arborée :
  - Arbustes : fusain, laurier palme, troène, mahonias
  - Arbres : petit fruitier, trachycarpus..., jusqu'au cèdre , selon lma taille de la parcelle.
- **La cour jardin des demeures urbaines**

  Ces jardins sont attachés à une architecture, une histoire singulière et une position dans la ville. Ils peuvent occuper deux positions :
  - Ils prennent place sur le devant de la maison (2) protégés par un mur de clôture ou une grille et des ouvrages de clôture sur l'espace public. Ils sont associé à l'architecture de la façade et sont visibles de l'espace public.
  - Ils prennent place dans la cour intérieure (3) qui dessert et organise les fonctions de la demeure. Leur découverte se fait passé l'effet de seuil de la porte cochère qui ouvre sur la cour et ils sont associés à des matériaux de sols soignés (calade d'usage et caniveaux en galet).
  - Les palettes végétales des cours intérieures et extérieures sont hiérarchisées. Elles mettent en avant un souci ornemental, dans les parties les plus publiques, et peuvent rester sur un registre d'agrément ou de maraichage pour les parties intérieures plus privées.

Murs de clôture assurant la continuité urbaine

Portails, dispositifs de clôture, détails

Sols pavés (calades)

B.3.16 Les éléments d'architecture associés aux paysages des jardins de cœur d'îlot

Des éléments d'architecture de facture soignée sont associés aux paysages des jardins des villas et des jardins et cours jardins des cœurs d'îlots : une clôture bâtie et/ou grille en ferronnerie, portail ; une architecture spécifique, « non urbaine » éclectique dans ses formes et matériaux ; la place pour un ou plusieurs arbres remarquables, de collection ou d'exception. Le jardin et les éléments d'architecture forment un tout paysager indissociable.

Les mises en œuvre architecturées de ces clôtures participent au programme architectural de l'ensemble villa ou immeuble + jardin ou cour.

La cour intérieure :

- Sols, calades décoratives ou d'usage et fils d'eau en galets
- Ouvrages sculptés, statuaire, décors

Le jardin ou la cour sur rue :

- Murs de clôture, enduits ou en galets enduits à pierre rase, couronnés en bâtière ou par un chaperon de pierre de taille
- Murs bahuts surmonté d'une grille ou d'une clôture en panneaux pleins métalliques et portillons
- Portail en grille ou en panneaux pleins métalliques, encadrés par des piliers en pierre de taille

Hô *Hôpital Saint-Luc vue aérienne, source Géoportail*

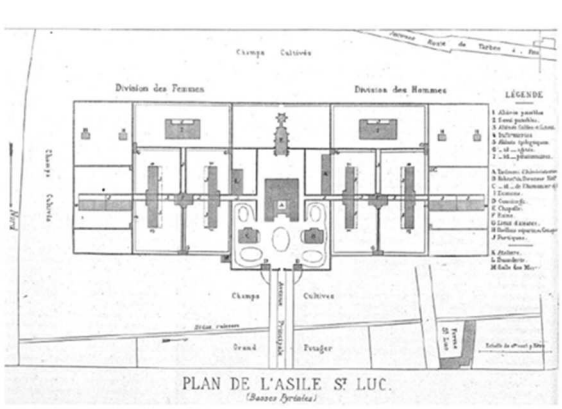

Plan de l'hôpital Saint-Luc, 1933. Source : Archives de l'Hôpital Saint-Luc.

Allée plantée de l'hôpital Saint-Luc. Carte postale ancienne. Source : psychiatrie.histoire.free.fr

La construction de l'Hôpital psychiatrique Saint-Luc en 1865 répond aux préoccupations aliénistes et hygiénistes qui avaient alors cours : l'air, le soleil, l'espace naturel sont perçus comme autant de moyens d'améliorer les chances de guérison des patients.

Le plan de l'hôpital n'est pas établi sur une typologie exemplaire. L'établissement s'est constitué progressivement durant le dernier quart du XIX e siècle par la construction de plusieurs ailes répondant à des besoins croissants d'accueil. En 1880, la renommée grandissante de l'hôpital et de ses aliénistes autant que celle des vertus curatives du climat de Pau amènent à y construire un ensemble de somptueuses villas réservées aux plus riches payants. Les unités éparpillées sur le domaine sont reliées par de larges avenues plantées tandis que de nombreux bosquets et un square permettent aux patients de se promener en jouissant des vertus du climat et d'une nature recrée.

Les plantations ordonnées, les massifs et les bosquets sont autant de motifs structurants d'un paysage lié à l'histoire de Pau et plus généralement de la psychiatrie et de la philosophie morale au XIX e siècle.

2

Le s plantations qui accompagnent la résidence de la Croix du Prince dans l'environnement des parcs des villas du XIX e siècle. Plan de l'AVAP-SPR, At. LAVIGNE.

72

Vue du quartier Dufau—Tourasse, le quartier Saragosse. ©Ville de Pau, Marc Heller 2013

B.2.18 Le motif des jardins résidentiels du XX e siècle

Dans les années 1970, une partie des opérations de construction développe le modèle d'un immeuble collectif implanté sur une parcelle jardinée et paysagée ouverte la plupart du temps au public.

Il peut aussi bien s'agir de copropriétés que de logement social collectif.

Même si ce mouvement d'urbanisation a banalisé la condition du paysage en le traduisant en « espace vert », des qualités dans le choix des essences, des motifs, contribuent à l'attention que ces espaces peuvent susciter.

Lorsque les jardins n'ont pas été « résidentialisés », ils offrent dans le tissu de la ville de réelles respirations et pauses paysagères car leurs plantations arrivent aujourd'hui à des développements intéressants.

Les alignements remarquables du boulevard de ceinture Alsace-Lorraine, Les arbres taillés en rideau .

Les plantations de l'avenue Jean Biray

Les alignements remarquables de (l'avenue Jean Biray

1

3

74

2

Plusieurs rues et boulevards de Pau sont accompagnés d'alignements planté qui sont de nature et d'histoire différente

Avenue Jean Biray .

2 e moitié du XIX e siècle, plantations ordonnées qui accompagnent le boulevard de liaison de la route de Bayonne à Toulouse

Boulevard Alsace Lorraine

2e moitié du XIX e siècle, plantation ordonnées taillées en rideau qui accompagnent la création d'un boulevard de ceinture au nord de la ville. Le boulevard a longtemps marqué une limite de l'urbanisation de la ville. Les plantations forment un rideau qui accentue l'effet de « grande douve » de la ville.

Les allée cavalières de Morlaàs

Les alignements remarquables de (l'avenue Jean Biray

1

Plusieurs rues et boulevards de Pau sont accompagnés d'alignements planté qui sont de nature et d'histoire différente

Avenue Jean Biray .

2 e moitié du XIX e siècle, plantations ordonnées qui accompagnent le boulevard de liaison de la route de Bayonne à Toulouse

Boulevard Alsace Lorraine

2e moitié du XIX e siècle, plantation ordonnées taillées en rideau qui accompagnent la création d'un boulevard de ceinture au nord de la ville

Les allées de Morlaàs

Les allées de Morlaàs sont le vestige d'un bois communal dont les origines remontent probablement aux origines de la cité. Au XVIII e siècle, les édiles municipaux y aménagent une promenade plantée de 1.5 km avec contre-allées bordées de fossés avant que n'y soit créée une allée cavalière au XIX e siècle.

1

Place réglée de Grammont

2

Place de la Monnaie

1

2

Place Grammont

La place de Grammont crée pour articuler le grandes routes de Toulouse Bayonne et Bordeaux– Espagne a été conçue comme un ensemble architectural aux façades réglées. Les plantations tardives et mal maîtrisées occultent aujourd'hui la composition et le paysage architectural de cette place d'entrée de ville

Place de la monnaie

Ancien espace de la communauté (rassemblement des troupeaux au débouché du franchissement du Gave lors des transhumances ossaloises et lice de duels) devenu place d'articulation des routes de Toulouse- Bayonne et Bordeaux. Cette place carrefour plantée est de forme régulière et présente un espace central dégagé des circulations

Jardipotes avenue du Stade Nautique

Les jardins familiaux partagés constituent un espace d'intérêt paysager et environnemental dans le tissu urbain. Ils remplissent également une fonction nourricière et sociale et peuvent être développés sur des terrains en déshérence ou des interstices urbains. Des jardins ouvriers, familiaux existent également à Pau.

Ces jardins répondent à une tendance à développer de nouveaux types de jardins autour du besoin de nature en ville qui laisse une opportunité pour réfléchir à de nouveaux programmes et types d'espaces dans les aménagements de la ville à venir.

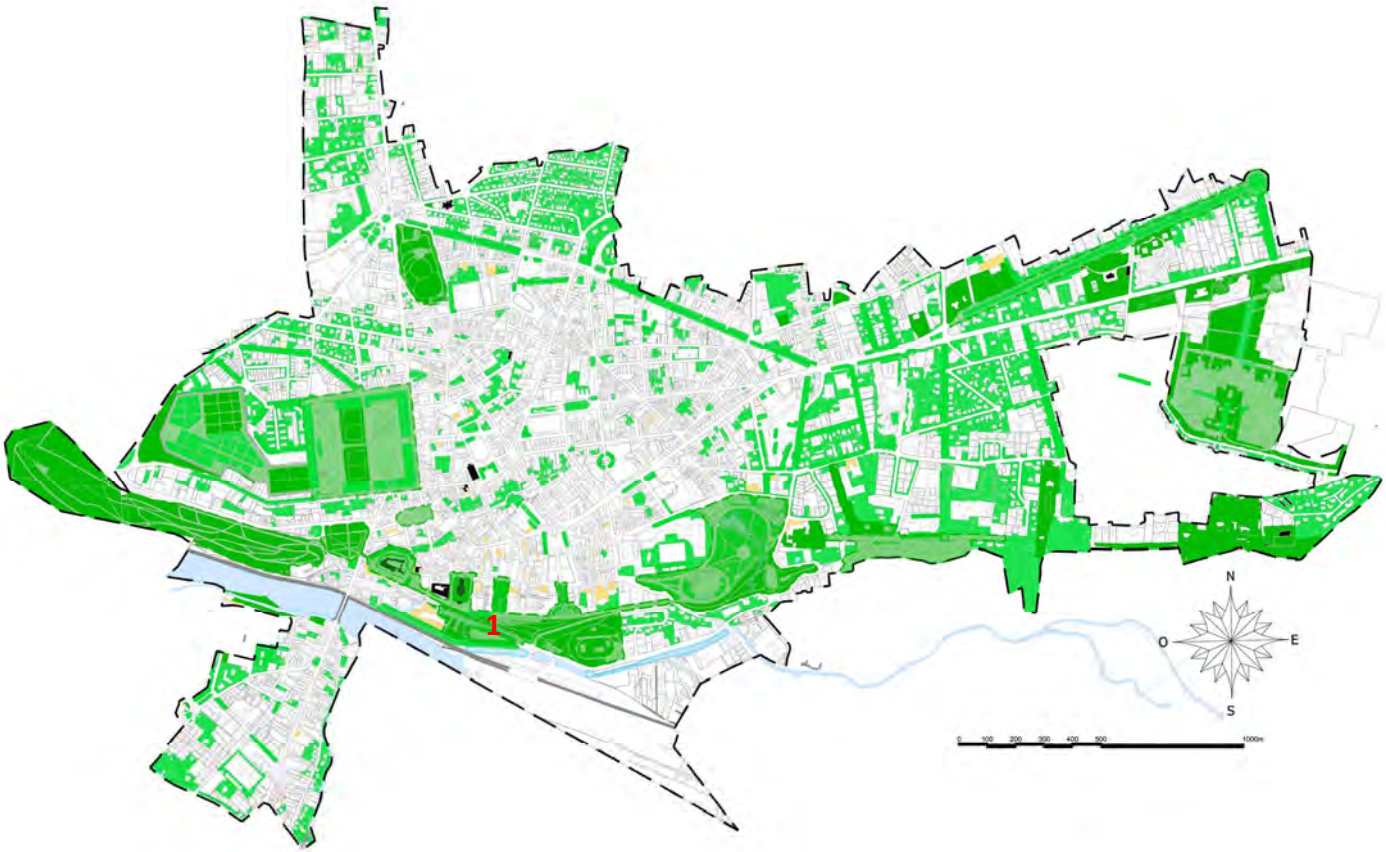
1
N
O
E
S

La ville présente une très grande étendue et continuité d'espaces paysagés :

- Espaces publics,
- Espaces privés de différents types :

Les motifs paysagers de l'espace privé

- Les jardins de cœur d'îlot
- La cour et le jardin de la demeure urbaine
- Les parcs et jardins des villas
- La cité jardin comme modèle (Hôpital Saint-Luc)
- Les espaces verts résidentiels
- Les jardins familiaux

A ceci s'ajoute le dialogue entre les espaces naturels (ripisylves, revers boisés…) et des espaces cultivés (jardins des villas, places ordonnées…).

Enjeux pour le SPR—AVAP :

- Reconnaître ces différents motifs,
- hiérarchiser ces caractères pour une prise en compte en termes de protection, de valorisation de projet

Un ensemble de grands espaces publics, identifiables qu'il est nécessaire de considérer à la fois dans leur ensemble et à la fois dans le caractère singulier de chaque espace. Carte proposée à la CLAVAP n°3 (13 février 2014)

A - Revers naturel boisé : espace naturel, essence mélangée, port libre

B- Cimetière urbain, cimetière paysager, enclos, allées, sols perméables, architecture funéraire

C- Place de Verdun et ses casernes, grand padouen planté, essences végétales – arbres de haute tige, platanes port libre /maitrisé, sol perméable, mixité et intégration des fonctions- stationnements, foires..

D- Forêt domaniale (parc du château), parc paysager et XIXe, gestion sur cette thématique du domaine national

E- Basse plante, trame plantée suivant plan régulateur, gestion sur cette thématique du domaine national

F- Terrasses et cours du château, jardin composé, cour d'honneur, tracé, essences, sols, mobilier, gestion sur cette thématique du domaine national

G- Place de la Déportation, parvis du château et du parlement de Navarre, place qi fait le lien entre les deux monuments, place belvédère, place urbaine, sols, fontaine, mobilier, éclairage, site classé

H- Place Gramont , place réglée début XIXe, tracés, ouvrages d'art structurants (mur de soutènement, emmarchement) sols, fontaine, essence,

I- Square de l'église Saint-Martin, jardin composé, essences variées port libre, sols perméables, mobilier, éclairage

J - Place Royale, place réglée et esprit des « allées », arbres urbains, tilleuls taillés en marquise, sols perméables, monument et kiosque

K- Square Georges V, axe urbain, belvédère, gestion du végétal, essences, port, sols, mixité des fonctions, terrasses, mobilier, éclairage ....

L- Parc Beaumont, parc paysager XIXe , essences végétales variées et remarquables, port libre, tracés, sols-allées, ouvrages d'art-bassins, canaux, berges, ponts, kiosque, mobilier, éclairage....

M- Boulevard des Pyrénées, belvédère, espace de transition entre ville et site « naturel », gestion des sols, ouvrages d'art (balustrade, mur, petit ouvrage, plantations , gestion en site classé

N- Terrasses de la villa Nita, allées plantées, essences et gestion, kiosque et revers naturel, essence mélangée, port libre

O - Allées de Morlaàs, allées plantées, essence unique, chêne, port libre, sol perméable stabilisé, fossé, éclairage, mobilier...

P - Parc Lawrence, tracé, parc paysager XIXe, collection d'arbres, allées, sols, aménagements liés à des activités de loisir (jeux, terrain de boules...)

Q- Hôpital Saint-Luc, motif de la cité jardin, enclos, tracé régulateur, « rues » plantées, mur de clôture

B.2.23 Un enchaînement original d'espaces publics paysagés formant une figure urbaine majeure

Pau présente une figure urbaine originale par ses espaces publics et leurs motifs paysagers. Le traitement du revers souligne les grands éléments naturels et la géographie paloise. Deux grandes figures urbaines paysagères témoignent du « génie palois » :

- le Parkway (entrée nord)
- L'enchaînement des espaces, lieux publics plantés, belvédères sur la façade sud de la ville sur son promontoire.

L'analyse distingue donc plusieurs motifs complémentaires au caractère structurant pour l'identité patrimoniale paloise, ils sont listés ci-contre

Enjeux pour le SPA—AVAP :

- hiérarchiser ces caractères pour une prise en compte en termes de protection, de valorisation de projet

CHAPITRE B.3

Inventaires patrimoniaux,
dispositions de protection et de conservation
du patrimoine naturel

. la ZNIEFF n° 6694 de type II qui concerne le « réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau » ;

Les inventgaires et les protections environnementale dans l'Etat initial de l'environnement du PLU

Ville de Pau– Proposition d'aménagement du quartier du Hameau Source PLU-PADD

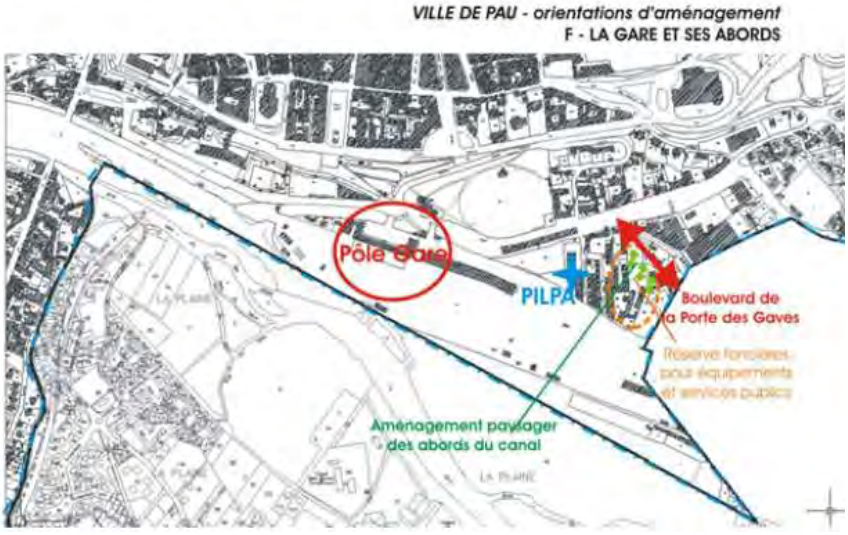

Ville de Pau– Orientations d'aménagement de la gare et ses abords. Source PLU-PADD

B.3.1 L'état initial de l'environnement dans le PLU

Le PLU de la commune de Pau (approuvé en 2006) comporte une analyse de l'état initial de l'environnement. Le diagnostic et les orientations du PLU incluent la prise en compte des :

- servitudes de protections environnementales ,
- Site Natura 2000,
- ZNIEFF,
- Secteurs Classés et Inscrits au titre des sites pittoresques,
- Risques naturels (inondations) et liés à l'activité humaine (qualité de l'eau et de l'air), les nuisances sonores,
- Espaces naturels boisés classé (Forêt du Bastard),
- Zonage de sensibilité environnementale
- Les espaces verts dominants et les « coulées vertes »
- Le paysage architectural et urbain,
- Objectifs de développement durable : social, économique, environnemental.

Les incidences du PLU sur l'environnement sont évaluées sur les projets majeurs :

- Le centre-ville : Les Grands Sites, le Centre Piéton et ses abords, les équipements culturels,
- L'opération de rénovation urbaine du Hameau
- Le quartier Pissart-Santarelli
- Les berges de l'Ousse des Bois
- L'opération Porte des Gaves
- La gare et ses abords
- Les extensions des zones d'activités et de formation

Le projet du SPR—AVAP, dans la continuité de la ZPPAUP, s'inscrira dans la cohérence avec le PADD qui rassemble et articule les dispositions du PLU en matière de développement durable, notamment en matière d'environnement.

Compte tenu de la forme de l'état initial de l'environnement dans le document actuel du PLU, le diagnostic environnemental de l'AVAP-SPR est établi en application de l'article R.122-17 du Code de l'environnement.

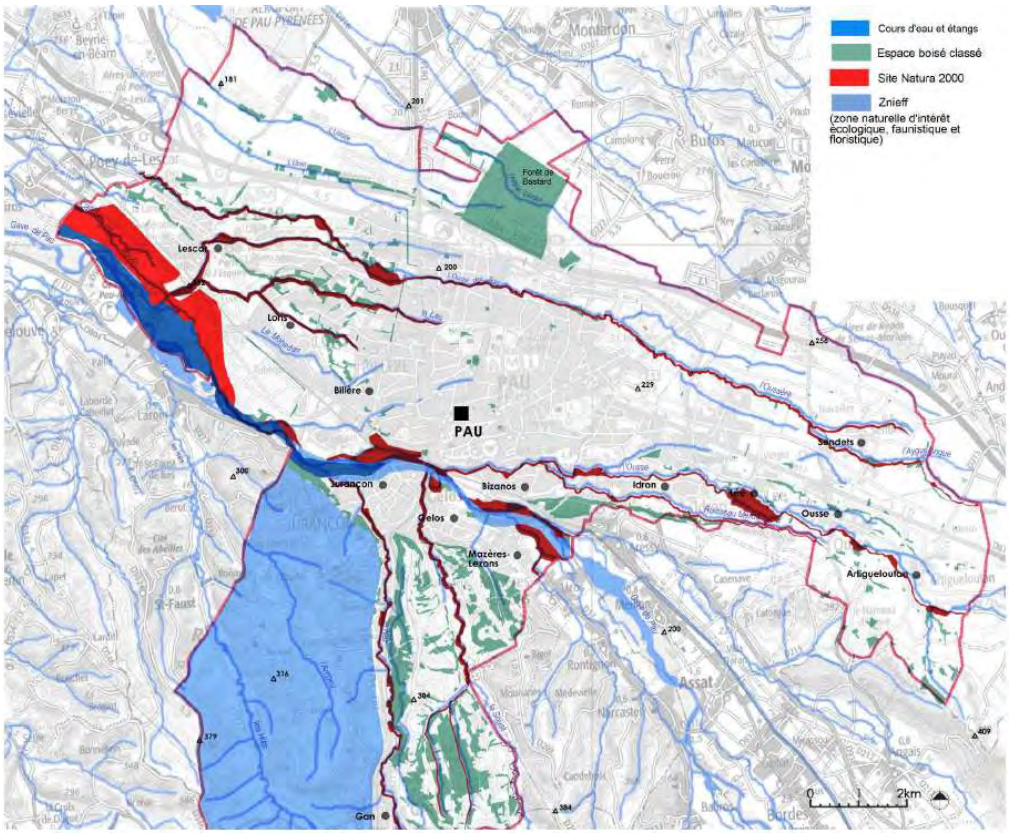

ZNIEFF, Natura 2000, Espaces Naturels Boisés Classé. Sources : Etude Parkatlantic, novembre 2011.

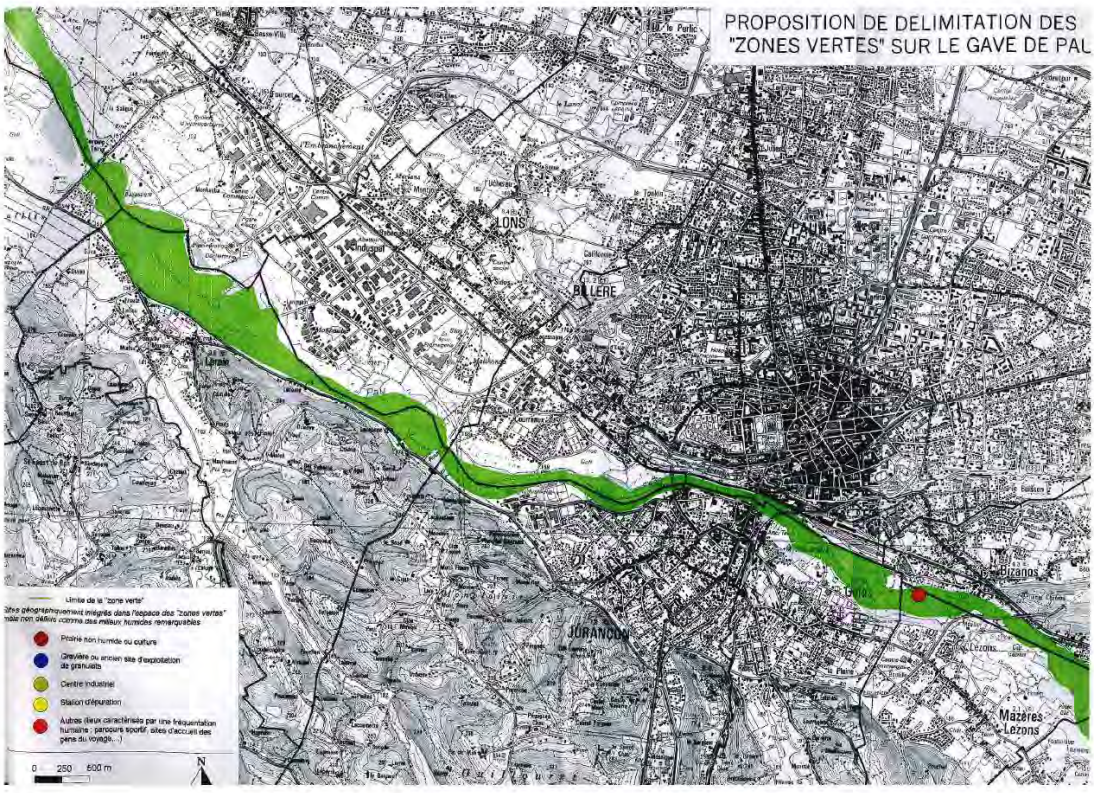

Propositions de délimitgation des « Zones Vertes » sur le

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le concept d'espace naturel sensible se définit autour de trois critères :

- la richesse, la rareté et la fragilité sont identifiées par l'ensemble des partenaires et forment l'intérêt public et la valeur patrimoniale ;
- La nécessité d'une intervention de la puissance publique du département pour atteindre des objectifs de préservation et de gestion cohérents et complémentaires des objectifs de développement local ;
- L'ouverture au public avec une finalité culturelle, scientifique ou de valorisation des paysages.

Les zones humides :

Sur le Pays du Grand Pau, 14 sites ont été classés prioritaires font l'objet de mesures particulières. Sur Pau, le site concerné est la forêt domaniale de Bastard (3.5 hectares). traversée par 3 ruisseau (3.5 hectares).

Les zones vertes :

Les zones vertes sont des écosystèmes aquatiques et des zones humides remarquables qui méritent une attention particulière et immédiate à l'échelle du bassin versant. Ces zones sont à prendre en compte pour l'établissement du réseau Natura 2000 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore.

Le gave de Pau a été retenu le 31/03/2003 à l'inventaire préliminaire des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire en raison de la présence de 7 habitats mentionnés à la directive habitat dont 4 sont inscrits dans la liste des habitats prioritaires, de 6 espèces animales d'intérêt communautaire ainsi que de 12 espèces animales protégées au plan national.

RECONNAISSANCES ET PROTECTIONS

ZNIEFF

Au titre de l'inventaire scientifique :

- ZNIEFF n° 6694 de type II concerne le « réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau »

NATURA 2000

Au titre de la directive habitat, la commune de Pau fait l'objet d'une proposition à la Commission Européenne des sites suivants :

- Site n° FR7200770 « Parc boisé du Château de Pau »
- Site n° FR7200781 « Le Gave de Pau »

AU TITRE DU PLU, ESPACE NATUREL BOISE CLASSE

- Espace naturel boisé classé de la Forêt du Bastard; (E.B.C., art. L 130.1 du C.U.)

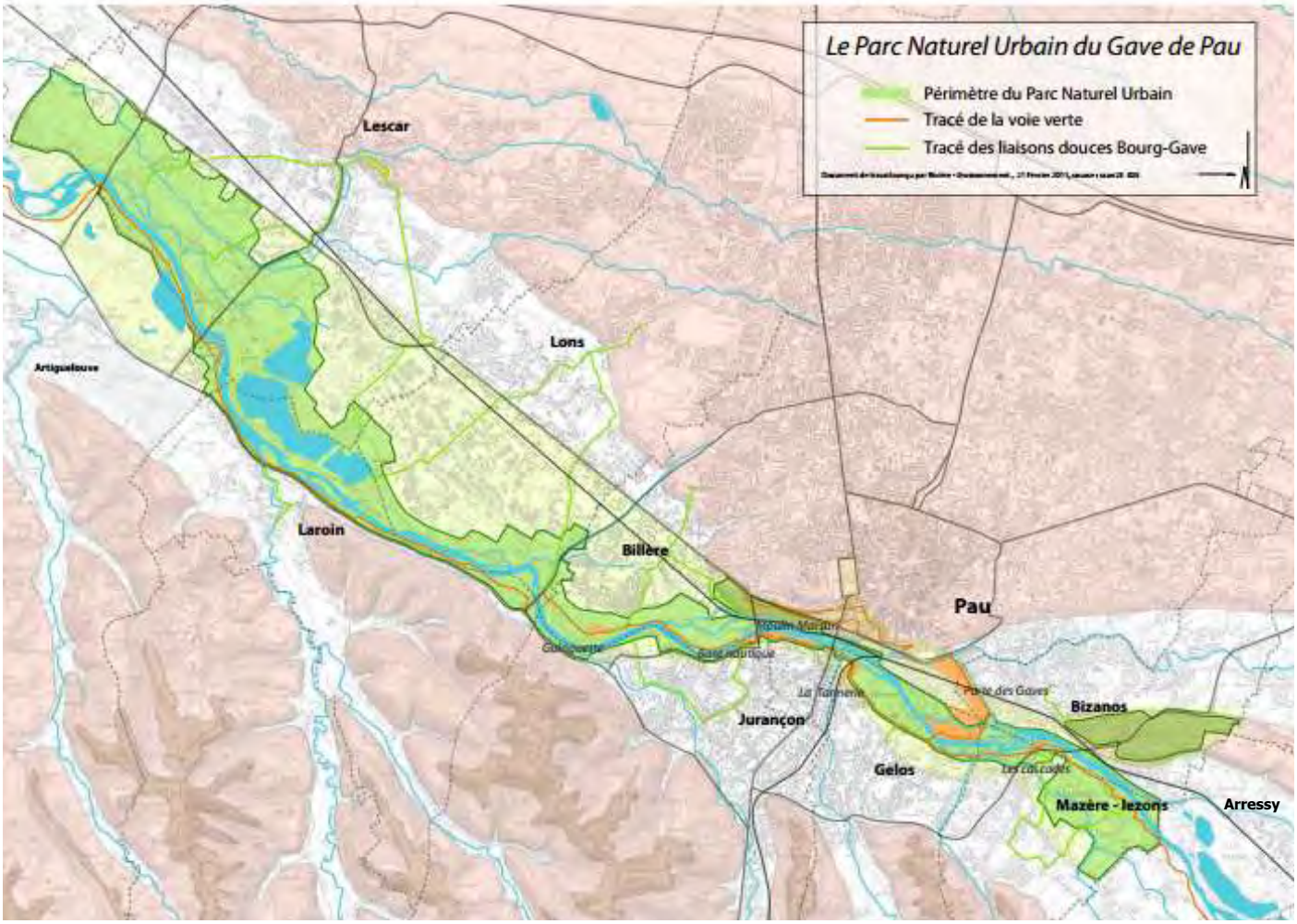

Périmètre du Parc Naturel Urbain du Gave de Pau et les 11 communes riveraines : Arressy, Mazère-Lezons, Bizanos, Gélos, Pau, Jurançon, Billère, Laroin, Lons, Lescar, Artiguelouve Sources : Société Rivière Environnement

Zonage de sensibilité de l'Ousse des Bois (Expertise des milieux botaniques du secteur de l'Ousse des Bois.)

EXPERTISE BOTANIQUE DES MILIEUX DU SECTEUR DE L'OUSSE DES BOIS

Etude menée en 2003 au Groupe d'Etudes et de Recherche en Ecologie Appliquée à l'instigation de la ville de Pau dans le cadre de la révision de son PLU. L'expertise a été réalisée sur 14 ha boisés et herbagés longeant « l'Ousse des Bois » de part et d'autre du lieu dit « Guilhem ». Elle a permis de mettre en évidence une grande diversité floristique, malgré la proximité de secteurs urbanisés et modifiés, et l'absence d'espèces rares.

Plusieurs habitats naturels rattachés aux codes **Corine Biotope** ont été identifiés.

Le PARC NATUREL URBAIN DU GAVE

Le corridor alluvial du Gave et ses milieux naturels remarquables reconnus ont fait l'objet d'un Schéma Directeur des Berges du Gave réalisé avec le concours des agences Rivière Environnement et Atelier Physalis (2009-2014). Les onze communes riveraines du Gave ont été associée au Conservatoire Régional des Espaces Naturels (Arressy, Artiguelouve, Billère, Bizanos, Gélos, Jurançon, Laroin, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Pau).

Le PNU représente 350 ha de nature autour du Gave. Le projet comporte des voies vertes, la restauration et la protection des saligues et un espace de baignades naturelles.

La démarche est liée à une cohésion communale forte, notamment pour les questions foncières et de planification.

A cette étape du projet, toutes les enjeux naturels ayant été répertoriés, le projet nécessite d'être refondu dans un projet urbain et paysager global (AVAP-SPR) harmonisant les transitions entre le parc et les espaces périphériques ainsi que la composition des projets dans le parc

Les « Horizons Palois », réciprocité des paysages urbains et du grand paysage. Photographie, étude Parkatlantic, novembre 2011.

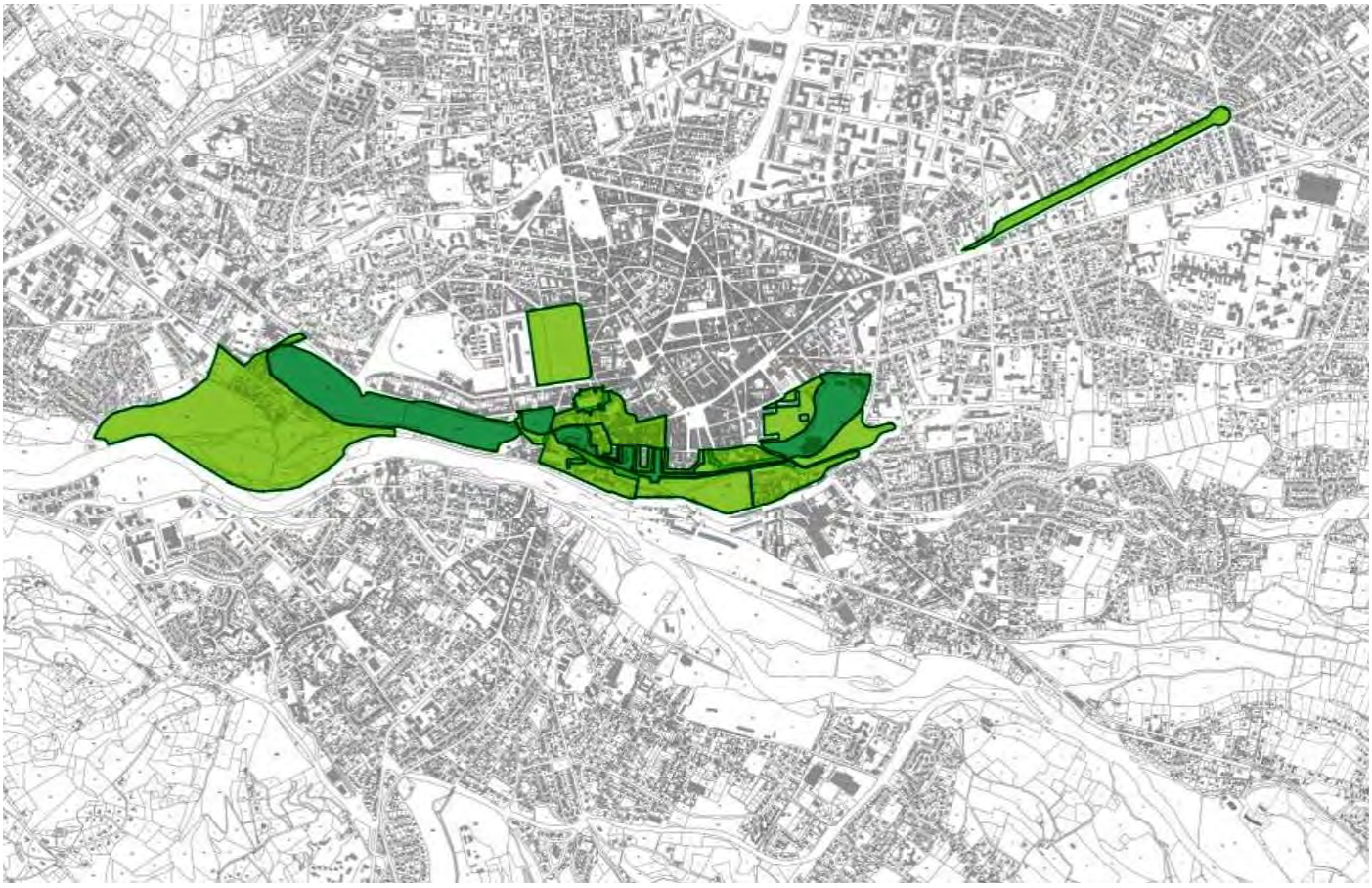

Site classé et inscrit Grand Parc du château et terrasse sud. Source Atlas des Patrimoines.

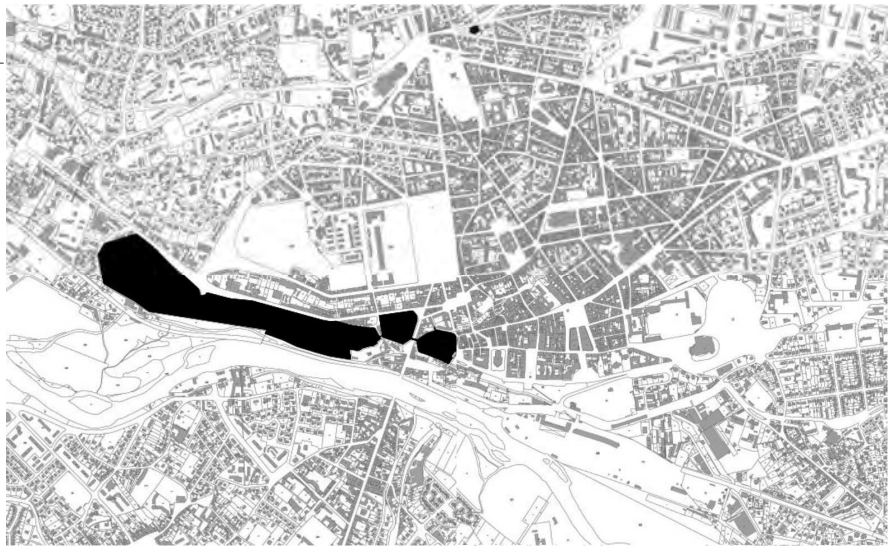

Les sites de la Basse Plante et du Parc du Château sont également protégés au titre des Immeubles

Le site classé « Horizons palois »

En 1944 les paysages de Pau sont classés sous le nom d' « Horizons palois ». Les sites classés ou inscrits concernent les espaces majeurs perçus au premier plan depuis la ville, sur la plaine du Gave et les coteaux du Jurançon. Le principe de réciprocité des paysages, « la vue que l'on prend ainsi que la vue que l'on donne » sont ainsi pris en compte

Sites classés au titre protections des sites et des monuments naturels et des sites d'intérêt pittoresque

- **Terrasse Sud** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; classé ; 27/02/1924; 13.78 ha
- **Grand parc du Château** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; classé ; 19/07/1944; 18.45 ha

Sites inscrits au titre des protections des sites et des monuments naturel et des sites d'intérêt pittoresque

- **Jardin du Château de la Basse Plante** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; inscrit ; 18/04/1944; 0.46 ha
- **Jardin de la gare et belvédère (square d'Aragon)** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; 19/07/1944; 18.45 ha
- **Allées de Morlaàs** : ensemble des voies, promenades et chemins : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square ; inscrit ;12/09/1945; 6,14 ha
- **Promenade publique plantée d'arbres, dite place de Verdun** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; inscrit; 16/09/1942; 8.58 ha
- **Parc Beaumont (partie)** : Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; inscrit ; 18/04/1944; 3.61 ha
- **Parc attenant au parc Beaumont, dit parc du lycée** ; Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square; inscrit ; 18/04/1944; 3.98 ha
- **Immeubles bordant le boulevard des Pyrénées et ses abords immédiats** : ensemble concernant le premier plan du célèbre panorama du Boulevard des Pyrénées à Pau ; inscrit ; 18/04/1944 ; 3.09 ha
- **Palais National (abords) constituant l'ensemble de la vielle ville** : bourgs, centres anciens, bastide, patrimoine urbain (site d'intérêt pittoresque; inscrit ; 1.11 ha
- **Place Gramont et immeubles qui la bordent** : bourgs, centres anciens, bastide, patrimoine urbain ; inscrit ; 15/03/1958 ; 1.33 ha
- **Zones urbaines à Pau** : bourgs, centre ancien, bastide, patrimoine urbain (site d'intérêt pittoresque) ; inscrit ; 02/05/1974 ; 17.55 ha

Espaces boisés classés à conserver ou à créer (art. L.130-1 du C.U.)

Espaces verts protégés (art. L123-1- 7° du C.U.)

Espaces verts d'agrément

Monument à conserver (art. L 123-1-7° du C.U.)

Alignement d'arbres (art. L123-1- 7° du C.U.)

Terrains cultivés à protéger en zone urbaine

Extrait du document graphique du PLU

Dans les espaces verts protégés (EVP) au titre des éléments remarquables visés à l'article L 123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme, marqués au plan par une trame de ronds évidés, les constructions sont interdites, si elles remettent en cause la fonction écologique ou les éléments naturels remarquables du secteur concerné.

Sont notamment admis :

- l'extension mesurée des bâtiments existants, dans la limite de 30 m² de surface de plancher et des autres articles du règlement
- La construction en sous sol, lorsque l'aménagement ne supprime pas des masses d'arbres de haute tige et sous réserve de la restitution d'une masse de terre suffisante pour le rétablissement de l'espace vert.
- Et à condition de ne pas imperméabiliser le sol sur plus de 25% de l'emprise de l'EVP,

> les aires de jeux et piscines,

> Le stationnement lié aux obligations imposées à l'article 12

> Une annexe par unité foncière, d'une surface maximale de 20 m²

En outre, dans les espaces verts, toute modification du site, remblais ou déblais (en dehors de l'emprise construite) quelle que soit leur hauteur ou leur superficie, coupe qui ou abatage de végétation, est soumise à autorisation, sous la forme prévue à l'article 4 et suivants du code de l'urbanisme.

Comme espaces verts protégés (E.V.P) ; la trame de petits ronds évidés au plan de zonage, situe les secteurs dans lesquels la fonction écologiques et les éléments naturels remarquables devront être préservés. Dans ces secteurs, tous les projets devront faire l'objet d'une analyse visant à démontrer qu'ils ne remettent pas en cause soit la fonction écologique du secteur soit la protection des éléments naturels remarquables. Les plantations d'essences qualifiées comme remarquables devront être conservées et associées à un espace vert suffisant pour assurer leur pérennité.

Une visite sur site par les services techniques de la ville aura pour objectif de vérifier l'opportunité des projets en fonction des objectifs de protection poursuivis.

Comme espaces verts d'agrément (E.V.A), la trame, de petits points porté au plan de zonage ne constitue pas une restriction particulière de l'occupation du sol mais l'obligation de maintien d'une surface en espace vert ou de sol perméable sur une proportion définie au règlement.

Comme alignements d'arbres

Comme jardins familiaux

Synthèse:

EVP: fonction écologique et éléments naturels remarquables à préserver – protection des essences remarquables – analyse du site à réaliser. Sont autorisés: l'extension mesurée des bâtiments, les éléments d'accompagnement, à condition du maintien de 75% de l'EVP.

EVA: espace vert, sol perméable, à maintenir (75% minimum)

La création d'espaces verts pourra être exigée en cœur d'îlot dans le cadre d'opérations de démolition-reconstruction.

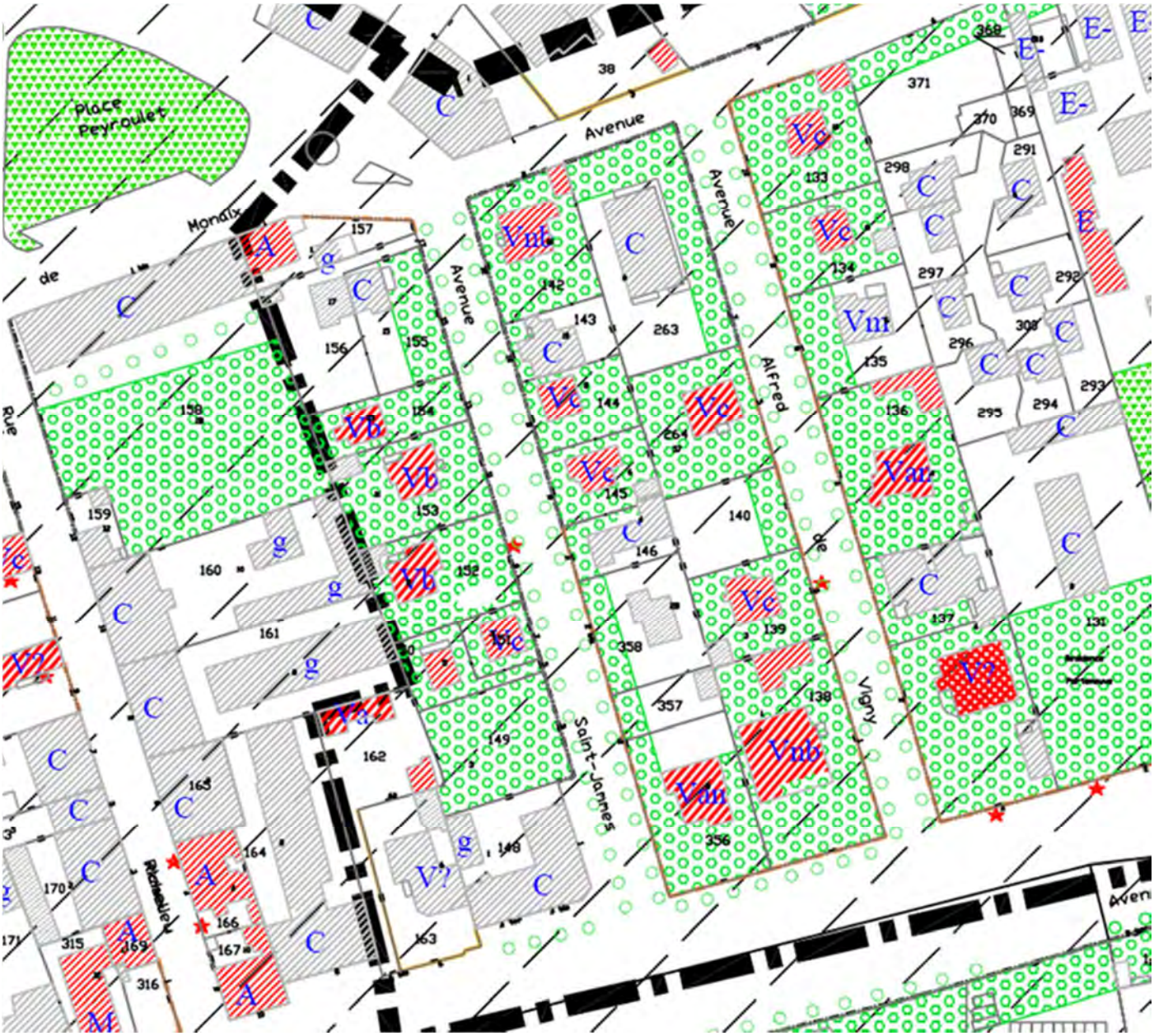

Extrait du document graphique du PLU

Espaces verts, parcs, jardins, places plantées dont l'existence participe à la qualité de l'espace urbain ou correspond au programme initial des villas sans présenter toutefois le caractère exceptionnel des jardins composés porté au règlement.

Ils doivent faire l'objet de prescriptions aux documents d'urbanisme communaux afin de définir leur conservation totale ou partielle et les modalités d'adaptation aux fonctions d'habitation et d'équipement qui pourraient s'insérer tout en maintenant globalement leur qualité d'espaces paysagers dominant.

Ces prescriptions seront d'ordre réglementaire (soit par protection des espaces, soit par obligation de planter, soit par des modalités d'aménagement, soit par la possibilité d'occupation par faible densité des constructions).

Les espaces « de bordure » entre les bâtiments et l'espace public, (entre les villas et les clôtures sur rue notamment) doivent être maintenus en jardins ou en espaces vert, en ne minéralisant que le strict nécessaire aux accès et réseaux)

Synthèse :

Espaces « de bordure » entre les bâtiments et l'espace public à préserver.

CHAPITRE C
PATRIMOINE URBAIN

CHAPITRE C.1

Histoire, formation et développement de la ville dans son site

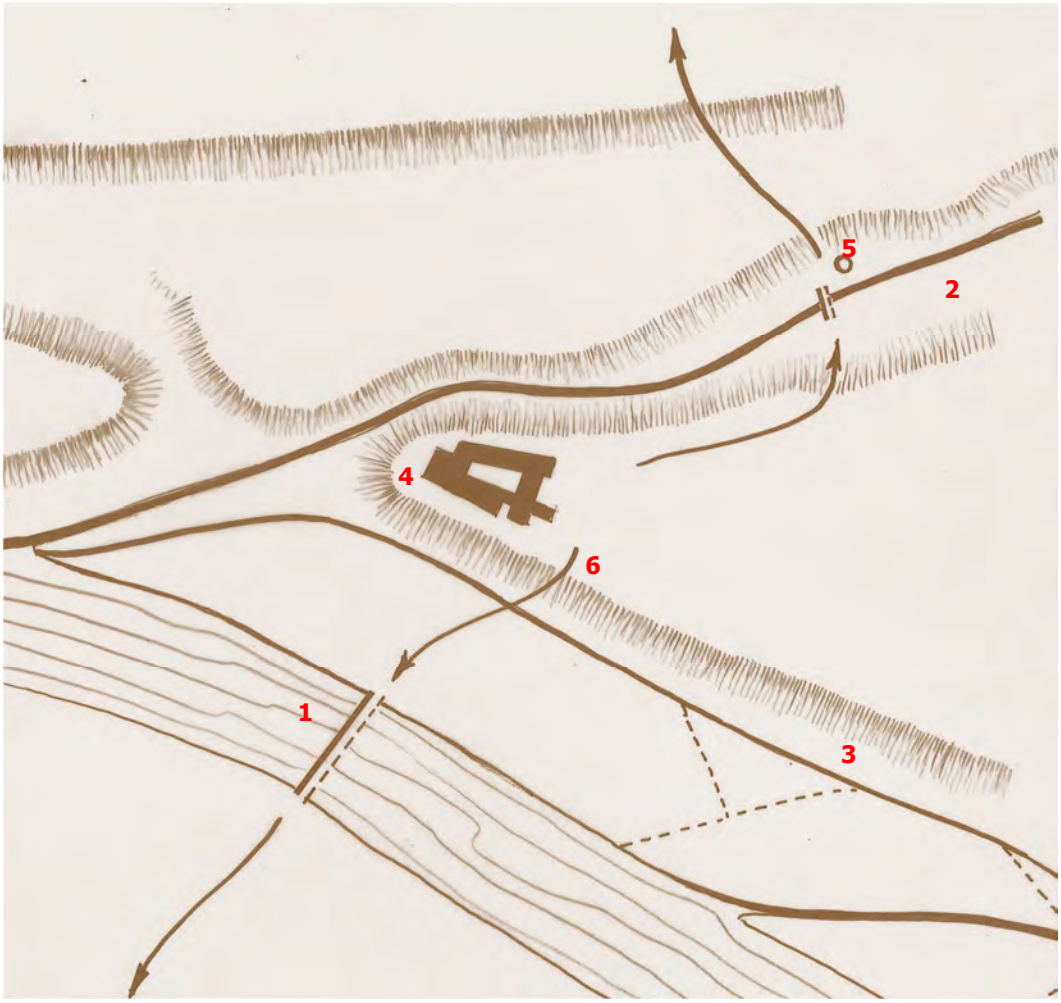

1. Franchissement du Gave
2. Ruisseau du Hédas
3. Ruisseau de l'Ousse
4. Eperon et première fortification
5. Fontaine
6. Vie Cave, cheminement

Le site initial, l'implantation du château, les voies de transhumance.

Ville de Pau vue générale. L'éperon naturel formé par la confluence du Gave et du Hédas constitue un site défensif privilégié pour l'implantation d'une forteresse Dessin, XIXe Collection dessins du Château. Cote : Inv_P_2006_2_1.

C.1.1 Une première implantation : le Castelnau sur l'éperon

Plusieurs éléments topographiques ont été favorables à l'installation de la ville de Pau dans son site. A la confluence du Gave de Pau et du ruisseau Hédas, une butte en forme d'éperon constitue un site défensif naturel dominant le Gave à l'endroit précis où celui ci se divise en deux bras et forme une île qui en favorise le franchissement.

Le gave de Pau n'offre que peu de lieux de franchissements aisés. Pau est un passage à gué intermédiaire qui a été utilisé de manière précoce par les bergers de la vallée d'Ossau lors de leur transhumance vers la vaste zone de pâture du Pont Long, située plus au Nord, à proximité de Lescar.

L'éperon contrôle également le carrefour de deux cheminements anciens d'importance :

- un axe Ouest-Est (de l'Atlantique vers Toulouse et la Méditerranée, en empruntant la plaine du Gave);
- un axe Sud-Nord, des vallées pyrénéennes qui basculent vers l'E pagne aux pays d'Aquitaine et de Bordeaux.

La convergence de ces éléments fait de Pau un site stratégique majeur que les vicomtes de Béarn s'emploient à fortifier dès le XII e siècle en installant sur l'éperon (probablement sur la base d'un poste de garde ant rieur) un Castelnau. Un village se constitue à l'abri d'une forteresse, ou d'une palisade appelée Paù (pieu en béarnais), qui aurait donné son nom à la ville. Des tours de guet protégeaient le bourg constitué vers l'Est, tandis que la topographie et l'escarpement de l'éperon assurait sa sécurité sur les autres points cardinaux.

Le château constitue le point d'ancrage du développement urbain de Pau. Cette topographie favorable à l'installation du site en contraindra durablement le développement de la ville qui s'étenda en phases successives vers l'Est sur la terrasse étroite d l'éperon.

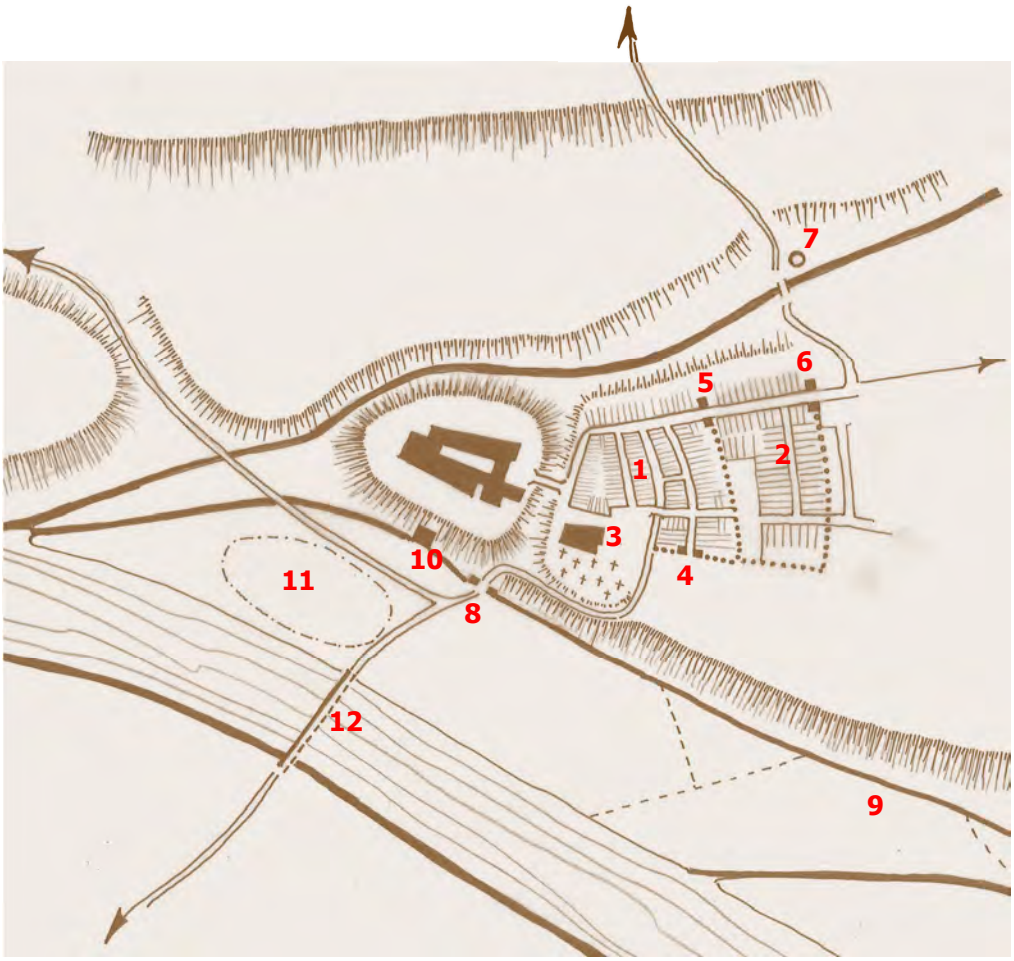

1. Borg Major XIV e siècle
2. Borget XV e siècle
3. Eglise Saint-Martin et cimetière
4. Poterne du Poprtalet
5. Porte des Basques
6. Porte de Laribère
7. Fontaine
8. Porte du Moulin
9. Canal du Moulin
10. Tour du Moulin
11. Camp Bathaler
12. Franchissement du Gave, gué ou passerelle

Château de Pau, le puissant donjon de briques, la tour du Moulin (Monnaie) qui contrôle l'accès sud de la ville.

C.1.2 Les premières transformations et la constitution du bourg (XIV e - XV e)

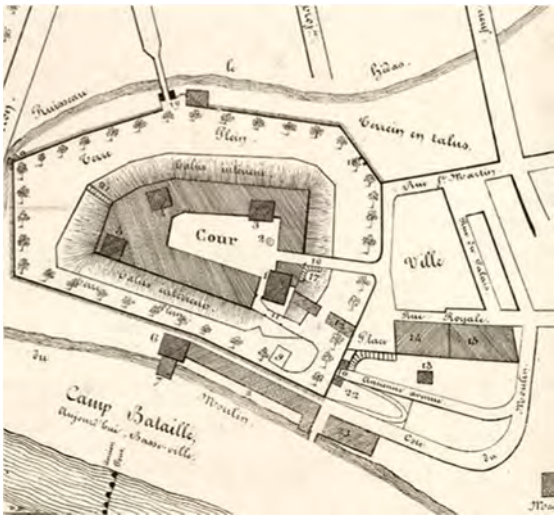

Château de Pau. *1838. Patrimoine numérisé, réseau de médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées. Cote : MS124-128. le château, les bourgs, la Tour du Moullin, le Camp Bathaler.*

La forteresse et le Borg Major

Gaston Fébus (1343—1391) fait de Pau, une place forte et l'un de ses lieux de résidence favori. Le château est doté d'un haut donjon de briques qui assoit sa domination sur le site tandis qu'une haute palissade de pieux précédée d'un fossé délimite un camp retranché au statut de « reculhide » permettant de mettre les villageois à l'abri des troubles.

En 1408, Archambaud de Grailly fait élever un mur surmonté d'un chemin de ronde qui barre l'éperon constitué par la confluence du Gave et du Hédas. Le Borg major prend alors son essor.

Le Borg Major

Ce premier bourg est ouvert de deux portes :

- Au pied du château, vers le sud, la porte du Moulin donne sur la Bie cabe (rue en creux)
- A l'est, la Porte du Basque

Le bourg constitué comporte 4 rues :

- la bie Cabe, voie de traversée de la ville, empruntait le fossé oriental du château avant de rejoindre la rue longue. Cette voie d'entrée sud était contrôlée par la Tour du Moulin (Tour de la Monnaie)
- La rue Longue (rue de Morlaas, ou Grande Rue) conduisait du château à la sortie Nord-Est de la ville
- La Rue conduisant du château à l'église Saint-Martin et à son cimetière (cités en 1344).
- La rue de Castegmedo ou Castet Megnou, s'achevait en cul de sac sur une poterne, le Portalet, qui ouvrait sur une fontaine.

Le Borget (bourg neuf) et l'extension vers l'est.

Au XV e siècle, le bourg neuf vient se greffer à l'est du bourg primitif. La Porte des basques devient Porte du Milieu et se trouve désormais intégrée au tissu urbain. La limite Est de la ville est désormais matérialisée par la porte de Larribère (aux abords de l'actuelle place Reine Marguerite).

A proximité de la porte Est, hors les murs, la Côte de la Fontaine (rue de la Fontaine) descend l'escarpement du ravin du Hédas et constitue la seule voie vers le nord.

Le Camp Bathaler

Au Sud, le camp Bathaler (actuelle Place de la Monnaie) n'est qu'un vaste champ marécageux aux diverses fonctions : lieu de duels, rassemblement des troupeaux au sortir du passage sur le gave lors des transhumances ossaloises... Le rebord de la terrasse est planté de vignes. Les abords de la rue Bie Cabe, trop étroits et encaissés, ne sont pas bâtis.

> Un château conforté qui s'impose dans le paysage

> Un bourg en extension qui compose les premiers tracés urbains

> Un réseau de rues amenées à s'étendre

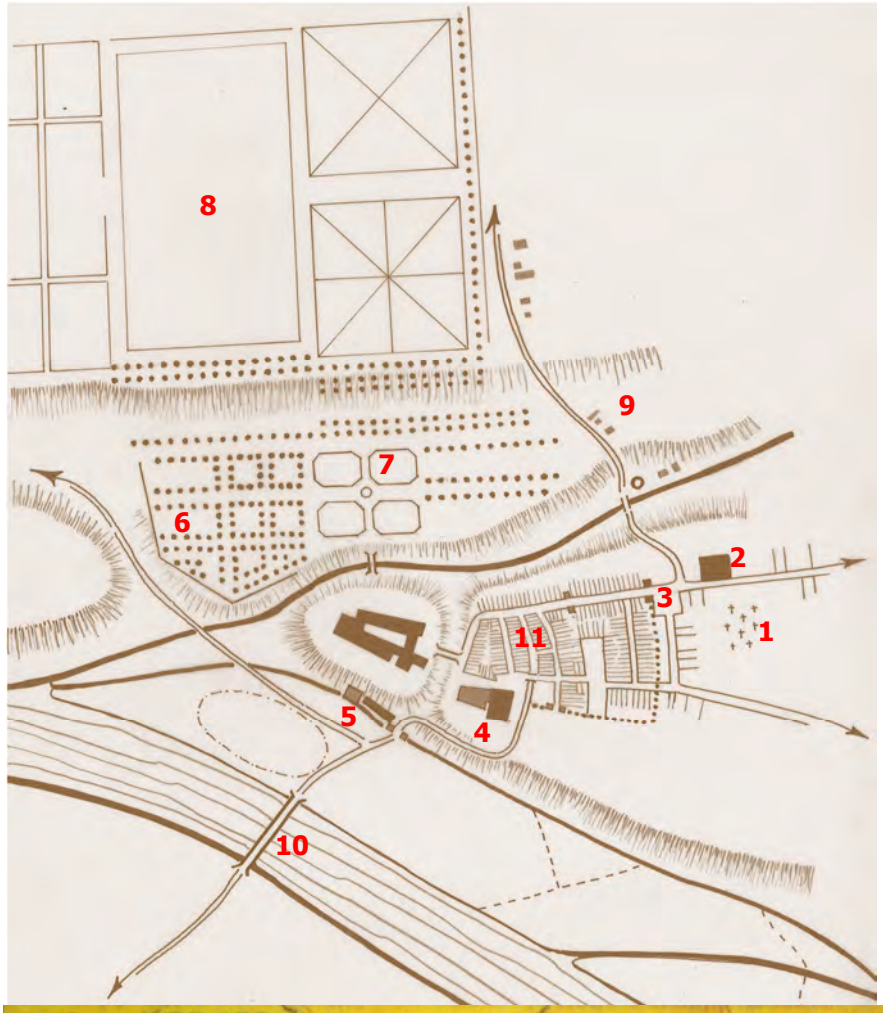

1. Cimetière
2. Hôpital (1520)
3. Halles
4. Parlement (1586)
5. Hôtel de la monnaie
6. Jardin de la Basse Plante
7. Jardin des Parterres
8. Jardins de la Haute Plante
9. Début d'urbanisation de la Côte de la Fontaine
10. Pont (1534)
11. Hôtel de ville (1523)

Vers Morlaàs

Vers Nay

Plan de Pau. A. Le Chasteau. 1676. Le château et ses parcs; le Bois Louis au Sud-Est, la ville dans ses limites, l'urbanisation timide de la cote de la fontaine au nord du Hédas. Reproduction photographique, extraite du mémoire de maîtrise des Jardins du Château 1992, UPPA. ACAPP – Cote : 4Fi8 (pour consultation). Le document appartient à la bibliothèque de l'Arsenal.

C.1.3 Pau capitale d'un état souverain

La capitale des Foix Béarn

L'acquisition de la Bigorre par le Béarn en 1425 fait se déplacer le centre de gravité de la vicomté vers L'Est. Orthez, jusqu'alors capitale du Béarn est définitivement déchue de son statut au profit de Pau où Gaston V de Moncade installe définitivement la cour de son sénéchal en 1464 et fait transformer la vielle forteresse en résidence princière. La ville devient alors le centre économique et administratif de la vicomté. Son fils, François Fébus hérite de sa grand-mère paternelle Eléonore 1e, le trône de roi de Navarre en 1479 et destine le château et la ville de Pau à devenir la résidence des rois de Navarre au siècle suivant.

La résidence hédoniste des Navarre Albret

Lorsque en 1512 la branche Albret des rois de Navarre est chassée de Pampelune par les castillans, Henri d'Albret, roi de Navarre et son épouse Marguerite d'Angoulême trouvent tout naturellement refuge au nord des Pyrénées dans le château de Pau .

Ils poursuivent la transformation de l'ancienne forteresse médiévale en palais luxueux et confortable dans l'air du temps que de larges croisées ouvrent désormais sur le panorama Pyrénéen. Ces transformations sont accompagnées de la construction d'une terrasse qui flanque le côté sud du château et permet de jouir inement du grand paysage. Leur fille Jeanne d'Albret et son époux Antoine de Bourbon continuent au nord et à l'ouest du château l'aménagement d'immenses jardins d'agrément paysagés dont la réputation parcourt l'Europe.

Equipements et travaux d'édilité publique

Le vieux bourg campagnard envahi par la suite princière se transforme et s'équipe peu à peu. Un premier hôtel de ville (1523) dont le rez-de-chaussée est aménagé en halle couverte est construit dans le Borg Major au contact de la rue Longue et un Palais de justice édifié près du château abrite le Conseil de la Cour Souveraine du Béarn (1586). En 1552 et 1568 sont pris les premiers règlements d'édilité publique, véritables règlements d'urbanisme, visant a améliorer la salubrité, protéger la ville des incendies et interdire l'élevage dans l'enceinte d'une ville au caractère encore très rural.

L'enceinte du bourg devenue trop étroite, on édifie les nouveaux équipements (hôpital en 1520, abattoirs, cimetière et marché) hors les murs à l'est dans une zone qui s'urbanise peu à peu et deviendra le quartier de la Halle. Les contraintes inaliénables du fossé du Hédas au nord, du ravin de l'éperon au sud et des domaines fonciers occupés par les jardins princiers à l'ouest ne laissent d'autre alternative à la ville que de se développer toujours plus à l'est le long d'un axe ouest-est constitué par les routes de Nay et de Morlaàs.

Au même moment, une véritable rue s'organise le long de la côte de la fontaine et débouche sur la rive nord du Hédas où commencent à s'implanter quelques maisons.

Au sud, l'installation de l'administration de la monnaie dans la Basse Ville sur l'ancien site du Camp Bathaler, suscite peu à peu la structuration d'un nouveau faubourg à l'allure semi rurale. Enfin, en 1534, un solide pont de pierre vient remplacer la frêle passerelle qui jusqu'alors enjambait le Gave.

L'accession au trône de France d'Henri III de Navarre, sous le nom d'Henry IV, en 1589, marque définitivement le positionnement stratégique et la renommée de la ville. Mais, paradoxalement, elle perd son statut de ville princière, le roi quittant définitivement la ville. Elle n'en demeure pas moins une capitale de région et poursuit son développement lentement mais progressivement.

> Des travaux d'assainissement et de mise en sécurité de la ville, qui s'articulent avec des projets d'embellissement et d'ouverture du château..

> Des édifices publics construits au cœur de la ville.

> Un développement de la ville extramuros à l'est conditionné par les contraintes topographiques et foncières.

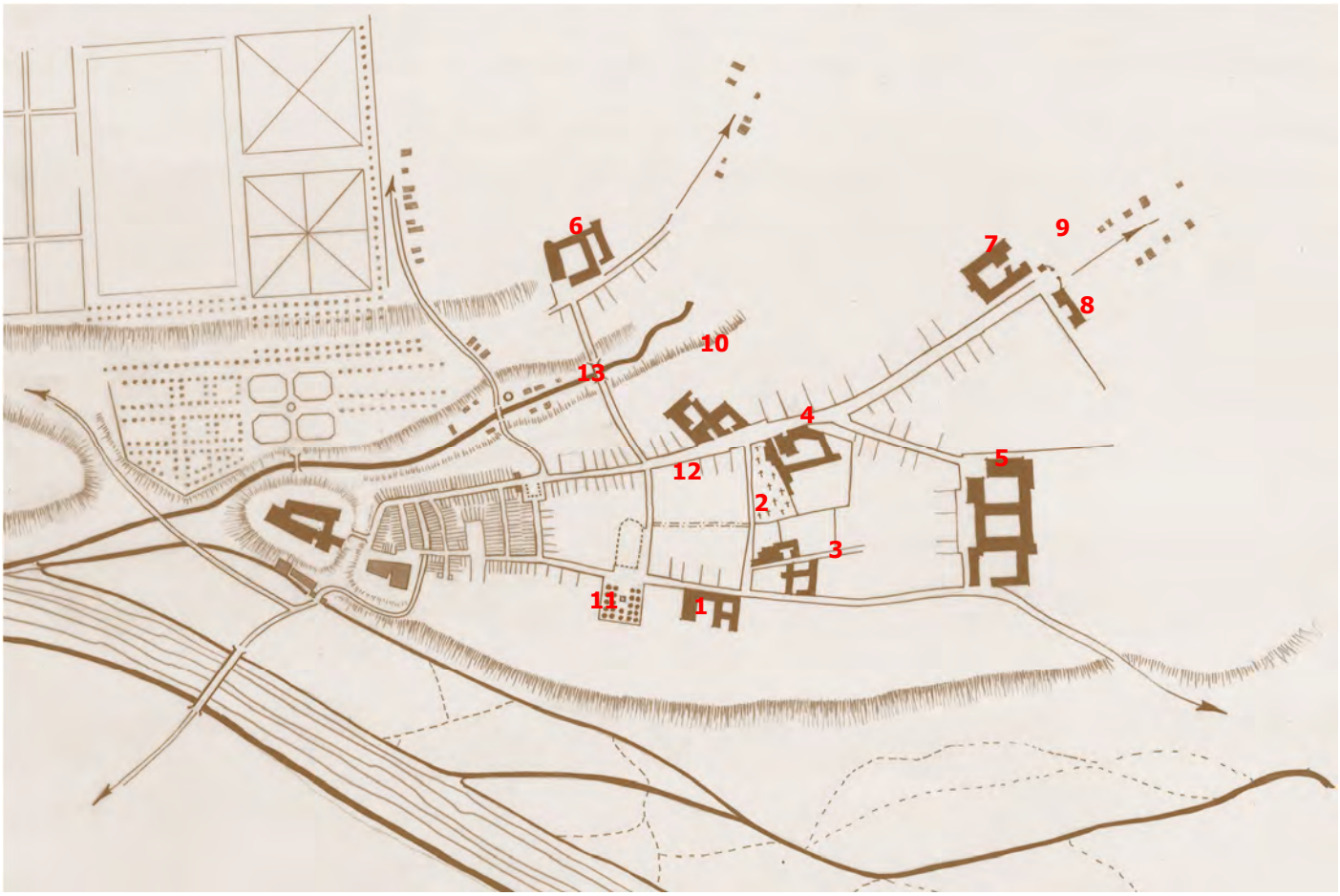

1. Capucins (1626)
2. Orphelines (1652)
3. Ursulines (1675)
4. Notre Dame (1639)
5. Jésuites (1640)
6. Cordeliers (1650)
7. Hôpital (fin XVII e)
8. Maison de Force
9. Porte neuve
10. Hôtel du 1° Président du parlement de Navarre
11. Place Royale et projet de construction de l'église Saint-Louis
12. Canal urbain
13. Rue et pont des Cordeliers

Louis XIII et la reconquête catholique

L'expédition de Louis XIII en Béarn, le rattachement de la principauté à la couronne de France en 1620 se sont concrétisés à Pau par l'installation hors les murs des ordres religieux liés la restauration du catholicisme qui vont étendre et remodeler l'espace urbain.

A l'est du bourg ancien et du faubourg de la Halle, les Capucins créent leur maison en 1626 en bordure de la rue de Nay (Louis Barthou) et les Jésuites en 1640 un peu plus à l'est (Lycée Louis Barthou). Le long de la rue de Morlaàs se créent les couvents des Filles de Notre-Dame en 1639, des Orphelines en 1652 puis des Ursulines en 1675. Au-delà du Hédas, l'installation du couvent des Cordeliers en 1650 fixe durablement la limite nord de la ville. Plusieurs quartiers se structurent autour de ces établissements.

Le quartier Notre-Dame

A l'est des bourgs anciens qui sont devenus insalubres, le quartier Notre Dame traversé par le canal urbain et la rue de Morlaàs devient le centre résidentiel de Pau. Il est loti des plus beaux hôtels de la noblesse dont l'hôtel du président du parlement qui deviendra préfecture. En 1686, la Place Royale créée au sud du quartier est accompagnée du projet de construction d'une église Saint-Louis qui ne sortit jamais de terre. Ce premier grand espace public palois conservera des dimensions modestes jusqu'au début du XIX e siècle.

Quartier et faubourg de la Porte Neuve

Poursuivant l'extension de la ville à l'est, le quartier de la Porte Neuve connu pour sa population de tisserands, se forme autour du collège des Jésuites. Une muraille établie entre 1649 et 1651 et munie d'une porte unique donnant accès à la route de Tarbes en établit la limite est. Un nouvel hôpital y est construit entre 1671 et 1730. Au-delà de la muraille, un faubourg de la Porte Neuve se fixe et poursuit le mouvement d'extension urbaine vers l'est.

Quartier de la Fontaine

L' installation de Cordeliers suscite l'ouverture d'une rue et la construction d'un pont franchissant le ravin du Hédas facilitant la circulation qui ne se faisait jusqu' alors que par l'escarpement de la rue de la Fontaine. L'installation du couvent va permettre l'essor et la structuration du faubourg de la Fontaine au nord.

Quartier du Hameau

Au nord du quartier de la Porte Neuve, un quartier de nature rurale - le quartier des Agriculteurs ou du Hameau - semble se développer doucement.

L'installation des établissements religieux suscite le développement et la structuration de nouveaux quartiers. Leur forte emprise foncière dessine les futurs grands espaces publics qui seront créés au lendemain de la révolution lors de leur démantèlement.

Sources : Etude topographique, historique, urbaine et architecturale. Olivier LESGORCE 2004.

1. Route de Bayonne
2. Route de Toulouse
3. Pont neuf
4. Pont Royal
5. Rue Marca
6. Rue Gassiez
7. Rue Neuve des Cordeliers
8. Rue Ninon

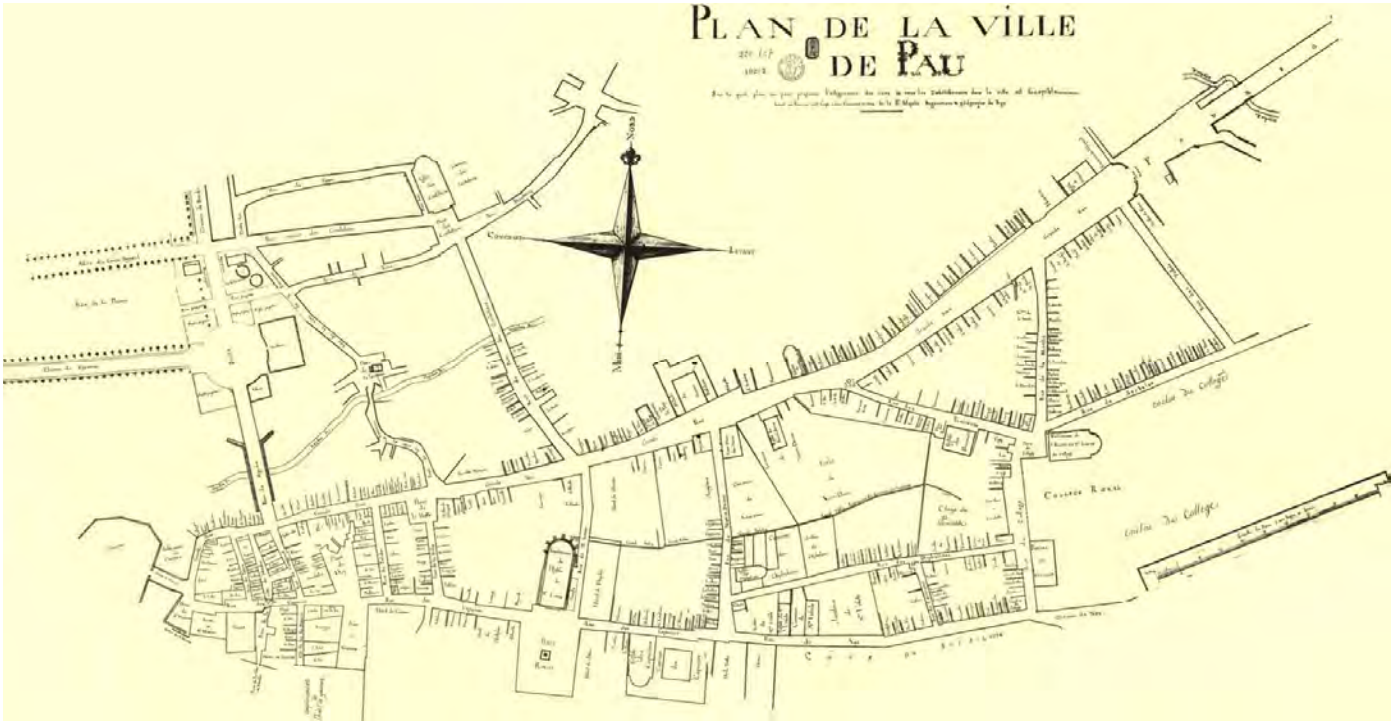

Château de Pau. *1838. Patrimoine numérisé, réseau de médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées. Cote : MS124-128. Le pont Neuf sur le Hédas, le Pont sur le Gave, la route de Bayonne et son croisement avec la route de Bordeaux.*

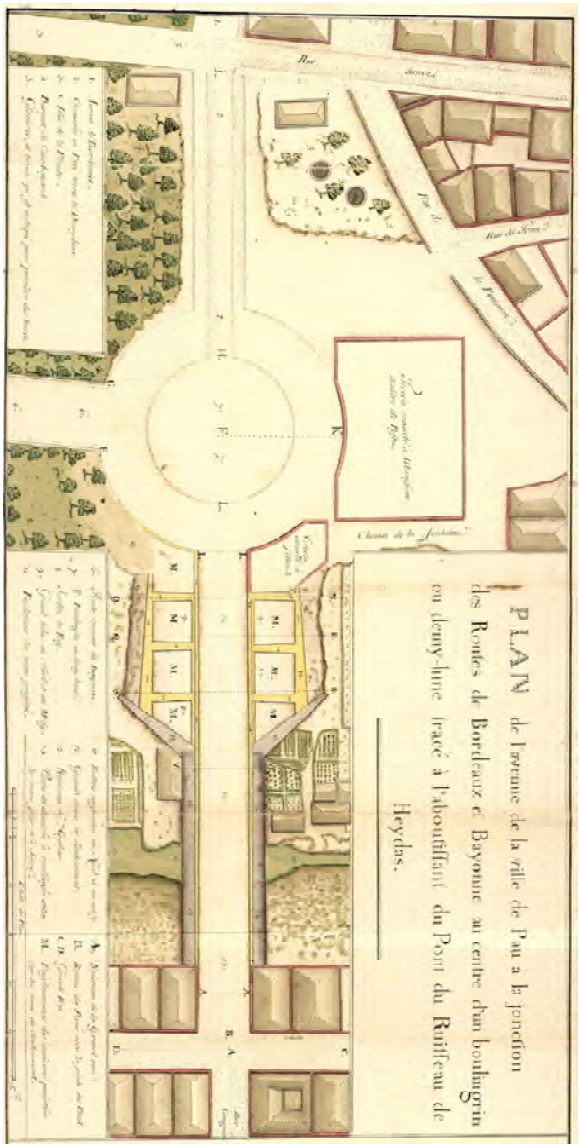

Plan de l'avenue de la ville de Pau. Gleizes, 1770. ACAPP – Cote 4Fi138. La demi lune du croisement des routes de Bayonne et Bordeaux, future place Grammont.

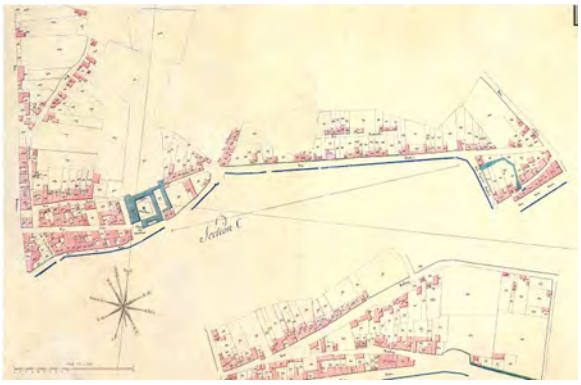

Cadastre napoléonien. Section D, 4° feuille, Secteur des Cordeliers (place de la Libération). Glandinet 1812. 1809. ACAPP. Cote : 4Fi261. La « rocade nord » des rues Guichenné, Bernadotte et Carreau.

L'espace urbain en lui même évolue peu durant le XVIII e siècle dont l'œuvre consistera essentiellement à coloniser et aménager l'espace défini par le siècle précédent.

En revanche, comme partout en France, le XVIII e siècle est en Béarn le siècle de la création des grandes infrastructures routières qui ont pour effet de désenclaver la capitale provinciale.

Les deux nouvelles routes de Bordeaux et de Bayonne ouvertes dès 1740 sous l'impulsion de l'Intendant d'Etigny, traversent de part en part les anciens jardins des rois de Navarre qui bloquaient jusqu'alors le développement de la ville au nord et à l'ouest. Le croisement de ces deux voies se fait dans l'ancien Jardin des Parterres et suscite en 1783 un projet d'aménagement (ingénieur Flamichon) d'une grande place ordonnée qui, sur le modèle des grandes places parisiennes ou bordelaises aurait du devenir le nouveau centre de la ville moderne. Le projet suscite peu d'enthousiasme des édiles et la précarité des finances communales repoussent l'aménagement de la Place Grammont jusqu'en 1840 sur des plans très modifiés.

Un pont est construit au dessus du ravin du Hédas. Achevé en 1786, le Pont Neuf (rue Bordenave d'Abère) relie le centre bourg au carrefour des deux routes royales et devient la principale entrée au nord de la ville.

Le Pont Royal sur le gave est achevé en 1773. Il permet à la route royale reliant Bordeaux à l'Espagne de franchir la rivière de manière aisée. Cependant la construction de la voie d'entrée sud de la ville (rue Marca) dans le prolongement du Pont Royal prévue dès l'origine du projet par l'ingénieur Pollart ne sera réalisée qu'en 1792. Cette réalisation désaffecte définitivement les anciennes voies d'accès de la Bie Cabe (cote du Moulin) et de la rue des Ponts. Avant cette date la circulation empruntait encore le centre du bourg et avait été améliorée par la démolition des vieilles portes (Porte de l'Horloge 1713, Porte Neuve 1750).

L'abolition des portes est accompagnée du percement de plusieurs rues à l'intérieur de la ville.

Une déviation au nord de la ville permet aux lourds charrois d'éviter le centre ville : ce sont les rues dites rue du Champ de Gassies (Emile Guichenné), rue Neuve des Cordeliers (Bernadotte) et rue Ninon (Jean Baptiste Carreau). Ces nouveaux axes mettent le quartier des Cordeliers en relation avec la grande route de Bordeaux et forment le carrefour des 4 cantons.

1. Lycée de Pau
2. Nouvelle halle
3. Tribunal
4. Rue Serviez
5. Ecoles Communales
6. Halle de la République
7. Rue d'Orléans
8. Caserne Bernadotte
9. Extension de la Place Royale
10. Place Grammont

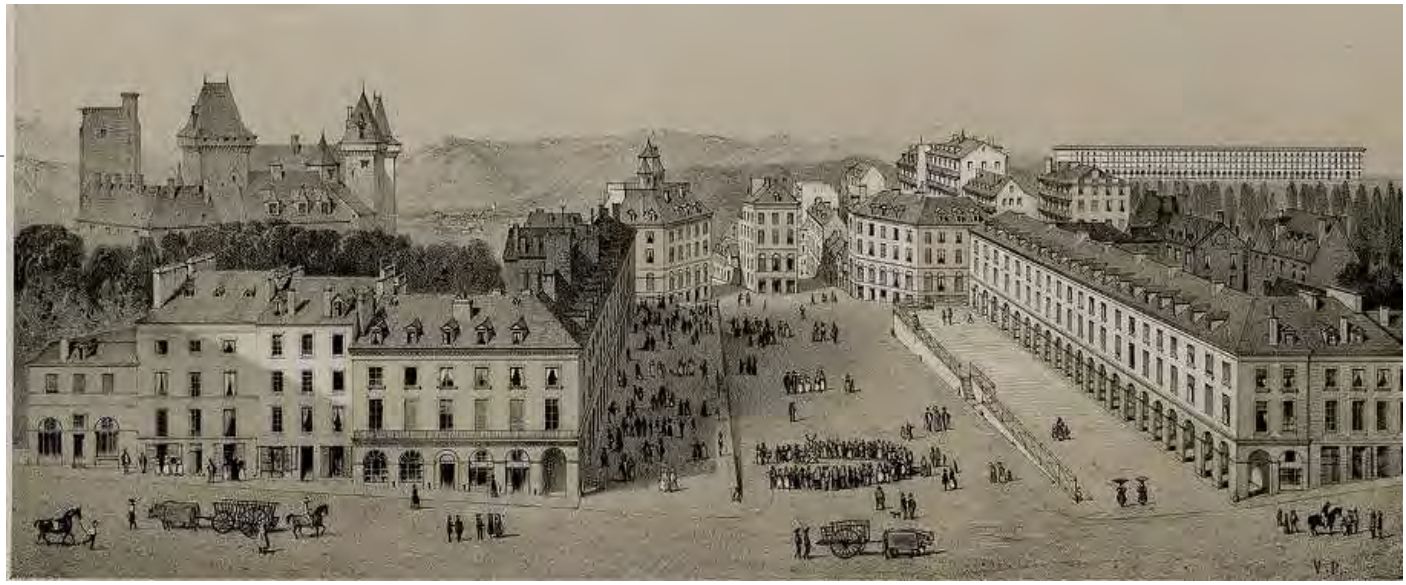

Vue de la Place Grammont vue de l'Hôtel Manescau avec la caserne Bernadotte dans le fond. BM Toulouse, Fonds Ancely, B315556101_A_PETIT_2_012.

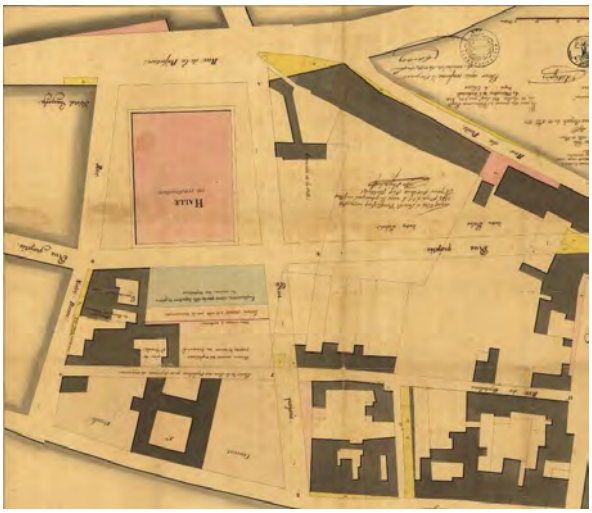

Extrait du plan général de la bonne ville de Pau, quartier de la halle. 1827. ACAPP. Cote : 4Fi67. La nouvelle halle à l'état de projet sur ce qui deviendra la place Clémenceau, l'Ecole Centrale, la rectification des alignements.

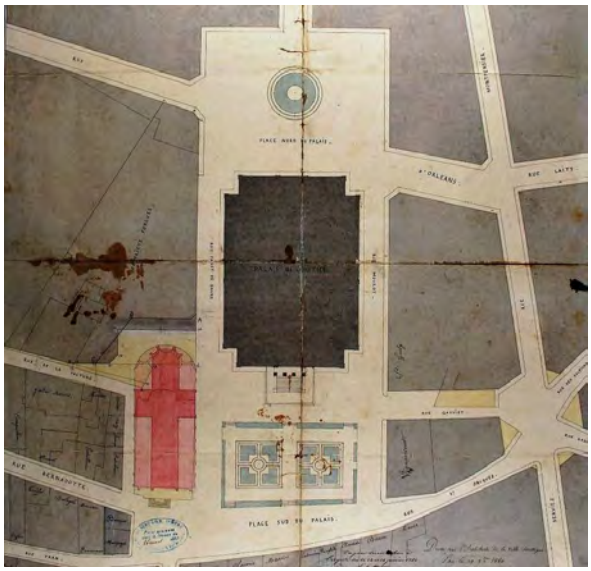

Extrait du plan de la ville de Pau. Quartier Saint-Jacques et du Palais. Dumoulou, 1860. ACAPP. Cote : 4Fi271. Création des places et ouverture de la rue d'Orléans.

Plan d'alignements de la ville de Pau avec révision en 1863, 17° feuille. A. Perret 1852. ACAPP. Cote : 4Fi167
La place des Ecoles avant la construction des Halles de la République.

Au lendemain de la Révolution, le passé parlementaire et administratif de la ville la désigne tout naturellement, comme le chef lieu du nouveau département des Basses Pyrénées.

La disparition des établissements religieux et la mise en vente de leurs propriétés comme biens nationaux amorcent la vraie révolution urbaine de Pau en libérant des espaces à construire.

Tandis que le collège des Jésuites subsiste en devenant Ecole Centrale puis Lycée de Pau, le Couvent de Notre Dame et le cimetière laissent la Place à une nouvelle halle dès 1838 sur ce qui deviendra la place Clémenceau. Le couvent des Ursulines subsistera jusqu'en 1930.

Le couvent des Cordeliers cède la place au Palais de Justice (1847-1856), les terrains acquis permettent de créer deux places : Libération et Albert 1e. qui se lotissent peu à peu avec des immeubles de rapport dont l'édification réglementée donne à ce quartier son caractère résolument urbain.

La démolition du séminaire en 1802 permet l'ouverture de la rue Serviez qui enjambe le ravin du Hédas et ouvre un nouvel axe de développement vers le quartier du Hameau et le nord. En 1847, la construction des Ecoles Communales et la création de la place des Ecoles (République) structurent l'urbanisation de ce quartier. L'ouverture de la rue d'Orléans relie ce pôle au quartier du Tribunal puis à la route de Bordeaux et à la caserne Bernadotte. La construction de nouvelles halles sur ce site après 1860 renforce la vocation d'espace de services de ce quartier et poursuit l'extension urbaine au nord.

La construction du boulevard Alsace-Lorraine vers 1870 ceinture la ville au nord et offre une nouvelle limite à l'extension urbaine jusque dans les années 1925. Sans être une barrière ni un obstacle, il génère une densification urbaine sur son côté intérieur (place du foirail troisième pôle de marché créé en 1884, rue Michel-Houneau et rue des Anglais).

La Haute Plante attribuée à la ville de Pau en 1795, accueille le marché au bétail, puis le cimetière dans l'une de ses parties (ancienne châtaigneraie). Une autre partie sera concédée à l'autorité militaire pour y construire la caserne Bernadotte. La Haute Plante devient le grand mail planté de la ville tandis que la « Forêt Henri IV » (Basse Plante et Grand Parc) fait office de premier jardin public palois.

La Place Royale est ouverte et étendue au sud vers le panorama pyrénéen par décret de Napoléon 1e dès 1808.

Le carrefour des routes de Bayonne et de Bordeaux, ancien emplacement des Jardins du Parterre, fait l'objet d'un grand aménagement urbain. Un premier hôtel (Manescau 1769) et une salle de spectacle (1778) se construisent sur ce carrefour routier. Le chantier d'une grande place classique qui y est engagé en 1783 sur les plans de l'ingénieur Flamichon ne sera achevé que 55 ans plus tard.

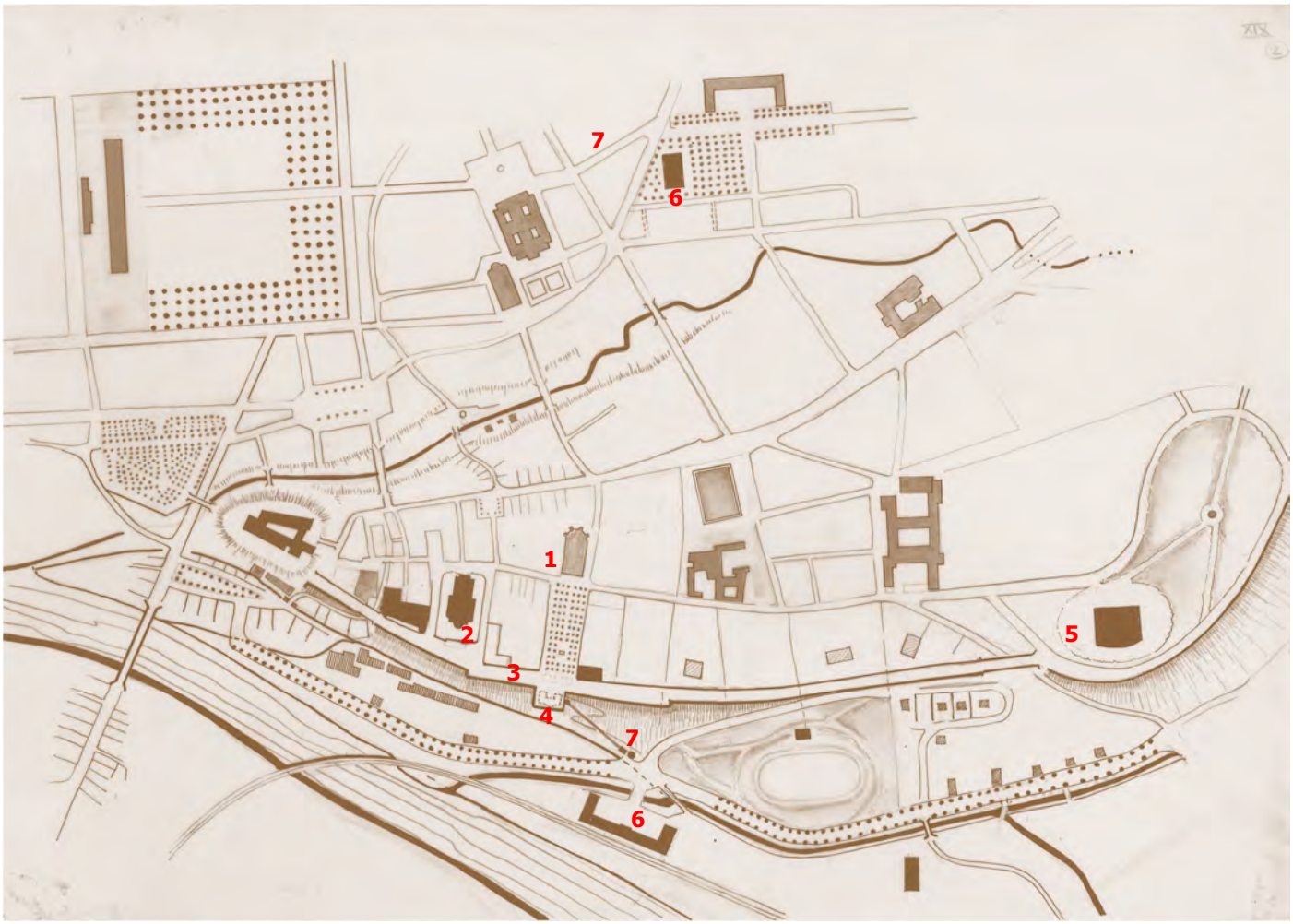

1. Théâtre Saint-Louis
2. Eglise Saint-Martin
3. Boulevard de Midi
4. Casino et terrasse
5. Parc Beaumont et palais d'hiver
6. Gare
7. Funiculaire

C.1.7 Mi XIX e - début XX e : l'invention de la station climatique

Plan de Pau, Placements de nouveaux réverbères à l'huile. 1847. ACAPP. Cote : 4Fi87. La création du rseau d'éclairage public est accompagnée par l'aménagement de trottoirs des rues et avenues les plus fréquentées et la multiplication des fontaines publiques.

Plan de la ville de Pau et ses environs. 1893. Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220275. La prolongation du boulevard de Midi est projetée.

Boulevard des Pyrénées et funiculaire, place Royale. Pau 1900 cartes postales.

Boulevard des Pyrénées et funiculaire. Pau 1900 cartes postales. Le prolongement est du boulevard, le solarium.

A partir des années 1830, la bourgade endormie de Pau devient le séjour de villégiature favori d'une clientèle internationale fortunée. Les visiteurs y sont poussés par l'intérêt romantique pour les ruines pittoresques de son vieux château, l'attrait pour le panorama des montagnes qui annonce l'invention prochaine du Pyrénéisme, et enfin, la douceur réputée bénéfique de son climat dans le traitement de la tuberculose. Ce mouvement est amplifié par l'arrivée de la ligne de chemin de fer en 1853, cela s'accompagne alors d'une forte croissance démographique facteur de croissance urbaine.

L'équipement de la ville prend un nouveau rythme, hygiénisme et confort deviennent une préoccupation majeure dans cette ville qui accueille désormais la fine fleur de la gentry internationale : plans d'alignements, adduction d'eau potable, de gaz puis d'électricité à peu près dans tous les quartiers entre 1854 et 1866, réseau d'égouts collecté dans le cloaque du Hédas qui est recouvert à partir de 1875.

La distraction des touristes préoccupe les édiles et tous les acteurs qui bénéficient des retombées économiques de leur présence. Après l'aménagement d'un hippodrome en 1833, c'est un théâtre qui est construit sur la Place Royale en lieu et place de l'église Saint-Louis qui n'est jamais sortie de terre. La promenade plantée de la place Royale et le parc du Château tous deux largement ouverts sur le panorama pyrénéen sont les deux sites les plus fréquentés par les touristes. Ils sont reliés par le boulevard de Midi dont le projet initié dès 1855 permet de flâner sans quitter des yeux le panorama des Pyrénées. Après l'acquisition par la ville du domaine de Beaumont en 1878 et sa transformation en parc, le proongement du boulevard est réalisé entre 1896 et 1900.

Dans une ville devenue station climatique, cet aménagement est associé en 1884 à la transformation de l'établissement de bains construit en contrebas de la Place Royale en 1831, en casino provisoire à partir de 1884.

Devenue vétuste et trop exiguë, l'église Saint-Martin est reconstruite et inaugurée en 1871 un peu plus à l'Ouest sur le boulevard où sa haute flèche répond en écho aux signaux visuels des tours du château.

Un Palais d'Hiver construit dans le Parc Beaumont est équipé d'un Palmarium et accueille les danseurs à partir de 1899. Achevant l'aménagement de ce pôle de loisirs et de tourisme tourné sur les Pyrénées, un kiosque est édifié à l'extrémité sud de la place royale en 1888, tandis qu'une large terrasse formant un belvédère et prolongeant encore un peu plus la Place Royale au sud est construite en 1908 sur le toit du casino. Le ravin surplombé par le boulevard des Pyrénées est aménagé d'un sentier qui permet de rejoindre la gare. Ses pentes sont plantées d'essences exotiques et en 1908, un funiculaire relie la gare au belvédère de la Place Royale mettant un point final à l'aménagement du Boulevard des Pyrénées.

La ville qui qui jusqu'alors s'était développée en tournant le dos aux Pyrénées se retourne désormais au sud. La création de cette longue promenade des Pyrénées suscite la construction de grands hôtels et villas qui la bordent.

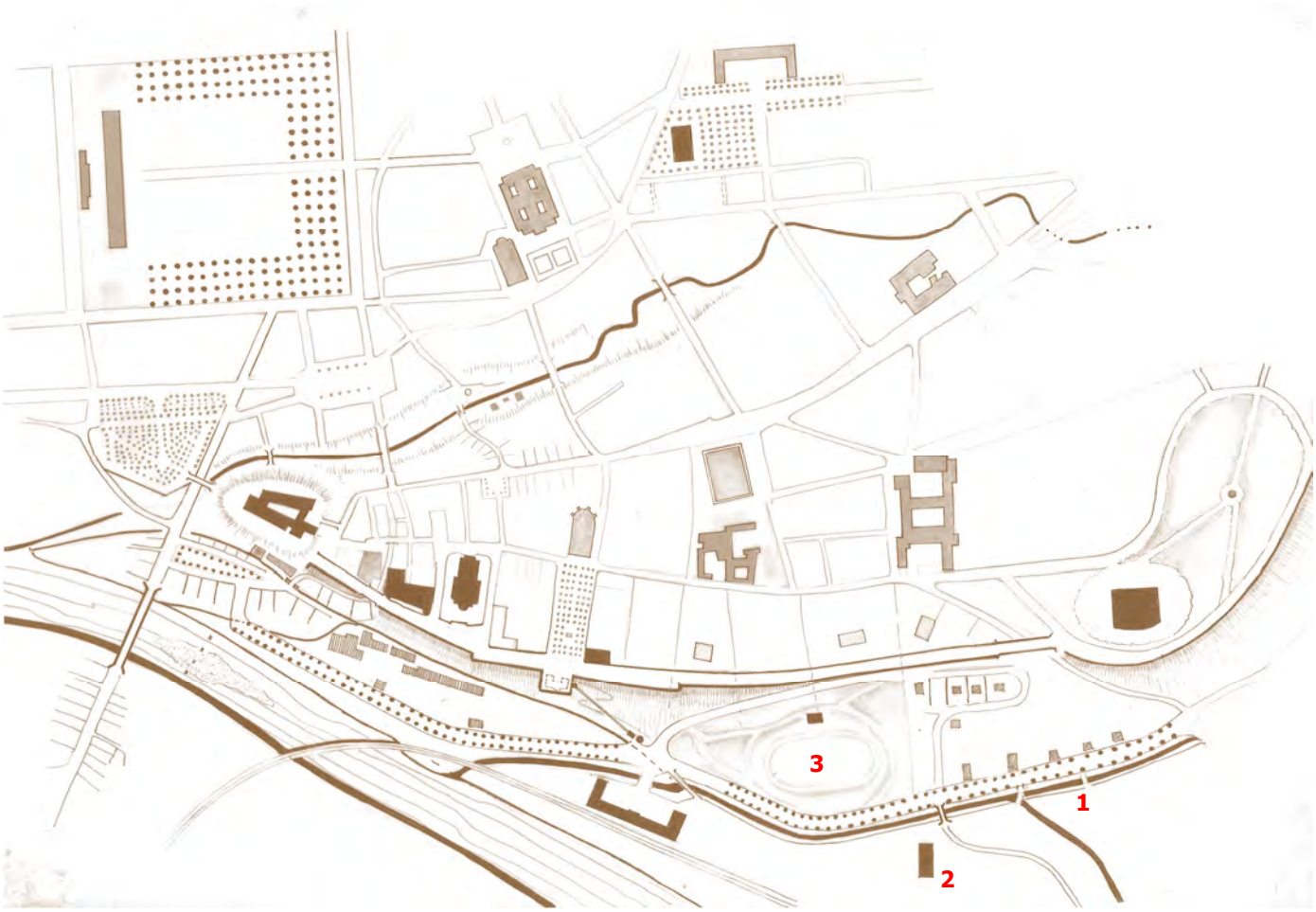

1. Canal Heid
2. Usine de tramways
3. Centre sportif (vélodrome…)

C.1.8 Mi XIXe—début XX e. Le développement d'un quartier d'industries et de loisirs dans la basse ville

La basse ville et ses installation industrielles et artisanales vue depuis la terrasse du funiculaire et vue du gave Cartes postales, fin XIX e début XX e siècle

Le canal Heid et les usines début XX e siècle. Source Patrimoine des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220128

Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. De Pau . Plan Jaussely Le lac artificiel sur le Gave. Archive communautaire, agglomération de Pau. Cote : 4Fi0146

Dans le même temps que la ville-haute prospère du fait de la venue des riches touristes européens, la ville-basse se spécialise dans l'industrie. Ces terres inondables aux abords du gave jusqu'alors exploitées pour la seule extraction de sables et graviers voient s'installer à partir de 1838 de petites industries avec l'installation de l'entreprise de tissages Bégué) dont l'associé Tournier créera l'usine à gaz à partir de l'exploitation de la houille. Au début du XIXe siècle, la famille Heïd, venue d'Alsace, s'était implantée dans la capitale béarnaise en installant une brasserie place de la Monnaie. En 1852, Théodore Heïd achetait les moulins de la ville et créait une minoterie, laquelle a fonctionné jusque dans les années 1990. La création du Canal Heid qui dérive l'eau du Gave travers les quartiers bas de Pau avant de retourner au gave au niveau de la commune de Billère est engagé dans les années 1850. De nombreuses petites structures se développent progressivement aux pieds du château, et s'organisent le long du canal et à proximité de la gare. La production se concentre sur le textile et l'agro-alimentaire. Plusieurs d'entre elles ont marquées ce tissu industriel, comme les teintures Courriades, la minoterie Heïd ou encore l'usine des tramways produisant l'énerie nécessaire au réseau de transport urbain installé depuis 1898. La construction de la gare en 1864 va favoriser l'essor industriel de la ville basse en en favorisant la capacité de transport.

Dans ce quartier, l'eau sert aussi de base à une société naissante des loisirs. Après le premier aménagement d'un centre sportif (vélodrome, jeu de boules, tennis) en 1898, Louis Peguilhan ouvre en 1904 la première école de natation dans le canal des Moulins. En 1939, la piscine du Coy sera directement faite dans le gave. Un bassin sera construit après guerre dans la zone de l'actuel stade d'eau vive. Le projet ambitieux de « Pau plage » en 1930 prévoyait de créer un lac au pied du boulevard des Pyrénées et de relier l'ensemble en enjambant le gave à Gelos à travers une série de passerelles.

1. Rue Serviez
2. Rue Montpensier
3. Avenue Trespoey
4. Hôpital Saint-Luc
5. Boulevard Alsace-Lorraine
6. Avenue Edouard VII

Autour des années 1880, la ville affirme sa vocation de station climatique , près de 5000 hivernants y séjournent l'hiver.

La présence anglaise est marquée par l'élection du maire Patrick O'Quin de 1860 à 1865 et la tentative par le Baron Taylor et ses amis de réaliser un lotissement rue des Anglais autour du temple « Christ Church ».

Le développement urbain au Nord et à l'Est

La croissance urbaine au nord a d'abord connu un développement linéaire le long de l'axe de la rue Serviez (1) et de son prolongement rue Montpensier (2). Dans un second temps, autour de cet axe, des quartiers se sont formés avec un effet de bourgeonnement sur d'anciens carrefours ruraux : extrémité de la rue Serviez (intersection des rues Montpensier, Carnot et Guichenné); entre les rues Montpensier et Carnot (rue Pasteur); au carrefour des rues Lacaze, Palassou, Michel-Hourneau, des Anglais et Jean Reveil.

A partir de 1900, l'ouverture de l'urbanisation vers l'Est conforte le développement urbain autour de l'avenue Trespoey (3). Un peu plus à l'Est, et bien à l'écart de la ville, l'Hôpital Saint-Luc est construit au milieu des terres agricoles.

Un axe de circulation périurbaine

La création du boulevard Alsace-Lorraine (1870) (5) pose une limite au nord à cette extension. L'ouverture du boulevard de Midi (1896-1900) qui relie le bourg ancien à la ville neuve et se raccorde au boulevard Alsace Lorraine par l'avenue Edouard VII (1910) (6) crée une circulation périurbaine.

La ville climatique et ses typologies

L'ordre urbain de la ville d'hiver de Pau est dicté par les théories hygiénistes et aéristes en vogue.

Les rues et avenues devaient être larges et bien aérées. Dans un contexte de villégiature ou l'on cherche à profiter au mieux de la vue sur les Pyrénées, du grand air et du soleil, et se sentir plus à son aise, un nouveau type d'habitat combinant les avantages de l'hôtel particulier urbain et de la résidence campagnarde fait son apparition : la villa. Cet urbanisme se caractérise avec des unités bâties en retrait des voies et isolées sur de grandes parcelles. Elles s'implantent le long des axes de développement de la ville : quartier Montpensier puis avenue Dufau, boulevard Tourasse, allées de Morlaàs) et sur le rebord méridional du coteau (avenue Trespoey).

Plus à l'Est, rue Castetnau, Guichenné et Michel Hourneause développent un autre type architectural : le chalet à galerie. Volume simple et unique, couvert d'un toit à deux pentes et disposé perpendiculairement à la rue il comprend deux niveaux de galeries sur cour ou jardinet exposées au sud-est. Les galeries servent de couloir de desserte et permettent une aération maximale des pièces à usage d'habitation. Elles font office d'espace tampon et permettent de bénéficier d'un ensoleillement hivernal maximal. Ce type de chalet climatique répond aux critères hygiénistes et aéristes alors en vogue.

Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Léon Jaussely 1928. Le lac artificiel sur le Gave. Archive communautaire, agglomération de Pau. Cote : 4Fi0146

1. Boulevard et parc d'Aragon
2. Palais des Pyrénées
3. Place Clémenceau
4. Eglise Notre Dame

C.1.10 Le déclin de la station climatique et le renouveau urbain

La place Clémenceau et le Palais des Pyrénées, le casino, cartes postales années 1930

La seconde guerre mondiale puis la crise économique mettent un coup d'arrêt à la vogue touristique de Pau. La baisse de revenus de certaines classes sociales et la nouvelle mode des bains de mer sonnent le déclin de la station paloise même si de gros efforts d'équipements (nouveau casino, palais de Pyrénées, bibliothèque, musée) sont faits pour tenter de donner une nouvelle impulsion au tourisme et attirer une nouvelle clientèle espagnole avec l'ouverture de la ligne de chemin de fer Pau-Canfranc en 1928. Ces efforts n'ont que peu de résultat mais la ville continue à se développer sous la forme de nouvelles zones pavillonnaires s'édifiant au-delà du boulevard Alsace-Lorraine, qui a longtemps constitué une limite à la ville. La construction de trois nouvelles églises (Saint-Julien, Notre-Dame et Saint-Joseph) prouve que la croissance démographique paloise se poursuit.

Vue aérienne de la ville aujourd'hui.

C.1.11 La ville sort de ses limites

La période qui suit la seconde guerre mondiale a été pour Pau une période de croissance économique et démographique sans précédent.

La présence dans le secteur proche d'entreprises repliées pendant la guerre, la découverte du gisement de Gaz de Lacq puis l'installation à Pau de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (devenue Elf puis Total) puis l'arrivée en masse des rapatriés d'Algérie pousse très vite la ville à franchir ses limites.

Dans la France de la reconstruction où la priorité est donnée au logement, l'opération « Taudis » dise à démolir les quartiers entiers jugés insalubres. Le vieux quartier du fond du Hédas fut émoli et ses habitants relogés dans des immeuble modernes édifiés à la hâte à la périphérie de la ville.

La demande croissante de logements et d'équipements pousse , à la disparition des villas, au morcellement des grands parcs et des propriétés rurale qui laissent place à de nouveaux lotissements et à des zones d'habitat collectif.

Dès 1928, l'idée de prolonger la rue Carnot vers le bois du Bastard afin de créer au nord un axe vecteur de développement d'une ville verte voit le jour dans le plan d'urbanisme défini par Léon Jaussely (cf.p.122). L'aménagement des 35 ha de la zone Dufau-Tourrasse au nord du boulevard Alsace-Lorraine comprend plusieurs grands-ensembles de logements, dont les résidences *Carlitos* et le quartier Saragosse, ainsi que la cité administrative de Pau. La réalisation de ces ensembles confiée à l'architecte Rémondet est inspirée par le modèle des cités jardin. Ces ensembles sont remarquables par la composition des espaces bâtis et des jardins. Ils s'articulent le long d'un grand axe Nord-Sud qui prend la forme d'une *coulée verte –le Parkway-* qui distribue l'ensemble de la zone Dufau-Tourasse puis toute la partie septentrionale de la ville jusqu'à la rocade nord construite à partir de 1968.

Les opérations d'urbanisme programmé « Dufau-Tourasse » (1962-1971) et Tourasse-Buros (1967-1985) et vont décentrer la ville vers le nord le long de l'avenue Dufau/Lyautey destinée à rejoindre la future autoroute Toulouse Bayonne. Ce nouveau quartier qui a su préserver de larges espaces verts s'est affirmé comme le quartier de services réunissant écoles, universités, complexes sportifs et cité administrative. Un grand hôpital est construit plus au nord dans dans les années 1980.

Les années 1980 sont marquées par le retour au centre ville et les opérations visant à rénover et restructurer les quartiers anciens les plus dévalorisés : avenues de la Gare et la Basse Ville, ravin du Hédas et place Reine Marguerite.

CHAPITRE C.2

Tissus bâtis et paysages urbains

Deux générations d'aménagements

Le paysage comme monument en perspective

Paysage urbain, rues du centre historique :

valeur des paysages urbains reconquis :
Associer espace public et façades, maisons et monuments
A la recherche de cohérences de traitement ?

La rue Guynemer, la continuité urbaine et la perspective sur le parc Lawrence et les perspectives

C.2.1 Le paysage urbain des rues en ordre continu du centre historique

Les paysages urbains de Pau sont marqués par un certain nombre d'éléments régulateurs qui les fondent :

Les vues sur les monuments

L'importance du végétal dans la ville

- La présence de grands éléments naturels dans le centre urbain Gave, revers boisés;
- La présence et les perspectives sur le végétal des parcs, jardins et espaces publics, le dialogue des arbres taillés et des arbres à port libre;
- Les espaces urbains continus et les espaces intégrant les coupures bâties des jardins;
- Le jeu des façades avant alignées sur la rue à la composition régulière et des façades arrières, tournées vers le cœur d'îlot, les espaces libres et jardins, très souvent agrémentées de galeries;
- Les perspectives sur les monuments.

Les rues du centre ancien de Pau en ordre continu. Extrait du plan de l 'AVAP-SPR.

Relation au paysage, entre gave et montagne.

Rue Lajus : valeur des jardins, dialogue avec l'eau, perspective monumentale.

Le Gave comme monument.

Séquence et articulation de l'arbre et des façades ordonnées avec l'avenue du 14 juillet.

C.2.2 Paysages urbains, type XIX e : le quartier du 14 juillet, l'avenue bâtie en ordre continu , les jardins en cœur d'îlot

Cadastre napoléonien. Section D, 5° feuille. Glandinet

Le quartier du 14 juillet offre une grande diversité de paysages. La rue du 14 juillet bâtie en ordre continu à partir du XIX e siècle permet d'établir dans une perspective sud, la relation entre le grand paysage (collines et montagne) et le motif urbain.

Dans cette perspective, la place du 14 juillet offre une séquence d'articulation entre un élément végétal, l'arbre, sorte de pivot sur la place et la rue marquée par les façades ordonnées.

L'intérieur du quartier est marqué par des jardins en cœur d'îlots, la relation à l'eau et au Gave ainsi que par la perspective monumentale du château.

L'avenue du 14 juillet, l'ordre continue, présence du gave, les jardins en cœur d'îlot. Plan de l'AVAP, extrait.

C.2.3 Paysage urbain des quartiers en ordre discontinu, l'exemple des rues Gaston Phoebus, Michelet, Hugo, Meillon, Lamartine, Rostand... l'avenue bâtie en ordre continu , les jardins en cœur d'îlot

Ce secteur de la ville est occupé par un bâti modeste datant de la fin XIX e - début XX e siècle et qui par endroits offre une belle qualité architecturale. Les jardins et les cours plantées qui se trouvent à l'avant des maisons sont clos par des murs de clôture et des portails de qualité, construits en alignement de l'espace public.

La valeur des espaces publics est marquée par les vues sur de grands signaux architecturaux (église Saint-Jacques) et les Pyrénées dans la perspective des rues vers le sud..

Le quartier de villas au nord de la place de Verdun, villas petites et moyennes, jardins.

C.2.4 Paysage urbain : Les quartiers hétéroclites et banalisés, l'exemple du quartier Saint-Joseph

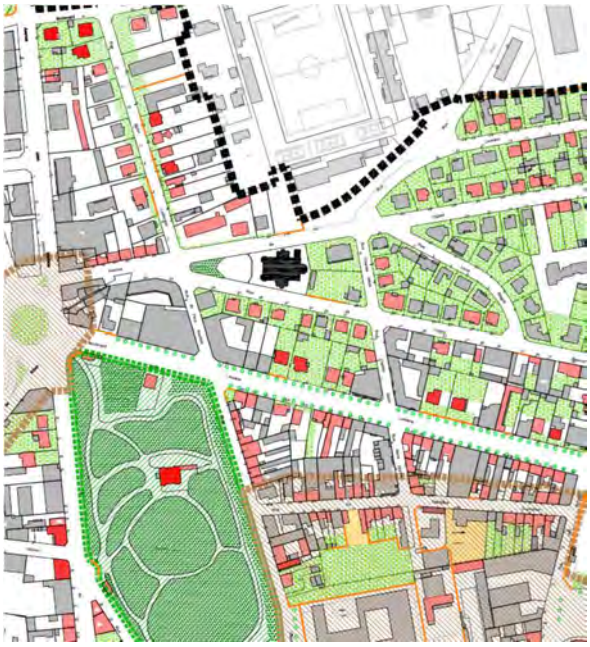

Le paysage du quartier Saint-Joseph est aujourd'hui banalisé, hétéroclite, avec très peu édifices véritablement intéressants.

Pourtant cet ensemble est intéressant par :

- son histoire (voies de desserte du lotissement 1913-1914, nouvelle demande et approbation 04/10/1929 après recalibrage des voies, cahier des charges précis…)
- sa forme urbaine, parcellaire en lanière, jardin de devant, jardin vivrier au revers, mise en scène de l'église tirant parti d'une parcelle triangulaire…
- la cohérence des formes bâties (qui n'exclut pas les variations stylistiques des années 30, du néo-basque à l'Art Déco).

L'architecture présente sur le boulevard est d'un caractère très hétérogène et c'est la qualité des plantations ainsi que l'architecture de l'église Notre–Dame qui lui donnent son intérêt.

Le boulevard de ceinture a également conservé sa valeur de seuil urbain et de limite. Il apparaît comme une grande « douve ».

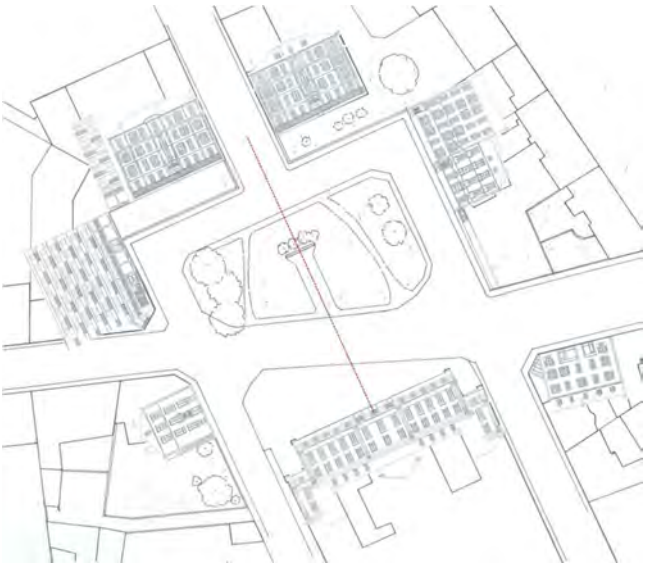

Place Albert 1er Début XX°

Place Reine Marguerite XVII-XVIII°

Place Clémenceau

Square Albert 1er

Place Gramont

C.2.6 Les ensembles urbains particuliers, les places, les parcours urbains

La place Reine Margueritte

La place Clémenceau

La place de la Libération

La place Albert 1^{e}

La place « carrefour » Gramont

La place de la Monnaie

Les grands espaces publics des places de Pau sont de formation différentes.

Elles donnent à lire le paysage des architectures réglées qui les bordent. Leur vocation urbaine et minérale peut entrer en dialogue avec le végétal : par exemple, dans le cas des places Albert 1er ou le square entoure l'esplanade du monument aux morts ou encore la Place Royale et les plantations de tilleuls.

BAR DU FOIRAIL
BAR TABAC

C.2.7 les ambiances urbaines, la place du foirail

Relation d'une architecture modeste aux grands arbres, mémoire du « champ de foire », relation du bâti qui entoure la halle d'aspect fermé).

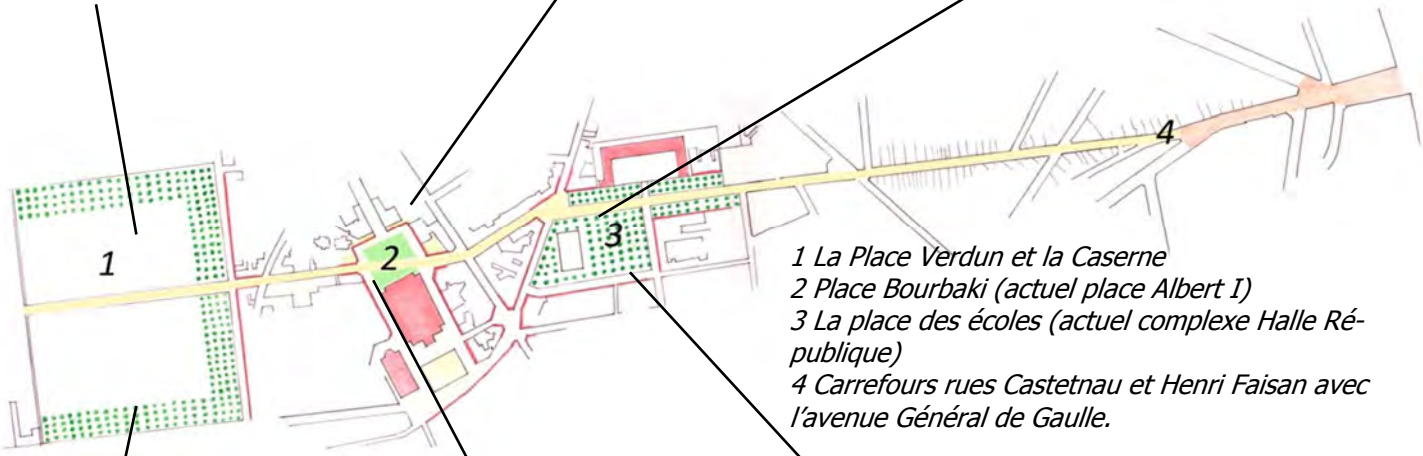

1 La Place Verdun et la Caserne
2 Place Bourbaki (actuel place Albert I)
3 La place des écoles (actuel complexe Halle République)
4 Carrefours rues Castetnau et Henri Faisan avec l'avenue Général de Gaulle.

C.2.8 Exemple d'une séquence urbaine : place de Verdun, place de la Libération, place de la République

L'implantation de la place des écoles au XIXème siècle répond à une séquence urbaine d'espaces publics sur un axe est-ouest qui intègre les espaces publics du tribunal et des jardins de la place de Verdun. Cette intention n'est pas encore aboutie. Les projets d'aménagement d'espaces et d'équipements publics (Halles) devraient-être envisagés avec un regard d'ensemble, afin de relier véritablement les séquences urbaines.

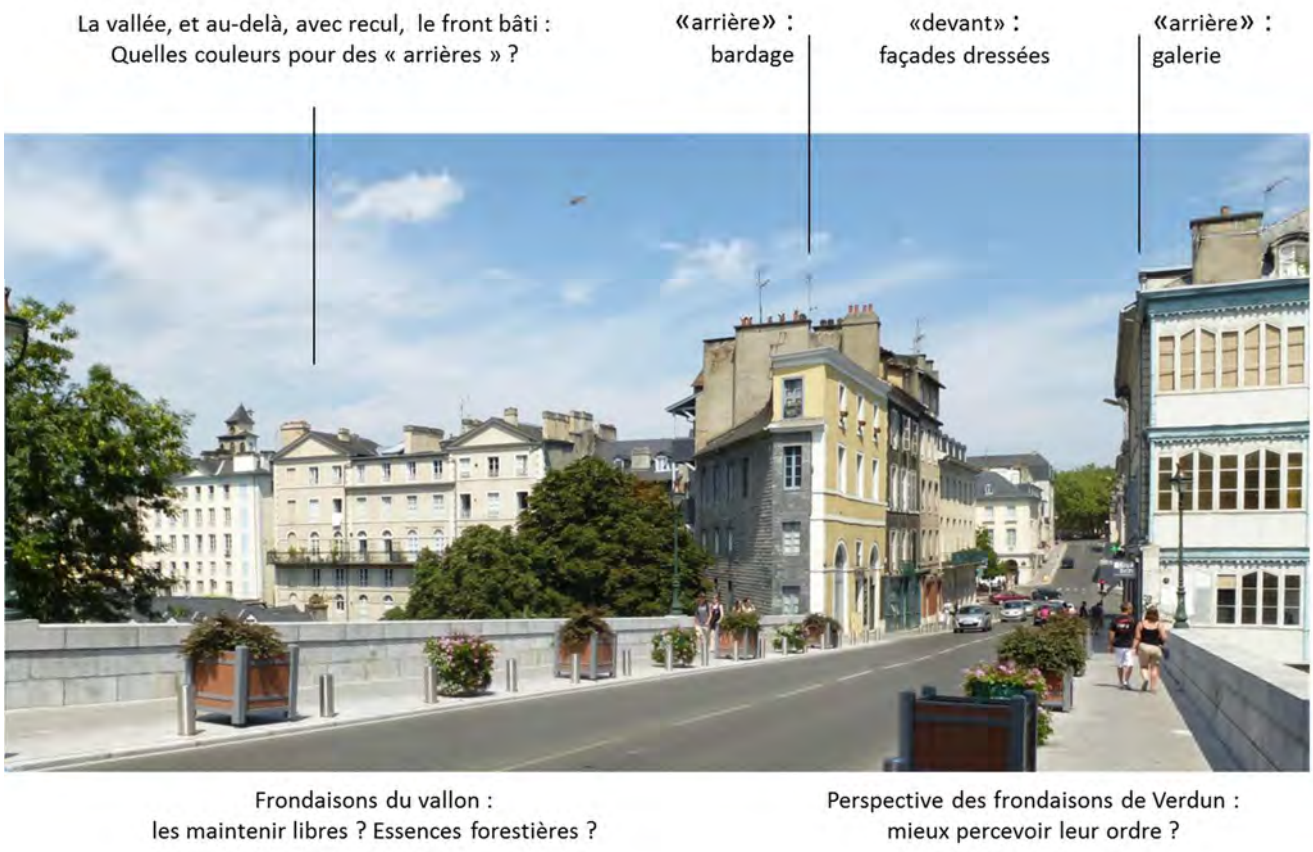

Rue Bordenave d'Abère, le ponts sur le Hédas

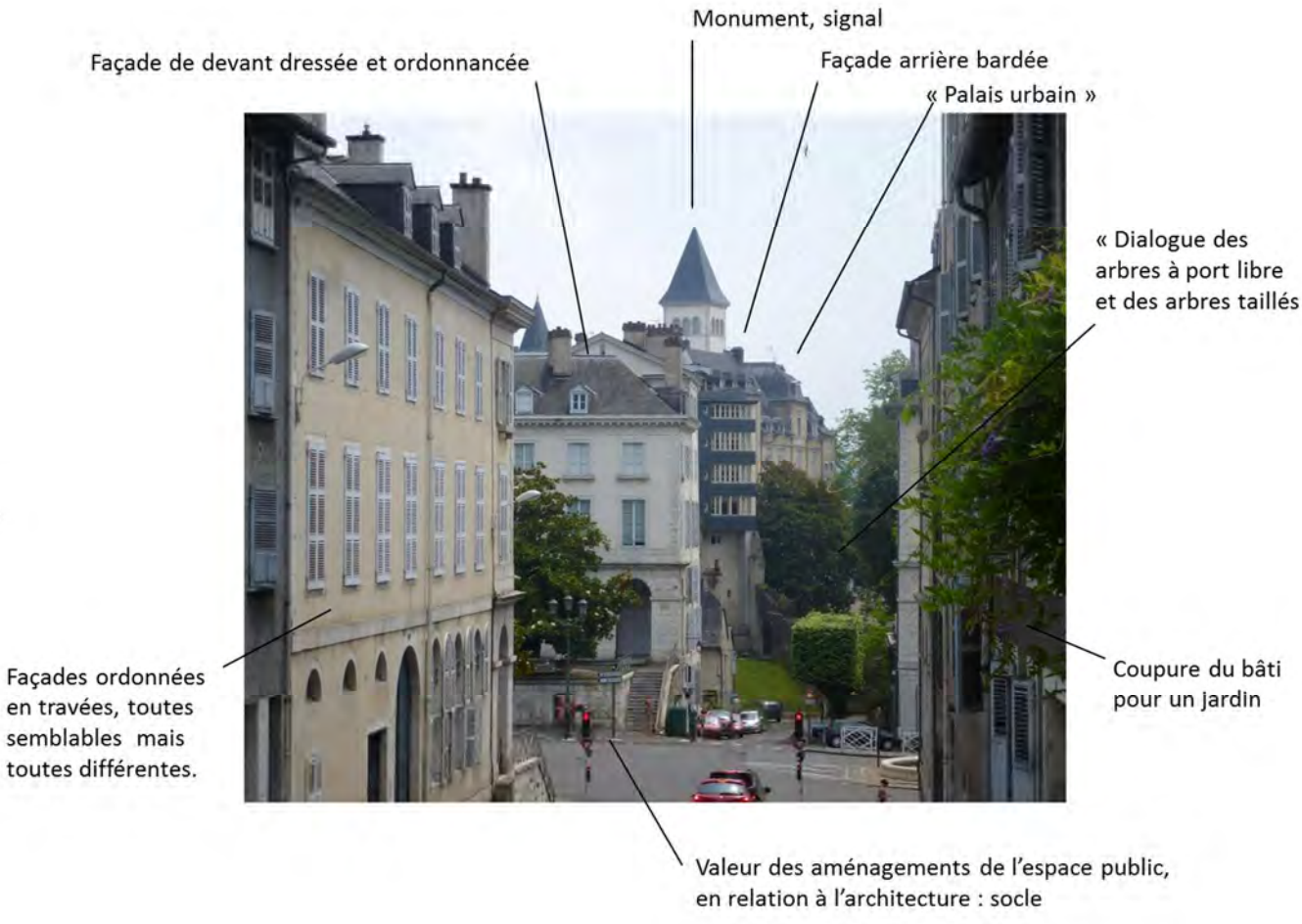

Rue Corisande

C.2.9. Lire les éléments régulateurs du paysage urbain

Les paysages urbains de Pau sont marqués par un certain nombre d'éléments régulateurs qui les fondent :

Les vues sur les monuments

L'importance du végétal dans la ville

- La présence de grands éléments naturels dans le centre urbain (Gave, Revers boisés)
- La présence et les perspectives sur le végétal des parcs, jardins et espaces publics, le dialogue des arbres taillés et des arbres à port libre
- Les espaces urbains continus et les espaces intégrant les coupures bâties des jardins
- Le jeu des façades avant et des façades arrières
- Les perspectives sur les monuments

Chapitre C.3
ETUDES SPECIFIQUES DE QUARTIERS

C.3.1

ETUDE DU QUARTIER SARAGOSSE

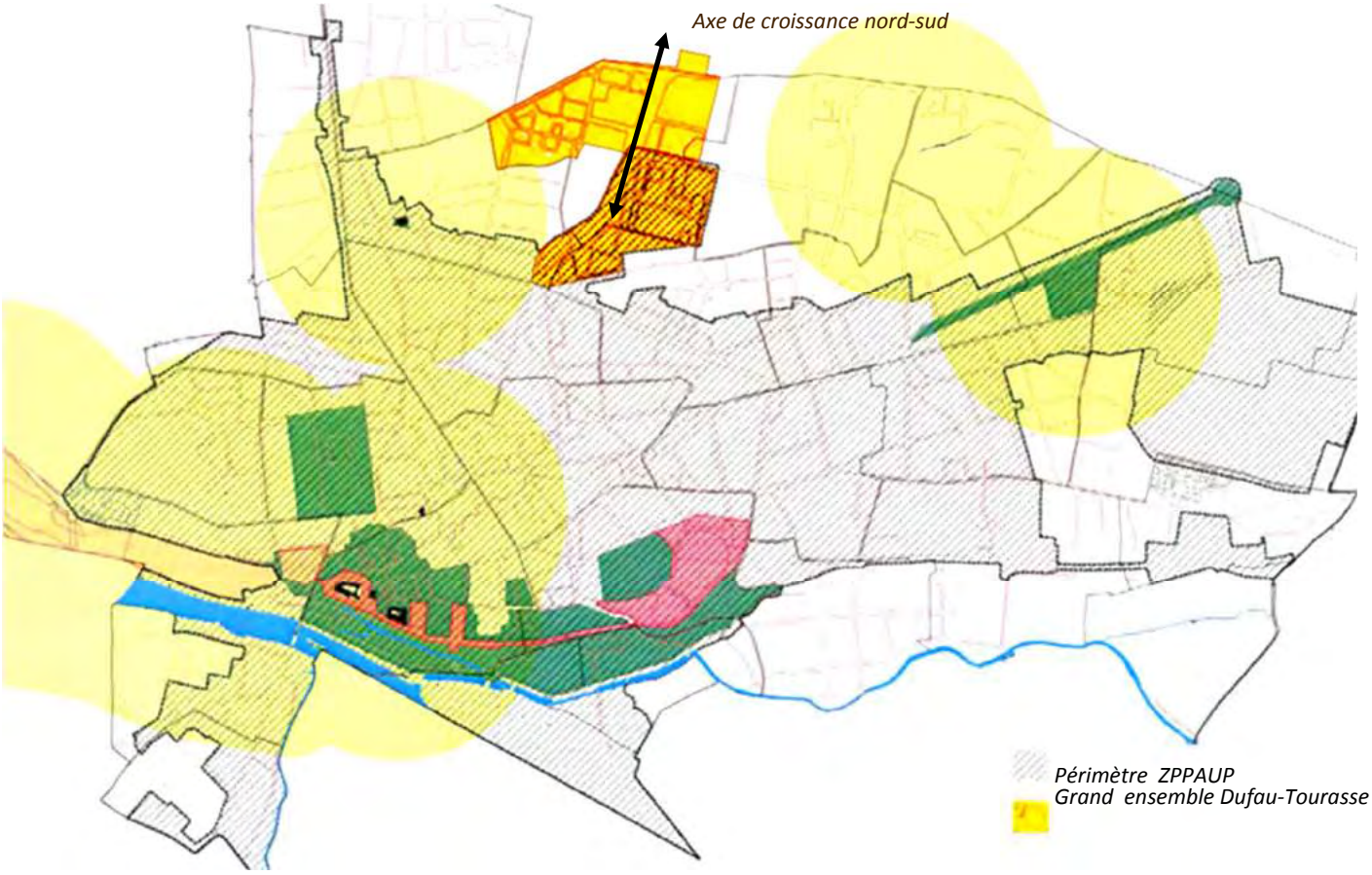

Plan du périmètre de Protection de la ZPPAUP

Vue du quartier Dufau—Tourasse. ©Ville de Pau, Marc Heller 2013

Axe d'expansion: Av. Dufau—Cours Lyautey

Situation du quartier dans la ville

Le secteur où s'inscrit le grand ensemble Dufau-Tourasse est dans la périphérie nord du centre historique de la ville de Pau. Il a été implanté dans l'axe de croissance de la ville.

Le périmètre de protection de la ZPPAUP englobe une partie de cet ensemble. Dans son rapport « motivations des protections », il est indiqué :

« Le cours Lyautey constitué d'espaces boisés est lui même intéressant pour son patrimoine paysager. Les grands ensembles de la Z.U.P. situés aux abords du cours Lyautey, présentent un intérêt pour leur ensemble architectural et paysager où l'existence d'espaces boisés, le traitement des pleins / vides et hauteurs d'immeubles sont importants. »

Mais, quelle est la logique du périmètre, si le projet a été conçu comme un ensemble?

L'axe d'expansion

Le plan Jaussely en 1928 (abandonné en 1933), trace un axe de croissance nord-sud en continuité de la rue Carnot jusqu'à la forêt de Bastard. On conserve l'idée de la grande voie dans le plan d'extension urbaine de 1947.

Ces deux plans confirment le projet d'expansion de la ville vers le nord. Mais c'est avec le projet « Dufau-Tourasse » en 1960 que l'axe de croissance nord-sud est né.

Cependant cette grande voie en prolongation de la rue Carnot n'est pas une voie nouvelle comme cela avait été planifié : le projet de Remondet reprend le tracé de l'avenue Dufau présente dans le paysage rural de la ville déjà au XIXe siècle.

Ainsi cet ensemble s'inscrit dans la continuité du tracé qui évolue d'un paysage rural vers un paysage urbain.

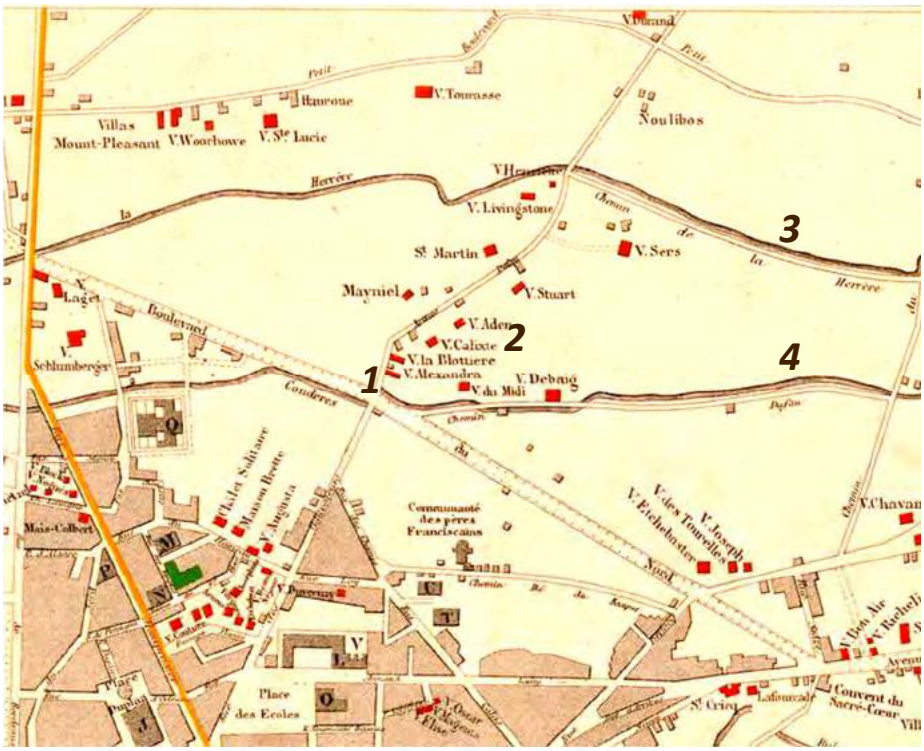

Plan de 1874. Source: ACAPP
1. *Intersection Av. Alsace Lorraine et Dufau.*
2. *Villas en rouge.*
3. *Cours d'eau et chemin « La Herrère »*
4. *Cours d'eau et chemin « La Coudères »*

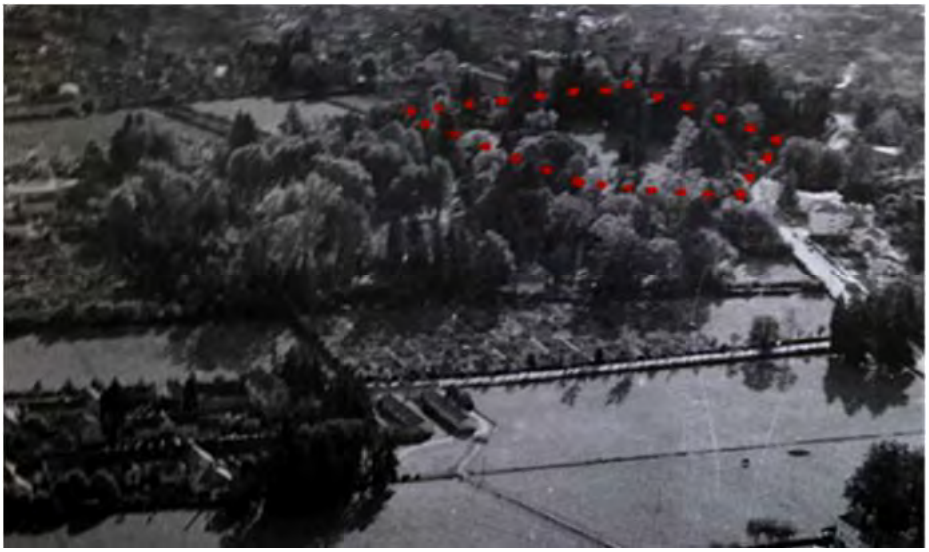

Le parc d'anciennes villas.
Source: Dossier Le Manoir, Archives Départementales

Villa des Chênes.
Source: ACAPP

Les traces avant la construction de l'ensemble Dufau—Tourasse.

Le territoire requis pour la réalisation du grand ensemble « Dufau-Tourasse » entre autres, est celui des terres agricoles, liées au bourg par la rue des Cultivateurs, actuelle rue Carnot.

Dans ce territoire il y a des traces qui sont encore dans le paysage urbain, comme «La Herrère », « La Coudères » actuelle avenue Saragosse et rue Honoré Baradat respectivement. (voir plan de 1874).

Ainsi le petit boulevard devient à partir de 1883 boulevard Tourasse. Depuis 1968, une partie est appelée boulevard du recteur Jean Sarrailh. Ces terres étaient dédiées jusqu'alors principalement à l'agriculture et au pastoralisme, où la Herrère et le Mohedan constituaient la frontière physique entre ces deux activités.

Nous ne pouvons pas oublier que Pau était une ville où la villégiature régnait au XIX ^{e} siècle, et au nord de l'avenue Alsace Lorraine, existait un territoire rural marqué aussi par les parcs des grands villas. (voir photos)

Ces parcs appartenaient principalement à deux villas « Le Manoir » et « les Chênes » avant la construction du grand ensemble.

Le problème du logement

La ville de Pau n'est pas épargnée par la crise du logement qui frappe la France déjà avant guerre. Le problème du logement est encore plus aigu après-guerre, dû à l'essor démographique et à l'orientation de l'économie grâce à la découverte du gisement de gaz de Lacq en 1949, ce qui provoque un afflux de la population lié aux besoins de main d'œuvre.

Grâce à la loi Courant, l'expropriation du sol pour cause d'utilité publique est en route. Dans cette politique d'acquisition la ville achète 34 parcelles parmi elles les grandes propriétés présentes au nord de l'avenue Alsace Lorraine : la villa «Le Manoir» propriété de la ville depuis 1956 et la Villa «Des Chênes».

Il y a eu un premier avant-projet dressé par l'architecte Jean Maneval en 1956. Il est abandonné probablement à cause de l'arrivée des « Zones à Urbaniser en Priorité » les fameuses ZUP, mises au point par l'état en 1957. C'est alors que le Ministère de la construction nomme en juillet 1958, André Remondet, architecte en chef de bâtiments civils, urbaniste, prix de Rome, pour la mise au point de l'étude du plan de masse de l'opération d'urbanisme.

André Remondet est un architecte d'expérience dans l'industrialisation du bâtiment. Il a travaillé entre 1953-54 en collaboration avec Denis Honegger.

En 1955 il réalise le Lycée climatique d'Argeles-Gazost qui est inscrit dans la liste des Monuments Historiques. Dans la décade des années 70, il travaille avec Claude Parent ainsi que l'ambassade de France à Washington. Parmi ses réalisations, on trouve entre autres l'Hôpital d'Arles en collaboration avec Paul Nelson et Pierre Devinoy, le Groupe Scolaire Jacques Decour et la Fontaine à Nanterre.

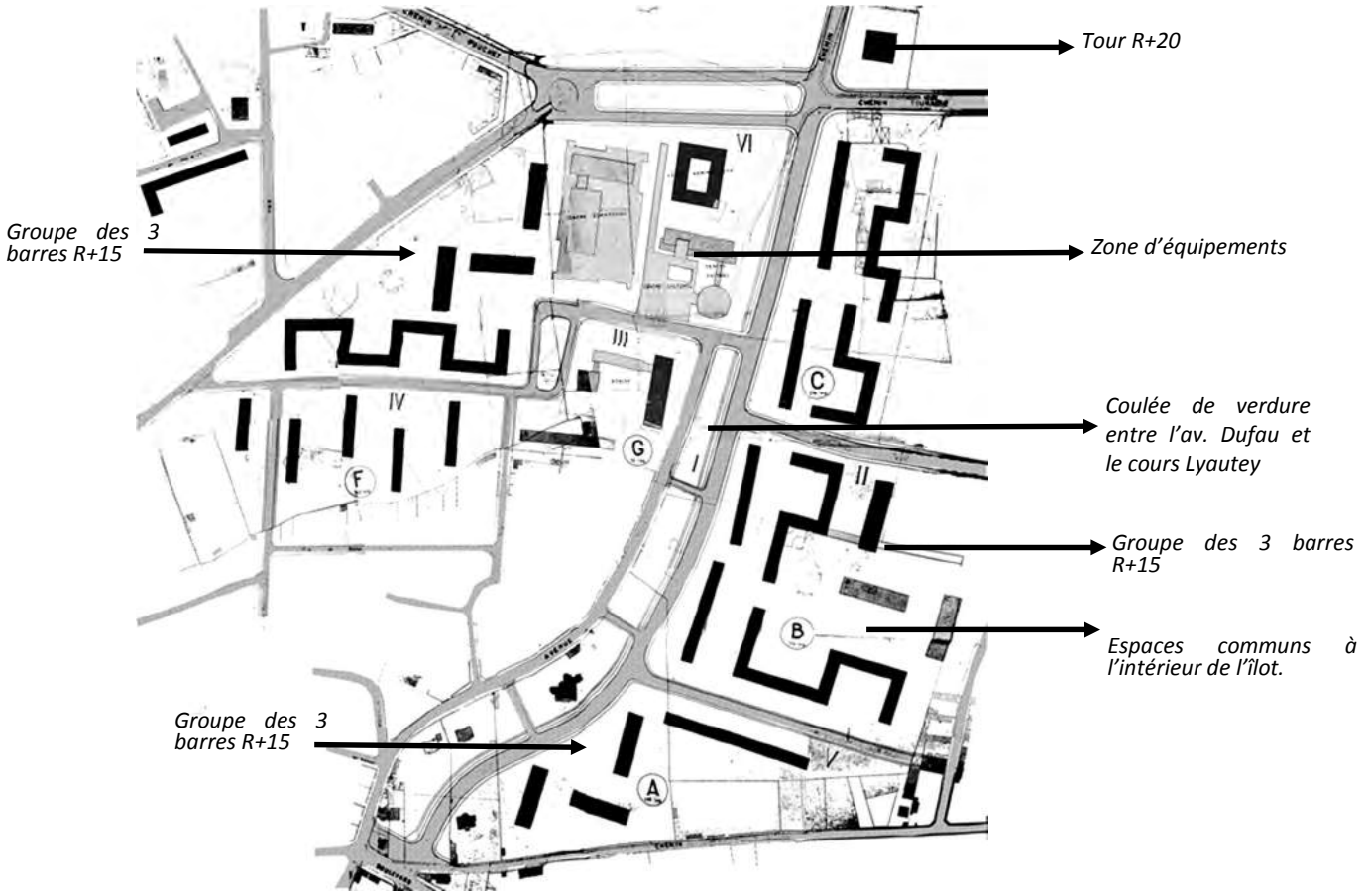

Projet de l'ensemble , 1960. André Rémondet. Source: Archives Départementales dossier: W501—212

Barres parallèles à l'axe de principal. Résidence Dufau I
Source: ACAPP

Barres en zig-zag, création d'espaces intimes propres à chaque bâtiment (espaces semi-publics). Résidence Camors.
Source: ACAPP

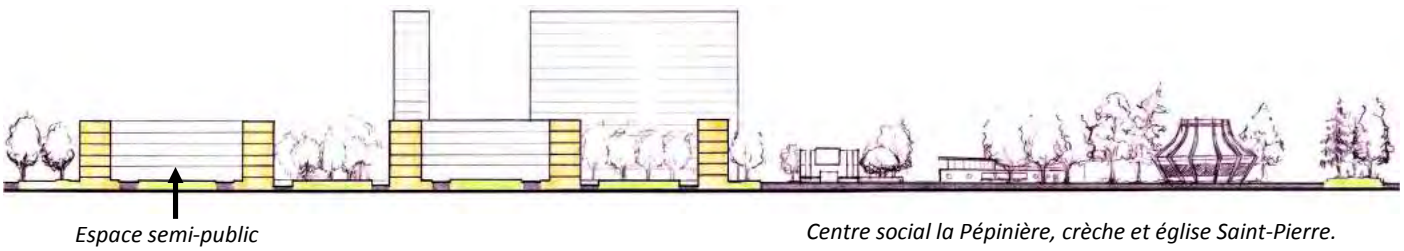

Espace semi-public

Centre social la Pépinière, crèche et église Saint-Pierre.

Coupe du bâtiment «Camors» et espace d'équipements sur l'avenue Robert Schhuman. En arrière plan les barres « Carlitos » de 15 étages.

Le projet d'urbanisme

Remondet dans le projet « Dufau-Tourasse » doit faire face à diverses variables qui caractérisent le lieu : un terrain pratiquement plat avec une forme irrégulière, une voie nord-sud qui le traverse (« l'avenue Dufau ») et la présence de villas avec des parcs magnifiques.

Le programme est assez vaste, plus de 2000 logements et équipements publics à mettre en place.

Le projet s'organise à partir d'un axe principal nord-sud en continuité avec le projet d'expansion de ville. L'idée est alors de créer une voie parallèle à l'avenue Dufau, qui est conservée, ce qui va engendrer une allée jusqu'à la zone d'équipements qu'il appelle « coulée de verdure »

Cette zone d'équipements est planifiée au nord du terrain (où se trouvait l'ancienne pépinière de la ville), secteur le plus équidistant par rapport à la forme de l'espace mis en cause.

Ainsi, la présence d'espaces verts magnifiques appartenant à des anciennes villas, en fait sûrement pour Remondet l'espace idéal pour construire des logements et inscrire le projet dans un espace de verdure.

Le bâti

Loin des caractéristiques morphologiques du tissu urbain et du bâti de la ville « classique » le quartier témoigne du cadre conceptuel de l'architecture moderne avec l' ouverture de l'îlot et l'implantation des bâtiments épurés, plus rationnels et facilement industrialisés.

Il utilise alors principalement la typologie des barres déjà expérimentée pour les grands ensembles, qu'il combine avec des barres en zigzag, ce qui permet de créer des espaces intimes propres à chaque bâtiment.

Il structure ainsi l'ensemble par des barres parallèles R+5 à l'axe de circulation principal laissant à l'intérieur de l'îlot les barres en zigzag R+5 qui offrent des espaces semi-publics. Dans les limites du projet les barres plus hautes R+15 qu'il conçoit en groupe de 3 sont disposées aux trois points cardinaux et la tour R+20 prévue au nord, n'a pas vu le jour laissant la place à l'actuelle Maison de l'agriculture.

L'un des équipements remarquables du lieu est l'église Saint-Pierre. Par sa volumétrie et le détail de sa réalisation, elle est un élément unique et identitaire du territoire.

L'axe principal nord-sud . Voie monumentale.

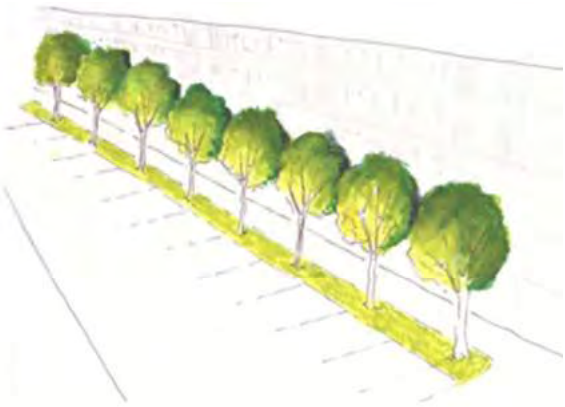

L'axe secondaire est-ouest, voie des desserte des îlots.

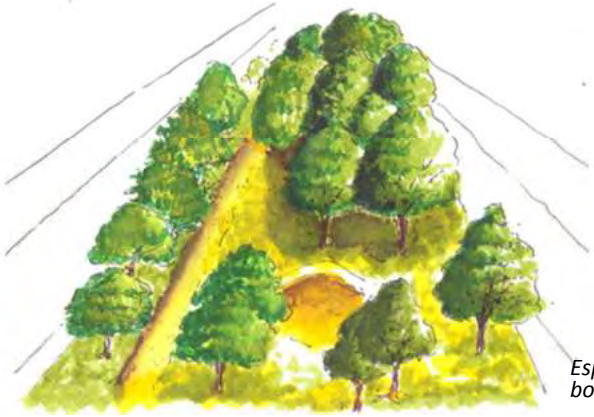

Espaces intimes boisés, en bordure de l'ensemble

Orme de Sibérie

Cèdre de l'Himalaya

Groupe des cèdres

Espace boisé, derrière le bâti.

Espace semi-public propre à chaque bâtiment.

Le paysage urbain

L'ensemble Dufau-Tourasse est caractérisé par une ambiance particulière. Il témoigne d'une époque incorporant les principes de la modernité, dans un « espace vert », héritage des jardins à l'anglaise des anciennes villas de la ville.

L'espace est ici hiérarchisé par la présence de différents motifs qui composent le paysage urbain.

- L'axe principal nord-sud est une voie monumentale, il est aujourd'hui l'accès nord de la ville. Il est caractérisé par un espace boisé, où subsistent en partie des arbres des anciennes villas : cette voie s'intègre au « Parkway » s'étendant jusqu'à la rocade paloise
- Les axes secondaires est-ouest, voies de dessertes d'îlots marqués par la présence de mail d'arbres alignés.
- Les espaces semi-publics, propres à chaque bâtiment et les espaces boisés plus « secrets » en bordure de l'ensemble.

Ce patrimoine paysager est entre autres caractérisé par la présence d'arbres remarquables car rares et/ou anciens. Ils sont répertoriés par le service d'espaces verts de la ville. Leur verticalité imposante rompt avec l'horizontalité des bâtiments, et leurs diverses essences agrémentent l'espace. Ils sont aujourd'hui à l'échelle des édifices

Bien que cette verdure soit un de ses atouts, la place de la voiture est très forte dans l'ensemble. Les voies de circulation entourent les bâtiments, ce qui crée un sentiment d'île dans plusieurs cas, puisque la continuité physique avec ces espaces verts est coupée.

Eglise Saint-Pierre. ©Adrienne Barroche

Pilier en béton coulé de l'église Saint– Pierre. Construction 1969. Sources: ACAPP

Ecole Jean-Sarrailh. Sources: ACAPP

Résidence « Le Manoir » ©Adrienne Barroche.

Résidence « Les Chênes» Sources: ACAPP

C.3.1.5. L'outil de gestion urbaine

Outils de gestion

Le secteur Dufau-Tourasse est conçu comme un ensemble, pourquoi est il divisé dans le zonage de la ZPPAUP ?

Dans ses motivations de protection, le rapport le définit comme « cité jardin »:

« Ces « cités jardins » ont été construites dans les années 1960. Elles sont l'œuvre de l'architecte Rémondet ».

La cité jardin n'est pas la référence de cette architecture et de cet urbanisme, même si des liens peuvent exister. L' histoire de ce projet fait partie des trente glorieuses, où il y a une volonté politique de création de logements en nombre, d'aménagement planifié du territoire et d'industrialisation du bâtiment.

Il est clair que leur logique diffère de celle du centre ville ancien. On peut alors se demander si le même outil d'urbanisme convient.

Le PLU patrimonial semble plus adapté à l'ensemble du quartier et du grand ensemble pour aboutir à une revalorisation de l'espace cohérente.

C'est une approche plus globale qui doit guider les opérations de réhabilitation et de renouvellement urbain.

Comprendre l'histoire de ce grand ensemble, ses atouts et ses défauts, en dépassant les représentations négatives qu'il véhicule, nous permet d'intégrer ce quartier comme un héritage de l'architecture du XX ^{e} siècle et de pouvoir construire la ville de demain avec lui.

C.3.2 ETUDE DU QUARTIER HALLES REPUBLIQUE

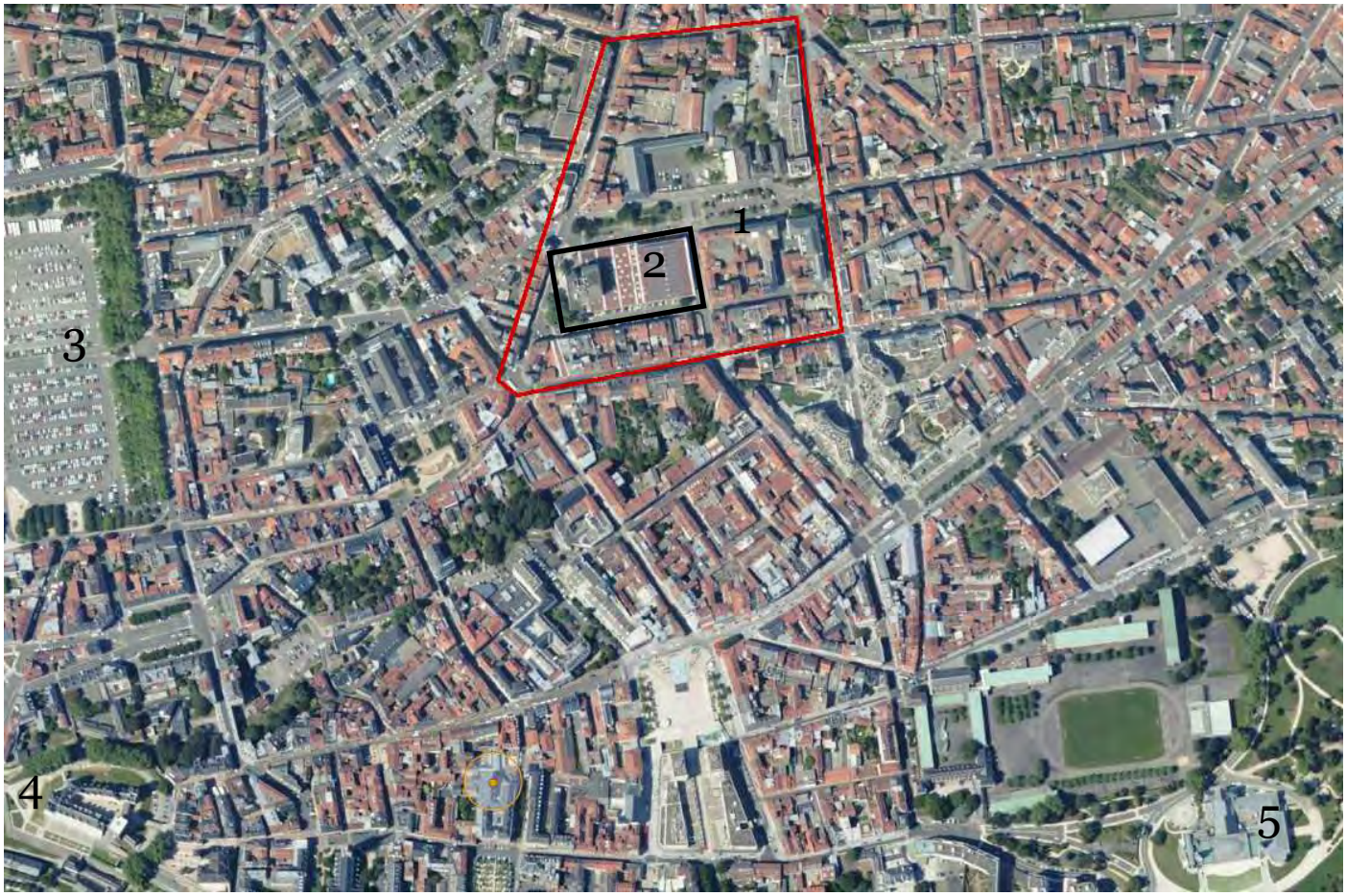

Vue aérienne de la situation du quartier dans la ville

1. ***Quartier République***
2. ***Complexe de la République.***
3. ***Place Verdun***
4. ***Château***
5. ***Palais et Parc Beaumont***

Vue du quartier: espace bâti, Place de la République et marché de la ville.

Situation du quartier dans la ville

Le complexe République est situé dans le nord du centre de Pau. Limité au nord par la rue Lacaze et au sud par la rue Emile Guichenné, à l'est par les rues Despourins et P. Cassin et à l'ouest par la rue Carnot.

Classé en zone UEa dans le PLU et inscrit dans la ZPPAUP de Pau, c'est un lieu phare de la ville, abritant les marchés depuis 1927, aujourd'hui « complexe de la République ».

Il compte dans son tissu urbain la Place de la République, prolongée par la place Marguerite Laborde et la place Samuel Lestapis.

C'est un quartier riche en équipements: le groupe scolaire Henri IV, la médiathèque intercommunale André Labarrère, le Lycée professionnel Saint Vincent de Paul, le foyer de la Miséricorde (demain reconverti en Ecole Supérieure des Arts des Pyrénées) et le complexe de la République, qui abrite notamment le marché, des associations et les services administratifs de la ville.

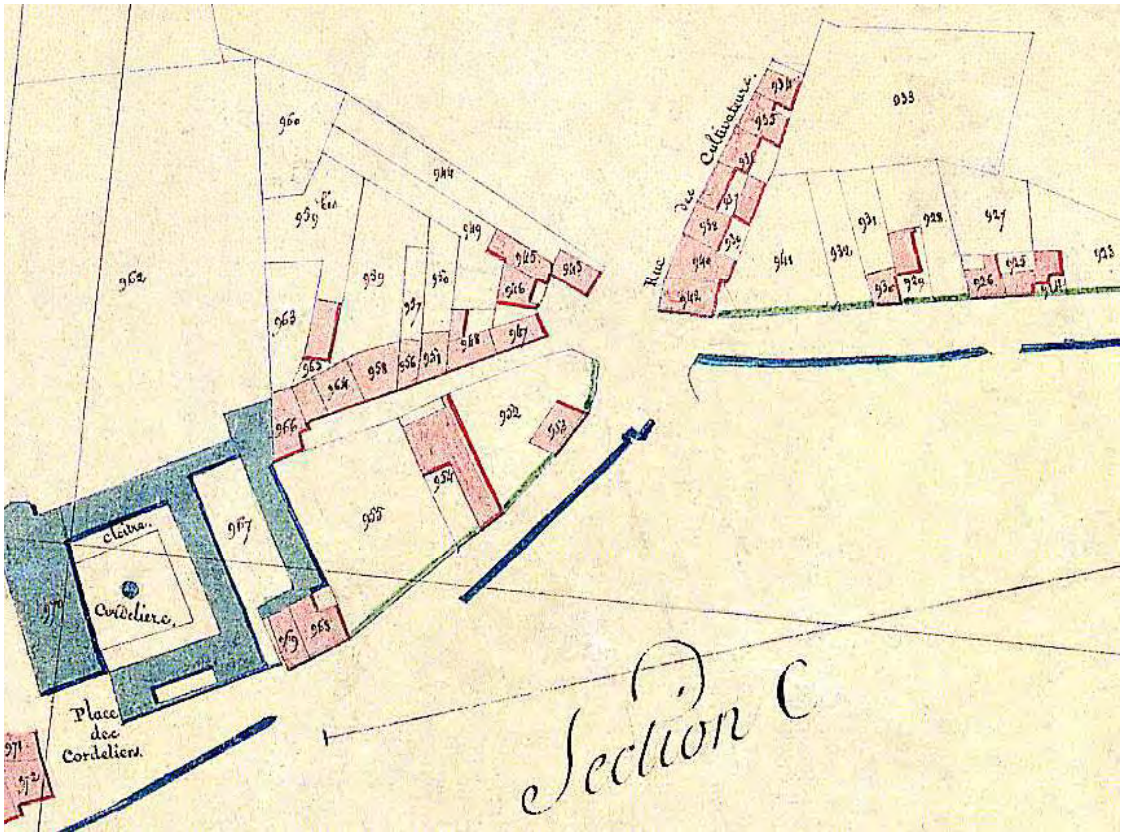

Plan Napoléonien de Pau, 1812. Place des Sept-Cantons et rue des Cultivateurs.

Plan de la ville de Pau de 1868. La Place des Ecoles et les écoles communales des garçons.

Le faubourg

Au début du XIX e siècle, l'actuel quartier des Halles République n'existe pas encore.

Les premiers tracés urbains qu'on retrouve concernent la place des sept cantons, , ainsi que la rue des Cultivateurs (actuelle rue Carnot) et la rue Gassies (rue Emile Guichenné). Ils forment le limite est et sud du quartier en étude (voir plan Napoléonien)

A ce moment là, le quartier des Cultivateurs n'est qu'un faubourg de la ville de Pau.

La place des Sept-Cantons est un des principaux carrefours de la ville. Elle connecte l'ancien quartier des Cordeliers à l'ouest (Place de la Libération), la rue Serviez au sud vers l'ancienne rue Longue ou rue de la Préfecture (actuelle rue Marechal Joffre), la rue Gassiès vers l'est (actuelle rue Emile-Guichenné) et la rue des Cultivateurs au nord vers le Bois de Pau.

La place des Ecoles

La municipalité acquiert en 1847 un champ de 1 hectare et 52 ares, situé rue des Cultivateurs (Carnot), et placé entre le quartier de Sept-Cantons et le faubourg des Cultivateurs. Il est destiné à la construction des écoles communales de Garçons et à la constitution de la Place des Ecoles. (voir plan 1868). C'est en 1897, que Henri Lasserre donne à cette place le nom de Place de la République.

En 1876, à la demande des habitants est construit un pavillon destiné à abriter les maraîchers ravitaillant le quartier en fruits et légumes (voir plan de 1893), à coté du marché au bois.

Mais la croissance de la ville vers le nord, donne lieu à l'édification en 1910, d'un autre pavillon semblable au premier, puis un vaste vaisseau central relie les deux bâtiments (voir carte postale).

Les Halles

A partir de 1928, le marché de la Place République prend le relais de la Nouvelle-Halle (qui se trouvait sur l'actuelle Place Clémenceau) et devient le grand marché central de la ville.

En 1942, un incendie détruit en partie le marché. Afin de le maintenir, des réparations sont faites jusque dans les années 1970. La reconstruction des Halles est votée en 1970 et le marché transporté sous un abri provisoire place de Verdun.

L'équipe municipale élue en 1971, développe le projet de l'actuel « Complexe de la République », une halle et un bâtiment administratif de sept étages inaugurés en 1975.

Les Tramways départementaux

Le quartier comporte une gare des tramways départementaux, appelée Place des Ecoles. Elle assurait la ligne de Pau-Centre à Pontacq par Soumoulou, à partir de 1902.

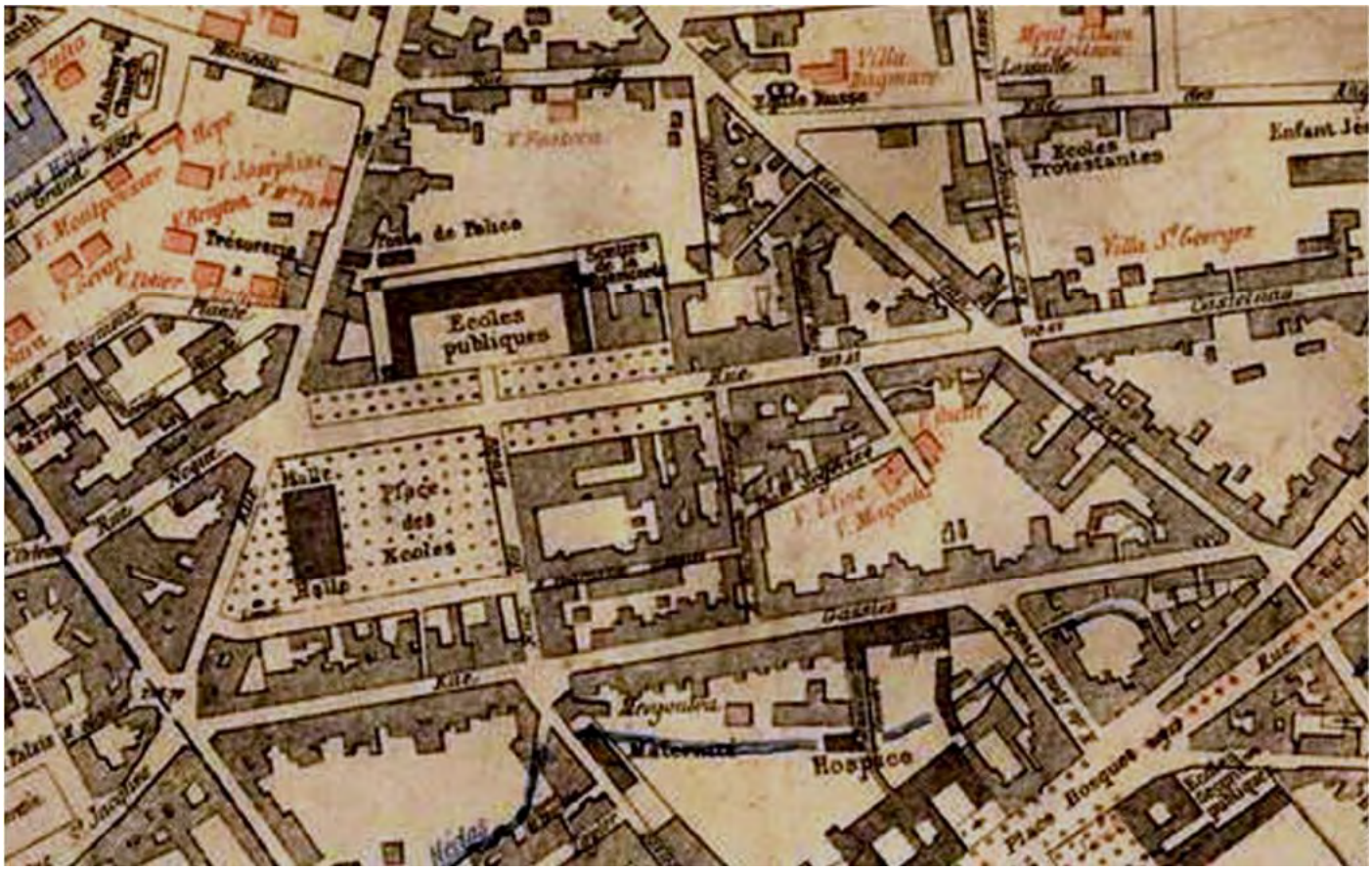

Plan de la ville de Pau et ses environs, 1893. Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques.

La Place des Ecoles avec le marché au bois et le premier pavillon créé pour le marché maraîcher du quartier. Source: Pau d'Antan, Renée Mourgues.

Premier pavillon des maraîchers et le marché de bois et charbon.

Le marché dans le premier quart du XXème siècle. Les deux pavillons reliés par le vaisseau central.

La gare des tramways départementaux, face au marché.
En deuxième plan les allées de la place des écoles.

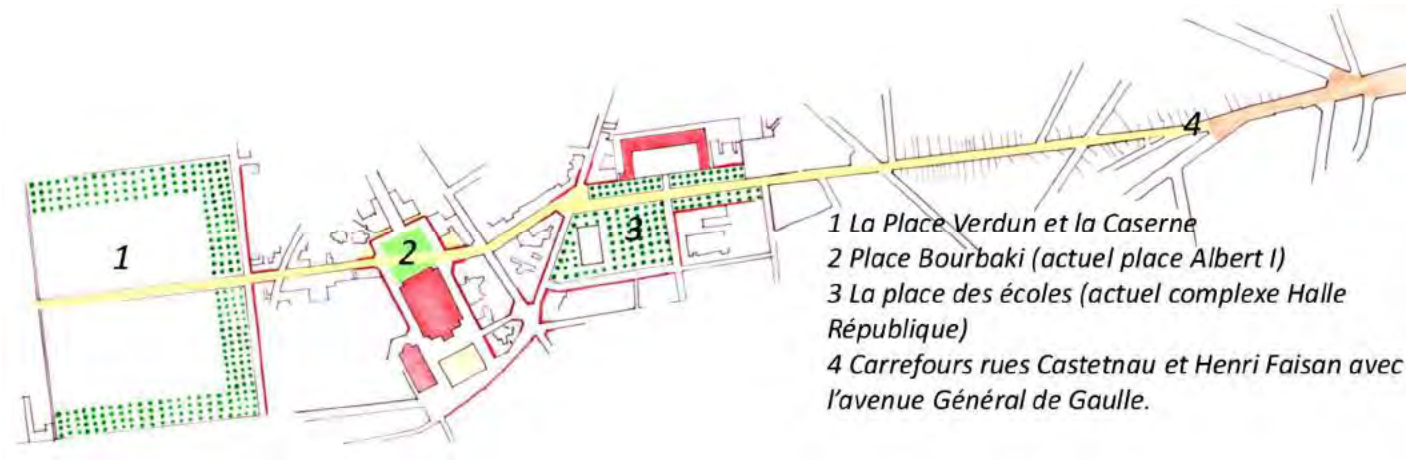

Croquis - Séquence urbaine

Place de Verdun et Caserne Bernadotte

Allées des écoles et Place des écoles à droite

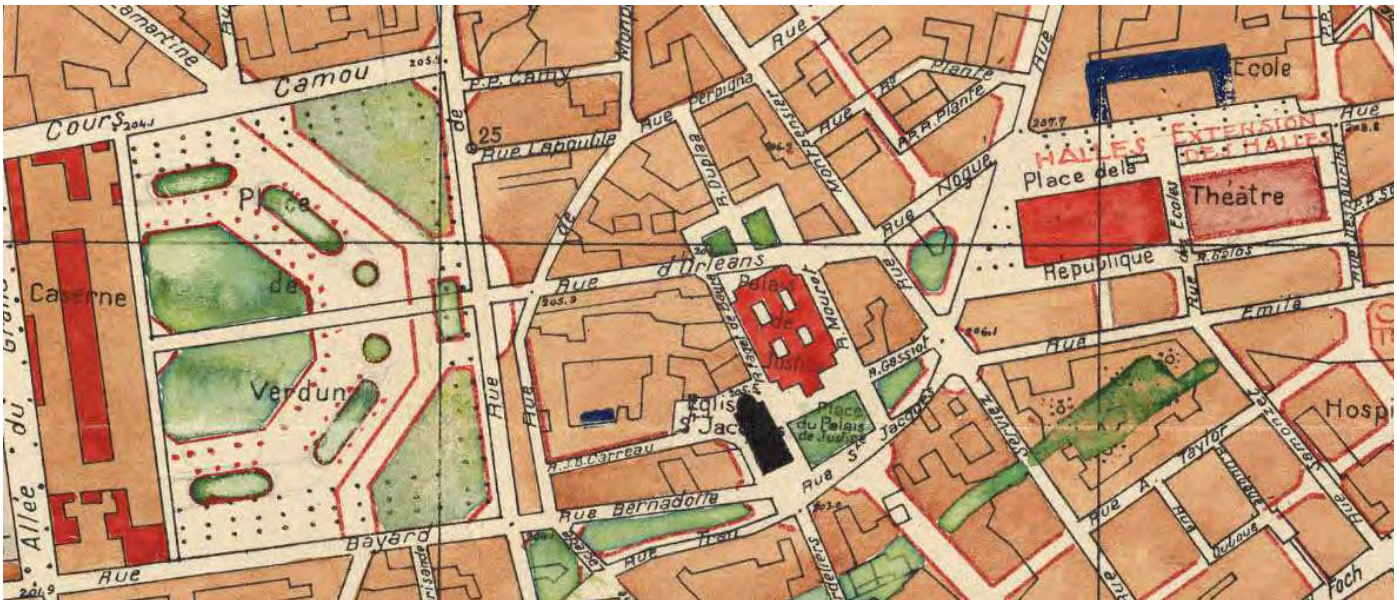

Extrait du plan Jausselly , 1928. Source: ACAPP

La séquence urbaine

L'implantation de la place des Ecoles au XIX e siècle participe à une séquence urbaine d'espaces publics sur un axe est-ouest (voir plan 1868).

Cet axe enchaîne la place de Verdun, la place Duplaa (actuelle place Albert I e) en relation directe avec l'ensemble de la Place de la Libération, la Place des Ecoles avec ses allées (actuelle place de la République, Place Marguerite Laborde) soulignent cette continuité qui s'étire vers l'est de la ville avec l' actuelle av. General de Gaulle marquée par les Allées de Morlaàs. (voir croquis)

Dans le plan d'aménagement de 1928, on aperçoit très clairement cette séquence urbaine. Léon Jaussely, auteur du plan d'embellissement de la ville de Pau , y affirme l'intention de continuer ce qui n'apparaît pas abouti par une franche mise en perspective de la nouvelle rue d'Orléans.

Le projet des Halles est à envisager dans cette cohérence d'ensemble, afin de relier et mettre en valeur les espaces publics structurant la ville.

Croquis fin XIXème

1. Place des Ecoles—Actuelle emprise de l'îlot du marché des Halles
2. Allée des écoles— emprise des rues qui entourent les places: République et Marguerite Laborde.
3. Rue de la République
4. Rue des écoles—Rue Simian
5. Rue René Cassin (en partie)
6. Rue A. Laily (rue Noguet)—Rue Castenau
7. Rue Despurrins

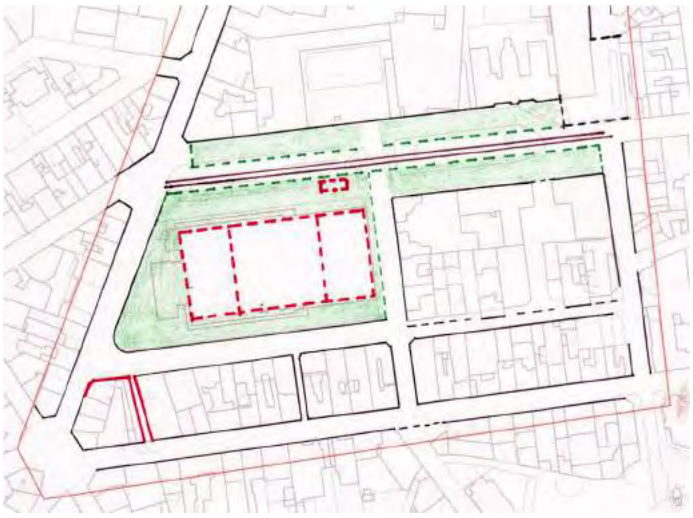

Croquis début XXème

1. Extension du marché. Vers 1910, construction du deuxième pavillon—1928 qui devient le marché central de la ville— Emplacement en partie de l'actuel complexe Halles République.
2. Ligne des tramways départementale et création d'une gare. Emplacement des actuelles places République et Marguerite Laborde.
3. Passage de la République

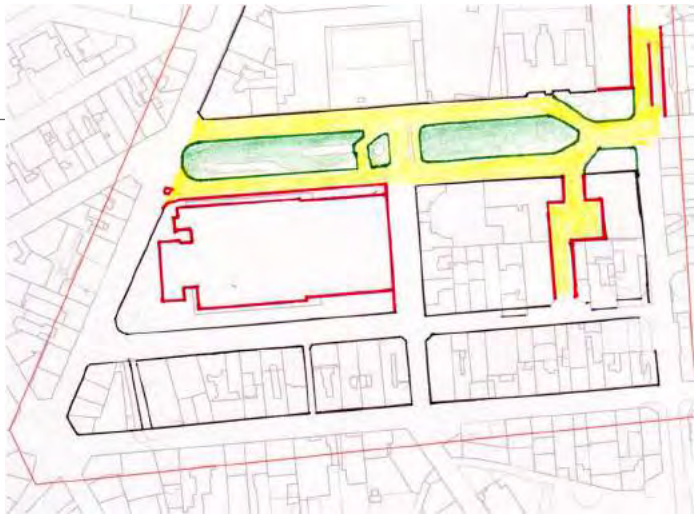

Croquis état actuelle

1. Complexe de la République 1975.
2. Création des actuelles places République et Marguerite Laborde.
3. Percement en continuité de la rue René Cassin avec la rue Despourrins.
4. Création de la double voie;
5. Percement de l'îlot entre la rue Galos (sud) et la voie nord

Permanences d'espaces et traces urbaines conservés dans le tissu actuel.

Les permanences datant du début du XIX e siècle, observées dans le cadastre Napoléonien, sont le carrefour de la Place des sept Cantons, la rue de Cultivateurs (rue Carnot), la rue Loy (rue Louis Lacaze) et la rue Gassies (rue Emile Guichenné).

De la fin du XIX e siècle

C'est véritablement durant cette période que le quartier se constitue. Il vient s'articuler entre les limites du tissu urbain de la ville et un quartier de faubourg.

La densification et l'extension du quartier s'opèrent avec la mise en place d'une structure urbaine majeure:

- Organisation et composition d'espaces publics. Création des places et allées de promenades.
- Implantation d'équipements : école communale des garçons, bâtiment dédié au cirque et au spectacle, petit pavillon de marché, bâtiment de la Miséricorde.
- Maillage des rues et îlots en continuité de la trame urbaine.

Premier quart du XX e siècle

Cette période voit la consolidation du quartier comme centre du marché avec l'extension du marché couvert et la création d'un pôle de communication et d'échanges avec la ligne des tramways départementale.

La trame urbaine ne change pas considérablement.

Le fait commercial du quartier s'affirme avec la création du passage République, rue piétonne, en relation encore plus directe avec la place des sept-cantons, espace commercial confirmé.

La dernier quart du XX e siècle

Depuis l'incendie de 1942, le marché est très dégradé. Les années 70 donnent lieu à un projet de reconstruction avec une programmation plus ambitieuse.

Le projet est très massif et il ne répond pas aux besoins des connexions du quartier.

Les fonctions des espaces ont été déplacées : ce qui a commencé comme une « place » devient un îlot bâti pour accueillir un équipement public « le complexe république ».

L'espace de circulation de la fin du XIX e et début du XX e siècle accompagné par un mail d'arbres, appelé allée des Ecoles, est aujourd'hui à la fois, place et voies de circulations.

Ce manque de clarté dans la structuration urbaine est un des problèmes majeurs du quartier.

Le passage de la République

Le passage des Halles.

Le passage derrière l'école et la médiathèque.

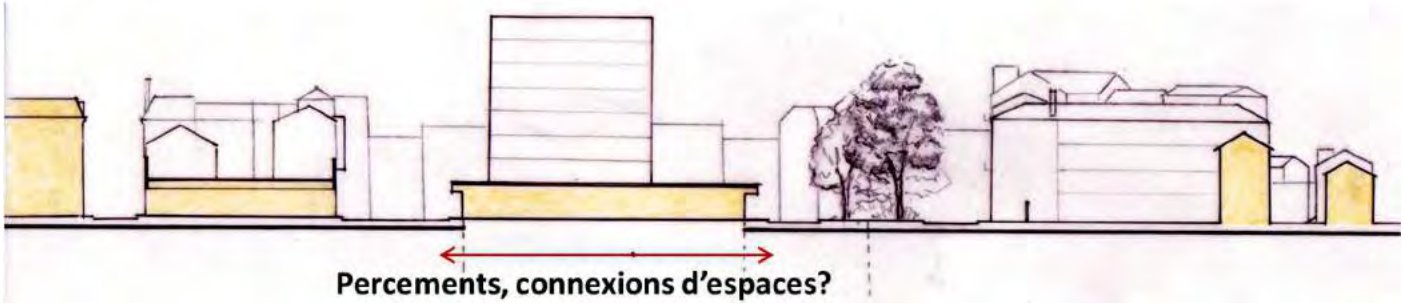

Façade discontinue à cause d'une formation d'îlot étroit (entre la rue Emile Guichenné et la rue de la République) qui correspond à la façade arrière du parcellaire.

Façade continue, partie neuve de la rue Simian (ancienne rue des Ecoles). Cet îlot abritait l'ancien Cirque et Théâtre des variétés , face à la place des Ecoles.

Les îlots et les paysages urbains

Le secteur est dense et présente dans ses îlots des passages piétons qui relient les rues du quartier.

Cette caractéristique est à considérer dans un ensemble urbain élargi.

La rénovation des Halles induit un objectif de transparence et de connexion d'espaces.

Le paysage urbain est varié avec une série de façades continues, discontinues et des hauteurs diverses qui vont de R+2 à R+8.

Immeuble d'angle, rue Carnot et rue de la République. Bel exemple d'architecture de la première moitié du XXème siècle.

Immeuble de la Miséricorde (ESAC), Place Marguerite Laborde. L'abondance d'éléments cache la lecture du bâti.

Médiathèque André Labarrère et la Place Marguerite Laborde. . Architecture contemporaine.

Les typologies

Le secteur présente une architecture de style et d'époques divers.

Les bâtiments de la fin du XIX e siècle et de la première moitié du XX e siècle maintiennent un alignement sur rue et correspondent à l'échelle cohérente du centre ville.

L'architecture des Halles, des années 1970, en béton très massive, rompt avec les caractères urbains et architecturaux du quartier

L'architecture contemporaine de la médiathèque, se démarque de l'architecture du quartier,. Elle entretient un dialogue avec la diversité des époques. Mais ce nouveau bâti redonne-t-il du sens à l'espace urbain?

Pour revaloriser le bâti et l'espace urbain les projets doivent répondre à une conception d'ensemble et non être des projets isolés.

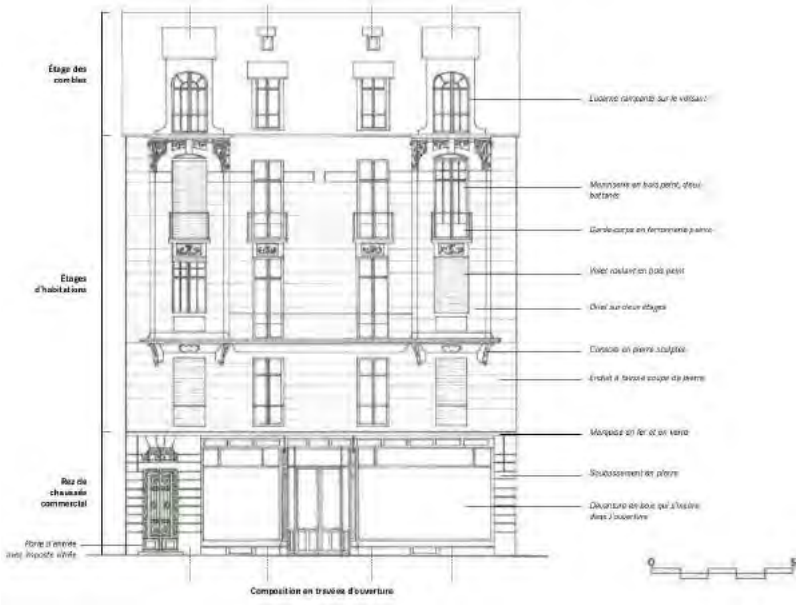

Immeuble sur la rue Carnot.

C.3.3 ETUDE DU SECTEUR PORTE DES GAVES

©Ville de Pau/Marc Heller/2013

Friche industrielle

Avenue Gaston Lacoste

Plan du territoire Porte des Gaves.

Le territoire de Porte des Gaves se trouve au sud de Pau et à cheval sur quatre communes: Pau, Bizanos, Mazères-Lezons et Gelos.

Sur Pau, il s'agit de la gare et des espaces au sud de l'avenue Gaston Lacoste, qui constituent en partie une friche industrielle. (voir image)

C'est un espace lié à l'eau, sa superficie est délimitée par le Gave de Pau et traversée par le ruisseau de l'Ousse, un de ses affluents ainsi qu'une ramification de canaux.

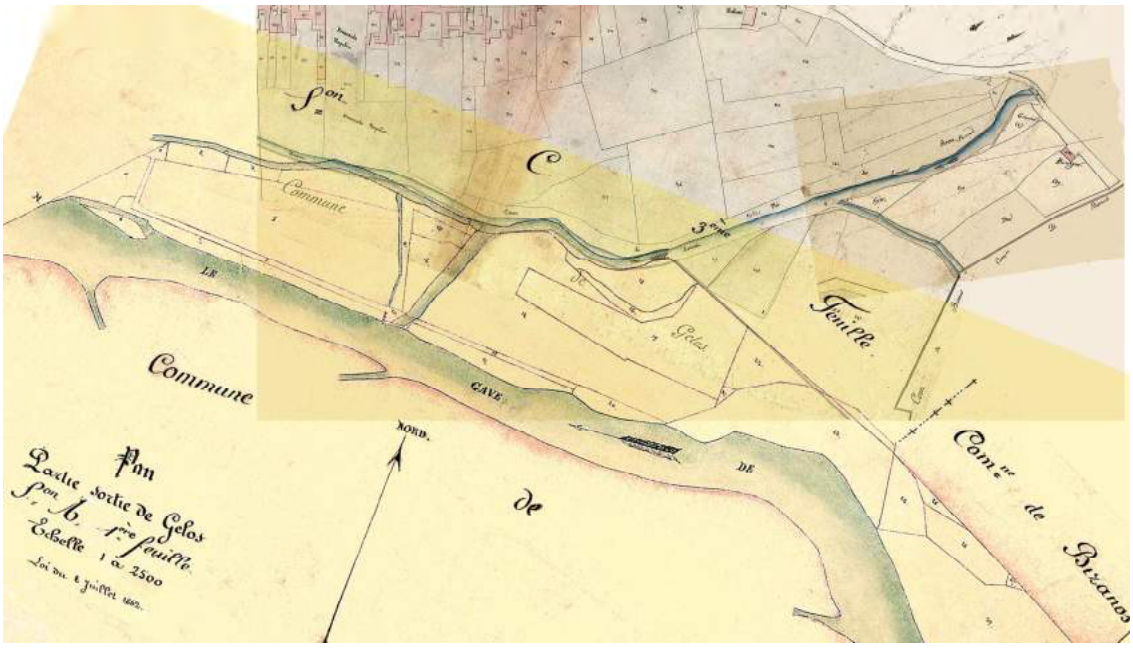

Cadastre Napoléonien. Source: ACAPP

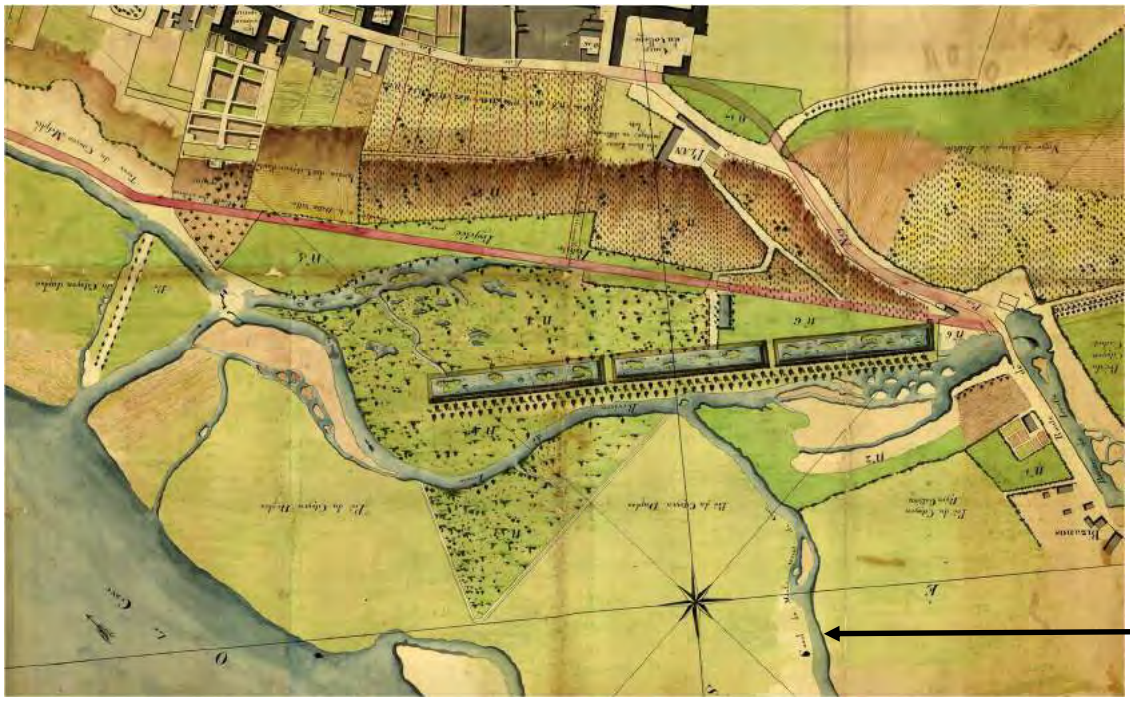

Canal du Moulin venant du gave et rejoignant le cours de l'Ousse

Partie du plan de la ville de Pau. Projet de lotissement du Bois-Louis. 1809. Source: ACAPP

Moulin—Minoterie XIXème siècle.
Source: Réseau de médiathèques—Patrimoine numérisé

La Saligue du gave de Pau. Ressource naturelle de la ville. Source: Réseau de médiathèques. Patrimoine numérisé.

Le canal Heïd.. Source: Réseau de médiathèques. Patrimoine numérisé.

Ce quartier des Gaves (la Basse ville) est né dans la deuxième moitié du XIX e siècle. Jusqu'alors cet espace caractérisé par la Saligue, était exploité par plusieurs communes du territoire comme gravière et sablière mais fournissait aussi le bois pour le chauffage et le petit artisanat, des plantes médicinales et oiseaux et gibiers pour la viande ou la fourrure.

Ces ruisseaux et canaux sont la principale force motrice utilisée dans l'industrie artisanale depuis le Moyen Age, comme les moulins, les tanneries, situés dans la basse ville. (voir image—minoterie)

Le plan napoléonien montre l'existence d'une seule maison isolée sur la route de Bizanos.

Les premières tentatives d'aménagement sont attestées au début du XIX e siècle avec une dérivation des eaux du gave venant alimenter le cours de l'Ousse qui dans sa traversée de la Basse ville devient le Canal du Moulin.

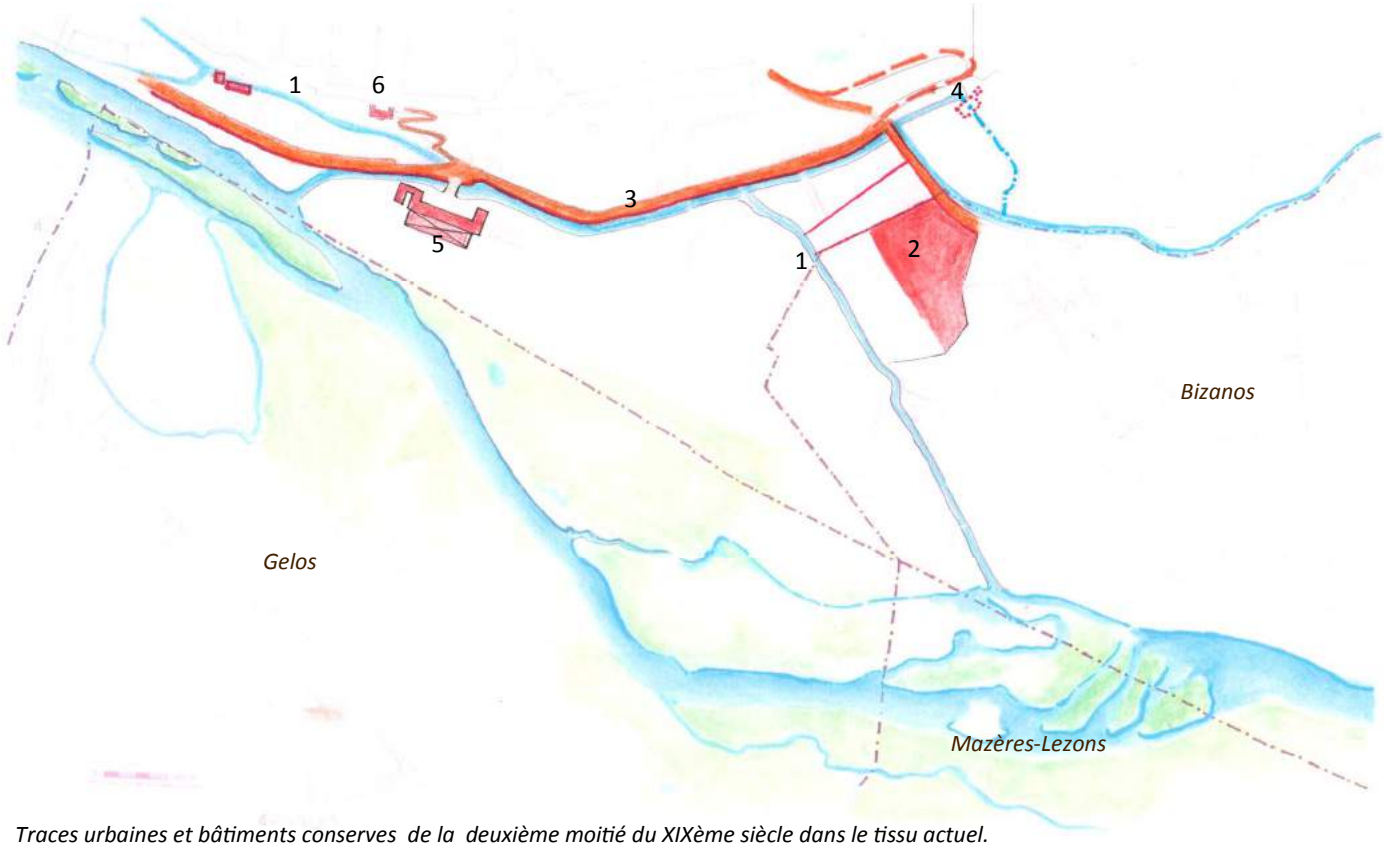

Traces urbaines et bâtiments conserves de la deuxième moitié du XIXème siècle dans le tissu actuel.

Le canal de l'Ousse et la promenade du Bois Louis, début XXème siècle.

L'ancien canal qui permettait de faire tourner un ancien moulin, propriété de Mr. Boudon, (voir n° 4 plan dessus).

Les écluses, face à la gare.

Au XIXème siècle

La première implantation dans le territoire est la Compagnie du Gaz qui date de 1854. Elle est créée pour l'éclairage de la ville de Pau, sur des parcelles de la commune de Bizanos situées à la limite est de la friche.

Ultérieurement la gare de Pau s'installe entre le ruisseau de l'Ousse et le Gave en 1863 (voir plan)

Les espaces et traces urbaines conservés dans le tissu actuel

De la deuxième moitié du XIX ^{e} siècle subsistent :

1. Les canaux: (déjà présents dans le paysage urbain).
2. L'emplacement de l'usine à gaz, pour l'éclairage de la ville de Pau, créée en 1854. Locaux actuels d'EDF et GDF. Deux bâtiments d'origine sont conservés.
3. La promenade du Bois Louis (plan de 1945). Actuelle avenue Gaston Lacoste et le chemin d'accès de la gare (plan de 1868) actuelle avenue Jean Biray.
4. Une partie du canal desservant un ancien moulin (plan 1868). Propriété Baudon. (Usine, plan 1952)
5. La Gare de Pau. 1963
6. L'ancien espace des Bains Casino et son accès depuis l'Allée du Bois Louis. (plan de 1845) - Actuel Palais des Arts.

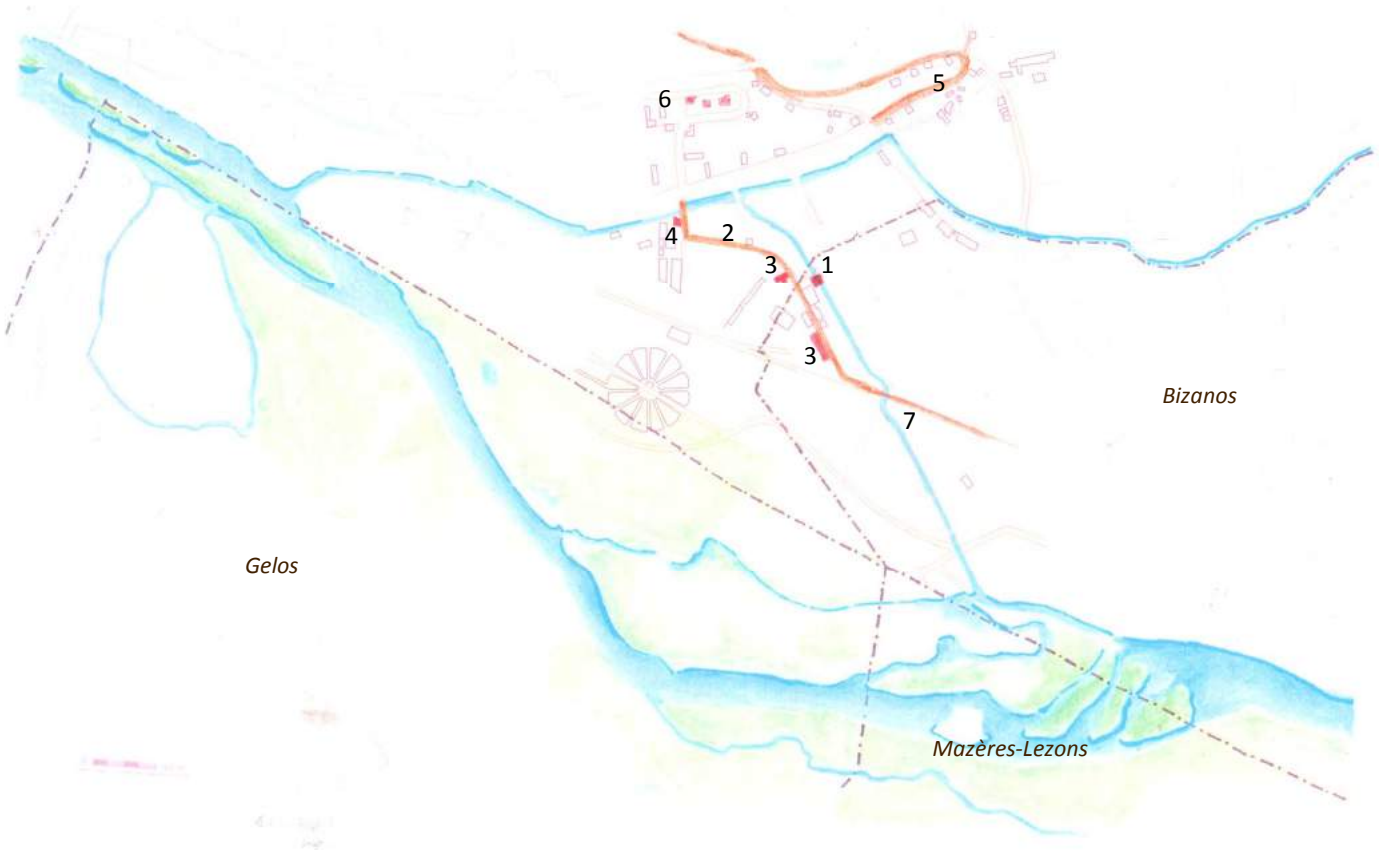

Traces urbaines et bâtiments conservés de la fin du XIXème siècle et début du XXème siècle dans le tissu actuel.

L'actuelle avenue Leon Heid. A gauche un bâtiment de l'ancienne société électrique, à droite les ateliers Lacoste et Hourticq.

Logement Lacoste et Hourticq.

L'usine des tramways.. Source: ACAPP

Le transformateur de la société électrique.

A la fin du XIX e siècle et début XX e siècle

La Société électrique des Pyrénées s'installe à la fin du XIX e siècle, après une délocalisation des bâtiments du Bois Louis vers le quartier de la Gare. Elle a une implantation parallèle au canal "Heïd" qui est la source de son énergie.

Face à la société électrique, s'installe la scierie Lacoste et Hourticq. L'ensemble est constitué de deux maisons, un entrepôt et des ateliers.

La suite correspond à l'usine des tramways départementaux, implantée à partir de 1901 aux bords du ruisseau de L'Ousse, constituée d'une usine et de bâtiments de dépôts de maintenance et des machines.

Les espaces et traces urbaines conservés dans le tissu actuel

De la fin du XIX e siècle et début du XX e subsistent :

1. Un bâtiment de la Société électrique des Pyrénées.
2. Le chemin des usines, l'actuelle avenue Leon Heïd et le pont Lalanne.
3. La scierie Lacoste et Hourticq. L'ensemble était constitué par deux maisons, un entrepôt et les ateliers. Il reste une maison et l'ancien bâtiment des ateliers.
4. L'usine des tramways départementaux, actuellement restaurée pour accueillir les Archives Communautaires.
5. L'actuelle avenue Leon Say et la jonction de l'avenue Gaston Lacoste.
6. Plusieurs des petites villas sur les anciens terrains du Bois-Louis.
7. Le bâtiment de la société électrique des Pyrénées, son transformateur du premier quart du XX e siècle.

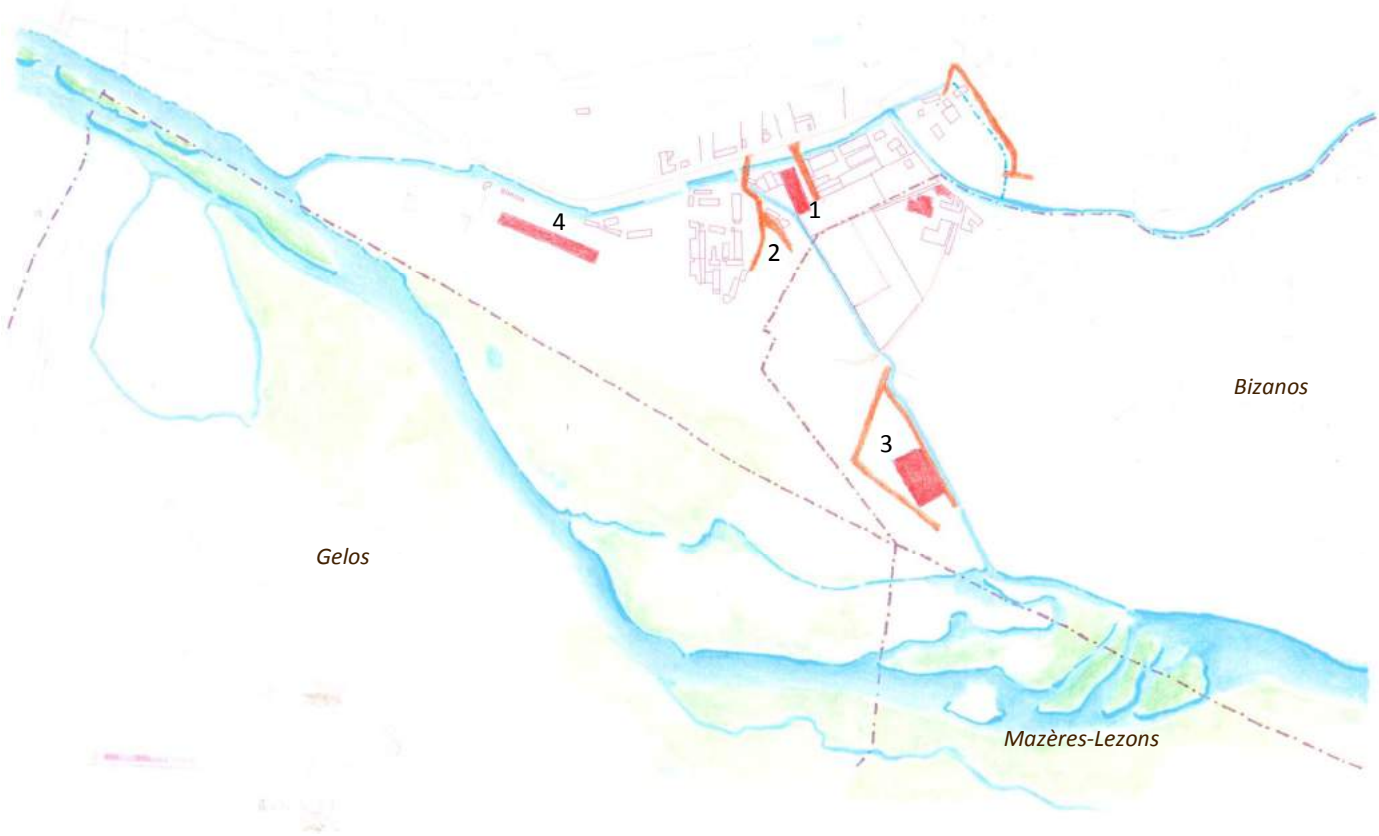

Les traces urbaines et bâtiments construits dans la deuxième moitié du XXème siècle.

L'ancienne industrie Dehousse

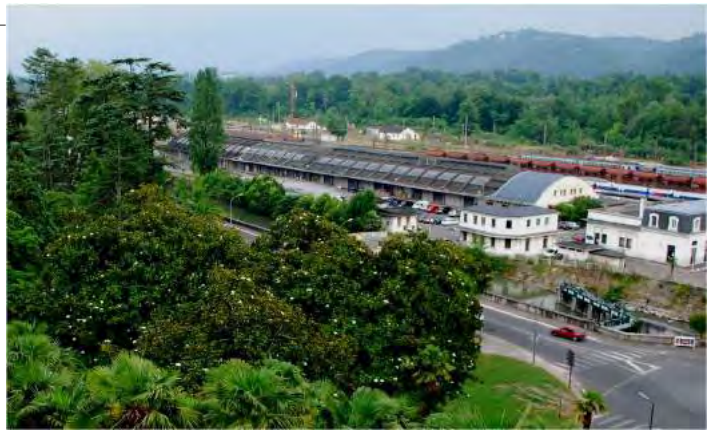

Le SERNAM. (Service nationale de transport). Bâtiment SNCF

Les magasins l'épargne.

Le XX e siècle

L'activité industrielle du territoire continue à s'élargir avec l'implantation, entre la rive droite du canal Heïd et L'Ousse, des usines Legrand Dehousse et Vignalats.

L'entreprise Dehousse est délocalisée en 1939 par le Ministère de la Guerre, puis revient à Pau où elle subsiste jusqu'en 2007.

Après la deuxième guerre mondiale les magasins l'Epargne s'implantent dans le secteur et leurs bâtiments conservés sont aujourd'hui très dégradés.

Le quartier comprend diverses activités, dépôt de l'entreprises Sallenave, dépôt de granulats, dépôt de carburant automobile, recyclage, entre autres.

Ces fonctionnalités », dangereuses pour certaines, contribuent à l'oubli progressif du gave dans le paysage urbain.

Le dernier aménagement est celui du « Stade d'eaux vives » en 2009, ouvert sur le gave de Pau. Cet aménagement rompt avec l'image d'arrière de la ville et donne au gave une nouvelle place dans la vie urbaine.

Les espaces et traces urbaines conservés dans le tissu actuel

De la deuxième moitié du XX e siècle subsistent :

1. Un ancien bâtiment de l'entreprise Dehousse et le pont Legrand, l'accès aux usines Legrand, Dehousse, Vignalats, selon le plan de 1952.
2. La création du pont du Bois-Louis, qui est connecté à l'avenue Leon Heïd, la construction des ramifications secondaires pour desservir les entreprises Landrieu installées entre la scierie Lacoste et Hourticq et l'usine des tramways.
3. Les magasins l'Epargne construits après la deuxième guerre mondiale sont actuellement abandonnés et très dégradés.
4. Le dépôt SERNAM (Service National de Transport), construit après 1970 par la SNCF.

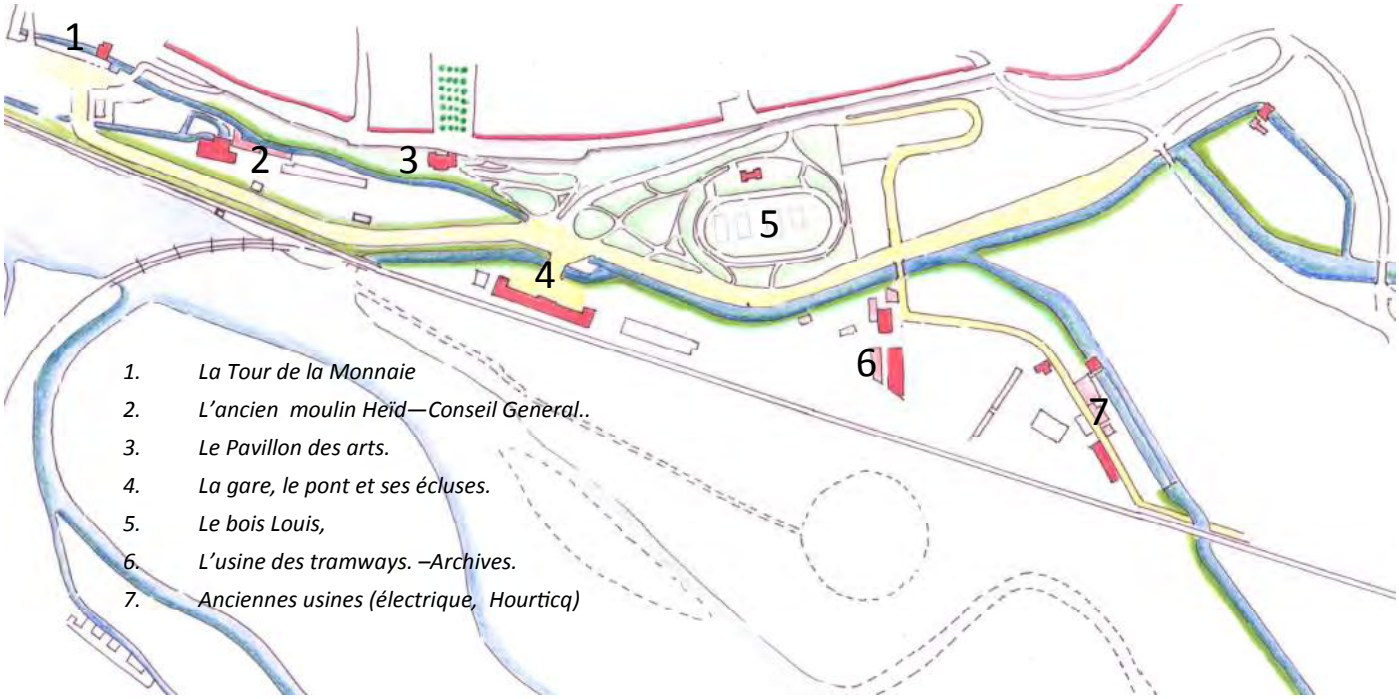

Croquis, le fil conducteur du territoire « l'eau ».

La tour de la Monnaie et le canal du Moulin.

Les jardins contemporains du Conseil General, le canal du Moulin.

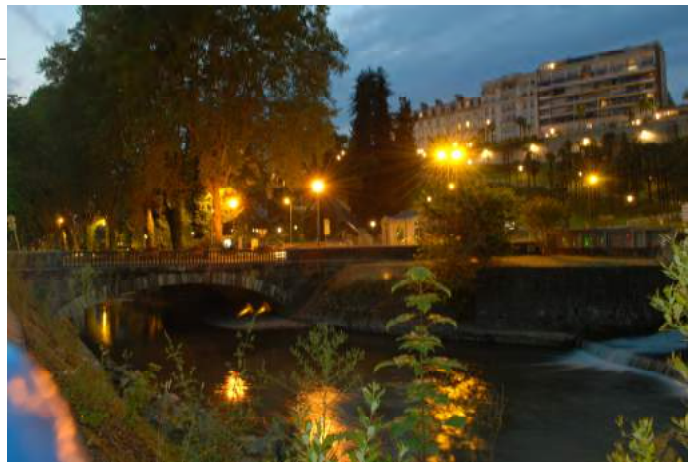

La gare, le pont et les écluses sur le canal de l'Ousse.

Le canal de l'Ousse et l'usine des tramways.

Les ouvrages d'art et ses matériaux. Pont sur le canal Héïd, chemin de fer.

Le transformateur et le chemin de fer. Architecture de pierre du gave (galets) et brique.

Pont métal sur le canal Heïd. Des liaisons du chemin de fer vers les usines.

Le paysage urbain

Le fil conducteur du territoire est l'eau. Elle caractérise l'espace. Son tracé dans la trame urbaine est une permanence qui mérite d'être reconsidérée et valorisée.

Sa présence de forme naturelle ou maîtrisée donne un langage propre au territoire.

Les canaux accompagnés des ouvrages d'art permettent d'articuler l'espace. Ce paysage s'accompagne de divers motifs végétaux offrant de la particularité dans la globalité.

Le caractère, « le génie » du lieu sont précisément ces particularités, ces ambiances où le langage des matériaux est aussi précieux.

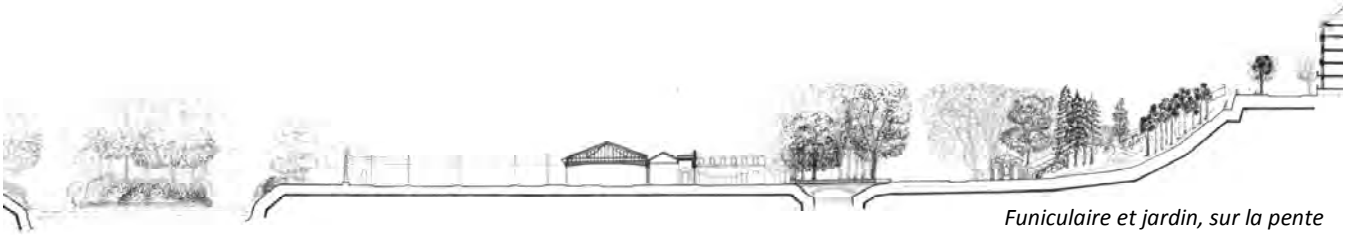

Gave de Pau et ses rives naturelles

Gare, pont et écluses
Et leurs rives construites

Funiculaire et jardin, sur la pente

CHAPITRE D
DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ET QUALITE DES ESPACES

CHAPITRE D.1

Les typologies architecturales et les éléments régulateurs de la façade

XVI e siècle

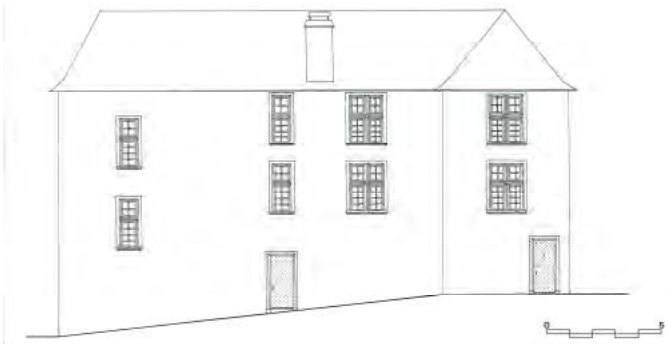

Maison de ville

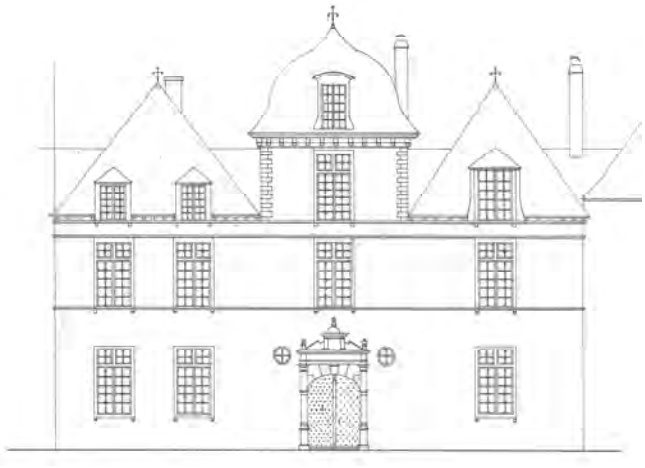

Fin XVI° Hôtel Particulier

XVII e siècle

Maison de ville avec boutiques dans arcades

Hôtel Particulier

XVIII e siècle

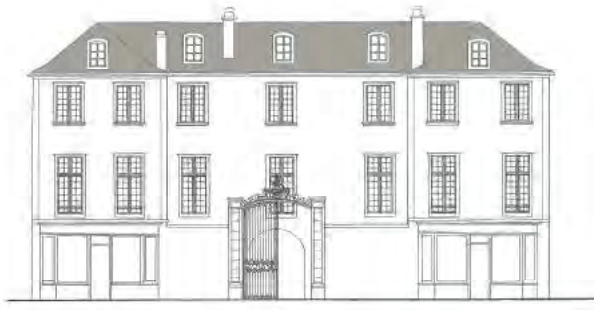

Hôtel Particulier entre cour et jardin

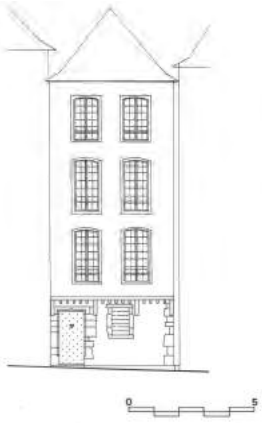

Maison de ville, façade pan de bois

Maison de ville,

Une présence faible d'immeubles très anciens

La nature des façades évolue au fil de l'histoire, pour s'adapter aux usages, aux techniques constructives, et aux tendances.

D'abord, il faut rappeler que l'occupation du site de Pau remonte au XI e s, avec le château médiéval, et qu'un bourg s'est composé dès cette période. A ce moment, la majorité des constructions est à la fois très altérable et vulnérable aux incendies, de part la nature des matériaux utilisés (bois, torchis, chaume), et la densité d'occupation, qui facilitait la propagation des incendies des sinistres. De plus, la tendance de la ville à se régénérer, à se bâtir sur elle-même, conduit à de nombreux renouvellements.

Le passage et l'usure du temps ne laissent aucun témoin bâti de cette période originelle. Seules les parties inférieures de la tour Mazères du château de Pau datent du XIIe s., le crénelage date de 1375 et la toiture est du XVe s remontent à cette période.

Les constructions urbaines les plus anciennes sont localisées sur la rue du Moulin, où l'on trouve quelques maisons à façade en pan de bois entre refends et dans les alentours du château, de façon plus fragmentaire.

Des typologies architecturales lisibles au fil des siècles

Au-delà des témoins les plus anciens, Pau se caractérise par un patrimoine architectural qui reflète les âges, du XVIème siècle au XXème siècle. La mise en évidence de ces typologies bâties permet d'en identifier les caractères qu'il s'agisse de monuments, d'hôtels particuliers ou de maisons de ville.

Des « éléments régulateurs » qui fondent la cohérence urbaine

La lecture de l'architecture permet d'en comprendre les éléments régulateurs :

- **La composition par rapport à l'espace public** : les constructions sont systématiquement implantées à l'alignement de l'espace public jusqu'à la fin du XIX e siècle (ordre continu). Les villas anglaises s'inscrivent en cœur de parcelle, au sein du parc (ordre discontinu).
- **La hiérarchie des façades** : hiérarchie et distinction de composition et d'usage des matériaux entre façades avant (publique) et façades arrières (privées).
- **Le rythme de la façade** : le rythme des ouvertures, rapport entre les pleins (les murs) et les vides (les percements), privilégient la verticalité.
- **L'ordonnancement** : la présence d'un socle, de bandeaux d'étage, d'un entablement., de harpages d'angle, dans une facture propre à chaque époque, contribuent à affirmer les tracés architecturaux
- **Les matériaux de construction** : Les édifices anciens ont en commun pans de bois, maçonneries de galets, parements en pierre taille. Ces techniques sont remplacées au cours du XXe siècle.
- **Les éléments de modénature et de décor :** toujours présents ils différencient les immeubles selon l'appartenance sociale: corniches, encadrements, appuis de baies,.. Leur détails permettent aussi de caractériser l'époque de construction.
- **Les éléments de second œuvre** : ferronnerie, menuiseries, leurs dessins et décors, participent à l'écriture et à la richesse de l'architecture.

Ces éléments sont illustrés et développés ci après.

D.1.1.2 Les types de façades du XIX e siècle

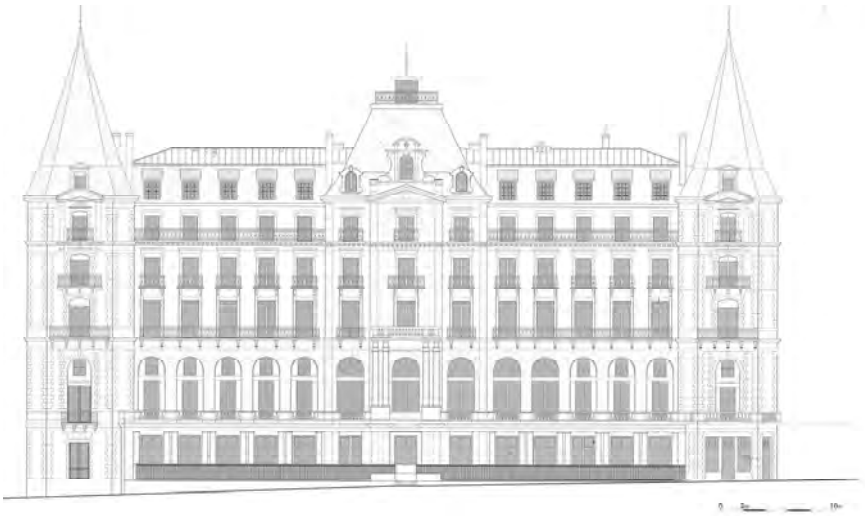

Immeuble bourgeois sur le bd des Pyrénées ,inspiration de l'architecture thermale vers 1870 (cour de devant)

Immeuble bourgeois fin XIXe, composition monumentale liée au Palais de Justice (jardin de devant)

Immeuble de rapport avec Rez-de-Chaussée commercial (façades sur rue)

Immeubles de rapport (façade sur rue)

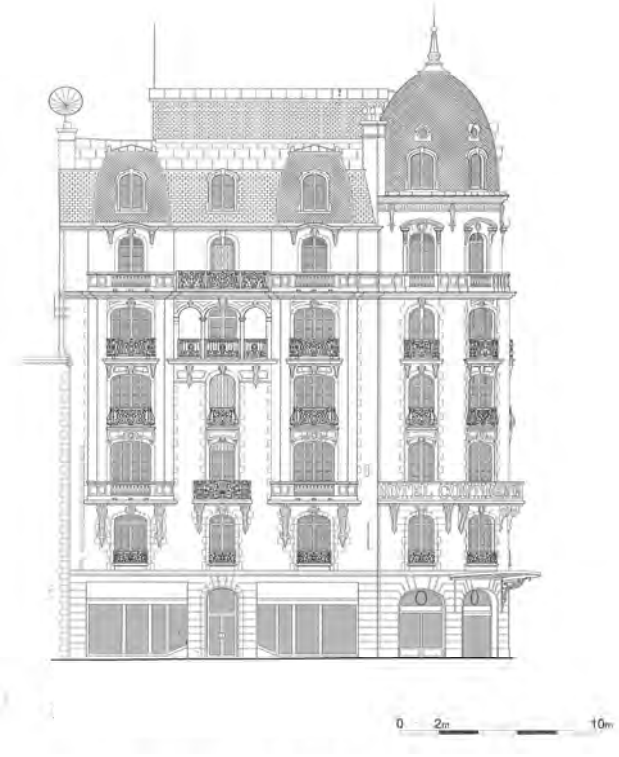

Immeuble « post haussmannien » le Continental 1914 (façade sur rue)

Début XXe

Immeubles commerciaux inspiration Art Nouveau / Art Déco (façade sur rue)

1910-1940

Villa entourée d'un parc

Villa sur jardin

D.1.2 Les éléments régulateurs de la façade
D.1.2.1 Les éléments régulateurs : l'ordonnance des façades

- **Ordonnance par travées d'ouvertures verticales**
- **Hiérarchie des étages selon les types**

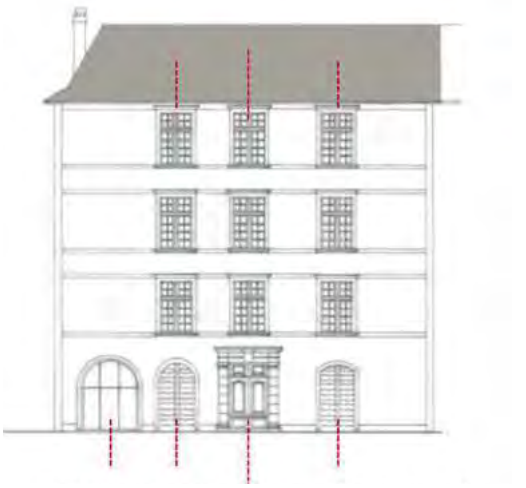

XVII e - Axe majeur sur le portail monumental

XVIII e - Axe de symétrie sur le portail monumental

XIX e axe de symétrie sur la porte

Début XX e - Axe de symétrie le motif central

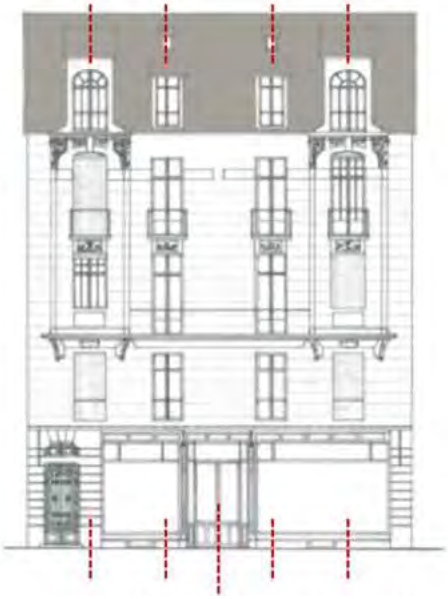

Début XX e - Axe de symétrie sur la porte

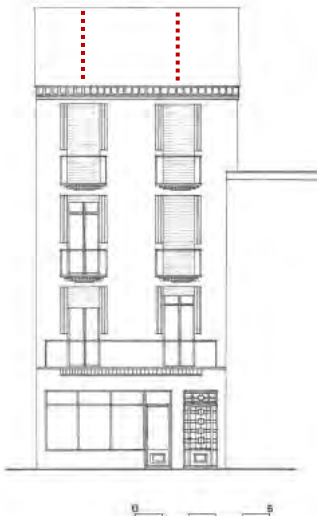

Années 1930

D.1.2.2 Les éléments régulateurs : la hiérarchie des façades

Les habitations se caractérisent par une hiérarchie très claire entre les façades avant et les façades arrières.

Les façades avant ou façades sur rue, sont visibles depuis l'espace public :

- Elles utilisent les matériaux les plus nobles: l'enduit, la pierre en encadrement de baies.
- Elles sont composées (organisation de la façade en travées verticales et horizontales).
- Elles sont travaillées avec soin (richesse des décors, des menuiseries, etc…)

Les façades arrière, donnent sur cour ou sur jardin. Elles relèvent d'une architecture souvent soignée, mais très différente des façades de devant:

- L'utilisation de galeries en bois est fréquente. Elles génèrent une composition horizontale, avec un travail du bois (poteaux, poutres, garde corps), créant une épaisseur à la façade.
- Les pans de murs sont couverts d'ardoises posées en bardage, qui assurent l'étanchéité de l'ensemble.
-

Cette distinction entre façade avant et façade arrière est très caractéristique de l'architecture paloise, et doit être préservée.

Façades arrière sur jardin, avec galeries vitrées, bardage ardoise ou construction bois

Façade sur rue, orientée au nord

Façade sur jardin, orientée au sud avec galerie

CHAPITRE D.2

L'ART de BATIR

Maçonnerie de galets avec assises de briques. Maçonnerie des conduits de cheminée en brique.

Enduire pour protéger les façades en maçonnerie de galet et le pan de bois simple (ici à grille)

Restaurer la pierre de taille, enduire et colorer les murs

Façades en briques

LA CONSTRUCTION TRADITIONNELLE

Echafauder les pans de bois

Les constructions en pan de bois sont assez rares à Pau, mais on peut en observer différents types, de la fin de la période médiévale au XIX e siècle. L'ossature à pans de bois consiste en une structure porteuse composée de poutres maîtresse et d'une ossature à colombages. Les murs sont ensuite remplis d'éléments non porteurs composés de divers matériaux : galets, torchis (ensemble composé de terre et de végétaux), mortier bâtard.

Les façades sont enduites pour assurer la protection des éléments face aux intempéries.

Les moellons et galets

De façon générale après la période médiévale, on retrouvera la pierre cassée dans tous les appareils composites de maçonnerie. Les murs, sont alors constitués de gros moellons et de galets (cailloux roulés par le gave) et de mortiers de sable et de chaux. Les collines environnantes recèlent un calcaire blanc facile à travailler qui donne une chaux de qualité. Un progrès permet d'obtenir le mortier de qualité nécessaire à la construction du mur de galets. Ces maçonneries aux joints larges et d'aspect irrégulier ne restent apparentes que sur les façades secondaires ou arrières. Elles nécessitent une protection par un enduit.

Les galets roulés par le Gave, servent aussi au pavage des cours et trottoirs (calades de galets).

Les chaînages d'angle et les encadrements des ouvertures sont en pierre de taille.

La pierre de taille

Les constructions en pierre correspondent aux édifices les plus nobles de la ville. La pierre de taille originaire des carrières pyrénéennes est utilisée soit en système constructif, soit en parement, prioritairement sur les façades principales. Les façades secondaires peuvent être traitées avec d'autres matériaux.

L**a brique**

A Pau, l'introduction de la brique est due à Gaston Fébus qui l'utilise pour la rapidité de sa mise en œuvre. La brique est ensuite employée ponctuellement dans les constructions en galets, pour sa faible épaisseur et sa résistance (cheminées, allèges de baies). L'usage de la brique reste peu répandu sur Pau.

La fausse coupe de pierre

Cette typologie s'est fortement développée à la fin du XIXème siècle grâce aux recherches sur le ciment naturel. Ces ciments ont permis de réaliser des éléments moulés qui imitent la pierre de taille dans un processus industriel de préfabrication. Le caractère très nouveau, la facilité de réalisation et la très belle qualité de finition de ces éléments ont contribué à son développement, permettant de nouveaux dessins de façade.

Les enduits

De façon générale les façades principales sont enduites, sauf les parements en pierre de taille fait pour être vus. Dans la construction traditionnelle ces enduits sont constitués de chaux et de sable d'origine locale recouvrant les matériaux.

Suivant l'époque et le caractère de la façade cet enduit a un caractère rugueux montrant la trace du jeté à la truelle (constructions simples, façades secondaires), ou un caractère lisse et bien dressé (grands édifices et bâti du XIXe).

Ce n'est que sur les façades secondaires ou arrière que les murs restent non enduits ou recouverts à minima, à pierre rase.

Les badigeons

Les façades enduites reçoivent souvent un badigeon de chaux, à la fois décoratif et assurant la une bonne finition de l'enduit.

Décor de mosaïque, années 1930-1950

Façade de typologie classique en ciment, éléments de modénature ciment moulé. Années 1920-1930

LA CONSTRUCTION MODERNE

Mâchefer, blocs de béton pleins et creux, béton banché

La construction en moellons de matériaux agglomérés se développe dès la fin du XIX ^{e} , sous deux formes:

Le mâchefer, issu de la récupération des déchets des hauts fourneaux est mélangé à des matériaux tout venant (gravats, moellons, cailloutis et lié au ciment pour former des murs. Par nature peu noble, il est recouvert d'un enduit et souvent accompagné d'éléments de modénature. Il est utilisé jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Le bloc de béton plein puis de béton est utilisé en matériaux de remplissage ou en matériau de structure depuis les premières décennies du XX e siècle. Il est utilisé fréquemment dans les constructions des années 1920-30 (art déco, art nouveau) et reste aujourd'hui l'un des matériaux de constructions les plus utilisés .

Ces matériaux sont protégés par un enduit ciment, ou recouverts de parements de pierre.

Dans la construction contemporaine le béton banché est utilisé pour édifier les immeubles de grande dimension. Son parement peur recevoir une finition mince ou des peintures minérales.

L'ardoise, la tuile de Marseille

Cheminées , prises de jour et verrières

L'ardoise en couverture, la pierre pour former la lucarne

La rotonde, les lucarnes, l'ardoise, le bois le zinc

La tuile de Marseille, les cheminées et les éléments de décor en terre cuite

Les toits dans les paysages urbains

Les toits occupent une place majeure dans le paysage urbain, dans les points de vue lointains (perception du Boulevard des Pyrénées), dans les vues plongeantes (vues vers le Hédas, vers les abords du Gave, etc…), depuis l'espace public, ou par les vues réciproques d'immeuble à immeuble.

La tuile plate

Matériau dominant, dont l'emploi est majoritaire dans les constructions courantes (hors édifices et sites majeurs). Son utilisation s'articule toutefois avec des toitures en ardoises. Son maintien garantit la cohérence du paysage urbain. Les toits sont pentus, égaux ou supérieurs à 100% de pente.

La tuile est de type traditionnel, carrée ou écaille, souvent en mélange. Elle est épaisse, un peu irrégulière de couleur rouge brun sombre.

A partir de la seconde moitié du XIX e siècle, la tuile mécanique dite tuile de Marseille, est utilisée.

La tuile canal

Matériau secondaire, employée principalement pour bâtir les arêtiers et les faîtages.

L'ardoise

Ardoise des Pyrénées de couleur gris ocre(surtout pas noire). Elle est épaisse et posée au clou ou au crochet. C'est un matériau noble, utilisé principalement pour les grands équipements publics, les édifices à caractère monumental (le l'hôtel Gassion ou le Parlement de Navarre par exemple) et aux abords des espaces publics composés (place Gramont, place Royale). L'ardoise est également fortement présente dans le secteur du château de Pau (place de la Monnaie, rue du château, etc…). Elle est utilisée pour les ouvrages courants (grands pans de toitures) et exceptionnels : toits courbes, jouées de lucarnes, brisis de combles mansardés. Dans l'équilibre général du paysage des toitures, son emploi reste lié aux bâtiments et aux sites majeurs.

Le métal

Les couvertures en métal sont assez rares. Elles concernent principalement des toitures mansardées en zinc, en combinaison avec l'ardoise, et la couverture d'ouvrages particuliers : lucarnes courbes, mais surtout des accessoires de couverture (noues) et des éléments décoratifs : épis de faîtage, girouettes.

La tuile de Marseille

A partir des années 1850, l'invention de la tuile de Marseille et le développement de sa production à la fin des années 1880 modifie fortement le paysage des toits de Pau qui l'adoptent à partir des premières années du XX ^{e} siècle.

Lucarnes à fronton courbe, à ailerons et amortissements en pierre et toit bombé.

Lucarnes à fronton courbe et ailerons en bois, toit bombé. Les jouées sont bardées d'ardoise ou de zinc

Lucarne de type œil de bœuf, couverture zinc

Rotonde place G. Clémenceau

Cheminées, prises de jour et verrières

Place Clémenceau. Carte postale XX e siècle, ACCCAP

Les lucarnes

A l'aplomb du mur de façade, elles constituent le jour principal des combles. Elles sont de dimensions diverses mais toujours dans une proportion étroite et haute, avec des montants en pierre ou en bois. Il en existe de nombreux modèles; le modèle de lucarne à fronton triangulaire est le plus fréquent.

Les lucarnes sont parfois closes d'un volet ouvrant vers l'extérieur, avec ou sans menuiserie vitrée. Les lucarnes bâties en maçonnerie ou en pierres sont plus exceptionnelles et correspondent le plus souvent à une architecture du même ordre. La conception des lucarnes ne peut donc être dissociée de l'ensemble de la façade.

Les cheminées

Bâties au droit des murs de refend ou des murs pignons, elles présentent des volumes importants et très élevés. La maçonnerie de briquette est enduite. Le couronnement, bâti sur 2 ou 3 rangs de tuiles en briquettes est surmonté d'un chapeau de tôle cintré. A la fin du XIX e siècle apparaîtront les cheminées en briques industrielles, restant apparentes.

Les ouvrages particuliers, les rotondes et coupoles

Les rotondes utilisées à la fin du XIX e. dans un style d'architecture éclectique, permettent de traiter subtilement les retournements des façades d'une rue à l'autre. Elles sont surmontées de coupoles, couvertes d'ardoises ou de zinc, parfois ouvertes grâce à des lucarnes. La couverture se termine par un épi de toit très élancé, qui est aussi un paratonnerre.

Les ouvrages particuliers, les verrières et les prises de jour

Les verrières couvrent généralement le puits de jour de la petite cour intérieure de l'immeuble ou de l'escalier.

D.2.3 Encadrer et équiper la baie

D.2.3.1 Encadrer et équiper la baie au XVI e siècle

Façade rue Sully

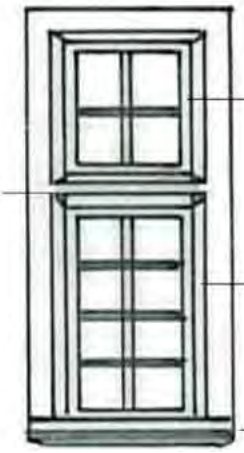

Menuiserie du vasistas en bois peint, petits carreaux

Traverse en pierre

Volets intérieurs

Appui de baie en pierre moulurée

La fenêtre étroite essai de restitution

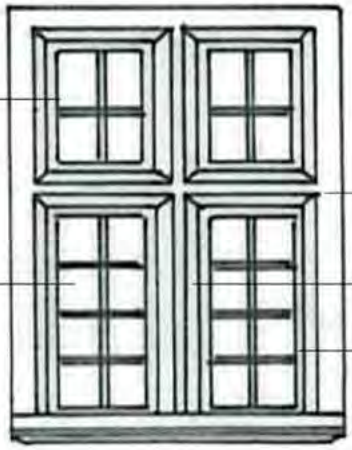

Croisillon en pierre de taille

Meneau en pierre de taille

Menuiserie du vantail en bois peint, petits carreaux

La fenêtre à croisée essai de restitution

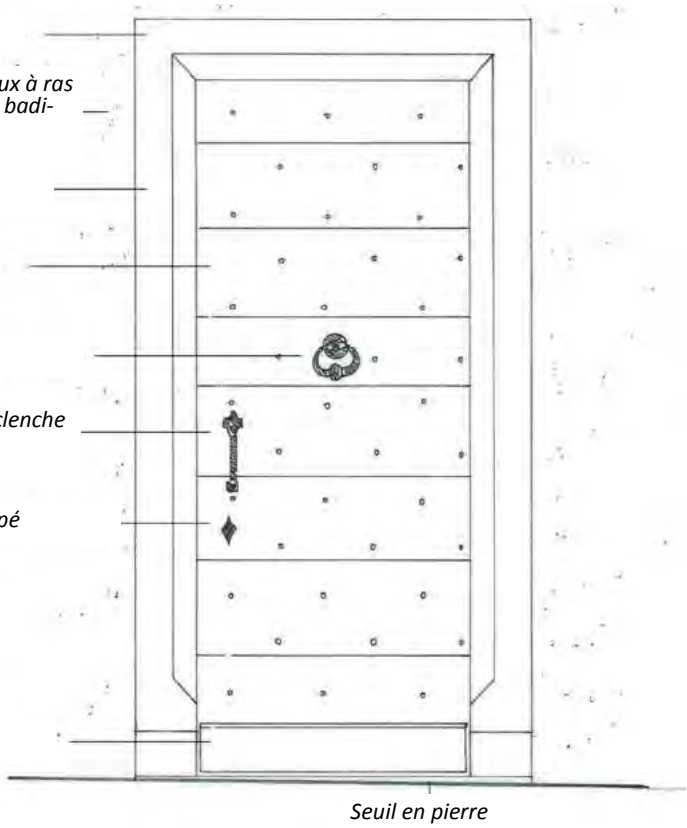

Linteau droit en pierre taillée

Enduit lissé au mortier de chaux à ras de la pierre d'encadrement et badigeon de chaux coloré

Jambage en pierre de taille

Planches en bois peint bouvetées, cloutées

Heurtoir

Loquet poucier avec fléau et clenche côté intérieur

Serrure d'entrée en fer découpé

Plinthe en bois peint

Seuil en pierre

D.2.3.2 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XVII e siècle

Portail monumental, menuiserie de porte à panneaux pleins.

Lucarne à capucine, montants en pierre

Planche d'entablement

Couronnement linteau plat en pierre

Fenêtre à traverse en bois peint

Fenêtre à meneau en bois peint

Appui de baie en pierre moulurée

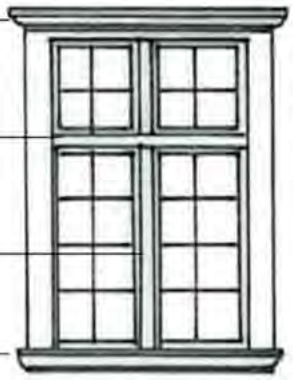

Menuiserie de fenêtre en deux parties, partition en petits carreaux

Volets intérieurs

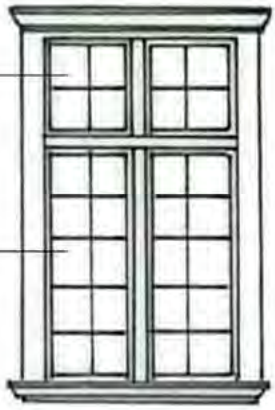

Arc plein cintre redessiné à l'enduit et peint dans la teinte de la pierre

Encadrement enduit lisse

Planches en bois peint bouvetées, cloutées

Loquet poucier avec fléau et clenche côté intérieur

Serrure entrée fer découpé

Couvre joint en bois peint

Plinthe en bois peint

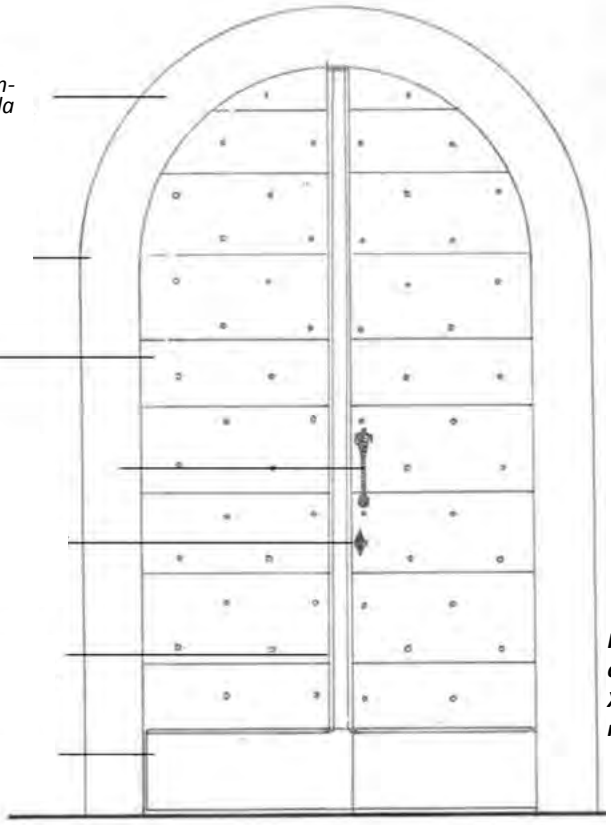

Enduit lissé au mortier de chaux au ras de l'encadrement et badigeon de chaux coloré

Porte cochère à planche contre-planches du style XVIII°, et porte cochère à panneaux, style XIX e.

D.2.3.3 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XVIII e siècle

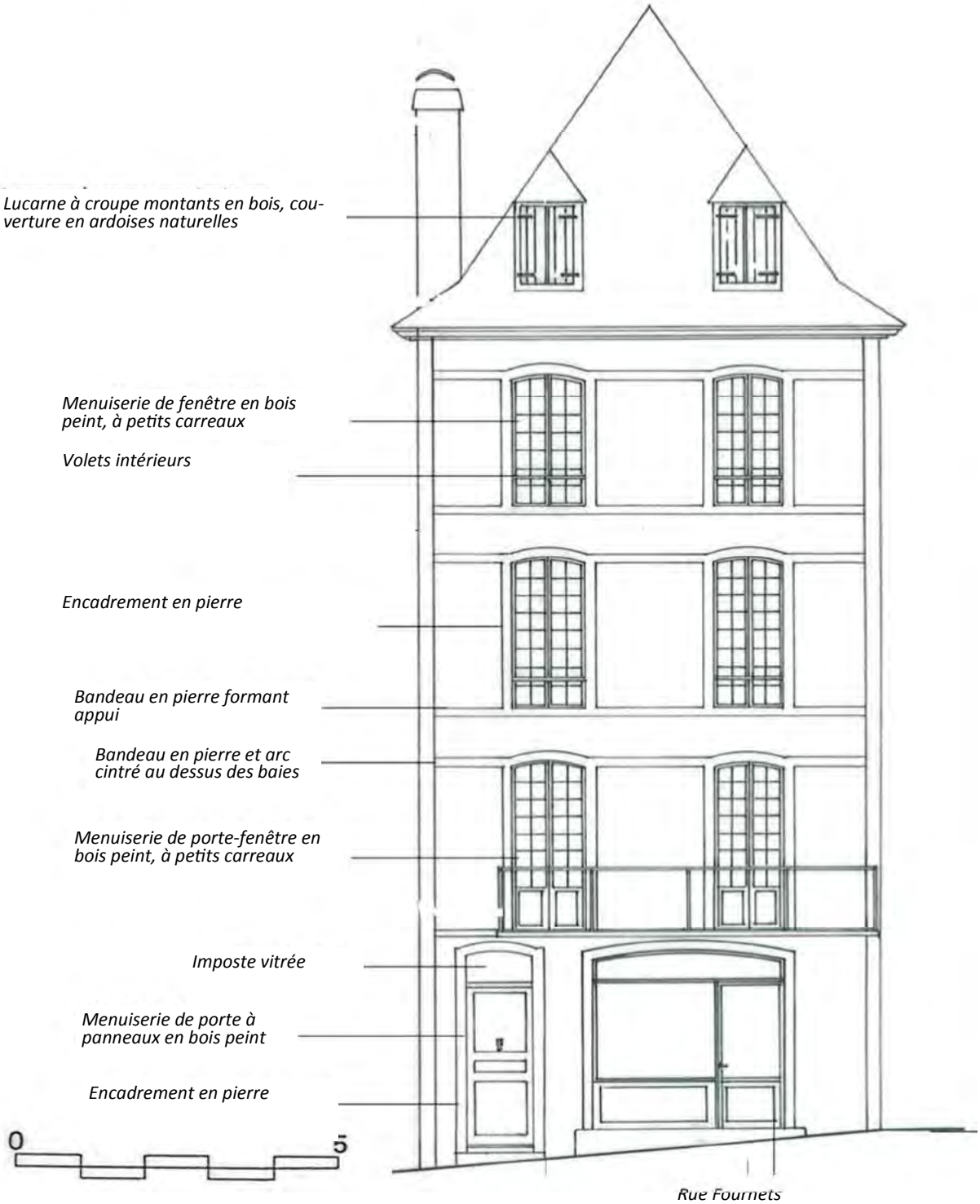

D.2.3.4 Les portes, les fenêtres, les lucarnes au XIX e siècle

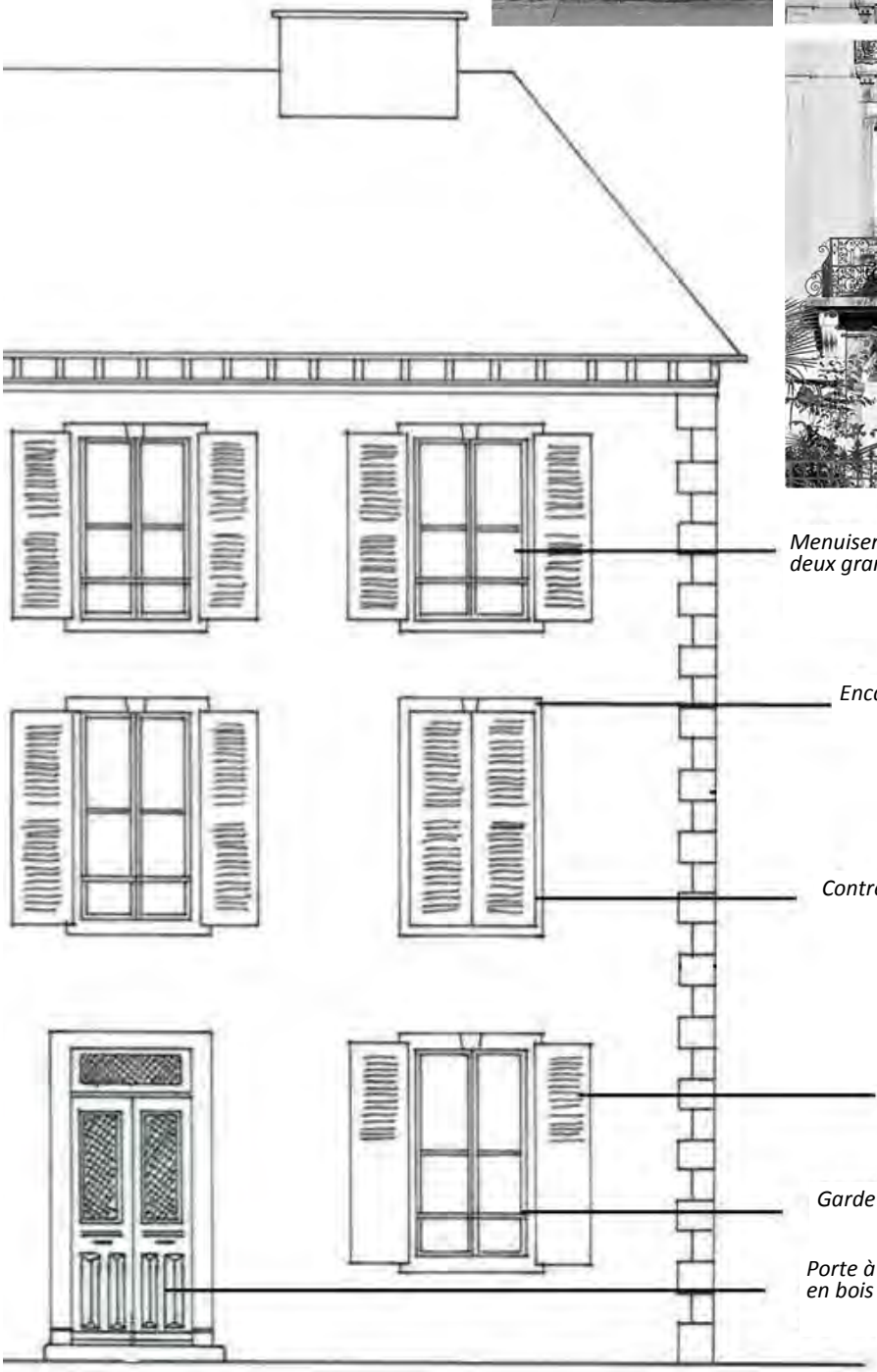

Menuiserie en bois peint, partition en deux grands carreaux

Encadrements en pierre de taille

Contrevents à persienne

Contrevents à persienne en partie haute, bois plein en partie basse

Garde corps en ferronnerie

Porte à panneaux pleins et vitrés, deux battants en bois peint

Rue Bayard

0 5

D.2.3.5 Encadrer et équiper la baie dans la première partie du XX e siècle

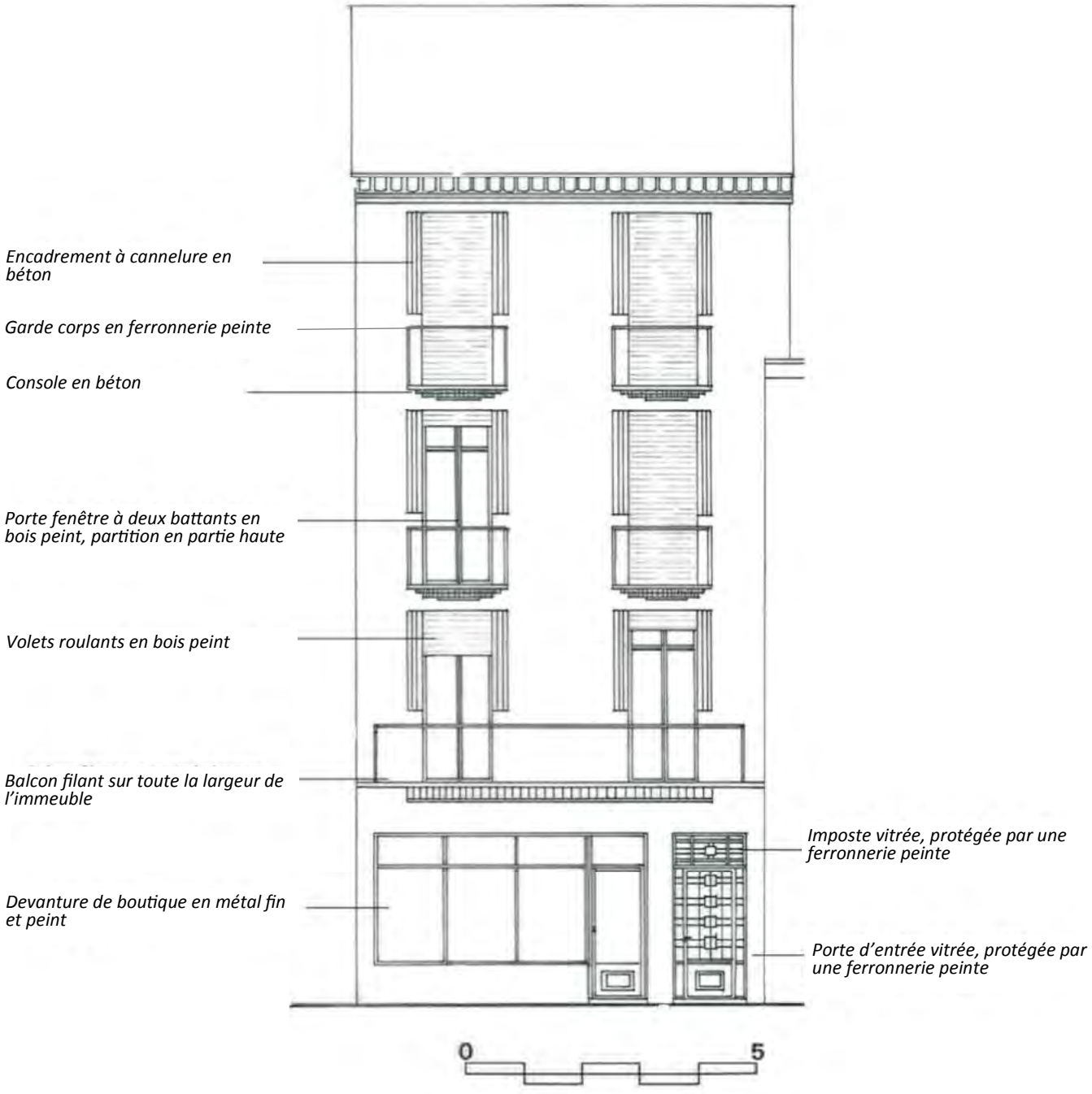

D.2.3.5 Encadrer et équiper la baie dans la première partie du XX e siècle

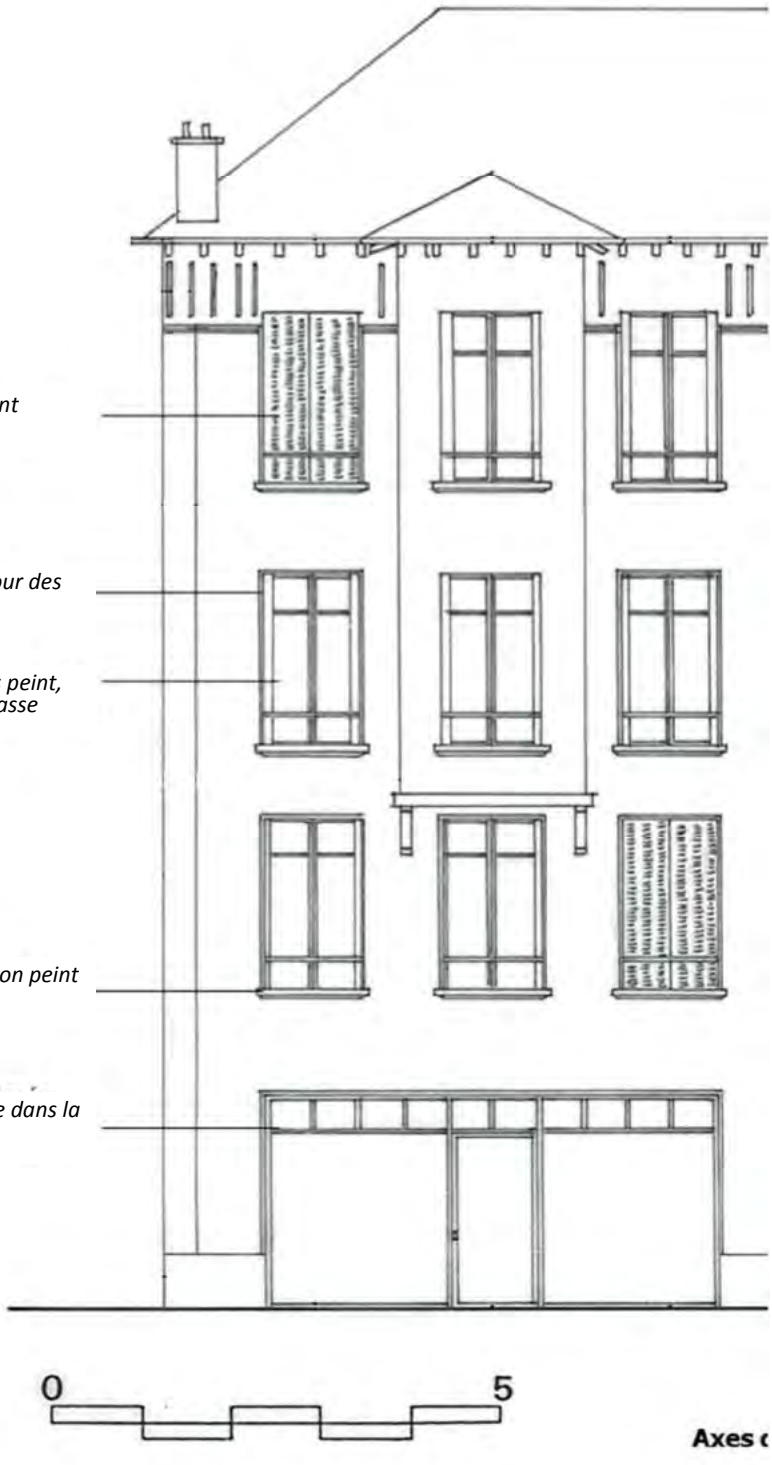

Portails du style XVIIIe

Différents types de portes à impostes, XIXe et début XX[e]s.

Le seuil entre l'espace privatif et l'espace public est assuré par la porte ou le portail, transition généralement soignée pour favoriser l'accueil dans le bâtiment.

Les encadrements

Les encadrements sont en pierre, et leur modénature est représentative de chacune des périodes.

L'architecture du XVII e et XVIII e s. privilégie des encadrements travaillés, avec pilastres et linteaux moulurés. Les proportions sont conséquentes pour montrer la noblesse de la demeure et marquer son entrée dans la composition d'ensemble.

Au fil du temps, l'architecture s'épure, se simplifie et s'allège. Les encadrements sont traités avec plus de légèreté, en privilégiant des linteaux droits ou cintrés.

Les portes cochères

Elles assurent l'accès vers une cour intérieure de l'immeuble. Les portes sont en bois. Elles sont dite « à panneaux » (cadre comprenant des panneaux moulurés), et à deux battants égaux. Les portes à planche et contre-planches cloutées sont plutôt des témoins du XIX e s.

Les portes d'entrée

Témoins de l'avancée des techniques, les menuiseries de Pau sont diverses. Au XIX e, l'apport de lumière dans l'entrée est obtenu par l'imposte vitrée, dont la forme en arc rayonnant s'adapte à l'encadrement. A la fin du XIX e, la ferronnerie permet d'intégrer des vitrages dans les parties battantes. L'ère industrielle apporte les modèles de grilles de protection en fonte moulée dont la diffusion est facilitée par le chemin de fer. Le mouvement art déco participe à l'arrivée de menuiseries entièrement métalliques.

Les menuiseries peuvent être à simple ou double battant, avec ou sans imposte.

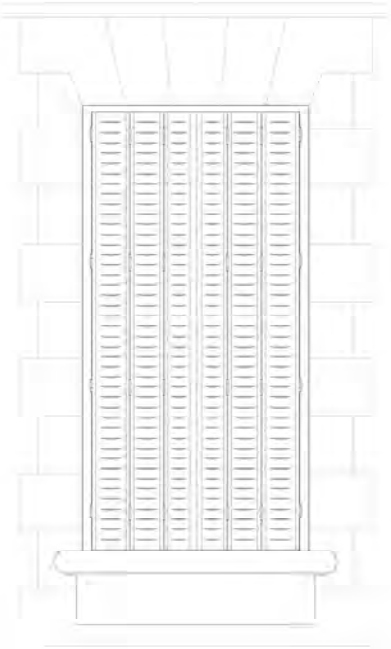

Volets métalliques pliants

Les menuiseries de fenêtres

Les menuiseries de fenêtres font l'objet d'un renouvellement assez rapide au regard de l'ancienneté des constructions, lié à leur dégradation, la recherche d'un meilleure confort, qu'il soit thermique, acoustique ou en terme d'éclairement naturel.

La nature de la fenêtre doit répondre aux trois fonctions essentielles de la baie: l'entrée de la lumière, la ventilation, la vue.

La gamme de menuiseries de fenêtres que l'on trouve sur Pau est, dès lors, limitée aux XVIII e et XIX e siècle.

Trois types de menuiseries peuvent se dégager:

Les menuiseries du type XVIII e siècle sont généralement à petits carreaux et à contrevents intérieurs ou extérieurs composés de planches verticales pleines.

Les menuiseries du type XIX e siècle sont à grands carreaux réguliers, et sont accompagnées de volets extérieurs en persiennes.

Les menuiseries de la fin du XIX e et du début du XX e proposent des compositions à carreaux inégaux, avec des persiennes en bois ou métalliques.

Les contrevents

Comme pour les menuiseries de fenêtres, les contrevents sont caractéristiques de chacune des époques.

Leur rôle est pluriel:

ils jouent un rôle d'isolation thermique, à la fois pour limiter les entrées solaires et pour éviter les déperditions thermiques en hiver.

Ils permettent la sécurisation de l'habitation, et limitent les vues vers l'intérieur du logement.

Ils participent à la composition de la façade, et répondent au style architectural de l'ensemble.

Plusieurs types de contrevents et de volets sont identifiés sur Pau :

- Les volets intérieurs jusqu'au XVIII e siècle
- les volets pleins sur barres et écharpes
- Les volets à persienne
- Les volets repliables en métal (généralement à persiennes)

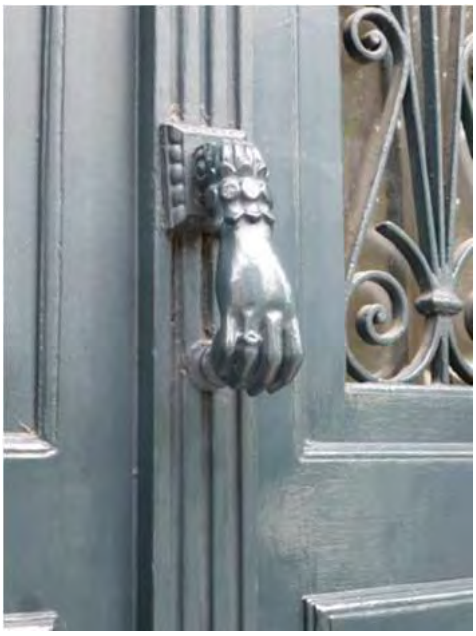

Les éléments de serrurerie (heurtoirs, serrures, boutons et grilles de protection…) associés aux portes et contrevents, font l'objet d'un travail décoratif très soigné. A partir de la seconde moitié du XIX e siècle, les grilles de protection des portes et des impostes peuvent être en fonte moulée. Dans les années 1930, la ferronnerie emprunte ses motifs à l'Art Déco. Certaines portes des maisons des années 1930-1940 peuvent-être percées *d'un oculus* dans le style hublot.

Balcon filant sur l'ensemble de la façade sur rue

Balcons en saillie en alternance avec des garde corps dans l'embrasure de la fenêtre

Garde corps métallique en saillie

Le motif de la loggia

Les balcons répondent à la richesse architecturale d'un édifice. Ils sont des motifs qui participent à l'ordonnancement de l'ensemble de la façade:

Les balcons peuvent être composés avec différents matériaux:

- Pierre de taille jusqu'au début du XX e pour les édifices les plus nobles, avec consoles moulurées.
- Bois pour certains édifices (loggias et galeries des façades arrières)
- Béton moulé, pour les édifices de construction moderne.

Dans la construction de style béarnais le bois est cantonné à une utilisation sur les arrières. L'architecture des villas éclectiques et des chalets des années 1930 peuvent le faire entre dans le registre de la façade principale.

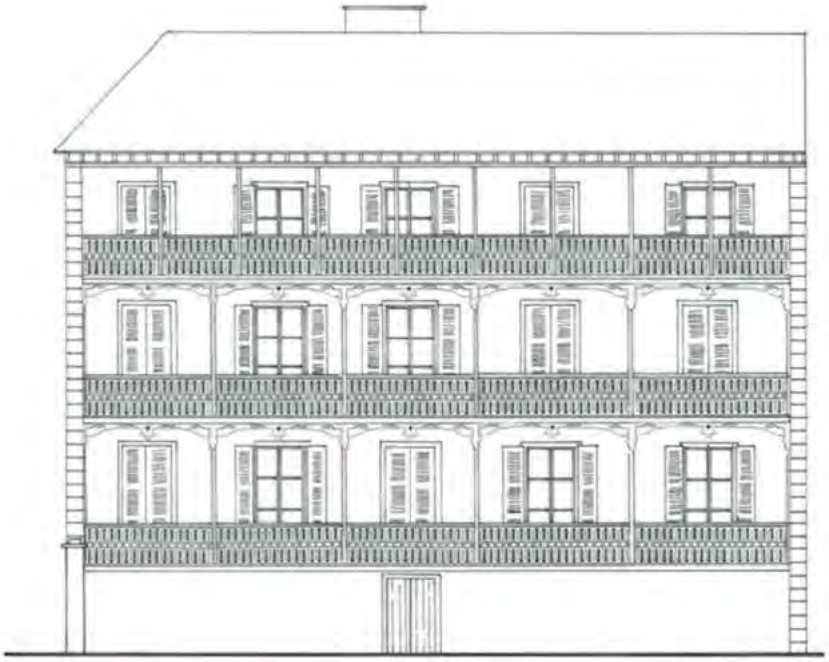

Exemple d'une galerie représentative

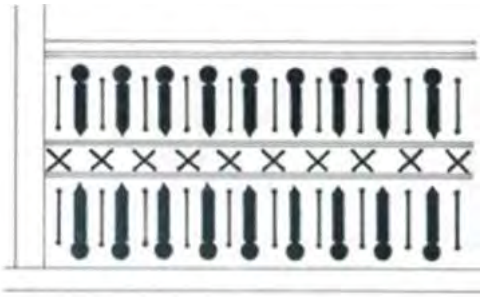

Balustre et garde corps

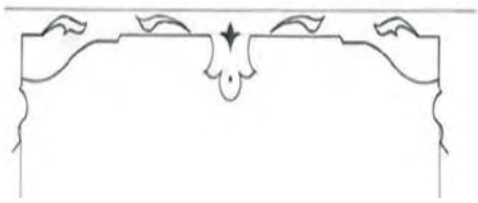

Détail bois découpé des lambrequins

Peu perceptibles depuis l'espace public, les galeries sont généralement tournées vers les cours de cœurs d'îlot, ou sur les façades latérales à la façade sur rue. Alors que les façades avant sont dressées, elles composent une façade épaisse, qui permet à la fois une intimisation des parties privatives, et un espace d'extension de l'habitat.

Du point de vue climatique, elles sont un atout. Elles forment un espace tampon faisant l'interface entre l'extérieur et l'intérieur du bâti. En hiver, lorsqu'elles sont vitrées elles récupèrent les calories solaires tout en protégeant la façade de l'air froid et agissent comme de véritables serres bioclimatiques. L'été, leurs dispositifs de fermeture ou la casquette formée par les lambrequins permettent d'ombrager ou de faire le contrepoint aux excès de rayonnement solaire estival sur les baies et les façades.

Les galeries sont un motif architectural de la région, que l'on retrouve en vallées d'Aspe et d'Ossau, en Soule mais également en Bigorre.

Si ce motif est très fréquent, l'écriture architecturale n'en est pas moins diversifiée:

- galeries simples en bois, sur structure de poteaux, travail de détail en bois découpé des balustres, des lambrequins, ...
- Structure porteuse métallique sur consoles en pierre de taille,
- Galerie fermée par des menuiseries bois et vitrages à petits carreaux et un bardage en bois peint
- Alliage du bois et de la ferronnerie,
- Garde corps métalliques
- Balcons filants sans structure porteuse.

Ce motif est très identitaire pour la ville de Pau, sa préservation, voire son développement sont à rechercher.

Tout comme sur les portes d'entrée, les gardes corps se déclinent en plusieurs matériaux et formes selon leur époque : fer forgé , fonte, dessins classique et Art-Déco...

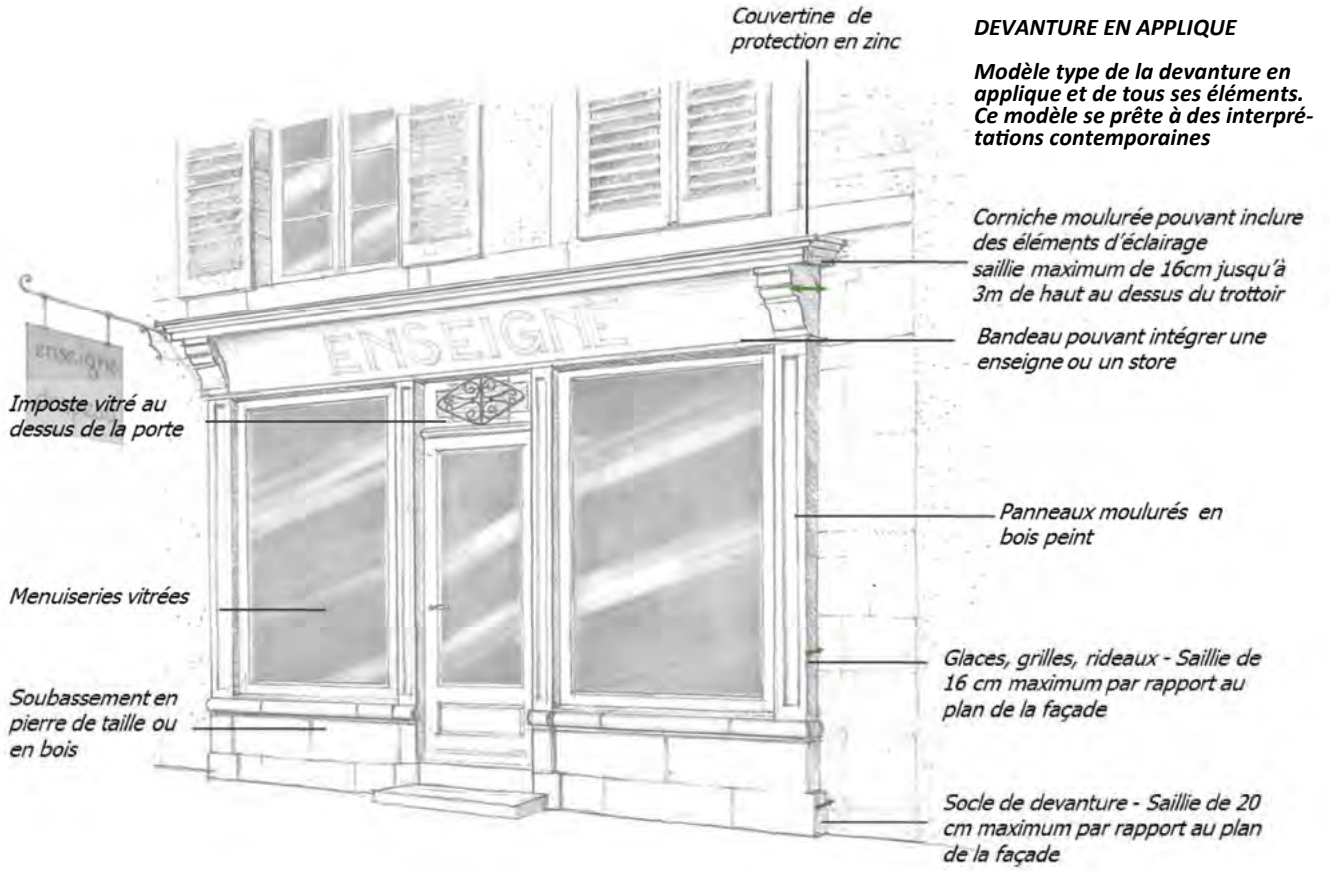

DEVANTURE EN APPLIQUE

Modèle type de la devanture en applique et de tous ses éléments. Ce modèle se prête à des interprétations contemporaines

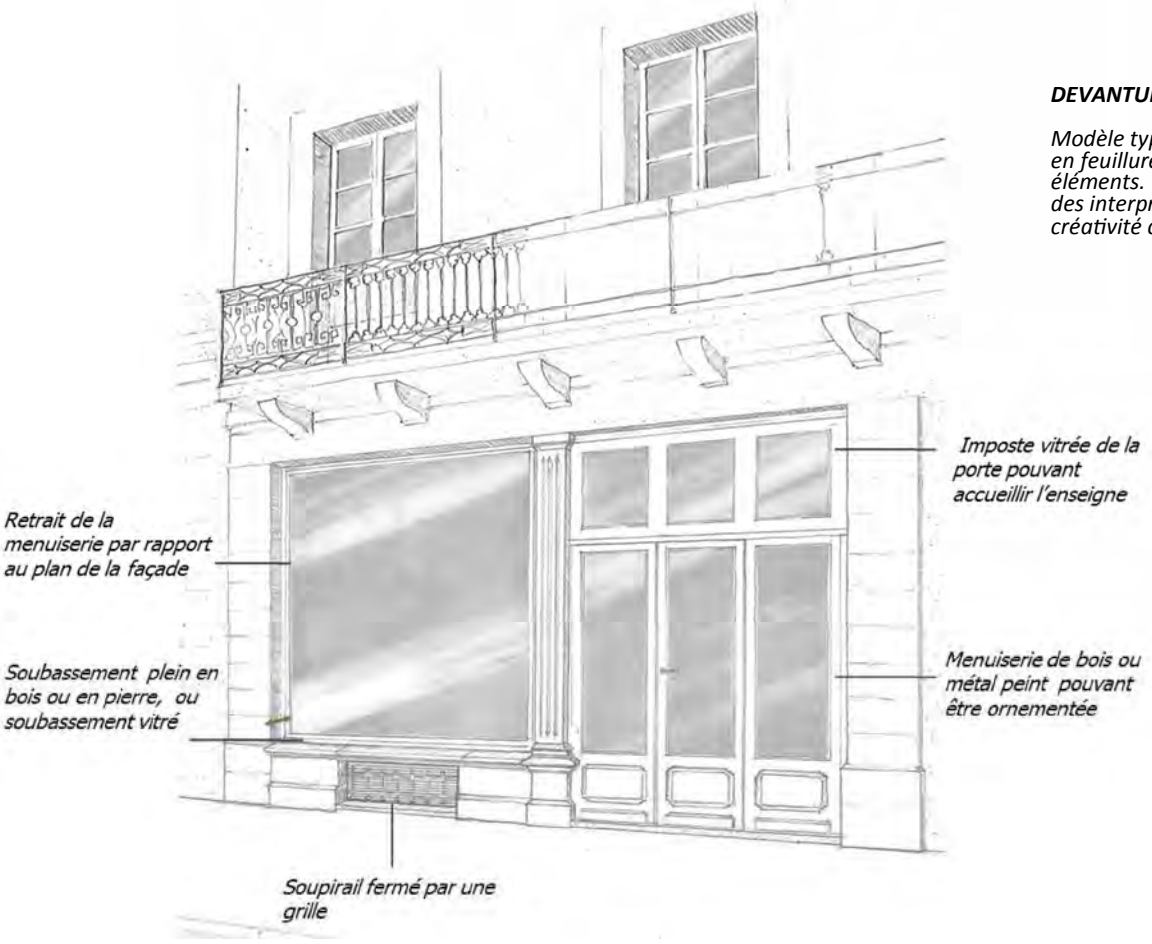

DEVANTURE EN FEUILLURE

Modèle type de la devanture en feuillure et de tous ses éléments. Ce modèle permet des interprétations et une créativité contemporaines

Extraits de la Charte des devantures—ville de Pau—AT. LAVIGNE, Mars 2012

Exemple de devanture ancienne

Exemple de devanture ancienne

Exemple de devanture en « feuillure », entre rez de chaussée et entresol. Les baies de l'entresol épousent la forme de l'arc. L'enseigne prend place sur un coffre en bois.

Exemple de devanture en « feuillure », réécriture contemporaine simplifiée mais qui respecte l'arc et la modénature du soubassement de l'immeuble et est composée avec la hauteur d'imposte de la porte.

Les façades des commerces assurent l'articulation entre l'espace public et le domaine de vente, et contribuent à la qualité du paysage urbain. Les Rez-de-Chaussée sont en effet un élément déterminant de l'espace public.

A Pau, face à ce constat, une charte des devantures existe depuis 2012

Deux types de devantures

La charte dégage deux types de devanture caractéristiques de la ville de Pau:

- les devantures en feuillure: situées à l'intérieur d'une baie (ouverture)
- Les devantures en applique: appliqué au devant de l'encadrement.
-

Les arcades commerciales

Certains ensembles urbains ordonnancés développent des logiques d'ensemble, grâce à des arcades qui accueillent des locaux commerciaux. Les exemples des places Gramont ou Reine Marguerite sont très représentatifs. Les devantures commerciales sont, soit situées sous le couvert, soit au nu de la façade.

L'architecture des entresols liés aux boutiques

L'implantation de commerces dans des sites urbains ordonnancés conduit à une architecture singulière : l'usage des entresols en lien avec le commerce. L'ensemble de l'arcade est dévolu à une fonction commerciale, le rez-de-chaussée est le lieu de vente quand l'étage sert aux bureaux et au stockage.

Les dispositifs de la devanture

Des éléments de signalisation et d'accompagnement participent à l'écriture de l'ensemble: volets, stores, enseignes, etc…De l'harmonie et l'articulation entre ces différents éléments résulte la qualité de l'ensemble.

L'écriture architecturale des entresols répond aux logiques des matériaux

Ces éléments sont abordés spécifiquement dans la charte des devantures, qui établit de nombreuses prescriptions permettant une recherche de la qualité des ensembles urbains.

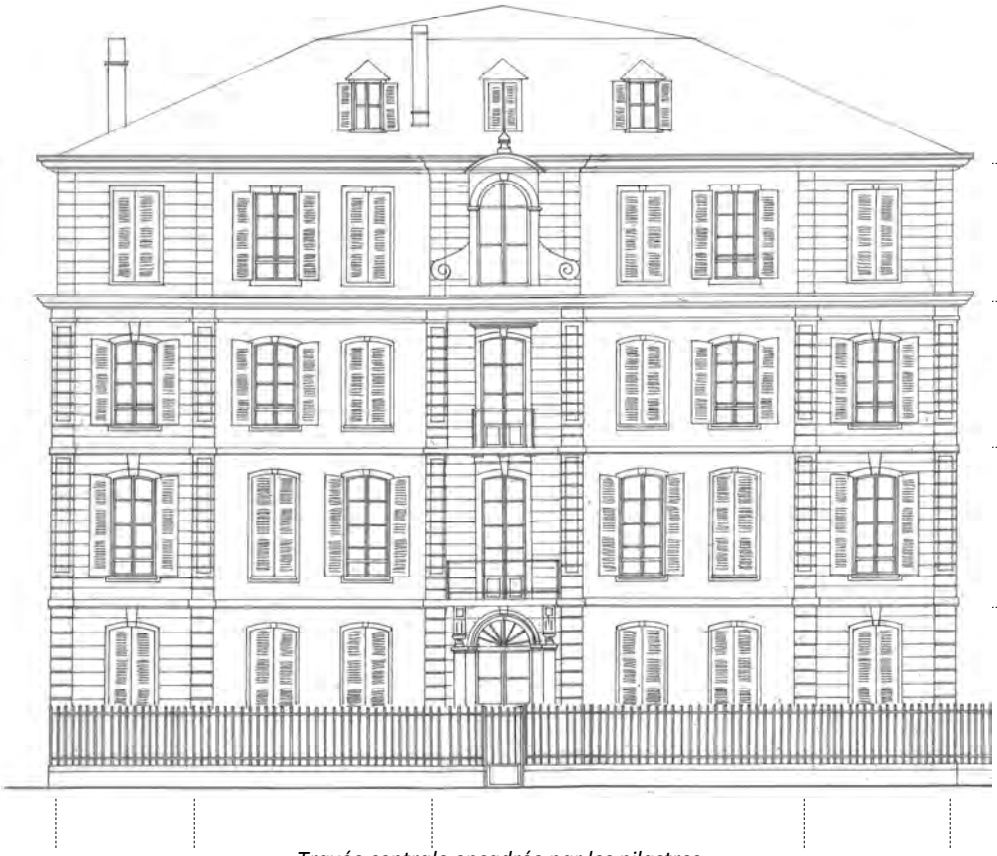

Le rôle des décors dans l'ordonnancement du bâti, type XIX e.

Exemple de la variété des décors repérés dans la ville

La modénature (effet obtenu par le choix tant des profils que des proportions de la mouluration) de la façade hiérarchise l'ordonnance de celle-ci, qui s'articule:

- le rapport entre les pleins (les murs) et les vides (les ouvertures) qui compose le bâti en travées verticales et horizontales.
- Les éléments de décor et d'ornement, qui permettent de hiérarchiser , composer et singulariser une façade.

Les éléments de la modénature et de décors s'organisent autour :

- des éléments de composition verticale : chaînages d'angle, pilastres, modénature du matériau jouant sur l'ensemble d'une travée. Ces traitements participent à souligner la monumentalité d'un édifice, et à hiérarchiser la composition de la façade, en soulignant par exemple l'entrée,
- des éléments de composition horizontale: bandeaux d'étage, entablement, corniche: ces éléments de dessin ont à la fois un rôle esthétique (identifier les niveaux), et technique (éloigner l'eau de la façade),
- De l'épaisseur de la façade: les éléments en saillie, les retraits, les épaisseurs de matériaux, assurent la mise en valeur de la façade par le jeu des ombres et des lumières.

La nature des décors est de différents ordres:

- Travail de sculpture des décors, richesse de l'ornementation (que l'on trouve dans les chapiteaux, frontons, clefs de voute, statuaire,
- Calibrage et découpe des éléments de maçonnerie assurant l'ordonnancement vertical de la façade,
- Modénature de la façade par le travail de la pierre ou de la fausse coupe de pierre.
- Jeu des contrastes des matériaux et de leurs couleurs.

Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU — Anne-Marie Robert-Crété – Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 — Mars 2007

Etude de coloration sur l'architecture XVIIe et son nuancier

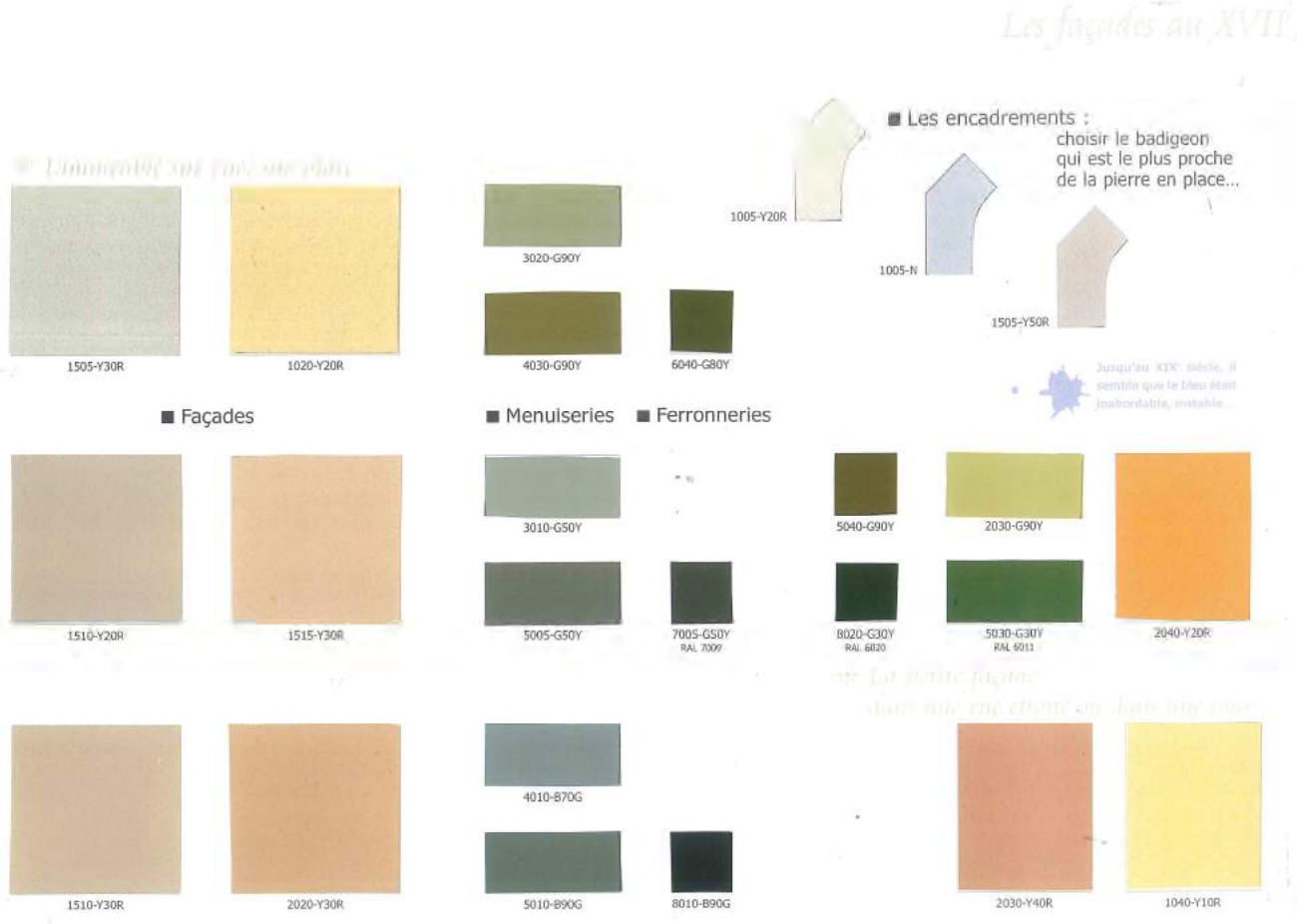

Un nuancier couleur a été établi en 2007 par la ville de Pau dans le cadre de l'Opération de mise en valeur des façades.

L'outil présente des exemples d'immeubles appartenant à de grandes typologies bâties et à leurs variations à Pau. Ces immeubles sont classés par périodes.

La mise en valeur des façades par la couleur est proposée suivant :

- **L'architecture** : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition architecturale et l'échelle du détail.
- **La couleur** : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade maçonneries et menuiseries). Il en découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

Les périodes constructives identifiées sont :

- L'architecture du XVI e siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XVII e siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XVIII e siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XIX e siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture 1930-1940 à Pau et ses couleurs
- Les ensembles urbains de la ville de Pau

CHAPITRE E
Le patrimoine historique, culturel, mémoriel

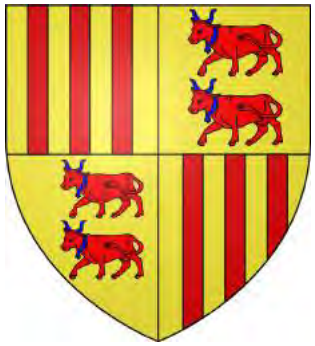

Lettré et cultivé, mais aussi grand chasseur, Gaston Fébus est l'auteur d'un traité de vènerie et cynégétique « le Livre de Chasse » en langue d'Oil très richement enluminé qui fait autorité dans les sciences naturelles jusqu'au XIX e siècle. Livre de chasse, Paris, BnF, Ms. Fr. 616., signature autographe de Gaston III de Foix-Béarn dit Fébus, blason des Foix-Béarn.

Portrait de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, Département des estampes et de la photographie de la BnF, QB-1 (1585)-FOL

Liard frappé à l'effigie d'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, armes des Foix – Bearn et des Bourbons. Source : monnaiedantan.com

Statue de Gaston Fébus,, Jardins du château, ACCAP

Gaston Fébus personnalité tutélaire du Béarn et de la ville

L'intérêt stratégique du site de Pau et de son château place le village qui s'y développe dès le XII e siècle sous la protection des vicomtes de Béarn. Dans la longue histoire de la vicomté les dégage la personnalité de Gaston III de Foix-Béarn, dit Fébus. Lettré et cultivé, fin stratège, homme brillant mais aussi infanticide, la personnalité de ce prince avec ses zones d'ombre s'est érigée en mythe. La forteresse médiévale du château doit à Fébus l'aménagement du puissant donjon en brique qui domine le site, de l'aile sud du château et de la Tour de la monnaie.

La mémoire de ce prince a été largement exhumée au XIX e siècle durant la période de la restauration puis au XX e siècle par les travaux de l'historien Pierre Tucoo-Chala. Gaston Fébus incarne l'indépendance de la vicomté face à ses grands suzerains français et anglais en pleine guerre de cent ans. Gaston Fébus s'érige aujourd'hui en personnalité tutélaire de la ville de Pau et plus généralement du Béarn, son empreinte est encore très visible sur le château de Pau

Pau capitale d'un état souverain

En 1464, Gaston IV de Foix-Béarn fait de Pau de la capitale définitive de la vicomté de Béarn. La ville devient ainsi le centre politique, culturel et économique de ce petit État qui n'aura de cesse de défendre son indépendance face à ses voisins français, anglais et espagnols. La forteresse médiévale se transforme en résidence princière. Le fils de Gaston IV, François Fébus ceint la couronne de Navarre en 1480. Lorsque en 1512 la branche Albret des rois de Navarre est chassée de Pampelune par les castillans, Henri d'Albret, roi de Navarre et son épouse Marguerite d'Angoulême trouvent tout naturellement refuge au nord des Pyrénées dans le château de Pau qu'ils réaménagent en somptueux palais renaissant largement ouvert sur le panorama pyrénéen. Pau accède par la même au statut de résidence royale des souverains de Navarre en exil.

Sous les règnes successifs de Gaston IV, d'Henri d'Albret et Marguerite d'Angoulême, puis de leur fille Jeanne d'Albret et de son époux Antoine de Bourbon, la ville se dote d'équipements dignes d'une capitale : palais de justice (parlement de Navarre), administration de la monnaie dans la ville basse dont l'installation suscite l'agglomération progressive d'un faubourg, règlements d'édilité publique régulateurs de l'urbanisme, pont de pierre enjambant le gave…

La carapace de tortue, premier berceau du futur souverain , constitue un élément central de la légende du « bon roi Henri ». Dès le XVIII e siècle, cette dernière fait l'objet d'un véritable culte en Béarn, elle est portée solennellement lors des processions dans les rues de Pau. Source : Carapace-berceau d'Henri IV (château de Pau) » par fredpanassac — http://www.flickr.com,photos/10699036@N08/17466 72610/.

Henri IV vainqueur dela ligue, représenté en Mars, Jacocob Bunel, Musée National Musée natginal du château de Pau.« Henry4-en-Mars » par Jacob Bunel — Inconnu. Sous licence Domaine public via Wikimedia Commons

Le culte henricien trouve son illustration dans la « Henriade » de Voltaire (1728). Il est accueilli avec ferveur à Pau et en Béarn au XVIII e siècle. Gravure illustrant le chant V e de la « Henriade » « Voltaire Jean Michel Moreau La henriade Chant 5eme Kehl In-4 1782 » par Faman — Collection personnelle. Sous licence CC BY-SA 3.0 via Wikimedia Commons

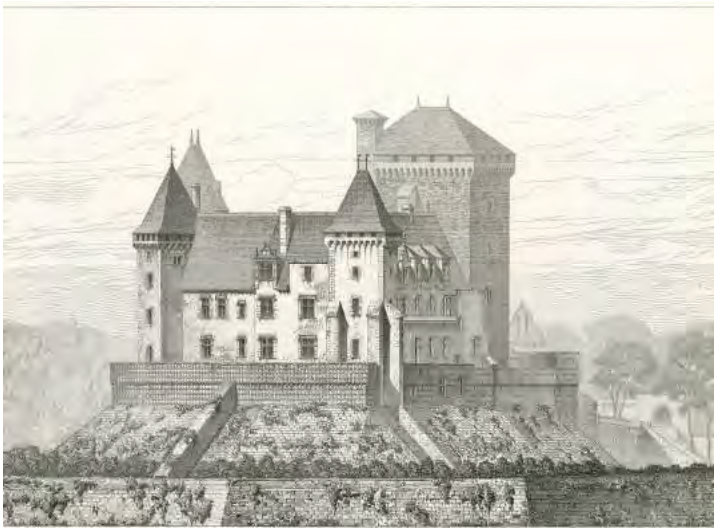

Château de Pau, la façade ouest en 1828 avant les travaux de restauration et la construction de la Tour Louis Philipe. Château de Pau élévation sur l'angle ouest et sud, gravure, Joseph-Auguste Lafolly,. Source : Fonds Ancelly –B315556101, ALAFOLLYE074.

Château de Pau, les appartements de l'impératrice aménagés à l'origine par Louis Philippe 1e pour son épouse la reine Marie Amélie . Source : leglobeflyer.com.

La statue d'Henri IV inaugurée en 1843 sous la Monarchie de juillet . Pau s'est inscrite dans l'esprit de chacun la ville du « roi béarnais ». Source : communes.com

Pau résidence des rois de Navarre

Le culte henricien et le château royal

L'accession au trône de France d'Henri III de Navarre, sous le nom d'Henri IV, en 1589 marque définitivement le positionnement stratégique et la renommée de la ville. Paradoxalement, lorsque le roi béarnais devenu figure tutélaire de la ville la quitte, elle perd son statut de ville princière.

L'image de la cité est depuis largement associée à celle de ce monarque rendu célèbre pour sa volonté d'en finir avec les interminables guerres de religion. Avec la fin de l'indépendance béarnaise en 1620, Pau perd de son influence mais reste tout de même à la tête d'une province largement autonome jusqu'à la Révolution.

Avec la Restauration Monarchique puis la Monarchie de juillet, le retour des Bourbons sur le trône de France a entrainé un renouveau du culte d'Henri IV leur ancêtre dynastique. Depuis la chute de l'empereur en 1815, la figure du roi béarnais est infiniment recyclée (statue au Pont-Neuf et à l'hôtel de ville de Paris, baptême à l'ail et au jurançon du jeune duc de Bordeaux nommé Henri, véritable trafic de reliques…) Durant la Monarchie de Juillet, Louis Philippe 1e, soucieux de pacifier une nation profondément divisée, souhaite allier les idéaux de la monarchie dont il veut rétablir l'image, avec ceux de la Révolution. A titre de symbole, il décide de restaurer le château de son ancêtre, celui qui a su réconcilier catholiques et protestants, et d'en faire une résidence royale.

Si Louis Philippe n'eût pas le loisir d'y séjourner, le château n'en accueillit pas moins un grand dignitaire, l'émir Abd El-Kader qui y vécut une détention dorée après avoir été vaincu par la France en Algérie.

Pau pied-à-terre impérial

Napoléon III engage de nombreuses restaurations sur la résidence royale, il la visite et le palais sert de point de chute à l'impératrice Eugénie lors de ses nombreux séjours thermaux dans le sud ouest. Le château sert encore de séjour royal une dernière fois lorsque la reine Isabelle II d'Espagne en fuite avec sa suite s'y réfugie quelques temps.

La III ^{e} république fera du château royal une résidence présidentielle avant de le transformer en musée national en 1926.

Aujourd'hui Pau capitale de région poursuit son développement lentement mais progressivement. Il demeure que son histoire lui a forgé une identité culturelle qui est celle d'une ville de prestige royal avant même d'être une capitale béarnaise.

La présence imposante du château et du parlement de Navarre dans le paysage palois rappelle constamment ce statut, tout autant que les façades luxueuses qui ponctuent la ville ancienne.

Ceci à pour conséquence pour l'AVAP de promouvoir un traitement des façades qui rende compte sur le bâti des qualités du statut de ville royale plutôt que de capitale « béarnaise » de la ville. A titre d'exemple, les façades recevront un enduit couvrant mettant en valeur la qualité des architectures et de leur modénature dans le centre historique plutôt qu'un traitement « béarnisant » ou « rustique » avec un enduit à pierre rase plutôt destiné à couvrir les façades secondaires ou les bâtiments agricoles

Plan de Pau. A. le Chasteau , 1671. ACAPP, cote 4Fi8

Pau aux environ 1774-1782. Détails des jardins royaux. Réseau des médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées, cote 220314.

 Séquences d'espaces publics plantés. Plan de la ville de Pau, 1902. Réseau médiathèques de l'agglomératgion Pau Pyrénées, cote : 220267

La longue histoire des jardins de Pau

Au XVI e siècle Jeanne d'Albret et son époux Antoine de Bourbon poursuivent la transformation du château de Pau. Au nord et à l'ouest de l'ancienne forteresse sont aménagés d'immenses jardins d'agrément dont la réputation parcourt l'Europe entière faisant de Pau une ville de jardins.

A partir des années 1880, Pau devient le séjour de villégiature d'une clientèle internationale fortunée. Avec les « hivernants » venus profiter de la qualité de l'air et des paysages palois, un nouveau type d'habitat combinant les avantages de l'hôtel particulier et urbain et de la résidence campagnarde fait son apparition : la villa. Cet urbanisme se caractérise par des unités bâties en retrait des voies et isolées sur de grandes parcelles ou se développent d'immenses jardins paysagés et plantés d'essences locales et exotiques. L'extension paloise a progressivement intégré ces parcs au cœur du tissu urbain contemporain. Dans le même temps, les espaces publics sont aménagés et paysagés : places plantées, squares paysagés et revers du coteau sur le gave, s'enrichissent d'essences exotiques dont l'acclimatation sous ces latitudes est favorisée par la douceur hivernale du climat palois.

Durant la seconde moitié du XX e siècle, La création des grands ensembles résidentiels sur l'axe nord de la ville rejoignant l'autoroute est accompagnée de jardins résidentiels et préserve de larges espaces verts. La découverte de Pau par le Nord se fait par un long corridor arboré– le Parkway– qui traverse ces espaces verts

Aujourd'hui, la ville est ponctuée d'une multitude d'espaces verts (750 hectares) et de jardins royaux, privés et publics qui lui valent le vocable de « Ville jardin ».

L'étude de ces jardins conduit à dépasser la notion « d'espace verts » au profit d'une approche patrimoniale identifiant des « motifs » particuliers - place réglée, parcs des villas, cimetière paysagé... Ces espaces sont liés à une façon particulière de planter, de choisir, cultiver les végétaux… La richesse et la renommée de Pau, ville-jardin, tient à l'abondance, l'enchaînement et l'imbrication de tous ces motifs.

Les jardins sont associés à l'image et à l'identité paloise depuis le XVI e siècle. Outre leur valeurs environnementale et paysagère reconnue ils participent de l'identité, l'histoire paloise et du « génie palois ».

Ville de Pau vue générale, le paysage du Boulevard des Pyrénées et son font bâti se constitue : le square Saint-Martin, la place Royale, l'établissement de bains (pavillon des arts) avant la construction de la terrasse, le boulevard des Pyrénées construit partiellement entre le château, les grands hôtels et la place Royale.. Fin XIX e. ACAPP Cote : 8Fi2-6

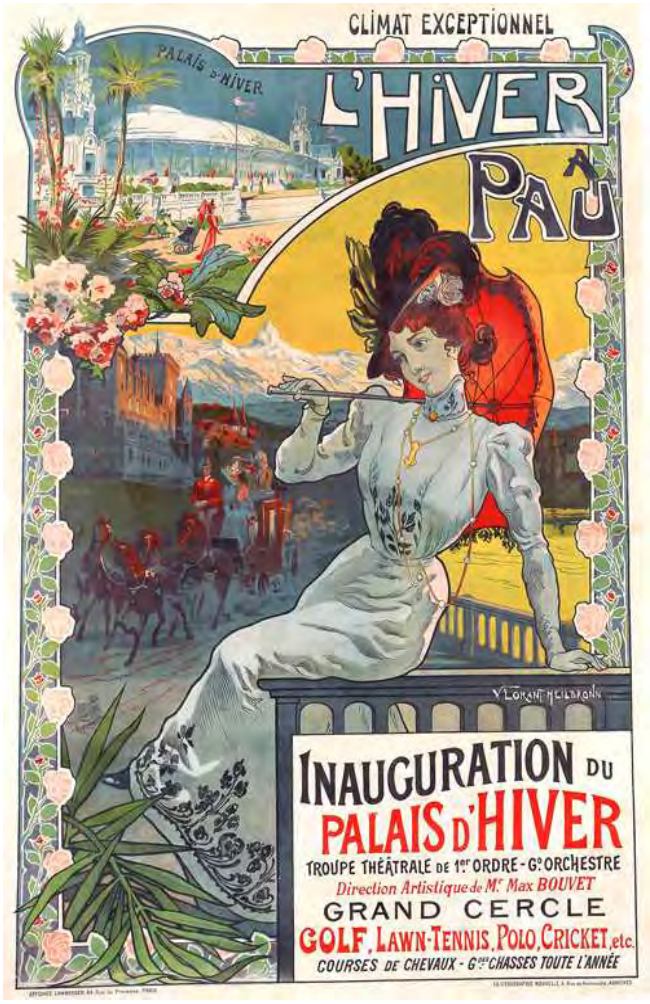

Le paysage pyrénéen et le front bâti du boulevard des Pyrénées sont associés et mis en avant sur les affiches de promotion touristique de la ville à la fin du XIX e et au début du XX e siècle au XIX e siècle. Ils sont constitutifs de l'identité paloise . Source : augrenierdantan.centerblog.net

Le boulevard des Pyrénées, fin XIX e. Vue Ouest et vue Est avec « la Petite Provence », et son chêne dit de Sully. Coll. Part. Bombaut.

Le boulevard des Pyrénées et le funiculaire, le panorama. Pau 1900 en cartes postales.

Au XVI e siècle, lorsque Henri d'Albret et Margueritte d'Angoulême occupent le château et en poursuivent la modernisation initiée par Gaston V de Moncade. Ils transforment le château en en faisant un palais luxueux et confortable dont l'aile sud est dotée de larges croisées qui ouvrent sur le panorama pyrénéen. Dans le même temps une terrasse construite au pied de l'aile méridionale permet de jouir du paysage.

Après de longs siècles durant lesquels la nature était associée à une lourde chape d'idées et de croyances répulsives, les époux d'Albret, inscrits dans la culture renaissante de leur siècle, ouvraient le château à la découverte de ce qui deviendrait un élément majeur de l'identité paloise : son grand paysage.

Au XIX e siècle l'extension de la place Royale et son ouverture sur le panorama pyrénéen par décret impérial amorce pour la ville la découverte d'un grand paysage auquel elle avait jusqu'alors tourné le dos. La promenade plantée de la Place royale et le parc du château tous deux largement ouverts sur le panorama pyrénéen deviennent très vite les deux sites les plus fréquentés par la population croissante de touristes fortunés venus de toute l'Europe profiter de la douceur réputée bénéfique du climat et des paysages de la station climatique de Pau.

La splendeur des Pyrénées devient un atout majeur à mettre en valeur grâce au grand aménagement qui va être réalisé. La construction du boulevard des Pyrénées, longue promenade en balcon sur le panorama pyrénéen d' 1.5 km est réalisée durant la seconde moitié du XIX e siècle, sur le modèle de la promenade des Anglais à Nice. Des plaques nominatives désignant les pics de la chaîne des Pyrénées sont intégrées à la rambarde et permettent d'orienter le touriste vers les points de vue clés et ainsi de mieux apprécier cette longue balade. Le boulevard devient rapidement le lieu favorisé de la vie mondaine. Grandes villas, hôtels luxueux et établissement de bains s'y construisent peu à peu face à la ville, construisant un paysage bâti faisant front au grand paysage. Ce paysage double s'est constitué peu à peu et s'est imposé au fil des années comme l'un des éléments les plus connus de Pau, mais aussi comme son patrimoine.

Ce paysage reçoit sa pleine reconnaissance le 18 avril 1944 lors de son classement sous le nom d' « Horizons Palois ». Le ministère a mis en place un dispositif visant à classer 17 sites composant le paysage de la ville de Pau. Ils sont situés sur les communes de Bizanos, Jurançon, Gelos, Mazères-Lezons, Billère et Uzos. Les espaces protégés concernent les espaces majeurs perçus au premier plan depuis la ville, sur la plaine du gave et les coteaux du Jurançon, le principe de réciprocité des paysages « la vue que l'on prend, ainsi que la vue que l'on donne » sont ainsi pris en compte. Au-delà de la valeur patrimoniale qui leur sont propres, le paysage et l'environnement à Pau ont valeur de patrimoine culturel, historique et identitaire et participent pleinement du « génie palois ».

CHAPITRE F
PROBLÉMATIQUES DE L'ÉTAT DU BÂTI

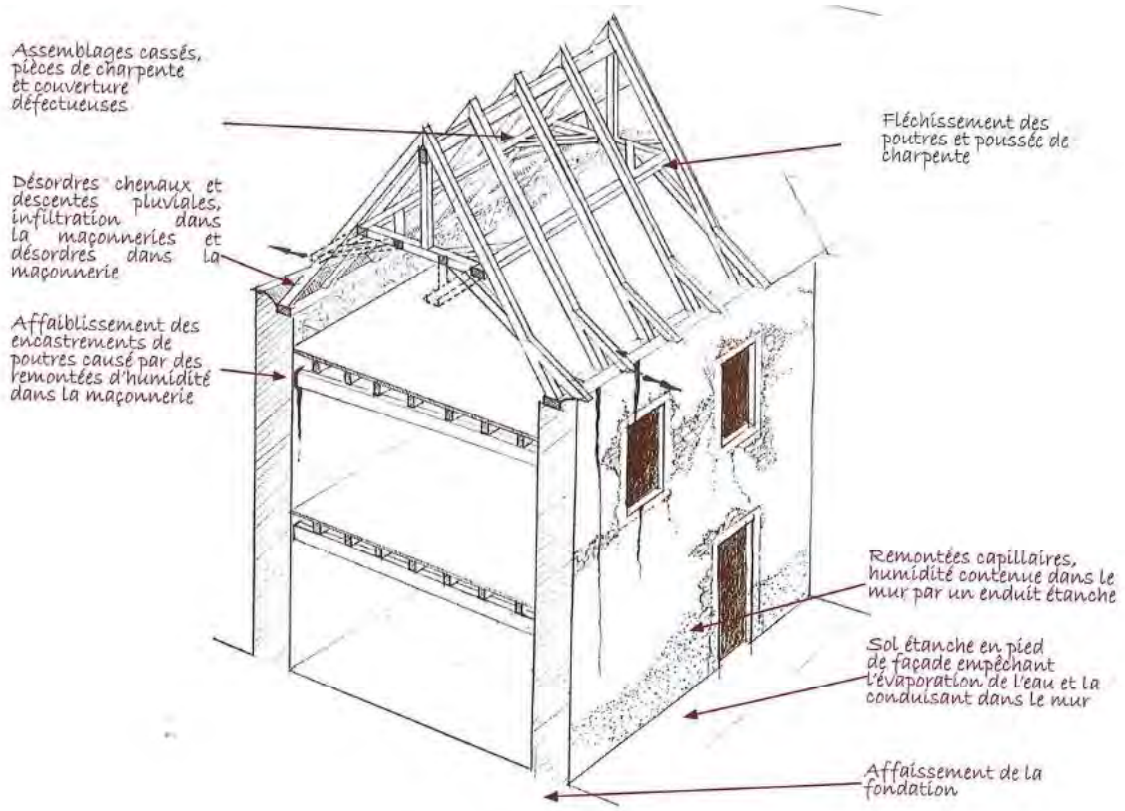

Les pathologies les plus couramment observées dans le bâti ancien sont causées par le défaut d'entretien et la mise en œuvre de matériaux et de techniques incompatibles ne respectant pas sa nature.

Une fuite dans la gouttière ou l'accumulation de feuilles mortes entraîne la destruction de la corniche en bois pénètre dans la maçonnerie et engendre de graves désordres dans la maçonnerie

Les remontées capillaires favorisent l'efflorescences de sels qui désagrègent les matériaux des maçonneries (érosion chimique). La destruction du matériau est accentuée par le défaut d'enduit qui le protège de l'érosion éolienne.

L'enduit ciment imperméable empêche l'eau des remontées capillaires de s'évacuer naturellement des maçonneries. L'eau emprisonnée dans le mur que l'on visualise par les auréoles sombres au bas des murs met en péril la maçonnerie et rend le logement humide entraînant un inconfort thermique et des problèmes sanitaires. La pression exercée par les remontés capillaires peut faire migrer l'eau captive jusqu'à dans le mur peut remonter jusqu'à 7-8 mètres de hauteur.

Un bâti de qualité

Le bâti traditionnel de Pau possède en l'état de grande qualité (gestion de l'humidité, inertie thermique...) qui lui permettent de traverser le temps sans se dégrader. Cette qualité du bâti est liée aux matériaux utilisé (galets, chaux, calcaires);

On observe cependant plusieurs types d'altération et de dégradation de ce bâti ancien :

- Les désordres liés à la vacance et au défaut d'entretien, sont souvent provoqués par les infiltrations d'eau (couvertures et descentes pluviales non entretenues) et entraînent des désordres graves dans les charpentes (pourrissement) et les maçonneries (désagrégation, dévers, contre-fruit…) qui mettent en péril la structure du bâti.
- Les désordres liés à la mise en œuvre de matériaux inadaptés au bâti ancien, notamment, l'utilisation de film sous toiture étanche (type films réflecteurs) empêchant la respiration du comble et entraînant le pourrissement des bois de charpente. La mise en œuvre d'enduits et de peintures étanches sur des murs anciens (enduit ciment ou résine) empêchant aux murs anciens d 'évacuer naturellement la condensation de l'intérieur du bâti et l'humidité des remontées capillaires.
- Désordres liés au défaut d'entretien ou à la dépose des enduits protégeant les façades des intempéries et de l'érosion aérienne.
- Défaut liés à l'étanchéification des bâtis lors du remplacement de menuiseries anciennes sans prise en compte du renouvellement intérieur de l'air (ventilation adaptée) provoquant sur-condensation à l'intérieur du bâti.

CHAPITRE G

L' ANALYSE DE LA NATURE ET DES QUALITES DES ESPACES AU REGARD DES PERFORMANCES ENERGETIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES D'AMELIORATION ET DE CORRECTION THERMIQUE

On a identifié à Pau plusieurs typologies de bâtis établies sur des modes, des matériaux et des époques de construction différentes.
Le parc de logement de Pau est majoritairement constitué par des maisons construites avant le premier choc pétrolier. Ce bâti en l'état présente de grandes qualités thermiques et écologiques (inertie et perméance des maçonneries; matériaux naturels et renouvelables) mais ne répond pas aux exigences des réglementations thermiques en vigueur. La rénovation thermique de ces bâtis doit prendre en compte leur spécificité constructive afin de ne pas perdre le bénéfice de leurs qualités premières, ou pire, d'en altérer gravement le fonctionnement et la pérennité.
Les techniques de rénovation et d'amélioration thermique appliquées à ces bâtiment devront également prendre en compte et respecter les qualités architecturales et esthétiques qui font la valeur de ces bâtis et des paysages urbains de Pau.

Pau. La texture et les échelles des paysages naturels et bâtis sont difficilement compatibles avec les installations de production d'énergie éolienne ou photovoltaïque. Source photographique : www.pau.fr

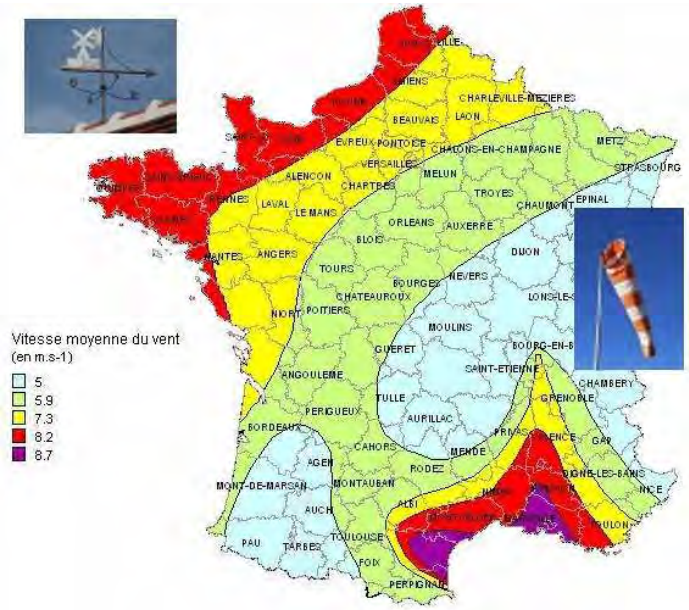

Carte du potentiel éolien français. Source : éolienne.aspp88.fr

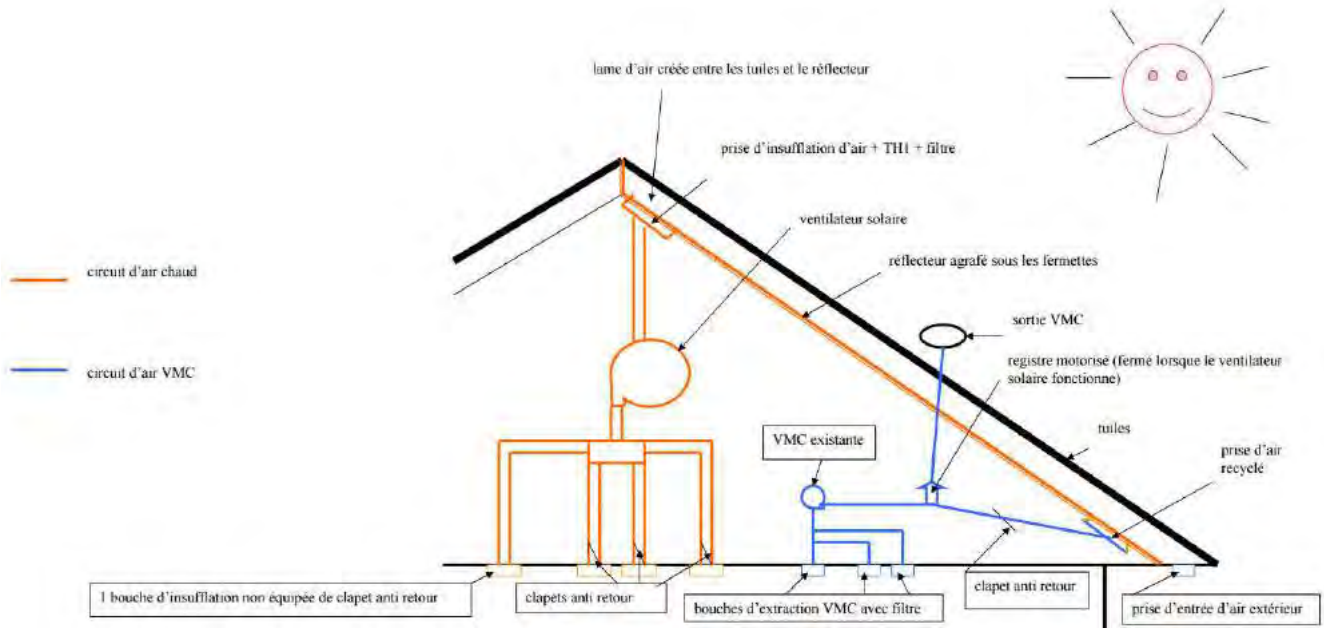

Dispositif de production d'énergie solaire-thermique sous toiture.

La sensibilité du site urbain tourné vers le sud, le gave et les Horizons Palois, ne permet pas d'y insérer des dispositifs susceptibles de créer des ruptures d'échelle (éolien) ni de texture (photovoltaïque).

L'installation de dispositifs solaires ou éolien est fortement contrainte par cette sensibilité paysagère du site tout autant que par les spécificités aérologiques du site et la nature de ses tissus bâtis. Le potentiel éolien de la région de Pau est faible et ne rend pas rentable l'installation de grand éolien et, d'une manière générale. Dans le bourg ancien, l'orientation des toits et leur pente est souvent peu favorable à la mise en place de dispositifs de production d'énergie solaire photovoltaïque. L'installation de ces dispositifs peut amener à des résultats hasardeux dans le paysage lorsqu'il s'agit d'une architecture non conçue pour cela dès l'origine.

Leur aspect rentre en concurrence directe de couleur et de texture avec les paysages urains et naturels du site. Cette sensibilité paysagère conduit dle SPR—AVAP à ne pas promouvoir l'installation de capteurs solaires photovoltaïque et thermique en face externe des toitures. De nouveaux produits, plus adaptés (ardoise capteurs ou capteurs sous toiture) font leur apparition sur le marché et sont en cours de développement rapide.

Cependant, la recherche de ressources d'énergies renouvelables peut être orientée vers des dispositifs compatibles ou participant des caractéristiques du site :

- Produits type ardoises solaires compatible avec la nature des toits de Pau, majoritairement en ardoise
- Force de l'eau, de tous temps valorisée à partir des canaux
- Géothermie peu profonde

Par contre les paysages au nord de la ville, l'échelle des équipements publics et des édifices commerciaux, de leurs aires de stationnement gagnerait, au sein du projet paysager cohérent à être conçus et équipés avec les matériels qui ne sont pas adaptés au centre ancien.

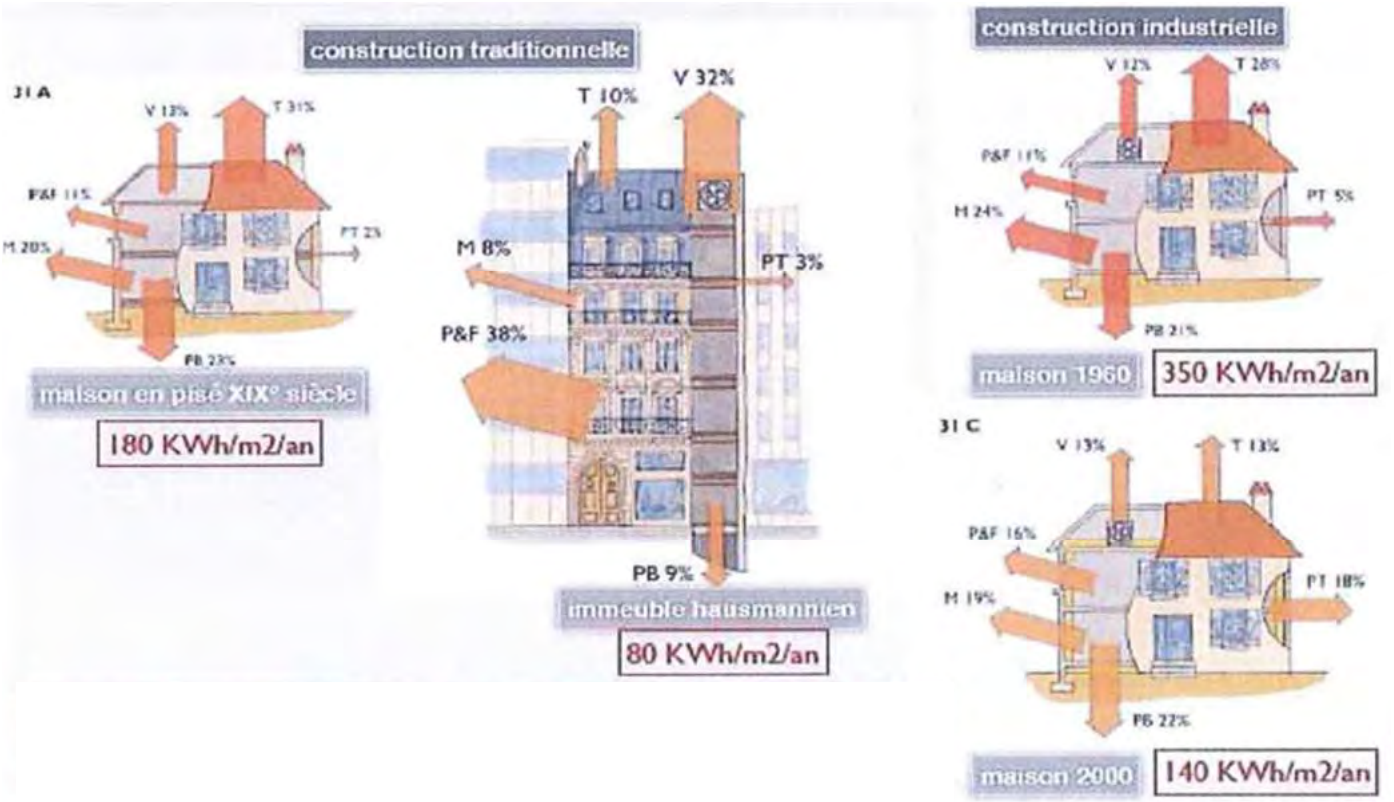

Bâtis anciens (XVII e -XIX e siècle) inscrits dans le tissu dense du centre ville.

Architecture début XX e siècle, les villas inscrites dans le tissu aéré des faubourgs

Bâtis période industrielle(années 1930-1980)

Les maisons du cœur ancien de la ville

Dans les îlots les plus anciens du centre historique (XIV ^{e} XVIII ^{e} siècle) les maisons sont bâties sur une trame continue et sont mitoyennes. Les îlots se sont densifiés ne laissant subsister que peu d'espace libres en leur cœur. Ces espaces sont pour la grande majorité à dominante minérale.

Les bâtiments sont accolés sur leur plus grande longueur et construits sur 2, 3 ou 4 niveaux avec ou sans combles aménagés. Les toitures couvertes d'ardoises ou de tuiles plates sont en majorité à 2 pans de toiture et présentent des pentes à 80 ou 100 % aménagées de fenêtres de toit.

Le plan des maisons est relativement compact et leurs murs, d'une épaisseur moyenne variant entre 40 et 60 centimètres sont en majorité édifiés avec des galets du gave liés au mortier de chaux et sables locaux.

La mitoyenneté des bâtis, leur plan compact les rendent moyennement déperditifs thermiquement (de 120 à 180 kWhep/m².an). Les matériaux des murs et leur épaisseur leur confèrent de bonne qualités d'inertie qui sont un avantage à conserver. Les planchers en bois ne suscitent pas de ponts thermiques.

Les déperditions thermiques proviennent en moyenne pour 15% des murs, 35 % des ouvertures, 10% du toit, 5 % du sol et 35 % de l'étanchéité du bâtiment et de sa ventilation.,

Le confort intérieur est lié à la gestion de l'humidité des murs, l'étanchéité à l'air des menuiseries

Les maisons des faubourgs de la fin du XIX ^{e}-début XX ^{e} siècle

Les maisons des faubourgs liées au développement de la station climatiques à la fin au XIX ^{e} siècle ne sont plus inscrites dans la mitoyenneté mais sont isolées dans des jardins ou des parcs. Le plan est volumineux, moins compact que celui des bâti de cœur de bourg. Elles s'élèvent sur 1 ou deux niveaux surmontées d'un comble non aménagé. Par souci hygiéniste et hédoniste, les façades souvent orientées Sud-Est sont percées d'ouvertures nombreuses et larges qui laissent entrer la lumière et l'air. Les murs sont composés de blocs de béton plein de 30 centimètres d'épaisseur ou de pierres et tout venant de 40 à 50 cm d'épaisseur.

Ces maisons moins compactes et plus lumineuse sont également plus déperditives que les bâtis des périodes antérieures. Leur déperditions thermiques sont estimées entre 180 à 240 kWhep/m².an (énergie gaz) avec une répartition comme suit : 35% pour les murs, 25% pour les ouvertures, 10 % pour les toitures, 15 % pour l'étanchéité et la ventilation.

Les maisons des faubourgs neufs construits à partir des années 1930

Ce sont soit des maisons isolées en lotissement édifiées en blocs de béton creux, soit des immeubles construits en béton banché.

Elle présentent des ponts thermiques importants (au niveau des planchers béton notamment). Leur fortes déperditions thermiques s'échelonnent de 250 à 400 kWep/m².an réparties comme suit : 25% pour les murs, 20% pour les toits, 15% pour les sols et 15% pour l'étanchéité et la ventilation.

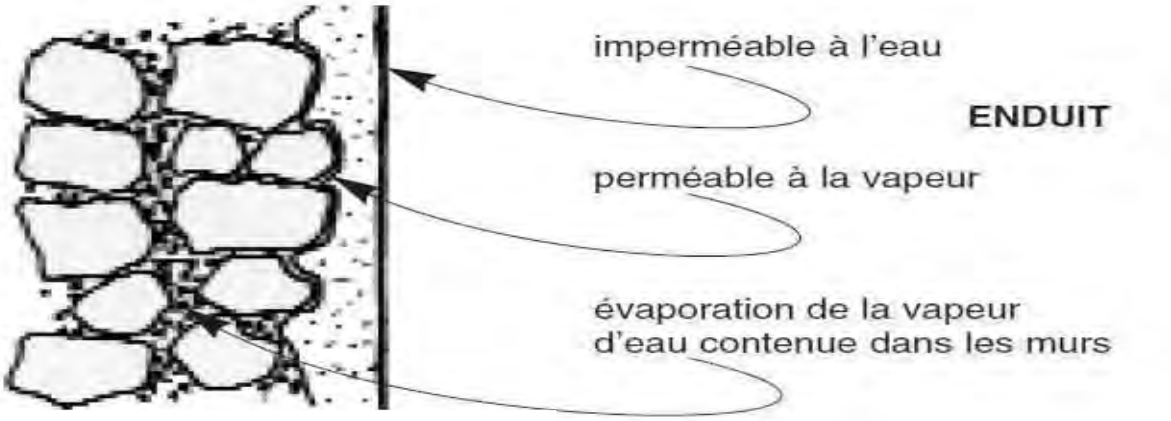

Régulation hygrométrique

Enduits à la chaux. *Les enduits chaux constituent, comme notre peau, une enveloppe protectrice face au froid, au vent , à la pluie et participent à la beauté des façades. Plastiques et souples, ils épousent les déformations faibles mais constantes du bâti ancien, sans se fissurer. Imperméables à l'eau et perméables à la vapeur, ils permettent au mur de respirer, régulent l'humidité nécessaire à la souplesse des vieilles maçonneries et participent à l'isolation thermique. Naturellement fongicide, la chaux ralentit le développement bactériologique des moisissures et des champignons.*

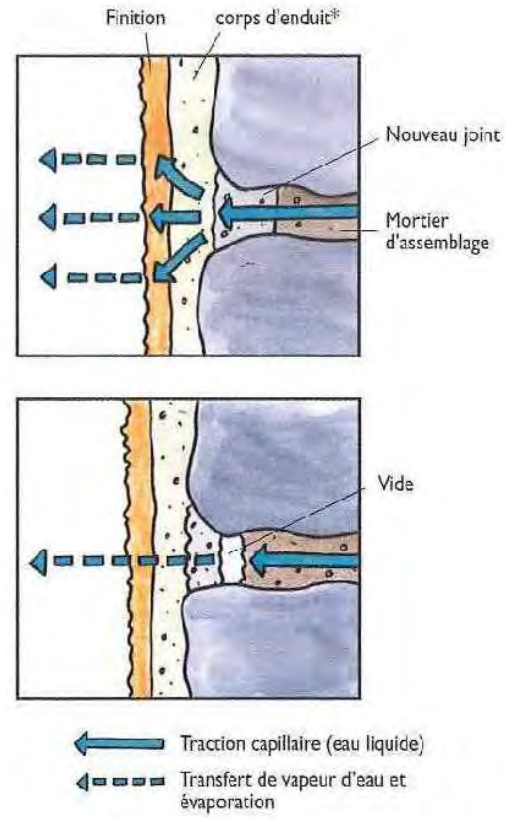

Fonctionnement des enduits sur les murs anciens

Dans les murs anciens, l'évacuation de l'humidité est assurée par le mortier des joints et par l'enduit. Celui-ci doit être capillaire, perméable à la vapeur d'eau et appliqué en parfaite adhérence avec la maçonnerie pour assurer au mieux la traction capillaire (effet de m). L'enduit chaux adapté aux maçonneries anciennes, les protège de l'eau de pluie et des chocs thermiques, assure une meilleure étanchéité à l'air et augmente la surface d'évaporation.

Illustrations : L'isolation thermique écologique, J.P. Oliva et S. Courgey.

Propriétés thermiques et hygrométriques des murs anciens :

Les murs épais et pleins constitués de pierre, galets, béton (banché et bloc plein) bénéficient d'une forte inertie thermique. Ce qui constitue un avantage à préserver et à renforcer en adoptant de bonnes pratiques en matière d'entretien et d'amélioration. En hiver ils conservent la chaleur et la restituent à l'intérieur. En période estivale ils assurent un bon déphasage thermique garantissant le confort intérieur.

Les murs construits à la chaux

Le bon fonctionnement de ces murs est assuré par leur enduit extérieur à base de chaux.

Les enduits : protection et respiration de la maçonnerie du bâti ancien en briques et en terre crue

Les murs sont couverts d'un enduit de protection à base de chaux et de sable. L'enduit se compose d'un gobetis plus ou moins hydraulique, d'un corps d'enduit, et d'une couche de finition à la chaux aérienne. Un badigeon de chaux aérienne passé en deux couches vient achever et protéger l'ensemble.

L'enduit joue un rôle important dans une maçonnerie. Il assure son homogénéité, sa cohésion, sa protection et sa finition. Il protège et isole contre les effets du vent, de la pluie et des variations thermiques. Il agit comme une peau sur la maçonnerie : élastique, il s'adapte aux déformations et mouvements, minimes mais constants du bâti ancien ; imperméable à la pluie et perméable à la vapeur d'eau, il permet à la vapeur d'eau et à la condensation provenant de l'intérieur du bâti de s'évacuer naturellement au travers du mur. L'humidité provenant des remontées capillaires du sol s'évacue naturellement des maçonneries grâce aux enduits perspirants (perméables à la vapeur d'eau) à forte capillarité. La régulation de l'humidité dans le bâti participe à la notion de confort dans le logement et permet de réduire le besoin de chauffage participant ainsi à une économie d'énergie. Enfin, les propriétés bactéricides et fongicides de la chaux ont un effet assainissant sur les murs et l'atmosphère de la maison.

Les enduits extérieurs devront respecter les saillies et les modénatures de la façade lorsque celles-ci sont destinées à être laissées à la vue.

Stratégies d'amélioration thermique.

L'enduit extérieur a pour fonction la protection de la maçonnerie et la régulation de son hygrométrie. Sur le bâti ancien, l'isolation thermique extérieure est généralement proscrite dans la mesure ou l'épaisseur nécessaire pour une bonne isolation extérieure (10 à 20 cm) amènerait à modifier profondément l'aspect de la façade en en occultant les détails de composition. Cependant il est possible d'apporter une correction thermique à ces façades par la mise en œuvre d'enduits correctifs perspirants à base de chaux et de matériaux isolants (chanvre, le liège ou la perlite) d'une faible épaisseur (2 à 3 cm selon la profondeur des modénatures).

Ce type d'intervention constitue une solution par défaut et ne permet pas d'atteindre les objectifs de la basse consommation. Cependant, cette correction qui peut être combinée à une isolation intérieure, permet d'atténuer les déperditions thermiques des façades.

Cette intervention doit-être combinée à la prise en compte d'autres postes de déperditions thermiques : combles, menuiseries, ventilation ; afin de tirer aux mieux parti des qualités thermiques du bâti ancien et d'atteindre des objectifs très satisfaisants en termes de performances énergétiques, de salubrité et de confort du bâti.

En France les stratégies d'amélioration thermiques du bâti ancien font l'objet d'une étude approfondie depuis 2008 dans le cadre du projet BATAN commandité par l'ADEME et le Ministère du Développement Durable, suivi de l'étude ATHEBA. Plusieurs organismes et associations liés à ce projet apportent conseils et compétences dans l'élaboration de stratégies d'amélioration des performances thermiques et énergétiques de ce type de bâti (Maisons paysannes de France…).

Les enduits et l'amélioration thermique des bâtis de la période industrielle

Les murs des bâtis de la période industrielle sont constitués de blocs béton et enduits au ciment. Très souvent, La qualité des décors architecturés des façades des années 1930-1950 est à préserver et exclut une Isolation Thermique Extérieure. Une correction thermique peut cependant être envisagée par la mise en œuvre d'enduits à base de matériaux isolants. Les matériaux mis en œuvre dans ces bâtis ne sont pas perspirants. Le poste de la ventilation doit donc être particulièrement observé et étudié. Cette intervention doit-être combinée à la prise en compte d'autres postes de déperditions thermiques.

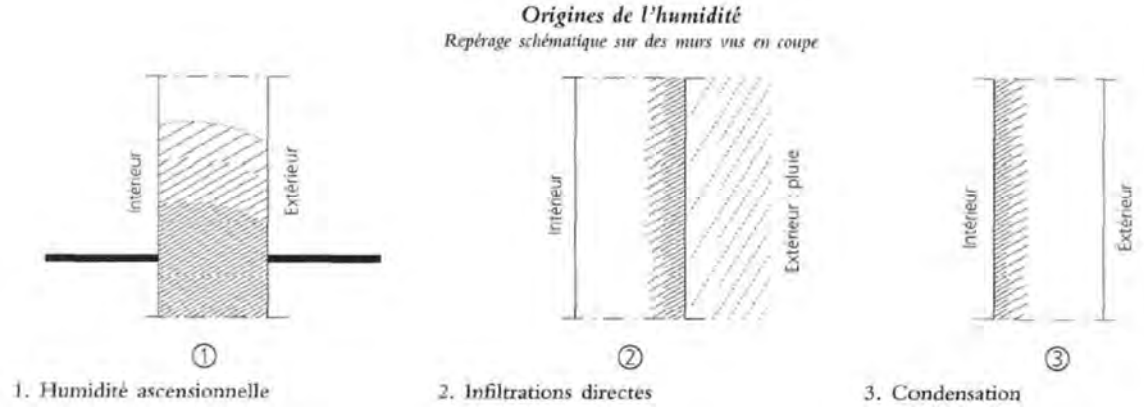

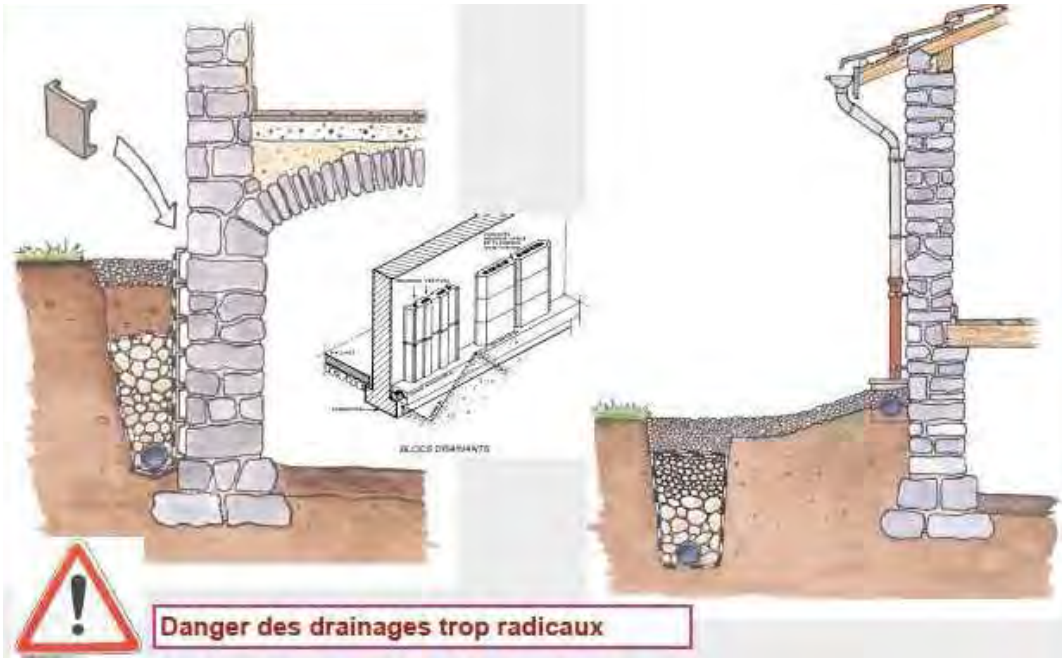

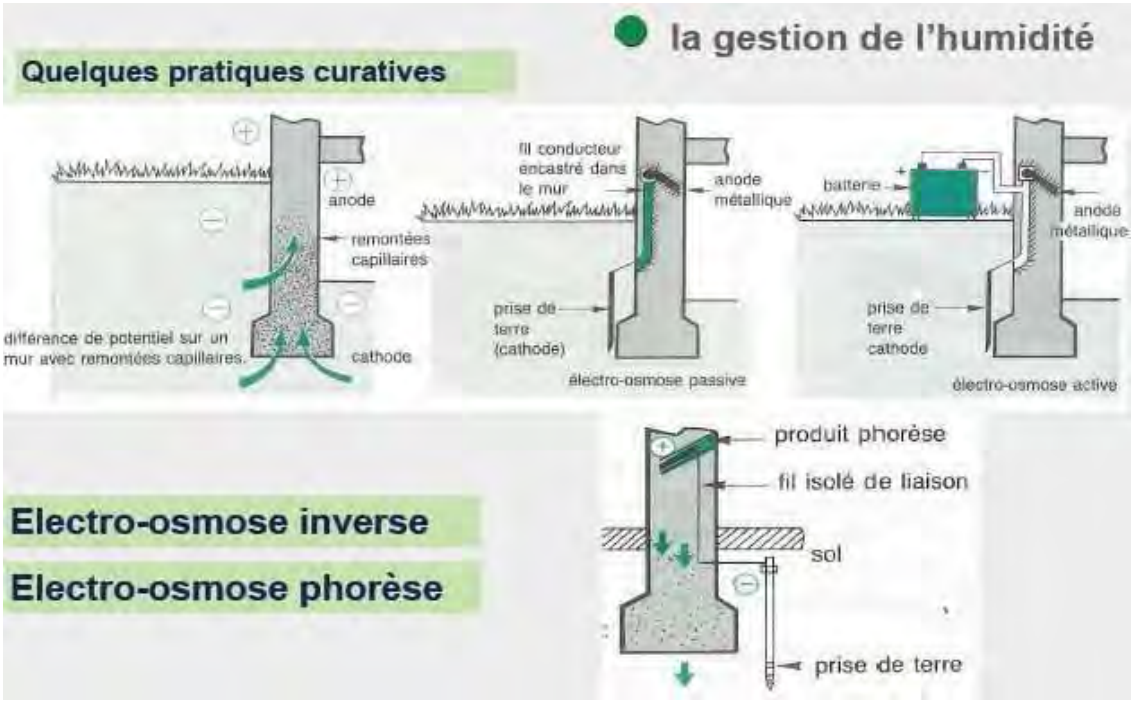

Illustrations tirées de l'Etude sur le développement durable de Moissac. Cabinet Fébus Eco-Habitat. Orthez 2011.

Le traitement de l'humidité dans les maçonneries du bâti ancien

Le bâti ancien a un équilibre hygrothermique particulier du a ses matériaux hygroscopiques.

Les murs anciens doivent garder assez d'humidité pour ne pas se fissurer par desséchement et ne pas garder l"humidité trop longtemps pour ne pas se déliter par saturation. Ce phénomène d'équilibre est obtenu par les alternances été chaud, hiver froid et fonctionne si les murs peuvent échanger l'humidité facilement à travers les enduits extérieurs et les matériaux intérieurs perméables à la vapeur d'eau. Ce principe est renforcé si l'air intérieur n'est pas trop humide donc bien renouvelé par de l'air extérieur toujours plus sec en hiver. Les changements de phases de l'eau dans le mur (sublimation de l'eau à l'état liquide et liquéfaction de l'eau à l'état gazeux, point de rosée...) lorsque son taux est équilibré produit de l'énergie absorbant des calories en période chaude et en produisant en période froide et contribue à l'équilibre thermique du logement.

Outre la mise en péril des maçonneries, un déséquilibre hygrométrique du mur et un excès d'humidité engendre une sensation d'inconfort thermique dans le bâti et fait baisser la température ressentie. Pour remédier à cet inconfort thermique on augmente la température de chauffage dans le logement. Ceci engendre une augmentation de la production de vapeur d'eau qui ne va pas dans le sens d'un assainissement du logement ainsi surconsommation d'énergie.

La gestion de l'humidité du mur est donc impérative et se pose comme préalable à toute tentative de correction ou amélioration thermique passe par plusieurs procédés :

- **Le traitement des abords du mur.** Remplacement des revêtements étanches des trottoirs par des revêtements perméables (dalles non jointées sur lit de sable, cailloux, calade de galets sur lit de sable ou mortier chaux sable…).
- **La pose d'enduits extérieurs** étanches à l'eau liquide et perméables à la vapeur d'eau et en réalisant une bonne continuité entre les matériaux constructifs, les joints et l'enduit.
- **Le drainage capillaire**. Ce procédé curatif est impossible en centre ville. En zone urbaine moins dense il peut-être réalisé avec les plus grandes précautions : il doit-être éloigné du mur et ne pas passer sous la fondation.
- **Les systèmes curatifs** Ces procédés sont efficaces si les murs sont bien homogènes : électro-osmose inverse, électro-osmose phorése …

Les contrevents permettent de faire obstacle à l'air froid en hiver et aux excès du rayonnement solaire estival.

Doubles fenêtres en réhabilitation. la seconde fenêtre (neuve) s'ouvre contre le nu intérieur mur alors que l'ancienne s'ouvre dans l'ébrasement. avec une lame d'air. Ces doubles fenêtres peuvent être ouvrantes ou coulissantes et par exemple intégrées dans un dispositif d'isolation intérieure. Un double vitrage de rénovation ou un survitrage intérieur non visible de l'extérieur pourra être installé sur la menuiserie ancienne.

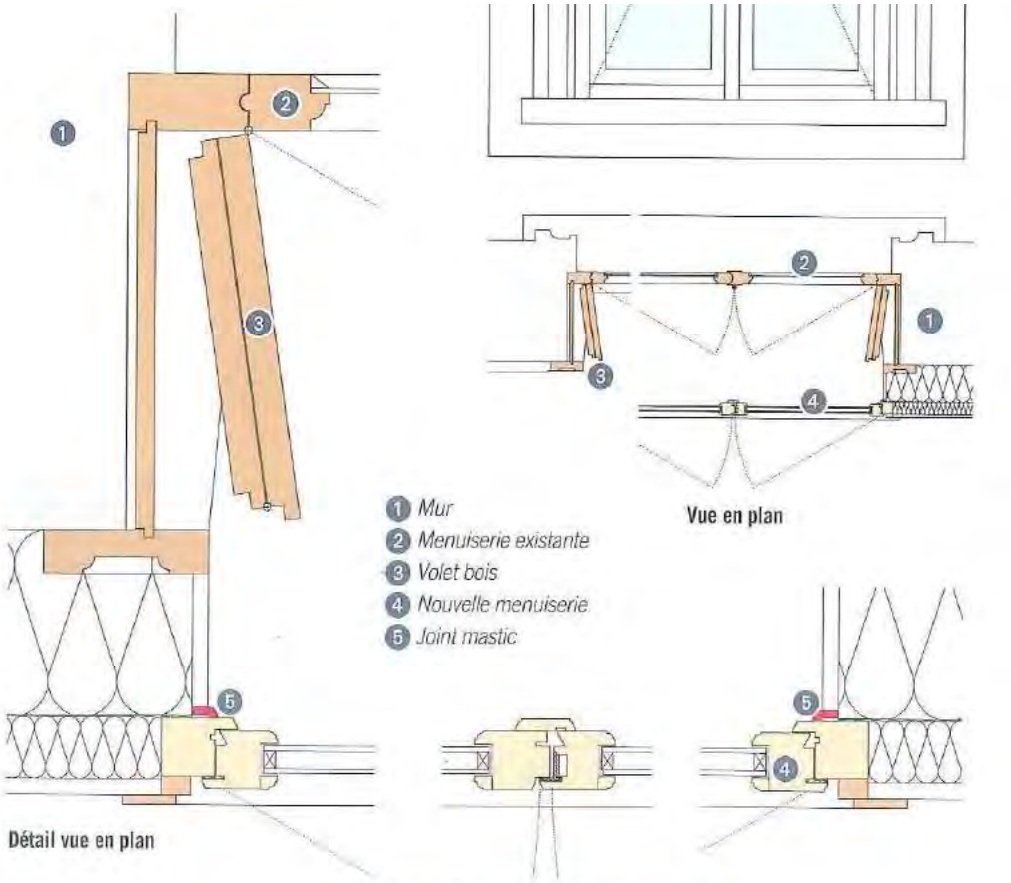

Pose d'une menuiserie venant doubler une menuiserie historique. Source : L'isolation thermique écologique, Oliva et Courgey, 2010.

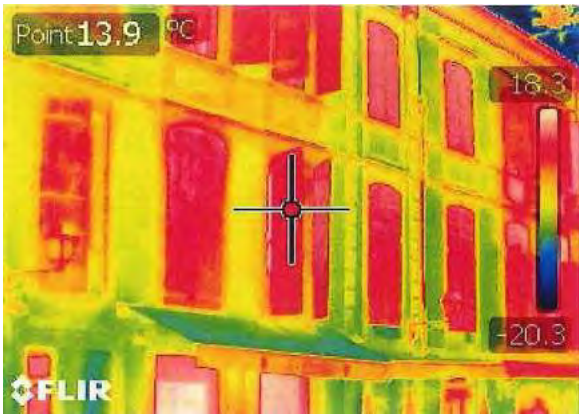

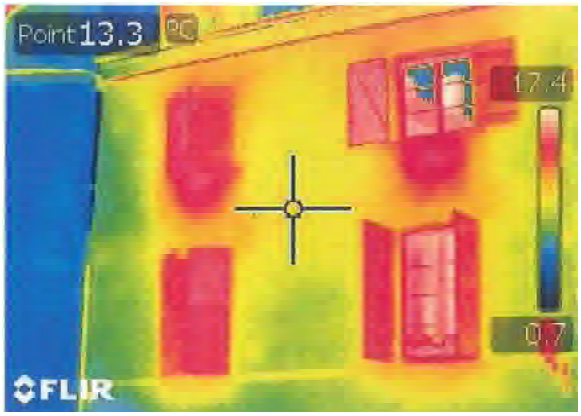

Clichés de thermographie réalisés en hiver par le cabinet Fébus Eco-Habitat. Mise en évidence des déperditions thermiques des fenêtres et de leurs allèges. L'allège est un point important du mur à isoler

Les ouvertures :

Elles sont relativement nombreuses et pourvues systématiquement de volets battants épais. (elles peuvent être équipées de volets battants légers après rénovation à la période industrielle).

Les menuiseries :

Les menuiseries des fenêtres anciennes sont à petit bois avec 2, 3 ou 4 panneaux et souvent d'un seul panneau après rénovation. Les portes peu ou pas vitrées disposent d'une imposte vitrée.

Les fenêtres sont équipées de contrevents permettant de protéger les ouvertures tant de l'air froid hivernal que du rayonnement solaire estival. Les menuiseries (portes, fenêtres et contrevents) sont traditionnellement en bois peint. Les contrevents sont indispensables et doivent être conservés ou rétablis.

La généralisation de l'utilisation du bois dans la construction permet de maintenir et développer la filière bois et de lutter efficacement contre l'effet de serre en captant et fixant durablement les rejets de CO2 dans l'atmosphère.

Le bois constitue un véritable piège à carbone. On considère en effet qu'un arbre moyen produit en une année l'oxygène nécessaire à la respiration de quatre personnes et fixe le CO2 émis par une voiture en 18000 km. Le recyclage du bois n'est pas impactant pour l'environnement. Le bois peint avec des peintures naturelles a l'avantage de ne pas émettre de COV, contrairement aux matériaux issus de la pétrochimie (PVC…) Il contribue à la qualité de l'air intérieur de l'habitat préserve la santé de ses habitants.

On aura à cœur de choisir des bois d'essences locales pour les menuiseries plutôt que des bois exotiques dont l'acheminement génère de l'énergie grise.

L'amélioration des performances thermiques

Les menuiseries constituent le deuxième poste de déperdition thermique dans un bâtiment, et le premier si leur étanchéité à l'air est défectueuse.

L'étanchéisation des menuiseries est donc primordiale mais toute modification de l'étanchéité d'une fenêtre doit-être précédée d'une analyse de la ventilation du bâti afin d'assurer sa conservation et de maintenir la qualité de l'air intérieur. Les fenêtres si elles sont étanchéifiées peuvent-être équipées de bouches d'aération réglables (mécaniques ou hygroréglables) afin de pouvoir conserver dans le bâti un mode de ventilation naturelle (cf. chap. D.6)

Les menuiseries anciennes seront conservées et restaurées. Lorsqu' une menuiserie ancienne est bien posée et que son étanchéité est assurée, le remplacement du vitrage ou la pose d'un survitrage peut-être suffisante à l'amélioration de ses qualités d'isolation thermique, surtout sur les façades Sud ensoleillées en hiver. Si l'on veut conserver l'esthétique de menuiseries anciennes, la pose d'une double fenêtre dans l'ébrasure à l'intérieur du bâti constitue une alternative avantageuse dont les propriétés s'approchent d'un vitrage triple. Dans ce cas il faut au moins que la menuiserie extérieure soit étanche à l'eau pour assurer la protection des murs et des encadrements.

Les contrevents doivent être conservés, ils permettent d'atténuer le rayonnement solaire estival et protègent les baies des déperditions thermiques en hiver.

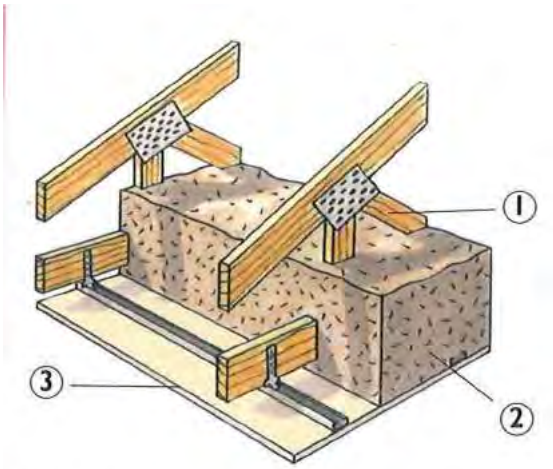

1 Fermette
2 Chènevotte déversée (40 cm)
3 Plafond existant en plaque de plâtre (13 mm)

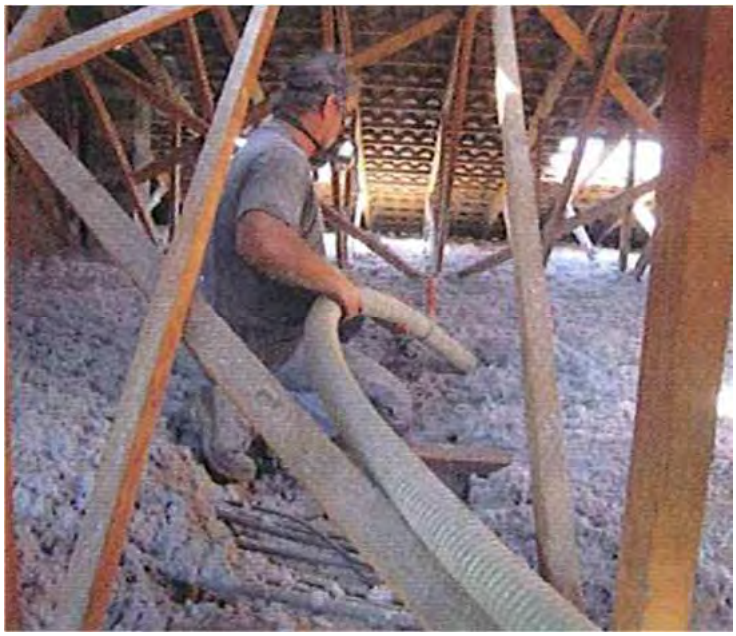

Principe de l'isolation des combles non praticables par insufflation d'isolants en vrac. Source : L'isolation thermique écologique, Oliva et Cougey, 2010.

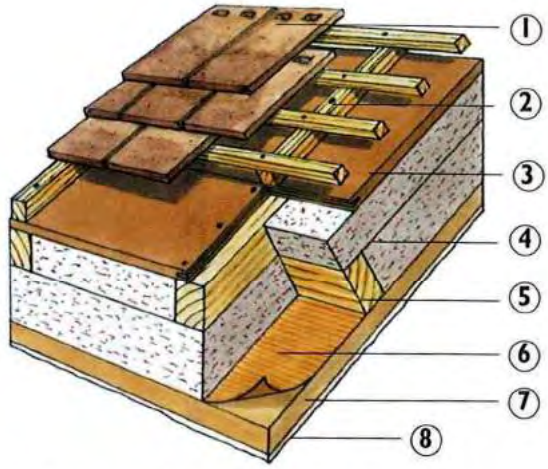

1 Couverture en tuile, y compris liteaux
2 Contre-lattage (4 cm minimum)
3 Panneaux pare-pluie* en feutre de bois (1,8 cm)
4 Deux épaisseurs croisées de laine de coton recyclé Métisse® (10 cm +15 cm)
5 Chevron* et contre-chevrons*
6 Membrane assurant l'étanchéité à l'air et la régulation de vapeur d'eau
7 Panneau feutre de bois (6 cm)
8 Enduit terre (≈ 1 cm)

Principe de l'isolation des combles praticables. Pose d'isolent entre chevrons sous la couverture. Source : L'isolation thermique écologique, Oliva et Cougey, 2010.

G.3.6 LES TOITURES, LES COMBLES, LEUR AMELIORATION THERMIQUE

Toitures

Les toits des bâtis anciens du centre présentent majoritairement des charpentes à 2 ou 4 pentes inclinées de 100 % minimum et recouvertes de tuile plate ou d'ardoises ais aussi de tuile de Marseille (pente adaptée). Les toitures sont équipées de cheminées aux souches massives, le comble habitable est équipé de lucarnes. L'orientation des faîtages est tributaire de l'orientation du parcellaire.

Les combles et leur amélioration thermique :

Les combles représentent 30 % des déperditions totales des maisons et doivent être isolés.

L'isolation des combles sur chevrons (Sarking) ne sera pas possible sur les toits anciens, elle conduirait à un rehaussement du niveau de la couverture incompatible avec l'unité du paysage des toits de Pau et supprimerait l'intérêt des corniches et des détails remarquables des passes de toits.

On procédera à une isolation entre et sous chevrons pour les rampants avec pose d'un freine vapeur. Les combles perdus seront isolés au dessus du plafond avec un isolant en vrac, en panneau ou en rouleau à condition qu'il soit posé de manière continue avec un pare-vapeur continu en sous-face qui assure l'étanchéité à l'air.

On privilégiera les matériaux naturels à forte densité (laine de bois, ouate de cellulose insufflée à une densité d'au moins à 60 kg/m3) permettant d'apporter un bon confort thermique hivernal et un déphasage important en été.

Les qualités perspirantes de ces matériaux permettent une meilleure gestion de l'humidité et de la ventilation dans l'habitat.

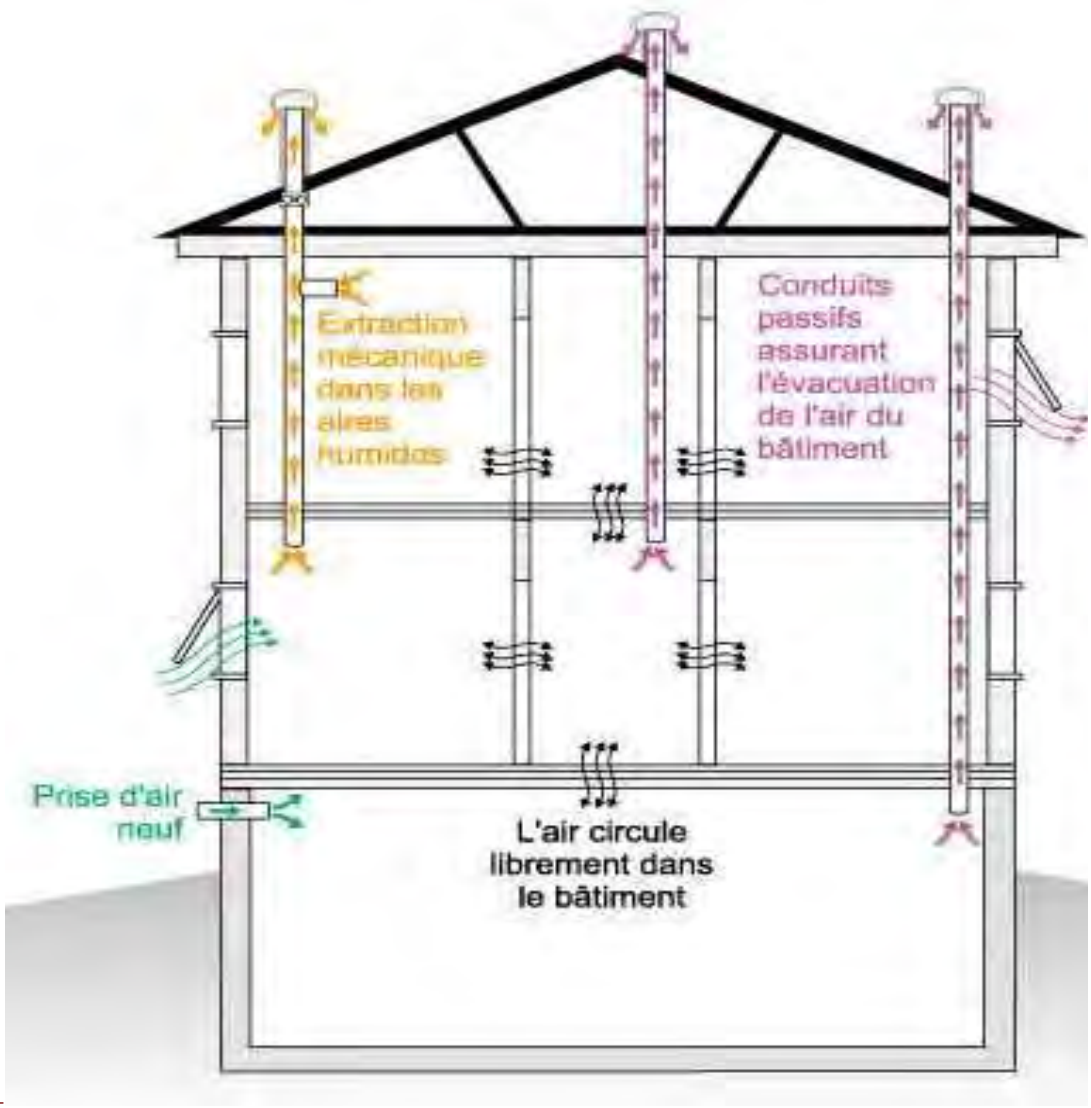

264

Principe de la ventilation naturelle assistée et simple flux.

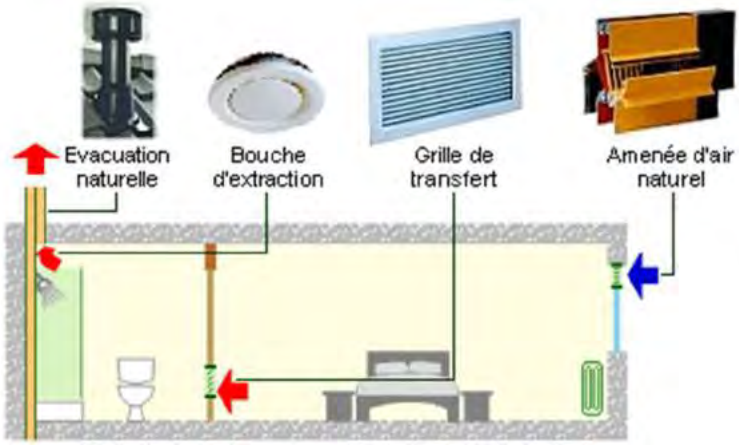

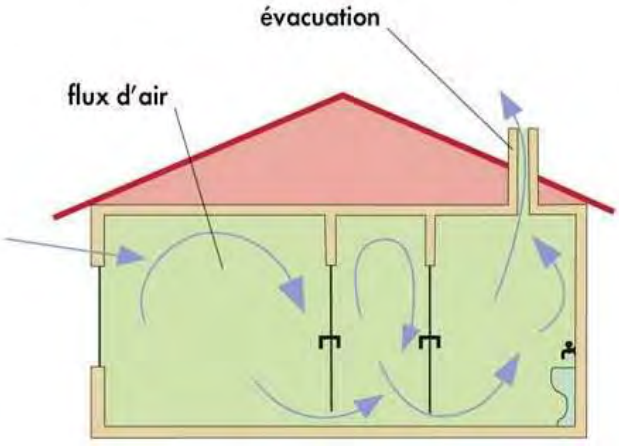

Principe de la ventilation naturelle

G.3.7 LA VENTILATION DU BATI, SON AMELIORATION

La ventilation dans le bâti palois

En l'absence de moyens mécaniques, la ventilation des bâtis se fait de façon naturelle par les défauts d'étanchéité des ouvertures. La transversalité des logements sur le parcellaire en lanières permet de créer un flux d'air efficace pour renouveler, rafraichir ou réchauffer l'air dans le logement.

La ventilation est obligatoire, naturelle ou mécanique dans les locaux habités. Dans un bâtiment relativement étanche à l'air, l'installation d'une ventilation naturelle ou mécanique est indispensable pour éviter les moisissures et éviter les diverses pollutions.

Stratégies d'améliorations thermiques

Les pertes thermiques par renouvellement d'air peuvent atteindre 50% des besoins de chauffage. Elles sont plus ou moins importantes selon le système de ventilation utilisé.

Il existe plusieurs types de ventilation :

- **Ventilation naturelle par tirage thermique** : un conduit placé en partie haute des pièces à ventiler relié à l'extérieur par un point d'extraction haut évacue l'air chaud. Ce système fonctionne bien en hiver mais est insuffisant en été. Les pertes thermiques engendrées par ce système peuvent représenter 30 à 50% des besoins de chauffage dans les habitations correctement isolées.
- **Ventilation simple flux :** un ventilateur qui fonctionne en permanence extrait l'air des pièces humides . L'entrée d'air frais se fait par des grilles d'entrée d'air et les défauts d'étanchéité du bâtiment. Ce système permet un bon renouvellement d'air mais engendre entre 20 et 40% de déperditions thermiques par le renouvellement d'air.
- **Ventilation simple flux hygroréglable :** ce système est identique à la ventilation simple flux mais le ventilateur se déclenche en fonction du taux d'humidité dans l'air. La part des déperditions est ici comprise entre 20 et 30 % des pertes totales.
- **Ventilation double flux avec récupérateur :**

  Consiste en deux réseaux de conduits qui font circuler l'air mécaniquement. Le premier extrait l'air vicié des pièces humides (pièces d'eau, cuisine), le second insuffle l'air neuf dans les pièces principales. Les réseaux sont reliés à un échangeur thermique qui préchauffe et filtre l'air neuf qui se réchauffe en puisant les calories de l'air sortant. Ce système présente l'avantage de réduire les déperditions thermiques à 30% des besoins de chauffage mais ses deux ventilateurs consomment plus d'énergie électrique.

Dans tous les cas la ventilation n'est véritablement efficace que si le bâtiment est relativement étanche en dehors des ouvertures prévues pour son fonctionnement.

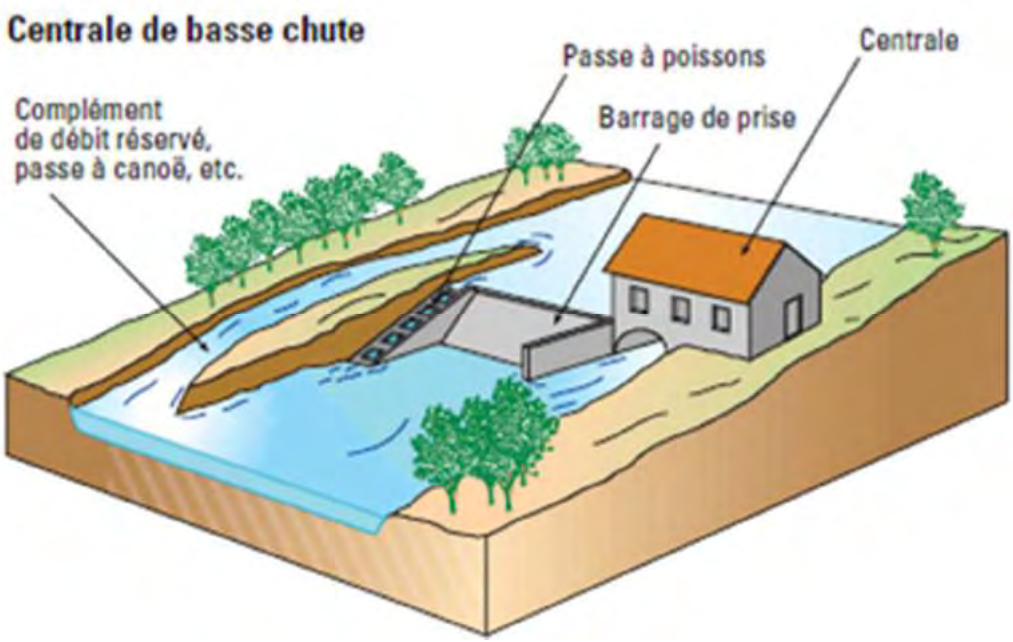

Source : Guide pour le montage de projets de petite hydroélectricité-Ademe.

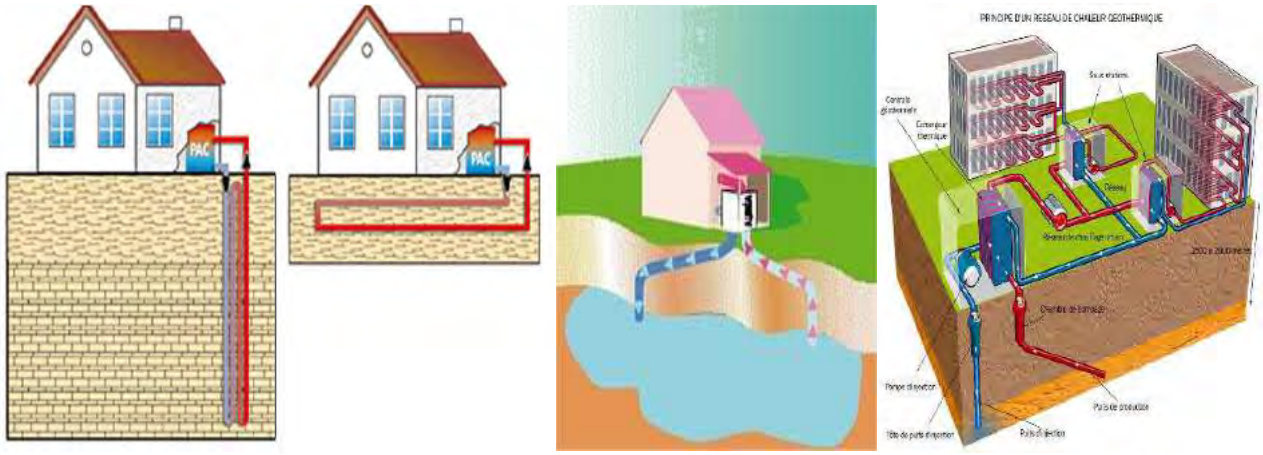

Géothermie. De gauche à droite: captage vertical profondeur par forage d'un puits de 10 à 100 mètres de profondeur; captage horizontal par la mise en place d'un réseau à faible profondeur mais sur une grande surface; hydrothermie par captage des calories dans une nappe phréatique de proximité géothermie et hydrothermie adaptée au chauffage d'installations collectives.

P

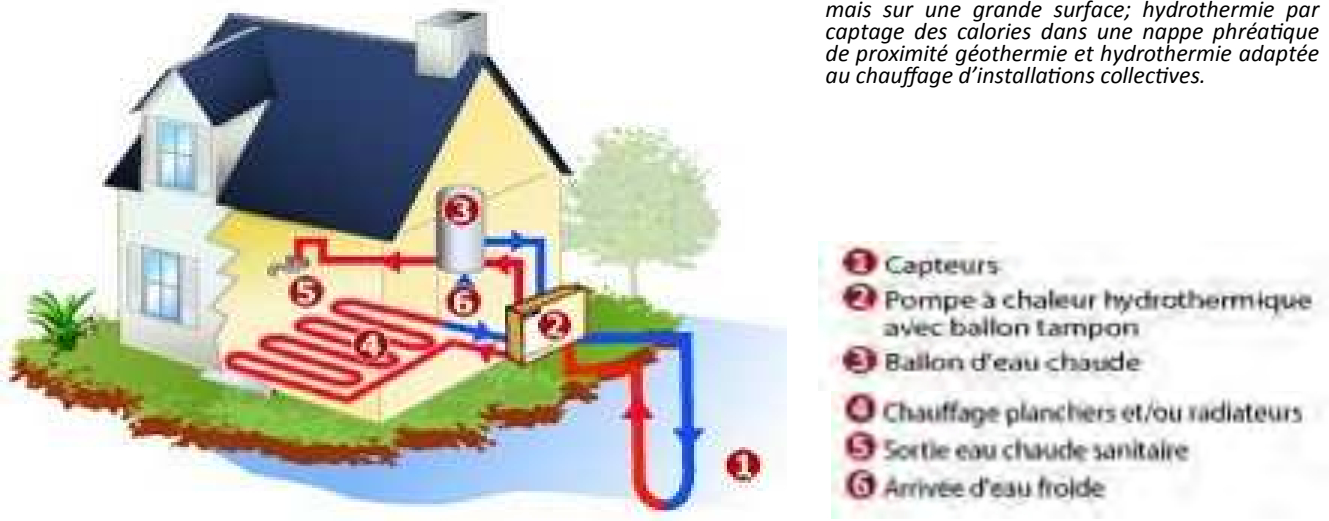

Principe de l'installation pour le captage géothermique en nappe phréatique de proximité.

L'énergie hydroélectrique

Le Gave et les cours d'eau qui traversent le territoire de Pau constituent une ressource d'énergie largement exploitée par le passé et dont témoigne encore la présence de nombreux moulins. Cette ressource hydraulique peut offrir aujourd'hui encore l'opportunité d'une production d'énergie renouvelable par le petit hydroélectrique sous réserve des fortes contraintes liées à la loi sur l'eau.

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie), chargée de la promotion des énergies renouvelables, peut apporter un soutien technique et financier aux différents stades d'un projet de Petite Centrale Hydroélectrique (PCH) . Les collectivités locales peuvent encourager le développement de la petite hydraulique dans le cadre de leur Agenda 21 ou de leur Plan Climat. Une commune peut ainsi être maître d'ouvrage d'une installation (exemple à la commune de Saint-Guillaume en Isère qui a réalisé une mini-centrale de 800 kW, sur la rivière de la Gresse). Les particuliers ont également un rôle majeur à jouer. En effet, la loi donne à chacun le droit d'exploiter une PCH, et ce pour sa consommation personnelle d'électricité, ou pour sa revente. EDF et GDF Suez, majoritairement connus pour l'exploitation des grands barrages hydroélectriques, sont également des acteurs importants de la petite hydraulique.

En outre, contrairement aux grandes centrales hydroélectriques, les PCH (petites centrales hydroélectriques) ont un impact très faible sur la biodiversité. Ces dernières, construites au fil de l'eau, ne nécessitent ni retenues, ni vidanges ponctuelles. Elles ne perturbent par conséquent ni l'hydrologie ni la biologie. D'ailleurs, les PCH sont encadrées par la loi pêche de 1984, qui impose des critères sévères en termes de débits réservés et de passage pour les poissons. Il peut également être intéressant et surtout moins contraignant de réutiliser des installations anciennes existantes digues, biefs…).

On estime qu'une centrale de 1 MW évite chaque année l'émission de 2 500 tonnes de CO2 en comparaison d'une centrale à combustion classique.

La Géothermie

Le principe est d'utiliser une pompe à chaleur pour capter la chaleur du sol et la transférer vers le chauffage. La géothermie apporte un complément d'énergie. La consommation d'une pompe à chaleur est de 1 kWh d'électricité pour récupérer 4 kWh d'énergie, à condition que la température de chauffage soit basse, donc que l'habitat soit au préalable isolé efficacement. Le captage peut être réalisé soit par un forage vertical complexe et limité soit par un captage horizontal qui demande une grande surface de sol disponible et est peu adapté aux parcelles du centre ville.

L'utilisation de la nappe phréatique

La pompe à chaleur prélève les calories directement dans l'eau d'une nappe phréatique. Un puits extrait l'eau de la nappe et un autre la rejette sans modification sauf refroidissement, l'eau servant d'échangeur thermique avec le sol. L'eau est très vite réchauffée par le sol et peut ainsi servir pour d'autres installations thermiques proches.

La morphologie du pays, son hydrographie et son histoire qui a toujours été liée à la ressource hydraulique sont particulièrement propices au développement de cette énergie renouvelable compatible avec l'environnement et les paysages.

L'AVAP-SPR propose de promouvoir cette énergie renouvelable particulièrement adaptée. Les contraintes actuelles liées à la gestion des cours d'eau (continuité, réglementation) sont à prendre en compte par l'AVAP-SPR.

CHAPITRE H

ETAT DES PROTECTIONS, DES ETUDES ET DES RECONNAISSANCES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE

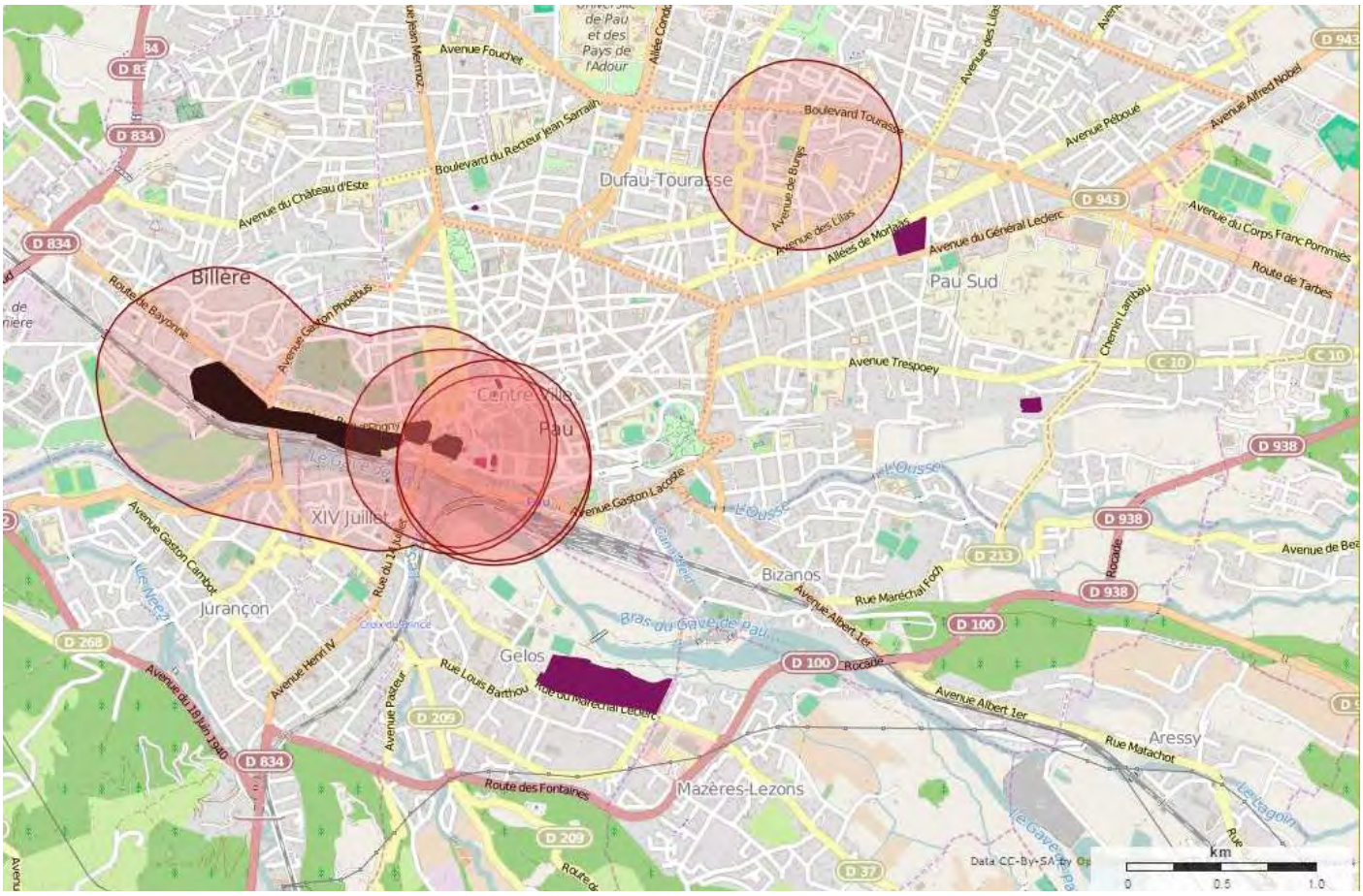

Cercles de protection de 500 mètres engendrés par les Monuments Inscrits et Classés

H.1 Protection au titre des Monuments Historiques

Eléments classés Monuments Historiques

- **Domaine national du château de Pau ou château Henry IV :** jardin, parc, remise, écurie, serre, terrasse, enceinte, pavillon, tour, fossé, pont, pont, jardin , mur de clôture, passerelle, portail, poste de garde. 1840 : classé MH; 2004/10/04 : classé MH.
- **Maison natale de Charles Bernadotte** : élévation, décor extérieur, toiture**.** 1953/12/10 : classé MH.

Eléments inscrits parmi les Monuments Historiques

- **Ancienne Hôtel de Peyre ou maison dite de Sully** : escalier, vestibule, élévation, toiture**.** 1987/07/02 : inscrit MH
- **Hôtel de Gassion (ancien)** : salon, élévation, toiture, décor intérieur. 1988/02/01 : inscrit MH
- **Cimetière Israélite :** enclos**.** 1995/09/26 **:** inscrit MH
- **Chapelle funéraire Guillemein-Montebello dans le grand cimetière.** 1997/11/27
- **Eglise Saint-Joseph** : décor intérieur. 2000/12/14 : inscrit MH
- **Villa Sainte-Hélène :**
  - 12/09/1945 : Site inscrit
  - 30/01/2001 **:** objets mobiliers inscrits
  - 2002/10/15: Inscrit MH : villa dans sa totalité, parc ,portail, mur de clôture, , les écuries et le manège, décor intérieur .

- **Palais Sorrento, dit aussi Castet de l'Array** : 13/01/2014
- **Eglise Saint-Jacques** : 27/05/2013
- **Monument aux morts de la guerre 1914-1918** : 21/10/2014

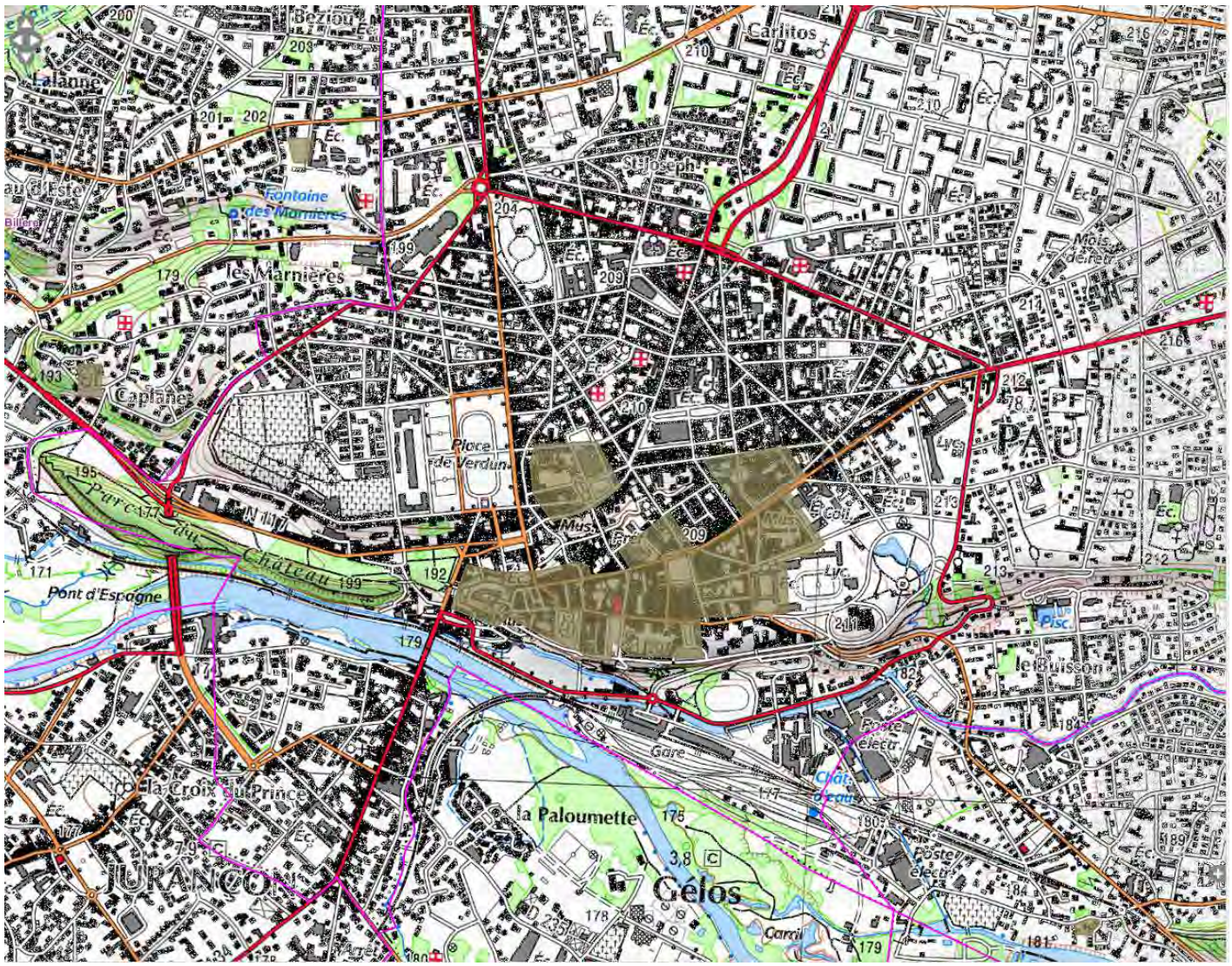

Zone de protection archéologique. Source DRAC aquitaine, visualiseur PIGMA.

Archéologie préventive

Sites mentionnés par le SRA au titre de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive :

- Bande tumulaire du Pont-Long - Tumuli—Protohistoire
- Entre le Cami Salié et la forêt Bastard—Tumulus-Protohistoire
- Camp militaire Tumulus-Protohistoire
- Ville de Pau—Multiples vestiges (château, ancienne église, ancien cimetière, murs de ville) - Moyen Age et moderne
- Le Cordeliers - Ancien couvent - Moderne

Zone archéologique

Par arrêté du Préfet de Région du 1° mars 2005, la commune de Pau est couverte en partie par une zone archéologique.

- Ville de Pau : bourg médiéval et moderne
- Les Cordeliers : couvent, Epoque moderne
- Camp militaire : tumulus protohistorique
- Entre le Cami Salié et la forêt Bastard (Palais des Sports) : tumulus protohistorique
- Bande tumulaire du Pont-Long : tumuli protohistoriques

CHAPITRE I

LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DU SPR—AVAP

Ce chapitre ambitionne de faire avec sa synthèse la « passerelle » entre le diagnostic et les documents réglementaires du SPR—AVAP. Il explicite les choix qui président à la conception des règles notamment la nature des catégories du plan, les niveaux d'ambition en termes de mise en valeur et protection.

Le diagnostic et le dialogue engagé avec les Ateliers du Plan et les commissions techniques tout au long de la démarche en s'appuyant sur les acquis de la gestion de la ZPPAUP et sur les besoins en matière de renouvellement ou reconquête urbaine conduisent à l'émergence de notions comme les points d'appui patrimoniaux et la prise en compte du contexte urbain. Ces notions permettent d'éclairer la démarche de projet, de programmation et de conception à promouvoir dans toute action concrète sur la « chair » de la ville « constituée ». La démarche de projet est au cœur du SPR—AVAP. Tous les choix sont le résultat des échanges avec la Commission Locale du SPR—AVAP.

En préalable une première synthèse des valeurs patrimoniales et originales de Pau, découlant du diagnostic, donne les pistes des orientations à développer dans la partie réglementaire du SPR—AVAP.

Dans un second temps, les principes retenus, les enjeux auxquels ils doivent répondre sont développés.

1

2

3

4

5

6

7

8

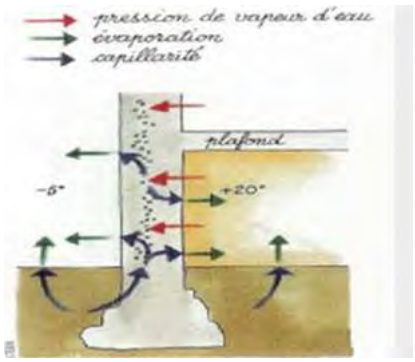

9

10

1 – Une valeur d'ensemble de la ville appuyée sur l'identité des édifices intéressants et d'édifices d'exception.

> **l'affirmer par les catégories dans la nomenclature et des règles architecturales adaptées.**

2 – Un tissu urbain de qualité et à valeur patrimoniale, support du cadre de vie

> la maintenir et le promouvoir à l'aide de règles urbaines et une nomenclature pour les espaces de cours et de jardins.

3 – Un site remarquable, l'éperon entre Hédas et gave, face aux Pyrénées

> renforcer l'identité de la ville en favorisant la lecture de son site par un secteur de projet et l'identification des intérêts paysagers en appuis.

4 – Un dialogue ville/nature singulier et exceptionnel

> contribuer au projet urbain lié aux gaves, par un secteur spécifique et des règles « cadre » attachées à la nature des lieux plutôt qu'une protection à l'objet.

5 – Des grands espaces publics exceptionnels, avec leur génie propre, liés les uns aux autres et formant la façade de la ville face au grand paysage

> les maintenir et les affirmer par une catégorie de protection, avec des orientations de gestion spécifique par lieu et selon leur statut (Domaine National, Site Classé, espace public de la Ville).

6 - Des espaces publics et des paysages urbains variés et de qualité

> **les valoriser par des orientations d'aménagement appuyées sur plantations, monuments et ambiances.**

7 - Des secteurs où la ville continue à « se faire »

> **délimiter des secteurs de projet, qui prolongent le «génie» urbain palois .S'appuyer des supports à valeur patrimoniale (édifices « pivots », jardins, ambiances), laissant place à l'appréciation du contexte.**

8 - Des jardins et les parcs, des ensembles plantés continus, à valeur environnementale et paysagère

> **les affirmer par des catégories dans la nomenclature et des règles paysagères adaptées.**

9 - Des qualités intrinsèques de bâti et de tissu urbain vis-à-vis des performances énergétiques

> **Promouvoir la transition énergétique en optimisant en priorité les qualités existantes par des règles adaptées.**

10 – Une ville et des espaces contemporains remarquables, (parkway, séquence Saragosse, cité administrative, université), très différents de la ville traditionnelle, tronqués dans la ZPPAUP

> **En faire un secteur à part entière ? Promouvoir une démarche et une étendue spécifique (autre SPR—AVAP ou PLU patrimonial ?).**

Un contour à améliorer pour rester en cohérence avec les étapes de constitution de la ville et la nature de ses tissus :

- *Exclure le quartier Sarogosse pour l'intégrer dans une autre démarche élargie au Parckway et aux patrimoines XXe siècle.*
- *Intégrer les tissus de maisons avec jardins en rapport avec le tissu de la période "balnéaire"*
- *Intégrer dans le SPR—AVAP. les sites classés pour assurer une visibilité qualitative commune à l'ensemble du belvédère-jardin*

A la suite du diagnostic, le contour de la ZPPAUP est questionné sur quelques secteurs pour des raisons de cohérence urbaine :

le secteur Saragosse, qui n'est qu'en partie couvert par la ZPPAUP, est différent par sa forme urbaine de la ville historique constituée. L'enjeu est soit de l'intégrer dans le SPR—AVAP, en incluant l'ensemble des formes urbaines identiques et des architectures du XXe siècle de qualité, soit de l'exclure de la présente AVAP-SPR pour conserver une enveloppe cohérente avec celle de la ville « traditionnelle constituée ». Dans ce dernier cas, ce secteur pourrait alors être inclus dans une démarche de valorisation appropriée à ses qualités et à celles du Parckway.

La Commission Locale après en avoir débattu souhaite que la délimitation du SPR—AVAP. s'attache à un périmètre cohérent avec la ville ancienne constituée.

Des secteurs de jardins, soit de nature pavillonnaire, soit attachés à d'anciennes villas n'ont pas été inclus dans le périmètre de la ZPPAUP. Le travail en atelier du plan a également concrètement fait émerger cette question, autour des délimitations marquée par une rue ou un fond de parcelle.

La Commission Locale, là aussi pour des raisons de cohérence urbaine et paysagère et de valeur d'ensemble valide le principe d'élargissement du périmètre du SPR—AVAP.

Les sites classés forment avec les grands espaces paysagers publics un enchaînement dont le caractère et les qualités sont une des originalités de Pau (chapitre B) particulièrement dans le dialogue avec les Pyrénées. La nécessité d'avoir une vision qualitative d'ensemble et de gestion pousse à proposer l'inclusion des sites classés dans le périmètre du SPR—AVAP.

La Commission Locale pour ces raisons de cohérence urbaine et paysagère et de valeur emblématique d'ensemble valide le principe d'élargissement du périmètre du SPR—AVAP. .

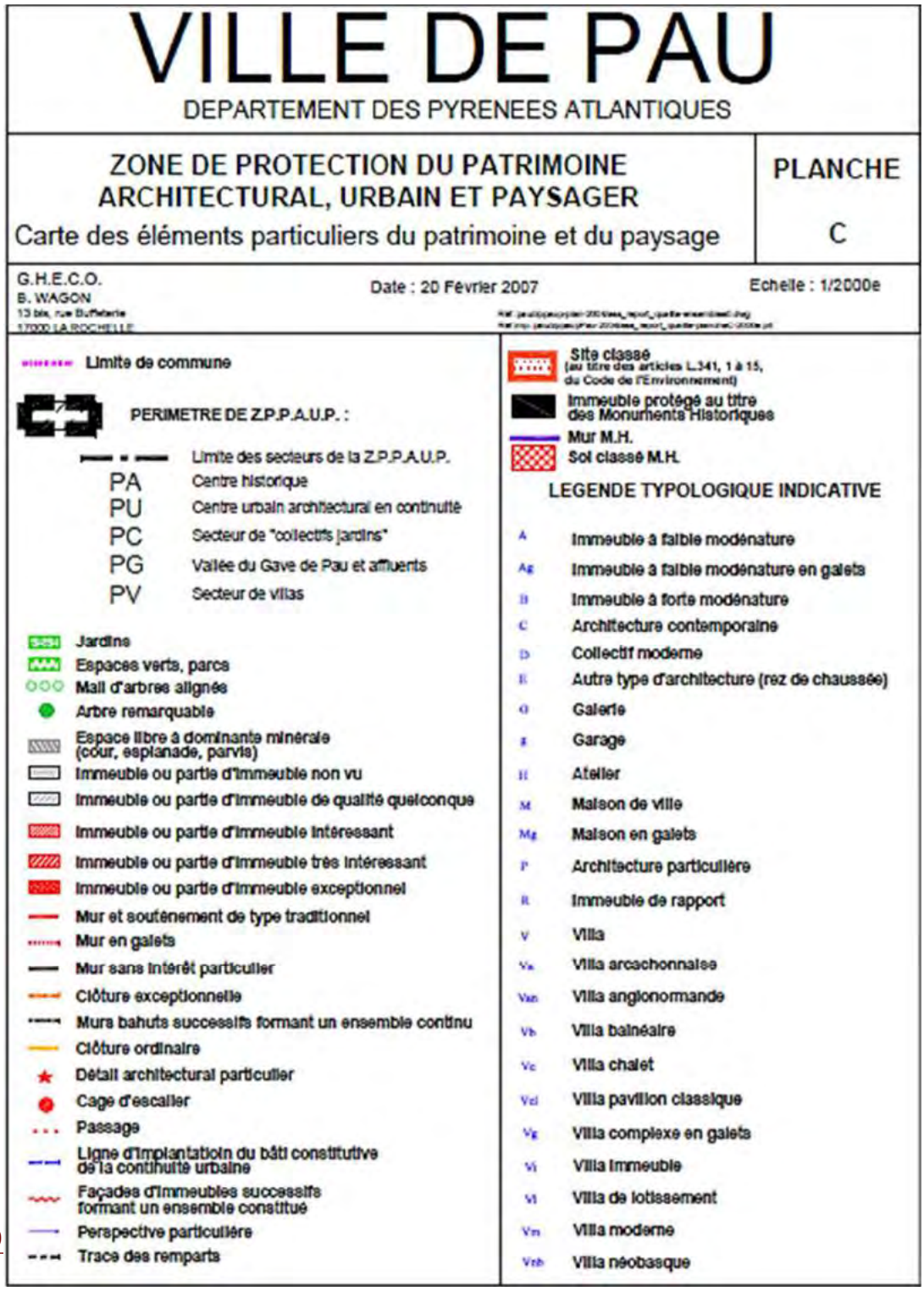

VILLE DE PAU

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Carte des éléments particuliers du patrimoine et du paysage

PLANCHE C

G.H.E.C.O.
B. WAGON
13 bis, rue Bufferie
17000 LA ROCHELLE

Date : 20 Février 2007

Echelle : 1/2000e

Limite de commune

PERIMETRE DE Z.P.P.A.U.P. :

Limite des secteurs de la Z.P.P.A.U.P.

PA Centre historique
PU Centre urbain architectural en continuité
PC Secteur de "collectifs jardins"
PG Vallée du Gave de Pau et affluents
PV Secteur de villas

Jardins
Espaces verts, parcs
Mail d'arbres alignés
Arbre remarquable
Espace libre à dominante minérale (cour, esplanade, parvis)
Immeuble ou partie d'immeuble non vu
Immeuble ou partie d'immeuble de qualité quelconque
Immeuble ou partie d'immeuble intéressant
Immeuble ou partie d'immeuble très intéressant
Immeuble ou partie d'immeuble exceptionnel
Mur et soutènement de type traditionnel
Mur en galets
Mur sans intérêt particulier
Clôture exceptionnelle
Murs bahuts successifs formant un ensemble continu
Clôture ordinaire
Détail architectural particulier
Cage d'escalier
Passage
Ligne d'implantation du bâti constitutive de la continuité urbaine
Façades d'immeubles successifs formant un ensemble constitué
Perspective particulière
Trace des remparts

Site classé (au titre des articles L.341, 1 à 15, du Code de l'Environnement)
Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques
Mur M.H.
Sol classé M.H.

LEGENDE TYPOLOGIQUE INDICATIVE

A Immeuble à faible modénature
Ag Immeuble à faible modénature en galets
B Immeuble à forte modénature
C Architecture contemporaine
D Collectif moderne
E Autre type d'architecture (rez de chaussée)
G Galerie
I Garage
H Atelier
M Maison de ville
Mg Maison en galets
P Architecture particulière
R Immeuble de rapport
V Villa
Va Villa arcachonnaise
Van Villa anglonormande
Vb Villa balnéaire
Vc Villa chalet
Vcl Villa pavillon classique
Vg Villa complexe en galets
Vi Villa immeuble
Vl Villa de lotissement
Vm Villa moderne
Vnb Villa néobasque

280

Une légende à toiletter

- *pour ne conserver que les indications à valeur réglementaire :*
  - *par exemple ôter les indications typologiques des villas*
  - *par exemple ôter les repérages d'escaliers (intérieurs)*
- *pour simplifier la nomenclature et rendre lisible le plan*

-> les catégories de la ZPPAUP

La légende ci-contre, le bilan et l'analyse de la ZPPAUP au chapitre A de ce diagnostic montrent les points d'évolution à porter dans le SPR—AVAP.
.

Toutefois, le repérage opéré pour établir les différentes catégories du plan de la ZPPAUP sert de base à un travail de « réévaluation » et de réactualisation parcelle par parcelle. C'est ce travail, conduit dans les ateliers du plan qui permet avec la conduite parallèle du diagnostic de proposer de nouvelles « catégories ».

Celles-ci tiennent compte à la fois des textes s'appliquant aux SPR—AVAP, de la pratique de la ZPPAUP par les services, de la réalité paloise.

-> les catégories de l'AVAP-SPR.

L'établissement de catégories par « niveau d'intérêt ».

Ce principe est retenu au fur et à mesure de l'élaboration, car :

il reste dans la logique de l'établissement des catégories de la ZPPAUP.

Il vise une simplification des catégories en les organisant par nature d'élément : édifices, jardins et espaces libres, clôture sur l'espace public, motifs plantés urbains, espace public. Cette catégorisation est aussi le résultat du diagnostic chapitres B, C et D.

Une distinction est donc faite entre :

« extraordinaire » c'est à dire exceptionnel à protéger et conserver absolument,

« ordinaire et intéressant» à conserver et pouvant évoluer,

« courant » intéressant pour une valeur d'ensemble, mais pouvant être amélioré ou disparaître et être remplacés pour mieux s 'intégrer dans le paysage urbain

A ces notions se rattachent donc des niveaux d'intérêt.

Le rappel des typologies bâties.

Le diagnostic montre la diversité et la qualité du patrimoine bâti de Pau à toutes les époques (chapitre D). Pour tenir compte de cette diversité, le principe d'analyse du bâti à partir des éléments régulateurs de l'architecture et de son art de bâtir est à retenir.

La prise en compte des systèmes constructifs.

Le diagnostic exprime aussi la différence entre système constructif traditionnel maçonné et système plus récent qui impliquent pour préserver les valeurs intrinsèques des édifices d'agir en cohérence avec ces systèmes constructifs. Les enjeux en terme de performances énergétiques se situent aussi essentiellement dans le respect de ces logiques (diagnostic chapitre G)

La mise en place des règles de valorisation et de conservation s'appuie sur ces trois points.

En fonction des niveaux d'intérêt, les ambitions de conservation et d'évolution sont adaptées (modulées).

Les édifices exceptionnels

Les édifices intéressants

Les édifices ordinaires ou courants

-> Les édifices exceptionnels

Une légende appropriée : rouge rayé gras

Ils sont à :

- Conserver et entretenir
- restituer dans le respect strict de leurs dispositions architecturales d'origine

Les règles (conditions) portent sur les :

- *façades*
- *toitures*
- *menuiseries*
- *devantures*
- *la place des énergies renouvelables*

-> Les édifices intéressants

Une légende appropriée : rouge rayé fin

Ils sont à :

- Conserver et entretenir
- Réhabiliter
- Transformer dans la logique de l'édifice
- Valoriser

les règles (conditions) portent sur les :

- *façades*
- *toitures*
- *menuiseries*
- *devantures*
- *la place des énergies renouvelables*

-> Les édifices courants ou ordinaires

Des édifices sans prescriptions de conservation ».

Une légende appropriée : rayé gris

Ils sont à :

- Remplacer
- ou conserver et entretenir

dans le respect de règles architecturales urbaines ou paysagères justifiées par la valeur urbaine de l'ensemble dans lequel ils se situent.

les règles (conditions) portent sur les :

- *façades*
- *toitures*
- *menuiseries*
- *devantures*
- *la place des énergies renouvelables*

Les jardins exceptionnels

Les jardins intéressants

Les murs et clôtures intéressants

Les espaces libres et cours intéressants

I.5 Un rééquilibrage entre les catégories : la prise en compte des catégories de jardins et espaces libres

Le diagnostic montre que les qualités patrimoniales de Pau sont portées autant par l'architecture que par l'urbain et le paysage. La place des jardins et espaces libres est un enjeu patrimonial qu'il s'agit de réaffirmer dans l'AVAP-SPR. Le diagnostic montre qu'il existe en matière de parcs et jardins une distinction nette entre les grands parcs paysagers, leurs villas et dépendances qui ont une valeur d'exception et les jardins plus courants mais néanmoins intéressants car témoignant d' « urbanisme climatique » propre à Pau et à son histoire. Des catégories liées aux parcs et jardins et distinguant ce niveau d'intérêt sont donc à proposer dans la partie réglementaire de l'AVAP-SPR.

Les catégories autour des jardins et espaces libres, se calquent sur les catégories de bâti :

Les parcs et jardins exceptionnels, à protéger et conserver absolument,

Une légende appropriée :

Pour les jardins exceptionnels sur : une surface de points verts

Ils sont à :

- Conserver
- Entretenir
- Restituer en tant que de besoins

Les règles portent pour les jardins exceptionnels sur :

- *Le tracé originel et les essences*
- *La conservation des murs, clôtures, portails*
- *Le maintien de surfaces végétalisées et/ou perméables*
- *Une palette végétale adaptée (exception pour lieu d'exception)*
- *L'insertion et la conservation des éléments liés à la composition d'un jardin (statue, édicule,…) ou d'une cour (statue, nature et composition des sols)*

Les parcs et jardins intéressants, à conserver et faire évoluer dans le respect de leur caractère;

Une légende appropriée :

Pour les jardins : des ronds blancs entourés de vers

Ils sont à :

- Conserver
- Entretenir
- Faire évoluer

Les règles portent sur :

- *Le maintien de surfaces végétalisées et/ou perméables*
- *Une palette végétale adaptée (exception pou lieu d'exception)*
- *L'insertion et la conservation des éléments liés à la composition d'un jardin (statue, édicule…)*

Les espaces libres et les cours, à conserver pour leur valeur dans le tissu urbain en terme de typologie,

Une légende appropriée : rayé ocre

Les règles portent sur :

- *Le maintien de surfaces végétalisées et/ou perméables*
- *L'insertion et la conservation des éléments liés à la composition d'une cour (statue, nature et composition des sols…)*

Pour les murs et clôtures :

Une légende appropriée : des traits rouges.

Les règles portent sur la conservation des murs, clôtures, portails.

Petit monument à conserver

Les espaces publics à valoriser, entretenir, embellir

Plantation d'alignement à conserver, maintenir, restituer

I.6 L'introduction de catégories qui valorisent et distinguent l'espace public, ses plantations urbaines, ses petits monuments

Un rééquilibrage entre les catégories : la prise en compte des catégories de jardins et espaces libres

Le diagnostic montre la diversité des paysages urbains palois, celles de leur ambiances souvent héritées de leur formation, celles de leurs natures (places, rues, ruelles…), celles de leur qualité paysagère liée à la présence de motifs plantés.
La proposition est alors de distinguer là aussi une dimension d'exception et une dimension d'espaces plus courants à entretenir, valoriser, embellir.

- **Espaces publics,** à valoriser, qualifier, embellir,

Une légende appropriée leur est attribuée.
Les règles portent sur :

  - *Démarche lors du projet de compréhension de la formation de l'espace et de son évolution, aménagements,*
  - *Tracés,*
  - *Intégration des usages,*
  - *Sols, équipements (éclairage, mobilier, signalétique)*
  - *Dispositions du développement durable dans les aménagements (perméabilité des sols, gestion du pluvial, programme de plantation…)*

- **Arbres en alignement**

Une légende appropriée : cercles vert plein existant à conserver.
Une possibilité est aussi envisagée : cercle vert évidé pour un alignement à créer.
Les règles portent sur leur conservation, leur emplacements

- **Des « petits monuments liés à l'espace public**

Une légende appropriée : fond rouge
Ils sont à conserver, replacer et recomposer

Les règles portent sur :
- *Leur conservation et remise en état selon leur « originalité »*
- *Leur place dans la composition de l'espace public.*

Un ensemble de grands espaces publics, identifiables qu'il est nécessaire de considérer à la fois dans leur ensemble et à la fois dans le caractère singulier de chaque espace. Carte proposée à la CLAVAP n°3 (13 février 2014)

A - Revers naturel boisé : espace naturel, essence mélangée, port libre

B- Cimetière urbain, cimetière paysager, enclos, allées, sols perméables, architecture funéraire

C- Place de Verdun et ses casernes, grand padouen planté, essences végétales – arbres de haute tige, platanes port libre /maitrisé, sol perméable, mixité et intégration des fonctions- stationnements, foires..

D- Forêt domaniale (parc du château), parc paysager et XIXe, gestion sur cette thématique du domaine national

E- Basse plante, trame plantée suivant plan régulateur, gestion sur cette thématique du domaine national

F- Terrasses et cours du château, jardin composé, cour d'honneur, tracé, essences, sols, mobilier, gestion sur cette thématique du domaine national

G- Place de la Déportation, parvis du château et du parlement de Navarre, place qi fait le lien entre les deux monuments, place belvédère, place urbaine, sols, fontaine, mobilier, éclairage, site classé

H- Place Gramont , place réglée début XIXe, tracés, ouvrages d'art structurants (mur de soutènement, emmarchement) sols, fontaine, essence,

I- Square de l'église Saint-Martin, jardin composé, essences variées port libre, sols perméables, mobilier, éclairage

J - Place Royale, place réglée et esprit des « allées », arbres urbains, tilleuls taillés en marquise, sols perméables, monument et kiosque

K- Square Georges V, axe urbain, belvédère, gestion du végétal, essences, port, sols, mixité des fonctions, terrasses, mobilier, éclairage ....

L- Parc Beaumont, parc paysager XIXe , essences végétales variées et remarquables, port libre, tracés, sols-allées, ouvrages d'art-bassins, canaux, berges, ponts, kiosque, mobilier, éclairage....

M- Boulevard des Pyrénées, belvédère, espace de transition entre ville et site « naturel », gestion des sols, ouvrages d'art (balustrade, mur, petit ouvrage, plantations , gestion en site classé

N- Terrasses de la villa Nita, allées plantées, essences et gestion, kiosque et revers naturel, essence mélangée, port libre

O - Allées de Morlaàs, allées plantées, essence unique, chêne, port libre, sol perméable stabilisé, fossé, éclairage, mobilier..

P - Parc Lawrence, tracé, parc paysager XIXe, collection d'arbres, allées, sols, aménagements liés à des activités de loisir (jeux, terrain de boules...)

Q- Hôpital Saint-Luc, motif de la cité jardin, enclos, tracé régulateur, « rues » plantées, mur de clôture

I.7 Des grands espaces publics paysagers exceptionnels : « le génie palois »

Cette dimension est particulière. Il s'agit d'un héritage de l'histoire et de la formation de la ville. Leur enchaînement et la situation dans la ville qualifient profondément Pau.

Pour rester attentif à leur valeur d'ensemble en même temps qu'à leur originalité, les considérer en tant que tels s'affirme progressivement nécessaire au fil du diagnostic. Ces espaces font le lien entre les valeurs architecturales, urbaines et paysagères. Ces différentes dimensions sont donc concernées pour leur valorisation et leur conservation. Leur valeur emblématique implique une visibilité d'ensemble qui dépasse les reconnaissances règlementaires dont certains lieux font l'objet. Il s'agit donc de considérer l'ensemble de ces espaces en incluant les sites classés pour bien affirmer cette valeur d'ensemble et d'interdépendance de ces espaces les uns avec les autres.

Ils ressortent de la responsabilité publique quant à leurs usages et aménagements.

L'enjeu est de préserver à la fois la valeur d'ensemble unique et la valeur propre de chaque espace.

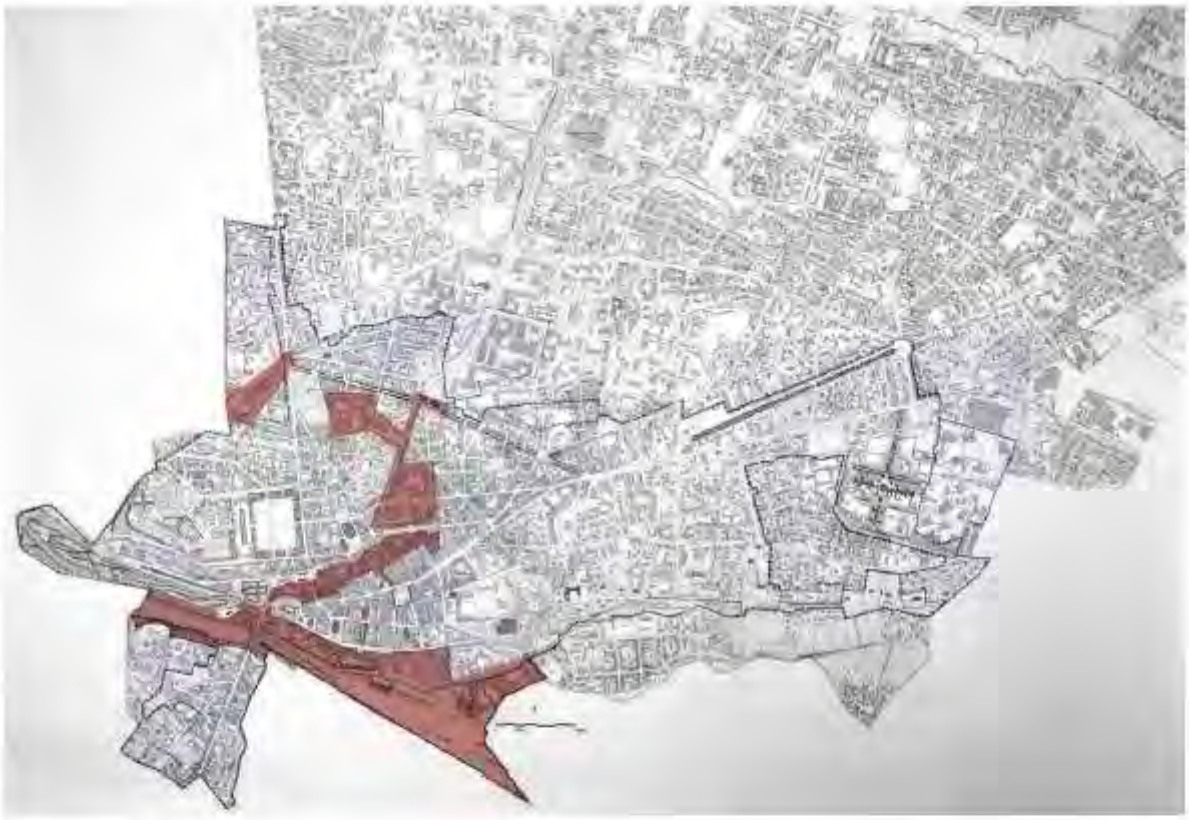

Un secteur pour tenir compte de l'évolution de la ville** en appréciant **valeur patrimoniale et valeur de projet
*> Les catégories du plan et les règles attachées s'appliquent **sauf en cas de mise en place d'un projet urbain d'ensemble concerté prenant en compte les points d'appui patrimoniaux***
***2A** : secteur des gaves et des canaux*
***2B** : secteur du Hédas et de ses liens*
***2C** : l'axe Nord/Sud (Carnot, Guynemer, prisons, foirail, halle république)*
***2D** : secteur Foire des expositions*
Nota : à ces secteurs sont rajoutés en phase d'élaboration des document réglementaires les secteurs "des ilôts gelés" au PLU.

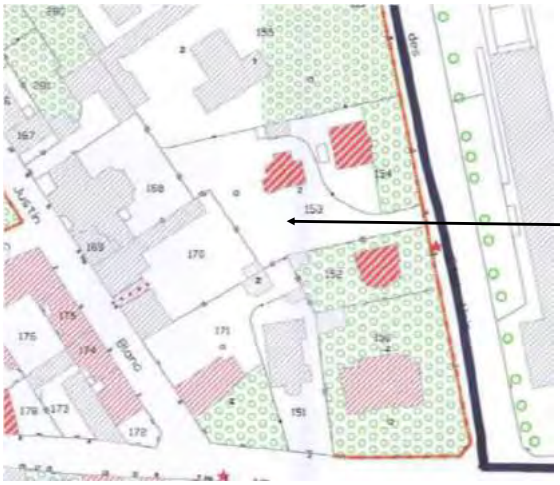

Les espaces libres à qualifier et faire évoluer selon le contexte

I.8 La notion de projet et les caractères du lieu

Le diagnostic met en évidence dans l'analyse du bilan de la ZPPAUP, la demande de la prise en compte du renouvellement de la ville sur elle-même, soit par réhabilitation, soit par recomposition. Le chapitre C aborde ces dimensions dans l'analyse des tissus bâtis et dans l'analyse du quartier Saragosse, et des Halles et des rives du gave.

Les pistes esquissées sont de divers ordres :

- Identifier dans le plan du SPR—AVAP des secteurs de projet pour lesquels l'enjeu serait de concevoir et programmer des projets qui s'appuient sur les valeurs urbaines du secteur considéré et de son voisinage
- Prévoir selon le type de catégorie du plan (sur le bâti, sur les espaces libres), des possibilités d'évolution, de transformation, de remplacement et de création pour renouveler et adapter les édifices aux enjeux d'une vie urbaine désirable et de qualité;
- Penser l'insertion de la construction neuve (voir pages suivantes)

Les règles et les catégories sont à concevoir dans ce sens tout en valorisant les caractères patrimoniaux de Pau.

Dans le cas d'un projet, les règles attachées aux catégories incluses dans chacun des lieux de projet y compris la conservation de immeubles, doivent être appréciées en fonction du projet urbain. La Commission Locale a à jouer un rôle dans le cadre de cette appréciation.

- **La délimitation de secteurs de projet**

Chaque secteur de projet fait l'objet d'un énoncé spécifique portant sur :

- L'énoncé des points d'appui patrimoniaux
- Les orientations
- Les objectifs de projet

Par ailleurs, la Commission Locale du SPR—AVAP a typiquement sa place dans les processus de programmation urbaine et de projet sur ces secteurs.

Par exemple :

Secteurs rives du gave : Points d'appui, berges et végétation naturelles du Gave, architecture et ouvrages d'art liés aux canaux, la gare et son parvis…

Secteur du Hédas : Points d'appui, fontaine-lavoir, topographie, fil d'eau, façade arrière-architecture de galeries, jardin, murs….

Axe Nord/Sud (Carnot, Guynemer, prisons, foirail, Halle République), points d'appui, halles-marchés, tracés-axes, alignement, plantation du foirail,…

- Les espaces libres à qualifier selon le contexte, espaces capables d'évoluer dans une programmation urbaine tenant compte de la valeur et de l'environnement du lieu (cf paragraphe suivant)

Une légende appropriée : blanc

Ils sont à :

- Conserver,
- Entretenir,
- Faire évoluer

La notion de contexte urbain :
*Ici évoquée à propos du **bâti rural** et des rares témoins encore présents dans le tissu de la ville.*
Identifiable encore actuellement :
- *Typologie architecturale : matériaux, gabarit, forme dite « béarnaise » (éléments régulateurs)*
- *Mode urbain d'implantation : par le pignon plutôt que par la façade*

Evaluation de l'intérêt :
- *Faible car isolé et maintenant sans son contexte paysager : chemin, jardin, espaces de culture, hameau*
- *Anecdotique dans le tissu urbain contemporain et souvent en situation urbaine « intenable »*
- *Cependant valeur de témoin : intérêt possible dans un projet culturel capable de l'intégrer.*

Observations – propositions :
- *En faire une catégorie typologique de référence (à intégrer au diagnostic de l'AVAP)*
- *Vérifier si identifié comme tel par l'inventaire*
- *Possibilité de préserver (catégorie à définir) dans la mesure où la qualité architecturale et urbaine le justifie*

292

La notion de contexte urbain :
Ici évoquée à propos de la valeur de ce bâti frappé d'un enjeu de démolition rue de Montpezat.

Démolir ou pas ?
Une maison certes ancienne, mais en mauvais état et un peu faible comme intérêt en elle-même
-> Rayé fin dans la ZPPAUP = peut être démolie
Pourtant située sur un des plus vieux itinéraires et documentée
-> Valeur dans un paysage urbain séquencé
Un intérêt non intégré dans la ZPPAUP
Prendre en compte le contexte et le paysage urbain comme éléments régulateurs dans l'AVAP

I.9 Les notions de contexte et paysage urbain, de points d'appui patrimoniaux , d' « appréciation »

Ces trois notions s'élaborent au fil du diagnostic.
Il s'agit d'apprécier en même temps la relativité du patrimoine identifié et la natgure de caractères urbains propres à la ville historique de Pau.

Plusieurs situations sont à l'origine de cette réflexion :

- La situation du « petit »bâti rural existant encore dans le tissu de la ville,
- La situation d'édifices ancien dont l'état et la nature ne sont pas exceptionnels en termes d'architecture, mais dont la valeur est urbaine , car ils constituent un « pivot » dans un parcours urbain. Ils ont la capacité de révéler de potentialités pour des programmations urbaines de qualité.
- La richesse de la confrontation des différents caractères urbains palois, à même de fonder des choix en matière de programmation urbaine (espaces publics ou reconstitution d'îlots.)

Les illustrations ci-contre et ci-après rendent compte concrètement de ce qui est saisi par ces notions.

Pour tenir compte de ces notions des dispositions réglementaires sont envisagées :

1. **Proposition de règle générale : règles urbaines et d'insertion portant sur des trames urbaines et des gabarits, leur conservation, évolution, le renouvellement du bâti, l'intégration du bâti neuf.**

Ils sont à :

- Conserver
- Faire évoluer
- Insérer

Dans le respect des règles qui portent sur :

- *L'alignement sur l'espace public (bâti continu), retrait (bâti discontinu)*
- *Gabarit des constructions à définir selon l'épannelage du quartier—distinction entre immeuble principal/immeuble secondaire (annexe, garage)*
- *Parcellaire, rythme bâti*
- *Continuité bâtie formée par les constructions principales, secondaires, murs de clôture, annexe…*

2. **Proposition de règle générale : l'appréciation du bâti dans son contexte. L'appréciation du bâti dans son contexte, reste une règle soumise à appréciation quelques soient les secteurs.**

Dans le respect d'une règle cadre : l'appréciation des règles de transformation est à appliquer en fonction du contexte.

- *Valeur patrimoniale des édifices et du voisinage*
- *Valeur structurante de l'espace public*
- *Valeur des paysages urbains et des continuités environnementales.*

La notion de contexte et de paysage urbain évoquée à propos de la valeur du bâti frappé d'un enjeu de démolition (page précédente). Les séquences de parcours urbain dans lequel s'inscrit cet édifice montrent son rôle particulier dans ce parcours et évoquent des qualités de mise en valeur de la rue de Montpezat qui pourrait devenir un lieu de convivialité en y "retournant" des activités.

La notion de contexte et de paysage urbain : Ici évoquée à propos du dialogue entre les différents aspects de la ville : en premier plan façade sur rue, présence de végétation dans la ville, en second plan façade ordonnancée sur la place xxxx avec ses plantations ordonnées et de nature "horticole", en troisième plan les façades "arrières" et bardées d'rdoises sur le vallon du Hédas et sa valeur paysagère, en arrière plan les Monuments de la ville sur son éperon et les vues filantes vers les Pyrénées. Dans cette image sont regroupés plusieurs éléments régulateurs particuliers à Pau.

Exemple de la place du Foirail : les relations entre les éléments caractéristiques au plan architecturfal, urbain et paysager forment une ambiance :

- *relation d'une architecture modeste aux grands arbres,*
- *Mémoire du « champ de foire »*
- *Relation du bâti qui entoure la halle (aspect fermé)*

La notion de paysage urbain comme élément de valorisation et de projet : les séquences, les variations, les confrontations fabriquent un paysage exceptionnel.

La notion de valeur d'immeuble au regard du contexte urbain : une valeur « relative »

Cas 1 : Valeur de l'immeuble dans le paysage urbain

- Un itinéraire historique majeur, oublié (exemple rue de Montpezat)
- Valeur de la maison dans un paysage urbain séquencé, « témoin »
- Une réponse à la question sur le bâti « rural » dans Pau, qui ici a du sens
- Une problématique de mise en valeur (patrimoniale), de déplacement doux (Verdun/Cœur historique)

Une valeur non prise en compte dans la ZPPAUP

Le contexte et le paysage urbain comme éléments régulateurs dans le SPR—AVAP.

Cas 2 : Valeur relative des immeubles dans le contexte urbain

- La ville « en train de se faire » (exemple de la place du Foirail)
  - Secteur de projet avec objectifs spécifiques, séquençages urbains, points d'appui…
  - AVAP-SPR avec une sectorisation propre à cette dimension de projet urbain

La notion de contexte et de paysage urbain au regard des enjeux de renouvellement : les quartiers autour du Foirail, du marché sont des quartiers qui se sont construits par additions successives , sans dessin ou structure urbaine forte au-delà de certains axes non aboutis. L'enjeu de renouvellement urbain dans ces secteurs porte à la fois sur la reconquête de logements et de restructuration d'espaces publics et privés pour rendre la ville constituée plus désirable et plus belle. La volonté d'un tracé est-ouest est portée depuis les plans d'embellissement de Léon Jaussely, la reconquête de logements ou leur création dans le secteur Guilheméry, Foirail s'appuie sur l'intérêt d'améliorer

3-2a

3-2c

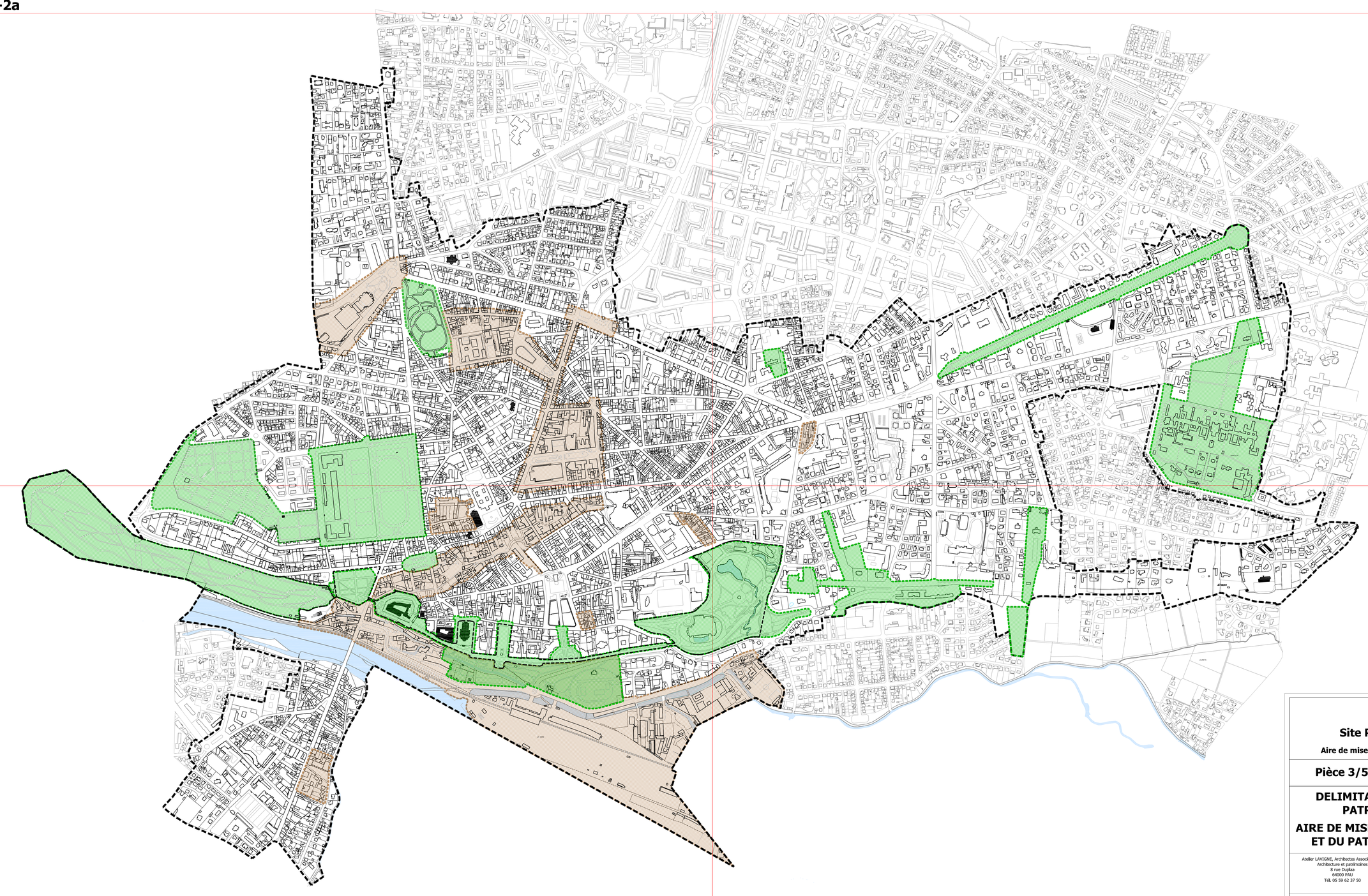

3-2b

3-2d

VILLE DE PAU

PYRENEES ATLANTIQUES

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-1

DELIMITATION DU PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ET DE SES SECTEURS

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL
Architecture et patrimoines
8 rue Duplaa
64000 PAU
Tél. 05 59 62 37 50

Roi Architecture Urbanisme
Paysage
10 rue des remparts
11 100 BAGES
Tél. 06 10 82 02 38

Plan pour arrêt : 30 / 11 / 2015
Plan pour approbation : Juillet 2018

LEGENDE

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- Délimitation des espaces publics et paysagers exceptionnels : Secteur EP
- Délimitation des secteurs de projet : Secteur P
- Site classé
- Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
- Monuments historiques

Echelle : 1/5000

0 100 200 300 400 500

Fond de plan origine DGFiP © Cadastre Droits de l'Etat réservés ® 2014

VILLE DE PAU

PYRENEES ATLANTIQUES

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-2 a

CATEGORIES DES IMMEUBLES BATIS ET DES ESPACES LIBRES

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL
Architecture et patrimoines
8 rue Dupau
64000 PAU
Tél. 05 59 62 37 50

Roi Architecture Urbanisme Paysage
10 rue des remparts
11 100 BAGES
Tél. 06 10 82 02 38

Plan pour arrêt : 30 / 11/ 2015

Plan pour approbation : Juillet 2018

LEGENDE

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine -
- Délimitation des espaces publics et paysagers exceptionnels
- Délimitation des secteurs de projet
- Site classé
- Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
- Monuments historiques
- Les édifices exceptionnels
- Les édifices intéressants
- Les édifices courants
- Les jardins et parcs exceptionnels
- Les jardins et parcs intéressants
- Les espaces libres et cours d'interêt patrimonial
- Les espaces libres du domaine privé à qualifier suivant le contexte
- Les murs ou clôtures structurants
- Les alignements plantés
- Les monuments situés sur l'espace public

PLAN DE REPERAGE

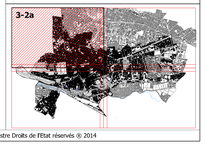

Echelle : 1/2000

0 50 100 200m

Fond de plan origine DGFiP © Cadastre Droits de l'Etat réservés ® 2014

VILLE DE PAU

PYRENEES ATLANTIQUES

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-2b

CATEGORIES DES IMMEUBLES BATIS ET DES ESPACES LIBRES

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL
Architecture et patrimoines
8 rue Duplaa
64000 PAU
Tél. 05 59 62 37 50

Roi Architecture Urbanisme Paysage
10 rue des remparts
11 100 BAGES
Tél. 06 10 82 02 38

Plan pour arrêt : 30 / 11/ 2015
Plan pour approbation : Juillet 2018

LEGENDE

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine -
- Délimitation des espaces publics et paysagers exceptionnels
- Délimitation des secteurs de projet
- Site classé
- Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
- Monuments historiques
- Les édifices exceptionnels
- Les édifices intéressants
- Les édifices courants
- Les jardins et parcs exceptionnels
- Les jardins et parcs intéressants
- Les espaces libres et cours d'interêt patrimonial
- Les espaces libres du domaine privé à qualifier suivant le contexte
- Les murs ou clôtures structurants
- Les alignements plantés
- Les monuments situés sur l'espace public

PLAN DE REPERAGE

Echelle : 1/2000

0 50 100 200m

Fond de plan origine DGFIP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2014

VILLE DE PAU

PYRENEES ATLANTIQUES

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-2c

CATEGORIES DES IMMEUBLES BATIS ET DES ESPACES LIBRES

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL
Architecture et patrimoines
8 rue Duplaa
64000 PAU
Tél. 05 59 62 37 50

Roi Architecture Urbanisme Paysage
10 rue des remparts
11 100 BAGES
Tél. 06 10 82 02 38

Plan pour arrêt : 30 / 11/ 2015
Plan pour approbation : Juillet 2018

LEGENDE

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine -
- Délimitation des espaces publics et paysagers exceptionnels
- Délimitation des secteurs de projet
- Site classé
- Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
- Monuments historiques
- Les édifices exceptionnels
- Les édifices intéressants
- Les édifices courants
- Les jardins et parcs exceptionnels
- Les jardins et parcs intéressants
- Les espaces libres et cours d'intérêt patrimonial
- Les espaces libres du domaine privé à qualifier suivant le contexte
- Les murs ou clôtures structurants
- Les alignements plantés
- Les monuments situés sur l'espace public

PLAN DE REPERAGE

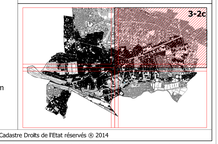

Echelle : 1/2000

0 50 100 200m

Fond de plan origine DGFIP © Cadastre Droits de l'Etat réservés ® 2014

VILLE DE PAU

PYRENEES ATLANTIQUES

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-2 d

CATEGORIES DES IMMEUBLES BATIS ET DES ESPACES LIBRES

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL
Architecture et patrimoines
8 rue Duplaa
64000 PAU
Tél. 05 59 62 37 50

Rol Architecture Urbanisme Paysage
10 rue des remparts
11 100 BAGES
Tél. 06 10 82 02 38

Plan pour arrêt : 30 / 11/ 2015
Plan pour approbation : Juillet 2018

LEGENDE

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine -
- Délimitation des espaces publics et paysagers exceptionnels
- Délimitation des secteurs de projet
- Site classé
- Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
- Monuments historiques
- Les édifices exceptionnels
- Les édifices intéressants
- Les édifices courants
- Les jardins et parcs exceptionnels
- Les jardins et parcs intéressants
- Les espaces libres et cours d'interêt patrimonial
- Les espaces libres du domaine privé à qualifier suivant le contexte
- Les murs ou clôtures structurants
- Les alignements plantés
- Les monuments situés sur l'espace public

PLAN DE REPERAGE

Echelle : 1/2000

0 50 100 200m

3.2d

Fond de plan origine DGFiP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2014

PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur
de l'Architecture
et du Patrimoine

REGLEMENT

Pièce 4/5
Dossier Approbation

Atelier Lavigne, Architectes associés Pau, mandataire
SAS ROI Bages,
Fébus Eco-Habitat Orthez

2

Sommaire

Titre 1 : Dispositions et règles générales

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article 1 : Etendue, nature et caractère du SPR - AVAP p.7
Article 2 : Conditions et modalités d'application p.8
Article 3 : Commission locale et animation du SPR - AVAP p.8
Article 4 : Adaptations de portée limitée p.8

Chapitre 2 : Cartographie générale des enveloppes de protection et catégories de mise en valeur

Article 1 : Champ d'application territoriale du règlement p.9
Article 2 : Documents graphiques p.9
Article 3 : Les catégories de protection et de valorisation figurant sur le plan du SPR - AVAP p.9
- 3.1 : Les monuments historiques
- 3.2 : Les édifices d'intérêt patrimonial remarquable
- 3.3 : Les édifices intéressants
- 3.4 : Les édifices courants
- 3.5 : Les jardins et parcs exceptionnels
- 3.6 : les jardins et parcs intéressants
- 3.7 : les espaces libres et cours
- 3.8 : les espaces libres à qualifier suivant le contexte
- 3.9 : les murs ou clôtures structurants
- 3.10 : les alignements plantés
- 3.11 : les espaces publics
- 3.12 : les monuments situés sur l'espace public

Chapitre 3 : organisation du règlement et règles générales

Article 1 : Organisation des règles du SPR - AVAP p.13
Article 2 : Règles générales applicables à l'ensemble des catégories et des secteurs p.13
- 2.1 Règles sur l'information et la documentation des projets
- 2.2 Règles sur l'évaluation du projet en fonction de son contexte

Titre 2 : Règles par catégorie d'immeuble ou d'espace, et par secteur

Chapitre 1 : Règles particulières applicables par catégories dans le SPR - A.V.A.P.

1.1 Les édifices exceptionnels p.19
1.1.1 Conserver les édifices exceptionnels p.20
1.1.2 Restaurer les façades : composition architecturale p.21
1.1.3 Restaurer les façades : conserver, valoriser les modénatures et décors p.22
1.1.4 Restaurer les façades : pierre, maçonnerie, enduit, badigeons p.23
1.1.5 Restaurer les façades : menuiseries p.24
1.1.6 Restaurer les façades : amélioration des performances énergétiques p.25
1.1.7 Restaurer les toitures : architecture et forme des toits p.26
1.1.8 Restaurer les toitures : matériaux et mises en œuvre p.27
1.1.9 Restaurer les toitures : passe de toit, zingueries et recueil du pluvial p.28
1.1.10 Restaurer les toitures : cheminées et ouvrages en toiture p.29
1.1.11 Restaurer les toitures : prises de jour p.30
1.1.12 Restaurer les toitures : amélioration de performances énergétiques p.31
1.1.13 Adapter, modifier p.32

1.2 Les édifices intéressants
1.2.1 Conserver les édifices intéressants p.34
1.2.2 Restaurer les façades principales : composition architecturale p.35
1.2.3 Restaurer les façades principales : pierre, maçonnerie, enduit, badigeons p.36
1.2.4 Restaurer les façades principales : valoriser les modénatures et décors p.37
1.2.5 Restaurer les façades principales : boutiques et devantures p.38
1.2.6 Restaurer les façades principales : enseignes p.39

1.2.7Restaurer les façades secondaires : composition, matériaux, décors p.40
1.2.8 Restaurer les façades : les menuiseries p.41
1.2.9 Restaurer les façades : amélioration des performances énergétiques p.42
1.2.10 Restaurer les toitures : architecture et forme des toits p.43
1.2.11 Restaurer les toitures : matériaux et mise en œuvre p.44
1.2.12 Restaurer les toitures : passe de toit, zingueries et recueil du pluvial p.45
1.2.13 Restaurer les toitures : cheminées et ouvrages en toiture p.46
1.2.14 Restaurer les toitures : prises de jour p.47
1.2.15 Restaurer les toitures : amélioration de performances énergétiques p.48
1.2.16 Adapter, modifier p.49

1.3 Les édifices courants
1.3.1 Conserver ou remplacer les édifices courants p.52
1.3.2 Restaurer, améliorer les façades p.53
1.3.3 Restaurer, améliorer la toiture p.54
1.3.4 Modifier, étendre, surélever p.55

1.4 Le bâti neuf
1.4.1 Bâtir de neuf p.58

1.5 Les jardins et parcs exceptionnels
1.5.1 Conserver, préserver, restaurer la composition et les plantations p.60
1.5.2 Conserver, entretenir et restaurer les ouvrages construits p.61

1.6 Les jardins intéressants
1.6.1 Conserver pour l'essentiel, valoriser les jardins, les plantations p.64
1.6.2 Entretenir et restaurer les ouvrages construits p.65
1.6.3 Aménager dans l'équilibre du jardin : piscines, constructions p.66

1.7 : Les espaces libres et cours
1.7.1 Conserver et valoriser les espaces libres et les cours p.68
1.7.2 Promouvoir un aménagement adapté p.69

1.8 : Les espaces libres à qualifier suivant le contexte
1.8.1 Aménager l'espace libre, construire p.72

1.9 : Les murs ou clôtures structurants
1.9.1 Conserver, entretenir et restaurer p.74

1.10 : Les alignements plantés
1.10.1 Conserver, restituer, remplacer, créer p.76

1.11 Les espaces publics
1.11.1 Promouvoir un aménagement de l'espace public adapté p.78
1.11.2 Promouvoir la présence des monuments dans l'espace public p.79

1.12 : Les monuments situés sur l'espace public
1.12.1 Conserver, entretenir et restaurer les monuments p.82

Chapitre 2 : Règles particulières applicables aux secteurs des espaces publics paysagers exceptionnels (secteurs EP)

2.1 : Les espaces publics paysagers exceptionnels
2.1.1 Entretenir, et restaurer les espaces publics paysagers exceptionnels p.85
2.1.2 Caractériser chaque espace selon sa nature et son caractère p.86

Chapitre 3 : Règles particulières applicables aux secteurs de projet (secteurs P)

3.1 : Les secteurs de projet
3.1.1 Concevoir programme et projet urbain dans la ville historique p.90

Glossaire p.93

Titre 1 : Dispositions et règles générales

Plan général de délimitation du SPR rapporté à la délimitation de la Commune

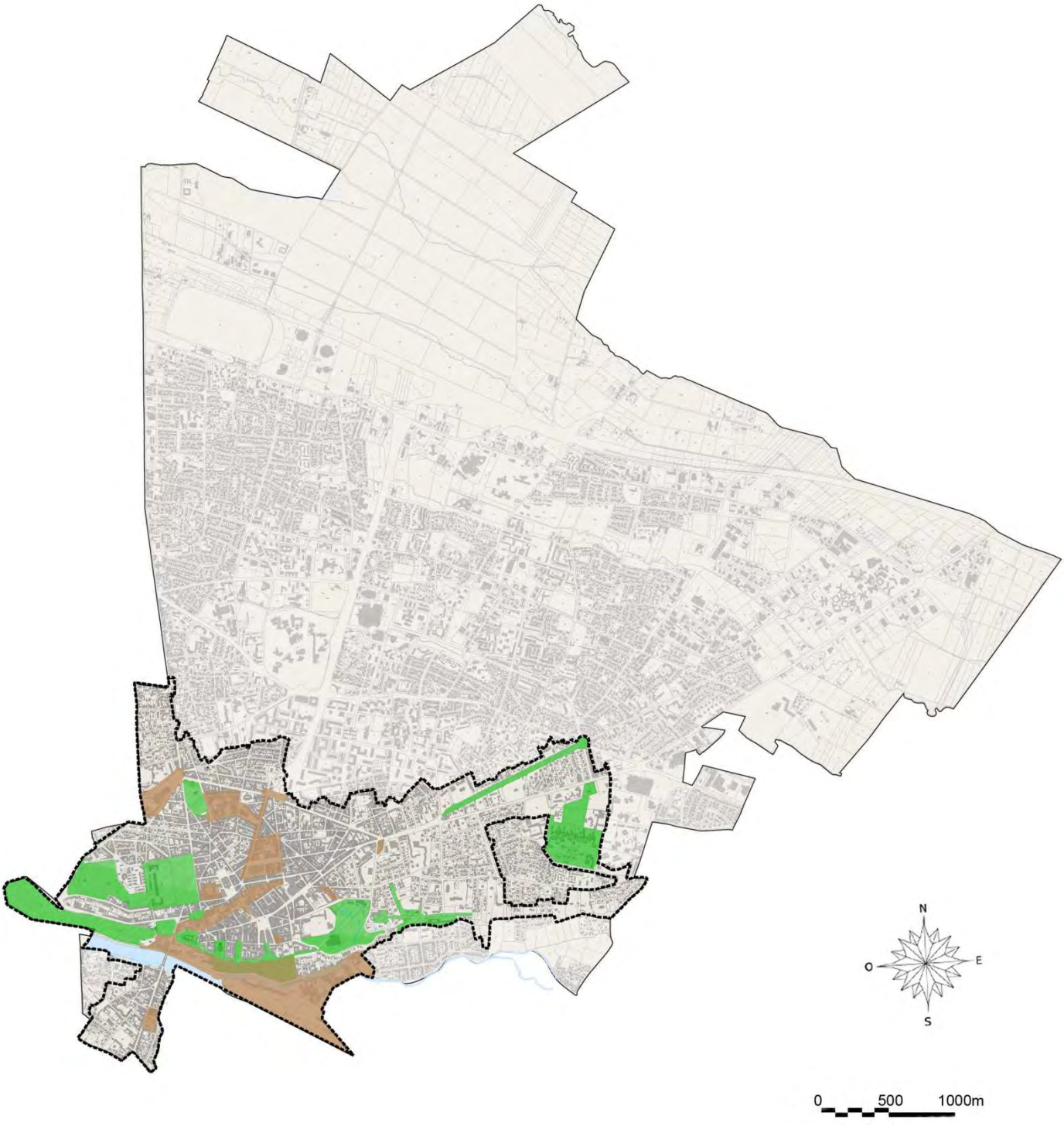

Titre 1 - Chapitre 1 : Dispositions générales

Article 1 : étendue, nature et caractère du SPR - AVAP

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville de PAU, doté d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), est délimité en fonction de l'intérêt, historique, architectural, urbain et paysager des espaces et immeubles qu'elle inclut, ainsi que de leurs objectifs de valorisation.

CE SPR - AVAP comprend également en son sein deux secteurs particuliers, d'une part pour tenir compte du paysage urbain remarquable de Pau, et d'autre part des dynamiques urbaines d'évolution de la ville qui s'engagent :

- Secteurs EP: les espaces publics paysagers remarquables (en vert).
- Secteurs P : les secteurs de projet (en brun).

Les limites du SPR – AVAP et celles de ces secteurs sont figurées par un trait discontinu sur le plan général annexé au présent règlement.

La composition et la vocation du SPR – AVAP et de chacun des secteurs sont décrites dans le Rapport de Présentation, justifiant le présent règlement.

Rappel du Rapport de Présentation :

Le diagnostic patrimonial, historique, architectural, urbain, environnemental et paysager a conduit à identifier sur le plan l'espace du SPR et en son sein deux types de secteurs présentant des enjeux particuliers, fondant les objectifs du SPR - AVAP

- ***Etendue du SPR :*** *elle couvre l'étendue de la partie de la ville de Pau, de ses origines à ses développements récents, caractérisés par :*
  - *Une valeur de site remarquable, caractérisé par l'éperon entre Gave et Hédas, face au Gave et aux Pyrénées, portant le Château, son parc et l'essentiel de la ville historique*
  - *Une valeur d'ensemble appuyée sur l'identité d'édifices intéressants et d'édifices d'exception*
  - *Un tissu urbain de qualité et à valeur patrimoniale, support de cadre de vie, par sa structure réservant des jardins, des cours tout en assurant une trame et une densité de ville*
  - *Des espaces publics et des paysages urbains variés et de qualité, souvent en relation avec des motifs plantés et des monuments*
  - *Des jardins et des parcs, des ensembles plantés continus, à valeur environnementale et paysagère*
  - *Des qualités intrinsèques de bâti et de tissus urbains vis-à-vis des performances énergétiques.*

- ***Secteurs de type EP :*** *ils couvrent des espaces publics paysagers, liés les uns aux autres au sein de l'étendue du SPR présentant des enjeux patrimoniaux particuliers démonstratifs d'un «génie Palois » :*
  - *De grands espaces publics, historiques, paysagers, exceptionnels, structurants et formant la façade de la ville face au grand paysage.*

- ***Secteurs de type P :*** *ils couvrent des espaces, au sein de l'étendue du SPR, présentant des enjeux patrimoniaux particuliers en même temps que des enjeux d'évolution urbaine autour de :*
    - *Lieux et espaces majeurs où la ville continue à se faire : Hédas, Halles, foirail, Parc Expositions, ilots « gelés » du PLU.*
    - *Un dialogue ville/nature singulier et exceptionnel où le Gave et ses ouvrages jouent un rôle déterminant au sein d'un secteur de reconquête et de valorisation*

Article 2 : Conditions et modalités d'application

Les dispositions du SPR - AVAP sont complémentaires des dispositions liées aux différents codes régissant entre autres le patrimoine, l'urbanisme, l'environnement.

Tous travaux ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, sont soumis à autorisation selon les règles en vigueur.

La documentation des projets est conforme aux règles en vigueur et dans ce cadre renseigne tous les points d'évaluation du projet figurant au présent règlement.

Article 3 : Commission locale et animation du SPR

L'article L 642-5 du code du patrimoine de la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 19 décembre 2011 créent une commission permettant de :

- participer à la phase étude (de création ou de révision) de l'AVAP
- assurer un suivi des mises en œuvre des règles applicables dans le SPR - AVAP et des adaptations mineures.

Dans le présent règlement, sont mentionnées les occasions auxquelles la Commission locale sera sollicitée.

La composition de la commission locale est fixée par le décret du 19 décembre 2011.

Article 4 : Adaptations de portée limitée

Des adaptations mineures et de portée limitée sont admises et doivent être justifiées par les conditions suivantes :

- nature du sol,
- configuration de la parcelle,
- caractère des constructions voisines,
- insertion urbaine et architecturale,
- raisons d'ordre archéologique, urbain, architectural ou paysager.

Ces adaptations sont soumises à la Commission locale du SPR.

Titre 1 - Chapitre 2 : Cartographie générale des enveloppes de protection et catégories de mise en valeur

Article 1 - Champ d'application territoriale du règlement.

Le présent règlement s'applique à la partie de territoire de la commune de PAU, située à l'intérieur du contour du Site Patrimonial Remarquable. Cette limite est constituée par un trait continu.

Article 2 - documents graphiques

Plan n°1 : Plan de délimitation du SPR et des 3 secteurs.

Plan n°2 : Plan de repérage des catégories du bâti et du paysage protégées, à mettre en valeur et réglementées.

Article 3 - Les catégories de protection et de valorisation figurant sur le plan du SPR - AVAP

Dans toute l'étendue du SPR - AVAP les édifices et les espaces libres sont cartographiés en fonction de leur nature et de leur intérêt. Leur préservation et mise en valeur conduit à des prescriptions adaptées et hiérarchisés suivant les catégories.
Ils font l'objet d'une légende spécifique sur le plan n°2.

Chaque légende renvoie à des règles énoncées dans le Titre 2 du présent règlement, et adaptées à chaque catégorie.

Sont distingués :

3.1 Les monuments historiques, protégés au titre du code du patrimoine et les sites classés, protégés au titre du code de l'environnement :

Ils sont signalés sur le plan par une légende appropriée. Leur gestion est assurée par les textes réglementaires en vigueur les concernant, indépendamment du SPR.

3.2 Les édifices exceptionnels :

Ces édifices ne sont pas des Monuments Historiques, mais le mériteraient pour leur exemplarité typologique, leur qualité constructive, architecturale ou leur singularité.

Ils sont à conserver et restaurer dans leur intégrité.

3.3 Les édifices intéressants :

Ces édifices de toutes époques constituent la valeur d'ensemble patrimoniale de la ville, justifiant le SPR - AVAP

Ils sont à conserver et faire évoluer, en valorisant leur architecture.

Légende des catégories du SPR - AVAP

Périmètre du SPR - AVAP

Délimitation des Espaces Publics Paysagers exceptionnels : secteur EP

Délimitation des Secteurs de Projet : secteur P

Monuments Historiques

Les édifices exceptionnels

Les édifices intéressants

Les édifices courants

Les jardins et parcs exceptionnels

Les jardins et parcs intéressants

Les espaces libres et les cours

Les espaces libres à qualifier suivant le contexte

Les murs ou clôtures structurants

Les alignements plantés

Les monuments situés sur l'espace public

Site Classé

3.4 Les édifices courants :

Ces édifices ont surtout une valeur de continuité urbaine. Ils sont sans obligation de conservation.

Ils sont entretenus, améliorés ou remplacés pour assurer continuité et cohérence urbaine et architecturale : simple entretien, extension, surélévation, recomposition, coloration, sont des modes d'intervention possibles selon le cadre et le contexte urbain.

Ils peuvent être démolis pour laisser place à un édifice nouveau.

3.5 Les jardins et parcs exceptionnels :

Ces parcs et jardins ne sont pas des espaces protégés mais le mériteraient pour leur exemplarité typologique, leur qualité paysagère ou leur singularité.

Ils sont à conserver et restaurer dans leur intégrité : composition paysagère, plantations en référence à leur état d'origine.

3.6 Les jardins et parcs intéressants :

Ces jardins et parcs de tous types constituent la valeur d'ensemble paysagère de la ville, justifiant le SPR - AVAP

Ils sont à conserver pour l'essentiel et faire évoluer, en valorisant leur présence, et en préservant plus particulièrement les jardins bordant les rues.

3.7 Les espaces libres et cours :

Ces espaces participent à la qualité urbaine.

Ils sont à conserver pour l'essentiel et faire évoluer, en valorisant ce qui les constitue.

3.8 Les espaces libres à qualifier suivant le contexte :

Ces espaces sont appelés à évoluer et à être intégrés dans des projets d'amélioration ou de recomposition.

Ils peuvent devenir des cours ou des jardins ou être bâtis selon les règles permettant d'apprécier le contexte.

3.9 Les murs ou clôtures structurants :

Ces murs et clôtures participent au paysage urbain et à la qualité des espaces de vie, justifiant le SPR - AVAP

Ils sont à conserver pour l'essentiel et faire évoluer, en valorisant leur nature constructive et leur présence.

3.10 Les alignements plantés :

Ils forment des motifs indissociables du caractère de l'espace public. Une légende appropriée distingue les alignements à conserver, des alignements à créer.

Ils sont à conserver en tant que motif, à compléter ou à restituer en valorisant la valeur paysagère d'ensemble de leur présence.

3.11 Les espaces publics :

Il s'agit des espaces publics courants. Ils n'ont pas de légende spécifique sur le plan du SPR - AVAP

Dans le SPR - AVAP ils ont vocation à être aménagés et traités qualitativement dans le sens de la mise en valeur du paysage urbain.

3.12 Les monuments situés sur l'espace public :

Des monuments (sculpture, petit édifice, kiosques, fontaine, croix par exemple) participent à la composition de l'espace public.

Ils sont à conserver et entretenir, en valorisant leur nature constructive et leur présence.

Titre 1 - Chapitre 3 : Organisation du règlement et règles générales

Article 1 – organisation des règles du SPR - AVAP.

Pour le SPR et ses secteurs, les règles sont exprimées en trois points qui s'articulent nécessairement:

1- les objectifs et les enjeux.

Ils rappellent les valeurs patrimoniales d'intérêt général au service desquelles sont mises en œuvre des règles. Il s'agit de « l'esprit » de la règle et de sa justification. Texte en italique et en couleur en haut de page.

2 - les règles strictes.

Leur application est absolue et sans nuance. Leur numéro d'indice est précédé d'un .s

3 - les règles cadres.

Leur application fait appel à l'appréciation dont elles donnent le cadre selon la nature de l'édifice ou le cadre urbain par exemple. Elles impliquent un choix pour faire émerger une solution. Pour chaque règle « cadre » est défini ce sur quoi porte l'évaluation, alimenté des diagnostics et du rapport de présentation. Leur numéro d'indice est précédé d'un .c.

Cette évaluation se fait dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation, en concertation avec les services de la collectivité territoriale et de l'Architecte des Bâtiments de France. Elle peut justifier la consultation de la Commission Locale du SPR.

Article 2 : règles générales applicables à l'ensemble des catégories et des secteurs

2.1 Règle sur l'information et la documentation des projets

Dans les évaluations du projet, il est demandé de se référer à l'architecture ou à la composition des jardins et des cours d'origine : les documents anciens (photos, cartes postales, documents d'autorisation de travaux) sont des sources utiles. Le Service Inventaire du Patrimoine de la Ville de Pau peut également être sollicité, ainsi que le Service Pau Ville - jardin.

On se reportera d'autre part au diagnostic patrimonial du SPR - AVAP annexé au rapport de présentation, qui explicite les types architecturaux et l'art de bâtir, le caractère urbain et paysager de PAU.

Les documents du projet contiennent les informations demandées à chacun des articles.

2.2 Règle sur l'évaluation du projet en fonction de son contexte

Dans les règles cadre qui permettent l'évaluation du projet, il est proposé de tenir compte du contexte pour l'application de la règle : par exemple le bâti environnant, la valeur patrimoniale au regard des enjeux du fonctionnement et de la faisabilité de l'opération, la valeur d'un bâti particulier ou d'un espace libre au regard d'un projet urbain d'ensemble….

Les éléments de contexte à prendre en compte sont définis dans les articles du règlement.

Cette règle est mise en œuvre en toute situation.

Son application relève d'une concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet, et en tant que de besoin le recours à la Commission Locale.

Titre 2 : Règles et prescriptions par catégorie d'immeuble ou d'espace, et par secteur

Titre 2 - Chapitre 1 : Règles particulières applicables par catégories dans le SPR - AVAP

Titre 2 – chapitre 1

1.1 Les édifices exceptionnels

1.1.1- Conserver les édifices exceptionnels

Enjeux, objectifs

Les édifices exceptionnels sont des édifices structurants par leur architecture, leur monumentalité, leur présence dans le paysage urbain. Leur caractère exceptionnel justifie leur conservation et une attention particulière dans leur entretien, au service de la valeur d'image de la ville.

Ce ne sont pas des Monuments Historique, mais pourraient le mériter.

Règles strictes

Les édifices exceptionnels figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Leur démolition et leur altération* sont interdites.

Ces édifices sont conservés, entretenus, restaurés et mis en valeur selon leurs caractéristiques constructives et architecturales d'origine*. Les travaux d'aménagement, d'entretien et de restauration sont conformes aux règles des chapitres suivants en fonction des ouvrages concernés.

Leur démolition ne peut intervenir qu'en cas de sinistre ne permettant pas leur restauration.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

Le choix de restauration ou de démolition après sinistre. Il est apprécié en fonction de l'état des ouvrages subsistants sur la base d'un diagnostic complet, technique et architectural. Il est soumis à l'avis de la Commission Locale du SPR..

Le caractère des travaux d'adaptation et de modification, de façon à ce qu'ils ne soient pas susceptibles de dénaturer l'édifice.*

1.1.2 Restaurer les façades : composition architecturale

Enjeux, objectifs

Les édifices exceptionnels le sont par la composition de leurs façades, bordant les rues et les places. Cette composition est liée à l'organisation des percements, la monumentalité, la richesse dans la mise en œuvre des modénatures qui leur confèrent une écriture architecturale d'exception.

Les règles ci-après s'attachent au bon entretien, à la restauration et mise en valeur de ces façades dans le respect des caractères identifiés, au service de la qualité de ces édifices, et des ambiances du paysage urbain de Pau.

Règles strictes

La composition architecturale originelle des façades est conservée.

Dans le cas où la façade a été altérée par des percements, des ajouts, des élargissements de baies, des bouchements, des démolitions partielles, ou toute autre intervention, elle fait l'objet de travaux de modification.

Ces travaux suppriment les altérations et rétablissent la composition architecturale.

Lors des travaux, les façades sont purgées de tous les éléments ajoutés, dispositifs techniques sans intérêt historique ou patrimonial, dénaturant leur aspect.

Dans le cas où l'aménagement comprend des boutiques, l'évaluation du projet se fonde sur les articles concernant les boutiques, devantures et enseignes de la catégorie « édifices intéressants ».

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- ***L'identification de la composition architecturale originelle et son ordonnancement d'après les éléments d'architecture conservés et la documentation ancienne.***
- ***L'identification des particularités entre façade principale et façades secondaires***
- ***L'identification des altérations et ouvrages étrangers à la composition architecturale d'origine tels que surélévations, percements, rebouchages, adjonctions, balcons, compteurs….***
- ***La restitution de l'ordonnance, des travées, des symétries, des hiérarchies des niveaux, des ouvrages anciens déposés ou démolis.***
- ***La dissimulation de tous les dispositifs techniques et appareillages étrangers à l'architecture d'origine : antennes, paraboles, ventouses, climatiseurs****….*

1.1.3 Restaurer les façades : conserver, valoriser les modénatures et décors

Enjeux, objectifs

Les modénatures et décors, parfois les balcons, dans les divers matériaux et les divers styles mis en œuvre au cours de l'histoire de Pau, constituent les éléments caractéristiques des édifices d'intérêt patrimonial majeur : colonnes et chapiteaux, bandeaux moulurés, sculptures etc…Les modénatures et décors accompagnent la composition architecturale des façades principales et en sont indissociables.

L'objectif est d'apporter un soin attentif à leur restauration, dans le cadre de mise en valeur des façades.

Règles strictes

Les modénatures et décors, les balcons, correspondant à l'architecture originelle de l'édifice sont conservés.

Ils sont entretenus, restaurés, restitués dans le respect de leurs dispositions originelles attachées à l'architecture de l'édifice.

Le projet architectural inclut un diagnostic architectural et technique décrivant les pathologies affectant les ouvrages et décrivant les dispositions de conservation, entretien, restauration, restitution.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification du système d'ensemble et des éléments de la modénature : soubassements, harpages, bandeaux horizontaux, corniches, entablements, encadrements, chambranles, consoles, balcons, balustrades et tous décors singuliers.*

- *L'identification des caractéristiques des ouvrages :*
  - *matériaux : pierre, enduit chaux et/ou plâtre tiré au calibre, bois, céramique…*
  - *dimensions et profils*
  - *finition et couleurs*

- *L'adéquation des solutions :*
  - *procédés de nettoyage non abrasifs : gommage, laser….*
  - *procédés de consolidations compatibles avec les matériaux anciens : caséine, silicates, biominéralisation….*
  - *autres matériaux de remplacement de même nature et aspect que les anciens : brique, brique taillée, mortiers de chaux, mortiers de chaux/plâtre*
  - *respect strict des dimensions, saillies et profils*
  - *protection des saillies par des ouvrages métalliques discrets : engravure, ourlet…*
  - *l'harmonisation entre parties conservées et parties nouvelles : application de badigeons de chaux, eux fortes colorées, patines.*

1.1.4 Restaurer les façades : pierre, maçonneries, enduits, badigeons

Enjeux, objectifs

Les maçonneries traditionnelles, la pierre de taille, les enduits et badigeons, les matériaux employés dans les périodes plus récentes constituent par leur mise en œuvre des éléments caractéristiques des édifices exceptionnels.

L'objectif est d'apporter un soin attentif à leur restauration, dans le cadre de mise en valeur des façades.

Règles strictes

Les maçonneries conservées dans la logique de conservation de l'édifice, sont entretenues, réparées et restaurées selon les modes de mise de mise en œuvre originelle, pour la structure comme pour les parements :

- galets, pierre et briques hourdés à la chaux naturelle et sable pour le bâti le plus ancien
- maçonneries et bétons à base de ciment pour les plus récents

Les maçonneries mixtes, de galets, briques, moellons sont réparées dans le respect de leurs dispositions constructives originelles : nature des matériaux et hourdage au mortier de chaux naturelle et sable de même aspect et granulométrie que les sables anciens.

Les maçonneries et parements en pierre de taille sont conservés et réhabilités dans le respect de leur nature. Les parements en pierre de taille sont nettoyés avec des techniques non abrasives. Le remplacement de la pierre de taille est en pierre de même nature et aspect, par refouillement et avec une épaisseur supérieure à 15 cm.

Sur les maçonneries hourdées à la chaux, les enduits sont au mortier de chaux naturelle* et de sable. L'épaisseur de l'enduit est sans saillie par rapport à la modénature. Les enduits sur maçonneries de ciment sont au mortier de liant hydraulique et sable.

Les peintures sur mortier de chaux sont des badigeons de chaux. Les peintures minérales sont réservées aux enduits de mortiers hydrauliques.

Les couleurs sont fixées en référence au nuancier de la Ville de Pau. La conformité de la teinte est vérifiée après séchage.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *la nature et la mise en œuvre des pierres :*
  - *pierre locale d'Arudy, pierre dite de Gan, pierre d'Angoulême selon typologie de l'édifice*
  - *les dispositions de l'appareillage : calepin, les joints, les refends*
  - *la finition du parement envisagée : layage, bouchardage, bossage, cisèlement…*
  - *la mise en œuvre de chaux naturelle et de sable pour les mortiers ou coulis de pose*

- *la caractérisation des maçonneries enduites :*
  - *les dosages de chaux et le type de sable des mortiers de hourdage pour que ceux-ci soient compatibles avec les maçonneries anciennes conservées*
  - *la composition du mortier de l'enduit : granulométrie, couleur*
  - *la finition de l'enduit en fonction des caractéristiques de l'édifice:*
    - *à pierre rase dans le cas de maçonneries rustiques destinées à être vues*
    - *dressée au chant de la truelle, lissé à la truelle, pour les époques anciennes*
    - *taloché fin, pour les époques récentes*
  - *les décors dans l'enduit : fausse coupe de pierre…*

1.1.5 - Restaurer les façades : menuiseries

Enjeux, objectifs

Les menuiseries, portes, fenêtres, volets et contrevents, verrières et vitraux, font partie de l'écriture architecturale des édifices exceptionnels. Ces ouvrages, plus fragiles que les structures lourdes, sont aujourd'hui particulièrement malmenés par manque d'entretien mais aussi par des remplacements négligeant le caractère de l'architecture.

L'objectif, pour ces édifices majeurs et témoins historiques de savoirs faire, de promouvoir des restaurations ou des remplacements exemplaires et à la hauteur de leur qualité.

Règles strictes

Les menuiseries anciennes, authentiques, sont conservées, entretenues, réparées.

Les menuiseries remplacées sont conformes aux dispositions originelles. Elles sont en bois ou en métal selon le type architectural d'origine. Elles sont implantées dans les feuillures existantes prévues à cet effet. Le cadre dormant ancien est déposé.

Tous les dispositifs de sécurité, d'occultation rapportés sont traités à l'intérieur, sans impact sur l'aspect extérieur des menuiseries.

Les menuiseries sont peintes selon la palette de couleurs de la Ville.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *la valeur patrimoniale et la cohérence dans l'architecture de la façade.*
- *l'analyse de l'état de conservation des menuiseries, ferronneries, vitraux*
- *les potentialités de réparation, de calfeutrement, de doublement intérieur des menuiseries*
- *les modalités de réparation et de protection des vitraux*

En cas de remplacement,

- *leur conformité au modèle d'origine ou au modèle issu d'édifice du même type,*
- *l'adéquation des menuiseries et impostes neuves aux dimensions et la forme de la baie,*
- *la partition des petits bois structurels, des découpes ornementales, le profil, la proportion des bois correspondants,*
- *le réemploi des pièces métalliques anciennes en bon état : serrures, heurtoirs, ferrures, pentures, espagnolettes, crémones, arrêts de volets, qui servent de modèle aux pièces neuves.*
- *L'implantation dans l'encadrement*

1.1.6 - Restaurer les façades : amélioration des performances énergétiques

Enjeux, objectifs

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques sont utiles, mais dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine de la ville de Pau, et en particulier sur ses édifices exceptionnels, les interventions doivent être en accord avec l'architecture.

Règles strictes

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques sont compatibles avec la nature et l'architecture de l'édifice patrimonial remarquable et n'en modifient pas les caractéristiques architecturales : parement des façades, menuiseries.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La cohérence des interventions qui concilient :*
  - *Le confort du bâtiment pour ses occupants*
  - *La réduction de la consommation d'énergie et des économies de charges*
  - *La pérennité du bâtiment par le respect de son hygroscopie*
  - *Les choix de matériaux les plus respectueux de l'environnement*
  - *Le respect de la valeur patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère de l'édifice*
- *les matériaux et les mises en œuvre compatibles avec la nature du bâti :*
  - *pour le bâti ancien par l'utilisation exclusive de matériaux perspirants à partir de composants minéraux ou végétaux associés à de la chaux naturelle.*
  - *Pour tous les bâtis, le respect des modénatures et des épaisseurs des enduits et parements caractéristiques des compositions des façades*
- *la pertinence du changement des menuiseries à partir du fonctionnement hygrothermique de l'ensemble de l'édifice*
  - *la mise en œuvre privilégiée de dispositifs d'amélioration de la menuiserie ancienne intéressante à conserver par calfeutrement*
  - *la mise en œuvre de dispositifs complémentaires à la menuiserie existante permettant de moduler les échanges :*
    - *sas d'entrée,*
    - *double-fenêtre,*
    - *volet intérieur,*
    - *survitrage intérieur*
- *en cas de remplacement de menuiseries et de mise en œuvre de double vitrage, son adéquation à l'architecture :*
  - *partition de petits bois,*
  - *profil des menuiseries : jets d'eau, coupes d'approche des vitrages à 45°…..*
  - *teintes foncées des closoirs des refends de double vitrage.*

1.1.7 - Restaurer les toitures : architecture et formes des toits

Enjeux, objectifs

Les toitures participent à la valeur d'ensemble de Pau, par leur forme et leur aspect général. En particulier les toitures des édifices exceptionnels jouent un rôle majeur dans ce paysage urbain de Pau : grandes toitures, clocher, tour, dôme…

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces toitures au service de cet effet de singularité dans le paysage urbain.

Règles strictes

Les toitures des édifices exceptionnels sont conservées, entretenues, restaurées, restituées selon leurs dispositions d'origine, incluant leurs ornements.

Leur démolition et leur altération sont interdites.

La réalisation de terrasses en creux dans la toiture n'est pas autorisée.

Les toitures sont conservées, entretenues, restaurées et mises en valeur selon leurs caractéristiques constructives et architecturales d'origine, leur matériau et mise en œuvre incluant les prises de jour telles que lucarnes, verrières, châssis et les ouvrages particuliers.

Les antennes, paraboles et tous ouvrages techniques sont supprimés ou dissimulés et ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification des types de toitures originelles et de leurs particularités :*
  - *les formes de toiture : bâtière, pavillon, …*
  - *leurs combinaisons,*
  - *les matériaux et pentes correspondantes,*
  - *les ouvrages particuliers : mirandes, loggias, lanternons, lanterneaux, lucarnes, œil de bœuf….*

- *Le maintien et la restitution des types et formes de toitures, des ouvrages particuliers lorsqu'ils sont dégradés ou ont été altérés dans le respect de :*
  - *leur type et leurs formes*
  - *leur matériau et pente*
  - *les proportions, dimensions et profils des ouvrages particuliers*
  - *leur nombre et leur implantation*

- *le maintien et la restitution des décors de toiture : épis, ornement de faîtage, amortissement de lucarnes, ornement d'acrotère et antéfixes…. dans le respect de :*
  - *leur matériau et mise en œuvre : zinc, terre cuite*
  - *composition et dessin*

1.1.8 - Restaurer les toitures : matériaux et mises en œuvre

Enjeux, objectifs

Les toitures de Pau sont caractérisées par leurs matériaux, leur couleur, leur texture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces toitures valorisant ces matériaux et leur mise en œuvre.

Règles strictes

Les toitures des édifices exceptionnels sont conservées, entretenues, restaurées, restituées selon :

- les matériaux d'origine : ardoise, tuile plates à crochet petit moule, dite Picon, tuile mécanique plate dite de Marseille (à partir du milieu du XIX°), Zinc sur des ouvrages à partir du milieu du XIX°.
- Leurs mises en œuvre spécifiques, liées au matériau et aux particularités des ouvrages.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le choix et les détails de mise en œuvre de l'ardoise :*
  - *ardoise de teinte gris foncé, épaisse et irrégulière pour les toits anciens, mince et régulière pour les toits récents, cofine pour les toitures courbes*
  - *Pose au clou pour les toits anciens, au crochet tête noire pour les toits récents*
  - *Dissimulation des ouvrages d'étanchéité pour les toits anciens par emploi de noquets, dévirures et/ou petits ouvrages en zinc pré patiné couleur ardoise*
  - *Réalisation des faîtages hormis les faitages décoratifs, en lignolet, tuile canal scellée ou bande zinc pré patinée.*
  - *Réalisation des arêtiers par tranchis biais*
  - *Réalisation des rives par tranchis droit ou relevé en zinc pré patiné couleur ardoise*

- *Le choix et les détails de mise en œuvre de la tuile plate*
  - *Tuile plates à crochet petit moule, dite Picon, de teinte rouge brun foncé*
  - *Réalisation des arêtiers et faîtages en tuile canal scellée*
  - *Réalisation des rives par tranchis droit, sans tuile de rive*

- *Le choix et les détails de mise en œuvre de la tuile mécanique plate dite de Marseille*
  - *Tuile plate à côtes, grand moule, à emboîtement, de couleur rouge orangée foncée*
  - *Réalisation des faîtages, rives avec des demi-tuiles de même système*

- *Le choix et les détails de mise en œuvre du zinc*
  - *Couleur naturelle ou pré patiné couleur ardoise*
  - *Joints debout, sur tasseaux ou autres système, sans ondes accentuées*

- *Le caractère des travaux d'adaptation et de modification, de façon à ce qu'ils ne soient pas susceptibles de dénaturer l'édifice.*

1.1.9 - Restaurer les toitures : passe de toit, zingueries et recueil du pluvial

Enjeux, objectifs

La réfection des toitures induit la révision des dispositifs de recueil des eaux pluviales. Leur traitement fait partie de la conception architecturale de la toiture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments.

Règles strictes

Les eaux pluviales sont recueillies et conduites pour être évacuées par le réseau prévu à cet effet.

Le système de recueil des eaux pluviales en bas de pente est cohérent avec le principe originel de l'articulation entre la façade et la toiture. Il est en zinc.

Les descentes composées dans la façade en fonction du type architectural originel sont restaurées, restituées en fonction du type architectural. Elles sont en zinc. Les dauphins sont en fonte, et peints dans la couleur de la façade.

Les ornementations, gargouilles sont conservées et restaurées.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le dispositif de recueil du pluvial :*
  - *Chéneau porté sur corniche, simple ou orné, selon le modèle d'origine*
  - *Gouttière pendante sur passe de toit en extrémité de chevron sans planche de rive en bois peint pour le bâti ancien*
  - *Gouttière pendante sur passe de toit avec planche de rive simple ou en bois découpé peint pour le bâti fin XIX° - début XX°.*

- *Les descentes :*
  - *Implantation dans la façade, reportée aux extrémités*
  - *Scellement des colliers dans les joints des pierres de taille*

1.1.10 - Restaurer les toitures : cheminées et ouvrages en toiture

Enjeux, objectifs

La réfection des toitures induit la révision des cheminées, des exutoires et ouvrages divers.. Leur traitement fait partie de la conception architecturale de la toiture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments.

Règles strictes

Les souches de cheminées anciennes des édifices exceptionnels sont conservées.

Elles sont entretenues, restaurées dans le respect de leur matériaux originels, de leur aspect, et des ouvrages de détail : couronnement en brique ou en pierre, mitrons terre cuite, mitre.

Les éléments de décor, moulures en pierre, appareillage en brique, croix d'ancrage sont conservés, restaurés ou restitués.

Tous les ouvrages de ventilation et tout ouvrage plus important sont regroupés et bâtis selon le principe de la souche de cheminée. Le dessin et les matériaux de cette souche reproduisent les modèles des souches existantes.

Tout dispositif technique et ouvrage étrangers à l'architecture d'origine en toiture est totalement dissimulé.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les dispositions de restauration des ouvrages anciens : matériau, aspect, couleur, ornements*
- *L'implantation et le dessin des souches et neuves et la dissimulation des ouvrages techniques*
- *Leur cohérence avec l'architecture d'origine*
- *La nature du couvrement mitron ou mitre*

1.1.11 - Restaurer les toitures : prises de jour

Enjeux, objectifs

Les prises de jour dans les toitures des édifices exceptionnels de Pau sont variées, et présentent parfois des motifs architecturaux particuliers tels que des verrières.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments qui participent fortement de l'architecture des toits.

Règles strictes

Les ouvrages de prise de jour dans les toitures des édifices exceptionnels sont conservés, entretenus, restaurés, restitués selon :

- La composition, les dimensions et la forme de l'élément d'origine,
- Les matériaux d'origine
- Leurs mises en œuvre spécifiques, liées aux particularités des ouvrages et l'étanchéité des raccords à la toiture.
- Leur décor lorsqu'il existe.

Le bois est peint dans la couleur des menuiseries ou des modénatures de l'édifice. Les structures métalliques sont peintes de couleur foncée, suivant le nuancier de la Ville de Pau.

Les châssis de toiture pour éclairement ou désenfumage sont de type et d'aspect tabatière, en acier ou en fonte, avec meneau central vertical. Les châssis de toiture sont de petite dimension, 80x100 cm. Leur nombre par versant est limité au nombre de travées de la façade.

Les ouvrages et accessoires d'étanchéité sont dissimulés.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de ou des ouvrages originels, nature, forme dimensions, matériaux:*
  - *lucarnes et lucarnes passantes, avec ou sans amortissements*
  - *verrière, dans le plan de toit, en pyramide ou en dôme*
  - *lanternon, lanterneau*
  - *châssis tabatière*
  - *ouvrages décoratifs tels que lambrequins, amortissement, épis*

- *la restitution des ouvrages les plus singuliers faisant partie de l'écriture architecturale originelle.*

1.1.12 - Restaurer les toitures : amélioration des performances énergétiques

Enjeux, objectifs

Comme pour toutes les constructions anciennes, l'isolation en comble ou en sous toiture est une intervention décisive.

Pour ne pas dénaturer les toitures des édifices exceptionnels ces interventions ne doivent pas avoir d'impact sur leur architecture. Il en est de même avec d'éventuels capteurs d'énergie solaire.

Règles strictes

L'amélioration énergétique des toitures s'opère sans rehausse des toitures, ni suppression de cheminées ou d'ouvrages décoratifs.

Les dispositifs de récupération d'énergie solaire ne sont pas visibles en toiture.

1.1.13 – Adapter, modifier.

Enjeux, objectifs

Les travaux de restauration et de mise en valeur des édifices exceptionnels sont effectués d'après leur disposition d'origine.

Cependant l'évolution des besoins et des usages, l'évolution des cadres réglementaires (sécurité, accessibilité, environnement, santé…), les contraintes financières, amènent à faire évoluer le cadre d'origine.

L'objectif est de cerner les qualités et de l'esprit à donner à ces évolutions au regard de la cohérence de l'architecture de l'édifice et de sa mise en valeur.

Règles strictes

Les programmes de réaménagement nécessitant des travaux d'adaptation et de modifications sont adaptés à l'architecture de l'édifice.

Les travaux et modifications en façade et en toiture sont compatibles avec la construction et l'architecture de l'édifice.

Les ascenseurs sont placés à l'intérieur des édifices ou dissimulés dans un édifice adossé.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'adéquation du programme par ses effets induits sur l'extérieur de l'édifice notamment :*
  - *Utilisation des surfaces de plancher existantes pour ne pas recouper de baie, surélever l'édifice, engendrer des volumes annexes trop volumineux….*
  - *Distribution permettant l'utilisation des percements existants, ou une création limitée de baies capables de s'inscrire dans la composition architecturale des façades et du toit.*

- *La définition des ouvrages induits par l'adaptation de l'édifice tels que :*
  - *Aménagement des seuils et des issues pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite*
  - *Percements complémentaires en façades*
  - *Prises de jour en toiture et/ou désenfumage*
  - *Création d'ascenseurs*

- *Les dispositions et l'intégration architecturale des ouvrages :*
  - *Les perrons et les seuils sont de même matériau ou de même pierre que les ouvrages existants.*
  - *Les menuiseries sont adaptées en conservant leurs matériaux, composition et dispositions.*
  - *Les percements nouveaux en façade s'inscrivent dans la composition architecturale, en privilégiant les façades secondaires, et en reprenant les matériaux, la modénature des baies, le type de menuiserie.*
  - *Les prises de jour en toiture et/ou désenfumage sont implantées sur les versants non visibles. Leurs formes et dimensions sont identiques aux ouvrages anciens existants.*
  - *Les volumes additionnels en toiture pour l'intégration d'un ascenseur sont minimisés par l'implantation dans l'édifice. L'impact des émergences est minimisé en utilisant des matériaux de revêtement analogues à l'architecture du toit : bardage d'ardoise, zinc pré patiné, ou zinc naturel selon le cas.*

Titre 2 - chapitre 1

1.2 Les édifices intéressants

1.2.1 - Conserver les édifices intéressants

Enjeux, objectifs

Les édifices intéressants sont plus nombreux que les édifices exceptionnels Par leur nombre et leur répartition ils constituent la valeur patrimoniale même de la ville, sa « chair ». Leur présence dans le paysage urbain justifie leur conservation et une attention particulière dans leur entretien, au service de la valeur d'image de la ville.

Il n'y a que lorsqu'ils se trouvent dans un secteur de projet urbain que leur conservation peut être éventuellement remise en cause, lorsqu'elle est justifiée par le projet urbain qui doit être global et de qualité.

Règles strictes

Les édifices intéressants figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Leur démolition et leur altération sont interdites.

Ces édifices sont conservés, entretenus, restaurés et mis en valeur selon leurs caractéristiques constructives et architecturales d'origine. Les travaux d'aménagement, d'entretien et de restauration sont conformes aux règles des chapitres suivants en fonction des ouvrages concernés.

Leur démolition ne peut intervenir qu'en cas de projet urbain situé dans les secteurs P de projet, ou en cas de sinistre ne permettant pas leur restauration.

Règles cadre

L'évaluation du projet, conservation ou non, porte sur :

- *Le choix de restauration ou de démolition après sinistre : il est apprécié en fonction de l'état des ouvrages subsistants sur la base d'un diagnostic complet, technique et architectural.*
- *L'évaluation dans le contexte de la nature, des objectifs et de la qualité du projet urbain dans le secteur P concerné, et le rôle possible de l'édifice intéressant dans ce contexte de projet.*

1.2.2 - Restaurer les façades principales : composition architecturale

Enjeux, objectifs

Les édifices intéressants que ce soient des édifices urbains ou des villas présentent une façade principale, sur l'espace public, la cour d'honneur, voir un parc. Cette façade comporte l'entrée et son architecture est souvent particulièrement plus élaborée que les autres façades qui, parfois, sont totalement différentes !

Les règles ci-après ont pour but de tenir compte de cette hiérarchisation pour orienter les travaux et interventions de restauration et mise en valeur du bâti.

Règles strictes

La composition architecturale originelle des façades principales est conservée.

Dans le cas où la façade a été altérée par des percements, des ajouts, des élargissements de baies, des bouchements, des démolitions partielles, des surélévations ou toute autre intervention, elle fait l'objet de travaux de modification.

Ces travaux suppriment les altérations, améliorent ou rétablissent la composition architecturale.

Lors des travaux, les façades sont purgées de tous les éléments ajoutés, dispositifs techniques sans intérêt historique ou patrimonial, dénaturant leur aspect.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de la composition architecturale originelle et son ordonnancement d'après les éléments d'architecture conservés et la documentation ancienne.*
- *L'identification des particularités entre façade principale et façades secondaires*
- *L'identification des altérations et ouvrages étrangers à la composition architecturale d'origine tels que surélévations, percements, rebouchages, adjonctions, balcons, compteurs….*
- *Les moyens de l'amélioration ou du rétablissement de la composition architecturale :*
  - *La restitution ou la recréation de l'ordonnance, des travées, des symétries, des hiérarchies des niveaux,*
  - *La restitution d'ouvrages anciens déposés ou démolis,*
  - *L'intégration de transformations anciennes telles que des surélévations en créant une architecture d'attique, de loggia, ou en réintroduisant une modénature structurante, une corniche….*
  - *La dissimulation de tous les dispositifs techniques et appareillages étrangers à l'architecture d'origine : antennes, paraboles, ventouses, climatiseurs….*

1.2.3- Restaurer les façades principales : pierre, maçonnerie, enduit, badigeon

Enjeux, objectifs

La restauration des façades des édifices intéressants, qu'elle soit partielle ou un travail de fond nécessite l'emploi de méthodes, techniques et matériaux en adéquation avec la nature du bâti ancien. En particulier la « respiration » des murs anciens doit être assurée pour la bonne conservation du bâti et le confort de l'habitat.

A travers le SPR - AVAP l'objectif est de promouvoir des travaux qui assureront la pérennité du bâti ancien en même temps que son embellissement.

Règles strictes

Les façades maçonnées des édifices sont conservées, entretenues, restaurées dans le respect de leurs matériaux originels :

- galets, pierre et briques hourdés à la chaux naturelle et sable pour le plus anciens et les remplissages des quelques pans de bois conservés
- maçonneries et bétons à base de ciment pour les plus récents

Les maçonneries et parements en pierre de taille sont conservés et réhabilités dans le respect de leur nature. Les parements en pierre de taille sont nettoyés avec des techniques non abrasives.

Le remplacement de la pierre de taille est en pierre de même nature et aspect, par refouillement et avec une épaisseur supérieure à 15 cm.

Les façades principales sont enduites. Les enduits sur maçonneries hourdées à la chaux sont au mortier de chaux naturelle et de sable. Les enduits sur maçonneries de ciment sont au mortier de liant hydraulique et sable.

L'enduit est lisse. Son épaisseur est sans saillie par rapport à la modénature.

Les enduits sont de couleur naturelle ou peints dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les badigeons ou peintures à la chaux sont appliqués sur les enduits à la chaux naturelle. Les peintures minérales sont appliquées sur les enduits aux liants hydrauliques.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- La nature de la pierre de réparation, identique à la pierre existante
- La finition de son parement, identique aux pierres anciennes : parement à bossage, layé, ciselé, bouchardé selon l'architecture
- Les matériaux de réparation qui sont identiques à ceux des maçonneries existantes.
- L'adéquation des enduits à la nature des maçonneries
- la finition des parements selon l'architecture :
    - Enduit lissé truelle pour les façades les plus anciennes
    - Enduit taloché pour les immeubles à partir du XIX°

1.2.4 - Restaurer les façades principales : valoriser les modénatures et décors

Enjeux, objectifs

Les modénatures et décors, parfois les balcons, dans les divers matériaux et les divers styles mis en œuvre au cours de l'histoire de Pau, font partie des éléments caractéristiques des édifices intéressants : colonnes et chapiteaux, bandeaux moulurés, sculptures, bois découpés etc…Les modénatures et décors accompagnent la composition architecturale des façades principales et en sont indissociables

L'objectif est d'apporter un soin attentif à leur restauration, dans le cadre de mise en valeur des façades.

Règles strictes

Les encadrements de baies, les modénatures et ornements de pierre, d'enduit mouluré, de bois sont conservés, entretenus, restaurés et restitués dans le respect de leurs matériaux, dessin et profils.

Ils sont apparents en totalité.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification du système d'ensemble et des éléments de la modénature : soubassements, harpages, bandeaux horizontaux, corniches, entablements, encadrements, chambranles, consoles, balcons, balustrades et tous décors singuliers.*

- *L'identification des caractéristiques des ouvrages :*
  - *matériaux : pierre, enduit chaux et/ou plâtre tiré au calibre, bois, céramique, bois, bois découpé…*
  - *dimensions et profils*
  - *finition et couleurs*

- *L'adéquation des solutions à la nature des ouvrages :*
  - *procédés de nettoyage non abrasifs : gommage, laser….*
  - *procédés de consolidations compatibles avec les matériaux anciens : caséine, silicates, biominéralisation….*
  - *autres matériaux de remplacement de même nature et aspect que les anciens : brique, brique taillée, pierre, bois de même essence, mortiers de chaux, mortiers de chaux/plâtre*
  - *respect strict des dimensions, saillies et profils*
  - *protection des saillies par des ouvrages métalliques discrets : engravure, ourlet…*
  - *l'harmonisation entre parties conservées et parties nouvelles : application de badigeons de chaux, eux fortes colorées, patines.*

1.2.5 - Restaurer les façades principales : boutiques et devantures

Enjeux, objectifs

Une part importante des édifices intéressants constitue le tissu urbain ancien dense : la fonction commerciale de la ville, mixte avec l'habitat fait que la composition architecturale intègre des devantures et des boutiques.

La mise en valeur des façades de ces édifices et la qualité du paysage urbain chaland passe donc également par le soin architectural apporté aux devantures commerciales. L'objectif du SPR - AVAP est de conserver les devantures anciennes, et plus largement valoriser l'écriture architecturale des boutiques en cohérence avec le patrimoine bâti.

Règles strictes

Les devantures anciennes correspondant aux immeubles anciens, sont conservées, entretenues et restaurées dans le respect de leurs matériaux et composition.

La composition de la devanture s'intègre dans la composition de la façade : rythmes verticaux et horizontaux.

La devanture se limite au rez-de-chaussée et à l'entresol quand il existe. Elle laisse apparents les éléments architecturaux du rez de chaussée et des étages. Elle concerne l'ensemble de la façade dans le cas particulier des « façades devantures ».

L'aménagement des vitrines ou devantures, laisse libre l'accès à la desserte de l'immeuble.

Les commerces établis sur plusieurs parcelles ou immeubles contigus respectent l'intégrité du parcellaire et l'architecture de chaque façade, et en conséquence fractionnent leurs devantures en autant d'unités que d'immeubles concernés.

Les dispositifs techniques et ouvrages étrangers à l'architecture ne sont pas visibles depuis l'espace public.
Les menuiseries sont en bois ou en métal. Elles sont peintes en référence au nuancier de la Ville de Pau. La conformité de la teinte est vérifiée après séchage.

Les dispositifs de condamnation de type grille et volet métallique sont non apparents en façade, soit par l'emploi d'un vitrage anti effraction soit d'un dispositif situé en arrière de la vitrine.

Les stores et bannes* sont en toile. Ils ont la même largeur que la baie et sont placés entre tableau*. Ils sont mobiles. Chaque baie indépendante est équipée d'un store* indépendant. La couleur des stores et des bannes est unie de couleur suivant charte des devantures de la Ville de Pau, annexée au présent règlement.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de la boutique ancienne dans la composition de l'immeuble, et des dispositions nécessaires à sa restauration dans le respect de son architecture et ses matériaux originaux.*
- *L'évaluation du choix architectural dans le contexte de l'immeuble et dans le contexte de la rue :*
  - *soit d'un ensemble menuisé et vitré composé dans les baies constituant la façade du rez-de-chaussée de l'immeuble (plutôt pour les immeubles les plus anciens ou contemporains), disposée en feuillure* dans l'épaisseur du tableau* de la baie.*
  - *soit d'une devanture en bois composée en applique du rez-de-chaussée de la façade de l'immeuble (plutôt pour les immeubles du XIX° et début XX° siècles).*
- *L'intégration du projet de boutique dans la façade, et les modalités de mise en œuvre des règles ci-dessus.*
- *Le maintien de la transparence des vitrines*
- *Le traitement cohérent des ensembles particuliers de « façade devanture » (grand magasin).*

1.2.6 - Restaurer les façades principales : enseignes

Enjeux, objectifs

Les boutiques et devantures, outre leur architecture, comportent des enseignes qui dans le temps sont amenées à évoluer autant que les activités, plus rapidement que l'architecture. Les enseignes selon leurs qualités, ont une grande présence dans l'architecture des immeubles, et un fort impact dans le paysage urbain.

C'est à ce titre qu'elles sont évoquées ici.

Règles strictes

Les enseignes sont harmonisées et en cohérence avec l'architecture de l'édifice, ainsi que le caractère du paysage urbain dans lequel il s'inscrit.

Règles cadre

L'évaluation du projet de réalisation d'enseignes porte sur :

- *L'implantation et l'adéquation des enseignes au projet de la boutique et à l'architecture de l'immeuble : dans la hauteur du rez de chaussée et de l'entresol commercial lorsqu'il existe, de façon à ne pas oblitérer la lecture ni altérer la composition architecturale de l'immeuble ni les éléments de décor, de balcons, de modénature….*
- *L'évaluation dans le contexte du paysage urbain concerné : surcharge, singularité, rue ancienne ou récente, valeur d'ensemble d'un espace réglé, etc….*
- *Les matériaux des enseignes en drapeau : en métal découpé, en panneaux de métal peint, en bois découpé ou en toile.*
- *La simplicité et l'adaptation du lettrage aux enseignes*
- *Le mode d'éclairage, de préférence par des projecteurs de petites dimensions, ou éclairage indirect, ayant un minimum d'encombrement et d'impact, de jour comme de nuit.*
- *L'emploi de matériels autres que les dispositifs lumineux clignotants ou défilants, les surlignages en tube néon, les tubes néons, les filets ou tubes lumineux entourant les encadrements de baies ou motifs architecturaux, les caissons lumineux.*

1.2.7- Restaurer les façades secondaires : composition, matériaux, décors

Enjeux, objectifs

Les façades secondaires sont différentes des façades principales : elles donnent sur des passages latéraux ou des espaces particuliers comme le Hédas ou les canaux. Elles sont également sur des cours et des jardins situés à l'arrière ou en cœur d'ilot. Elles sont moins ornées que les façades principales et leur composition est plus libre. Parfois elles sont équipées de grandes galeries et de verrières, ou encore revêtues en partie ou en totalité de bardages en ardoise.

Le paysage urbain de Pau est fortement caractérisé par cet aspect architectural lié au dialogue entre façades principales et facades secondaires.

Règles strictes

La composition architecturale des façades arrière est conservée, entretenue, restaurée et restituée dans son caractère original.

Les appentis, annexes et toutes constructions adventices étrangères à la composition architecturale originelle sont démolies.

Lors des travaux, les façades sont purgées de tous les éléments ajoutés, dispositifs techniques sans intérêt historique ou patrimonial, dénaturant leur aspect.

Les galeries, coursives, marquises ou balcons des édifices anciens faisant partie de la composition sont conservés. Ils sont en bois ou en métal peint. Les coursives en béton sont réservées aux édifices dont récents dont c'est le matériau constructif originel.

Les bardages en ardoise et les bardages en bois, faisant partie de la composition sont conservés. Ils sont restaurés en ardoise naturelle de teinte grise ou par des bardages en bois, posés verticalement.

Tous les éléments de décor, les bois découpés et peints sont conservés, entretenus, restaurés et restitués dans leur caractère et dessin original.

Les couleurs sont établies en référence au nuancier de la Ville de Pau.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de la composition architecturale originelle d'après les éléments d'architecture conservés et la documentation ancienne.*
- *L'identification des particularités des façades secondaires : présence de galeries, d'ornements particuliers, de bardages d'ardoise, de bardages en bois, de bois découpés…*
- *L'identification des altérations et ouvrages étrangers à la composition architecturale d'origine tels que constructions adventices ou parasites, surélévations, percements, rebouchages,….*
- *Les moyens de l'amélioration ou du rétablissement de la composition architecturale :*
  - *La démolition des constructions adventices*
  - *La restitution des galeries, balcons, bardages, d'ouvrages anciens altérés, déposés ou démolis,*
  - *Les choix de matériaux, de mise en œuvre, des dessins et profils, des couleurs…*
  - *L'intégration de transformations anciennes,*
  - *La dissimulation de tous les dispositifs techniques et appareillages étrangers à l'architecture d'origine : antennes, paraboles, ventouses, climatiseurs….*

1.2.8 - Restaurer les façades : menuiseries

Enjeux, objectifs

Les menuiseries, portes, fenêtres, volets et contrevents, verrières, font partie de l'écriture architecturale des édifices intéressants, tant en façade principale qu'en façade secondaire. Ces ouvrages, plus fragiles que les structures lourdes, sont aujourd'hui particulièrement malmenés par manque d'entretien mais aussi par des remplacements négligeant le caractère de l'architecture.

L'objectif pour ces édifices est de promouvoir des restaurations ou des remplacements à la hauteur de leur qualité dans la valeur d'ensemble urbaine.

Règles strictes

Les menuiseries de porte, de fenêtre et leurs impostes en bois ou en métal, les contrevents et volets correspondant à l'architecture d'origine de l'immeuble sont conservés, entretenus, restaurés.

Les volets roulants et les volets repliables en tableau en bois ou en métal, correspondant à l'architecture d'origine de l'immeuble, sont conservés, entretenus, restaurés.

Lorsque les menuiseries sont remplacées elles sont restituées en conformité avec le matériau, la composition et le dessin originel de l'immeuble ou d'un immeuble de même type architectural.
Le cadre dormant ancien est déposé.

Les menuiseries sont en bois ou en métal peint.

La couleur est en conformité avec le nuancier de la Ville de Pau.

Règles cadre

L'évaluation du projet de conservation des menuiseries porte sur :

- *la valeur patrimoniale et la cohérence dans l'architecture de la façade.*
- *l'analyse de l'état de conservation ;*
- *les potentialités de réparation, de calfeutrement, de doublement intérieur ;*

L'évaluation du projet de remplacement des menuiseries porte sur :

- *l'adéquation des menuiseries neuves à la forme de la baie ;*
- *leur conformité au modèle d'origine ou de modèle issu d'édifices de même type ;*
- *leur conformité au matériau d'origine : bois ou métal ;*
- *la partition de petits bois structurels, les découpes ornementales, le profil, la proportion des bois correspondants ;*
- *le réemploi des pièces métalliques anciennes en bon état: pentures, espagnolettes, crémones ou arrêts de volets qui servent de modèle aux pièces neuves.*

1.2.9 - Restaurer les façades : amélioration des performances énergétiques

Enjeux, objectifs

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques sont utiles, mais dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine de la ville de Pau, et en particulier sur ses édifices intéressants, les interventions doivent être en accord avec l'architecture.

Règles strictes

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques sont compatibles avec la nature et l'architecture de l'édifice patrimonial remarquable et n'en modifient pas les caractéristiques architecturales : parement des façades, menuiseries.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La cohérence des interventions qui concilient :*
  - *Le confort du bâtiment pour ses occupants*
  - *La réduction de la consommation d'énergie et des économies de charges*
  - *La pérennité du bâtiment par le respect de son hygroscopie*
  - *Les choix de matériaux les plus respectueux de l'environnement*
  - *Le respect de la valeur patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère de l'édifice*

- *les matériaux et les mises en œuvre compatibles avec la nature du bâti :*
  - *pour le bâti ancien par l'utilisation exclusive de matériaux perspirants à partir de composants minéraux ou végétaux associés à de la chaux naturelle.*
  - *Pour tous les bâtis, le respect des modénatures et des épaisseurs des enduits et parements caractéristiques des compositions des façades*

- *la pertinence du changement des menuiseries à partir du fonctionnement hygrothermique de l'ensemble de l'édifice*
  - *la mise en œuvre privilégiée de dispositifs d'amélioration de la menuiserie ancienne intéressante à conserver par calfeutrement*
  - *la mise en œuvre de dispositifs complémentaires à la menuiserie existante permettant de moduler les échanges :*
    - *sas d'entrée,*
    - *double-fenêtre,*
    - *volet intérieur,*
    - *survitrage intérieur*

- *en cas de remplacement de menuiseries et de mise en œuvre de double vitrage, son adéquation à l'architecture :*
  - *partition de petits bois,*
  - *profil des menuiseries : jets d'eau, coupes d'approche des vitrages à 45°…..*
  - *teintes foncées des closoirs des refends de double vitrage.*

1.2.10 - Restaurer les toitures : architecture et formes des toits

Enjeux, objectifs

Les toitures des édifices intéressants participent à la valeur d'ensemble de Pau, par leur forme et leur aspect général, mais aussi parfois par leur aspect singulier.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces toitures au service de la valeur du paysage urbain.

Règles strictes

Les toitures des édifices intéressants sont conservées, entretenues, restaurées, restituées selon leurs dispositions d'origine, incluant leurs ornements.

Leur démolition et leur altération sont interdites.

La réalisation de terrasses en creux dans la toiture n'est pas autorisée.

Les toitures sont conservées, entretenues, restaurées et mises en valeur selon leurs caractéristiques constructives et architecturales d'origine, leur matériau et mise en œuvre incluant les prises de jour telles que lucarnes, verrières, châssis et les ouvrages particuliers.

Les antennes, paraboles et tous ouvrages techniques sont déposés ou dissimulés et ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification des types de toitures originelles et de leurs particularités :*
  - *les formes de toiture : bâtière, pavillon, …*
  - *leurs combinaisons,*
  - *les matériaux et pentes correspondantes,*
  - *les ouvrages particuliers : mirandes, loggias, lanternons, lanterneaux, lucarnes, œil de bœuf….*

- *Le maintien et la restitution des types et formes de toitures, des ouvrages particuliers lorsqu'ils sont dégradés ou ont été altérés dans le respect de :*
  - *leur type et leurs formes*
  - *leur matériau et pente*
  - *les proportions, dimensions et profils des ouvrages particuliers*
  - *leur nombre et leur implantation*

- *le maintien et la restitution des décors de toiture : épis, ornement de faîtage, amortissement de lucarnes, ornement d'acrotère et antéfixes…. dans le respect de :*
  - *leur matériau et mise en œuvre : zinc, terre cuite*
  - *composition et dessin*

1.2.11 - Restaurer les toitures : matériaux et mises en œuvre

Enjeux, objectifs

Les toitures de Pau sont caractérisées par leurs matériaux, leur couleur, leur texture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces toitures valorisant ces matériaux et leur mise en œuvre.

Règles strictes

Les toitures des édifices intéressants sont conservées, entretenues, restaurées, restituées selon :

- les matériaux d'origine : ardoise, tuile plates à crochet petit moule, dite Picon, tuile mécanique plate dite de Marseille (à partir du milieu du XIX°), Zinc sur des ouvrages à partir du milieu du XIX°.
- Leurs mises en œuvre spécifiques, liées au matériau et aux particularités des ouvrages.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le choix et les détails de mise en œuvre de l'ardoise :*
  - *ardoise de teinte gris foncé, épaisse et irrégulière pour les toits anciens, mince et régulière pour les toits récents, cofine pour les toitures courbes*
  - *Pose au clou pour les toits anciens, au crochet tête noire pour les toits récents*
  - *Dissimulation des ouvrages d'étanchéité par emploi de noquets, dévirures et/ou petits ouvrages en zinc pré patiné couleur ardoise*
  - *Réalisation des faîtages, hormis les faitages décoratifs, en lignolet, tuile canal scellée ou bande zinc pré patinée.*
  - *Réalisation des arêtiers par tranchis biais*
  - *Réalisation des rives par tranchis droit ou relevé en zinc pré patiné couleur ardoise*

- *Le choix et les détails de mise en œuvre de la tuile plate :*
  - *Tuile plates à crochet petit moule, dite Picon, de teinte rouge brun foncé*
  - *Réalisation des arêtiers et faîtages en tuile canal scellée*
  - *Réalisation des rives par tranchis droit, sans tuile de rive*

- *Le choix et les détails de mise en œuvre de la tuile mécanique plate dite de Marseille :*
  - *Tuile plate à côtes, grand moule, à emboîtement, de couleur rouge orangée foncée*
  - *Réalisation des faîtages, rives avec des demi-tuiles de même système et teinte*

- *Le choix et les détails de mise en œuvre du zinc :*
  - *Zinc couleur naturelle ou pré patiné couleur ardoise*
  - *Joints debout, sur tasseaux ou autres système, sans ondes accentuées*

- *Le caractère des travaux d'adaptation et de modification, de façon à ce qu'ils ne soient pas susceptibles de dénaturer l'édifice.*

1.2.12 - Restaurer les toitures : passe de toit, zingueries et recueil du pluvial

Enjeux, objectifs

La réfection des toitures induit la révision du recueil du pluvial, des exutoires et ouvrages divers de zinguerie. Leur traitement fait partie de la conception architecturale de la toiture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments.

Règles strictes

Les eaux pluviales sont recueillies et conduites pour être évacuées par le réseau prévu à cet effet.

Le système de recueil des eaux pluviales en bas de pente est cohérent avec le principe originel de passe de toit et d'articulation entre la façade et la toiture :

- corniche
- passe de toit en débord des chevrons

Il est en zinc.

Les descentes composées dans la façade en fonction du type architectural originel sont restaurées, restituées en fonction du type architectural. Elles sont en zinc. Les dauphins sont en fonte, et peints dans la couleur de la façade.

Les ornementations sont conservées et restaurées.

Règles strictes

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les dispositions retenues pour le dispositif de recueil du pluvial :*
  - *Chéneau porté sur corniche, simple ou orné, selon le modèle d'origine*
  - *Gouttière pendante sur passe de toit en extrémité de chevron sans planche de rive en bois peint pour le bâti ancien*
  - *Gouttière pendante sur passe de toit avec planche de rive simple ou en bois découpé peint pour le bâti fin XIX° - début XX°.*

- *Les descentes :*
  - *Implantation dans la façade, reportée aux extrémités*
  - *Scellement des colliers dans les joints des pierres de taille*

1.2.13 - Restaurer les toitures : cheminées et ouvrages en toiture

Enjeux, objectifs

La réfection des toitures induit la révision des cheminées, des exutoires et ouvrages divers.. Leur traitement fait partie de la conception architecturale de la toiture.

L'obiectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments.

Règles strictes

Les souches de cheminées anciennes des édifices intéressants sont conservées lorsque leur état et leur usage le permet.

Elles sont entretenues, restaurées dans le respect de leur matériaux originels, de leur aspect, et des ouvrages de détail : couronnement en brique ou en pierre, mitrons terre cuite, mitre.

Tous les ouvrages de ventilation et tout ouvrage plus important sont regroupés et bâtis selon le principe de la souche de cheminée. Le dessin et les matériaux de cette souche reproduisent les modèles des souches existantes.

Les exutoires ponctuels sont réalisés sous forme d'une douille, intégrée dans le toit en fonction de la forme et du matériau de la toiture.

Tout dispositif technique et ouvrage étrangers à l'architecture d'origine en toiture est totalement dissimulé.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les dispositions de restauration des ouvrages anciens : matériau, aspect, couleur, ornements*
- *L'implantation et le dessin des souches et neuves et la dissimulation des ouvrages techniques*
- *Leur cohérence avec l'architecture d'origine*
- *La nature du couvrement de la cheminée*
  - *mitron en terre cuite*
  - *mitre en tuile ou en tôle courbe*
- *Le type et le matériau des douilles :*
  - *Douille en zinc pré patiné couleur ardoise dans les toits d'ardoise ou de zinc*
  - *Douille en terre cuite dans les toits de tuile, de même couleur que les tuiles*

1.2.14 - Restaurer les toitures : prises de jour

Enjeux, objectifs

Les prises de jour dans les toitures des édifices intéressants de Pau sont variées, et présentent parfois des motifs architecturaux particuliers tels que des verrières.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments qui participent fortement de l'architecture des toits.

Règles strictes

Les ouvrages de prise de jour dans les toitures des édifices intéressants sont conservés, entretenus, restaurés, restitués selon :

- La composition, les dimensions et la forme de l'élément d'origine,
- Les matériaux d'origine
- Leurs mises en œuvre spécifiques, liées aux particularités des ouvrages et l'étanchéité des raccords à la toiture.
- Leur décor lorsqu'il existe.

Le bois est peint dans la couleur des menuiseries ou des modénatures de l'édifice. Les structures métalliques sont peintes de couleur foncée, dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les châssis de toiture pour éclairement ou désenfumage sont de type et d'aspect tabatière, en acier ou en fonte, avec meneau central vertical. Ils sont de petite dimension, 80x100 cm. Leur nombre par versant est limité au nombre de travées de la façade.

Les ouvrages et accessoires d'étanchéité sont dissimulés.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de ou des ouvrages originels, nature, forme dimensions, matériaux:*
  - *lucarnes et lucarnes passantes, avec ou sans amortissements*
  - *verrière, dans le plan de toit, en pyramide ou en dôme*
  - *lanternon, lanterneau*
  - *châssis tabatière*
  - *ouvrages décoratifs tels que lambrequins, amortissement, épis*

- *la restitution des ouvrages les plus singuliers faisant partie de l'écriture architecturale originelle.*

1.2.15 - Restaurer les toitures : amélioration des performances énergétiques

Enjeux, objectifs

Comme pour toutes les constructions anciennes, l'isolation en comble ou en sous toiture est une intervention décisive.

Pour ne pas dénaturer les toitures des édifices intéressants ces interventions ne doivent avoir que peu d'impact sur leur architecture. Il en est de même avec d'éventuels capteurs d'énergie solaire.

Règles strictes

L'amélioration énergétique des toitures s'opère sans rehausse des toitures, ou avec une rehausse n'entraînant ni suppression de cheminées ni d'ouvrages décoratifs.

Les dispositifs de récupération d'énergie solaire ne sont pas visibles en toiture.

1.2.16 – Adapter, modifier.

Enjeux, objectifs

Les travaux de restauration et de mise en valeur des édifices intéressants sont effectués d'après leur disposition d'origine.

Cependant l'évolution des besoins et des usages, l'évolution des cadres réglementaires (sécurité, accessibilité, environnement, santé…), les contraintes financières, amènent à faire évoluer le cadre d'origine.

L'objectif est de cerner les qualités et de l'esprit à donner à ces évolutions au regard de la cohérence de l'architecture de l'édifice, de son cadre urbain et paysager, et de sa mise en valeur.

Règles strictes

Les programmes de réaménagement nécessitant des travaux d'adaptation, de modification, de surélévation ou d'extension sont adaptés à l'édifice.

Les travaux, les modifications, les surélévations et les extensions sont cohérents avec la construction et l'architecture de l'édifice :

- Les modifications de façade sont inscrites dans la composition existante, respectant les travées, les formes
- Les surélévations sont dans le plan des façades et composées avec l'architecture de l'immeuble :
  - En prolongeant les travées et formes des baies de la façade ou en s'inspirant des principes d'attique, de loggia, de façade en retrait derrière une balustrade sommitale
  - En reproduisant la forme de la toiture
- Les extensions sont en continuité physique du bâti existant, implantées à l'arrière dans la parcelle, d'une hauteur inférieure à celle de l'édifice existant et de dimension limitée.

Les ascenseurs sont placés à l'intérieur des édifices ou inscrits dans un édifice adossé à l'arrière du volume principal.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La définition des ouvrages induits par l'adaptation de l'édifice tels que :*
  - *Aménagement des seuils et des issues pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite*
  - *Percements complémentaires en façades*
  - *Prises de jour en toiture et/ou désenfumage*
  - *Le niveau et la hauteur de la surélévation :*
    - *1 niveau correspondant à 1 étage courant*
    - *Ou plusieurs niveaux justifiés par l'équilibrage de l'immeuble dans le contexte de la rue et des immeubles riverains*
  - *Adjonction d'un volume bâti annexe*
  - *Création d'ascenseurs*
- *Les dispositions et l'intégration architecturale des ouvrages :*
  - *Les perrons et les seuils sont de même matériau ou de même pierre que les ouvrages existants.*
  - *Les menuiseries sont adaptées en conservant leurs matériaux, composition et dispositions.*
  - *Les percements nouveaux en façade s'inscrivent dans la composition architecturale, en reprenant les matériaux, la modénature des baies, le type de menuiserie.*
  - *La cohérence des choix architecturaux avec la façade existante dans le cas de surélévation*
  - *Les prises de jour en toiture et/ou désenfumage sont implantées sur les versants non visibles. Leurs formes et dimensions sont identiques aux ouvrages anciens existants.*
  - *Les volumes additionnels en toiture pour l'intégration d'un ascenseur sont minimisés par l'implantation dans l'édifice et en utilisant des matériaux de revêtement analogues à l'architecture du toit ou en zinc pré patiné.*

Titre 2 - chapitre 1

1.3 Les édifices courants

1.3.1- Conserver ou remplacer les édifices courants

Enjeux, objectifs

Les édifices courants sont des édifices dont le caractère architectural ou historique fait qu'ils peuvent soit être conservés pour être entretenus et améliorés, soit être remplacés par de nouvelles constructions.

Ils assurent essentiellement la continuité et la densité du tissu urbain qui mérite d'être maintenue, ou renforcée selon les quartiers

L'objectif du SPR - AVAP est de permettre un entretien de qualité ou un renouvellement urbain dans un souci de cohérence avec le bâti patrimonial.

Règles strictes

Les édifices courants figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Ces édifices sont :

- Conservés, entretenus, améliorés, transformés.
- Démolis pour être reconstruits en lieu et place

Dans le cas de la conservation les règles du présent chapitre sont appliquées

Dans le cas de démolition et reconstruction les règles du chapitre suivant portant sur la construction neuve sont appliquées.

La démolition d'un édifice, sans reconstruction, conduit à une recomposition de l'espace libéré, sans produire de « dent creuse ».

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le choix de restauration ou de démolition en fonction :*
  - *Des propositions de remplacement dans le contexte urbain :*
    - *Restitution des continuités urbaines*
    - *Densification de tissu bâti le permettant*
    - *Amélioration du paysage urbain*
  - *des possibilités d'amélioration et transformation des immeubles.*

- *Lors d'une démolition sans reconstruction, les modalités de recomposition de l'espace libéré :*
  - *Restructuration de la parcelle*
  - *Formation d'une cour ou d'un jardin*
  - *Retournement des façades*

1.3.2 – Restaurer, améliorer les façades

Enjeux, objectifs

Les édifices courants contribuent aux continuités urbaines et aux tissus tant bâtis que paysagers.

Lorsqu'ils sont conservés, l'objectif du SPR - AVAP. est d'orienter l'évolution de l'architecture de leurs façades vers une meilleure intégration et qualification du paysage de la ville.

Règles strictes

Les modifications et restructurations de façade permettent l'amélioration de la composition architecturale.

Les travaux de ravalement des murs de façades sont établis en référence au nuancier de la Ville de Pau. Sa conformité est vérifiée par les autorités compétentes après séchage.

Les menuiseries sont peintes. La couleur est définie en référence au nuancier de la Ville de Pau. La conformité de la teinte est vérifiée après séchage.

Les boutiques et devantures, leurs enseignes sont établies selon les règles correspondantes du chapitre précédent.

Les travaux d'amélioration énergétique des façades principales sur rue présentent un aspect minéral de type enduit.

Les travaux d'amélioration énergétique des façades secondaires ou arrière présentent un aspect minéral de type enduit, ou sont dissimulées derrière un bardage en ardoise.

Tout dispositif technique et ouvrage étranger à l'architecture en façade est totalement dissimulé.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les travaux de modification et restructuration susceptible d'améliorer la façade :*
  - *Suppression ou dissimulation des ouvrages techniques, climatiseurs, ventouses, antennes…*
  - *Redéfinition des percements, rééquilibrage, homogénéisation, organisation,*
  - *Mise en œuvre d'enduits et de colorations valorisant l'architecture*
  - *Introduction d'encadrements, de modénatures moulurées ou simplement peintes*
  - *Unification et mise en cohérence des menuiseries,*
  - *Création de boutiques ou de devantures suivant les règles du bâti intéressant.*

- *Le contexte du projet dans le paysage de la rue, les immeubles voisins ou en vis-à-vis, leur caractère et leurs couleurs.*

1.3.3 Restaurer, améliorer la toiture

Enjeux, objectifs

Les édifices courants contribuent aux continuités urbaines et aux tissus tant bâtis que paysagers.

Lorsqu'ils sont conservés, l'objectif du SPR - AVAP est d'orienter l'évolution de l'architecture des toitures vers une meilleure intégration et qualification du paysage de la ville.

Règles strictes

Les formes, pentes, volumes d'origine et leur sens de faîtage sont conservés.

Les couvertures conformes aux matériaux suivants sont conservées ou restituées :

- en ardoise
- en tuile plate dite de Marseille
- en zinc

Les couvertures en tôle, plaques, autres matériaux sont remplacés par les matériaux énoncés ci-dessus.

Les débords de toiture correspondant à des modes traditionnels sont conservés et restaurés :

- corniches et génoises
- passe de toit sur chevrons.

Les lucarnes existantes, correspondant à des modèles traditionnels, sont conservées et restaurées.

Les châssis de toiture sont de petite dimension, 80x100 cm. Leur nombre par versant est limité au nombre de travées de la façade.

Les verrières sont en métal peint dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les souches de cheminées anciennes sont conservées dans la mesure du possible. Les exutoires sont regroupés dans des souches de cheminées maçonnées et massives. Les exutoires isolés sont inclus dans des douilles en zinc ou en terre cuite.

Tous les ouvrages liés à l'étanchéité de la couverture sont dissimulés.

La modification de la toiture permet d'intégrer les prises de jour nécessaires à l'aménagement des combles et l'amélioration énergétique de la toiture.

Règles cadres

L'évaluation du projet d'insertion des équipements de récupération d'énergie solaire porte sur :

- *Dans le cas de conservation/restauration d'édifices dotés de toitures : la dissimulation des dispositifs qui ne sont pas visibles en toiture*
- *Dans le cas de conservation/restauration d'édifices dotés de toiture terrasse : les dispositifs sont implantés en terrasse et dissimulés depuis l'espace public par l'acrotère*
- *Dans le cas de démolition reconstruction : les dispositifs sont intégrés selon les modalités applicables au bâti neuf*

1.3.4 - Modifier, étendre, surélever

Enjeux, objectifs

Les édifices courants sont des édifices dont la modification, l'extension, la surélévation sont susceptibles d'accroître le potentiel bâti de la Ville. Dans certains cas les modifications apportées au bâti peuvent être suffisamment conséquentes pour constituer une architecture nouvelle.

L'objectif du SPR - AVAP est d'intégrer ces immeubles dans le paysage urbain de Pau.

Règles strictes

Les travaux visant à surélever, étendre les immeubles courants en leur apportant des modifications lourdes suivent l'un des principes de réécriture suivants :

- Reconstituer un immeuble traditionnel de Pau : les règles du chapitre 1.2 servent de référence dans l'évaluation du projet.
- Composer un immeuble nouveau : les règles du chapitre 1.4 Sont appliquées dans l'évaluation du projet.

Titre 2 - chapitre 1

1.4 Le bâti neuf

1.4.1 Bâtir de neuf

Enjeux, objectifs

La Ville est en perpétuel renouvellement sur elle-même et est appelée à se densifier. L'espace du SPR - AVAP a ainsi également pour vocation d'accueillir des nouvelles constructions par reconstruction d'un immeuble détruit, d'un immeuble n'ayant pas vocation à être conservé, ou encore pour le comblement d'une « dent creuse » existante.

L'objectif du SPR - AVAP est que ces nouvelles constructions, avec leur propre écriture architecturale, soient insérées et évoluent dans le contexte particulier des quartiers : on doit donc assurer en priorité la cohérence de l'ensemble urbain et la continuité du paysage bâti palois par une communauté de teintes et d'aspect général.

Règles strictes

Les immeubles principaux sont implantés à l'alignement des espaces publics, ou en retrait équivalent à celui des immeubles voisins lorsque les jardins bordent de façon continue l'espace public.

Les immeubles secondaires sont implantés à l'arrière des bâtiments principaux.

La hauteur des immeubles est la moyenne des immeubles riverains mesurée au point haut de la construction. Elle est appréciée en fonction du contexte.

Les façades et clôtures sont colorées dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les menuiseries de portes, fenêtres, contrevents, pare-soleil sont en matériaux teintés ou peints de couleur mate, dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les dispositions architecturales intègrent dans la composition tous les ouvrages exploitant les énergies renouvelables ainsi que tous les équipements techniques.

Les espaces libres sont formés et caractérisés soit comme des jardins, en s'inspirant des dispositions cadre du chapitre 1.6, soit comme des cours, en s'inspirant des dispositions cadre du chapitre 1.7.

Les dispositions architecturales et urbaines des équipements publics sont libres, exceptionnelles. Elles sont appréciées pour leur capacité à structurer et valoriser le paysage urbain.

Règles cadre

L'évaluation du projet et de son contexte portent sur :

- *le choix du mode d'implantation de la façade en fonction du contexte de la rue :*
  - *à l'alignement existant pour les quartiers de bâti continu,*
  - *ou avec un retrait à apprécier, constitué d'une cour ou d'un jardin pour les quartiers discontinus et les « rues de jardins ».*
- *l'appréciation du gabarit et de la volumétrie selon les particularités des constructions riveraines, pour éviter les références trop haute ou trop basse au regard de la volumétrie du quartier.*
- *L'appréciation des qualités d'habitabilité et d'intimité des cœurs d'ilots*
- *L'appréciation du rythme parcellaire propre à l'alignement dans lequel s'inscrit la construction neuve, et la pertinence de son rappel dans la composition de façade et dans la volumétrie.*
- *l'organisation des percements, la combinaison des lignes de structure, des modénatures, des ornements, de façon à ponctuer et souligner axes, travées verticales, lignes horizontales*
- *la traduction dans l'architecture de la hiérarchie des façades sur la rue, sur la cour et /ou jardin,*
- *le traitement de la couverture et de sa forme :*
  - *en ardoises pour les toitures en pente*
  - *végétalisée en majorité pour les toitures terrasses.*

L'évaluation du projet d'équipement public porte sur :

- *La capacité de la composition et de l'implantation à engendrer un espace public de référence : place, parvis, perspective urbaine, cour, jardin…*
- *La capacité de l'architecture à offrir une monumentalité par la symétrie, l'échelle et le gabarit plus élevé que les immeubles courants d'habitation, la qualité des matériaux et du décor.*

Titre 2 - chapitre 1

1.5 Les jardins et parcs exceptionnels

1.5.1 – Conserver, préserver, restaurer la composition et les plantations.

Enjeux, objectifs

Le tissu urbain de Pau se singularise par la présence de parcs et jardins, témoins du développement de la ville au XIXe siècle et de l'engouement pour le parc paysager. Les nombreux anglo-saxons présents à Pau à cette époque ont largement contribué à la diffusion et à l'acclimatation de ce modèle. Si plusieurs parcs ont été au cours du XXe siècle réinvestis par des opérations immobilières, celles-ci se sont parfois faufilées dans le dessin et la composition arborée de ces domaines. Les parcs et jardins encore présents dans la ville et dont la structure plantée renvoie à la composition d'origine sont aujourd'hui précieux et exceptionnels. Leur composition arrive sensiblement à maturité et demande une attention particulière pour conserver, accompagner et renouveler des ensembles de motifs végétaux d'exception.

L'objectif du SPR - AVAP est d'identifier ces espaces et d'affirmer leur intérêt dans le rapport de présentation, de les conserver, préserver, et mettre en valeur en même temps que les programmes construits qui les accompagnent, afin de maintenir dans la ville ces espaces de qualité et de caractère.

Ils font l'objet d'une légende appropriée au plan du SPR - AVAP

Règles strictes

Les jardins et parcs d'exception identifiés au plan du SPR - AVAP sont conservés et maintenus libres de construction.

La composition et le tracé des jardins d'exception, les essences végétales sont conservés et restitués à partir de leur composition d'origine.

Règles cadre

La mise en valeur et la conservation des parcs et jardins d'exception s'appuient sur la connaissance des motifs et état des éléments végétaux et bâtis liés à la composition et aux tracés et ambiances du parc ou jardin.

Pour cela, l'établissement d'un plan de gestion est un préalable à toute action d'intervention. L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de la composition et des tracés originels,*
- *L'identification de la palette végétale et des motifs plantés à l'origine,*
- *L'identification des arbres remarquables par leur essence, leur âge, leur développement leur position particulière dans la composition de l'espace,*
- *L'identification des végétaux, motifs, ensembles nécessitant un accompagnement ou un remplacement compte tenu de leur état phyto sanitaire,*
- *L'identification des parties ayant subi des modifications au regard du parti d'origine (taille, vue, perspective, disparition d'éléments...)*
- *La gestion prévue pour les éléments de la composition (arborée, arbustive…)*
- *L'adéquation des équipements nécessaires à l'accueil du public à l'esprit du parc ;*
- *Les moyens de l'amélioration ou du rétablissement de la composition paysagère :*
    - *restitution, réhabilitation des tracés d'origine, de leurs sols et de leurs limites,*
    - *restitution, renouvellement de la palette végétale,*
    - *restitution, renouvellement des motifs paysagers et des types de végétaux,*
    - *conservation, remise en état des éléments dégradés, disparus ou en mauvais état sanitaire,*
    - *restitution des nivellements (bombage des allées, surplomb des pelouses…)*

1.5.2 – Conserver, entretenir et restaurer les ouvrages construits

Enjeux, objectifs

Les ouvrages construits : clôtures, portails et piliers, grilles, murs, « rochers », pièces d'eau, petits édicules, constructions de services, font partie intégrante de la composition des parcs et jardins et de leur programme. Ils témoignent d'un style, de savoir-faire dans leur construction et leurs matériaux qui caractérisent le parc.

Ils ne sont pas repérés en tant que tels dans le plan du SPR - AVAP mais font partie du parc et jardin d'exception en tant qu'élément constitutif. Seuls les murs et clôtures structurant ont une légende appropriée.

Règles strictes

Les éléments construits intégrés dans la composition d'origine du parc ou jardin sont conservés, restaurés, réparés dans le respect de leur composition d'origine et de leur art de bâtir.

Les édifices liés au parc ou jardin et repérés dans une catégorie du plan du SPR - AVAP se réfèrent aux règles propres à leur catégorie.

Règles cadre

L'évaluation du projet de mise en valeur du parc ou du jardin porte sur :

- *L'identification des éléments construits constitutifs du parc ou du jardin et de leur particularité constructive,*
- *La conservation et restauration des éléments ornementaux et toutes les constructions liées au jardin : treilles, tonnelles, puits, pièces d'eau, serres… avec leurs matériaux et dispositions originelles,*
- *L'identification des dégradations, altérations, auxquelles il s'agit de remédier,*
- *Les dispositions prises en termes de composition, matériaux, gabarit, programme fonctionnel pour assurer l'insertion de nouveaux éléments d'usage dans l'esprit du parc,*
- *Les moyens de l'amélioration, du rétablissement, par :*
    - *La conservation, la restauration des portails anciens, leurs piliers, leurs ferronneries en conformité avec les dispositions originelles*
    - *La réhabilitation des éléments construits en cohérence avec leur art de bâtir,*
    - *La réparation des murs de clôture, de soutènement, et leurs façons de protection en tête de mur, des grilles en ferronnerie selon témoins du même type,*
    - *La restitution d'ouvrages anciens déposés ou démolis,*
    - *La dissimulation de tous les dispositifs techniques étrangers à l'architecture paysagère d'origine (antennes, dispositifs liés aux énergies renouvelables…)*

Titre 2 - chapitre 1

1.6 Les jardins intéressants

Titre 2 - chapitre 1 - 1.6 Les jardins intéressants

1.6.1- Conserver pour l'essentiel, valoriser les jardins, les plantations

Enjeux, objectifs

Une grande partie de Pau se caractérise par un parcellaire de jardins accompagnés de leurs villas de villégiature selon une forme pavillonnaire. Ce paysage urbain de petites ou moyennes villas forme une couronne au cœur de ville ancien et participe fortement par la luxuriance des jardins, par l'architecture des villas et leurs architectures de clôtures, par l'organisation des quartiers, à la richesse patrimoniale de la ville. Les jardins accompagnent aussi l'architecture des immeubles urbains de faubourg en créant en cœur d'îlot des espaces de respiration. Ils sont aussi autant d'espaces de qualité pour la vie urbaine d'aujourd'hui et contribuent par leur présence à une régulation climatique comme à la biodiversité.

L'objectif du SPR - AVAP est d'identifier ces espaces pour les conserver, préserver et mettre en valeur afin de maintenir en ville la diversité de ces villas et de leurs jardins sans qu'ils perdent leur caractère.

Ils peuvent recevoir les adjonctions nécessaires à l'adaptation des villas existantes, des immeubles de faubourg ou aux usages du jardin. Toutefois le jardin doit rester majoritaire et continuer à être présent « pour l'essentiel » dans ses qualités. Son existence reste dominante.

Règles strictes

Les jardins et espaces libres figurent au plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Ils restent libres de construction sur l'essentiel de leur étendue.

Les aménagements et constructions autorisés sont réalisés dans l'équilibre du jardin et définis au chapitre 1.6.3 ci-après.

Les bandes jardinées et cultivées au-devant des immeubles et villas, bordant les rues et leur donnant un caractère paysager, sont conservées libres de construction.

Ils sont conservés, entretenus, restaurés mis en valeur dans le respect de leur nature et leur qualité de jardin :

- Sol perméable et majoritairement végétalisé
- Présence de plantations de différentes strates incluant des arbres de haute tige.

Règles cadre

L'évaluation du projet de conservation et de mise en valeur du jardin porte sur :

- *la préservation et la valorisation des végétaux, éléments de composition existants,*
- *la composition et l'organisation du ou des jardins,*
- *L'identification des arbres remarquables par leur essence, leur âge, leur développement leur position particulière dans la composition de l'espace,*
- *le choix de la palette végétale et des motifs plantés*
- *la restitution des murs de clôture sur la rue selon témoins de murs du même type,*
- *la préservation et la restitution en limite séparative :*
  - *d'un mur de briques,*
  - *d'un mur maçonné enduit, dans les couleurs de la palette de la ville,*
  - *d'une clôture légère en grillage non brillant doublée d'une haie de végétaux.*
- *les modes de gestion envisagée*
- *l'échelle des plantations d'arbres de haute tige qui restent à la dimension de la parcelle.*

L'évaluation du projet d'aménagement et de la partie de jardin conservée porte sur :

- *La préservation des parties sensibles dans le paysage urbain et des arbres remarquables,*
- *L'appréciation et la définition des parties les moins sensibles dans le paysage urbain pouvant accueillir des évolutions ou des constructions : les espaces à l'arrière des immeubles, en cœur d'ilot ou en fond de parcelle*
- *L'appréciation de la proportion de l'espace aménagé de l'ordre de 25% de son étendue, à apprécier selon la cohérence de l'aménagement au regard du tissu urbain, de l'habitabilité et de l'espace jardiné.*

1.6.2- Entretenir et restaurer les ouvrages construits

Enjeux, objectifs

Le caractère des jardins repose aussi sur la nature des constructions qui en font partie : serres, écuries, annexes, tonnelles, pergolas…murs, escaliers, bassins. Ceux-ci correspondent à un art de bâtir qui leur est propre mettant en œuvre des maçonneries de pierre, de galets, de briques, de la serrurerie et des décors de faïence, de brique…Ces éléments font partie intégrante du jardin et méritent d'être préservés et soignés.

L'objectif du SPR - AVAP est de sensibiliser à leur présence et à leur rôle dans la composition du jardin pour en assurer la préservation, la réparation et en prolonger l'usage.

Ces éléments ne sont pas repérés en tant que tels mais sont intégrés dans la légende appropriée à la catégorie des jardins intéressants au plan du SPR – AVAP. Les murs et clôtures intéressants font l'objet d'une catégorie repéré au plan du SPR – AVAP. Ils sont réglés au chapitre 1.9.

Règles strictes

Les constructions liées aux jardins intéressants sont préservées, entretenus et réparées dans le respect de leur composition, de leur architecture, de leurs matériaux et mise en œuvre.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *l'identification de l'élément construit et, de son art de bâtir*
- *les dispositions prises pour le réparer, le restaurer dans le respect de son art de bâtir :*
  - *structures en bois ou en métal*
  - *rocailles et ornements en pierre ou en ciment moulé*
  - *fontaines en pierre, sculptures….*
- *la référence à des éléments construits du même type en cas de restitution.*

1.6.3 - Aménager dans l'équilibre du jardin : piscines, constructions

Enjeux, objectifs

Les jardins sont le complément indissociable des constructions auxquelles ils apportent de la qualité de vie. Leur adaptation est parfois nécessaire pour intégrer ces usages de « pièce en plus » : piscine, bassin, terrasses, pelouse, annexe bâtie, construction secondaire. …

L'objectif du SPR - AVAP est de rendre possible ces adaptations, sans qu'elles dénaturent la valeur patrimoniale des jardins et la présence dominante des végétaux et surfaces perméables.

Règles strictes

La mise en valeur et l'aménagement des jardins sont conformes à leur situation et à leur caractère. Leur adaptation induit une organisation et une composition dans la parcelle affirmant une dominance du végétal et le maintien des sols perméables.

L'apport d'aménagement, la création de bassins ou piscines se font dans le respect de l'équilibre du jardin et de sa composition jardinée.

Les constructions sont autorisées dans le respect de l'équilibre du jardin et de sa conservation pour l'essentiel comme défini au chapitre 1.6.1 :

- des extensions limitées du bâti en continuité de celui-ci limitées à 15% de la surface de la parcelle.
- des constructions liées à l'usage du jardin (annexes, serres, abri pour local technique…)
- des constructions secondaires en fond de parcelle lorsque l'essentiel de l'étendue du jardin est maintenue.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *la composition des végétaux conservés et sa proportion au regard des aménagements nouveaux*
- *la composition générale du jardin avec ses parties plantées, circulées, aménagées,*
- *la palette végétale mise en œuvre, détaillée par motifs plantés,*
- *le maintien de la perméabilité des sols*
- *l'intégration de petites constructions d'utilité ou d'agrément, les serres, les pièces d'eau dans la composition du jardin : leurs matériaux de construction sont mats, et dans la couleur de la palette de la ville,*
- *la maîtrise de l'impact visuel des piscines :*
  - *par des fonds et parois de couleur grise, verte ou beige*
  - *par des accessoires de fermeture de couleur mate*
  - *par l'insertion des ouvrages techniques*
    - *dans des édicules de jardin participant de sa composition*
    - *ou dans l'édifice principal*
- *l'architecture des extensions et des constructions secondaires selon les règles du chapitre 1.4*

Titre 2 - chapitre 1

1.7 : Les espaces libres et cours

1.7.1- Conserver et valoriser les espaces libres et les cours

Enjeux, objectifs

Le tissu urbain de la ville ancienne de Pau se compose de parties bâties continues formant les rues et les espaces publics, et de cours (ou jardins), espaces libres.

Plusieurs cours ou espaces libres dont la valeur patrimoniale a été identifiée (cours remarquables, hôtel particulier…) méritent d'être conservées et restaurées en tant que telles.

L'objectif du SPR - AVAP est d'identifier ces espaces pour les conserver, préserver et mettre en valeur afin de conserver dans la ville ces espaces d'articulation.

Règles strictes

Les cours et espaces libres à conserver figurent au plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée. Elles restent libres de construction.

Elles sont conservées, entretenues et restaurées dans le respect de leur composition et architecture d'origine.

Les calades de galets, les sols perméables, les ouvrages décoratifs et ornementaux, les seuils et emmarchements en pierre sont conservés, réparés, entretenus et restitués dans le respect de leur matériau et mise en œuvre.

1.7.2 - Promouvoir un aménagement adapté

Enjeux, objectifs

Les cours et espaces libres identifiés sont conservés mais peuvent être aménagés pour tenir compte de l'évolution des besoins, par exemple l'accessibilité.

L'objectif du SPR - AVAP est de permettre ces évolutions sans perdre la qualité et l'intérêt de ces espaces.

Règles strictes

Les aménagements sont réalisés dans le respect des dispositions originelles.

Tous les dispositifs techniques, fileries et constructions adventices dénaturant l'architecture de la cour sont déposés et effacés.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La composition de l'espace, son maintien à travers les aménagements divers*
- *Les choix mobiliers et leur implantation dans la géométrie existante*
- *La conservation de la topographie de la cour et l'insertion ponctuelle des rampes et aménagements.*
- *Les sols dont le caractère et la perméance sont assurés par la conservation des matériaux anciens et le choix des matériaux complémentaires*
- *L'éclairage de mise en valeur, accordé entre l'architecture et la cour.*
- *Le caractère des plantations d'accompagnement, inscrites dans du mobilier et dans la composition de l'espace.*

Titre 2 - chapitre 1

1.8 : Les espaces libres à qualifier suivant le contexte

1.8.1- Aménager l'espace libre, construire

Enjeux, objectifs

Les espaces libres à qualifier selon le contexte sont des espaces libres non bâtis, qui ne sont identifiés ni comme des jardins ni comme des cours dont le maintien et les conditions d'aménagement sont définis dans les chapitres précédents.

L'attention est mise sur des dispositions évitant que disparaissent les valeurs d'usages (vues, double orientation, ventilation, parties en « creux », sol perméable…. La réalisation de constructions est possible, dans le cadre de l'évolution des cours et de la recomposition des espaces libres et des espaces publics, suivant le type de tissu urbain.

L'objectif du SPR - AVAP est de permettre une qualification et une amélioration de ces espaces, soit en tant qu'espace libre de respiration pour le tissu urbain, soit en étant partiellement construit pour l'amélioration du tissu urbain.

Règles strictes

Les espaces libres à qualifier selon le contexte font l'objet d'une légende appropriée au plan du SPR – AVAP.

L'aménagement des espaces libres s'appuie sur une programmation à l'échelle des parcelles concernées et du quartier impliqué.

Dans le tissu urbain continu et dense, les espaces libres constituent des cours permettant l'éclairement et l'aération des façades. Elles sont maintenues et dégagées des constructions adventices et tous équipements techniques les encombrant.

Dans la mesure où les façades ne sont pas dénaturées par l'aménagement projeté, elles sont :

- Maintenues et aménagées en tant que cour à rez de sol, suivant les règles du chapitre 1.7
- Couvertes dans la limite de hauteur du rez de chaussée soit :
  - Par une verrière en métal peint
  - Par une terrasse restituant la cour à hauteur du premier étage.

Dans le tissu pavillonnaire ou discontinu, les espaces libres ont un caractère plus résiduel.

L'aménagement et la construction sur une partie de l'espace contribuent à structurer et améliorer l'aménagement de la parcelle, en incluant les clôtures sur la rue et entre parcelles

Les constructions neuves sont établies suivant les règles du chapitre 1.4 concernant le bâti neuf.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le programme des besoins et son adaptation à la nature, aux dimensions et au caractère de l'espace libre :*
  - *Dans le cas d'une construction : Implantation, gabarit, structuration de la parcelle*
  - *Pour l'espace restant libre : caractère de l'aménagement et des évolutions des différentes parties :*
    - *Agrandissement d'un jardin, suivant les règles du chapitre 1.6*
    - *Agrandissement d'une cour permettant du stationnement de véhicules en s'inspirant des règles du chapitre 1.7*
- *la définition des clôtures :*
  - *sur la rue :*
    - *d'un mur maçonné enduit, dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau*
    - *d'un mur surmonté d'une claire voie en bois ou en métal*
  - *en mitoyenneté : d'un mur maçonné ou d'une clôture légère en grillage non brillant doublée d'une haie de végétaux.*

Titre 2 - chapitre 1

1.9 : Les murs ou clôtures structurants

1.9.1- Conserver, entretenir et restaurer

Enjeux, objectifs

Les parcelles de cours construites ou de jardins forment l'espace public par la continuité de leurs murs ou de leur clôture. Cet aspect structurant est important et participe au paysage urbain caractéristique de Pau. Parmi ces murs et clôtures certains par leur mise en œuvre, leur art de bâtir, leur situation urbaine, leur diversité, la richesse des savoir-faire développés dans les ferronneries et les décors méritent d'être conservés.

L'objectif du SPR - AVAP est de les identifier pour les conserver, préserver et mettre en valeur pour maintenir ce caractère entre ruralité et préciosité des jardins.

Ces murs ou clôtures structurants font l'objet d'une légende appropriée au plan du SPR - AVAP.

Règles strictes

Les murs et clôtures identifiés sur le plan sont conservés, restaurés, dans le respect de leur art de bâtir et de leur composition (murs maçonnés de pierre de galets, grilles sur murs, portails, portillons…) et de leur programme décoratif.

Règles cadre

La mise en valeur des murs et clôtures est conforme à leur art de bâtir, leur caractère et programme décoratif.
L'évaluation du projet porte sur :

- *Les dispositions de conservation, de réparation, d'entretiens envisagés dans le respect des logiques constructives des maçonneries notamment :*
  - *Maçonnerie et chaperons de galets apparents hourdés au mortier de chaux*
  - *Chaperons en pierre de taille d'origine locale*
  - *Piliers en pierre de taille des portails*
  - *Maçonneries de brique*
  - *Décors et ornements*
- *La disposition des ferronneries des clôtures, grilles, portails, portillons :*
  - *Sections et dimensions*
  - *Dessin et décors*
- *La disposition des ouvrages en bois des portails, claire voies, et des auvents qui les abritent*
  - *Composition et dessin*
  - *Profils, section, dessin des bois tournés*
  - *Peinture et coloration selon le nuancier de la Ville de Pau*

Titre 2 - chapitre 1

1.10 : Les alignements plantés

Titre 2 - chapitre 1 - 1.10 Les alignements plantés

1.10.1- Conserver, restituer, remplacer, créer

Enjeux, objectifs

L'arbre urbain occupe une place de choix à Pau. Dans les espaces publics, le motif d'alignement d'arbres de moyenne et de grande venue, parfois conduits et soignés particulièrement pour participer à la composition paysagère est très présent. Ce motif structure et signe l'ensemble des grands espaces urbains : places, boulevards, esplanade, allées, mais aussi de nombreuses rues et avenues…

Le choix des essences renvoie à l'histoire de Pau et à sa position si particulière : très urbaine et à la « mode » d'un certain côté (platanes, tilleuls) et encore rurale et montagnarde de l'autre..

L'objectif du SPR - AVAP est de :

- *identifier les alignements majeurs pour les conserver, préserver, restituer et mettre en valeur pour maintenir ce caractère jardiné déterminant pour la ville de Pau.*
- *Promouvoir la plantation des rues de Pau*

Règles strictes

Les alignements plantés identifiés font l'objet d'une légende appropriée au plan du SPR - AVAP.

Ces plantations d'alignement sont conservées, entretenues et soignées, et renouvelées selon leur caractère et le caractère du paysage urbain auquel elles participent.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *l'état de santé des arbres et les modalités de soin et d'entretien,*
- *le cas échéant, le choix des essences, la cohérence et l'homogénéité du plan de replantation*
- *la conduite et le mode de gestion*
- *le maintien de la perméabilité des sols.*
- *la création de nouveaux alignements d'arbres*
- *le caractère continu ou discontinu lié aux facteurs de composition :*
  - *fenêtre de vue*
  - *perspective*
  - *transparence*
  - *paysage urbain*

Titre 2 - chapitre 1

1.11 Les espaces publics

1.11.1- Promouvoir un aménagement de l'espace public adapté

Enjeux, objectifs

L'étude diagnostic du SPR - AVAP montre la diversité des espaces publics palois et de leurs ambiances, à côté de l'enchaînement des grands espaces publics paysagers qui forment l'identité de Pau. Ils sont destinés à être embellis en conformité avec leurs caractères et leurs ambiances urbaines qui découlent notamment des époques auxquelles ces espaces ont été créés.

L'objectif du SPR - AVAP est de promouvoir des aménagements d'espaces publics qui valorisent l'identité des différents espaces.

Ils ne font pas l'objet d'une légende spécifique car tout le domaine public de gestion publique ou équivalente est concerné.

Règles strictes

Les aménagements des espaces publics respectent les tracés urbains et leur géométrie.

Les anciens revêtements de sols, les calades de galets sont conservées, réparées, restituées.

Les réseaux électriques et téléphoniques sont dissimulés.

Les projets et aménagements des espaces publics s'inscrivent dans une programmation d'ensemble, tenant compte d'un contexte élargi au-delà du strict périmètre de l'opération, de façon à promouvoir une cohérence à long terme de mise en valeur.

Règles cadre

L'évaluation du programme porte sur :

- *la cohérence et les continuités dans les intentions d'aménagement à long terme : fonctionnement, mobilités et partage,*
- *les caractères et ambiances liées aux quartiers et leur histoire,*
- *les méthodes et outils permettant d'assurer cohérence et continuité,*
- *la concertation au sein de la CLSPR..*

L'aménagement de l'espace public participe à la valorisation de l'architecture et du patrimoine. L'évaluation des projets porte sur :

- *le respect de la topographie naturelle des sols, sauf lorsqu'il s'agit de restituer une topographie ancienne attestée par des études historiques et archéologiques,*
- *L'identification et la mise en valeur des arbres remarquables par leur essence, leur âge, leur développement leur position particulière dans la composition de l'espace,*
- *la mise en œuvre de matériaux de revêtements naturels analogues aux couleurs et aux matériaux d'origine locale : galets, pierre, sables, gravillons,*
- *la limitation des revêtements de bitume aux parties circulées,*
- *la perméabilité des revêtements stationnés ou piéton par la mise en œuvre de procédés adaptés (pose sur sable, matériaux drainants par exemple)*
- *l'atténuation des marquages au sol traités par inclusion de matériaux, de logos discrets, ou de pièces métalliques,*
- *l'intégration du mobilier urbain fonctionnel (banc, poubelles, etc..) dans la composition de l'espace public pour ne pas perturber la composition des constructions ou les vues intéressantes,*
- *la dissimulation des infrastructures lourdes telles que transformateur, conteneurs, toilettes, abribus par l'intégration dans la composition de l'espace public en tenant compte du paysage urbain. Leurs matériaux sont dans la couleur de la palette de couleur de la ville,*
- *la mise en œuvre d'un programme de plantation adapté au caractère des lieux : alignements, pied de façade, et participant à la biodiversité en ville,*
- *la réduction de l'impact des panneaux de signalisation (de sécurité, directionnels, d'information) en les unifiant, limitant leur nombre,*
- *l'éclairage public ramené en façade.*

1.11.2- Promouvoir la présence des monuments dans l'espace public

Enjeux, objectifs

L'espace public, qu'il soit déterminé par le monument ou simplement son accompagnement discret tient compte de la présence du monument.

L'objectif du SPR - AVAP est de promouvoir une mise en valeur et des aménagements respectueux de leurs présences et des compositions qu'ils engendrent.

Les Monuments sont repérés au plan du SPR - AVAP par une légende appropriée.

Règles strictes

Les compositions monumentales, les perspectives documentées sont conservées, valorisées.

Les socles et revêtement de sols documentés sont conservées, répares, restitués.

Dans les projets d'espace public sont pris en compte l'insertion de monuments et d'œuvre d'arts, dans le caractère des lieux :

- Dimension symbolique, culturelle et mémorielle
- géométrie, perspectives
- échelle

Règles cadre

L'aménagement de l'espace public participe à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.
L'évaluation des projets porte sur :

- *l'identification de sources documentées portant sur la création du monument, son concepteur, ses dispositions d'origine*
- *la mise en œuvre de matériaux de revêtements conformes aux dispositions d'accompagnement du monument,*
- *la mise en œuvre de matériaux de revêtements naturels analogues aux matériaux d'origine locale : galets, pierre, sables, gravillons,*
- *la mise en œuvre de revêtements perméables (pose sur sable, gravillons, herbe…)*
- *l'intégration du mobilier urbain fonctionnel (banc, poubelles, éclairage, etc..) dans la composition de l'espace public pour ne pas perturber la composition autour du monument ou les vues intéressantes,*
- *la dissimulation des infrastructures lourdes telles que transformateur, conteneurs, toilettes, abribus par l'intégration dans la composition de l'espace public en tenant compte du paysage urbain. Leurs matériaux sont dans la couleur de la palette de couleur de la ville,*
- *l'accompagnement paysager et sa composition dans le respect des dispositions d'origine et du monument auquel il n'est pas fait concurrence.*

Titre 2 - chapitre 1

1.12 : Les monuments situés sur l'espace public

1.12.1- Conserver, entretenir et restaurer les monuments

Enjeux, objectifs

Plusieurs espaces publics s'articulent à des monuments. Ceux-ci peuvent motiver la création de l'espace public dans une composition monumentale ou plus simplement être inscrits dans le dessin de celui-ci sans pour autant être majeurs dans la composition. Les monuments sont commémoratifs (monument aux morts), symboliques (statuaire, sculpture) anciens ou contemporains. Ils témoignent aussi d'usage ou de composition effacés comme le petit « chalet » en rocaille des allées du stade nautique.

Ces monuments méritent une protection adaptée pour leur conservation, leur valorisation, leur entretien et l'articulation qu'ils entretiennent avec l'espace public.

L'objectif du SPR - AVAP est de promouvoir leur conservation, valorisation et l'aménagement respectueux des espaces publics dans lesquels ils s'inscrivent.

Règles strictes

Les monuments sont repérés au plan du SPR - AVAP par une légende appropriée.

Ils sont conservés in situ.

Ils sont entretenus, restaurés, valorisés avec des techniques respectueuses de leur nature constitutive, matériaux et dispositions originelles : pierre, bronze, bas-relief, construction..

Règles cadre

L'évaluation du programme de conservation, d'entretien et de mise en valeur porte sur :

- *la présence des sources documentaires se rapportant au monument,*
- *l'identification de l'état initial du monument et de son implantation éventuelle dans la ville,*
- *l'identification des pathologies présentes sur le monument ou l'œuvre,*
- *l'identification des mesures prises pour assurer entretien, restauration, réparation dans le respect de la nature du monument,*
- *l'usage de techniques non abrasives.*

Titre 2- Chapitre 2 : Règles particulières applicables aux secteurs des espaces publics paysagers exceptionnels (secteur EP)

2.1.1 Entretenir et restaurer les espaces publics paysagers exceptionnels

Enjeux, objectifs

Au sein du SPR - AVAP plusieurs grands espaces publics paysagers, articulés les uns aux autres, confèrent à Pau une structure urbaine et une forme extrêmement originale, qui lui valent le qualificatif de « ville jardin ». Ces espaces sont l'héritage pour certains des grands jardins liés au Château des rois de Navarre, ou des parcs des villégiatures du XIXe siècle.

L'étude diagnostic a conduit à délimiter sur plan du SPR - AVAP l'emprise de ces espaces publics paysagers exceptionnels, incluant les sites actuellement déjà protégés.

L'objectif du SPR - AVAP est, à travers les évolutions urbaines et réglementaires à venir, de prendre en compte à l'échelle du projet urbain la valeur d'ensemble structurante, malgré le fractionnement inévitable des programmes d'intervention.

L'objectif est également de promouvoir méthodes et contenus d'intervention fondés sur la connaissance des « motifs », de leur histoire et le renforcement l'identité urbaine et paysagère de chacun des lieux.

Règles strictes

Les règles concernant les espaces publics sont appliquées.

Les espaces publics paysagers exceptionnels sont conservés, entretenus, restaurés et valorisés dans le respect de leur caractère.

Tout plan de gestion de site et toute intervention sur un espace public paysager exceptionnel prend en compte dans son programme et dans son projet :

- la connaissance historique de l'évolution des lieux
- la définition du motif paysager propre au lieu
- l'articulation de l'espace étudié dans l'ensemble

Règles cadre

L'évaluation du projet se fait en fonction de :

- *La documentation de l'histoire des lieux, à partir de documents écrits et graphiques, conservés pour beaucoup aux archives de la Ville de Pau :*
  - *Evolution urbaine et formation des lieux*
  - *Conception des aménagements et des jardins, listes de plantation..*
  - *Choix mobiliers anciens, implantation des petits monuments, kiosques….*
  - *Analyse des modifications et des altérations éventuelles, affaiblissant le caractère du lieu*
- *La définition du « motif » paysager :*
  - *Reconnaissance du tracé*
  - *Inventaire et état des plantations*
  - *Analyse des vues, des ambiances, des modes de gestion, des matériaux, des rapports du minéral au végétal…*
  - *Analyse des problématiques conditionnant le maintien et/ou l'évolution du motif : pathologies, conflits d'usages, évolution climatique et biodiversité*
  - *Mise en évidence du « motif » propre au lieu et les moyens pratiques de son redéploiement*
- *L'articulation de l'espace étudié dans l'ensemble :*
  - *Evaluation de l'espace étudié comme séquence dans l'ensemble*
  - *Définition des articulations : seuils, vues, continuité, nivellement, rapport des essences dans la palette plus large, cohérence des choix de mobiliers et de mise en lumière…*

La Commission Locale est sollicitée dans le cadre de cette appréciation.

2.1.2 Caractériser chaque espace selon sa nature et son caractère

Règles cadre

Les espaces publics paysagers exceptionnels figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende et un indice appropriés.

L'évaluation du programme et du projet, au sein de l'ensemble paysager exceptionnel constituant le secteur EP, se fait espace par espace en fonction de la nature et du caractère de chacun :

A – Espace végétalisé planté sur le relief ouest du coteau de la ville : revers de caractère naturel boisé, d'essences endémiques, témoin localisé du site et paysage originel

B- Cimetière urbain : motif de cimetière paysager, incluant plusieurs compositions additionnées : allées, alignement, mails, arbres isolés, espace ouvert, incluant des essences sempervirens

C- Place de Verdun et ses casernes : motif de très grand « padouen » planté, ouvert à l'accueil et aux usages urbains de grande ampleur, avec des alignements d'arbres de haute tige à port élevé, souvenir de l'échelle des boisements de la haute plante du jardin royal

D- Parc du château : motif de la forêt jardinée, en gestion domaniale, héritage du parc de chasse et de loisir du Château

E- Basse plante : motif de la terrasse jardinée et ordonnée, en gestion domaniale, héritage de la terrasse des topiaires du jardin royal

F- Terrasses et cours du château : motifs des jardins des basses cours, en gestion domaniale, évocation des jardins de fin de la période médiévale et de la mise en valeur du château au XIX° siècle

G- Place de la Déportation : anciennement place Bellevue, lieu urbain exceptionnel, motif de place minérale plantée, faisant le lien entre les la ville historique, le château, le parlement de Navarre, le clocher ancien de Saint Martin et le grand paysage au-delà du gave, espace doté de quelques arbres de haute tige à l'échelle du grand site

H- Place Gramont : espace urbain réglé, minéral, aux façades urbaines ordonnancées avec arcades, structuré par des architectures monumentales réglant les niveaux et autrefois doté latéralement de parterres, souvenir du jardin des berceaux du jardin royal

I-Square de l'église Saint-Martin : squares successifs d'esprit XIX°, faisant de partie du programme d'aménagement urbain de l'église Saint Martin, avec une palette végétale variée et d'échelle mesurée, dans le registre du square éclectique et ornemental

J - Place Royale : motif de place ordonnée et plantée d'un mail d'arbres de haute tige conduits, agrandie et ouverte progressivement vers le paysage

K- Squares Aragon et Georges V : espace public, composé en symétrie et en séquences entre palais des Pyrénées et boulevard, incluant divers motifs : alignement d'arbres, parterres jardinés

L- Parc Beaumont : motif du grand parc paysager public XIX°, incluant une palette d'arbres de haute tige variés et des équipements publics liés à la vie du parc.

M - Boulevard des Pyrénées : motif exceptionnel de belvédère continu et formant façade de la ville tournée vers les Pyrénées (paséo ou croisette) à dominante minérale, ordonné en séquences articulant les places et squares.

N- Bois Louis, chemin du Roi, jardin de l'hôtel du Département : ensemble riche et complexe de motifs de jardins, parcs urbains, esplanades de la basse ville au pied du Boulevard des Pyrénées, entre Ville et espace du Gave. Espaces structurés par les canaux, les alignements d'arbres de haute tige des avenues, les cheminements entre basse et haute ville.
Ensemble paysager majeur qui constitue une entrée de ville par la gare, et en même temps parce que libre de construction massives, confère à la Ville de Pau une valeur de grand site

O – Terrasses et versants de l'avenue du stade Nautique : espaces publics paysagers prolongeant à l'est le motif de belvédère

P – Parc Lawrance : motif de parc d'une villa XIX°, devenu public. Motif de grand parc paysager, incluant une palette d'arbres de haute tige variés.

Q- Allées de Morlaàs : motif ancien d'allée cavalière plantée de plusieurs rangs d'arbres alignés d'essence locale (chênes). Héritage du paysage rural suburbain.

R - Hôpital Saint-Luc : motif de la cité jardin appliqué à un équipement hospitalier dans la conception du dessin et de la palette végétale.

S : le jardin des Sœurs de la Société de Marie Réparatrice : motif de jardin conventuel, clos et protégé.

T : jardin du Tiers Ordre dominicain : motif de jardin conventuel, clos et protégé.

U : la villa Saint Basil's : motif du jardin et parc d'ornement de grande villa du XIX°.

V : parcelle détachée du domaine originel de Saint Basil's : motif de jardins familiaux

W : Villa Beït-Rahat : motif de jardin d'ornement d'une villa du XIXe siècle.

X : Domaine Notre Dame de la Charité du Bon Pasteur : motif du jardin d'une congrégation de bienfaisance du XIXe siècle.

Titre 2 - Chapitre 3 : Règles particulières applicables au secteur P

3.1.1 Concevoir programme et projet urbain dans la ville historique

Enjeux, objectifs

Plusieurs parties et espaces importants de la ville contenus dans le SPR - AVAP sont des secteurs en devenir, faisant l'objet d'études et de projets localisés. Cependant ces espaces contiennent également des immeubles et espaces libres identifiés au plan du SPR – AVAP pour leur intérêt patrimonial individuel.

L'objectif du SPR - AVAP est de promouvoir une démarche élargie de projet urbain, et dans ce cadre d'intégrer et, si nécessaire, outrepasser les valeurs et catégories individuelles au service d'une meilleure qualité du cadre architectural et urbain.

Règles strictes

Les secteurs de projet figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Dans les secteurs de projet figurant au plan du SPR - AVAP, les programmes et les projets d'aménagement et de construction sont établis sur un périmètre urbain pertinent, inclus dans le périmètre du secteur de projet défini au plan du SPR - AVAP.

Ces projets sont examinés et validés par la Commission Locale de suivi du SPR.

Dans le cadre du projet urbain du secteur concerné les règles applicables aux différentes catégories sont réévaluées.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La pertinence du périmètre, qui doit être suffisant pour établir un programme et un projet de restructuration d'échelle urbaine*
- *La restructuration générale urbaine : implantation des équipements, structuration par les voies et les mobilités, adéquation du programme au contexte urbain et au fonctionnement du quartier.*
- *La restitution d'une morphologie cohérente avec la ville existante :*
  - *continuité du contour physique continu des îlots de façon à distinguer l'espace de la rue et l'espace de l'intérieur d'îlot,*
  - *implantation des constructions dans un dialogue urbain appuyé sur le contexte :*
    - *formant l'espace public par des alignements continus dans le cas des faubourgs urbains*
    - *en cœur de jardins dans le cas des quartiers de pavillons de jardins*
    - *le fractionnement du bâti en référence au parcellaire y figurant et au contexte urbain,*
- *La structuration et l'harmonisation du paysage urbain, articulée avec l'existant, par :*
  - *la volumétrie en référence au bâti ancien (catégorie édifices exceptionnels, édifices intéressants) présent dans le contexte urbain,*
  - *la présence de cours, jardins, organisés en référence aux compositions urbaines des jardins et cours identifiés au plan du SPR - AVAP, et au contexte*
  - *les palettes végétales et les motifs plantés utilisés dans la composition des jardins,*
- *la valorisation du projet dans la ville historique par l'intégration des éléments existants choisis et conservés :*
  - *plantations, jardins*
  - *éléments bâtis : mur, bâti*

La réévaluation des catégories de l'AVAP est réalisée dans le cadre du projet :

- *choix des éléments identifiés à mettre en valeur dans le projet : « point d'appui » de la mise en valeur du quartier…*
- *définition des adaptations nécessaires : accessibilité, reconversions….*
- *définition des démolitions/remplacement nécessaires : structuration urbaine…*

Intérêts patrimoniaux servant de supports dans le projet urbain :

Secteur P 1 : Le Hédas

- *Faille topographique et paysagère formant le site en éperon de la ville historique*
- *Valeur environnementale de coulée et continuité paysagère, associée aux jardins*
- *Paysage urbain original : échelles, typologies, architectures d'arrières, mémoire de l'eau, terrasses et murs*
- *Importance des espaces publics et des cheminements*

Secteur P 2 : Halles

- *Grand tracé urbain régulier*
- *Mémoire de projets urbains ambitieux :*
  - *Esplanades plantées de l'ancienne halle, espace de liaisons*
  - *Axes de symétrie et constructions publiques*
  - *Tracé Jaussely pour une grande structuration est ouest*
- *Echelle urbaine et élévation importante des édifices publics et privés*

Secteur P 3 : Foirail

- *Caractère du foirail, convivial, lié à l'échelle modeste du bâti, simple et relativement bas*
- *Contraste avec quelques arbres de haute tige dominant le site*
- *Rotonde*

Secteur P 4 : ilot Guynemer

- *Caractère urbain de l'ilot Guynemer, bâti en continu sur la périphérie et formant des rues*
- *Caractère du cœur d'ilot, paisible et ouvert : lieux d'usage, mobilités douces*

Secteur P 5 : Carrefour Alsace Lorraine, entrée de ville nord, Carnot

- *Dualité entre caractère du côté sud, continu et côté nord paysager*
- *Effet de seuil entre ville étendue et ville ancienne contenue*
- *Grand ordonnancement planté du boulevard d'Alsace*

Secteur P 6 : ilots OAP du PLU et îlots de projet :

- *P 6-1 Ilot Batsale : articulation de tissus différents, paysage urbain d'entrée de ville*
- *P 6-2 Ilot Navarrot : logiques d'ilots et de rues,*
- *P 6-3 Ilot Lajus/XIV juillet : logiques d'ilots et de rues, paysage urbain d'entrée de ville*
- *P 6-4 Ilot Carrérot/Bonado : articulations de 2 tissus urbains*
- *P 6-5 Ilot Carreau : trame et échelle urbaine historique*
- *P 6-6 Rue du Moulin : paysage urbain historique majeur, château, porte de ville, canal*

Secteur P 7 : Parc des Expositions

- *Tissu urbain paysager aéré, bel ensemble de grands arbres, héritage de villa,*
- *Coulée verte à l'échelle de l'agglomération*
- *Tissus urbains voisins constitués : alignement, maille, échelle…*

Secteur P 8 : Jardins et canaux de la basse ville : secteur de projet et d'espaces publics paysagers majeurs

- *Socle paysager de la ville en balcon vers les horizons palois*
- *Canaux et jardins, alignements d'arbres de haute tige*
- *Architecture de pavillons (pavillon des Arts, Gare du funiculaire, bois Louis)*
- *Paysage d'entrée de ville (gare), de transition entre Ville et gave, entre haut e bas…*

Secteur P 9 : Rives du Gave

- *Paysage de lit majeur de Gave (ripisylves, essences spécifiques…), inondable*
- *Espace hors de l'urbain mais en dialogue*
- *Coulée verte et bleue à l'échelle de l'agglomération (échelle de projet)*
- *Canaux, ouvrages d'art liés*
- *Architecture à l'échelle d'infrastructures (murs, ponts, gare, usines, entrepôts…)*
- *Passage de la Ville, frontale, au grand paysage pyrénéen*

Glossaire

Acrotère	Prolongement du mur de façade au-dessus du plan d'une toiture.
Alignement	Détermine l'implantation des constructions par rapport au domaine public.
Appareil	Manière dont les moellons, les pierres ou les briques sont assemblées dans la maçonnerie.
Arbre de 1° grandeur	Arbre dont la taille adulte dépasse 20 m : exemple chêne, érable sycomore, marronnier, hêtre, peuplier, frêne, platane, cèdre, sapin…
Architecture d'origine	Architecture de l'édifice lors de sa construction, soit parce qu'elle est connue par des documents ou la lecture archéologique de l'édifice, soit en comparaison avec des édifices construits à la même époque. Peut renvoyer au « style » de l'architecture
Badigeon	Mélange homogène d'eau et d'un liant naturel d'origine minérale (chaux aérienne, terres, pigments).
Banne ou store banne	Dispositif mobile en toile tendue par des armatures permettant de donner de l'ombre à une baie ou une terrasse
Cadre dormant	Menuiserie dans laquelle vient s'emboiter la partie mobile (ouvrant) d'un bloc porte ou bloc fenêtre.
Chaînage	Partie en appareil formant l'angle saillant de la jonction de deux murs
Chaux	Matière obtenue par décomposition thermique du calcaire utilisée comme liant dans la construction.
Chaux aérienne	En fonction de la pureté du calcaire d'origine (teneur en argile), réagit et fait sa prise au contact de l'air.
Chaux hydraulique	Une chaux est dite hydraulique quand elle contient au maximum 20% d'argile. Elle fait sa prise majoritairement au contact de l'eau et en partie au contact de l'air.
Chevron	Pièce de bois équarrie sur laquelle on fixe les lattes qui soutiennent la toiture.
Composition architecturale de façade	Manière d'ordonnancer les différents éléments constitutifs de la façade (ouvertures, niveaux, décors).
Composition d'origine	Manière dont le bâtiment, le jardin, le parc, l'espace public a été ordonnancé, dessiné, conçu en termes de géométrie et de composition.
Conformité	Respect de la règle.
Conserver	Ne pas démolir.
Construction d'utilité ou d'agrément	Local de rangement d'outillage, pavillons de jardin.
Corniche	Couronnement continu en saillie d'une façade.
Croix de Saint-André	Deux pièces de bois assemblées à entaille l'une dans l'autre en X.
Dauphin	Tube recourbé au ras du sol qui termine un tuyau de descente d'eaux pluviales.
Disposition originelle	Pour un édifice ou partie d'édifice datée, ensemble de ce qui forme sa disposition (forme, dimension, matériaux, composition…) telle qu'elle était à lors de sa création.
Encadrement	Profils ou ornements ajustés pour servir d'entourage à un panneau ou une baie.
Entablement	Saillie qui est au sommet des murs d'un bâtiment et qui supporte la charpente de la toiture. Parties de certains édifices qui surmonte une colonnade et comprend l'architrave, la frise, et la corniche.

Espace public de référence	Motif de référence : rue, esplanade, mail, parvis, cours, avenue, place…
Etat sanitaire	Etat de santé de l'édifice ou du végétal.
Façade d'origine	Composition initiale de la façade, qui est en rapport avec l'architecture de la période d'édification de l'édifice.
Feuillure	Entaille pratiquée dans l'ébrasement d'une porte ou d'une fenêtre pour recevoir les vantaux ou les châssis.
Gabarit	Taille, volume et forme générales que peut prendre un bâtiment en fonction des règlements d'urbanisme.
Génoise	Fermeture d'avant toit formée de plusieurs rangs de tuiles canal en encorbellement sur le mur.
Haute tige	Arbres dont le tronc mesure de 180 à 250 cm.
Hourdé	Pierres, moellons, galets ou briques reliés par un mortier.
Imposte	Partie supérieure fixe ou ouvrante d'une porte ou d'une fenêtre.
Lanterneau	Tourelle ajourée ou vitrée surmontant une toiture et éclairant l'édifice par le haut.
Linteau	Pièce horizontale (en bois, en pierre, en métal par exemple) qui ferme la partie supérieure d'une ouverture et soutient la maçonnerie.
Masque	Eléments végétaux ou clôture cachant des équipements à la vue ou les abritant du soleil par exemple.
Mitre	Chapeau triangulaire surmontant une cheminée qui sert à protéger de la pluie et à éviter que le vent ne rabatte les fumées (Robert) Couronnement d'une cheminée.
Modèle d'origine	Des éléments de décor obéissent à des « standards ». Retrouver l'exemple qui a permis l'exécution de l'élément au moment de sa construction ou de sa mise en place.
Modénature	Eléments d'ornement d'une façade : encadrements, bandeaux, corniche…
Motif	Elément de décor, de paysage qui se répète. Modèle, thème plastique d'une œuvre (en particulier d'une peinture de paysage) ou partie de ce thème. (Larousse)
Motifs paysagers	Voir ci-dessus. Une plantation d'alignement est un motif paysager, de même qu'un arbre isolé dans un parc par exemple.
Original	Lié à l'origine, à l'époque de la construction ou de la réalisation, aux caractères particuliers, spécifiques et identitaires des espaces et des bâtis de Pau.
Ouvrage	Edifice, bâtiment construit.
Palette végétale locale	Ensemble de végétaux, adaptés par leur rusticité et leur présence « naturelle » au site ou à la région.
Passe de toit	Débord de toit formé par les chevrons qui portent des planches brutes de sciage ou peintes.
Pathologie	Ensemble des désordres qui peuvent affecter un bâtiment dans ses éléments structurels : fissures dans des façades, remontées capillaires, effondrement de structures, insectes ou champignons dans les bois de charpente ou de plancher….
Persienne	Contrevent fermant une baie, comportant un assemblage à claire-voie de lamelles inclinées.
Perspirance	Perméabilité d'un matériau à la vapeur d'eau et capacité à l'évacuer naturellement.
Profil	Section perpendiculaire d'un élément d'architecture (corniche).

Projet	Conception d'une opération de construction, de restauration, d'un chantier.
Ripisylve	Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur le bord des cours d'eau.
Saillie	Avance qu'ont les membres, ornements ou moulures au-delà du « nu » de l'aplomb des murs.
Second œuvre	Ensemble des éléments ne participant pas à la structure porteuse de l'ouvrage (électricité, plomberie…).
Section (chevron)	Surface présentée par un élément architectural (chevron) à l'endroit où elle est coupée par un plan transversal.
Tableau	Espace dans l'épaisseur du mur entre la feuillure (porte ou fenêtre) et le parement extérieur du mur.
Technique originelle	Art de bâtir ayant présidé à la mise en œuvre de la maçonnerie, de la charpente, de la couverture par exemple au moment de leur édification. Fait référence à des techniques courantes ou singulières ayant permis l'édification.
Travées d'ouvertures	Distance entre deux baies dans le ses horizontal.
Tuiles de couvrant	Se dit en couverture des tuiles canal présentant leur face convexe vers le haut (elles chevauchent les tuiles dont la face concave est vers le haut et qui canalisent l'eau de pluie, celles-ci sont dites « tuiles de courant »).
Types, typologies	Classification des constructions en fonction de leurs formes, matériaux, époques….

Opération de mise en valeur des façades

CAHIERS DE FICHES ARCHITECTURALES ET DE COLORATION CLASSEES PAR EPOQUE ET PAR STYLE

Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-marie Robert-Crété – Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Mars 2007

L'architecture du XVI° ème siècle à Pau et ses couleurs

Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété – Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

L'architecture du XVI ème siècle à Pau et ses couleurs

Sommaire

Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L' architecture du XVI° siècle à Pau et ses couleurs

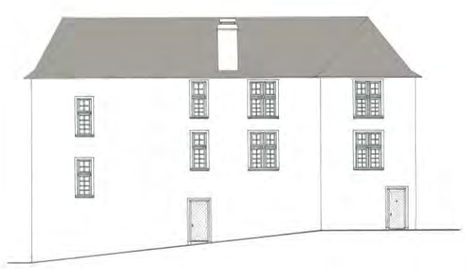

Maison de ville
5, rue de Sully

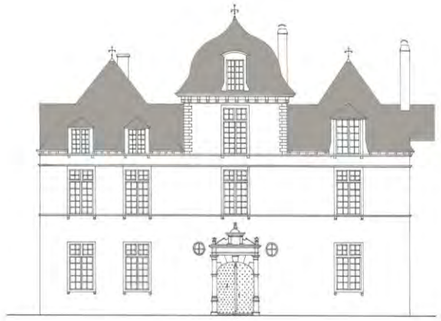

Hôtel particulier Peyré
2, rue du Château

L' architecture du XVII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVIII° siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L' architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

L' architecture contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

La maison de ville — *La situation urbaine*

5, rue de Sully – quartier du château

Cadastre actuel

Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 5 rue de Sully, se situe dans le quartier ancien du château. Il s'insère dans un tissu urbain hérité de la ville médiévale : parcelle étroite et en lanière. Le bâti a gardé la même disposition qu'au début du XIX° siècle (cf cadastre Napoléonien ci-contre).

Cet immeuble occupe le bout de l'îlot, entre trois rues étroites. Il développe trois façades dont une au Sud, impasse de Sully, sur toute la profondeur de l'îlot.

Des façades reflet d'un parcellaire étroit et en lanière

Façade rue du Moulin

Angle de la rue et de l'impasse de Sully

Les photographies ci-contre rendent compte de la situation de l'édifice dans le paysage urbain : rues étroites bordées par des façades plus hautes que la largeur de la rue, rythme étroit du parcellaire.

Photographie des façades en l'état actuel

Une composition simple, avec peu d'ouverture

Composition générale des façades :
Les façades se composent en travées d'ouverture, sur deux niveaux d'habitation. Au rez de chaussée, les portes ne sont pas axés sur ces travées.
Les fenêtres sont divisées par une croisée en pierre. L'encadrement et l'appui mouluré sont également en pierre de taille.
Sur les fenêtres les plus étroites, seule une traverse en pierre partitionne l'ouverture.
Les façades sont enduites au mortier de chaux lisse et passée au badigeon de chaux coloré.
Le toit couvert en ardoise naturelle a une forte pente. Les façades sont couronnées par une simple planche d'entablement en bois peint.

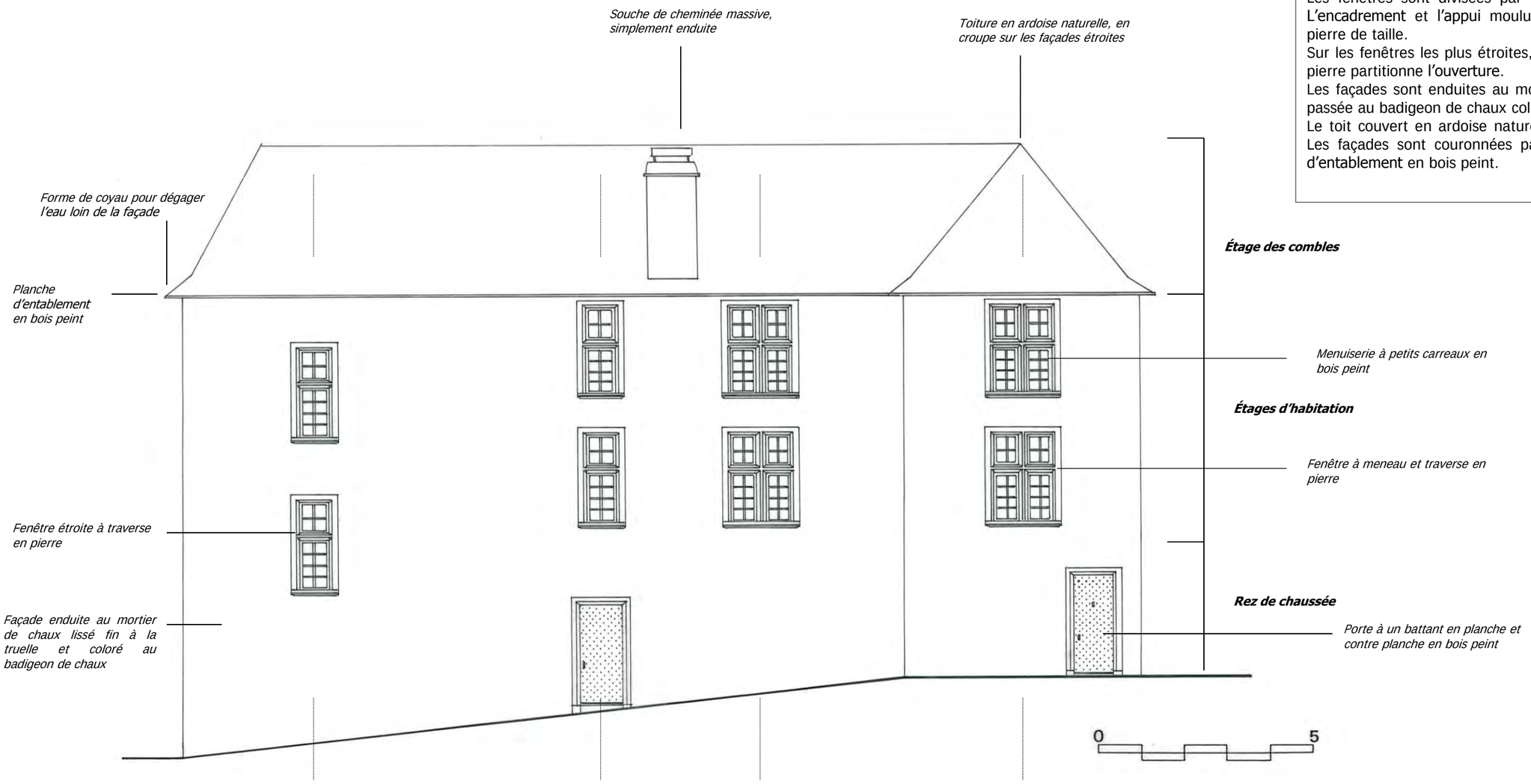

Dessin des façades rue de Sully et impasse de Sully : essai de restitution dans le caractère des façades du XVI° siècle.

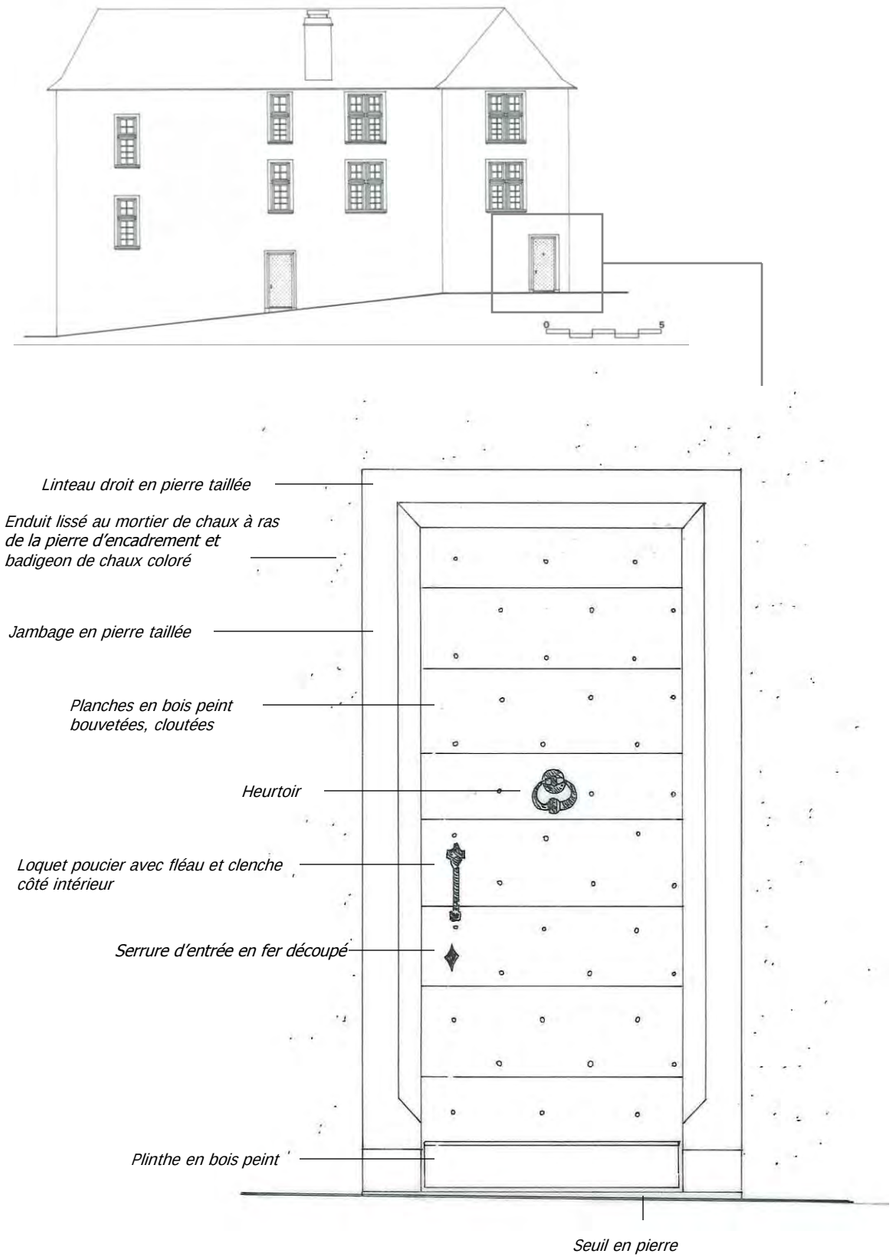

La porte d'entrée: essai de restitution

La porte d'entrée: état actuel

Des encadrements de baies en pierre, trace de croisée

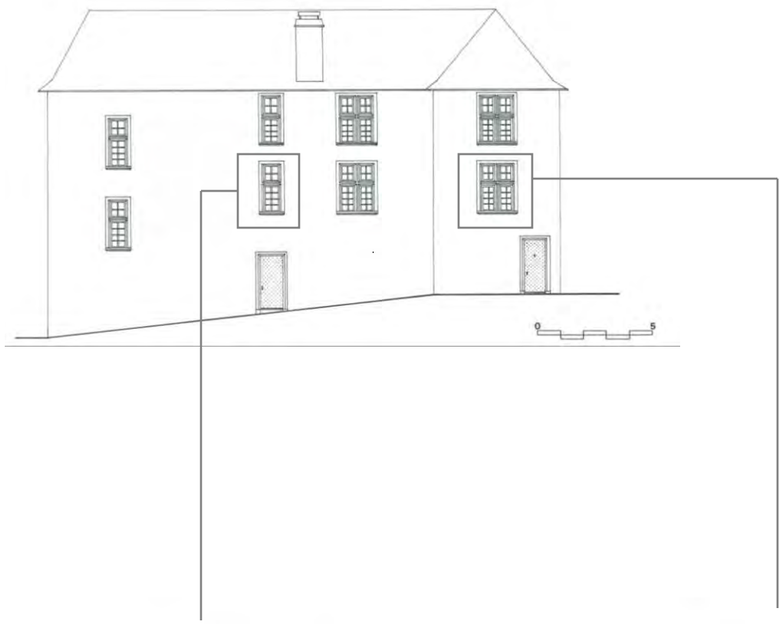

La fenêtre étroite: état actuel

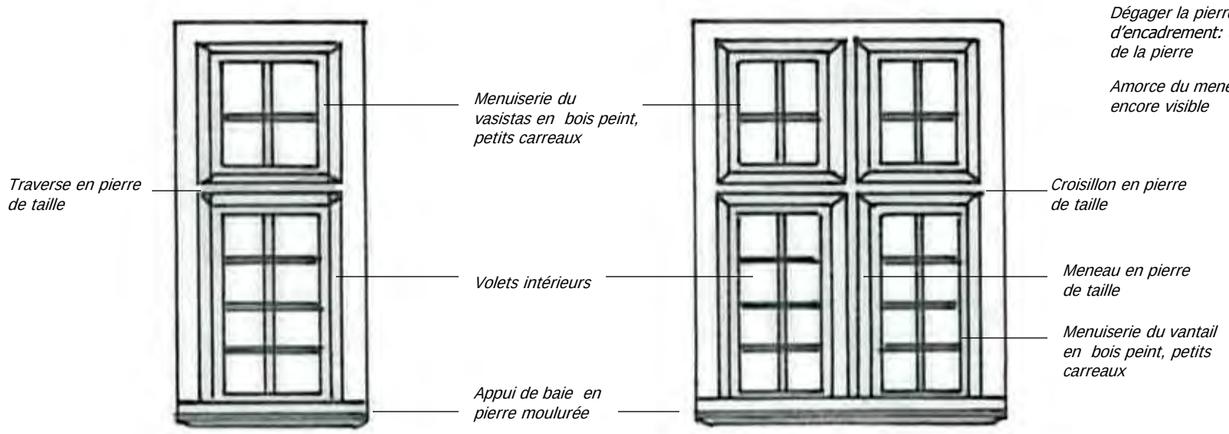

La fenêtre étroite: essai de restitution

La fenêtre à croisée : essai de restitution

La fenêtre : état actuel

2, rue du château – quartier du château

Cadastre actuel

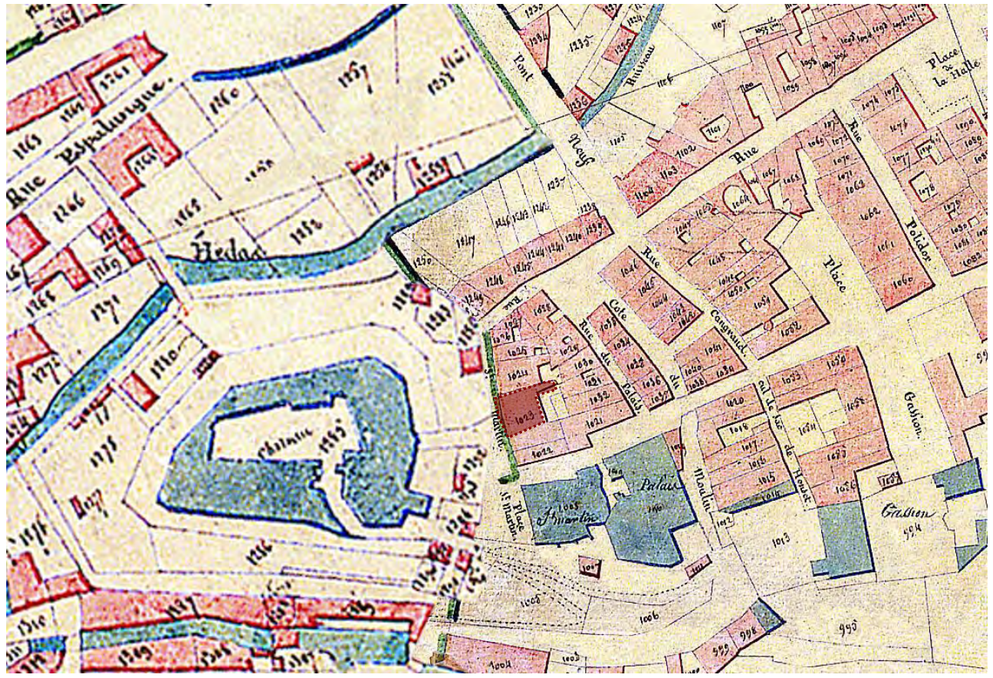

Cadastre Napoléonien de 1812

L'hôtel de Peyré est construit en face du château de Pau, dans le quartier le plus ancien de la ville. Cet hôtel dont la construction a débuté à la fin du XVI° siècle,est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.
La façade occupe toute la largeur de la parcelle. A l'arrière, une cour intérieure a été aménagée.

Ce bâtiment occupe une place importante dans le paysage urbain de par sa situation en face du château (depuis la terrasse, la façade est largement visible) et par son architecture à caractère patrimonial exceptionnel.

Clocher vestige de l'ancienne église de Saint Martin

Parlement de Navarre en arrière plan

Pont et mur du fossé du château en premier plan

En continuité, bâti plus récent et plus ou moins bien restauré

Cette vue prise depuis la terrasse du château, rend compte du contexte urbain et historique et de l'environnement bâti de l'hôtel Peyré.

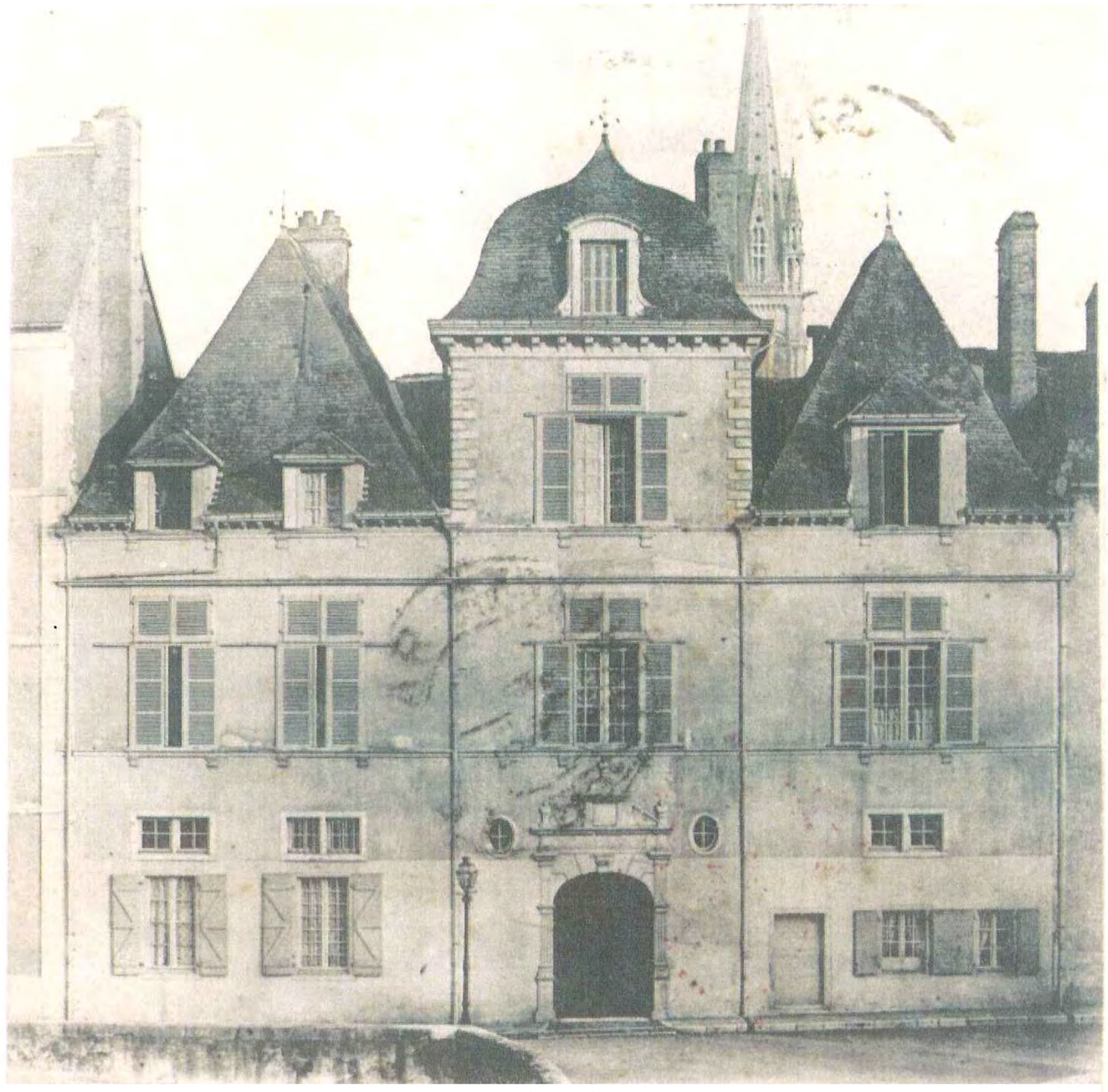

Carte postale ancienne figurant l'hôtel au début du XX° siècle, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques

Une architecture monumentale, composée en trois corps

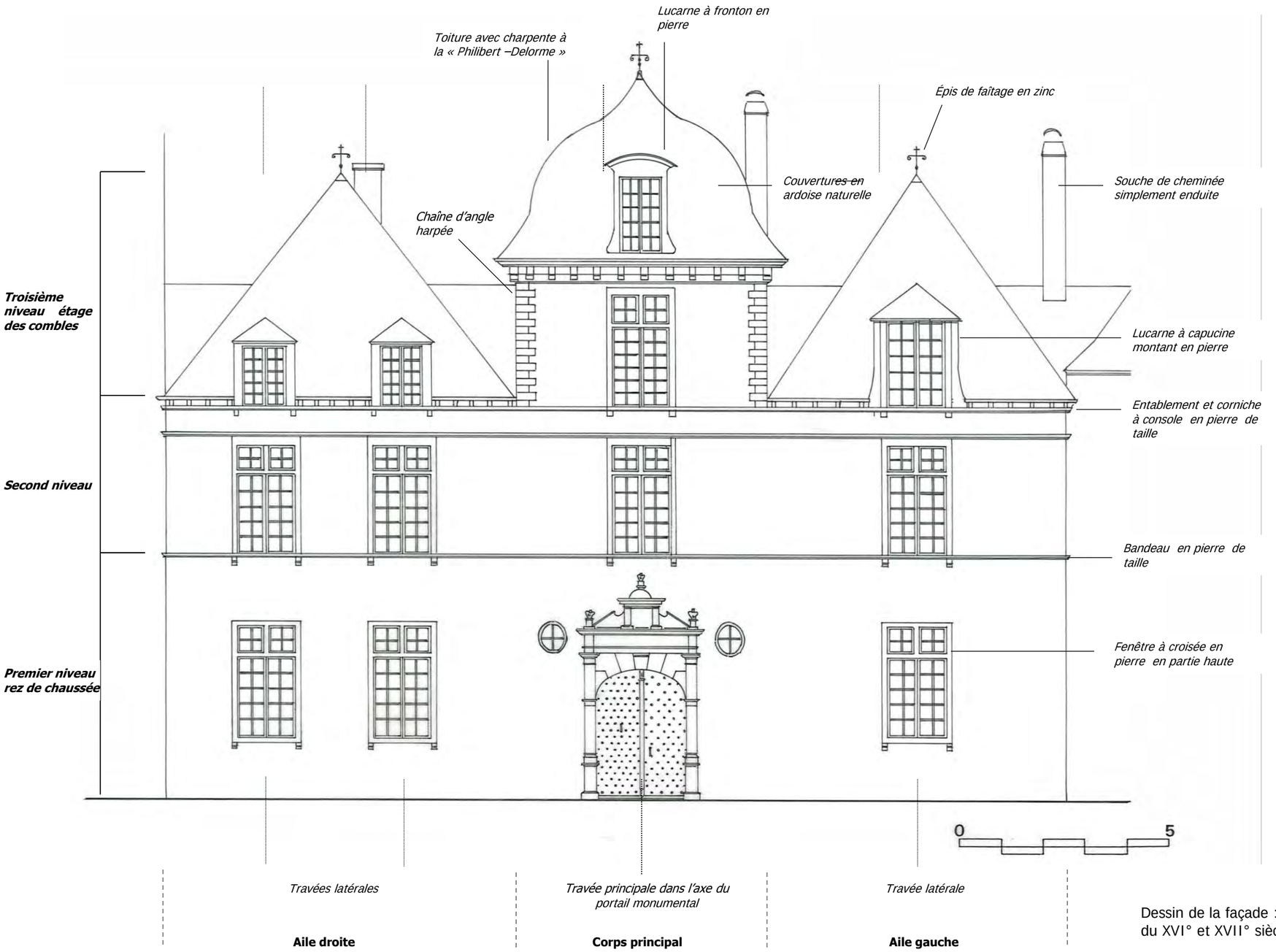

La construction de cet hôtel s'étale entre la fin du XVI° siècle et le XVII° siècle. C'est un bâtiment à caractère remarquable, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Composition générale de la façade :
La façade se compose en trois parties:
-le corps central surélevé d'un étage et sur lequel s'inscrit le portail monumental;
- les ailes latérales composées en une et deux travées d'ouverture, sur trois niveaux dont l'étage des combles.

La modénature :
Le second niveau est souligné par des bandeaux en pierre de taille et les façades sont surmontées par des entablement en pierre.
Seul le corps central est encadré par des chaînes d'angle harpées.
Les encadrements des baies (appui, jambage, linteau) et le portail monumental sont en pierre de taille.

Dessin de la façade : essai de restitution dans le caractère des façades du XVI° et XVII° siècle.

Carte postale ancienne : le portail monumental , Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques

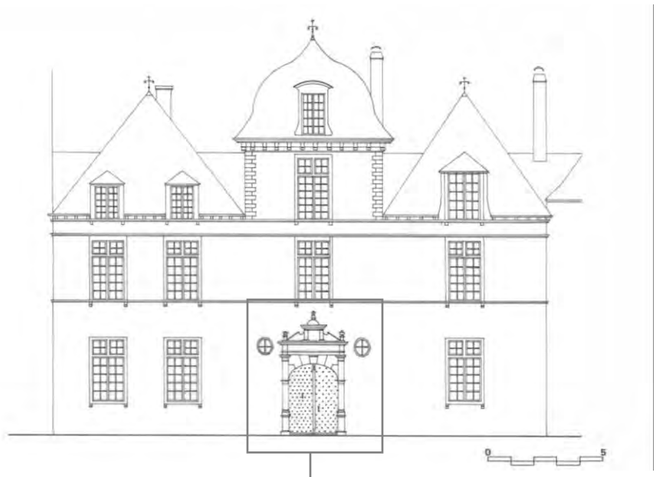

Détail du linteau sculpté

Des détails et matériaux soignés, images du rang social du propriétaire

Épis de faîtage

Lucarne à fronton

Montant de la lucarne en pierre taillée et sculptée

Linteau droit en pierre de taille

Meneau en pierre au niveau des vasistas

Fenêtre avec traverse en pierre

Menuiserie de vantail en bois peint à petits carreaux

Jambage en pierre de taille

Contrevents intérieurs en bois peint

Bandeau en pierre moulurée formant appui de baie

Détail des baies et de leur encadrement

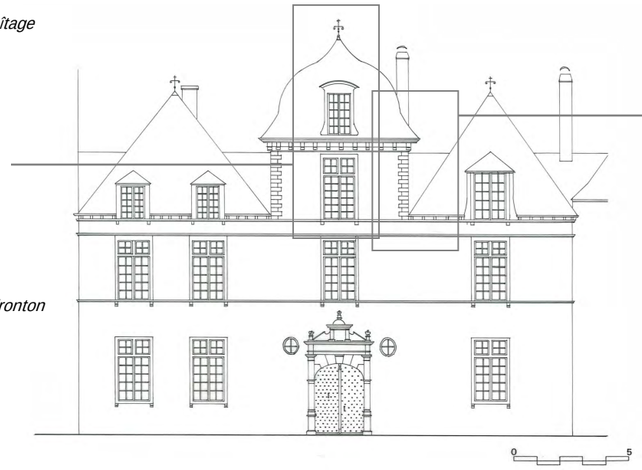

Entablement en pierre

Console en pierre de taille à doucine droite

Enduit lisse à la chaux, puis badigeon de chaux coloré

Chaîne d'angle harpée en pierre, bossage à chanfrein

Console en pierre et planche de volige en bois, peinte dans la même teinte que la couleur de la pierre

Bandeau en pierre mouluré

Détail du couronnement et encadrement du corps central

Une ville, tout comme Pau, s'est longtemps développée sur un site relativement restreint. De démolitions en reconstructions, de décisions de créations en travaux d'urbanisme, la ville se transforme . Certains bâtiments disparaissent, d'autres subsistent, d'autres sont modifiés pour répondre aux exigences du jour.

Chaque époque a eu ses techniques de construction et ses possibilités locales de finitions: et la ville prend une couleur, une tonalité qui lui est propre, du fait de ses pierres, ou en l'absence de pierres, de briques, de ses sables, de ses enduits colorés, de ses bois.
Les formes de son architecture découlent des techniques et des matériaux mis en œuvre, du climat, des vents, des précipitations, de la chaleur ou du froid .

Autant d'éléments qui ne rentrent plus en jeu du fait des techniques nouvelles et des matériaux qui permettent tout.

L'hôtel PEYRE

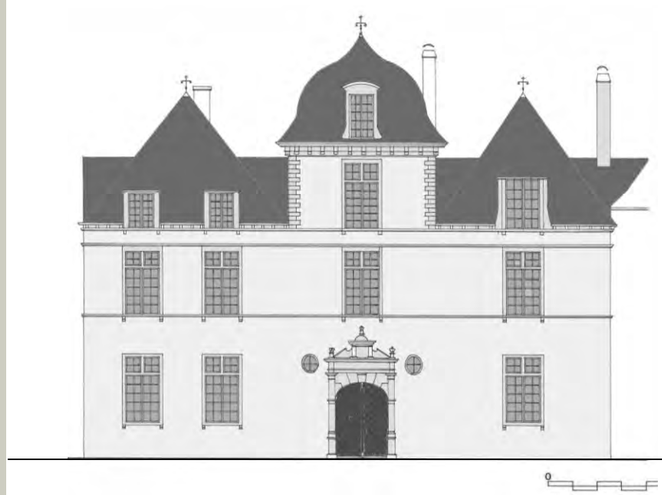

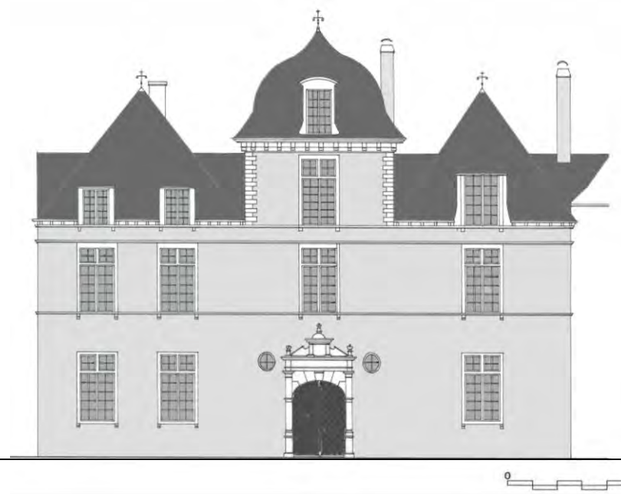

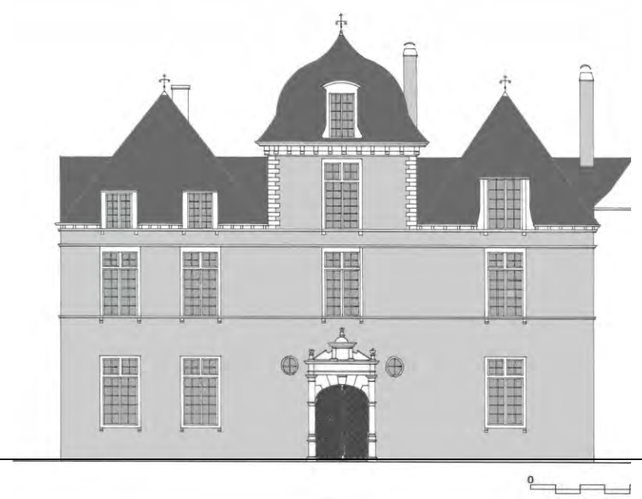

Les façades de cet hôtel particulier mériteraient d'être traitées en plus ou moins foncé, de façon à bien valoriser le portail monumental et les modénatures qui resteront très claires.

Même si le centre de Pau conserve des façades du XVI° ,dans le quartier du château, elles sont peu nombreuses, ont été souvent remaniées; elles sont peu repérables si on n'y prête attention, car ces façades sont enchâssées entre d'autres , sises dans des rues profondes et banalisées par le « gris » omniprésent .

L'architecture de l'hôtel Peyré a de beaux atouts :des encadrements sculptés, une porte d'entrée monumentale , des fenêtres à meneaux,

Le parti pris sera de colorer assez fortement ces très rares façades honorables du XVI° afin de valoriser les moulures et modénatures.

1515-Y60R

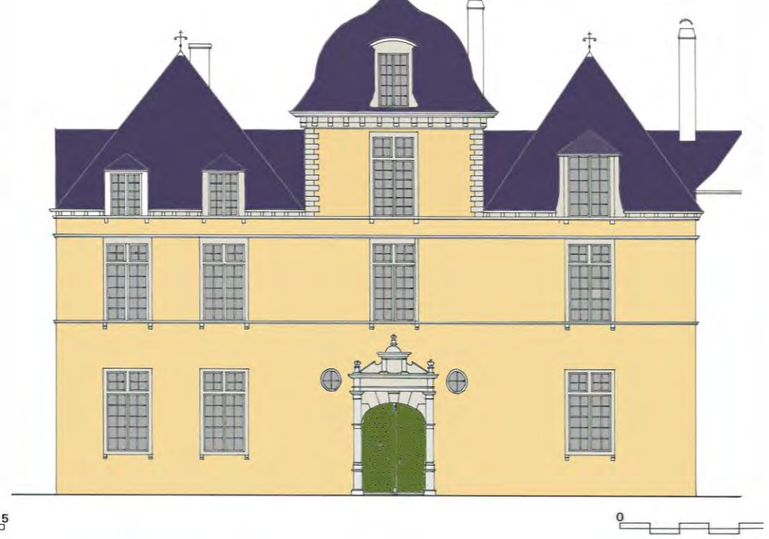

1040-Y20R

2020-Y50R

Une couleur chaleureuse, une porte bien contrastée en ferait un point remarquable aux abords du château

Cette maison simple du XVI°, disparaît dans sa grisaille actuelle. . .

La maison rue de Sully si elle n'est pas signalée peut passer inaperçue .
Hors les portes ,il n'y a pas d'occultation, volets. persiennes. . .devant les fenêtres qui puissent porter une couleur.
Le traitement de façade se réduit quasiment à la couleur des murs, et donc la revalorisation des encadrements et des modénatures.
Le traitement peut être plus ou moins foncé

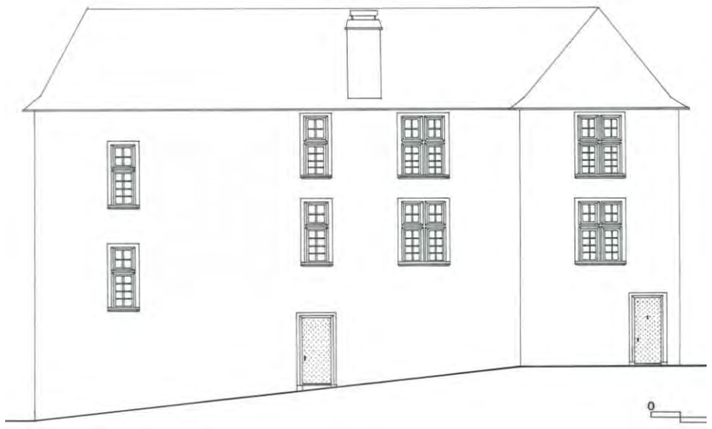

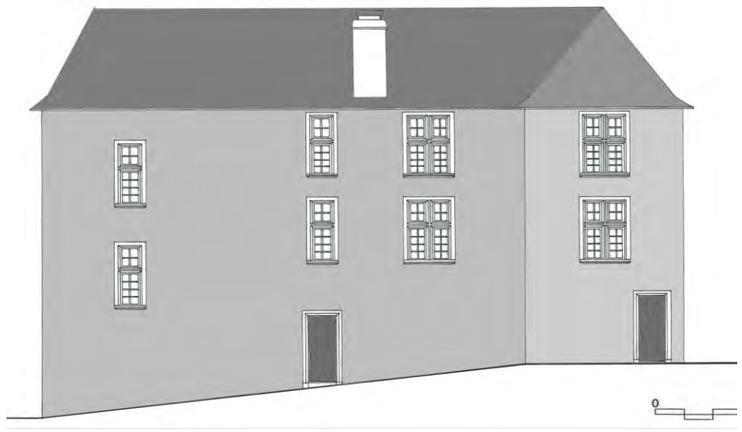

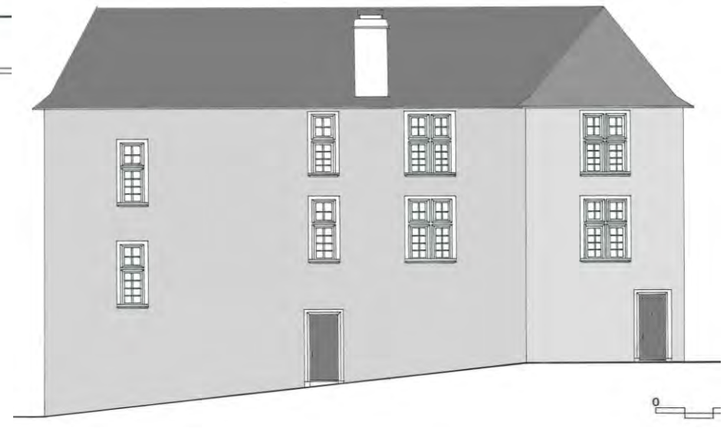

et gagnerait à être teintée

1020-Y20R

2010-G90Y

2020-Y50R

2030-Y40R

1040-Y20R

2010-G90Y

5050-Y30R

3040-Y20R

■ Façades

1020-Y20R

3040-Y30R

4030-G50Y

2030-Y40R

6020-G50Y

4050-Y30R

■ Menuiseries

1040-Y20R

6030-G90Y

4005-G50Y

1515-Y60R

5502-G

4060-Y30R

■ Les encadrements :

choisir le badigeon
qui est le plus proche
de la pierre en place…

1005-Y20R

1005-N

1505-Y50R

2020-Y50R

3502-G

7030-Y50R

Jusqu'au XIXe siècle, il semble que le bleu était inabordable, instable…

MARS 2007

Atelier Etienne Lavigne - Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété - Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

valeur des façades

Opération de mise en

Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-marie Robert-Crété – Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L' architecture du XVI° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVII° siècle à Pau et ses couleurs

Hôtel particulier
13, rue Henri IV

L'immeuble urbain
28, rue Maréchal Joffre

L' architecture du XVIII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XIX° siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L' architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

13, rue Henri IV- Quartier du château

Cadastre actuel

Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 13, rue Henri IV se situe dans le quartier le plus ancien de Pau. Cet édifice occupe l'angle d'un îlot ancien et s'étend sur toute la profondeur de la parcelle. Une longue façade ouvre au Nord sur la rue Henri IV et deux façades étroites donnent à l'Est et à l'Ouest.
Sur la partie Ouest, l'hôtel compte un étage de plus, sa façade donnant sur la rue du Moulin située nettement en contrebas de la rue Henri IV.
Sur le cadastre ancien ci-contre, on peut voir que l'édifice a conservé les mêmes dispositions d'implantation.

Cette vue rend compte de l'implantation de l'édifice dans un tissu urbain aux rues étroites et au bâti dense.
Un peu plus loin, perspective sur le parlement de Navarre et le clocher de l'ancienne église Saint Martin.

La composition architecturale sur la façade latérale, impasse Honset - façade secondaire composée en deux travées d'ouverture

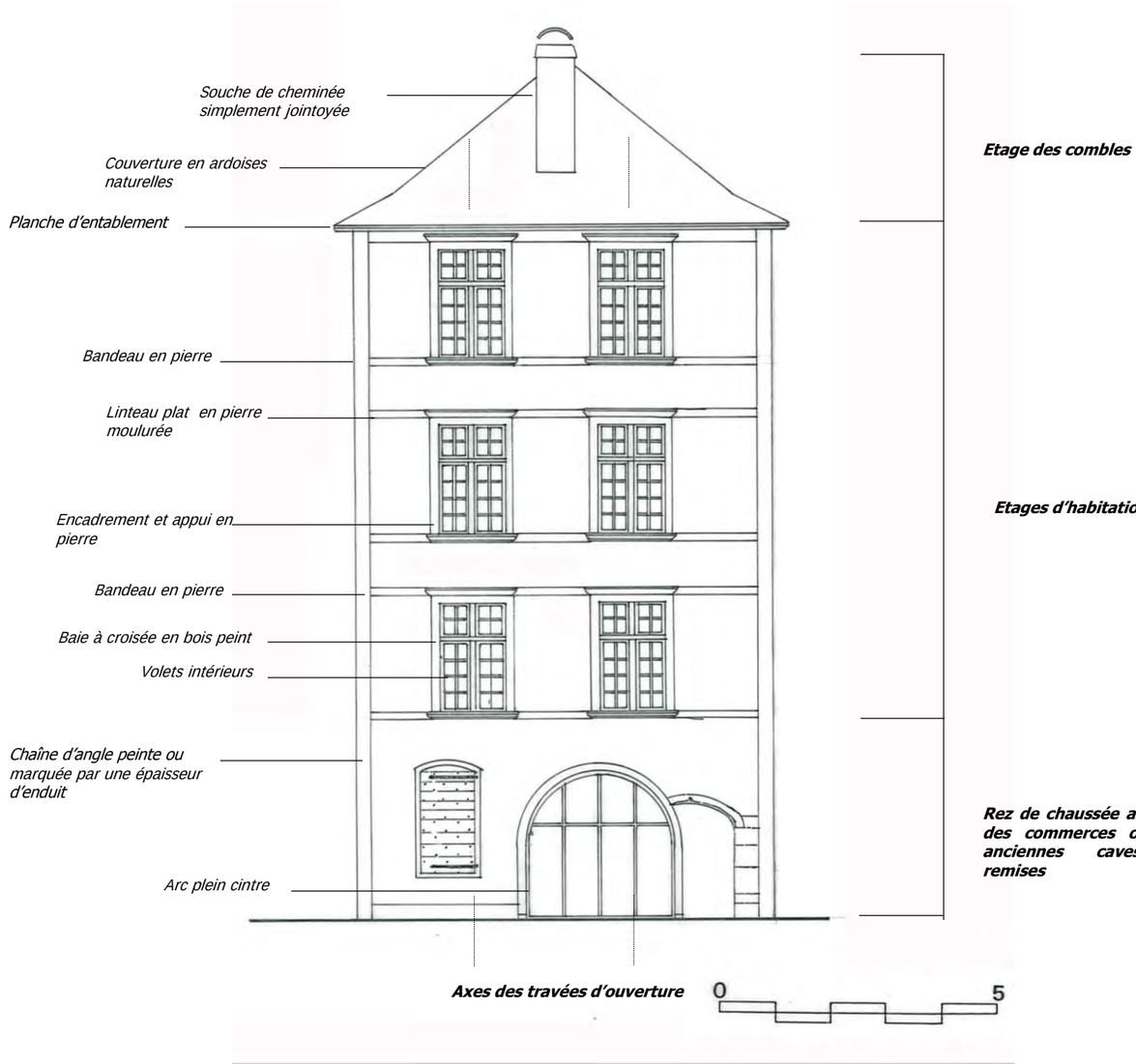

Une architecture sobre et massive

La composition architecturale sur la façade principale, rue Henri IV marquée par l'axe principal du portail monumental

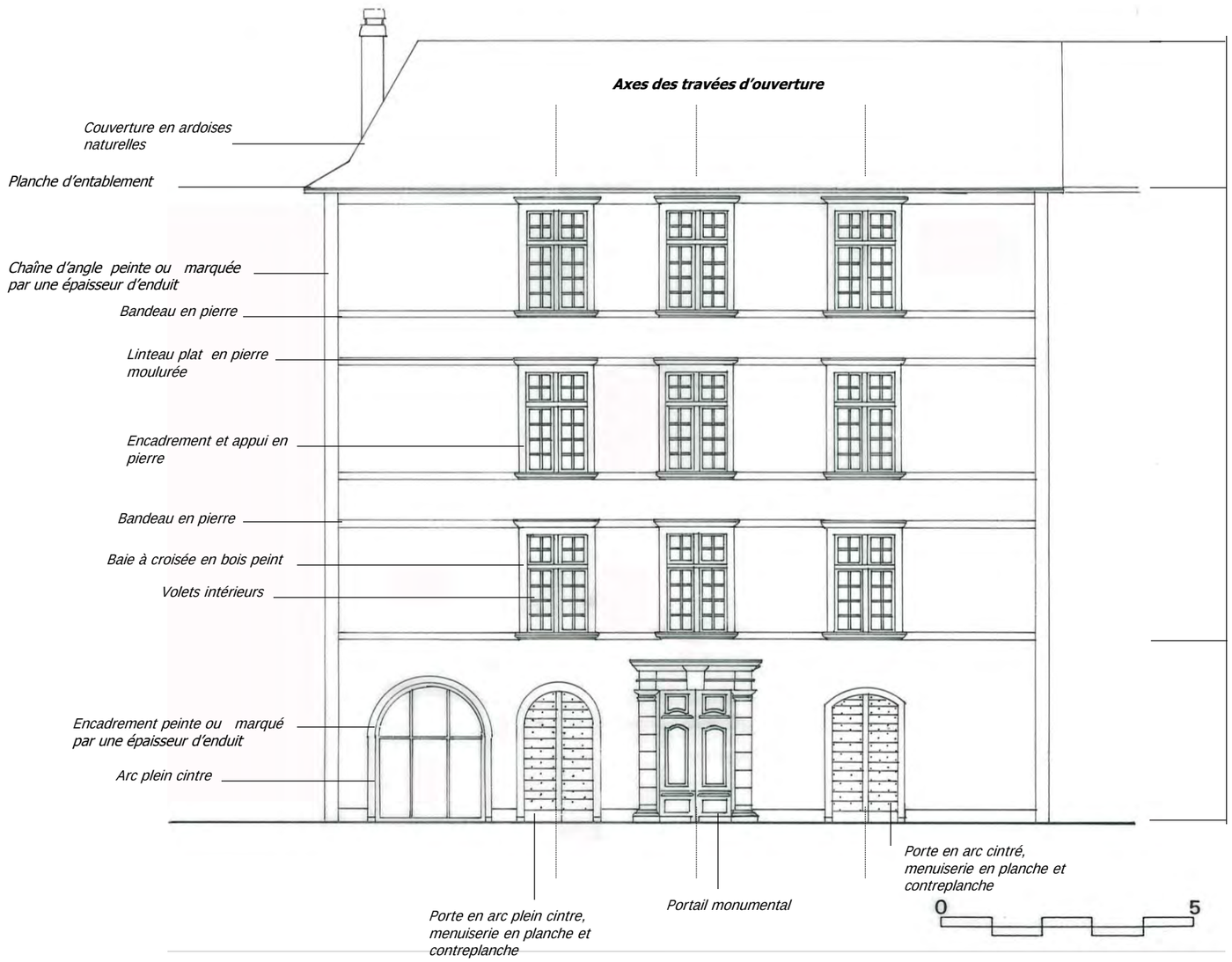

Hôtel particulier pouvant dater du XVII° siècle et construit sur des bases plus anciennes (témoin porte et arcades).

Composition générale des façades

Les façades se composent en travées d'ouverture, sur les trois étages. Sur la façade principale au Nord, le portail monumental prend place sur la travée centrale. Les autres baies et arcs du rez de chaussé ne s'inscrivent pas dans cette logique.
Des lucarnes ont été rapportées à l'étage des combles.

Les murs trumeaux entre les baies occupent une place importante et donnent un aspect massif à l'architecture.

On remarquera sur la façade Est la présence d'une baie plus ancienne, avec un arc en anse de panier.

Les éléments de modénature se rattachent aux baies et à leurs encadrements en pierre de taille avec appui et linteau moulurés.

Le portail monumental possède un encadrement en pierre taillée et une menuiserie de porte à panneaux pleins et moulurées.

Des traces de bandeaux en pierre marquant les niveaux, apparaissent sur la façade Est. La chaîne d'angle bien que dégagée actuellement n'était pas faite pour être vue. Une chaîne peinte ou en enduit devait marquer l'angle.

Détail de la baie située façade Est, arc en anse de panier à accolade

La pierre de la chaîne d'angle est appareillée et harpée mais n'est pas débitée et mise en œuvre pour être vue

L'angle est redessiné par une chaîne réalisée en enduit lisse et légèrement en surépaisseur

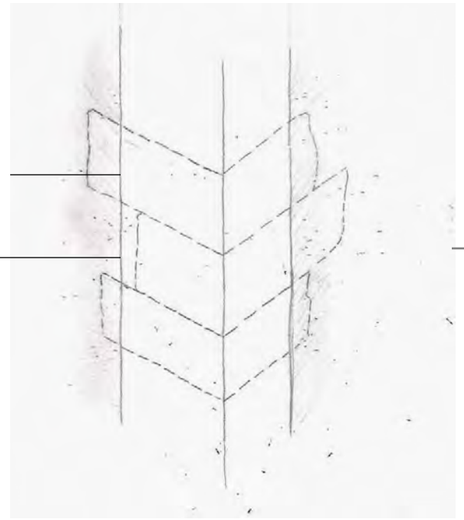

Traitement de la chaîne d'angle

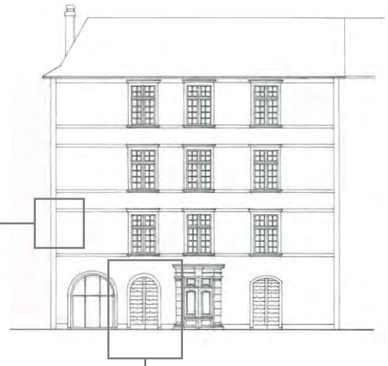

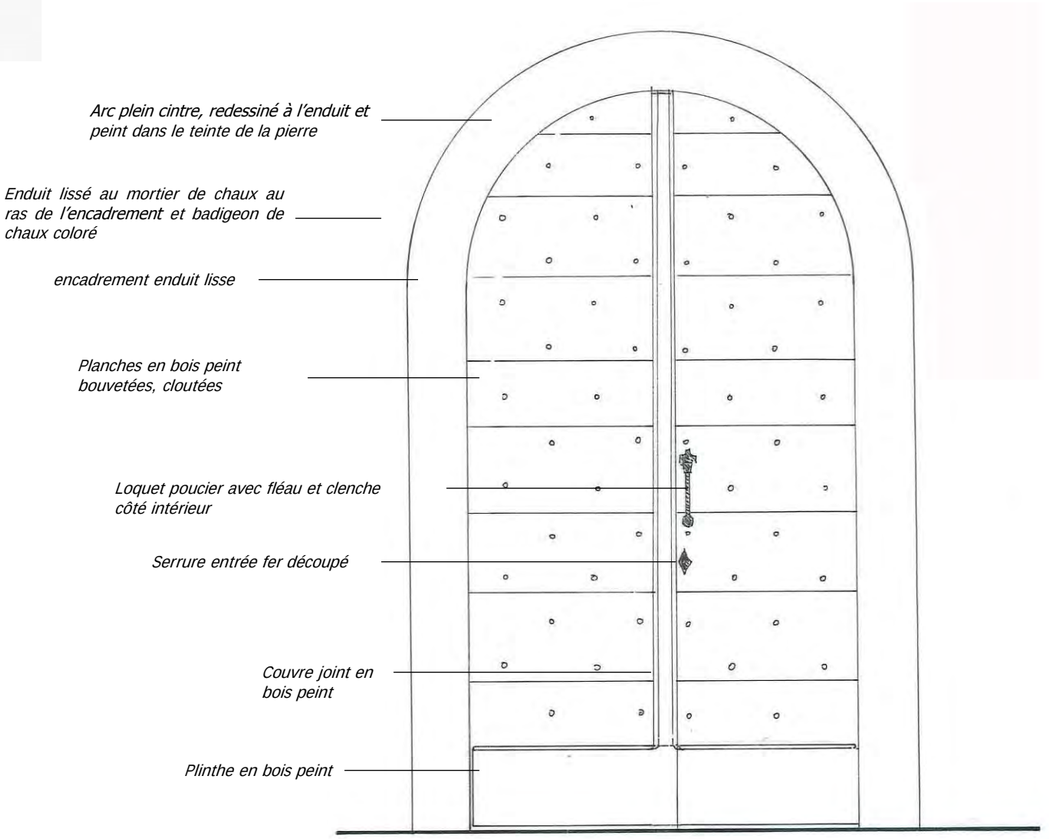

Essai de restitution d'une menuiserie de porte en planche et contre planche

Un portail et des encadrements de baies soignés

Le portail monumental et ses composants

La fenêtre, son encadrement et sa menuiserie

28, rue Maréchal Joffre – Place Reine Marguerite

Cadastre actuel

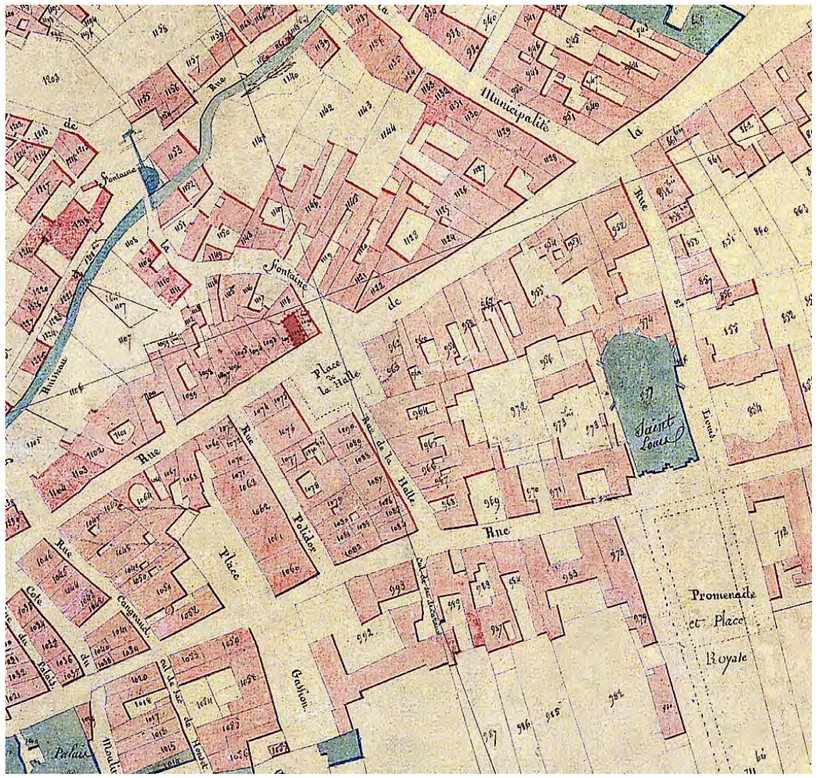

Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 28, rue Maréchal Joffre se situe sur la place de la Reine Marguerite. Cet immeuble prend place dans un ensemble urbain réglé. Les différents immeubles qui bordent cet espace public datent du XVII° au XX° siècle.

Le n° 28, s'inscrit sur le flanc Nord de la place, dans un parcellaire étroit. On notera qu'entre le cadastre Napoléonien et l'actuel ci-dessus, des parcelles ont été regroupées. Cela a pour conséquence la perte du rythme des façades étroites sur la rue.

Le bâtiment est entouré de part et d'autre d'immeubles de la même époque, plus ou moins transformés. Le traitement actuel des façades tend à faire disparaître la lecture du rythme parcellaire étroit sur les façades.

Vue sur l 'angle de l'immeuble et l'enfilade des façades sur la rue Maréchal Joffre

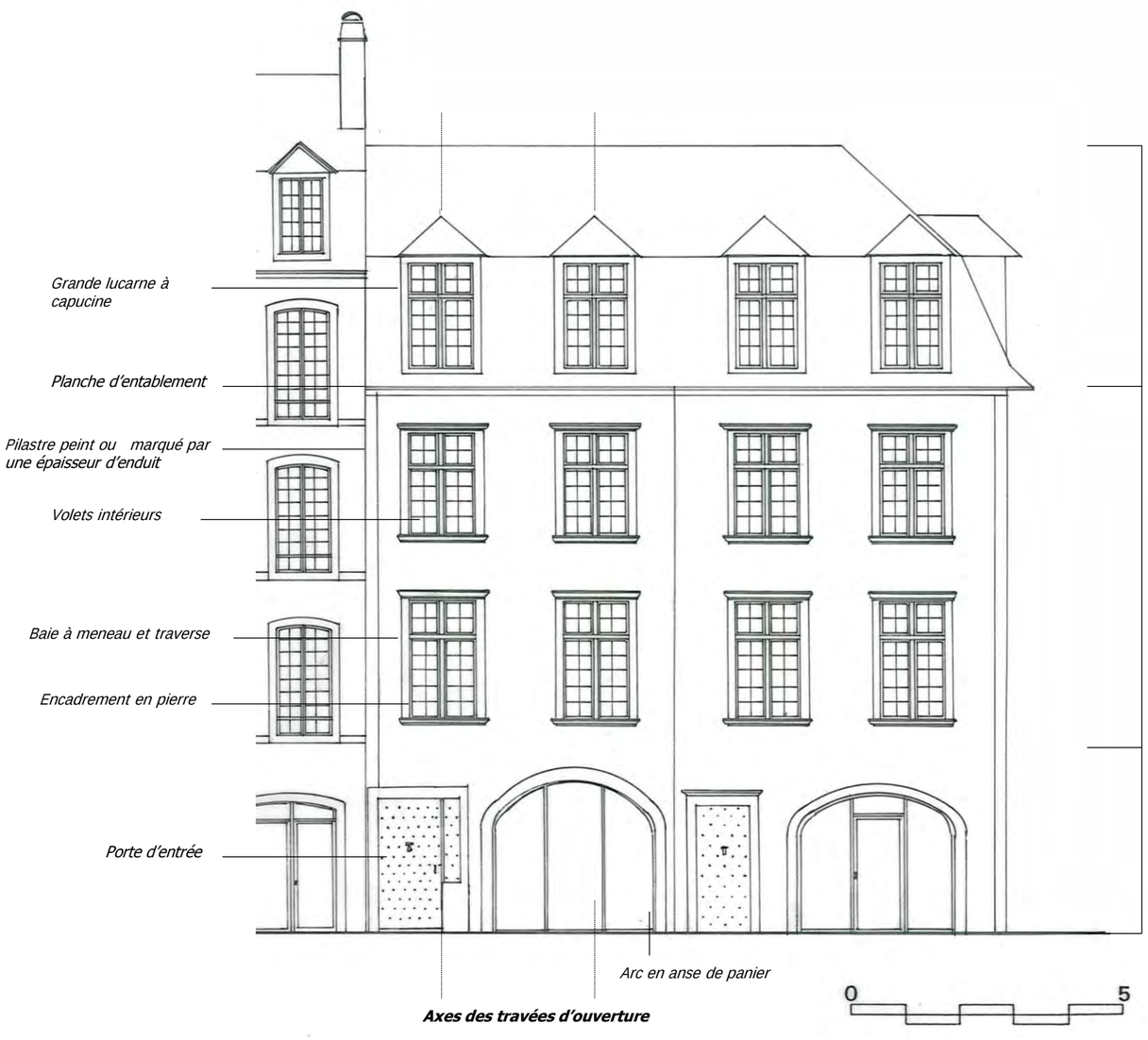

Composition générale de la façade

La façade étroite se compose en deux travées d'ouverture, marquées par les baies des fenêtres des étages d'habitation. Ces travées se prolongent en toiture par des grandes lucarnes à capucine.

Au rez de chaussée, la porte et l'arc en anse de panier, obéissent à une autre logique.

La façade ne possède pas de décor particulier.
La modénature est très simple, se limitant aux éléments d'encadrements des baies.

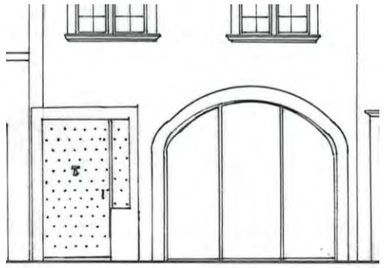

Linteau droit en pierre

Encadrement en pierre à restaurer

Menuiserie à déposer

Restituer une menuiserie de porte en planches et contre-planches

Détail de la porte d'entrée

Banne à déposer

Restituer un enduit lissé à la truelle au mortier de chaux et de sable, puis un badigeon coloré à la chaux

Arc en anse de panier, haute et très arrondie

Réaliser une devanture en métal fin, division de l'arc en trois parties pour donner une partition à la baie

Jambage en pierre à restaurer

Détail de l'arc

Une modénature simple : encadrements en pierre à moulure

Détails des encadrements de baie encore en place

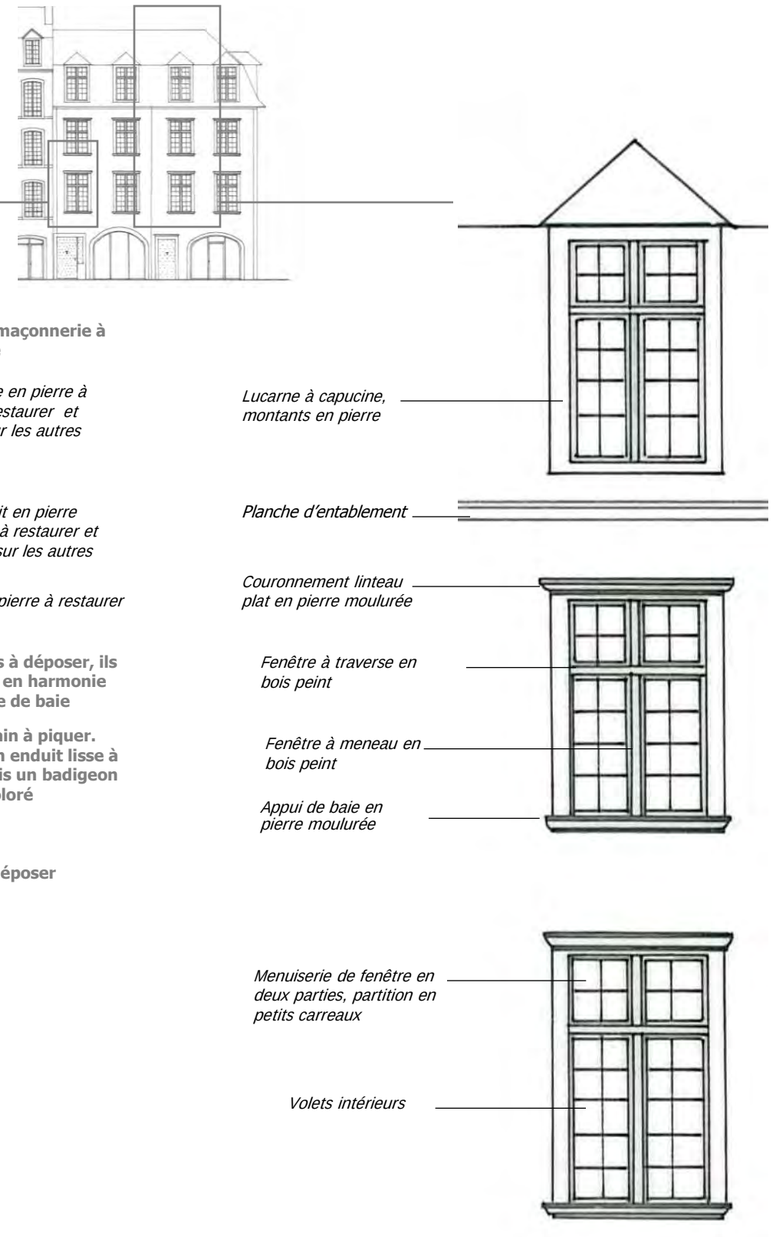

Détail d'une travée d'ouverture et de ses composantes

État restitué

Etat actuel

Autres exemples à Pau d'architecture et de détails du XVII°siècle

Hôtel particulier situé en face du Parlement de Navarre : cet édifice a conservé sa composition d'origine ainsi que la porte et le portail monumental et les encadrements des baies.

Autre type d'arc en anse de panier avec accolade . .

Exemple de portail monumental couvert par un arc en anse de panier. La menuiserie d'origine a disparu. Rue Henri IV

Exemples de portes et de leur encadrement : encadrements et linteaux sculptés, menuiserie en planche et contre-planche à gauche (rue Henri IV), menuiserie à panneaux moulurés sur la photographie de droite (rue du Maréchal Joffre).

Façades de la rue du Maréchal Joffre, donnant sur la place Reine Marguerite et façade étroite de l'hôtel particulier rue Henri IV

Facade XIX°

26 au 32 rue du Mal Joffre

Façade XVIII°

Rue Henri 4

Facades XVII°

Le XVII° siècle est représenté à Pau par des ensembles ou des bâtiments isolés

Façades de la rue du Maréchal Joffre, donnant sur la place Reine Marguerite et façade étroite de l'hôtel particulier rue Henri IV

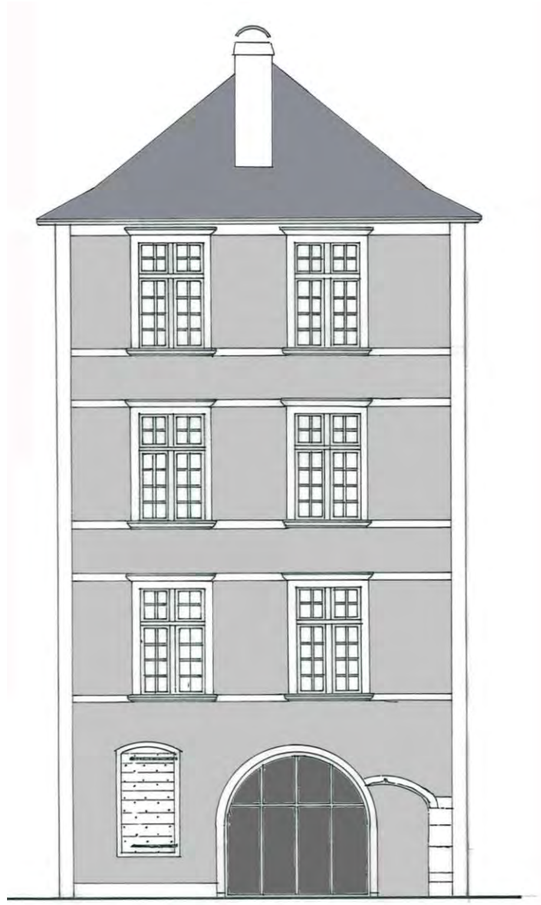

Façade XIX°

Façades XVII°

Façade XVIII°

Si ces immeubles, de même style se retrouvent en mitoyenneté, il faut analyser, respecter et mettre en valeur les éléments communs,
Les rythmes communs : par exemple,chacun de ces immeubles présente en rez de chaussée, une porte et une vitrine.
C'est un lien entre eux, une lecture d'ensemble. Il faudra faire en sorte que la couleur signale ce fait.
Les ravalements ont souvent reliés des immeubles différents, gommant la dimension du parcellaire d'origine
La palette du XVII° est soutenue: ces couleurs feront ressortir les modénatures.
Seules les façades et la porte d'entrée portent une couleur, les fenêtres sans occultation étant plus discrètes.

Façades de la rue du Maréchal Joffre, donnant sur la place Reine Marguerite et façade étroite de l'hôtel particulier rue Henri IV

Façade XIX°

Façade XVIII°

Façades XVII°

Dans une rue étroite, il est possible d'utiliser les couleurs les plus fortes de la palette du XVII°, en distinguant bien les façades les unes des autres.

Hôtel particulier rue Henri IV, façades sur la rue et l'impasse Honset

1040-Y10R

1510-Y30R

1515-Y30R

Même si ces élévations paraissent trop fortes, il faut imaginer qu'elles sont peu nombreuses dans la ville, qu'elles ont leur style propre et que d'autres immeubles alentour ne seront pas traités de la même manière; ces façades se retrouvent surtout dans le centre ancien visité pour le patrimoine qu'il offre. Ces façades sont traitées comme elles pouvaient l'être lors de leur construction

1505-Y30R 1020-Y20R 1510-Y20R 1005-Y20R

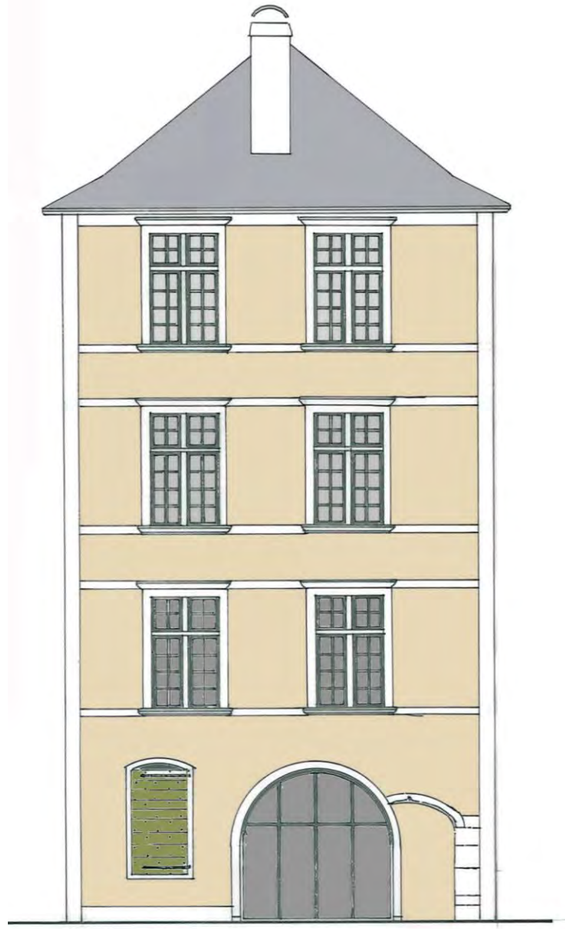

1510-Y30R

1510-Y30R 2020-Y30R 1505-Y30R 1020-Y20R

2020-Y30R et 1010-Y30R

Façades XVII°

Façade XIX°

Façade XVIII°

Si un immeuble XVII° se retrouve dans un ensemble , ou sur une place, il est bon tout en respectant bien le rythme, de choisir dans la palette XVII°, les teintes qui s'accordent au mieux avec l'ensemble, qui crée une harmonie.

Ici, rue du Ml Joffre, le choix des couleurs est assorties aux autres façades de la rue et ferment la Place de la « reine Marguerite » .

Façade XVIII°

✻ L'immeuble sur rue, sur place...

1505-Y30R

1020-Y20R

3020-G90Y

4030-G90Y

6040-G80Y

1005-Y20R

■ Les encadrements :

choisir le badigeon qui est le plus proche de la pierre en place...

1005-N

1505-Y50R

Jusqu'au XIXe siècle, il semble que le bleu était inabordable, instable...

■ Façades

1510-Y20R

1515-Y30R

1510-Y30R

2020-Y30R

■ Menuiseries ■ Ferronneries

3010-G50Y

5005-G50Y

7005-G50Y
RAL 7009

4010-B70G

5010-B90G

8010-B90G

5040-G90Y

8020-G30Y
RAL 6020

2030-G90Y

5030-G30Y
RAL 6011

2040-Y20R

✻ La petite façade dans une rue étroite ou dans une cour

2030-Y40R

1040-Y10R

Atelier Etienne Lavigne - Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété - Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Opération de mise en valeur des façades

L'architecture du XVIII ème siècle à Pau et ses couleurs

Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété – Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Mars 2007

L'architecture du XVIII ème siècle à Pau et ses couleurs

Sommaire

Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L' architecture du XVI° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVIII° siècle à Pau et ses couleurs

Hôtel particulier 2, rue Henri IV

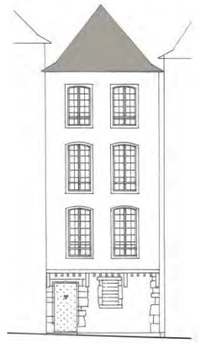

Immeuble à façade étroite à pan de bois 36, rue du Moulin

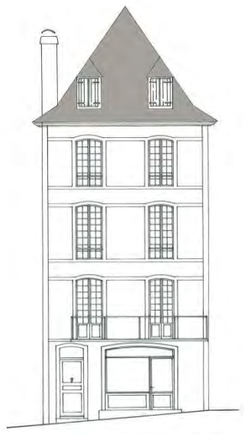

Immeuble à façade étroite en maçonnerie 2, rue Fournets

L' architecture du XIX° siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L' architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

2, rue Henri IV – Place Royale

Cadastre actuel

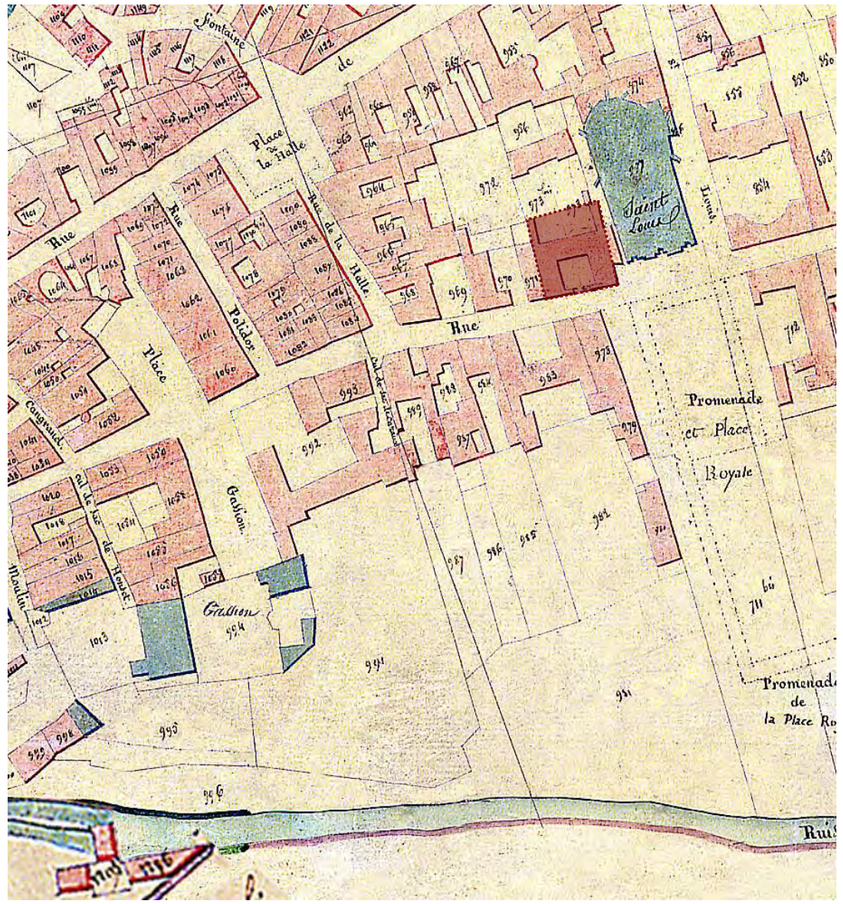

Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 2, rue Henri IV se situe sur l'un des axes majeurs structurant la ville ancienne. Il participe et borde la place Royale marquée par la juxtaposition d'architectures de grands édifices, élaborées et monumentales, majoritairement du XIX° siècle.

Il s'articule entre la cour située sur la rue et le jardin à l'arrière de la parcelle.

L'hôtel particulier du XVIII° siècle, semble annoncer vers l'Ouest la partie la plus ancienne de la ville.

Sur la place royale, il côtoie les immeubles et édifices publics construits au XIX° siècle, de gabarits et d'architectures très différents.

Photographies des façades sur cour : on peut remarquer qu'elles ont été un peu moins transformées que la façade sur rue, notamment l'aile en retour(photo de gauche) avec ses menuiseries à croisée en bois et à petits carreaux encore en place. Ces menuiseries peuvent servir de modèles pour une restitution sur la façade principale.

Un corps central encadré de deux pavillons

Hôtel particulier classique du XVIII° siècle, appartenant au tissu ancien de Pau, remanié et abouti au XIX° siècle.

Composition générale de la façade

La façade sur la cour au Sud, est composée d'un corps central encadré de deux pavillons avec un portail monumental sur la rue.
Côté jardin, le bâtiment se prolonge par deux ailes.

La modénature est traitée en pierre de taille.

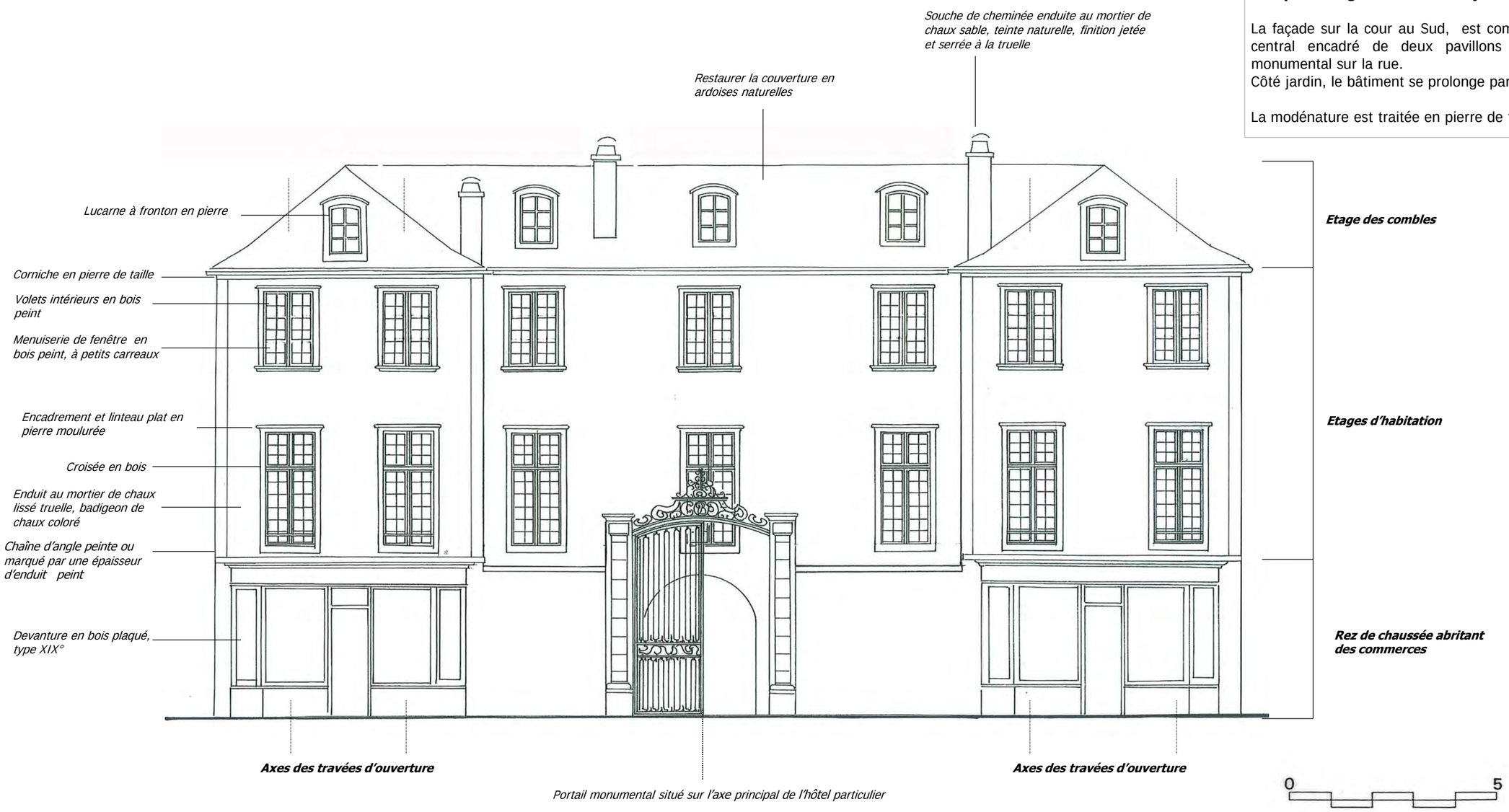

Dessin de la façade sur la rue : essai de restitution dans le caractère des façades du XVIII° siècle.

Couverture en ardoise à restituer

Menuiserie de fenêtre et de persienne à déposer

Fenêtre à petits carreaux et volets intérieurs à restituer

Restituer un couronnement en pierre de taille sur le mur de la cour

Ferronnerie du portail à volutes, à restaurer et à peindre

Galerie rapportée au XIX° siècle à déposer

Panneaux à déposer

Devanture actuelle à déposer

Mur de la cour à restituer, enduit lissé truelle et badigeonné à la chaux dans les mêmes teintes que la façade

Piliers en pierre de taille à restaurer

Sol en calade à restaurer

Chasse roue en fonte

Détail du portail monumental inscrit dans l'axe central de la façade.

Des encadrements et une modénature en pierre de taille

Encadrement et linteau plat en pierre moulurée

Encadrement en pierre de taille à restaurer

Menuiserie à grands carreaux à déposer

Volets intérieurs en bois peint à restituer

enduit à grain à piquer

restituer un enduit lisse puis un badigeon de chaux coloré

Enduit au mortier de chaux lissé truelle, badigeon de chaux coloré

Encadrement et linteau plat en pierre moulurée

Contrevents à persienne à déposer

Croisée en bois

Menuiserie deux vantaux à petits carreaux en bois peint

Chaîne d'angle peinte ou marqué par une épaisseur d'enduit peint

Ferronnerie de garde-corps à restaurer

Appui de baie en pierre moulurée

Détail d'une baie à croisée et de ses composantes: état actuel sur la rue

État restitué

Etat actuel sur la cour

L'immeuble à façade étroite à pan de bois — *La situation urbaine*

36, rue du Moulin – Quartier du château

Cadastre actuel

Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 36, rue d Moulin se situe dans le quartier le plus ancien de Pau. Cet édifice occupe une parcelle étroite d'un îlot ancien de la ville. L'unique façade qui donne sur la rue, s'étend sur la largeur de la parcelle. Elle est orientée à l'Ouest.

Autour, le bâti appartient au même tissu urbain, hérité de la période médiévale de la ville. On remarquera que les maisons sont encore séparées par une venelle.

Cette vue rend compte du parcellaire très étroit et dense des îlots anciens et de leur influence sur l'architecture : la succession des façades étroites alignées sur la rue et les encorbellements encore existants.

Ce type de paysage urbain est typique du quartier ancien du château bien que peu mis en valeur actuellement.

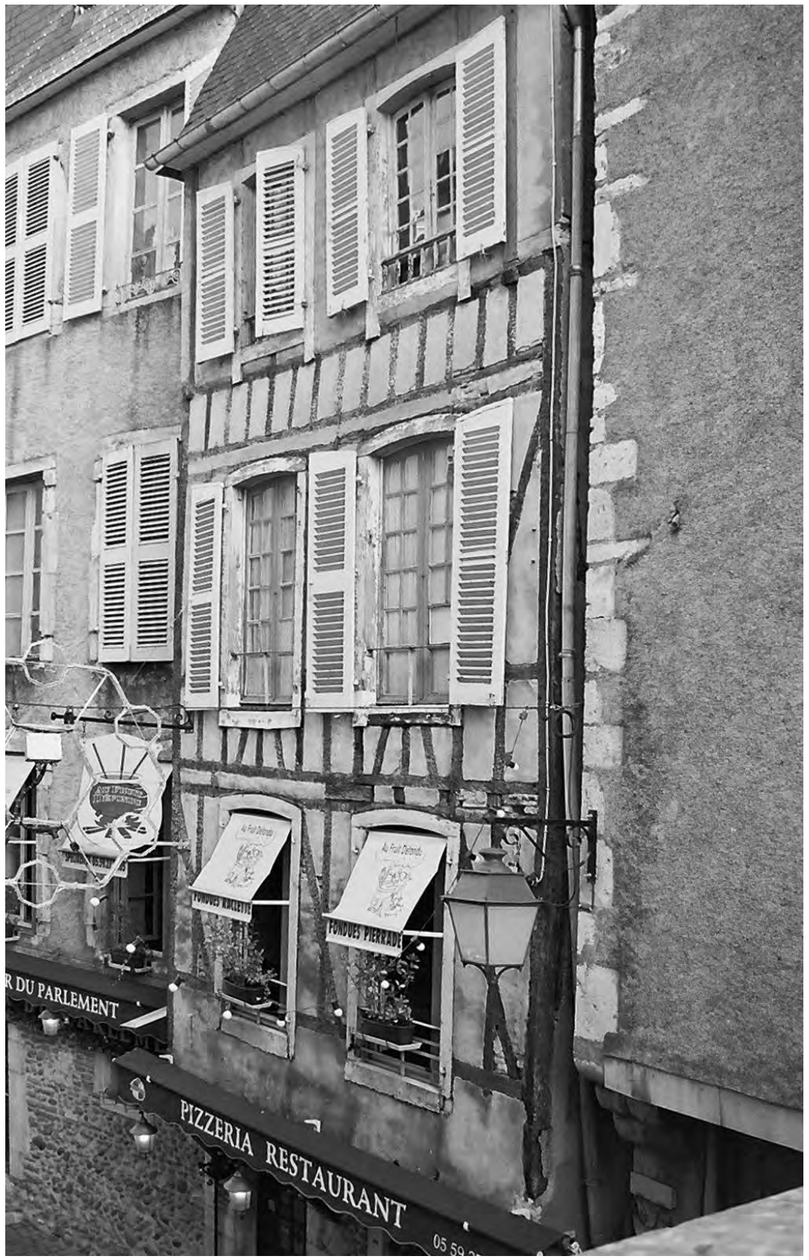

Photographie de l'état actuel:l'absence d'enduit couvrant nous permet de voir le pan de bois et sa structure.
On peut penser que le dernier niveau provient d'une surélévation.

Une composition simple à deux travées d'ouverture

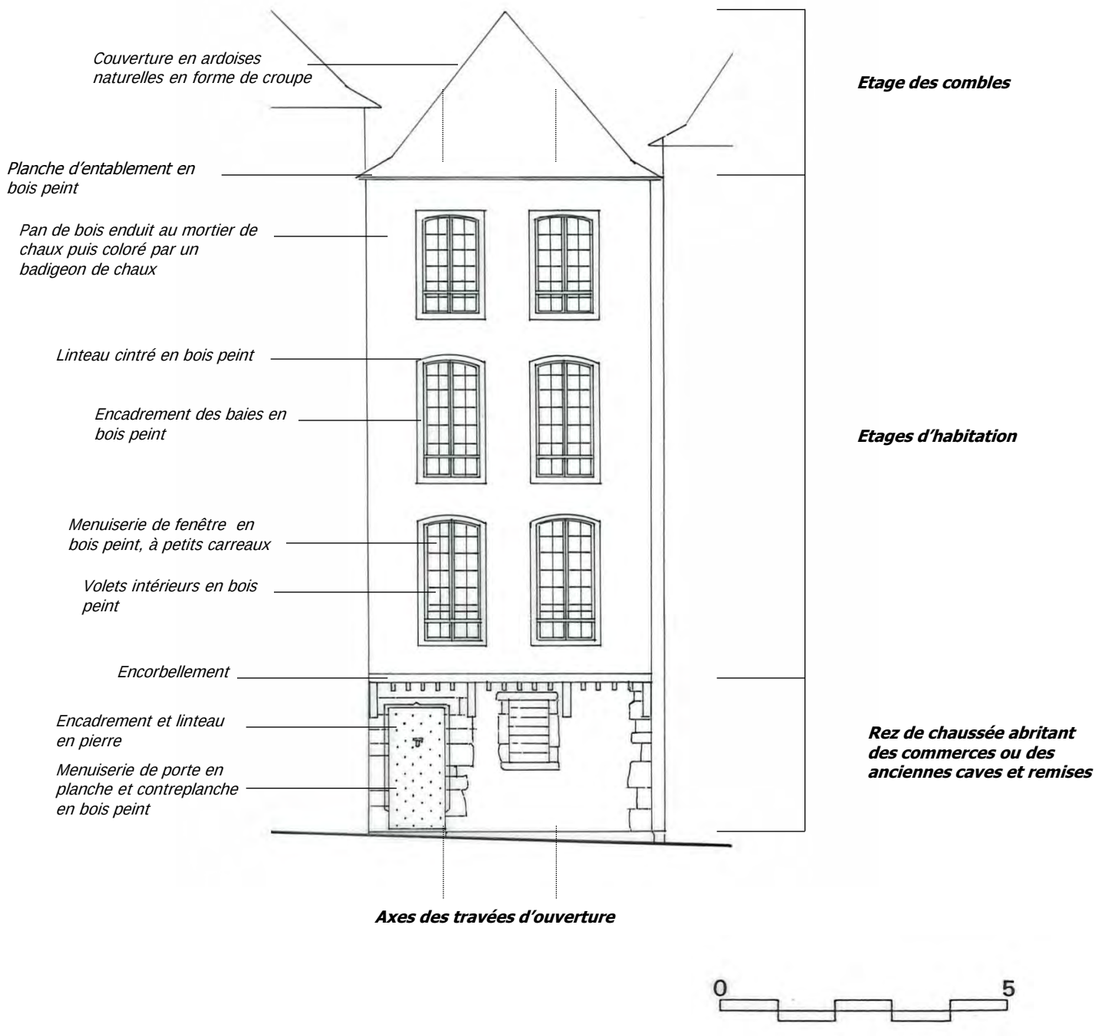

Maison étroite à pan de bois dont la partie haute date ou a été remaniée au XVIII° siècle et construit sur des bases plus anciennes (témoin porte et encorbellement).

Composition générale de la façade

La façades se compose en deux travées d'ouverture, sur les trois étages.

Le rez de chaussée obéit à une autre logique. La porte d'entrée étant placée sur la partie gauche du bâtiment. La maçonnerie du rez de chaussée formant soubassement, est montée en maçonnerie et pierre de taille.

Les étages sont construits sur un encorbellement (porté par des consoles et solives), c'est-à-dire en surplomb par rapport au soubassement. La structure des étages est un pan de bois rempli en petite maçonnerie. Ce pan de bois assez pauvre, n'avait pas à priori vocation à être vu.

La modénature se résume à l'essentiel : encadrements et couvrement en bois peint.

Encorbellement sur consoles et solives en bois

Luminaire à déposer

Linteau en pierre à accolade

Enduit couvrant au mortier de sable et chaux à restituer. Puis badigeon de chaux coloré

Jambage en pierre de taille

Menuiserie à déposer

Menuiserie de porte en planche et contre planche à restituer

Seuil en pierre

Détail de la porte, encadrement et menuiserie : état actuel

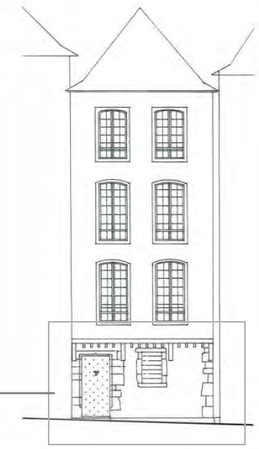

Autre exemple d'encorbellement avec corbeau en pierre sur un mur de refend en pierre. Rue du Château

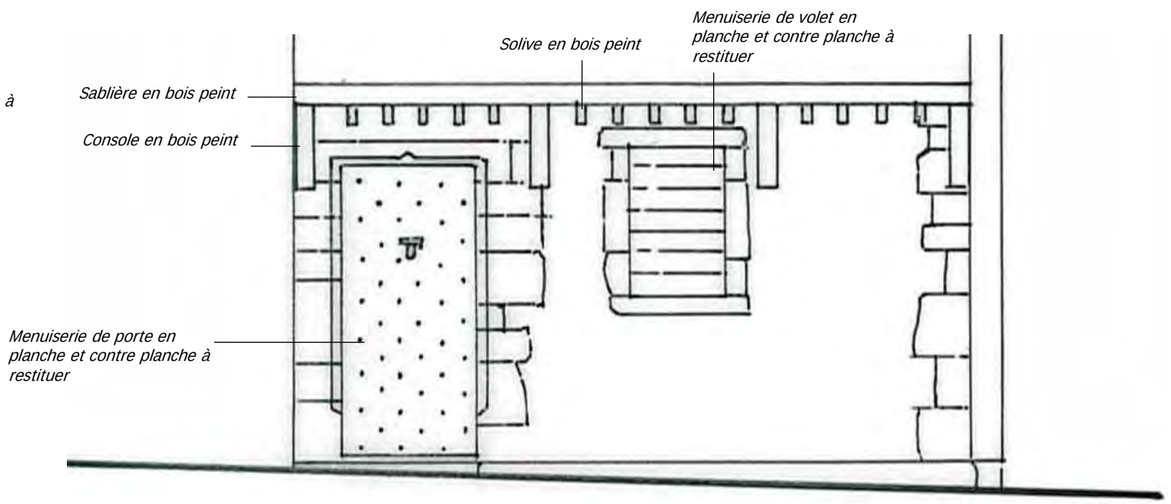

État restitué

Des fenêtres allongées à petits carreaux et des encadrements en bois

Planche d'entablement en bois peint

Persienne à déposer

Piquer l'enduit

Restaurer le garde-corps en bois

Ré enduire le pan de bois et les panneaux par un enduit couvrant au mortier de sable/chaux, puis badigeonné à la chaux colorée

Restaurer la menuiserie en bois

Persienne à déposer

Restituer le garde-corps en bois peint

Détail du pan de bois, des baies et de leurs composantes : état actuel

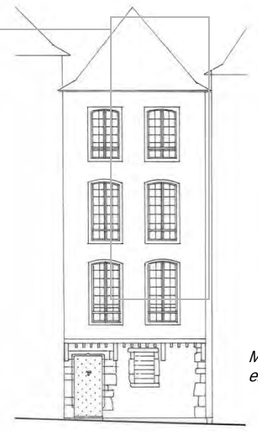

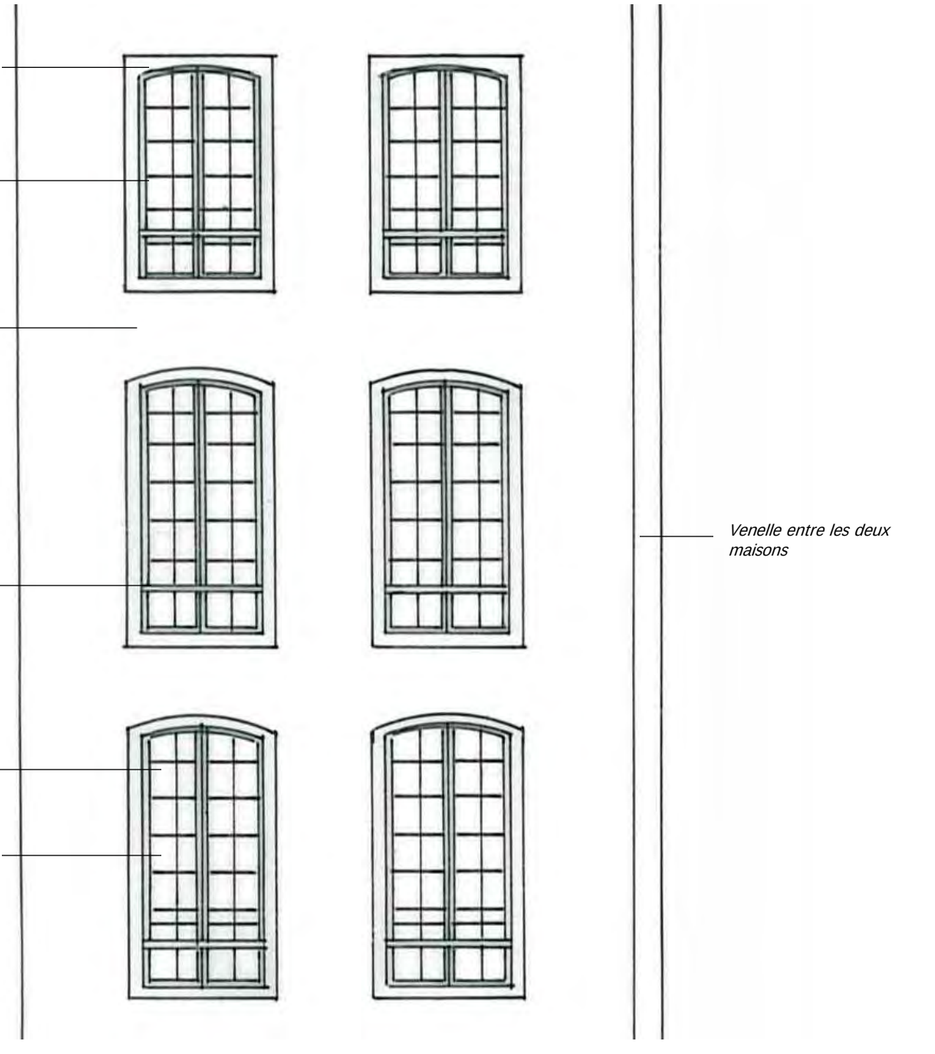

Linteau en bois plat

Menuiserie en bois peint et encadrements en bois peint

Enduit couvrant au mortier de sable/chaux, puis badigeonné à la chaux colorée

Garde-corps en bois peint

Menuiserie de fenêtre à deux battants, à petits carreaux

Restaurer des volets intérieurs en bois peint

Venelle entre les deux maisons

État restitué

2, rue Fournets – Place Reine Marguerite

Cadastre actuel

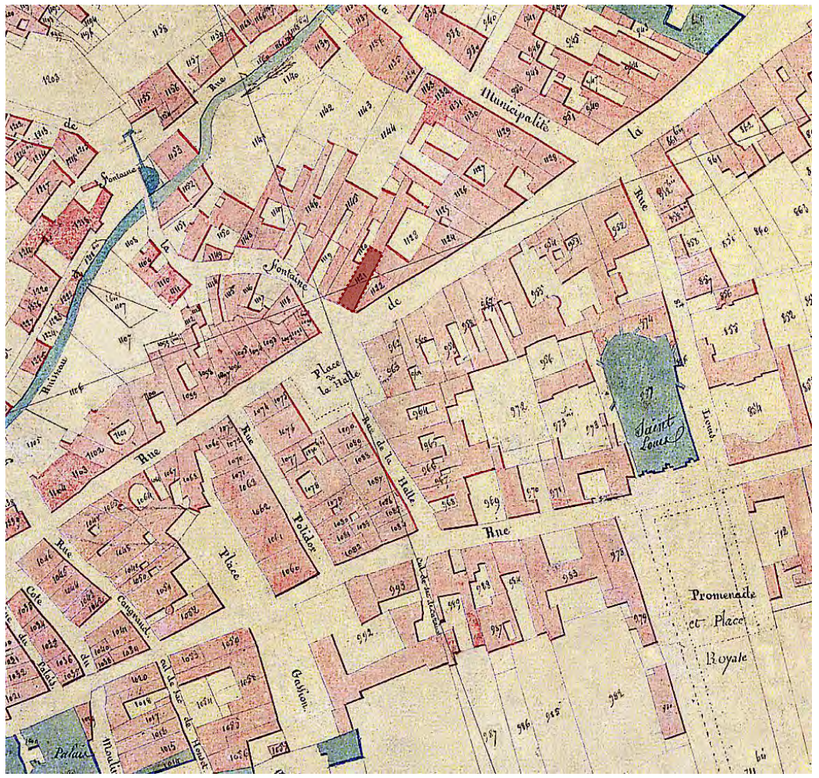

Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 2, rue Fournets se situe sur l'angle Est de la place Reine Marguerite et au début d'une rue descendant dans le quartier du Hédas. Cet immeuble prend place dans un ensemble urbain réglé. Les différents immeubles qui bordent cet espace public datent du XVII° au XX° siècle.

Le n° 28, s'inscrit sur le flanc Nord de la place, dans un parcellaire étroit. On notera qu'entre le cadastre Napoléonien et l'actuel ci-dessus, des parcelles ont été regroupées. Cela a pour conséquence la perte du rythme des façades étroites sur la rue.

L'immeuble est encadré par des bâtiments appartenant à la même typologie, ce qui forme sur cet angle de la place un ensemble assez cohérent.

Photographie de l'état actuel : les murs ont été décrépis, laissant apparaître la maçonnerie de moellons et de briques et les chaînes d'angle montées en pierre non appareillées.

Le dessin ci-contre propose de restituer un enduit couvrant au mortier de chaux et de sable et un badigeon de chaux coloré, afin de redonner à la façade une « peau » d'autant plus essentielle vue son orientation à l'Ouest.

La façade haute et étroite composée en deux travées

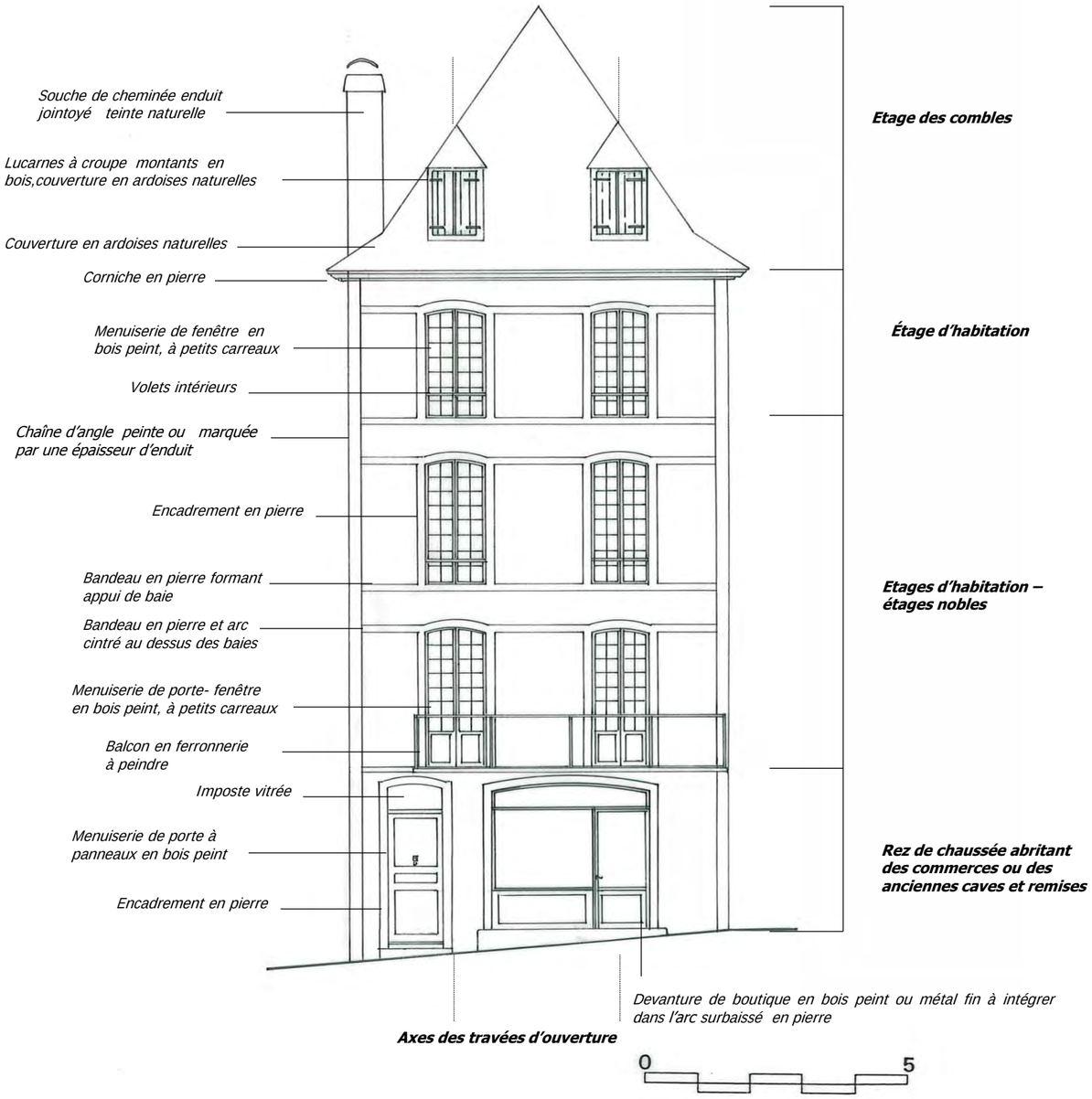

Immeuble urbain pouvant dater du XVIII° siècle construit en maçonnerie de moellons.

Composition générale de la façade

La façade se compose en deux travées d'ouverture, sur les trois étages et le niveau des combles où elles se prolongent par deux lucarnes à croupe.

Au rez de chaussée, la porte s'inscrit dans l'angle gauche. L'arc cintré accueille une devanture de boutique intégrée dans la baie (montants en bois ou métal peint).

La modénature bien que simple tient une place importante et donne un aspect « soigné » à la façade :
- bandeaux en pierre qui soulignent les étages,
- encadrements en pierre des baies
- chaînes d'angle qui encadrent la façade. Elles sont réalisées à l'enduit en surépaisseur et peintes dans la même teinte que la pierre
- corniche moulurée en pierre qui couronne l'édifice et permet l'articulation avec le toit en ardoise.

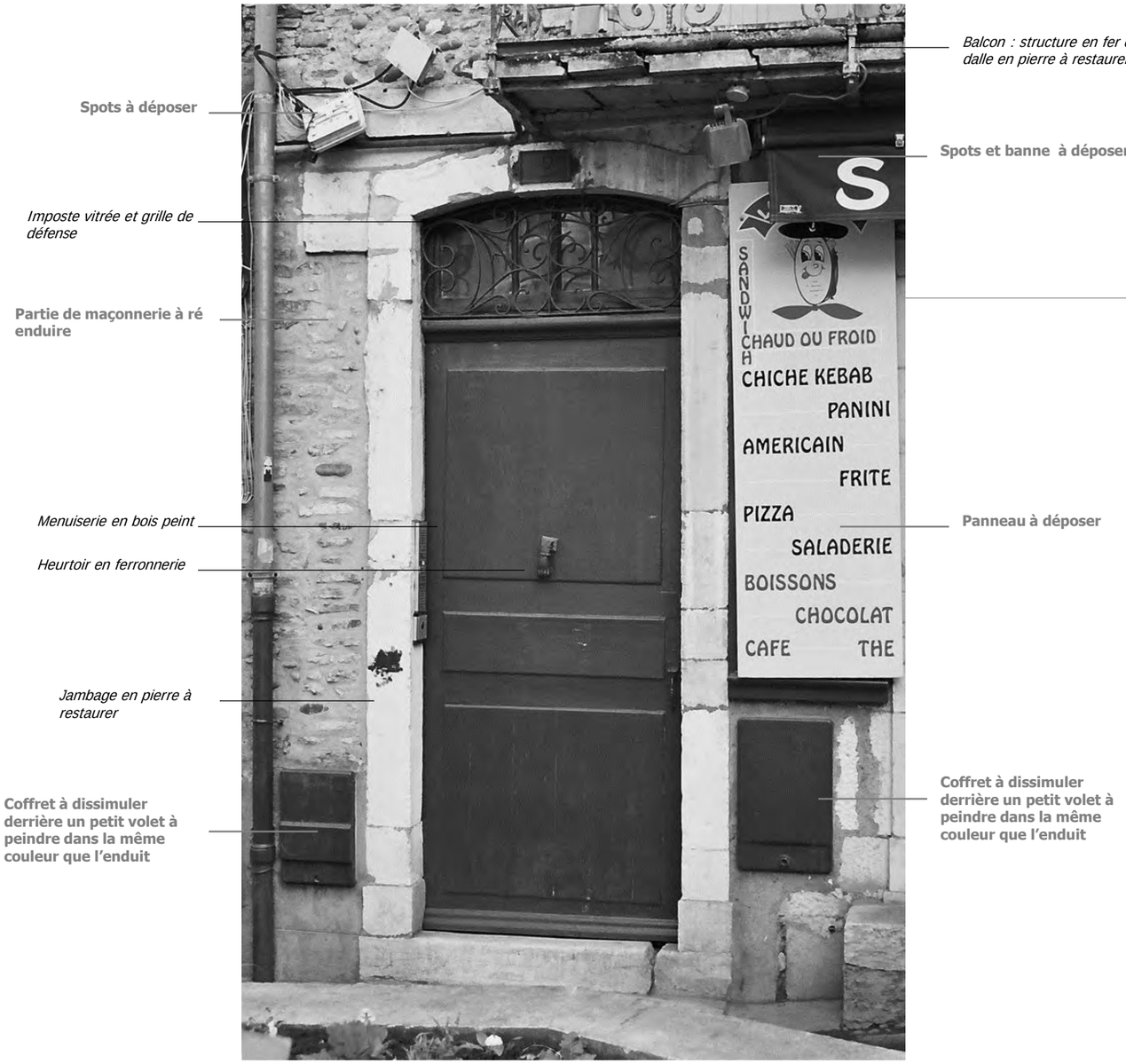

La porte : son encadrement et sa menuiserie

Détail du heurtoir en fonte

Une modénature qui souligne la composition de la façade

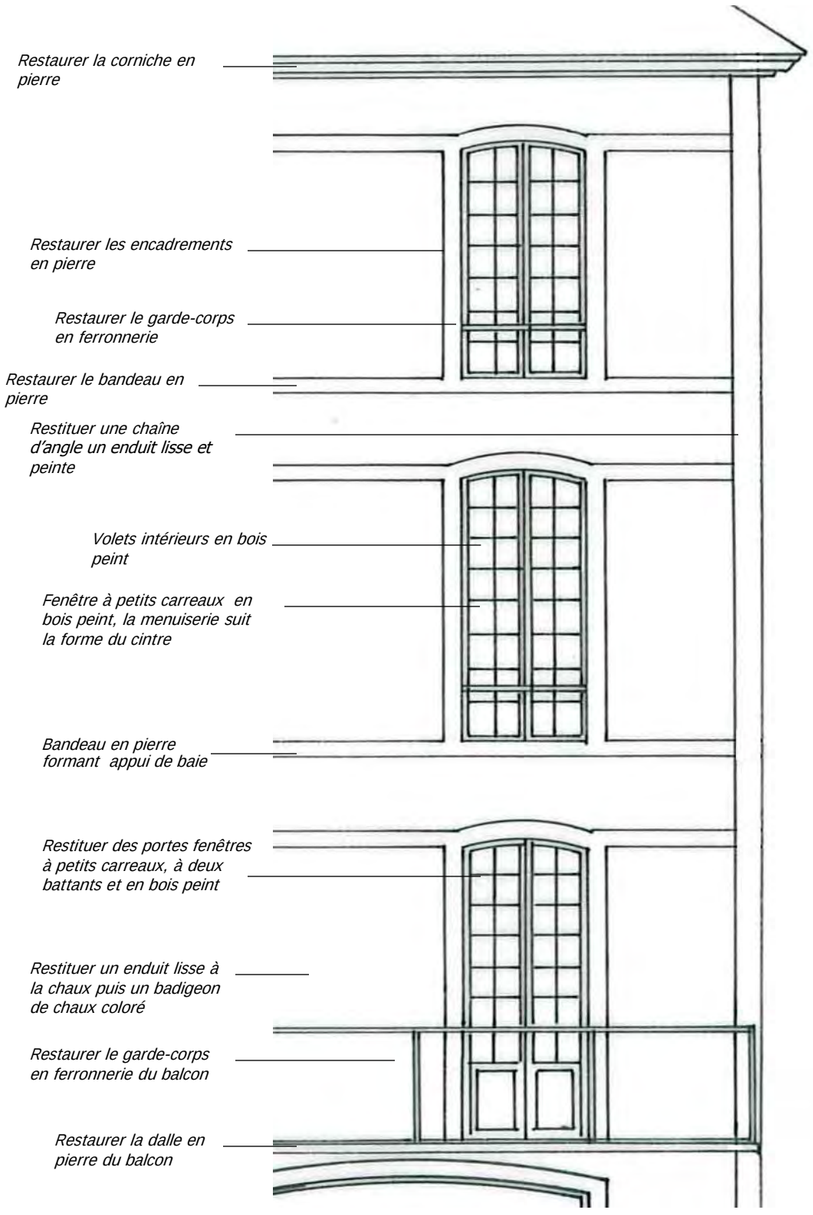

Détail de la ferronnerie du balcon : jeux de volutes.

Détail d'une travée d'ouverture et de ses composantes

État restitué

Etat actuel

Détail d'une travée d'ouverture et de ses composantes

État restitué

Etat actuel

Autres exemples d'architecture du XVIII° siècle à Pau

Type d'immeuble à façade étroite sur la rue Joffre : la composition et les éléments de modénature sont encore en place, encadrements, menuiseries des fenêtres, bandeaux.

Grand immeuble sur la rue Joffre ayant subi des modifications importantes au rez de chaussée et une surélévation. Malgré cela, la composition et les encadrements des baies des deux premiers étages ont été maintenues : proportion des baies, encadrements et menuiseries.

Grande maison à l'angle de la rue Henri IV et la rue Gassion. Les éléments de modénature (encadrements, bandeaux, chaîne d'angle en enduit et peinte) et les menuiseries de fenêtres des étages et des lucarnes sont encore en place. Le rez de chaussée a été remanié au XIX° siècle avec l'ajout d'une devanture en bois.

5, place Reine Marguerite, grande façade et son retour construits pour border la place : le soubassement est marqué par les arcades, les étages sont soulignés par les bandeaux en pierre. Les fenêtres sont à croisée en partie haute, en bois peint et petits carreaux.

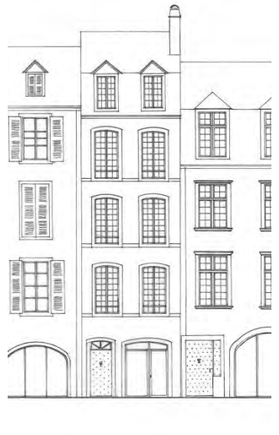

30, rue du Maréchal Joffre : façade étroite et haute, étages soulignés par les bandeaux en pierre, menuiseries de fenêtres allongées et à petits carreaux.

Type de menuiserie de porte à deux battants en bois à moulure et peint. Imposte vitrée et heurtoir en fonte. Place Saint Louis de Gonzague

Type de menuiserie de porte à un battant en bois à moulure et peint. Imposte vitrée. Rue Maréchal Foch

Type de menuiserie de porte à un battant en planche et contre planche, en bois peint. Imposte vitrée et heurtoir en fonte. Rue Maréchal Joffre

Type de menuiserie de porte à deux battants en bois peint. Imposte vitrée. Rue Henri IV

Types de porte et de menuiserie du XVIII° siècle.

Type de menuiserie avec une croisée en bois en partie haute et ouvrant à la française en partie basse. Linteau plat en pierre moulurée et ferronnerie de garde-corps à volutes. Rue Maréchal Joffre

Type de menuiserie avec une croisée en bois en partie haute et ouvrant à la française en partie basse. Couvrement par un arc cintré en pierre avec clef pendante. Les volets intérieurs ont été conservés.
Place Saint Louis de Gonzague

Type de menuiserie avec ouvrant à la française et petits carreaux. Le garde-corps et les persiennes ont été rapportés au XIX° siècle. Rue Henri IV

Types et évolution des menuiseries de fenêtre au cours du XVIII° siècle

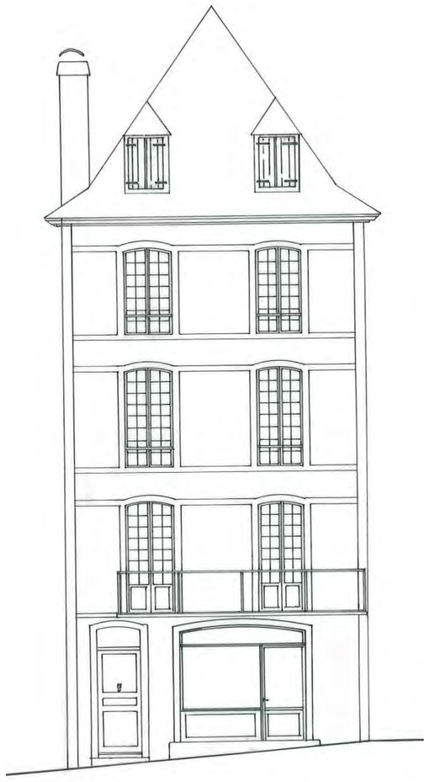

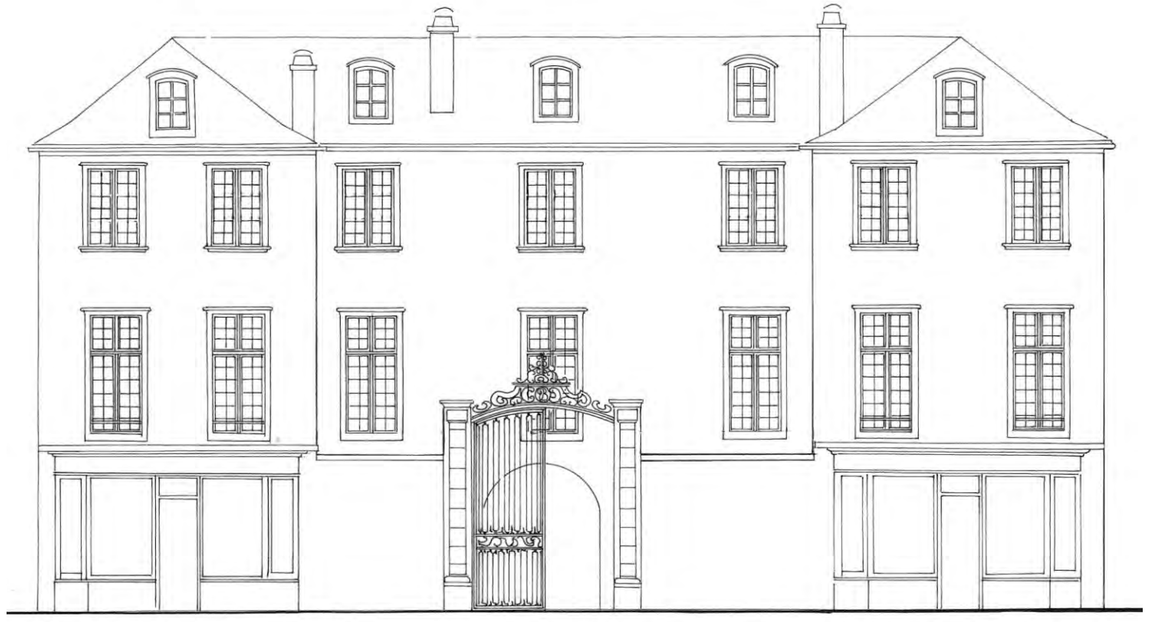

Plus on avance dans le temps, plus on se rapproche de notre époque, plus les façades sont nombreuses ;il est donc possible d'observer de nombreuses expressions architecturales: l'hôtel particulier, l'immeuble avec rez de chaussée commercial, la maison étroite et haute, coincée dans une rue étroite du vieux quartier. Selon la classe des immeubles, le traitement coloré ne sera pas tout à fait le même.

Remarquer cette ressemblance entre toutes les façades, alors qu'elles sont de classe complètement différentes

L'hôtel particulier

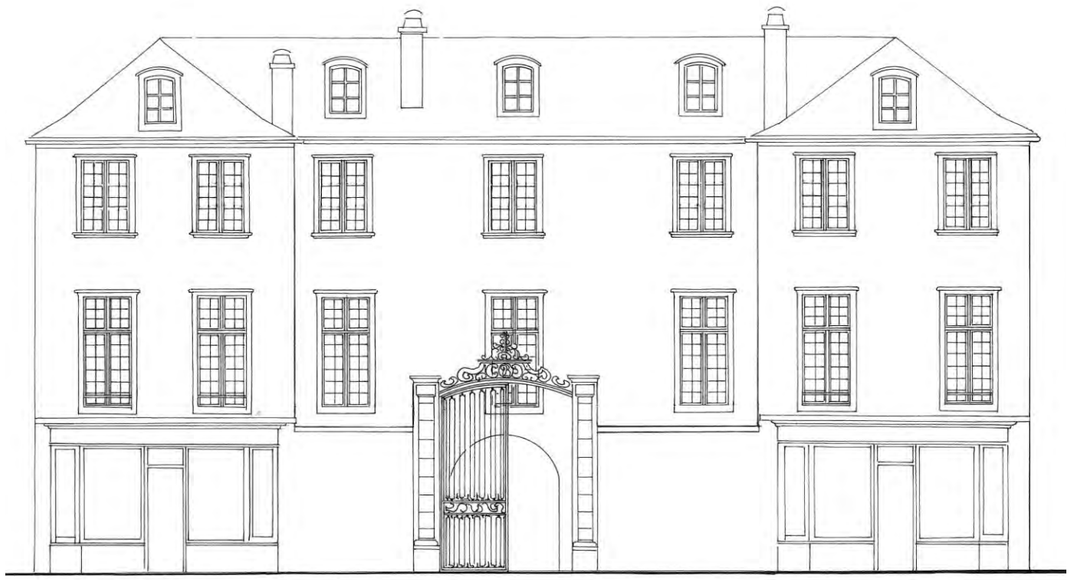

L'hôtel particulier, souvent installé au fond d'une cour, s'impose par ses dimensions et l'élégance de ses modénatures; ses façades seront traitées au badigeon de chaux, dans des coloris délicats.

Les ferronneries, en couleur foncé pour mettre en valeur leur finition ouvragée.

Certaines cours particulières ont reçu des constructions dont les façades sur rue, dissimulent en partie, l'ancien hôtel .

Le mur de clôture, sur rue, reçoit une couleur naturelle, assortie à l'ambiance de la rue.

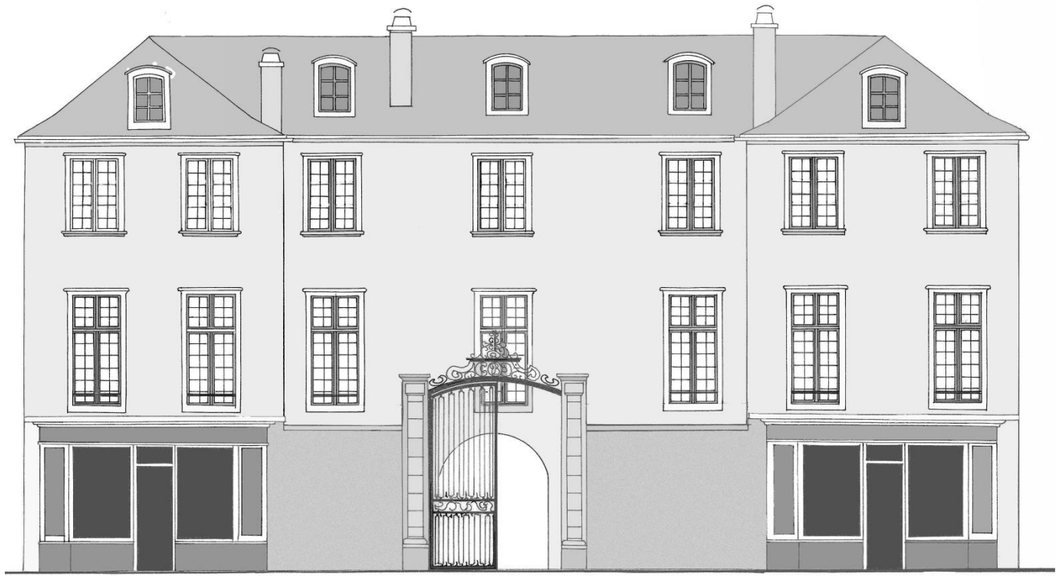

. . . et ses colorations délicates

1010-Y30R

1005-Y20R

1010-Y40R

0515-Y20R

1010-Y50R

1510-Y40R

L'immeuble du XVIII° reçoit une couleur moyenne qui valorise ses modénatures.
La nuance est choisie de façon à s'harmoniser avec l'environnement.

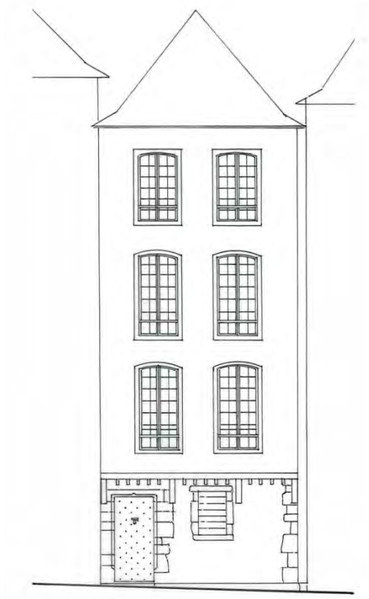

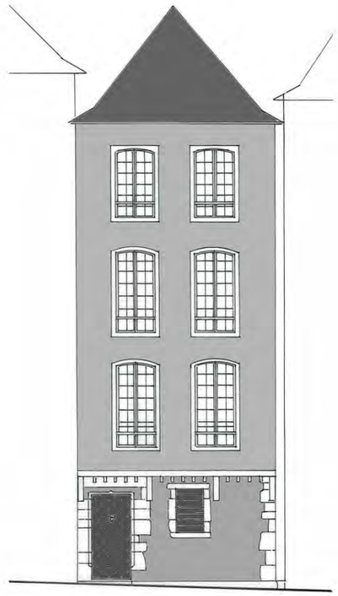

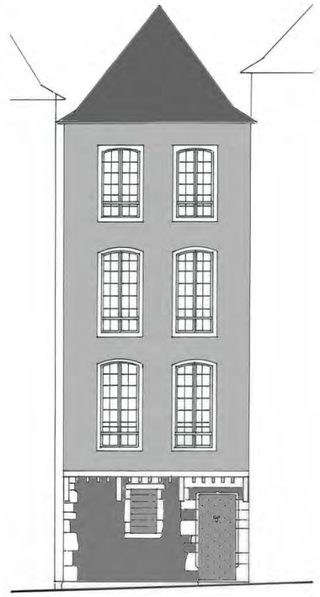

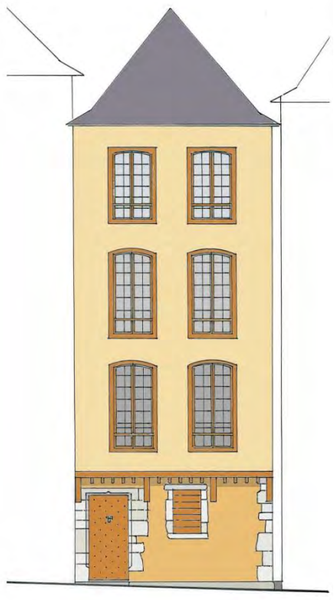

1020-Y20R/2040-Y20R

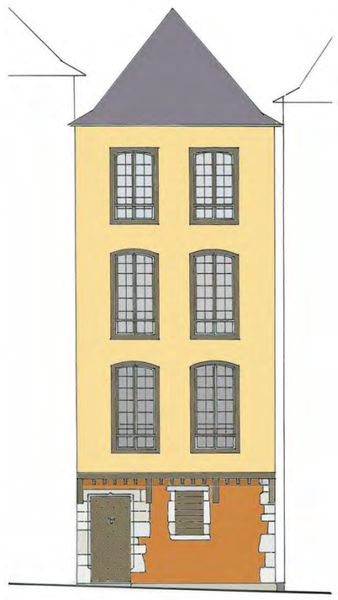

0530-Y10R/3040-Y50R

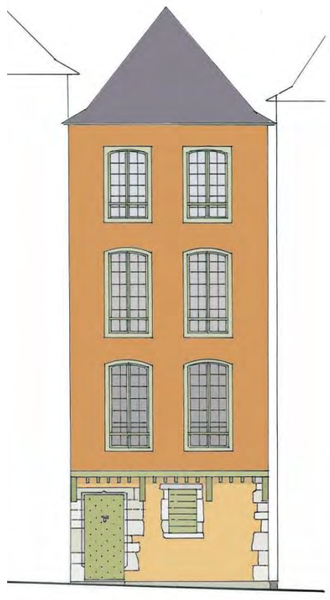

2040-Y50R/2040-Y20R

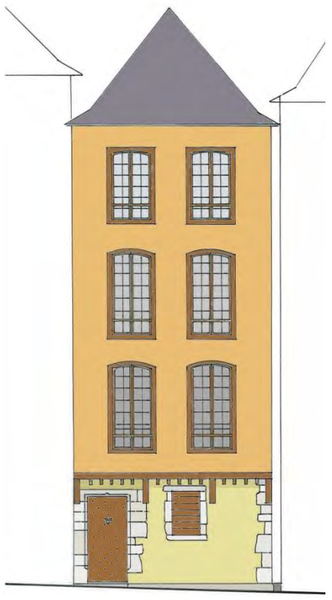

2040-Y20R/2030-Y

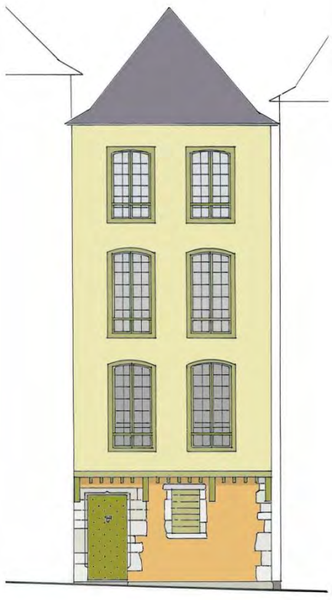

2030-Y /2040-Y20R

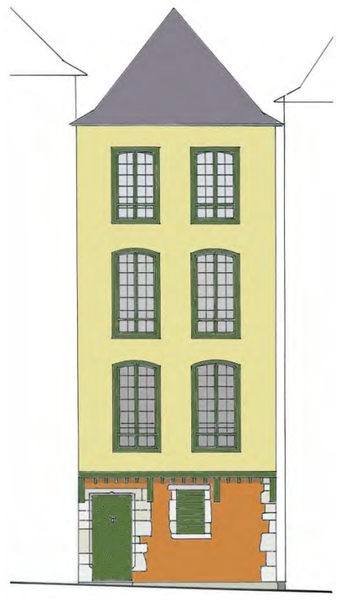

2030-Y/3040-Y50R

Dans une rue étroite, il est possible de forcer les couleurs pour éclairer et animer la rue; sur ces maisons plutôt populaires,
il est possible de jouer avec des assemblages forts entre le rez de chaussée et les étages.

Les façades au XVIIIe

❊ L'hôtel particulier…

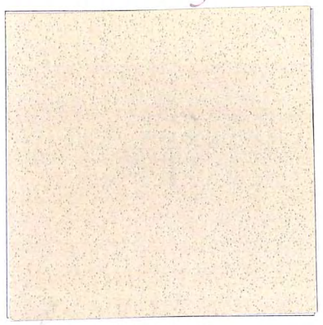
1005-Y20R

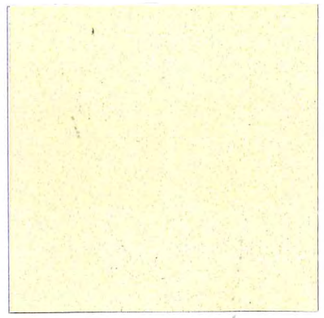
0515-Y20R

3502-B

4005-B80G

7502-B

■ Façades

1010-Y40R

1010-Y30R

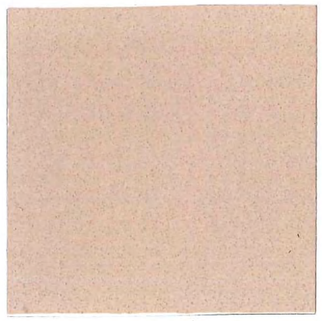
1510-Y40R

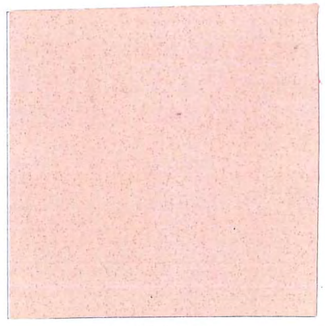
1010-Y50R

■ Menuiseries

2010-G90Y

3010-G90Y

6030-G70Y

3005-G50Y

5005-G50Y

7005-G50Y

■ Ferronneries

5030-Y50R

6030-G90Y

3040-Y30R

6040-G50Y

0530-Y10R

2030-Y

❊ Le petit immeuble dans une rue étroite, la façade sur cour…

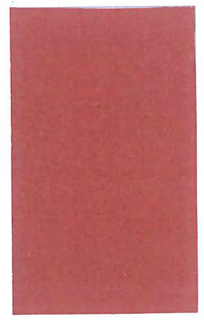
3040-Y50R

2040-Y20R

1020-Y20R

■ Les encadrements

choisir le badigeon qui est le plus proche de la pierre en place…

1005-Y20R

1005-N

1505-Y50R

Jusqu'au XIXe siècle, il semble que le bleu était inabordable, instable…

MARS 2007

Atelier Etienne Lavigne - Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété - Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Opération de mise en valeur des façades

L'architecture du XIX ème siècle à Pau et ses couleurs

Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-marie Robert-Crété – Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Mars 2007

L'architecture du XIX ème siècle à Pau et ses couleurs Sommaire

Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L' architecture du XVI° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVIII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XIX° siècle à Pau et ses couleurs

L'immeuble bourgeois
6, place Albert 1er

L'immeuble modeste
10,rue Mourot

L'immeuble « Hausmannien »
3, rue Carnot

L'immeuble de rapport
13, rue Bayard

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L' architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

8, rue Duplaa - quartier du palais de justice

Le n° 8 se situe sur la place derrière le palais de justice. Cet espace n'existait pas lors de l'établissement du cadastre Napoléonien en 1812. Il fait partie d'un ensemble urbain conçu et réglé autour du bâtiment public : le square et la rue Duplaa prennent place dans l'axe de la façade du palais. De part et d'autre de la rue Duplaa, deux immeubles aux proportions et à l'architecture identiques encadrent et ferment cet espace public.

La photographie ci-contre rend compte de la situation de l'édifice dans le contexte urbain : la composition symétrique sur l'axe de la rue Duplaa ; l' architecture classique et monumentale qui borde cet espace public.
On notera la rupture d'échelle et d'architecture provoquée par l'immeuble des années 1960 à gauche.

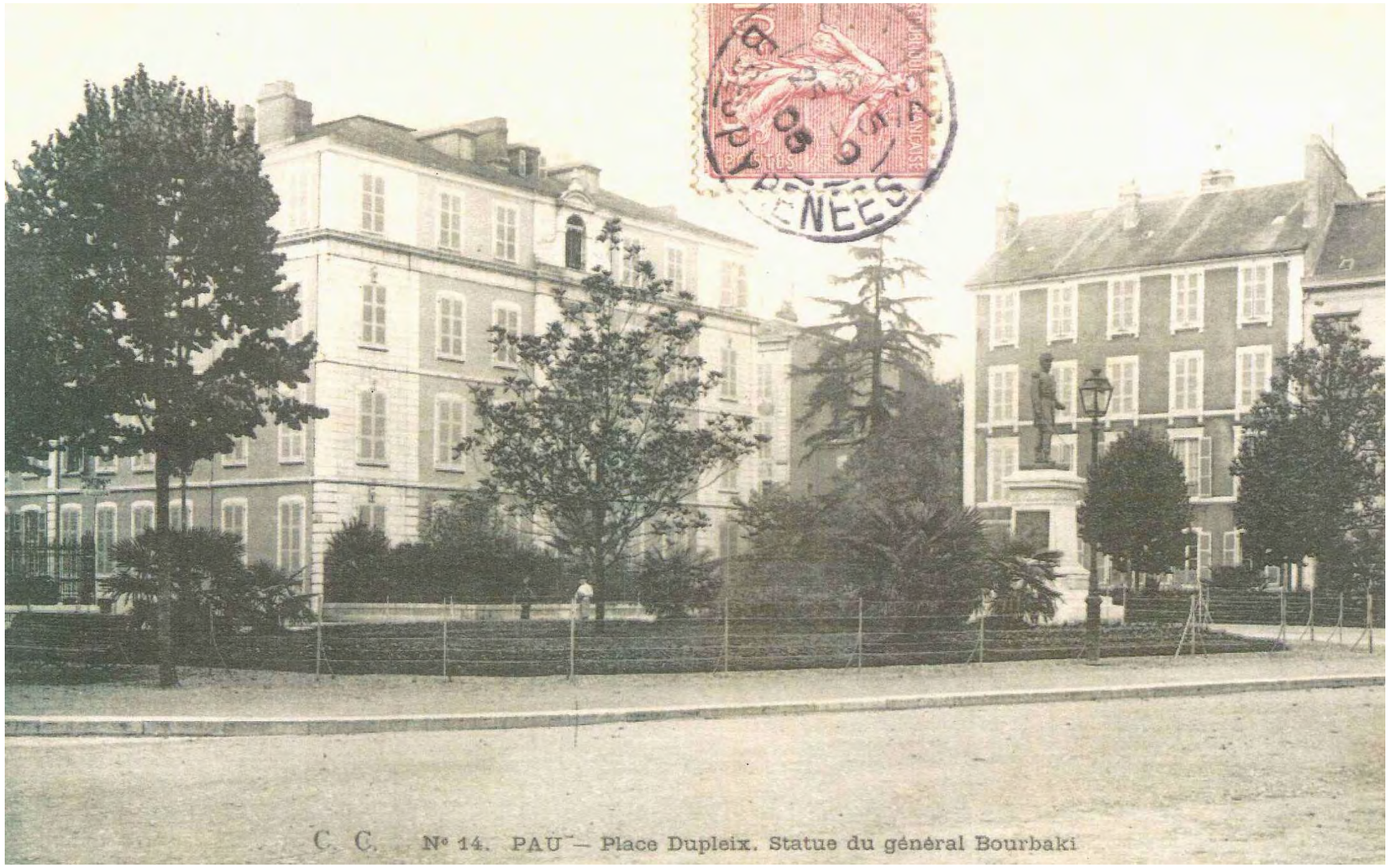

Cette vue ancienne nous renseigne sur le traitement des façades au début du XX° siècle : enduit à grain et de couleur sombre qui fait ressortir la modénature et la composition, gommée et peu mis en valeur par le traitement actuel, clair et lisse.

La composition architecturale sur la façade latérale, rue Duplaa- façade secondaire et le petit pavillon

Une architecture classique et réglée, reflet du statut aisé du propriétaire

La composition architecturale sur la façade principale : axe de symétrie, richesse de la modénature .

Grand immeuble bourgeois construit à la fin du XIX° siècle

Organisation du bâti :

La propriété se compose de deux bâtiments distincts par leur taille et leur statut : le premier, le plus imposant donne sur la place, le second plus bas et secondaire est édifié sur la rue Duplaa, en retour.

Composition générale de la façade sur la place

Un axe central de symétrie :
La façade se compose en sept travées d'ouverture suivant un axe centrale de symétrie. Ces travées se déclinent sur quatre niveaux marqués par la hiérarchie des étages et des bandeaux en pierre. Les étages nobles du rez de chaussée et du premier niveau sont plus hauts que les niveaux supérieurs.
La travée centrale est traitée différemment : les portes-fenêtres ouvrent sur perrons et balcons ornés de ferronnerie. Les photographies anciennes montrent que les murs trumeaux sur cette travée et les travées latérales étaient protégés et décorés par un enduit à fausse coupe de pierre : élément qui distinguait un peu plus ces travées des autres.

Composition générale des façades sur la rue Duplaa

La façade latérale de l'immeuble principal donne sur la rue Duplaa. Elle est également composée en travées d'ouverture au nombre de six. Cette façade est toutefois moins soignée que celle sur la place : il n'y a pas de hiérarchie entre les travées, la modénature et les encadrements sont plus simples.

Le second bâtiment est plus bas. Il donne accès à la cour par un portail monumental. Il est composé de trois niveaux, un entresol, un étage et les combles; les baies sont organisées en cinq travées.
Les pilastres en pierre encadrent la façade et la travée centrale.
L'étage des combles est éclairé par des lucarnes en pierre.

Les portes-fenêtres ouvrent sur un balcon et un balconnet en pierre, dalle et consoles sculptées. Le garde-corps en ferronnerie dessine des volutes et arabesques. La travée encadrée par des pilastres en pierre, se prolonge à l'étage attique par un fronton surmonté d'un édicule en pierre.

La travée latérale : pilastres en pierre, encadrements en pierre et linteaux surbaissés des baies surmontées d'une clef passante et sculptée. Les composants de la fenêtre: les garde-corps en ferronnerie, les contrevents à persienne et les menuiseries en bois à grands carreaux, sont peints.

Une modénature, des composants et des matériaux soignés

Le portail monumental donne accès à la cour.

En rez de chaussée, les baies possèdent une allège en pierre. L'appui de fenêtre également en pierre est saillant. Sur le petit bâtiment, l'entresol s'ouvre sur des baies à deux niveaux. Les volets à persienne suivent cette logique et sont conçus en deux parties.

Autres exemples d'immeubles organisés suivant un axe de symétrie centrale et arborant une modénature plus ou moins riche et ornée.

3, rue Duplaa

13, rue Maréchal Foch

3, rue Lassansa, rue Espalungue

Place de la Libération

Rue Louis Barthou

Déclinaison du type

D'autres immeubles, de la villa au petit immeuble urbain, peuvent s'apparenter à ce type. Ils ont en commun une composition par travée d'ouverture, des étages marqués par des bandeaux et une modénature soignée, en pierre.

12, rue Montpensier

5, rue Louis Barthou

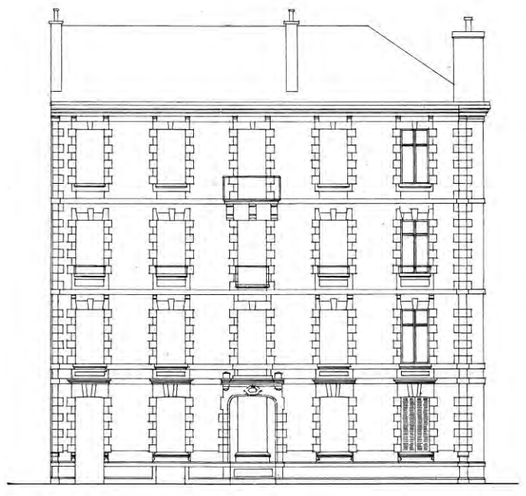

16, Boulevard Barbanègre

Place Saint Louis de Gonzague

5, rue Darrichon

10, rue Mourot - quartier du palais de justice

Le 10, rue Mourot, occupe une place importante dans le paysage urbain : édifié à l'angle des rues d'Orléans et Mourot, larges et débouchant sur la place. Il offre généreusement ses façades à la vue. Il s'insère dans un îlot très homogène construit durant la seconde et la fin du XIX° siècle.

Les façades sont orientées au Nord et à l'Ouest. Le rez de chaussée à une vocation commerciale.

La composition architecturale

La composition architecturale s'inspire des principes classiques, tout en arborant une modénature simple.

Composition en travées d'ouverture

Cet immeuble s'apparente aux constructions modestes de la deuxième moitié du XIX° siècle.

Composition générale de la façade sur la place :
La façade au Nord se compose en cinq travées d'ouverture, sur trois niveaux et un étage de combles ouvert par des petites lucarnes à fronton en bois.

L'angle est traité en tant que tel par une travée qui se distingue au troisième niveau par une porte-fenêtre ouvrant sur un balcon.

Le rez de chaussée commercial devrait recevoir des devantures en accord avec ce type de façade : devanture en bois plaqué et peint, dessinées dans l'axe des travées.

<u>La modénature :</u>
Les façades sont encadrées par des chaînes d'angle harpées montées en pierre. Les encadrements de fenêtres et les consoles du balcon sont en pierre de taille. La corniche en bois moulurée surmonte l'ensemble. Bien qu 'elle soit en bois (construction pas assez riche pour se permettre la pierre), elle est une composante de la modénature et doit être traitée dans les mêmes tons que la pierre.

Menuiserie en bois à quatre grands carreaux

Contrevents à persienne en bois

Garde-corps en ferronnerie

Appui de fenêtre et encadrement en pierre

Imposte vitrée

Panneaux vitrés et grilles de défense ouvragées

Heurtoir

Encadrement en pierre de taille

La porte d'entrée à deux vantaux et panneaux en bois plein et vitrés.

Lucarne à fronton en bois, jouée bardée en ardoises naturelles

Corniche moulurée en bois à peindre comme la pierre de modénature

Balcon et garde corps en ferronnerie

Console en pierre taillée

Chaîne d'angle harpée

Détail de la travée de l'angle, avec balcon et porte fenêtre au dernier étage.

La boutique du XIX° siècle: devanture en bois

La devanture en bois consiste en un ensemble menuisé en bois placé au devant de la baie et qui intègre les dispositifs de clôture, d'enseigne...

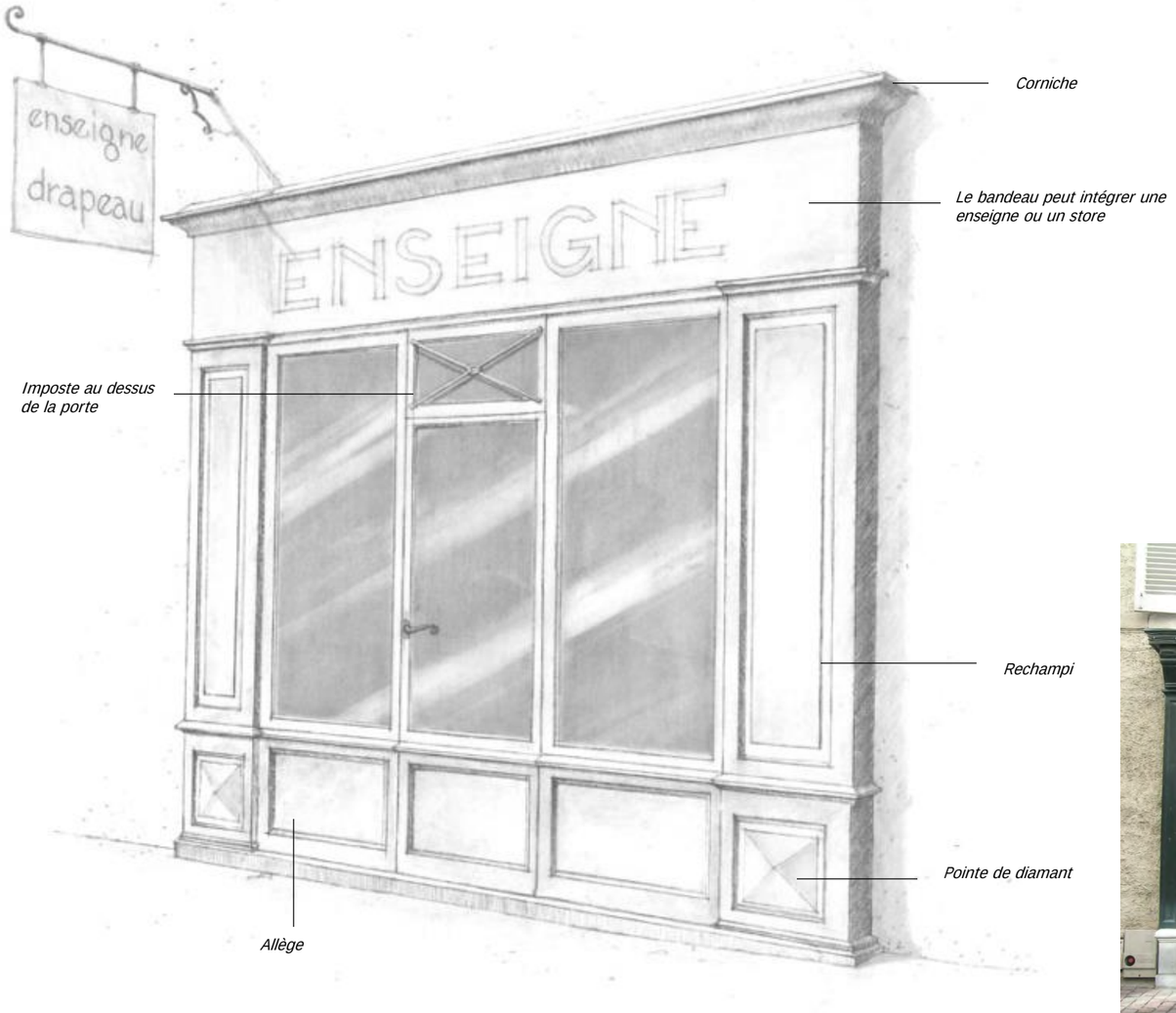

Dessin théorique ne correspondant pas à un édifice précis.

Autres exemples de devantures en bois

Ce type d'immeuble est très répandu à Pau.

23, rue Bernadotte

Place du Foirail

Place du Foirail

Rue Guichené

Rue Saint Jacques

Cours Camou, angle avenue de la Résistance

Angle avenue de la Résistance et rue Montpensier

Cours Camou, rez de chaussé non commercial

3, rue Carnot - quartier de la République

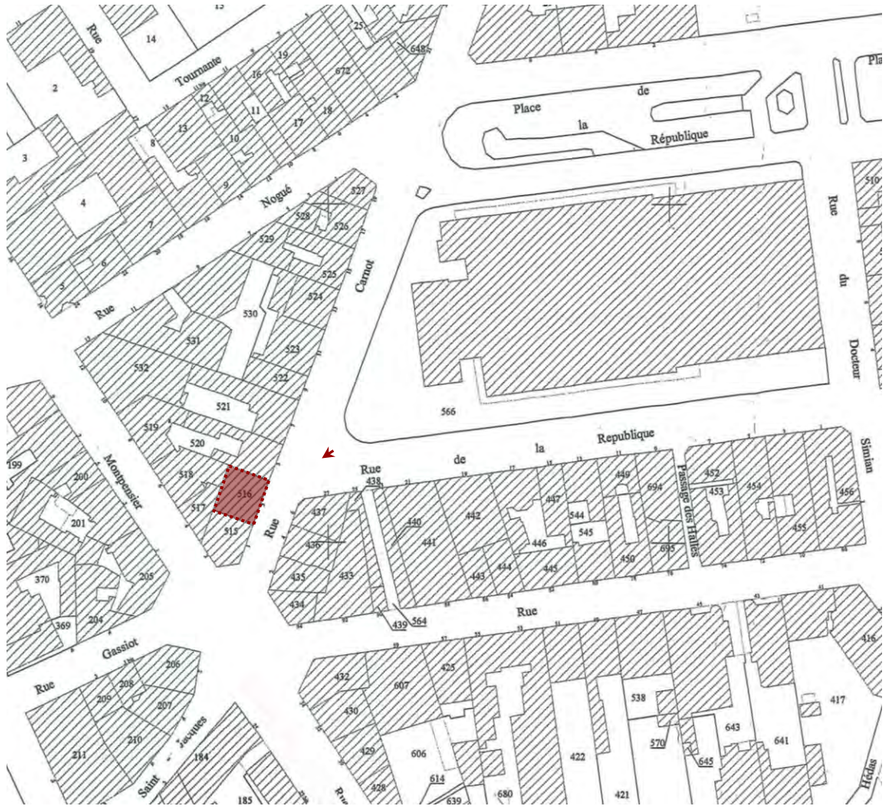

Le 3, rue Carnot, occupe une place importante dans le paysage urbain : édifié en bout d'îlot, il donne sur la place de la République ce qui permet un recul suffisant pour appréhender l'ensemble.
Il se déploie sur toute la largeur de la parcelle et accueille en rez de chaussée un commerce.

Il forme une rupture d'échelle et d'architecture par rapport aux immeubles juxtaposés au Nord, qui s'apparentent aux immeubles modestes de la seconde moitié du XIX° siècle. L'immeuble de droite fait partie de la même typologie.

L'unique façade est orientée à l'Est.

La façade est composée en travées d'ouverture et est marquée par deux oriels placés sur les travées latérales

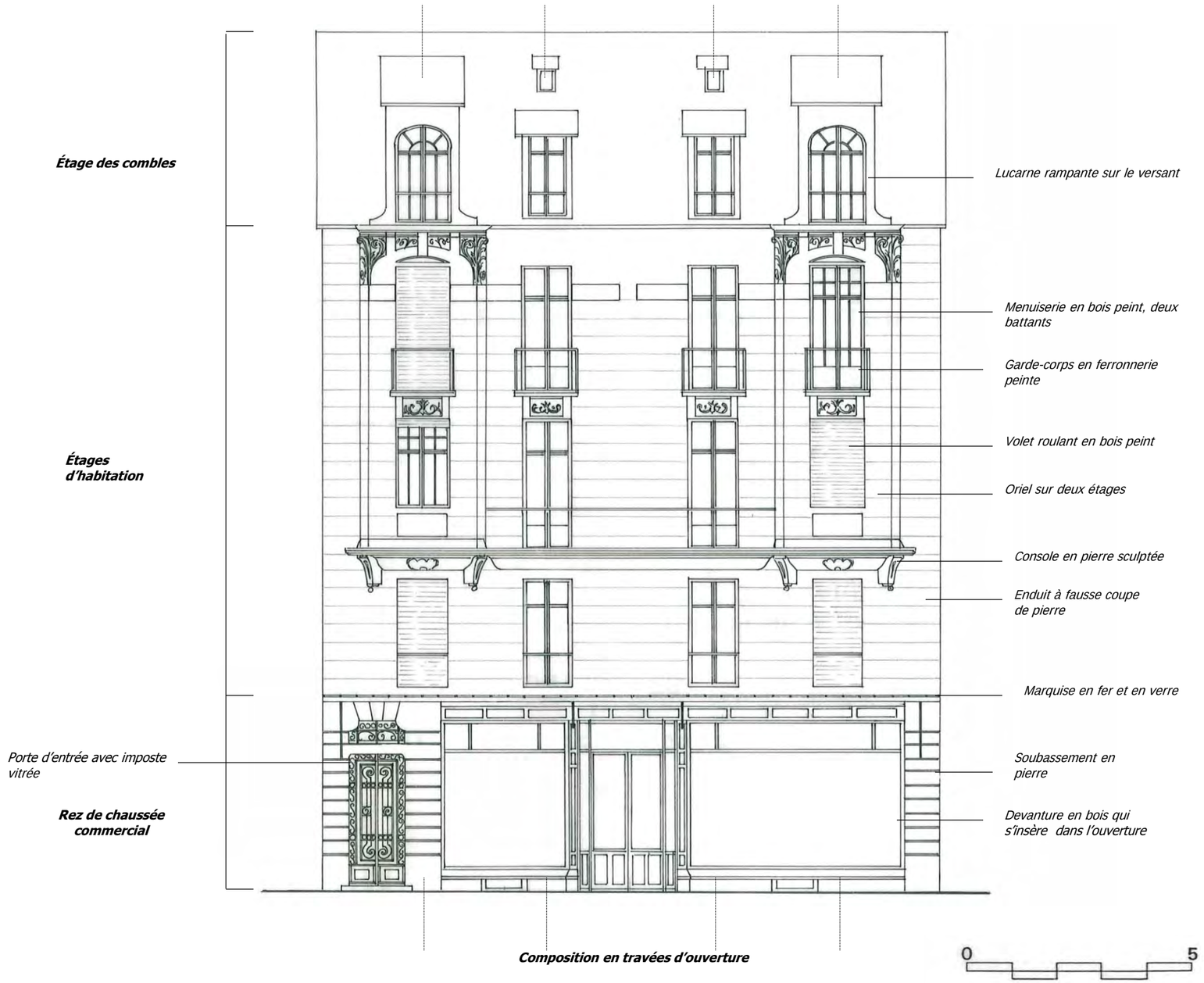

Cet immeuble s'apparente aux immeubles « hausmannien » de la fin du XIX° siècle, début du XX° siècle.

Composition générale de la façade :
La façade se compose en quatre travées d'ouverture, sur trois niveaux et un étage de combles ouvert par des lucarnes. Les murs sont protégés par un enduit à fausse coupe de pierre, marqué au fer.

Le rez de chaussée accueille un commerce et la porte d'entrée. Il est traité en pierre posée à joint épais.
Une marquise en fer et en verre prend place au dessus de ce niveau.

La modénature et le décor :
Les éléments de modénature sont réalisés en pierre de taille sculptée. Des décors particuliers doivent être signalés tels que le bandeau peint sous l'avant toit, l'emploi de briques vernissées au dessus des arcs des lucarnes ...

Cette architecture emploie des matériaux variés mais toujours mis en œuvre avec soin : pierre, fer, verre, bois …

Console en fer ouvragé

Verre poli en forme de " queue d'aronde"

Détail de la marquise en ferronnerie

Imposte vitrée

Plate bande

Porte à deux vantaux vitrés protégés et décorés par la ferronnerie

Soubassement en pierre de taille

Marquise de protection en fer et en verre

Imposte vitrée et partitionnée

Cadre en bois

Soubassement en pierre

Détails de la porte d'entrée et de la devanture en bois

Enduit à fausse coupe de pierre et décor en pierre sculptée

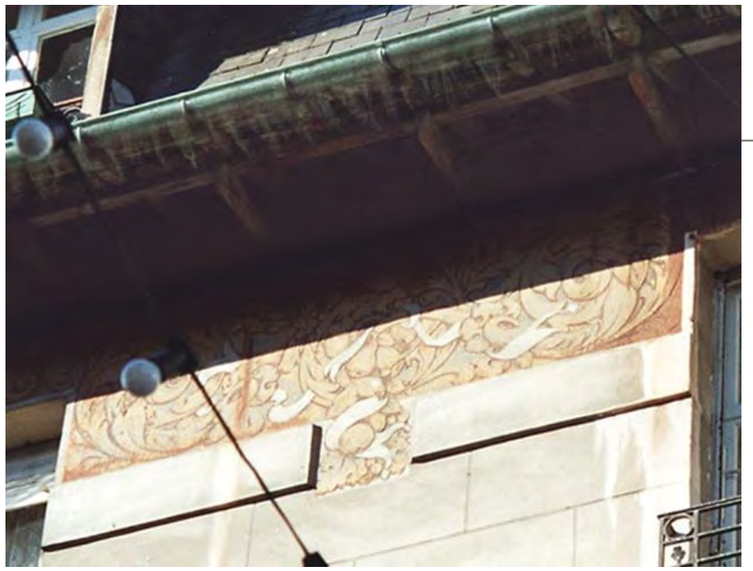

Détail du bandeau peint sous l'avant toit

Ferronnerie de garde –corps du balcon, peint

Console en pierre de taille

Détail du balcon et de l'oriel

Lucarne rampante sur le versant (chien - assis)

Décor en pierre sculptée

Bandeau peint sous l'avancée de toit

Balconnet avec garde-corps en fer forgé

Console et seuil en pierre de taille

Enduit à fausse coupe de pierre, marqué au fer

Oriel sur-le-pan, à deux étages

Détail de la modénature et de l'oriel latérale

Il existe quelques exemples de cette architecture à Pau.

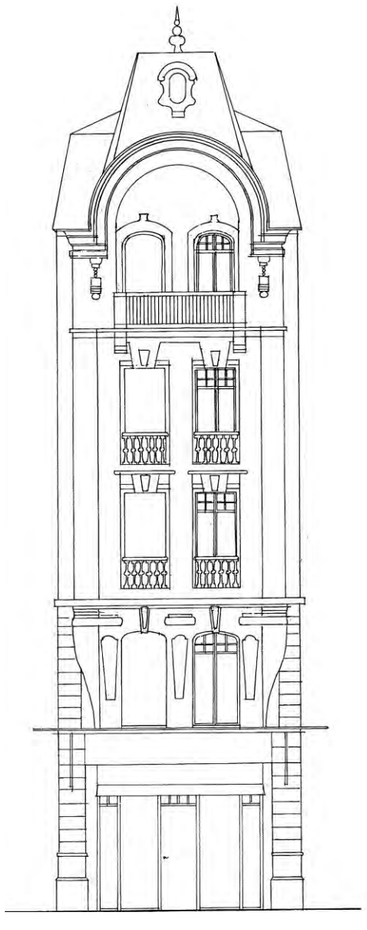

2, rue Montpensier

Rue Léon Daran, architecture qui se réfère à différents styles: hausmannien (enduit à fausse coupe de pierre, oriels, pierre sculptée) et néo-régionaliste (en partie haute avec les consoles en bois)

Cette architecture se distingue par l'emploi de l'enduit à fausse coupe de pierre et par le jeu de la volumétrie sur la façade : oriels, balcons…

Rue de la République

Rue Gambetta

Rue Maréchal Foch

13, rue Bayard - quartier de la place de Verdun

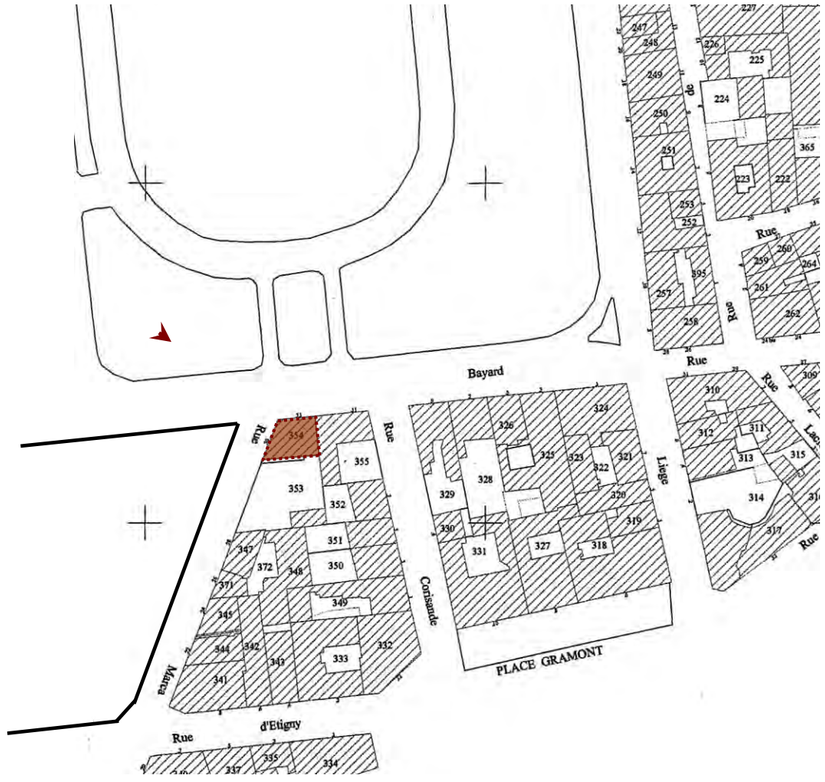

Le 13 rue Bayard est implanté sur un angle Sud de la place de Verdun. La façade principale est orientée au Nord, côté place. Elle se retourne à l'Ouest par une façade pignon. Au Sud, l'immeuble ouvre sur un jardin.
La photographie ci-contre, nous montre que cet immeuble est plus bas que ceux qui l'environnent. Toutefois on peut observer l'harmonie de l'époque de construction, de l'architecture et des styles.

Au Sud et à l'Ouest, la continuité urbaine et du bâti est assurée par le mur de clôture du jardin.

La façade arrière possède des galeries décorées par des bois découpés et peints.

Les façades sont composées en travées d'ouverture

La façade avant qui donne sur l'espace public offre une façade urbaine. Elle est composée suivant l'axe de symétrie de la travée de la porte.

Cet immeuble s'apparente aux immeubles de rapport de la deuxième moitié du XIX° siècle.
L'architecture s'inspire des principes classiques de la composition (travées, hiérarchie des étages...) tout en arborant une modénature simple. La façade arrière avec galerie est la plus ornementée.

Le bâtiment se déploie sur un angle. Les façades sur rue sont orientées au Nord et à l'Ouest. La façade sur le jardin ouvre au Sud par des galeries.

Composition générale des façades :
La façade au Nord se compose en trois travées d'ouverture, sur trois niveaux. La porte d'entrée prend place sur la travée centrale.

La façade Ouest en retour est composée de deux travées d'ouverture.

A l'arrière, la façade au Sud ouvrant sur le jardin est visible depuis la rue. Également composée en travées, elle est surtout rythmée par des galeries en bois soutenues par des poteaux. Ces galeries initialement ouvertes, arborent un décor en bois découpé et peint.

<u>La modénature :</u>
Les façades sont encadrées par des chaînes d'angle harpées montées en pierre tout comme les encadrements de fenêtres. La corniche en bois est composée de modillons et de moulures. Bien qu 'elle soit en bois, elle est une composante de la modénature et doit être traitée dans les mêmes tons que la pierre.

Encadrement en pierre de taille, linteau droit

Menuiserie de fenêtre en bois, partition en deux carreaux

Contrevents à persienne

Garde-corps, appui en bois et ferronnerie

Sur la façade urbaine, la modénature reste simple.

Imposte vitrée

Panneaux vitrés protégés par la ferronnerie

Menuiserie de porte à deux battants, en partie basse panneaux pleins avec pointe de diamant

Encadrement en pierre de taille

Détail des menuiseries de porte et fenêtre de la travée centrale

Consoles en bois

Enduit couvrant à grain

Planche d'entablement en bois peint

Chaîne d'angle harpée, en pierre

Détail du couronnement de la façade et de la chaîne d'angle.

Les galeries en bois sur la façade arrière

A l'arrière, la façade s'agrémente de galeries en bois, fermées ou ouvertes et décorées par des bois découpés. Les bois et enduits de façade sont souvent très colorés.

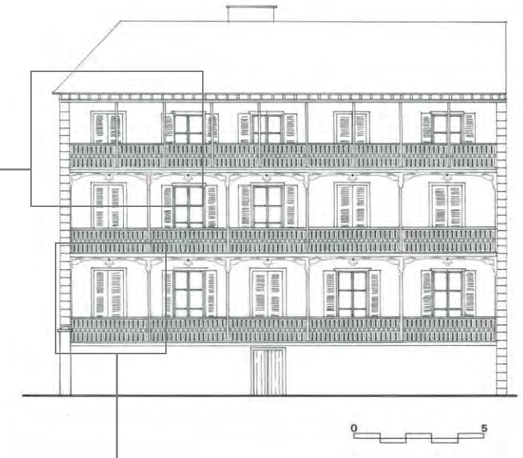

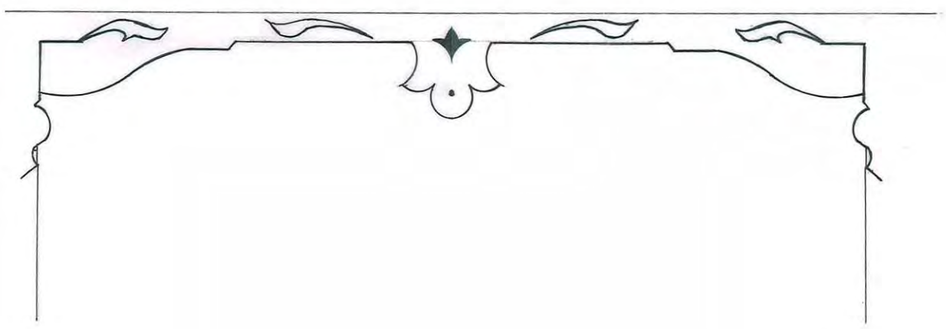

Détail du bois découpé entre poteaux de galeries .

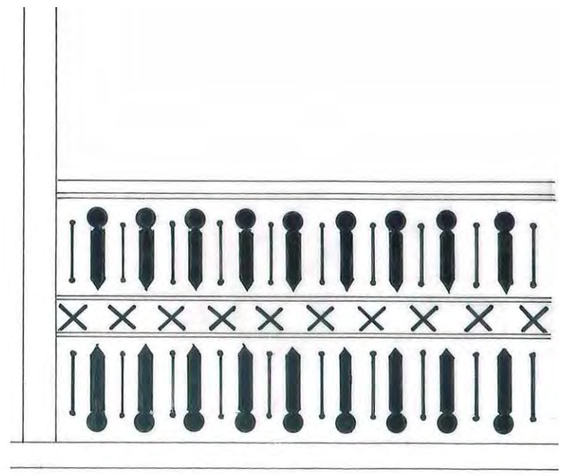

Détail du bois découpé et peint des balustrades .

La façade sur rue est traitée comme une façade urbaine, réglée et sobre. A l'arrière, sur la cour et le jardin, la galerie est décorée et peut recevoir un décor très riche. Les teintes des murs et des bois sont très colorées.

Rue Bayard, façade sur rue

Rue Bayard, façade sur jardin avec galeries orientées au Sud

Rue Bayard, façades sur rue et façade sur jardin avec galeries orientées à l'est et au Sud

La galerie n'a pas été exclusivement employée au XIX° siècle. Certains exemples datent aussi du XVIII° siècle. Ci-contre photographies rue du Maréchal Joffre et rue Henri IV.

La galerie prend place sur la façade arrière, sur cour ou jardin. Elle peut rester ouverte ou être fermée par des vitrages.
La structure de la galerie est généralement en bois ou parfois, elle peut allier le bois à de la ferronnerie.

Rue Henri Faisans, façade sur rue et façade sur jardin avec galeries en bois, orientées au Sud

Rue Bordenave d'Abère, façade sur rue et façade sur le Hédas avec galeries en bois fermées et vitrées , orientées au Sud

Immeuble rue du Maréchal Foch, façade sur la rue traitée dans des tons de pierre assez sobre, façade sur cour avec galeries ouvertes ou fermées traitées dans des teintes plus soutenues et vives.

Exemple de galeries et de leur décor en bois découpé.Galeries donnant sur la rue des Anglais et la rue Rivarès.

L'architecture du XIX°siècle à Pau et ses couleurs

Le XIX° a été une grande période d'urbanisme, de constructions. Il est tout proche de nous; il a redessiné les villes; il est représenté dans chaque quartier, chaque perspective par les façades de nos commerces, de nos appartements.

De nombreuses propriétaires, entrepreneurs,peintres travaillent à réhabiliter ces façades.

D'où l'importance du dossier d'architecture et de couleurs!

Dans un même mouvement, à un même moment, au XIX°,comme de nos jours,

- il y a les bâtisseurs qui restent dans le classicisme, dans un certain passéisme
- il y a ceux qui gardent le caractère et les traditions régionales,
- il y a ceux qui adoptent les dernières techniques et les dernières tendances
- il y a ceux qui ont voyagé et qui adoptent des caractères exotiques, par exemple, ceux des colonies

Comme pour toute activité humaine, chaque bâti, reçoit les finitions justes, nécessaires ;l'apparence a une certaine importance:

-les immeubles peuvent présenter de belles façades soignées sur rue;

-en retour, une façade simple, réduite à sa simple fonction, murs, ouvertures;

-en façades arrières, non visibles -, s'installent les fonctions « intimes » et vitales, d'où les galeries, balcons, coursives;

A l'arrière il peut y avoir une couleur plus forte, plus chaleureuse, pour éclairer une cour, un jardin, ou traiter les galeries.

Malgré des apparences très différentes au premier coup d'œil, des similitudes apparaissent:

L'analyse architecturale montre bien le rythme, la régularité des percements, les symétries, les matériaux, les techniques.

Les couleurs, pour être justes, doivent coller aux techniques utilisées, et à l'architecture dont elles doivent mettre chaque élément en valeur.

La palette des couleurs de façades sera très naturelle, et le rythme respecté, en traitant chaque élément d'architecture.

Quelque soit l'apparence et la classe de la construction, les encadrements sont très présents et ne doivent absolument pas disparaître.

Les chaînes d'angle parcellisent les façades mitoyennes et assoient les immeubles isolés. C'est un élément fort, en pierre ou dessiné comme tel.

La corniche: dans tous les cas, elle reprend la couleur des **chaînes** et des **encadrements**, même si , comme on le voit très souvent à Pau , elle est bâtie en bois: la couleur est celle du matériau utilisé, pierre grise d'Arudy ou pierre blonde d'Angoulême: *Avec les encadrements, les corniches sont rafraîchies ou unifiées au badigeon de chaux*

L'avant toit, lui est peint comme les menuiseries.

Les façades sont le plus souvent dans des tons naturels, sable, ou colorées avec des pigments naturels.

Elles seront réhabilitées avec des enduits à la chaux, rafraîchies avec des peintures minérales.

Les menuiseries:la palette de couleur, plutôt forte , sera d'autant plus colorée que l'architecture sera simple:

Utiliser des laques brillantes et non des lasures.

Le bleu ou plutôt le gris-bleu,

fait son apparition en peinture, vers 1870

L'immeuble bourgeois, classique , sur rue ou dans un jardin privatif

L'immeuble haussmannien, très urbain, moderne

La maison particulière

L'immeuble de rapport; il y a des boutiques quand il est « placé « en ville »

Quelque soit le style ou les moyens utilisés, un point est commun à tous ces types de façades: l'importance et la régularité des percements, la force des axes de percements, la présence des encadrements, la couleur « naturelle » des façades et la coloration des menuiseries, d'autant plus forte que la maison est d'architecture simple.

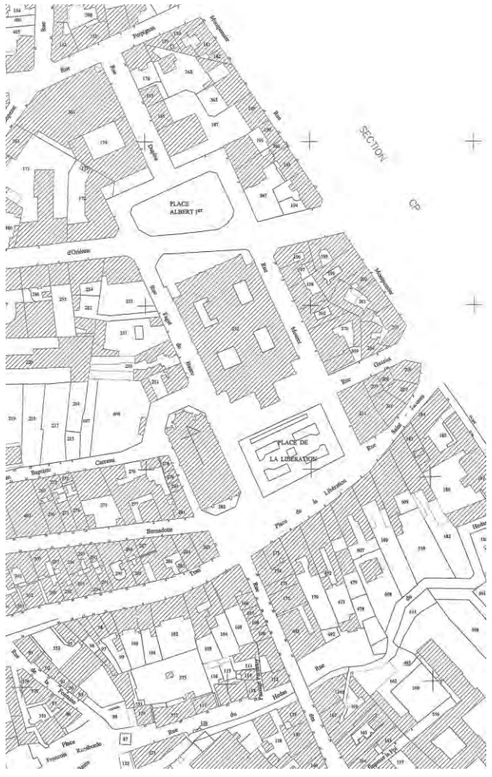

8, rue Duplaa, place Albert 1er

Les documents anciens, l'iconographie sont de véritables témoins:
Cette carte postale nous renseigne sur le traitement des façades au début du XIX° siècle : L' enduit à grain et de couleur moyenne qui fait ressortir la modénature et la composition,
gommées et peu mises en valeur par le traitement actuel, clair et lisse.

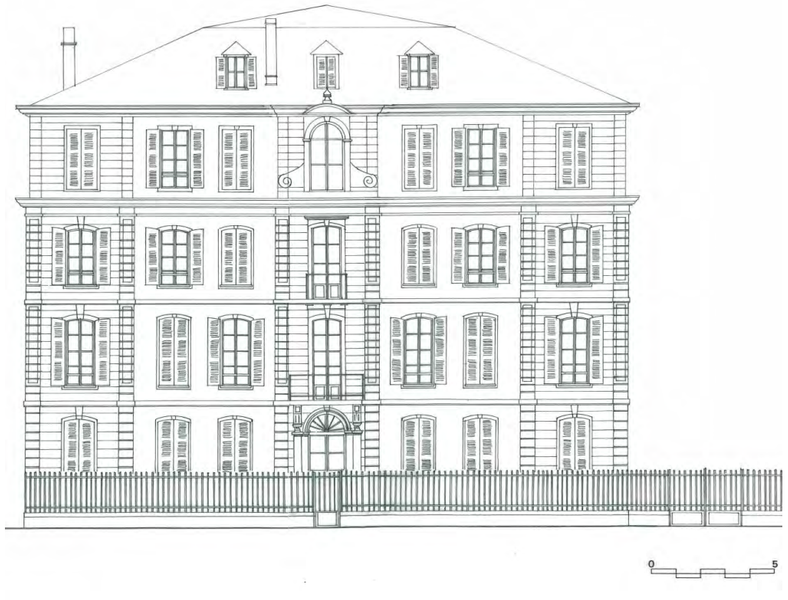

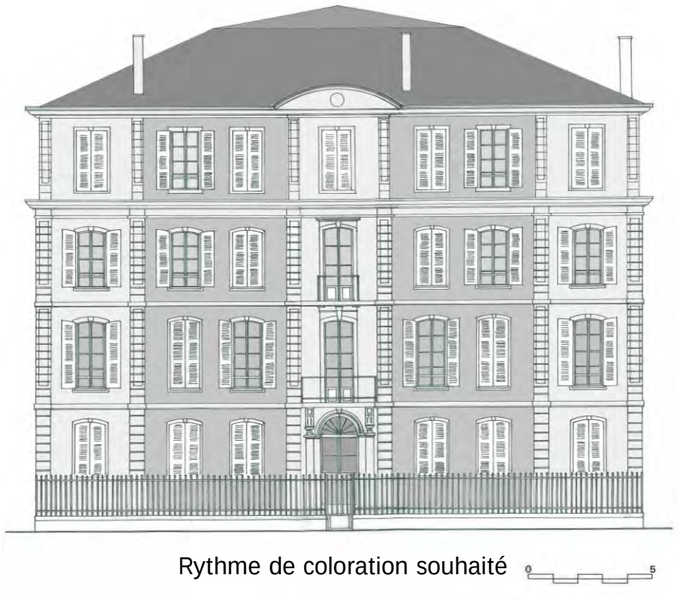

Rythme de coloration souhaité

L'immeuble bourgeois est remarquable par la richesse de ses modénatures

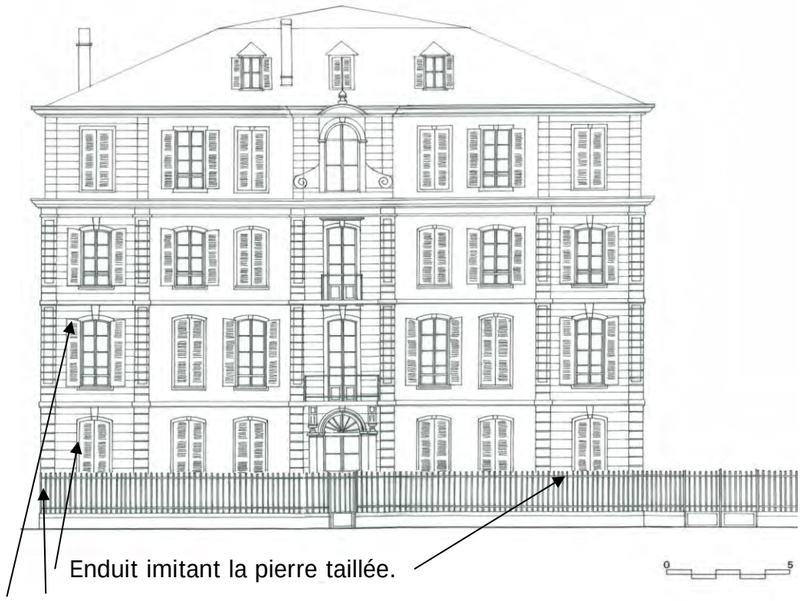

Enduit imitant la pierre taillée.

Pierre taillée, sculptée.

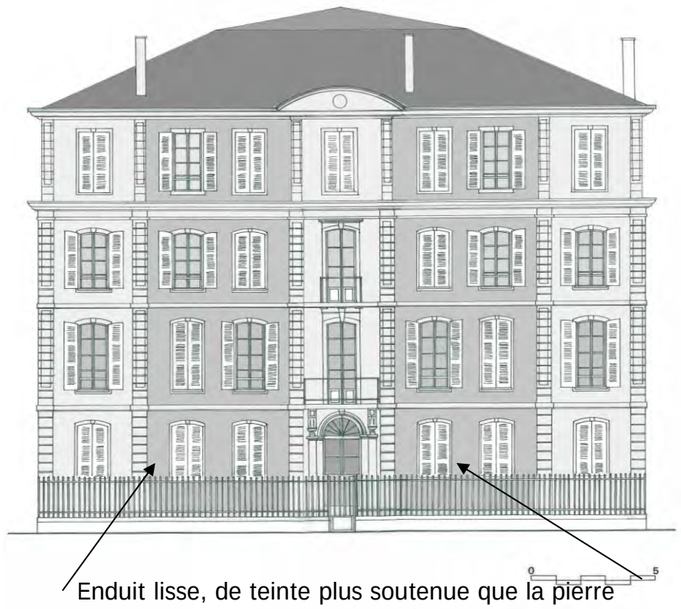

Enduit lisse, de teinte plus soutenue que la pierre pour mettre en valeur les modénatures

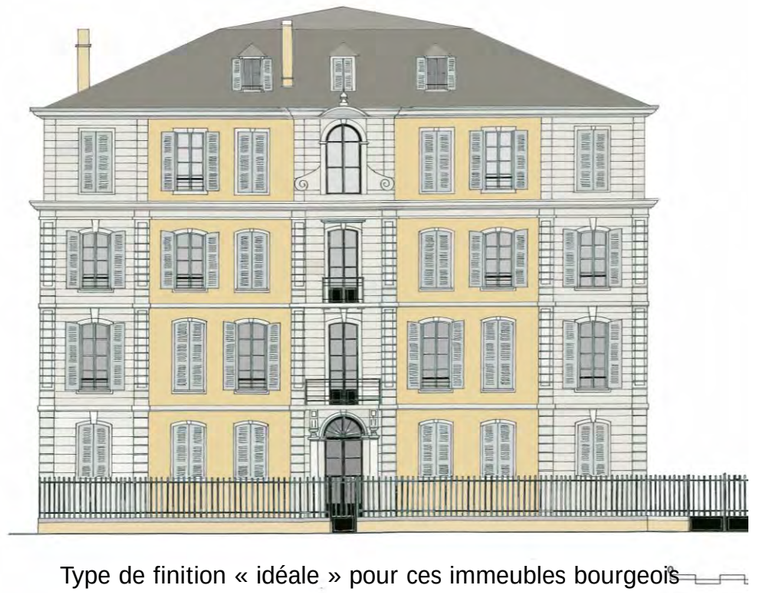

Type de finition « idéale » pour ces immeubles bourgeois

Enduit: 1515-Y30R, menuiseries: 3005-G50Y, ferronneries: 7020-G50Y

L'immeuble bourgeois affiche son aisance et sa capacité à utiliser des matériaux nobles comme les pierres taillées.Les chaînes d'angles, les corniches, les bandeaux,les encadrements sont en pierre taillée, sculptée.

En façade, certaines parties sont en pierre, mais d'autres imitent ce matériau, pour rythmer et dessiner la façade. Il faut vraiment reprendre cet esprit pour la réhabilitation, remettre des enduits à joints de pierre.

La palette colorée est très naturelle, délicate, toute destinée à la mise en valeur de cette architecture soignée.

La pierre est restaurée, et unifiée par un badigeon de chaux au ton exacte de la pierre d'origine.

L'enduit fausse pierre est redessiné, et coloré comme la pierre réelle.

L'enduit de remplissage est d'une couleur à peine plus forte pour souligner les modénatures.

Les menuiseries et les ferronneries: reçoivent une même couleur, déclinée en valeurs différentes

La porte d'entrée et si nécessaire les ouvertures de l'axe central, les garde-corps seront très foncés.

Les volets, fenêtres, reçoivent une même nuance plus claire, visible comme couleur, et non comme blanc cassé.

L'immeuble haussmannien, est un bel immeuble urbain

Remarquer la couleur « pierre »

Joints profonds

Importance du traitement vertical

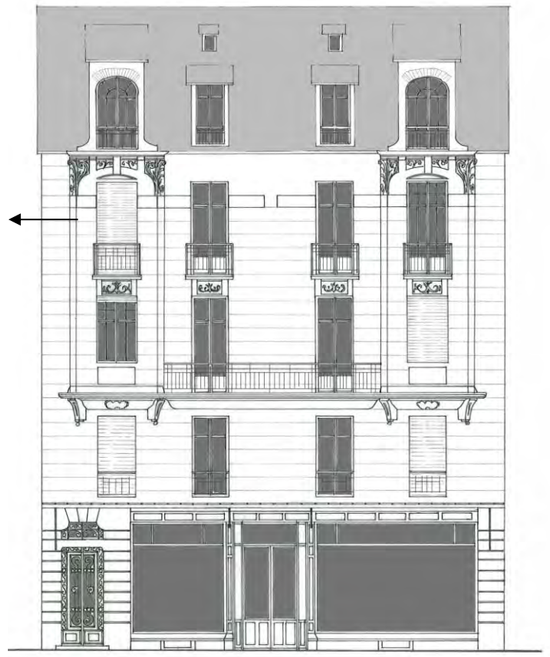

L'immeuble haussmannien est un bel immeuble urbain, moderne, influencé par les immeubles parisiens, tant dans le dessin que dans la couleur imitant la pierre parisienne blonde.

Les façades sont monumentales, largement ornées. De fortes verticales relient les ouvertures.

La palette colorée est très limitée et subtile:

L'immeuble haussmannien est un immeuble en pierres- vraies ou imitées- blondes et la couleur de ses modénatures sera blonde en ton sur ton, uniquement pour faire jouer les différents éléments d'architecture.

Sur les enduits, sont dessinés de forts joints horizontaux pour continuer l'effet pierre.

Quelques inclusions colorées – marbre, briques, grès, faïence, peuvent donner une indication de couleurs à reprendre en valeurs différentes pour les menuiseries, les ferronneries et les vitrines

Étape de coloration d'un immeuble haussmannien

1- l'immeuble est pensé « pierre taillée »
2010-Y20R

La façade est traitée en ton sur ton, avec effet de pierre taillée

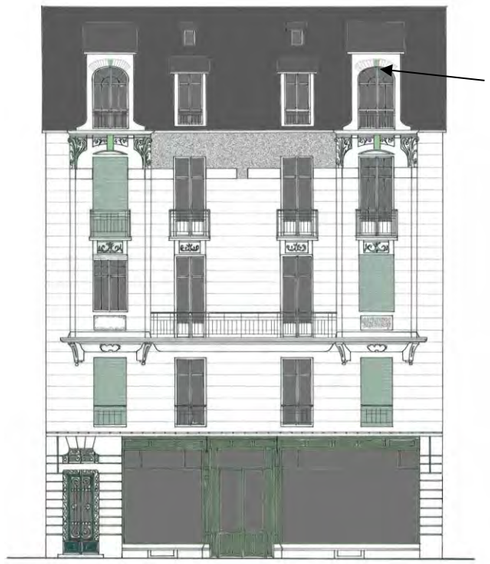

2- Une insertion, un détail donne le « ton »

3- Ce ton est décliné sur les différents éléments

Insertion de grès rouge

Dans ces 2 cas, les menuiseries et les ferronneries seront dans des tons de rouge-brun,

4- Si il n'y a pas de détails colorés particuliers, choisir une des gammes proposées.

L'immeuble de rapport est plus simple

L'immeuble de rapport, même si il est beau, soigné,
est beaucoup plus simple que les immeubles bourgeois et haussmanniens.
Chaque élément d'architecture XIXème, est présent mais discret:
les chaînes d'angle,
les bandeaux,
les encadrements,
la symétrie.

La palette colorée:

N'ayant pas misé sur l'effet « matériaux nobles, l'enduit des façades, tout en restant très « naturel » peut être légèrement coloré.

En cas de restauration, utiliser des enduits à la chaux ou une peinture minérale.

Les encadrements peuvent recevoir un badigeon de chaux, gris, blond, ou blanc cassé.

La corniche est de la même couleur que les encadrements, même si elle est bâtie en bois.

Les menuiseries sont vraiment <u>l'élément coloré</u> des façades.

La porte d'entrée et les menuiseries, sont dans une même gamme de couleur:

- la porte d'entrée, foncée ; les menuiseries plus claires.

Les ferronneries sont en Noir, ou en couleur assortie, très foncée.

Menuiseries trop blanches

Les vitrines , en bois plaquées,

Sont aux couleurs de l'activité qu'elles abritent

Ou assorties aux menuiseries

La maison d'habitation

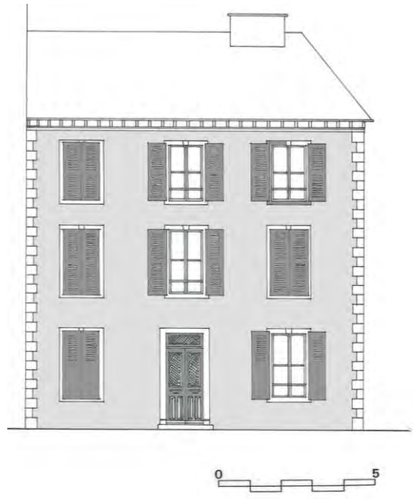

La maison d'habitation, de taille plus ou moins importante, est de construction assez simple, relativement répétitive, le long d'une rue ou dans un quartier:

Façade enduite, chaînes d'angle,corniche, bandeaux, encadrements, soubassements se retrouvent pratiquement sur toutes les maisons XIX°.

Un balcon plus ou moins ouvragé, plus ou moins régional, une porte simple ou menuisée peuvent les différencier.

Dans une même rue, plusieurs maisons quasi identiques se suivent, se ressemblent mais elles se distinguent par des couleurs différentes **surtout en menuiseries, dont la palette est extrêmement variée.**

La façade normalement de couleur sable ou naturelle,
sera plus colorée si elle est en fond de parcelle, dans une rue étroite, ou dans une cour

Quand une façade est belle, soignée, la couleur de la façade est discrète, les menuiseries et les ferronneries fortes

Vue la gamme des couleurs de façade et de menuiseries des maisons XIX°, qui donne toutes les possibilités, le choix va être guidé par plusieurs paramètres:

L'environnement, la situation dans la rue, dans la perspective et l'architecture permettront de choisir la solution colorée la mieux adaptée.

1- Il est intéressant que 2 maisons qui se suivent n'aient pas la même couleur d'enduit. mais ce n'est pas obligatoire

2- Les menuiseries des maisons qui se suivent doivent être différentes: Cela peut être une même couleur –Vert-, en valeurs différentes –claires, foncées. Le mieux serait une couleur différente et en harmonie.

3-il faut compter avec l'effet d'imitation: il a toujours été plus facile de choisir quelque couleur vue et appréciée. Donc dans une même rue , à quelques maisons d'écart, on peut reprendre une jolie couleur.

4- L'observation de la rue donnera le rythme de coloration et la tendance colorée

5- l'observation de la façade permettra de choisir l'élément le plus intéressant à valoriser: une belle porte, un balcon ouvragé, des encadrements soignés. . . Il permet aussi de faire l'inventaire des matériaux à respecter sur les encadrements, le soubassement; y-a-t-il des inclusions de matériaux?

La sous face du toit:- une corniche: alors, elle est de la couleur des encadrements et des chaînes d'angle

- un avant-toit: il faut le peindre comme les menuiseries: en foncé? en clair?

Y-a-t-il des galeries sur la façade arrière, en bois découpé?: cette galerie recevra la couleur des menuiseries. En ferronnerie? Le barreaudage sera plus foncé que les menuiseries

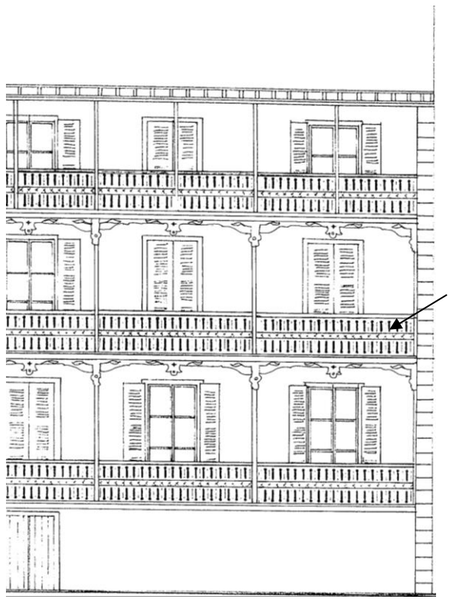

Galeries bois découpé

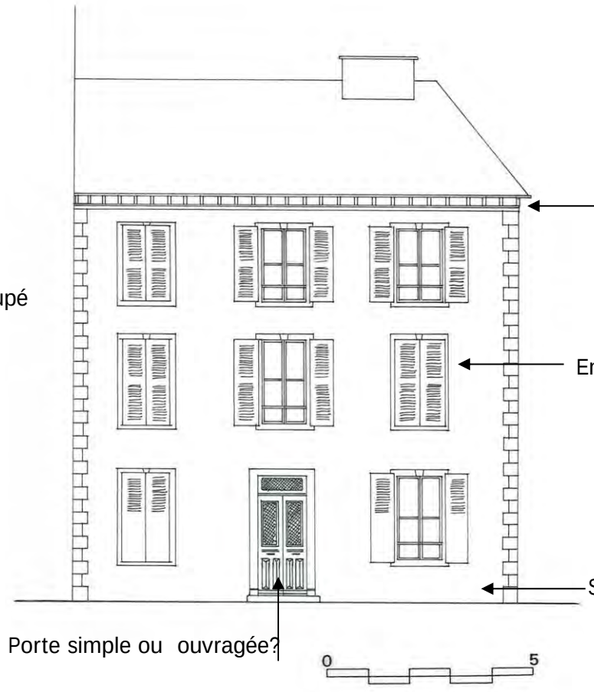

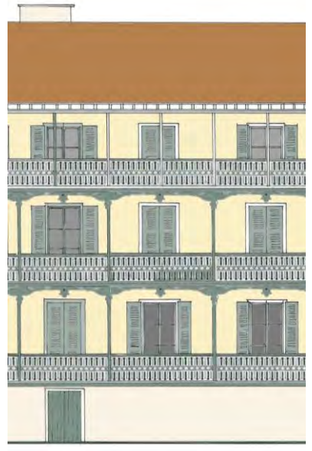

Les façades arrière sont « colorées » mais il y a un rapport de couleurs entre les 2 façades

Les façades sont animées par le **contraste des couleurs** de leurs différents éléments, mais **non par la juxtaposition de couleurs fortes** sur tous les éléments d'une même façade

Pourquoi proposer un nuancier en centre ville ?

A-les techniques de construction, les matériaux, l'architecture ont tellement évolué au début du XX°, que le bâti actuel n'a plus rien à voir avec le bâti rencontré dans les centres anciens.

Ces centres abritent un véritable patrimoine à entretenir et à léguer: il est bon pour ce faire, de penser que le « beau », « l'esthétique » et la « créativité » avaient cours, même si ils n'obéissaient pas aux mêmes règles, aux mêmes besoins.

B- Les modes évoluent dans tous les domaines et peuvent co-exister aujourd'hui dans nos centres: les couleurs de nos jours n'ont rien à voir avec celles d'antan, et sont faites pour l'architecture actuelle, sans aucun rapport avec la ville et son environnement.

La coloration jusqu'au XIX°, dépendait encore pour une large part, des matériaux et des techniques locales: le sables des enduits, la pierre des encadrements,les bois, les colorants naturels. Si la réhabilitation d'une façade ancienne est entreprise, autant que ce soit avec les couleurs et les rythmes appropriés.

Un document permet à toute une ville de travailler dans le même sens et le même esprit.

Afin de simplifier au maximum les recherches d'harmonies, il y a deux nuanciers XIX°:

1- Le nuancier des immeubles bourgeois et haussmanniens:

- l'architecture est riche et doit produire un effet monumental.

  La couleur est naturelle et limitée à quelques éléments.

2- Le nuancier des immeubles de rapport et des maisons:

- l'architecture est simple, répétitive, à quelques détails près.

  La couleur anime, distingue, personnalise chaque façade.

Le bleu ou plutôt le gris-bleu, fait son apparition en peinture, vers 1870

L'immeuble haussmannien

La façade et ses modénatures

1005-Y20R | 2010-Y20R | 1510-Y20R

Une inclusion, un élément de décoration peuvent orienter la coloration

Menuiseries... vitrines

2005 - R80B | 2010-B30G | 3050-Y30R | 4040-Y40R

5005-R80B | 4010-B70G | 4050-Y20R | 5050-Y50R

6005-R80B | 6010-B30G | 5050-Y40R | 5050-Y70R

Ferronneries... portes d'entrée

9500-N | 7010-B30G | 7020-Y30R | 8010-Y50R

L'immeuble bourgeois au XIXe

La façade et ses modénatures

2010-Y20R | 1515-Y30R

Modénatures : Pierre d'Angoulême

1505-Y20R | 2502-G

Modénatures : Pierre d'Arudy

Menuiseries... portes d'entrée

3010-G70Y | 3010-G30Y | 1500-N | 5010-R90B

5010-G70Y | 3005-G50Y | 3502-Y | 6020-R90B

7010-G70Y | 7020-G50Y | 5040-Y80R | 8020-B10G

Ferronneries

8005-G50Y | 8207-G53Y | 8000-N | 8010-B10G

Atelier Etienne Lavigne - Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété - Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

MARS 2007

Nuancier NCS

Les façades au XIXe

Les galeries et coursives arrières

1010-Y70R

1040-Y10R

1015-Y40R

2010-B

Quelques façades

1030-Y30R

1030-Y20R

2020-Y60R

2030-Y40R

Dans une rue étroite, dans une cour, en fond de jardin, il est possible de colorer fortement une façade

Les corniches, les chaînes d'angle, les encadrements...

2000-N

0500-N

1002-Y50R

Les façades

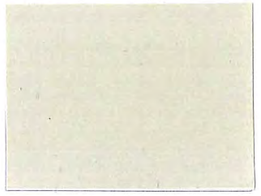
1505-Y30R

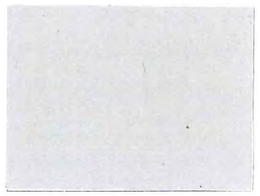
1502-Y50R

1005-Y30R

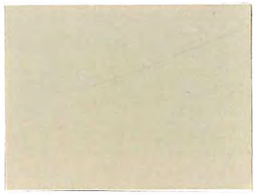
2010-Y20R

2005 - Y20R

1515 - Y40R

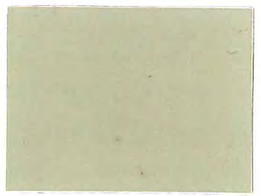
2010-Y10R

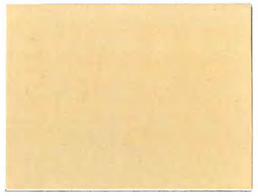
1020-Y20R

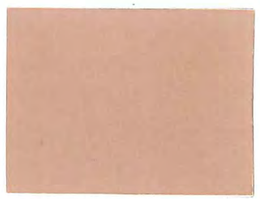
2020-Y40R

Les soubassements

2005 - Y30R

3502-Y

3005 - Y20R

Les menuiseries

4005-B80G

4010-B30G

4040-Y30R

6005-B 80G

6010-B30G

4060-Y80R

4010-G30Y

4010-R90B

5040-Y40R

8020-G30Y

7010-R90B

6020-Y10R

5020-G10Y

5020-R90B

5030-Y30R

7020-G10Y

7010-R90B

7030-Y50R

Les ferronneries

8502-G

7502-B

8502-B

MARS 2007

Nuancier NCS

Atelier Etienne Lavigne - Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété - Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Opération de mise en valeur des façades

L'architecture 1930 -1940 à Pau et ses couleurs

Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété – Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Mars 2007

L'architecture 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L' architecture du XVI° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVIII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XIX° siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

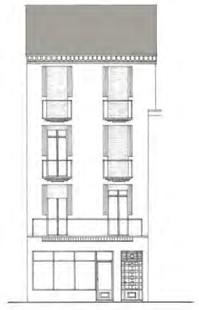

L'immeuble urbain de 1930
6, rue Gambetta

L'immeuble de 1940
6,rue Carnot

L' architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

6, rue Gambetta - quartier entre la place Saint Louis de Gonzague et le boulevard du Maréchal Foch

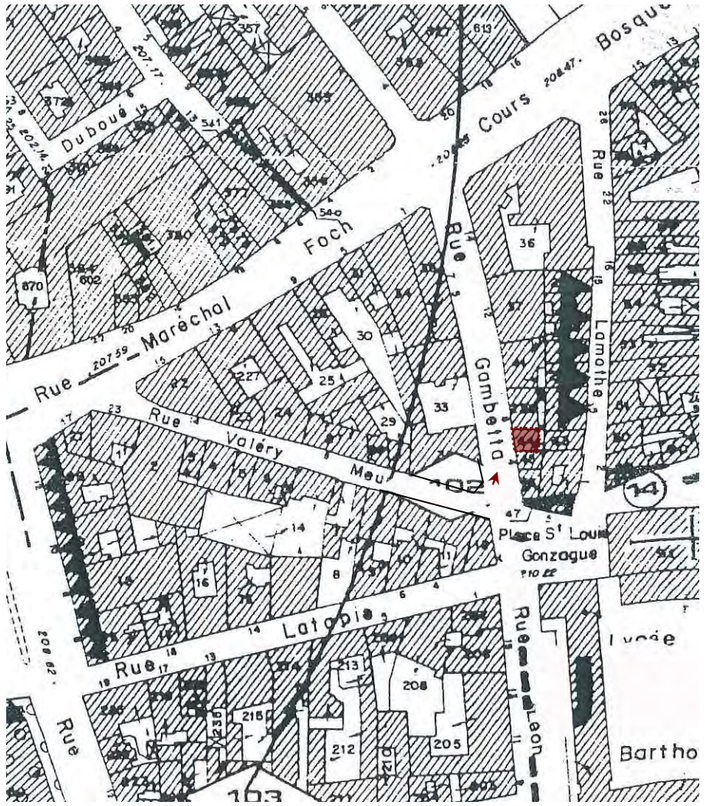

Le n° 6 rue Gambetta se situe sur une rue percée au XIX° siècle. De part et d'autre, le bâtiment est encadré par de grands immeubles datant de cette période.

Construit sur une parcelle étroite, il s'insère dans un tissu architectural et des gabarits différents.

Sa composition et notamment le rythme vertical sont réglés sur les bâtiments voisins: même hauteurs d'étages. Le travail sur les portes-fenêtres et balcons répond aux avancées et à la volumétrie de l'immeuble de gauche, en utilisant une écriture architecturale de l'époque.

La composition architecturale

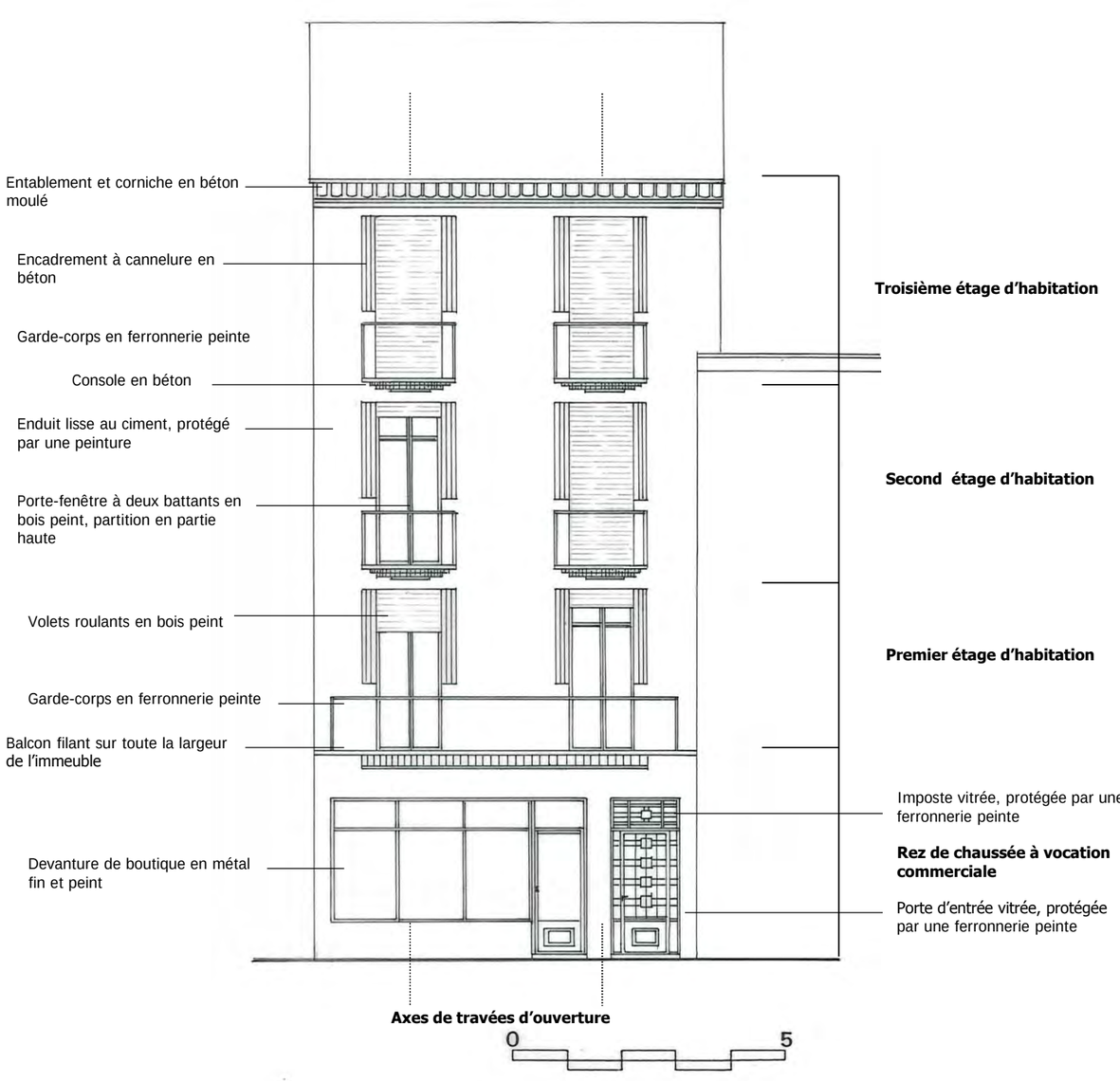

Cet immeuble s'apparente aux constructions des années 1920-1930.
Cette architecture s'inspire du vocabulaire classique (composition, proportion…) tout en traitant les composants et les détails avec une écriture de l'époque (matériaux, béton, dessins d'inspiration « Art and Craft »…)

Composition générale de la façade :
La façade principale se compose en deux travées d'ouverture sur trois étages d'habitation éclairés par des portes-fenêtres.

Le rez de chaussée accueille un commerce et la porte d'entrée qui ne s'inscrit pas dans cette logique.
Les éléments de décors et de modénature sont traités en béton mouluré et peint. Les éléments en ferronnerie sont également très présents et soignés.

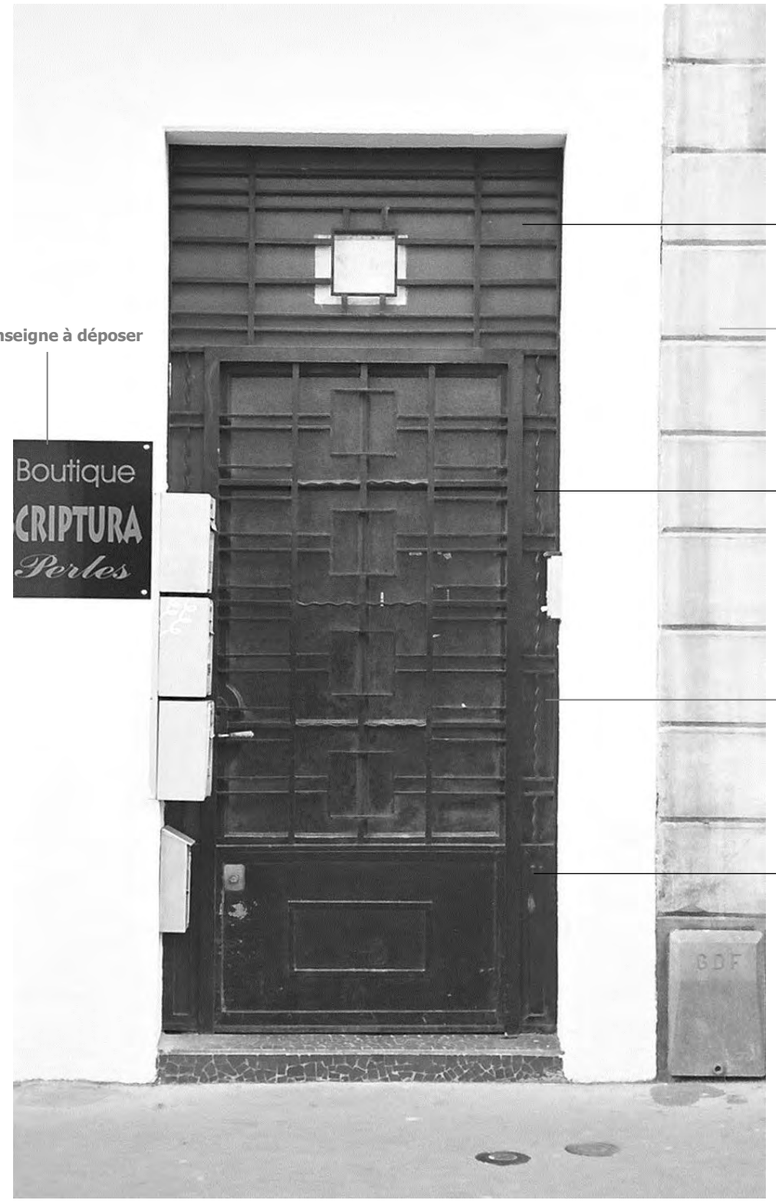

Imposte vitrée et protégée par une grille en fer forgé

Porte d'entrée à un battant vitré et protégé par une ferronnerie peinte

Boîte aux lettres à déposer

Boite aux lettres à réinstaller à l'intérieur du hall d'entrée de l'immeuble

Partie basse de la porte traitée en panneau plein

Détail de la porte d'entrée et de sa serrurerie

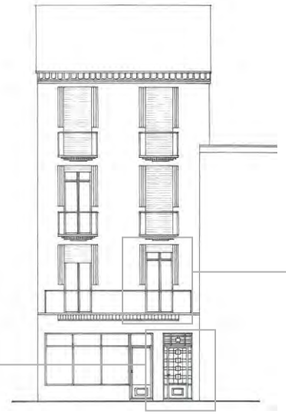

Volet roulant en bois peint

Encadrement en béton à cannelure

Ferronnerie du garde-corps de balcon peinte

Dalle de balcon en béton

Bandeau en béton ou ciment « coffré » et peint

Détail du balcon et de la porte-fenêtre du premier étage

Une écriture architecturale et des détails épurés

Détail des baies et de leurs composantes

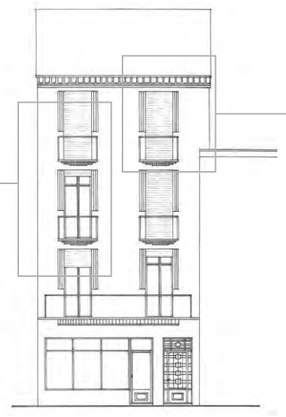

Détail du couronnement de l'immeuble : entablement et avancée de toit

Quelques autres exemples d'immeubles construits dans les années 1920-1930, illustrent ce type mais peu atteignent ses qualités architecturales.

Rue de la République, récemment ravalé et remis en valeur par le traitement coloré qui souligne les éléments de modénature et de décor.

Rue de la République, type d'immeuble 1930 beaucoup plus modeste

L'immeuble *1940*

La situation urbaine

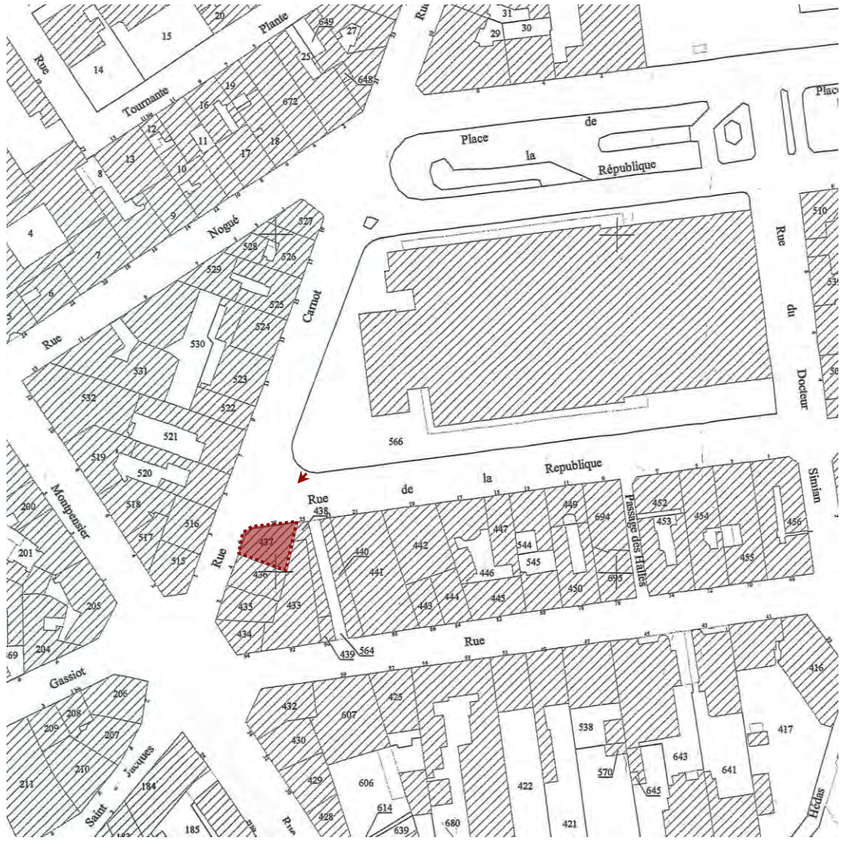

Cadastre actuel

Cet immeuble occupe une place importante dans le paysage urbain : édifié à un angle de rue dans un quartier commerçant et très fréquenté du centre ville, il s'insère dans un tissu dense et à l'architecture de styles et d'époques diverses.

Par son implantation et son alignement sur les rues, son architecture à l'échelle des immeubles du XIX° siècle, son respect de l'échelle " humaine ", ce bâti constitue un bel exemple d'architecture urbaine de la première moitié du XX° siècle.

La composition architecturale

Cet immeuble s'apparente aux constructions des années 1930-1940. Cette architecture d'avant guerre se soucie encore de s'intégrer dans le tissu urbain existant et de respecter l'échelle humaine.

Composition générale de la façade :
La façade principale sur la place de la République, se compose en quatre travées d'ouverture sur trois étages d'habitation. L'angle avec la rue Carnot est traité en demi-cercle et s'ouvre par une travée qui se distingue des autres par l'emploi de portes-fenêtres et de balcons aux deux derniers niveaux.

Le corps principal aligné sur la rue, joue sur la volumétrie par l'emploi d'oriels (avancée de la façade).

Le rez de chaussée accueille des commerces.

Les éléments de décors et de modénature sont traités en béton mouluré et peint. L'emploi d'enduits de différentes textures (à grain et lisse) permet également de dessiner un décor (encadrement des façades, soubassement, encadrement des baies par un liseré, bandeau sous l'avant toit…). Les éléments en ferronnerie sont également très présents et soignés.

Menuiserie de fenêtre en bois peint , partition en parti haute

Garde-corps en ferronnerie peinte

Appui de baie saillant en béton

Enduit à grain teinté dans la masse ou peint dans une peinture mate type peinture minérale

Console de l'oriel en béton

Liseré en rechampis sur le pourtour des baies : enduit lisse au ciment.

Pilastre : enduit lisse au ciment. Finition à la peinture mate de préférence peinture minérale

Détail de la travée sur l' oriel

« Épis de faîtage » en béton

Avancée de toit : débord de chevrons tournés et voligeage en bois peint

Bardage en ardoise

Bandeau sous le toit , enduit lisse au ciment

Menuiserie de porte-fenêtre en bois peint

Garde-corps de balcon en ferronnerie peinte

Dalle en béton armé

Console du balcon en béton

Pilastre qui marque l'angle : enduit lisse au ciment. Finition à la peinture mate de préférence peinture minérale

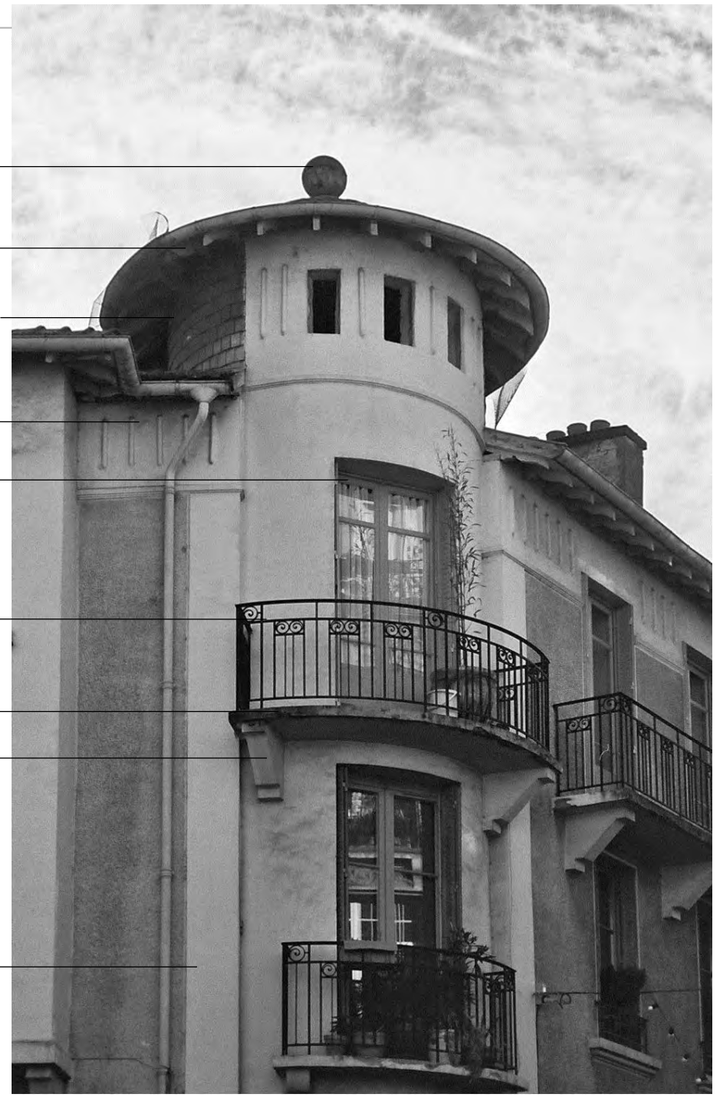

Détail de la travée de l'angle

Un jeu de texture entre enduit à grain et lisse

Couverture en tuiles de Marseille ou tuiles mécaniques

Murs trumeaux : enduit à grain teinté dans la masse ou peint dans une peinture mate

Pilastre et oriel: enduit lisse au ciment. Finition à la peinture mate

Avancée de toit : débord de chevrons tournés et planches de volige en bois peint

Détails du couronnement de l'immeuble : bandeau et avancée de toit

Il existe d'autres exemples de ce type d'immeuble à Pau qui offrent des façades plus ou moins décorées.
On peut remarquer la permanence de quelques composants : jeu de texture d'enduits (à grain/lisse), volumétrie (oriels, balcons…), partition des menuiseries …

Immeuble, rue Louis Barthou

Immeuble de la CCI, rue Louis Barthou

Immeuble, Boulevard d'Alsace Lorraine

Immeuble rue Henri Faisans

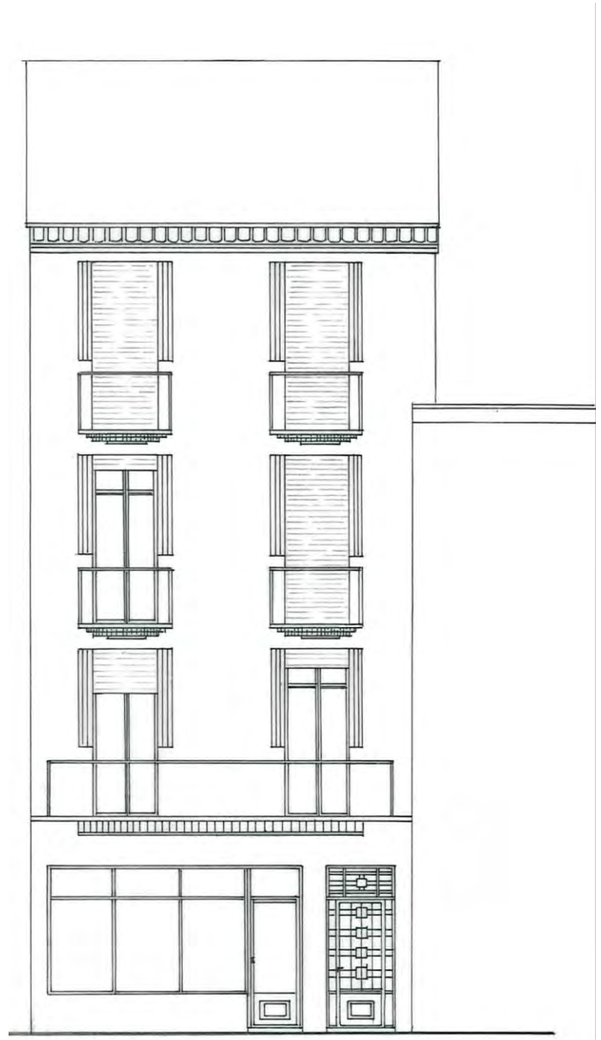

L'architecture des années 1930-1950 est une architecture nouvelle, par ses matériaux et ses techniques qui permettent des formes et des dimensions nouvelles; mais c'est encore une architecture urbaine, la dernière, à dimension humaine, dessinée, soignée, créative, insérée entre d'autres immeubles anciens, d'où leur dimensions si différentes, cohabitant parfaitement avec ces architectures d'autres époques.

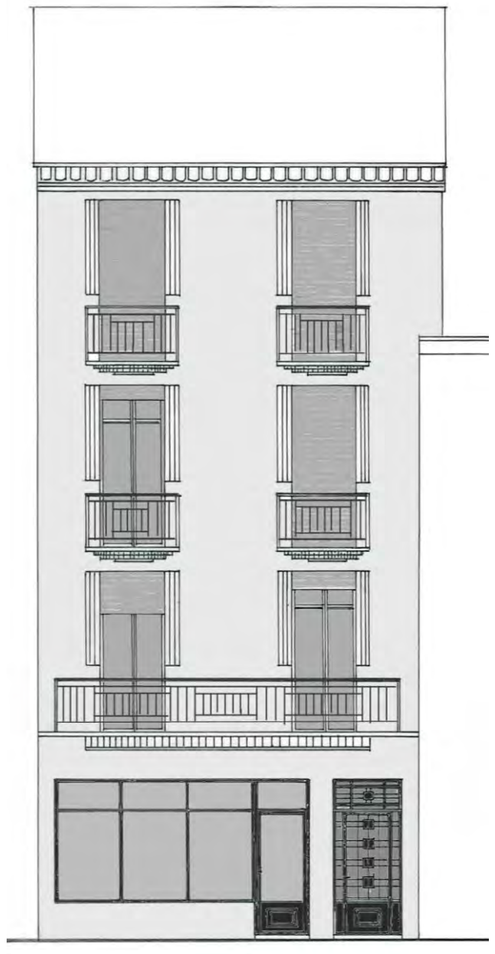

Cette architecture nouvelle reçoit sur son crépis ciment de la peinture, vinylique ou acrylique et non des enduits. Les cadres sont en Blanc pur. Les soubassements, les bandeaux en Gris, les ferronneries en Noir. Si les façades sont foncées, les menuiseries sont en Gris clair; si les façades sont claires, les menuiseries sont colorées fortement.

Le choix de la couleur de la façade et de ses menuiseries assorties, dépend de l’environnement. Si toutes les façades de la rue ou de la place, sont claires ou moyennes dans la rue, choisir une teinte claire ou moyenne pour cette façade : dans un ensemble urbain, les couleurs doivent se répondre, s’harmoniser, se mettre en valeur.

Les immeubles de 1930-1950 offrent 2 possibilités de coloration, 2 partis pris.

Si la façade est claire, les menuiseries sont colorées.

Si les façades sont foncées, pour une meilleure intégration, les menuiseries seront grisées

Si chaque immeuble dans une rue est juste, dans ses finitions, dans ses couleurs et dans son rythme, il n'y a aucune difficulté à intégrer un autre immeuble. Celui-ci sera traité selon son propre style, avec son nuancier. Il peut y avoir ainsi une cohabitation de styles et d'époques différentes.

Lien par le rouge — Lien par la ressemblance de la couleur de façade — Couleur un peu plus foncée en façade — Reprise des menuiseries turquoises

Exemples de coloration et d'harmonisation des couleurs d'une façade à l'autre; la juxtaposition des styles dans un centre ville, se fait aussi par la couleur: les couleurs se suivent, se répondent, se mettent en valeur

Les façades 1930-1950

Toutes les modénatures, encadrements, sous toit...

Blanc

1502-Y

3000-N

■ Fermetures

1502-B

1502-Y

1002-G

2005-R80B

■ Garde-corps... portes

Noir

1515-Y20R

■ Façades

2040-Y20R

3030-Y50R

■ Appuis de baie

1501-Y03R

Façades : 2 choix - 2 parti-pris

■ Les soubassements

2010-G90Y

■ Façades

1020-Y10R

1505-Y30R

■ Appuis de baie

2002-Y03R

1015-Y10R

1020-Y20R

2502-Y

■ Garde-corps... portes

Noir

4050-Y40R

3040-Y10R

■ Fermetures

4030-G50Y

6020-G30Y

4020-B70G

3020-B10G

6040-B

MARS 2007

Opération de mise en valeur des façades

L'architecture des Immeubles modernes et contemporains à Pau et ses couleurs

Atelier Etienne Lavigne - Architecte du patrimoine - 37, av. de la Résistance - 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crété - Coloriste - 28, rue Honoré de Balzac - 31200 TOULOUSE.

MARS 2007

Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti de Pau. Ils sont classés par période.
On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes :

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade.
En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées :

- L'architecture du XVIème siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XVIIème siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XVIIIème siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XIXème siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture des années 1930-1950 à Pau et ses couleurs
- L'architecture des années Contemporaines à Pau et ses couleurs

L'architecture des immeubles modernes et contemporains à Pau et ses couleurs

Tour avec balcons et loggias

Immeuble avec balcons/coursives

Immeuble contemporain

Petit bloc avec quelques balcons

Immeuble avec structures apparentes

Comme dans toutes les villes, se côtoient des constructions anciennes regroupées dans le centre et des immeubles modernes ou contemporains, inclus entre quelques vieux bâtiments, encerclant le premier centre, alignés le long des voies d’accès, ou organisés en quartiers neufs.

Une véritable rupture existe entre les immeubles anciens à la construction traditionnelle, utilisant les matériaux locaux et les techniques appropriées.

● Les immeubles modernes des années “60 - 70” utilisant le béton, le ciment peint, la préfabrication, les ascenceurs...Même si ils sont forts dans leurs lignes, et utiles, force est de constater la différence de niveaux, de percements, de finitions, de toitures et l’abandon des traditions et des couleurs locales.

● L’architecture contemporaine devant ce constat, renoue avec la façade dessinée à échelle humaine, intégrée à son environnement; les façades reçoivent des finitions soignées; les toitures reviennent...

XVIII

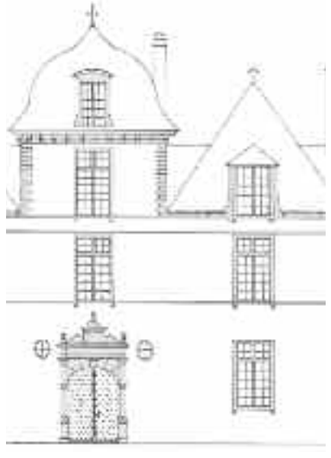

XVI

XIX

1930

2000

1970

Les Immeubles modernes des années 70

Les immeubles des années 70 sont caractérisés par une architecture simple, linéaire, minimaliste, mais très écrite :

Chaque élément a son importance et doit être pris en compte afin de souligner le caractère propre de l'immeuble et faire ressortir son rythme.
Les ombres et la lumière jouent et mettent en valeur cette architecture.

Certes, ces immeubles sont en véritable rupture avec l'architecture des centres villes. Mais le respect de leur architecture sobre, et la juste coloration dans les tonalités paloises, leur permettent de cohabiter et de s'intégrer agréablement.

Avant de choisir une des gammes de couleurs proposées par le nuancier, il est important d'étudier l'architecture de l'immeuble et ses différentes composantes; puis l'environnement de l'immeuble : les rythmes des constructions mitoyennes, les couleurs utilisées dans la perspective, la valeur de la coloration : claire ou plutôt fonçée.

Ces observations aident à choisir un rythme et la mise en valeur d'un des éléments, puis les couleurs et nuances qui finiront d'intégrer la construction dans son milieu.

Tout au long des feuillets, des exemples de coloration seront présentés, mais pour le choix définitif des couleurs, seuls comptent les 4 nuanciers qui se trouvent en fin de catalogue.

Les immeubles contemporains sont doublement en rupture : en rupture avec l'architecture traditionnelle du fait de leur technique, et avec l'architecture des immeubles 70, dont ils ont abandonné les trop grandes dimensions, le minimalisme, la répétitivité et l'anonymat.

Conçus par des architectes, ils sont dessinés pour s'inclure dans le contexte urbain et environnemental. Ils reprennent des éléments, des rythmes ou des couleurs de Pau. Plus élaborés, ils utilisent divers matériaux en façades et en toitures : des enduits, des parements, des éléments de constructions laissés apparents, des tuiles, des ardoises.

Les nuanciers donneront la tonalité générale, la couleur des enduits et des détails, mais laissent la possibilité d'introduire les nouveaux matériaux et les nouvelles tendances architecturales.

Tout au long des feuillets, des exemples de coloration seront présentés, mais pour le choix définitif des couleurs, seuls comptent les 4 nuanciers qui se trouvent en fin de catalogue.

Le rythme

Si tout est peint de la même couleur, ou de la même valeur “claire ou foncée, il n’y a pas de mise en valeur de l’architecture, pas de bonne lecture d’une façade. Le choix de plusieurs couleurs ou de plusieurs valeurs, donne un rythme à la façade, une personnalité ; cela permet de mettre en valeur un élément soigné et d’utiliser le reste de la façade simplement en écrin de ce détail.

Le rythme d’une façade peut permettre une meilleure intégration dans une perspective, s’il est le même que sur les immeubles mitoyens. (ex : tous les balcons sont foncés)

Dans une rue terne, il est intéressant de colorer le fond des loggias, ou les balcons, ou les appuis de baies, ou les menuiseries, plutôt que de choisir une couleur vive pour la façade qui deviendra alors une intruse.

Dans une rue bordée d’immeubles de la même époque, il est possible d’adopter un rythme décliné en plusieurs couleurs, de façon à créer un véritable ensemble.

Dans une rue ou les époques de construction sont variées, il est intéressant de bien souligner le rythme de chaque époque - se reporter aux différents fascicules consacrés à l’architecture de Pau - et d’assurer un lien en choisissant des couleurs qui se répondent.

Chaque immeuble garde son style, son rythme, mais les couleurs des façades ou des menuiseries se répondent.

permet de varier une suite d'immeubles semblables ou de faire côtoyer des immeubles très différents

Suite d'immeubles semblables - la couleur les différencie

Différents immeubles se côtoient - la couleur les relie

Soubassements fonçés - façades moyennes - balcons très clairs - menuiseries fonçées

Façades moyennes - soubassements et acrotères fonçés avec une verticale de liaison fonçée....des balcons, des fonds de loggias.

Un même rythme peut “lier” des architectures différentes et mettre en valeur un immeuble des années 70.

Soubassements fonçés - façades moyennes - balcons, allèges clairs - fond de loggias marqué.

Soubassements fonçés - façades moyennes - balcons, allèges fonçés - fond des loggias clair.

Un soubassement bien marqué - une façade moyenne, des balcons clairs

Une façade moyenne sur un soubassement foncé et une verticale marquée par un dégradé de couleurs de bas en haut qui dynamise l'ensemble.

Un même rythme peut “lier” des architectures d’époques différentes. Quels est le rythme des constructions mitoyennes ou proches, le rythme de la rue ?

Sur un soubassement fonçé, une façade moyenne, des balcons, allèges clairs et une verticale fonçée (fond de loggias).

Sur un soubassement fonçé, une façade moyenne et des balcons ou des fonds de loggias fonçés

Le soubassement est très souligné, ainsi que la verticale des loggias
Les balcons en blanc ou très clairs
Le reste de la façade est légèrement coloré.

Le soubassement est souligné, ainsi que l'acrotère. Une verticale de balcon assure la liaison.

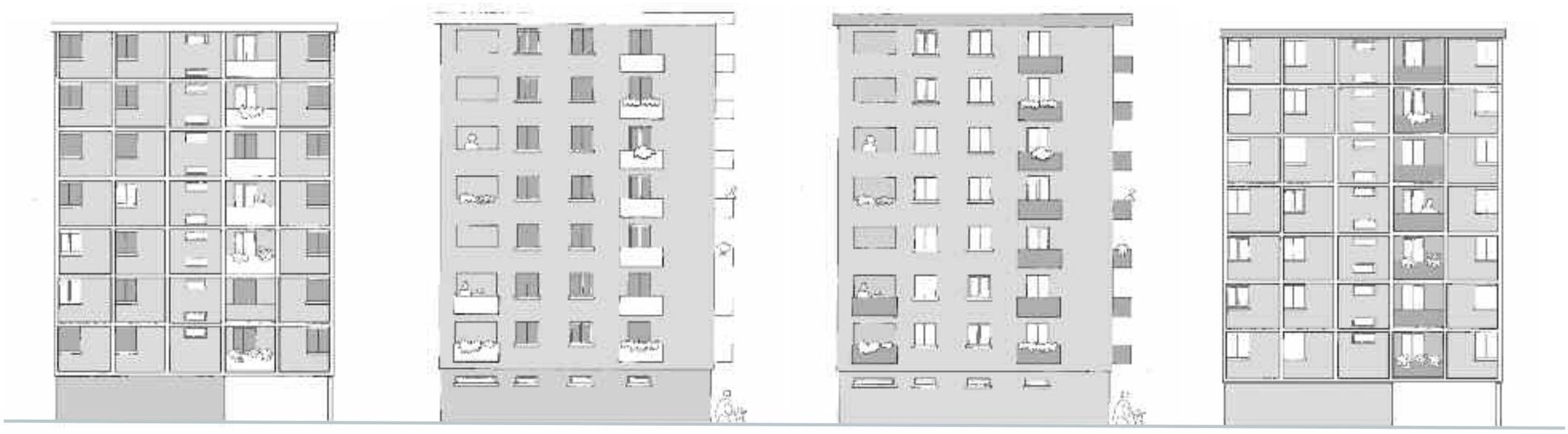

Les balcons sont clairs - Les menuiseries sont foncées et la façade moyenne.

L'immeuble est coiffé par l'acrotère. Pas de soubassement, mais les balcons sont foncés.

Exemples d’un même rythme sur deux architectures différentes

Quels sont les éléments qui permettent de lier deux immeubles mitoyens ?

Mise en valeur d’une ligne de force : une verticale et le dernier étage

La façade est claire, et l’arrière plan plus soutenu; les gardes-corps sont très marqués.

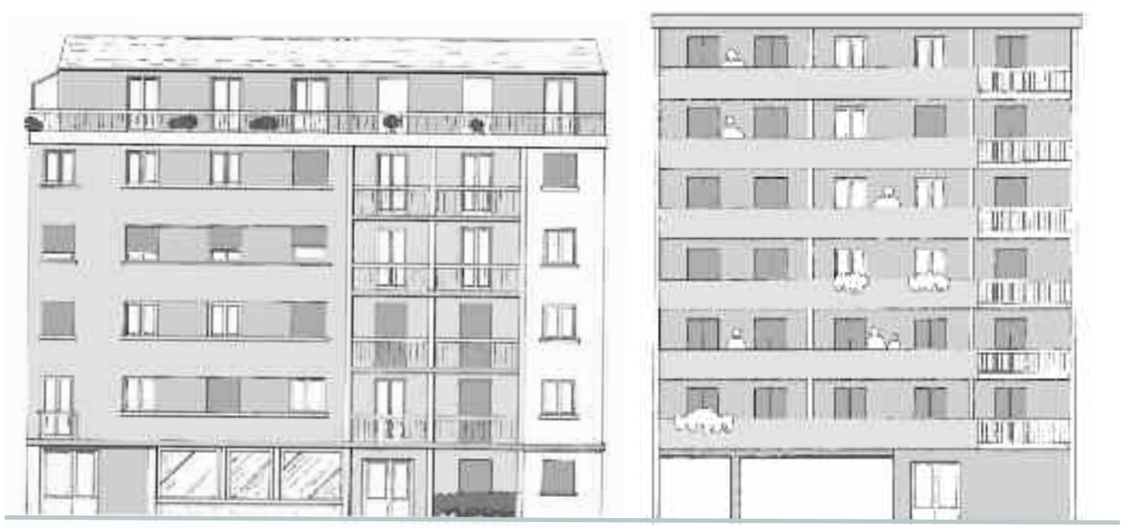

Sur ces deux façades, ce sont plutôt les éléments horizontaux qui ont été soulignés.

Un même Nuancier : 4 = Ocre Rosé

Façade : couleur 1510-Y60R

Façade : 1510-Y60R
allèges : 3020-Y40R
voile : 1002-Y

Nuancier 1 : Gris
Façade : 1005-R60B
Soubassement : 3000N
Fond de loggia : 1502-R
Balcon : 1000N
Menuiseries : 0510-R70B

Nuancier 2 : Ocre jaune
Façade : 0907-Y30R
Soubassement : 2020-Y40R
Fond de loggia : 2020-Y40R
Balcon : 1002-Y
Menuiseries : 2020-R90B

Un même rythme et 2 Nuanciers

IMMEUBLE GRIS
Fond des loggias : 1502-R
Balcons : 1005-R60B

IMMEUBLE SABLE
Fond des loggias : 1505-Y40R
Balcons : 1505-Y10R

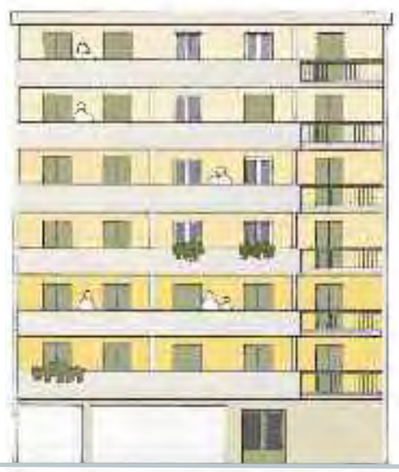

IMMEUBLE OCRE JAUNE
Le fond des loggias peuvent être peints en dégradé pour alléger un immeuble très haut

IMMEUBLE GRIS
L'immeuble est coloré en camaïeu gris; seul le contexte urbain permet le choix du parti pris.

La recherche de rythme et la mise en couleurs donnent de nombreuses possibilités pour revaloriser un immeuble et l'intégrer

Les 4 immeubles sont traités avec le Nuancier “Sable”

4 - Ocre Rosé

2 - Ocre Jaune

3 - Sable

Les 3 immeubles sont traités avec des Nuanciers différents mais se répondent

4 - Ocre Rosé

3 - Sable

4 - Ocre Rosé

3 - Sable

3 - Sable

1-Gris

1 - Gris

3 - Sable

3 - Sable

2 - Ocre Jaune

4 - Ocre Rosé

3 - Sable

Mise en couleurs des immeubles modernes et contemporains

Tous ces immeubles modernes et contemporains ont été insérés dans le centre ville de Pau, ou aux abords immédiats ; ils font partie intégrante de la ville, de ses quartiers, tout en se distinguant du bâti plus ancien, du fait de leurs grandes dimensions, et de leurs techniques de construction ; leur architecture ne découle en rien de l'architecture paloise.

Les immeubles contemporains tiennent plus compte de la ville.

Lors de la réhabilitation des façades, il sera possible de mettre en valeur leur architecture et leur rythme propre, tout en les intégrant dans le contexte palois par le choix des coloris découlant ou s'harmonisant avec la palette générale de la ville.

Cette palette présente 4 dominantes : gris, beige, ocre jaune et ocre rosé. Chaque dominante, déclinée en 2 couleurs de façade au choix, est accompagnée de finitions diverses, qui permettent des combinaisons multiples. Références N.C.S.

La dominante est choisie en fonction de l'environnement, du contexte et des mitoyennetés. Tous les choix de finitions se font dans la même palette. Quelques dérogations pour les menuiseries.

La lecture des façades à peindre guide le choix des finitions :

- Façade lisse ou animée de balcons, ou encore de balcons et de loggias ?
- Structures verticales, horizontales, bandeaux, auvent, soubassement ?
- Garde-corps métalliques, menuiseries, portes.

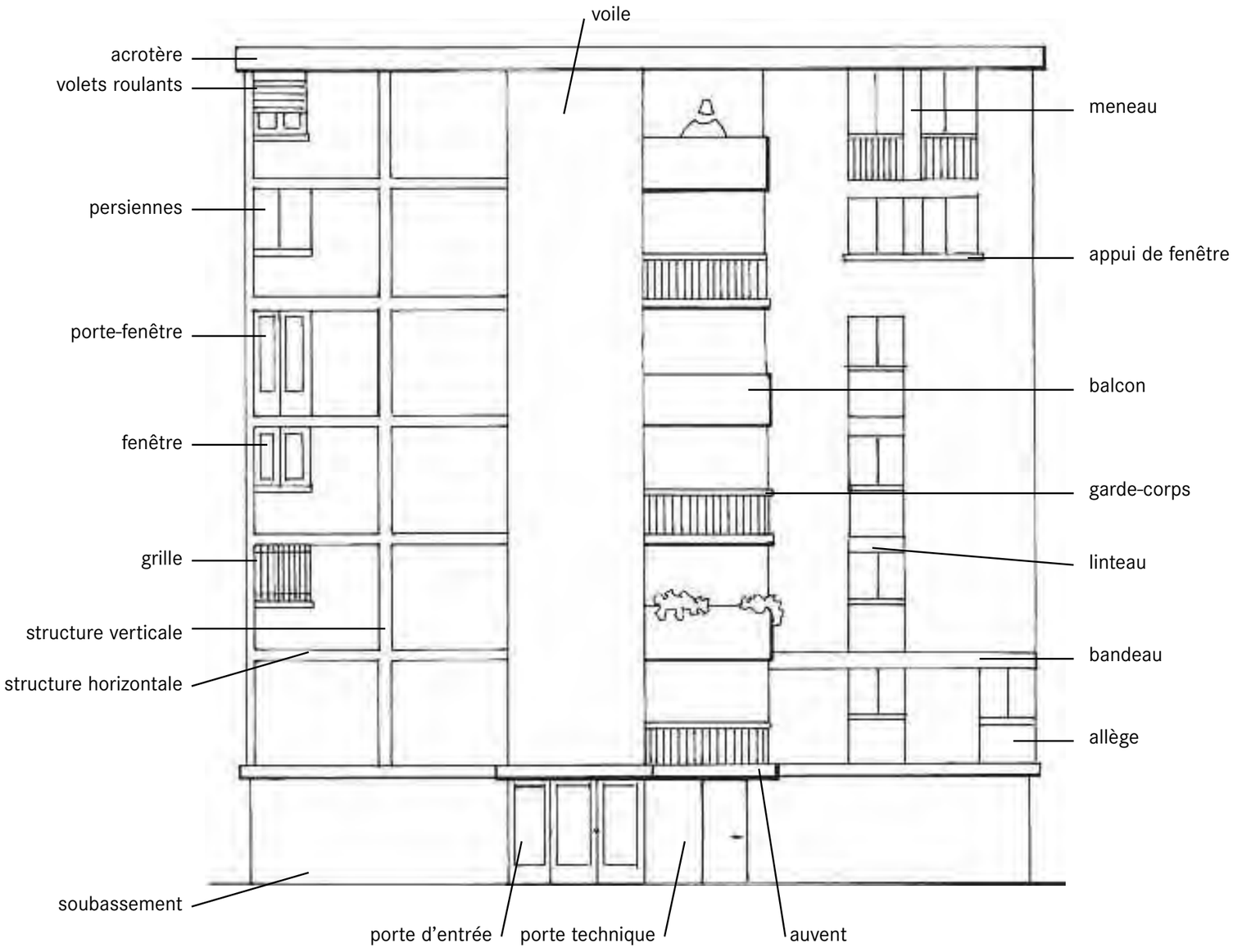
voile
acrotère
volets roulants
persiennes
porte-fenêtre
fenêtre
grille
structure verticale
structure horizontale
soubassement
meneau
appui de fenêtre
balcon
garde-corps
linteau
bandeau
allège
porte d'entrée
porte technique
auvent

Les Immeubles modernes et contemporains : Nuancier 1

1 - Gris

■ Balcons

2010-Y70R

2010-R70B

2020-Y30R

■ Façades

1502-R

ou

1005-R60B

■ Loggias Balcons

1030-Y10R

loggias

balcons

1000-N

2020-Y40R

loggias

balcons

1000-N

■ Menuiseries Ferronneries

0510-R70B

ferronneries menuiseries

5010-R70B

1002-G50Y

ferronneries menuiseries

5040-Y90R

■ Finitions

2020-Y30R

encadrements
bandeaux
verticales...

3010-R70B

détails :
auvents...piliers
appuis de baies...

3000-N

soubassements

2010-B

ferronneries menuiseries

6020-B30G

2 - Ocre jaune

■ Balcons

0505-R60B

1002-Y

3010-Y10R

■ Façades

1010-Y30R

ou

0907-Y30R

■ Loggias Balcons

1030-Y10R

loggias

balcons

1002-Y

2020-Y40R

loggias

balcons

1002-Y

■ Menuiseries Ferronneries

2020-R90B

ferronneries menuiseries

5010-R90B

1502-B50G

ferronneries menuiseries

5500-N

■ Finitions

1002-Y

encadrements
bandeaux
verticales...

2020-Y40R

détails :
auvents...piliers
appuis de baies...

2000-N

soubassements

2005-B80G

ferronneries menuiseries

8005-G20Y

Les Immeubles modernes et contemporains : Nuancier 2

3 - Sable

■ Balcons

1000-N

2030-Y20R

3010-Y70R

■ Façades

1505-Y40R

ou

1505-Y10R

■ Loggias Balcons

0520-Y20R

loggias

balcons

3010-Y70R

1020-Y30R

loggias

balcons

0500-N

■ Menuiseries Ferronneries

2010-G50Y

menuiseries ferronneries

7010-G50Y

2010-R70B

menuiseries ferronneries

6010-R70B

■ Finitions

encadrements bandeaux verticales...

0500-N

détails : auvents...piliers appuis de baies...

3010-Y70R

soubassements

2005-Y40R

3020-R90B

menuiseries ferronneries

7010-R90B

4 - Ocre rosé

■ Balcons

1002-Y

3020-Y40R

3010-Y30R

■ Façades

1510-Y60R

ou

1010-Y50R

■ Loggias Balcons

1030-Y20R

loggias

balcons

2005-Y40R

2040-Y30R

loggias

balcons

1002-Y

■ Menuiseries Ferronneries

3010-G50Y

menuiseries ferronneries

6010-G50Y

1002-Y

menuiseries ferronneries

7010-R90B

■ Finitions

encadrements bandeaux verticales...

1002-Y

détails : auvents...piliers appuis de baies...

3020-Y40R

soubassements

2005-Y40R

2010-B10G

menuiseries ferronneries

7010-B30G

L'architecture des Immeubles modernes et contemporains à Pau et ses couleurs

Création :
Atelier Etienne Lavigne, Architecte du patrimoine - 37, avenue de la Résistance - 64000 PAU
Anne-Marie Robert-Crété, Coloriste - 28, rue Honoré de Balzac - 31200 TOULOUSE
Mise en page - Photogravure :
2P&Associés - Thierry Prévost - 38, rue Beaujon - 75008 PARIS

Toute représentation ou representation intégrale ou partielle sans le consentement des auteurs ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite.

Opération de mise en valeur des façades

Les ensembles urbains de la ville de Pau

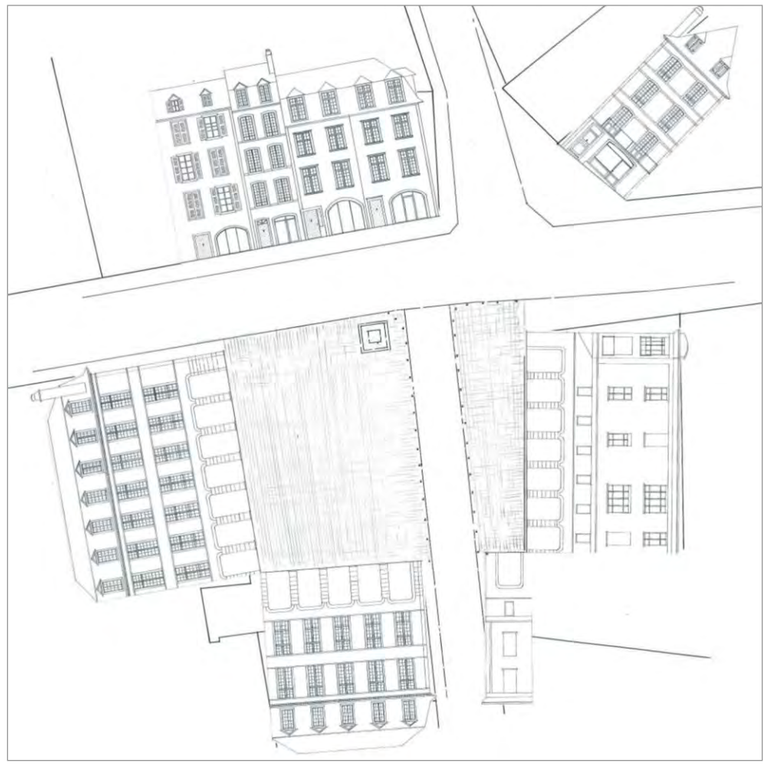

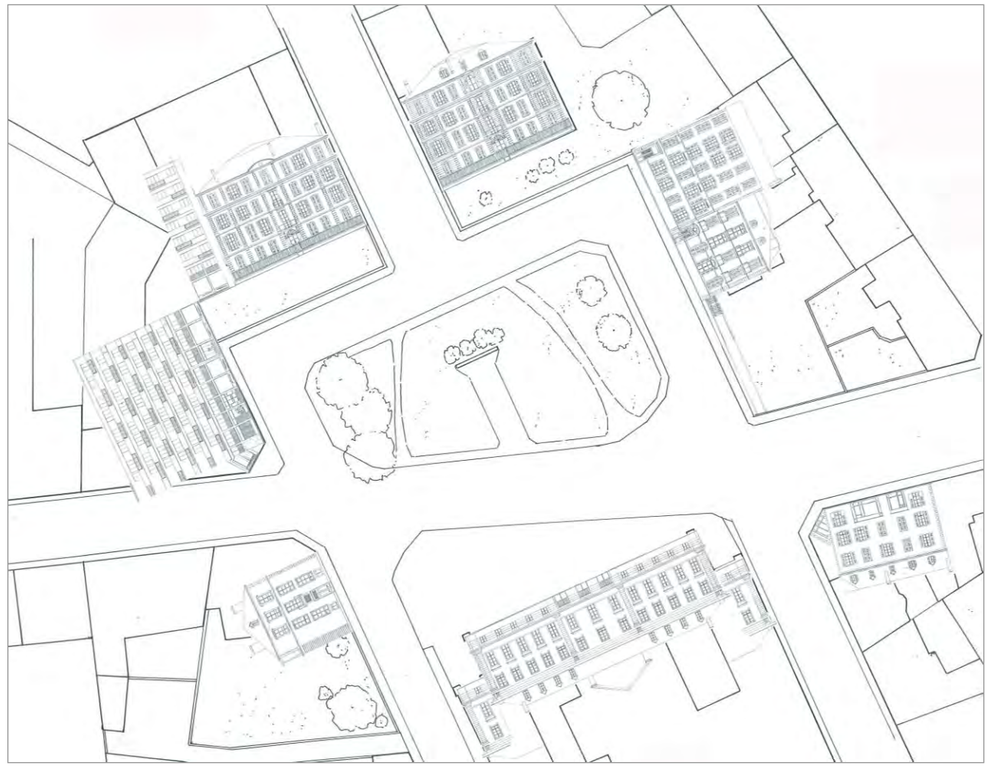

Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-marie Robert-Crété – Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200 TOULOUSE

Mars 2007

Les ensembles urbains

Sommaire

Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L' architecture du XVI° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XVIII° siècle à Pau et ses couleurs

L' architecture du XIX° siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L' architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

Trois ensembles urbains ont été étudiés. Ces trois places correspondent à des aménagements de la ville à différentes époques (Début XVII, XVIII° et XIX° siècle) crées autour d'un monument (Église Saint Louis de Gonzague, Palais de Justice) et pour lesquelles un certain nombre d'immeubles ont été conçus et réglés pour border ces espaces.

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

2 Place Reine Marguerite

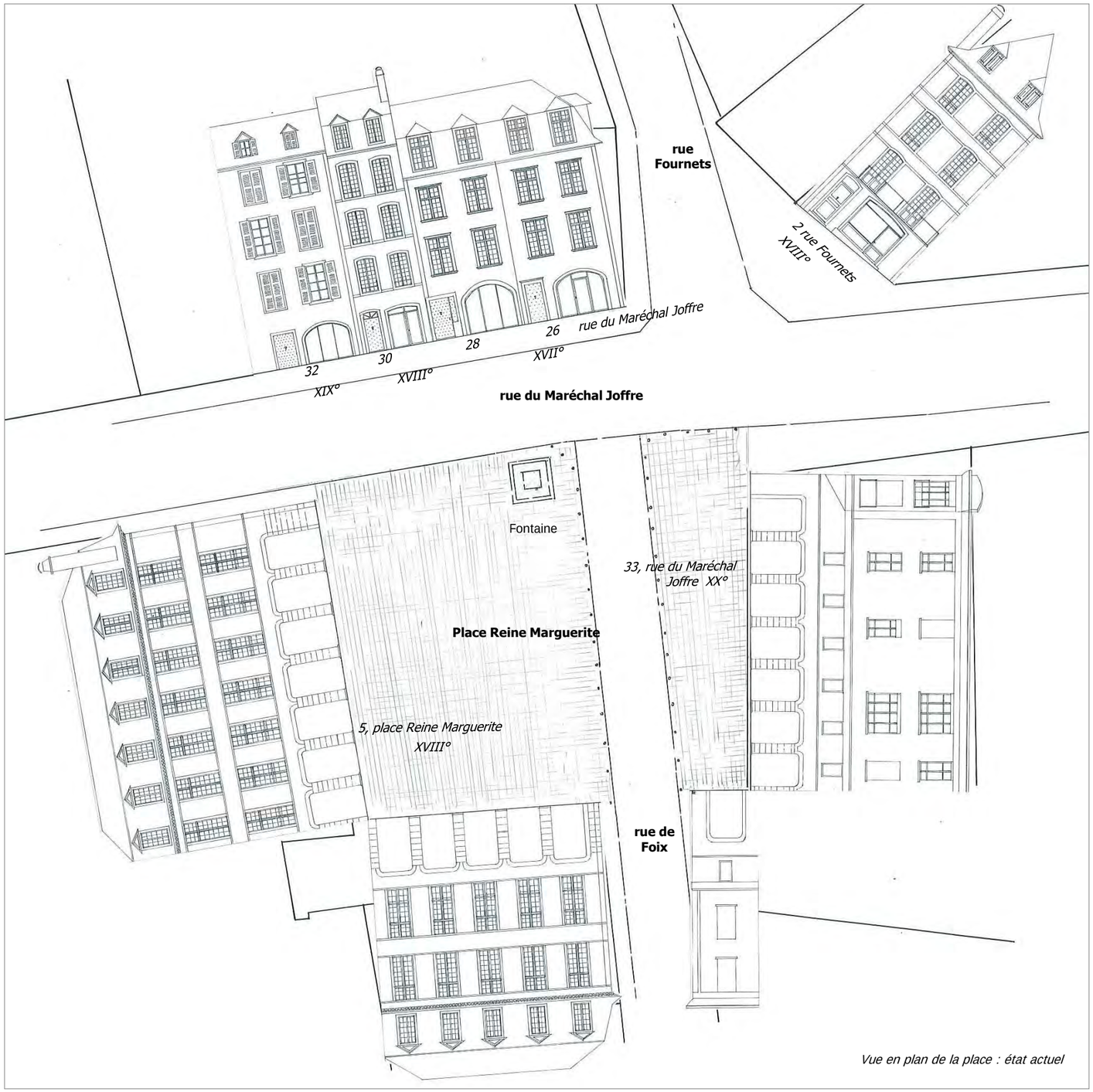

Vue en plan de la place : état actuel

La place Reine Marguerite s'est constituée au XVIII° siècle, au cœur du quartier des activités et des commerces de l'époque.

Cet espace a été conçu et réglé autour de deux grands immeubles et leur retour sur la rue de Foix. On peut imaginer qu'à l'époque, ces immeubles étaient identiques et se « répondaient ». L'immeuble à l'Est a été remplacé par un immeuble des années 1960, qui rompt l'harmonie architecturale de l'ensemble.

Au Nord, la place est bordée par la rue du Maréchal Joffre, axe ancien et structurant de la ville,où se déploie des constructions datant du XVII° siècle environ, sur un parcellaire étroit.
De l'autre côté de cet îlot,sur la rue Fournets, un ensemble de maisons du XVIII°, étroites, forment l'angle et amorcent la descente vers le quartier du Hédas.

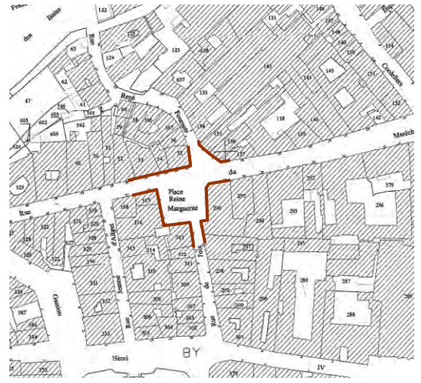

Cadastre actuel

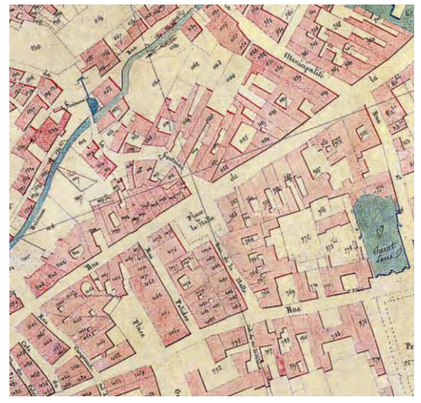

Cadastre Napoléonien de 1812

Le grand immeuble à la façade XVIII° borde la place à L'Ouest : les arcades abritent les commerces et les étages le logement. Le traitement actuel des façades ; enduit, menuiseries des persiennes et des fenêtres ne correspond pas à cette architecture. Une proposition de restitution de l'état initial supposé a été dessiné.

Des immeubles étroits à façade du XVIII° siècle, annoncent l'entrée du quartier du Hédas.

Les façades au Nord, datant du XVII°,XVIII° et XIX° siècles, s'alignent sur un parcellaire étroit. Ce rythme est actuellement peu perceptible. La prescription architecturale tend à retrouver ce rythme et à restituer chaque façade selon son style et son époque de construction.

Cet immeuble des années 1960, a remplacé l'immeuble XVIII° sans toutefois parvenir à retrouver ses qualités architecturales. Une restitution d'une façade XVIII° est proposée.

5, place Reine Marguerite

Grand immeuble urbain du XVIII° siècle. Proposition de restituer des composantes et des détails afin de redonner son caractère d'origine à la façade et de remettre en valeur sa composition :

-restitution d'un enduit au mortier de sable/chaux lissé truelle et passé au badigeon de chaux coloré;

-remise en valeur de la modénature en pierre ou dessinée à l'enduit et traitée comme la pierre (bandeaux, arcs, angles, encadrements, génoise ...)

-restitution de menuiseries en harmonie avec la façade, à croisée en bois peint en partie haute et petits carreaux.

26 au 32 rue du Maréchal Joffre

Enfilade de façades datant du XVII° au XIX° siècle (le n°32 a été transformé, rez de chaussée XVII°).

La prescription architecturale vise à remettre en valeur l'ensemble tout en distinguant les façades les unes par rapport aux autres par un traitement adapté à son style architectural. Il est nécessaire pour cela de bien marquer les limites de chaque façade par des chaînes d'angles et bandeaux.

Sur les façades XVII°, restitution des menuiseries en bois peint à croisée et des encadrements, des menuiseries de portes ...(CF fiche architecturale) et d'un enduit au mortier de sable/chaux lissé truelle et passé au badigeon de chaux coloré;

Sur la façade XVIII°: remise en valeur de la modénature (bandeaux, encadrements), restitution de menuiseries en bois peint à petits carreaux et de contrevents intérieurs et d'un enduit au mortier de sable/chaux lissé truelle et passé au badigeon de chaux coloré;.

Sur la façade XIX°: Restituer une menuiserie de porte et un enduit au mortier de sable/chaux lissé truelle et passé au badigeon de chaux coloré.

2, rue Fournets

Maison de ville du XVIII° siècle, à façade étroite et maçonnée.Prescription : remettre en valeur la composition de la façade fortement marquée par la modénature (Cf fiche architecturale).

Restitution d'un enduit lisse au mortier de sable/chaux et d'un badigeon coloré à la chaux et des menuiseries à petits carreaux.

33, rue du Maréchal Joffre – proposition de restitution d'un immeuble à façade XVIII° comme le n°5 de la place.

5, place Reine Marguerite

33, rue du Maréchal Joffre- état actuel

Immeuble construit dans les années 1960-70 Cette architecture même si elle s'intègre au niveau de l'échelle et du gabarit, constitue une rupture par rapport à son architecture.

Place Reine Marguerite

Est-elle vraiment perçue comme une place, comme un lieu de pose, de rassemblement. Certes il y a de la place, des lieux de pose, mais pour qui ,pour quoi?

Les façades sont tristes et sans liaison; les arcades présentes sur 3 faces pourraient être mises en valeur et réchauffées.

Les immeubles sont assez différents et d'époques différentes

Les 3 façades actuelles sur la rue Maréchal Joffre, de par leur traitement ont perdu le rythme indiqué sur le plan cadastral. . .

. . . qui serait plutôt de 4 façades étroites, avec chacune leur porte étroite à gauche et leur devanture à droite

Quelques traces de travaux en toiture, la différence de hauteur des lignes de faîtage, confirmerait le fait d'un parcellaire étroit, réunifié tardivement.

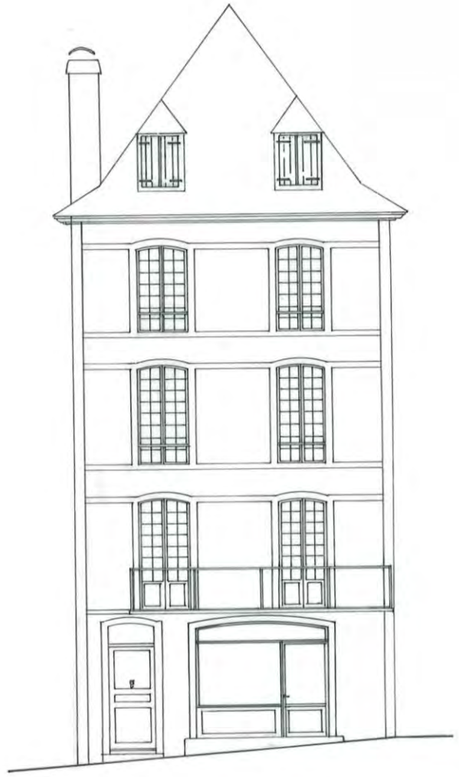

L'immeuble de la rue Fournets est intéressant, car il reprend à la fois, le rythme horizontal de la grande façade de la place Reine Marguerite et le parcellaire des immeubles de la rue du Maréchal Joffre

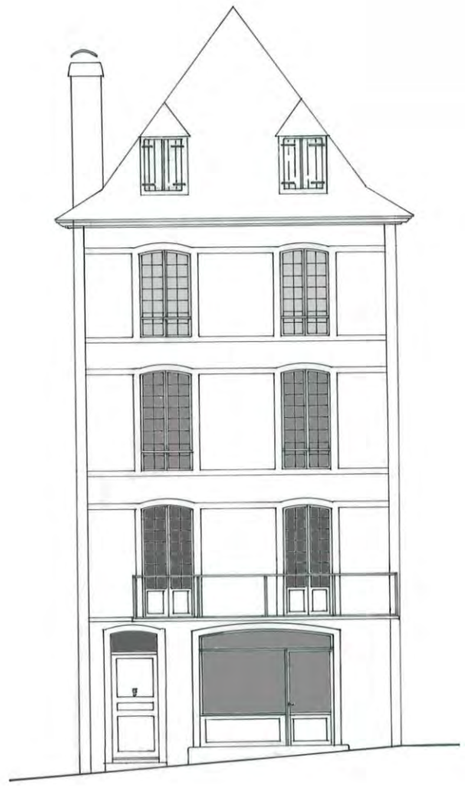

En face du grand à- plat des immeubles formant l'essentiel de la place, il y a ce rythme étroit, varié, et animé.

Proposition de couleurs pour la place Reine Marguerite

Façades: 1020-Y20R, menuiseries:6020-G30Y

Façades:1010-Y30R, sous les arcades::2040-Y40R, fenêtres: 3005-G50Y

Portes sous arcades: 6020-G30Y

Les arcades sont pour le moment le lien entre ces deux immeubles d'époques différentes; il faut donc les souligner fortement et les réchauffer

Les façades, sont traitées selon leur époque: même si les couleurs sont proches, les produits seront différents; les détails de finition feront leur différence.

1 2 3 4

5

Une façade « jaune »ponctue et poursuit la place, mais l'enfilade de ces immeubles appartient aussi à la rue Ml Joffre

1-:1005-Y20R, 2:1010-Y30R, 3:1510-Y40R, 4: 1005-Y20R 5: 1010-Y30R

Place Saint Louis de Gonzague

Vue en plan de la place : état projeté

La place naît probablement entre la fin du XVI° siècle et le début du XVII° siècle. Lorsque les Jésuites s'installent dans le quartier, ils donnent le contour définitif de la place sur ses côtés Est et Sud.

La zone était cependant occupée avant ; les Religieuses de Notre-Dame possédaient leur convent à l'emplacement du Lycée avant 1630, sans que nous ayons d'autres précisions.

La place devint le Berceau de Science, la Place des Sciences en raison de la présence de la tour de Sciences, qui délimite la place, perpendiculairement à la façade de l'église.

Le 29 juillet, on attribue à la place le nom de Saint-Louis de Gonzague, sous lequel elle était connue depuis longtemps (Saint Louis de Gonzague (1568 - 1591) est le patron de la jeunesse chrétienne, jésuite italien canonisé).

Enfin, vers 1975, elle est ornée d'un square.

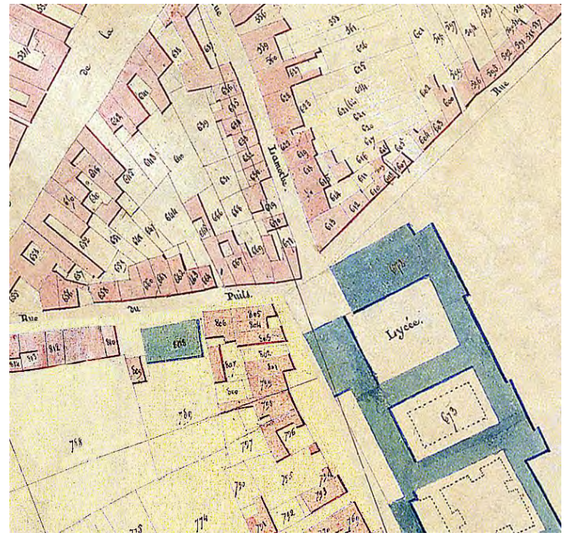

Cadastre Napoléonien de 1812

Éléments urbains et architecturaux majeurs

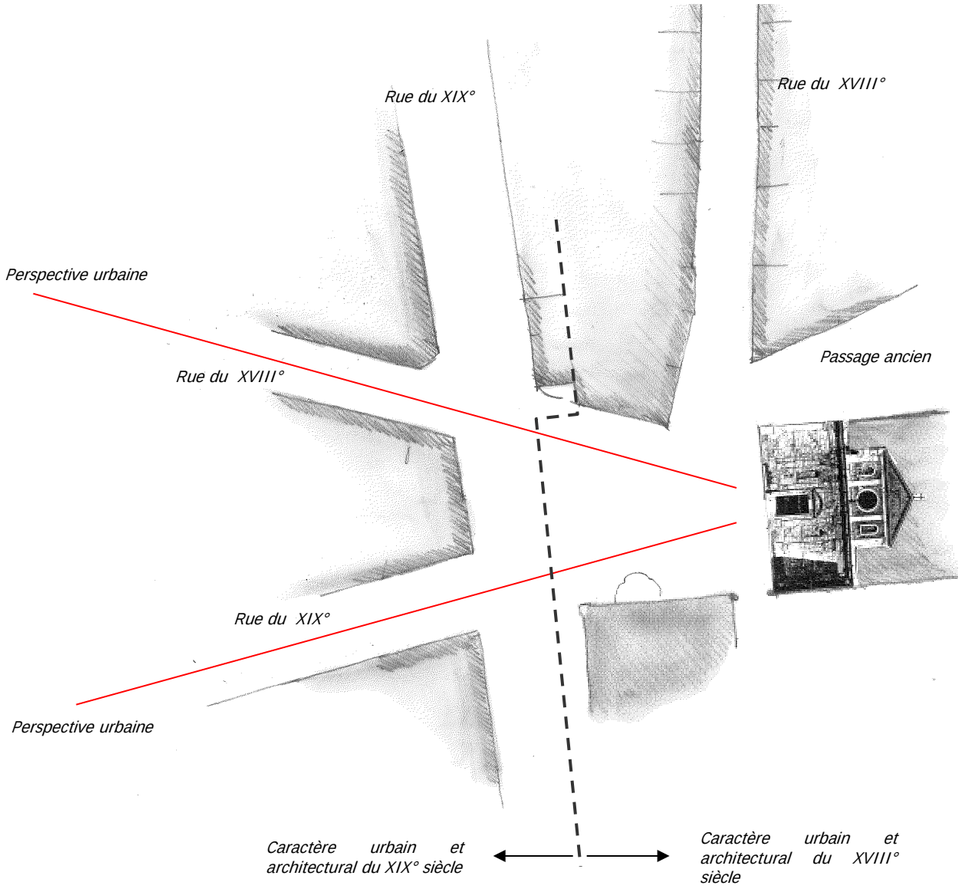

Rue Lamothe –Bd Barbanègre

Ces deux maisons plutôt modestes sont actuellement traitées comme une seule entité. La prescription architecturale vise à les différencier et à redonner un caractère XIX° à l'ensemble par la:

- restitution des menuiseries et de contrevents à persiennes type XIX°;

- réalisation de devanture commerciales en bois plaqué

L'église Saint-Louis de Gonzague, façade néo-classique, fin XVIII° début XIX°

La façade en pierre sera nettoyée et restaurée, un traitement coloré de type classique « italien » lui redonnera une dimension monumentale et soulignera sa composition.

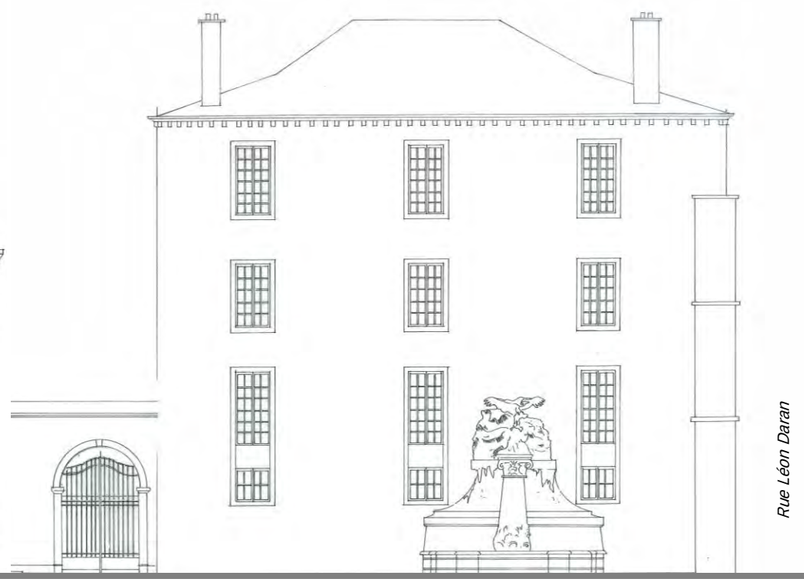

Le lycée Louis Barthou, façade du XVIII° environ

Cette façade orientée au Nord, est composée en travées d'ouverture. On soulignera l'importance des murs trumeaux et le gabarit imposant de la façade qui répond à celui de l 'église et forme avec elle un ensemble monumental effet accentué par la fontaine.

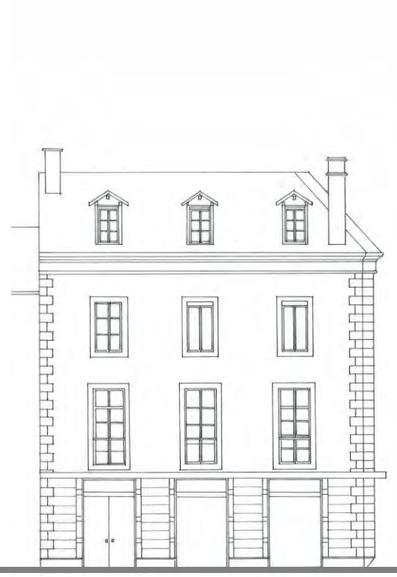

Rue Léon Daran- angle rue Latapie- XIX°

Immeuble de la fin du XIX° siècle de composition classique et soignée. Il arbore une modénature en pierre : chaîne d'angle, encadrements. Le soubassement est traité en enduit à fausse coupe de pierre.

Immeuble, rue Daran - fin XIX°

Grand immeuble urbain composé sur un axe de symétrie et qui se développe sur un rez de chaussée commercial et deux étages d'habitation et un comble à la Mansard. Les détails et la modénature soit traités en pierre, les murs sont protégés par un enduit à grain fin.

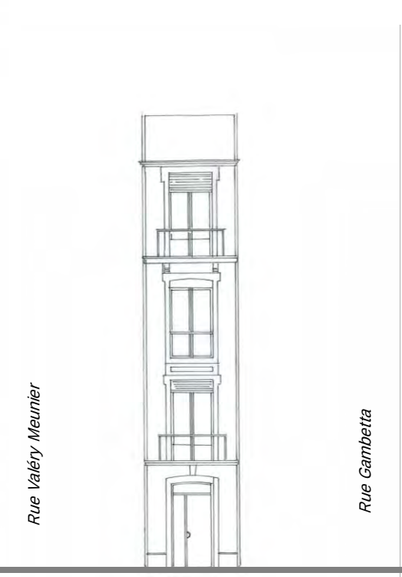

Immeuble, angle rue V. Meunier et rue Gambetta

Immeuble fin XIX° début XX° Architecture soignée et marquée par une modénature très riche qui se développe sur les façades latérales.

Le café, maison du XVIII° siècle, rue Lamothe

Cette petite maison de ville a été fortement remaniée; rez de chaussée transformé en commerce, modification de la toiture et des lucarnes, ajout de persiennes en bois… mais certains éléments tels que les baies, les menuiseries et la porte d'entrée ont été conservés.

L'immeuble de gauche s'apparente aux immeubles de la fin du XIX° siècle avec un enduit à grain et une modénature en pierre qui encadre la façade.

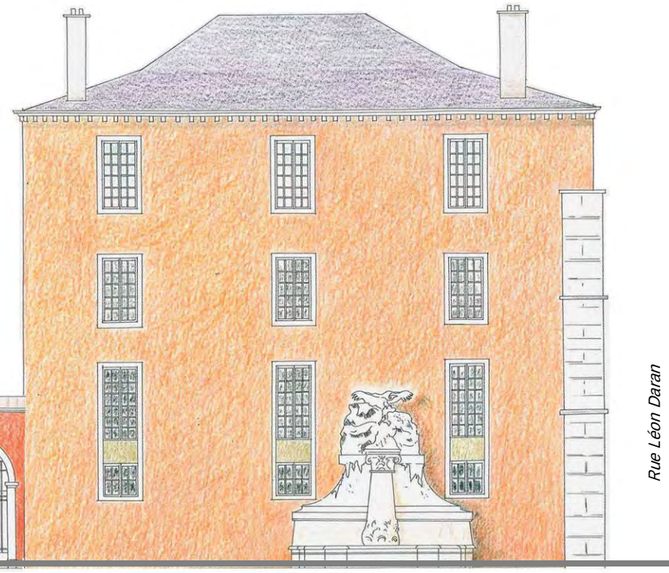

Rue Lamothe –Bd Barbanègre

Ces deux maisons simples ont été remaniées.Basses, elles se différencient complètement du reste de la place, mais avec l'avantage d 'assurer au mieux, la dimension de l'ensemble, église-lycée et d'affirmer leur caractère propre. Ces 2 entités, mal définies actuellement pourront être séparées et différenciées par le ravalement.

La surélévation sera traitée en toit à la Mansard, ce qui la reliera au reste de la place.

Une façade en vert, avec des volets blanc cassé pour la maison rue Lamothe… couleurs de la façade principale de l'église; tandis que la maison sur le Bd Barbanègre décline les couleurs du flanc de l'église, sable et ocre jaune et assure un effet de passage.

Façade : 3010G50Y Porte: E10-39

Menuiseries : E9-17

Modénatures: Pau 38B5 blanc cassé

Façade : Pau 34B4 Porte et menuiseries : E6-34

Soubassement : 3500-N

Modénatures: Pau 38B5 blanc cassé

Dernier étage : 6010-R70B

L'église Saint-Louis de Gonzague

La façade en pierre, de style baroque apportera sa blancheur rehaussée de filets verts, tandis que le haut du bâtiment recevra un jaune lumineux. Les flancs de l'église, sur le bd Barbanègre, eux, recevront un enduit couleur sable, couleur utilisée en face, sur la maison, pour créer un effet de porte, passage et introduire le bd Barbanègre.

Filets sur la façade : 3010-G50Y Porte: E10-40

Partie haute de la façade : Pau 4B3 Fronton de la porte d'entrée : Pau 4B2

Retour sur le Bd: Pau 34B4

Le lycée Louis Barthou

Ce mur imposant, de facture classique du XVII°, est actuellement dénaturé par un arbre qui lui ôte sa monumentalité et qui dévalorise la fontaine, elle aussi monumentale. Implanté au Nord , il reçoit une couleur ocre roux flamboyant et chaleureux.

Façades:6B2, passage 7B2, fenêtres et portail : E08-36

Détails: 2010-G50Y

Rue Latapie

Rue Valéry Meunier

Rue Gambetta

Rue Lamothe

Rue Léon Daran- angle rue Latapie

Cet immeuble a été restauré il y a peut de temps; les menuiseries ont été supprimées sur la rue Léon Daran, mais la façade a conservé tout son caractère sur la rue Larapie.

Immeuble, rue Daran

Très bel immeuble de la fin du XIX° siècle, important, exposé, isolé et visible. Sa façade est traitée dans une couleur blond caramel qui va le relier aux beaux immeubles de la rue Gambetta. Chaque élément de son architecture soignée sera mis en valeur par des contrastes forts.

Façade : 2020- Y20R Menuiseries et Porte: E12-19

Garde-corps : E25-95 Modénature : Pau 38B5 blanc cassé

Immeuble, angle rue V. Meunier et rue Gambetta

Cet immeuble a été réhabilité récemment. Ses couleurs actuelles ne sont pas compatibles avec le traitement général envisagé actuellement et ne permettent pas de le relier aux autres immeubles, de le dater. La rupture totale de palette, risque de desservir son architecture pourtant très soignée. Il serait intéressant de repeindre la façade, les menuiseries répertoriées lors des relevés, seront conservées.

Façade : Pau 36B4 Acrotère: 6010-R70B

Soubassement:3500-N

Modénature : Pau 38B5 blanc cassé

Détails : 6B2

Le café, maison du XVIII° siècle, rue Lamothe

Cette maison ne présente qu'une partie de sa belle façade sur la place. Des travaux de réhabilitation sont prévus. La porte ocre-brun fait face au pignon du lycée –ocre-roux. Les menuiseries blanc cassé sont reprises par la maison qui lui fait face, rue Lamothe.

Sur la gauche, un peu en retrait et allongé sur la rue Gambetta, un immeuble de la fin du XIX° siècle prend place. Sa surélévation sera traitée en toit à la Mansard.

Façade : 3Pau 34B4 Porte: E10-39

Menuiseries porte d'entrée : E10-40

« Toit à la mansard » : 6010- R70B

Modénatures: Pau 38B5 blanc cassé

Façade : Pau 5B5 Porte : E25-23

Menuiseries : E9-17

Modénatures: Pau 38B5 blanc cassé

20 *La place Albert 1er, un espace conçu et réglé autour du Palais de justice*

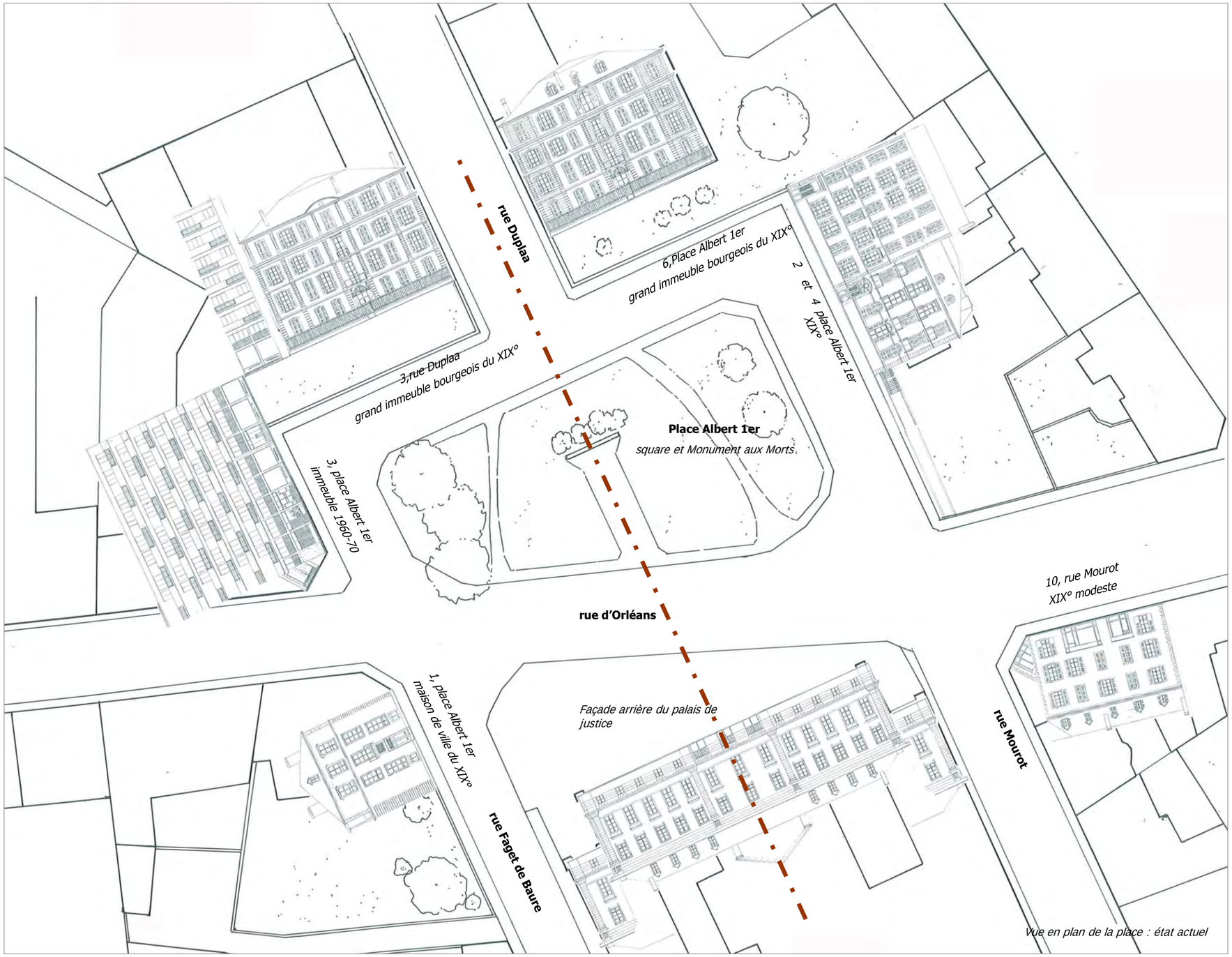

Vue en plan de la place : état actuel

La place Albert 1er n'existait pas lors de l'établissement du cadastre Napoléonien en 1812.
Cet espace urbain a été conçu et réglé avec comme centre le Palais de justice. Le square et la rue Duplaa prennent place dans l'axe de symétrie de la façade du palais. De part et d'autre de la rue Duplaa, les deux immeubles bourgeois aux proportions et à l'architecture identiques, encadrent et ferment cet espace public.

A l'Est et à l'Ouest, la place est bordée par des constructions un peu plus variées, datant de la seconde moitié du XIX° siècle, ce qui donne à cet espace une homogénéité au niveau de l'échelle, des gabarits et de l'architecture.

Seul l'immeuble au n°3 de la place, construit dans les années 1960-70 rompt cet équilibre.

Ces vues anciennes (Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques) nous renseignent sur la physionomie de la place au début du XX° siècle et sur l'architecture des immeubles. Le centre était déjà traité comme un square avec en son milieu une statue. L'axe de symétrie partant du palais de justice vers la rue Duplaa était toutefois plus lisible parce que marqué par un passage traversant, aujourd'hui bloqué par le mur du Monument aux Morts.
Les façades recevaient des enduits à grain de teinte brune ce qui faisait nettement ressortir la modénature en pierre. Sur l'angle Ouest, à la place du grand immeuble de 1960, prenait place une maison et son jardin clos d'un mur qui laissait une échappée visuelle.

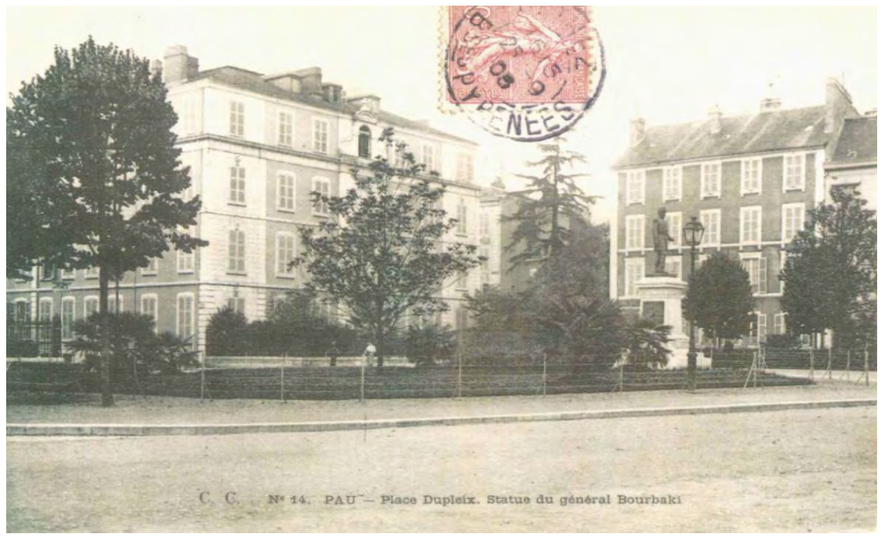

Aujourd'hui, le traitement routier, la place occupée par les voitures autour du palais de justice et le Monument aux Morts ne permettent plus la lecture de cet espace.

Le traitement architectural et coloré des façades pourraient dans un premier temps remettre en valeur la place Albert 1er et sa composition autour des trois grands bâtiments principaux : le palais de justice et les deux grands immeubles bourgeois qui lui font face.

1 place Albert 1er

Maison de ville de la seconde moitié du XIX° siècle, ayant conservée ses composantes et détails malgré une surélévation probable

3, place Albert 1er

Immeuble construit dans les années 1960. Cette architecture change totalement d'échelle et d'écriture architecturale par rapport aux bâtiments environnants. Il constitue une rupture.

3, rue Duplaa et 6, place Albert 1er

Grands immeubles bourgeois de la seconde moitié du XIX° siècle. Par leur symétrie, leur architecture soignée et leur gabarit, ils " répondent " au grand bâtiment public, le tribunal, construit sur le même axe et situé de l'autre coté de la place.

Rue d'Orléans

Rue Mourot

Rue Faget de Baure

2 et 4, place Albert 1er

Immeuble et maison bourgeoise de la seconde moitié du XIX° siècle. Ils bordent la place à l'Est et le mur de clôture de la maison permet de fermer l'espace jusqu'à la rue d'Orléans. Ce sont des exemples d'une architecture du XIX° siècle soignée, avec de beaux détails. On notera que l'immeuble de gauche a été surélevé d'un niveau. (Cf documents anciens).

10, rue Mourot, façade sur la rue d'Orléans

Immeuble modeste du XIX° siècle, dont l'architecture conserve les principes de composition et met en œuvre une modénature: chaîne d'angle, encadrements des baies en pierre....

Le tribunal, rue d'Orléans

Cette élévation est la façade arrière du tribunal. La façade principale ouvre sur la place de la Libération au Sud.

Cette façade est tout de même monumentale et est composée suivant un axe de symétrie. Le vocabulaire de l'architecture monumentale est employé : corps central entouré de pilastres, ailes latérales, soubassement surmonté d'un étage noble et d'un étage attique.

La place Albert 1er d'antan et ses couleurs

Cartes postales anciennes : Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques

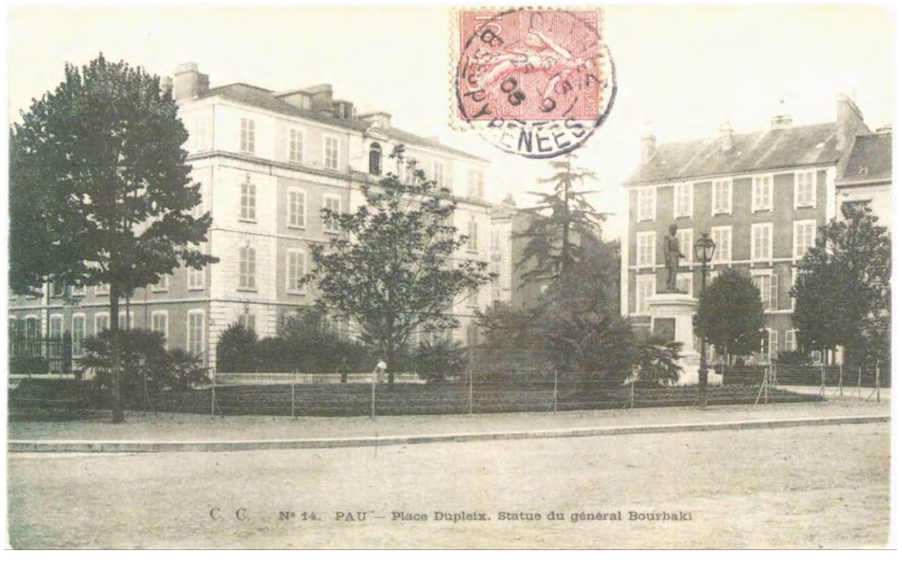

La place Albert 1er d'antan

La place Albert 1er, du point de vue de l'étude des couleurs a la chance d'être très aérée: les immeubles et maisons sont différents, en style, classe, dimensions mais il y a de la distance, des ouvertures de jardin, des percements de rues.
Seul,l 'immeuble des années 60 est vraiment grand, et hors d'échelle. . .

Chaque immeuble sera remis dans son style, dans son rythme, dans son architecture, dans le plus grand respect de ce qu'il est; le lien sera la coloration, en utilisant dans chaque nuancier, les couleurs qui assureront une certaine unité.
Le tribunal qui est une façade toute en longueur, assure 2 rôles: il ferme la place Albert 1er,
mais en même temps il est le centre d'un autre ensemble urbain, beaucoup plus vaste.
Sa coloration en tient compte.

1 et 3 place Albert 1er

Cette belle maison gagne à retrouver quelques couleurs
qui pourraient souligner ses modénatures et son élégance
Façade:0500-N, encadrements: 1002-Y50R, menuiseries:
7020-G10Y, ferronneries: 8502-G (XIX°)

L'immeuble « 60 » sera traité légèrement en couleurs

approchant l'harmonie générale de la place

Façades: 1502-Y50R, balcons: 0500N, garde-corps: 6010-B30G, soubassement: 3502-Y

6 et 8 Place Albert 1er

Les photos anciennes montrent bien que ces immeubles étaient « dessinés » de façon assez luxueuse

Redonnons leur, leur apparence soignée, et colorée.

Modénatures et enduit fausse-pierre: 2010-Y20R, façades: 1515-Y30R,

Menuiseries:3010-G70Y ,ferronneries:8005-G50Y menuiseries :3502-Y, ferronneries: 8207-G53Y (I.Bourgeois)

2 et 4 Place Albert 1er

1 2

Ces deux immeubles bourgeois continuent de fermer ou de former la Place Albert 1er et sont traités dans la même palette , avec des contrastes plus marqués.

1-Façades:2010-Y20R, soubassements: 2502-G, menuiseries:3005-G50Y, porte: 7020-G50Y, ferronneries: 8207-G53Y

2-Façades:1505-Y20R, soubassements: 2502-G, menuiseries:5010-R90B, porte:8020-B10G, ferronneries: 8010-10G

(Immeubles bourgeois)

L'immeuble XIXème de la rue Mourot est représentatif des immeubles de rapport Son écriture est simple, régulière.

Encadrements: 2010-Y20R, façades: 1502-Y50R, menuiseries: 4010-R90B, ferronneries: 7502-B –(XIX°)

Le tribunal

Le tribunal « ferme » la place Albert 1er, mais surtout, Il occupe le centre de tout un quartier, fait de places, de rues.
En fait sa présence redimensionne tout le quartier et change l'échelle de la place Albert 1er

Les couleurs utilisées renforcent sa monumentalité, en font une pièce centrale, qui n'en n'est pas moins proche de la place Albert 1er.

Soubassements: 2010-Y20R, piliers: 2000-N, façades: 0500-N,menuiseries: 4005-B80G, Portes et ferronneries: 8502-G (XIX°)

Aperçu de la place Albert 1er, d'immeuble en immeuble. . .

CHARTE DES DEVANTURES ET DES ENSEIGNES COMMERCIALES DE PAU

Ville de Pau

SIAB

Atelier Lavigne

Sommaire

- **Préambule**
  - Les objectifs de la charte
  - Le périmètre d'application
- **Chapitre I : L'intérêt architectural de Pau et les enjeux sur les boutiques**
  - La devanture comme élément de beauté de la ville
  - Les ensembles urbains
  - Les espaces publics et paysages urbains particuliers
  - Conserver et restaurer les devantures anciennes
- **Chapitre II : La façade**
  - La devanture en applique
  - La devanture en feuillure
  - L'immeuble commercial dont toute la façade est une devanture
  - La composition de la façade, les éléments régulateurs
  - La composition de la façade, le rythme parcellaire
  - La composition de la façade, les axes de composition
  - La composition de la façade, les niveaux
  - La composition de la façade, l'architecture de rez de chaussée et entresol
  - Les boutiques et l'accès aux personnes à mobilité réduite
  - Les enseignes, implantation, dimensions
  - Les enseignes bandeaux
  - Les enseignes drapeaux
  - Les marquises
  - Les grilles et volets de fermeture
  - L' éclairage des devantures et des enseignes
  - Les stores et les bannes
  - Les caissons et émergences techniques diverses
  - Les cadres « porte- menu »
- **Chapitre III : L'occupation du domaine public**
  - La terrasse
  - Le mobilier de « protection » et de couverture horizontale, parasol
  - La terrasse, recommandations particulières pour les lieux identifiés
  - Les présentoirs et étals commerciaux, les machineries
- **Démarches et contacts**
- **Lexique**

Le périmètre d'application de la charte

L'analyse de la ZPPAUP dans le secteur étudié

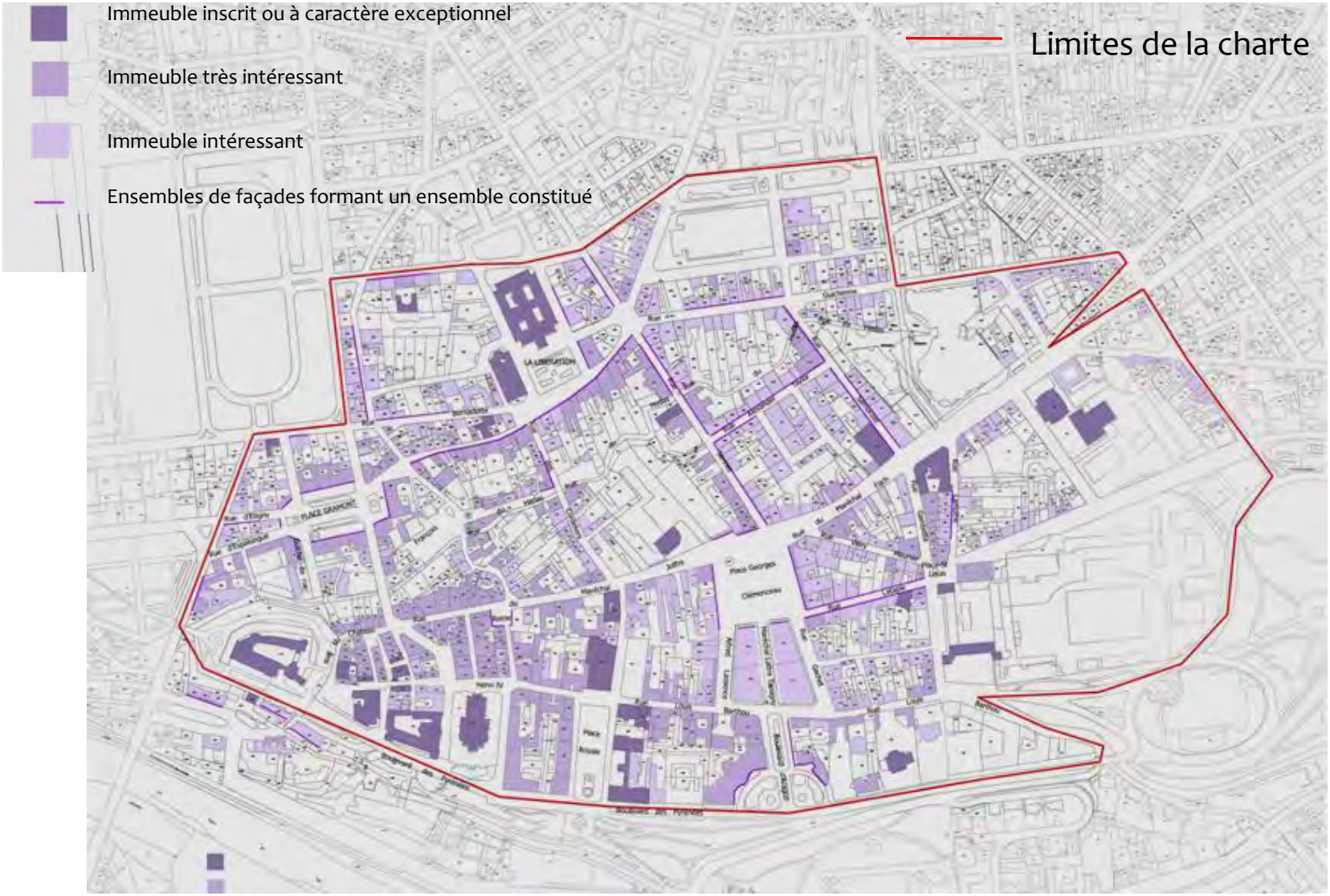

Préambule

L'élaboration de cette charte s'inscrit dans une démarche plus globale de requalification du centre ville de Pau menée notamment à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH RU), les aménagements des espaces publics du centre ville et le projet d'aménagement du quartier du Hédas.

Les devantures commerciales, les enseignes et les terrasses par leur place occupée dans les paysages de la ville et l'attrait qu'elles occasionnent, participent à l'animation de la ville et à la mise en valeur de ses espaces publics.

Les objectifs de la charte sont :

-renforcer l'identité urbaine de Pau, par un travail sur son architecture et sur le dessin des devantures ;

-rappeler la réglementation en vigueur sur la ville et formuler des préconisations sous forme de dessins, d'exemples et de recommandations écrites ;

-donner au commerçant une vision globale du projet afin d'en maitriser les étapes et les couts;

-élaborer un guide de bonnes pratiques et d'aide à la réalisation de devantures , d'enseignes et de terrasse. C'est un outil avant tout pédagogique qui s'adresse aux commerçants, artisans fabricants et installateurs d'enseignes mais est également accessible au grand public ;

-proposer différents niveaux de prescriptions ; des prescriptions simples (règles actuelles) à exigeantes (réécriture architecturale) en fonction du projet ou des moyens financiers du pétitionnaire ;

-constituer un cadre commun de connaissance et d'objectifs partagés entre les commerçants, les professionnels (enseignistes…) et les services instructeurs afin de permettre une discussion et un échange entre tous les acteurs d'un projet.

-réaliser un document d'aide à la démarche pour refaire ou installer une devanture ou une enseigne. Un chapitre particulier rappelle à la fin du document les procédures à suivre.

Chapitre I –L'intérêt architectural de Pau et les enjeux sur les boutiques

La devanture comme élément de beauté de la ville

• Les façades des édifices, les devantures et vitrines bordent les espaces publics et participent de l'ambiance des rues et des places. Travailler sur les devantures c'est aussi améliorer la qualité architecturale de la façade et la perception de la ville, la rendre plus agréable et plus attractive.

• La ville de Pau s'est formée et transformée à travers une longue histoire. Il en découle une grande variété d'architecture , une évolution de l'écriture architecturale et un art de bâtir propre à chaque période, du XVII° au XX° siècle. Les typologies architecturales présentées ci-après amènent à s'interroger sur la devanture, sa nature , son dessin et sa composition par rapport à l'époque de construction de la façade.

• De même, chaque façade est ordonnée, de la composition générale jusqu'au détail pour former un ensemble cohérent. La devanture vient comme une composante de cet ensemble et ne doit donc pas être perçue et conçue comme un élément isolé.

Une valeur patrimoniale reconnue

• L'étude de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) a identifié un grand nombre d'immeubles et d'édifices intéressants et très intéressants sur le périmètre d'étude de la charte. Cela prouve la grande valeur architecturale et urbaine du centre ville, du cœur historique le plus ancien (quartier du château) aux rues commerçantes et places constituées aux XIX° siècle et XX° siècle.

• Elle met également en avant des ensembles de façades « constitués » qui correspondent à des espaces publics particuliers (Place Reine Marguerite, Place Gramont, Place Royale, Place Georges Clémenceau, Place de la Libération Square d'Aragon) soit par leur architecture réglée (place Gramont, Reine Marguerite), soit par leur rapport à un monument ou un édifice public (la place Royale et l'hôtel de ville par exemple) , soit par leur proportion et leur rôle de catalyseur (place Clémenceau).
Ces ensembles à forts enjeux patrimoniaux constituent également des enjeux en terme d'image de la ville

Conserver et restaurer les devantures anciennes

• Il en existe encore de très nombreux exemples de devantures anciennes intéressantes dans Pau. Un chapitre spécifique leur est ainsi consacré afin de donner des pistes pour leur bonne conservation et leur mise en valeur.

La devanture comme élément de beauté de la ville

Edifice de type XVII °– quartier du château

Les façades sont ordonnées en travées d'ouverture. En rez de chaussée, les devantures en feuillure sont inscrites dans les arcs.

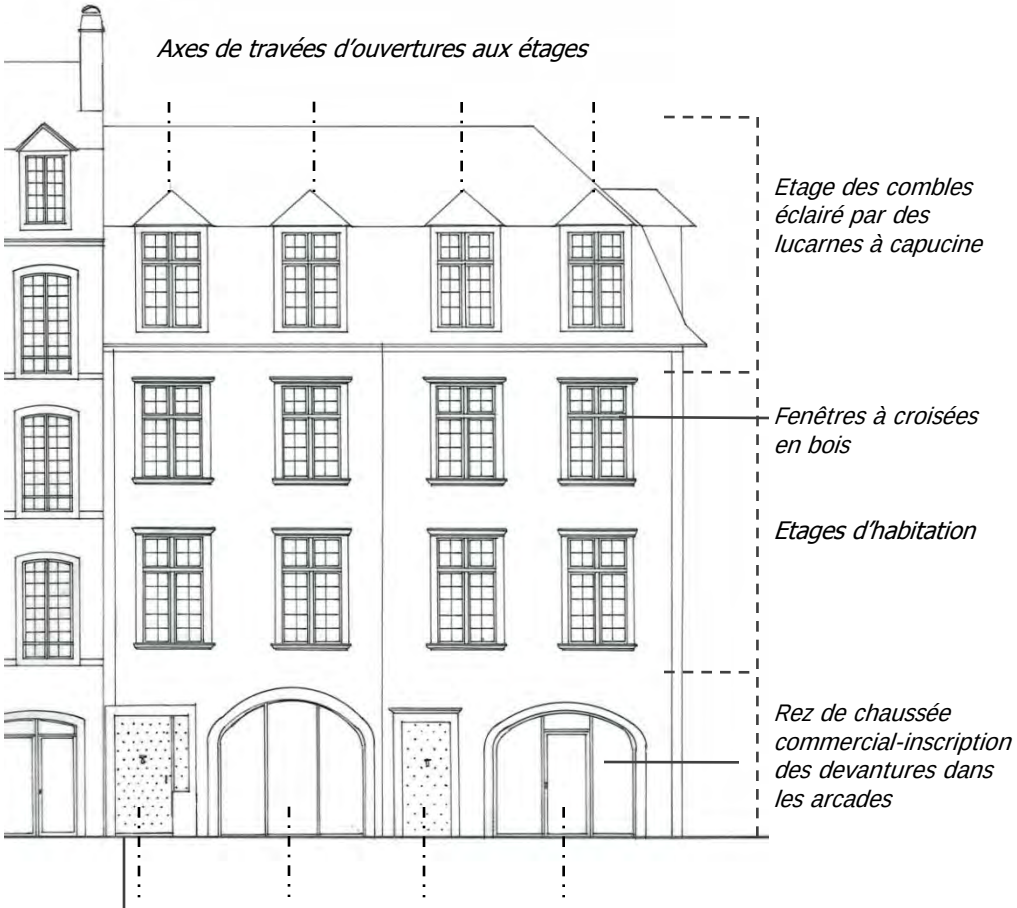

Dessin de restitution de façade

Devantures en feuillure. Problématique du store banne filant qui perturbe la lecture de la façade.

Devanture en feuillure dans l'encadrement du portail. Enseigne peinte directement sur la vitrine.

Maison de ville de type XVIII °

Hôtel particulier avec restitution de devanture en applique

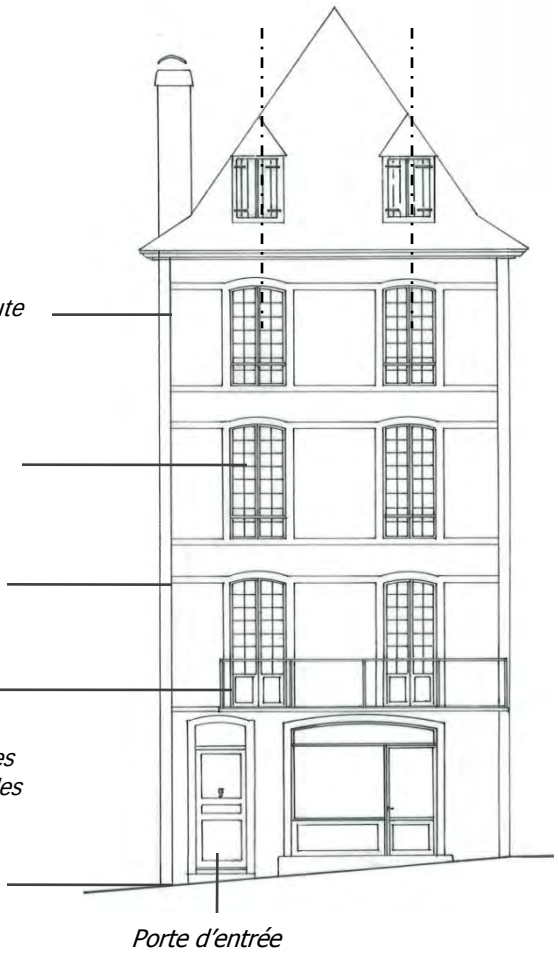

Dessin de restitution de façade

La devanture comme élément de beauté de la ville

Bâtiments de type XIX°- l'immeuble de rapport

Sur les immeubles du XIX° siècle, les deux types de devanture sont possibles : la devanture en applique et la devanture en feuillure. Certaines architectures, comme ce dessin ci-dessous, sont conçues dès l'origine avec les devantures et inscrivent leur dessin dans la composition du soubassement.

Axe de symétrie de la façade

chaine d'angle harpée sur toute la hauteur de la façade

Vitrines en bois en applique en rdc composées avec les axes de travées d'ouverture

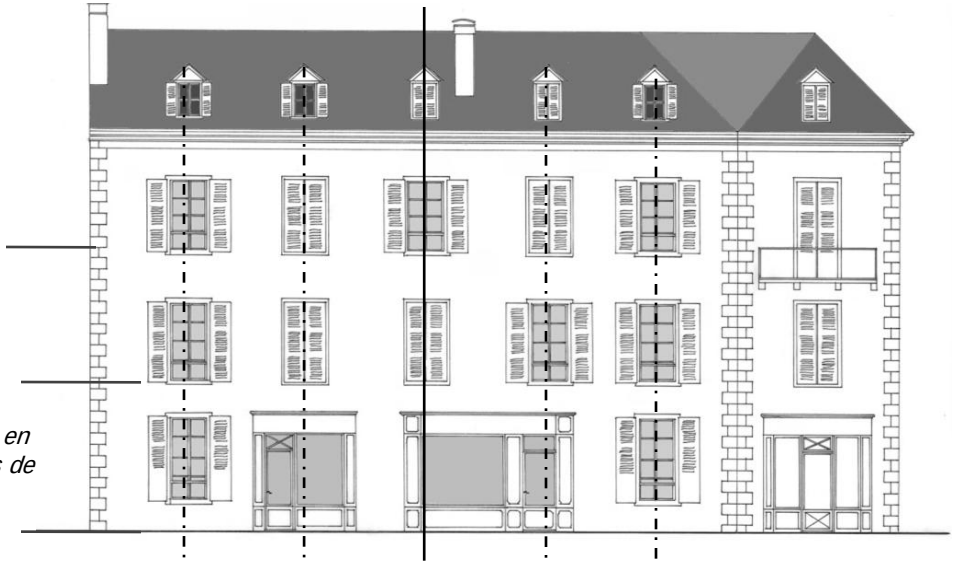

Dessin de restitution de façade

La devanture du commerce est l'élément coloré de la façade

Bâtiments de type XIX°- l'immeuble de type post - haussmannien

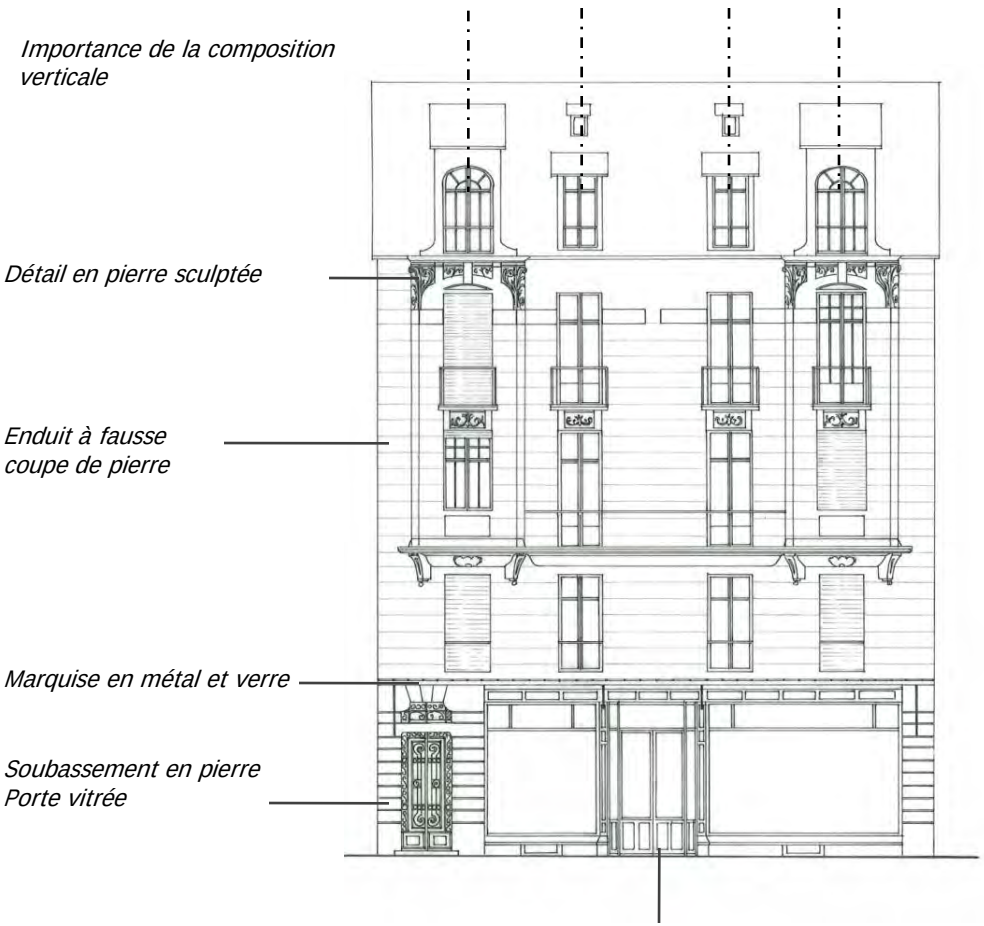

Le rez-de-chaussée est dédié au commerce
Devanture en feuillure, en bois et métal

La devanture est généralement en feuillure. L'emploi de nouveau matériaux et détails apparaissent : le métal, la marquise

La devanture comme élément de beauté de la ville

- **Bâtiments de type 1930-1940**

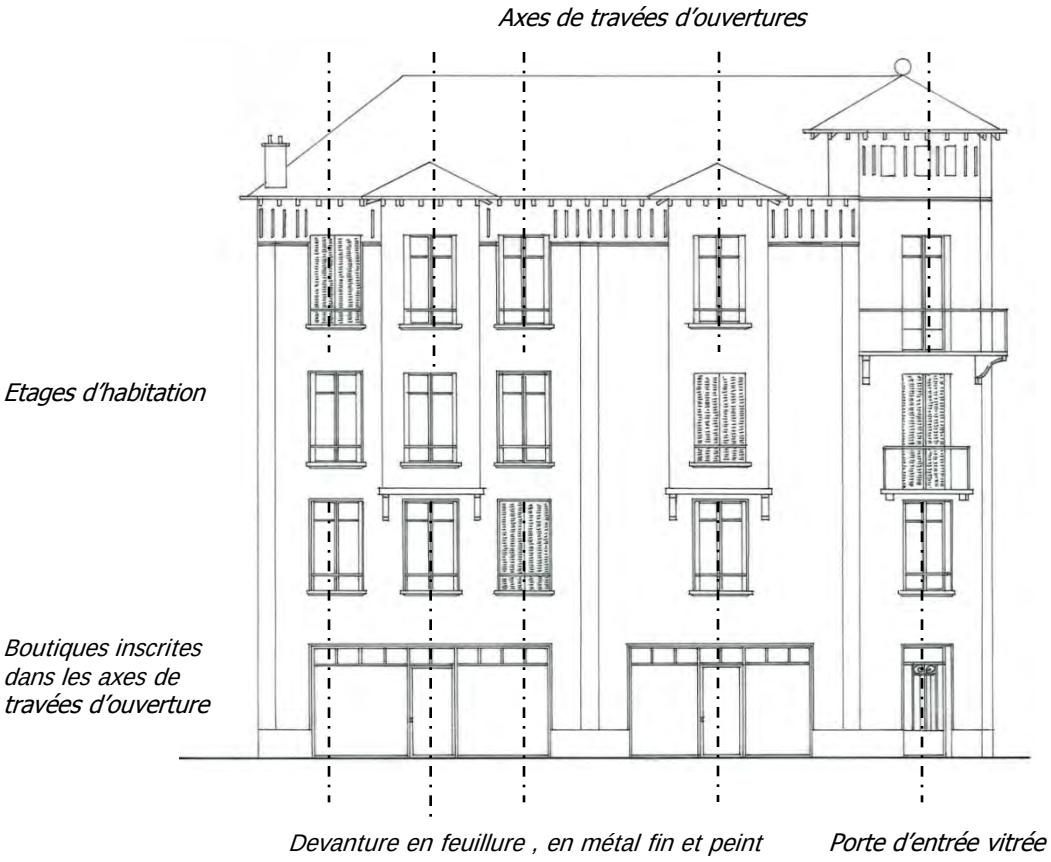

Dessin de restitution de façade

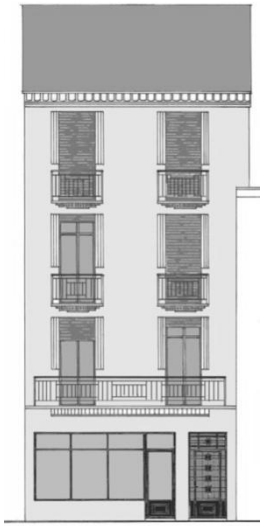

Bâtiments contemporains

Etages d'habitation

Entresol

Rdc commerces et entrées

Les devanture sen feuillure , en métal fin et peint s'inscrivent dans le rythme vertical du rez de chaussée marqué par les poteaux en béton

Les gabarits (longueurs et hauteurs des bâtiments) sont très grands, mais . les façades sont toujours composées suivant des rythmes verticaux, notamment en rez de chaussée et des lignes horizontales aux étages. Les devantures sont traitées en « feuillure ».

Les ensembles urbains

• Les ensembles de type XVII-XVIII° - Place Reine Marguerite

Symétrie des façades, arcades abritant les commerces

Arcs aujourd'hui recevant des devantures commerciales au rez de chaussée

Dessins de restitution de façade

Place constituée au XVIII° siècle. Ensemble réglé. Les boutiques prennent place sous les arcades. Outre la mise en valeur architecturale des immeubles, la charte pourrait proposer de travailler sur une mise en cohérence des enseignes (type, emplacement),sur le mobilier du restaurant, sur les stores bannes

• Les ensembles de type XIX° - Place Gramont

Stores inscrits dans l'embrasure de la baie

Enseignes en lettre découpées implantées au dessus des arcs

Place construite au cours du XIX° siècle. Cet ensemble bâti a fait l'objet d'une restauration et d'une mise en valeur globale. Il en ressort une cohérence sur le traitement des devantures; le traitement des enseignes, l'emplacement des stores ...

• le quartier du château

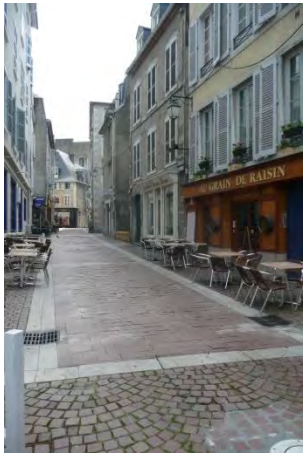

Rues étroites pavées, espace très minéral, façades anciennes

Le quartier du château et l'ensemble Place Royale et boulevard des Pyrénées, constituent pour le ville de Pau des lieux emblématiques très forts, tant au niveau historique et architectural qu'urbain et paysager.

Ce sont des lieux de visite privilégiés pour les habitants et les touristes.
Aussi, c'est un travail global qui pourrait être envisagé afin d'en améliorer l'image et de qualifier ces espaces.: projet traitant à la fois des aménagements des espaces publics, de l'architecture, des devantures et des terrasses.

• la place royale et le boulevard des Pyrénées

Traitement des sols en stabilisé , espaces plantés, lieu de promenades…

Conserver et restaurer les devantures anciennes

L'inventaire des devantures anciennes montre que la ville de Pau est encore dotée de nombreuses devantures anciennes qui constituent des exemples intéressants.
Elles sont identifiées pour leur intérêt propre (composition, dessin, matériaux, détails) mais aussi comme témoins d'une composition de devanture en accord avec la façade par le respect du style architectural et de la composition générale de l'immeuble.
Certaines sont des cas exceptionnels de devanture très ornementées.
Lorsque leur état de conservation le permet, ses devantures anciennes doivent être conservées et restaurées.

Règles de conservation et de restauration:

- Conservation et restauration à l'identique des éléments de devantures en bois mouluré y compris des corniches et des dispositifs de couverture originel formant saillie.

- Conservation et restauration des éléments de maçonnerie et de décors en pierre de taille : soubassement, enduits à fausse coupe de pierre ...

- Lorsqu'une porte nécessite d'être remplacée pour la mise aux normes accessibilité PMR notamment :

  • Création d'une porte neuve en bois à panneaux, modénatures et proportions en accord avec l'existant. Bois peint dans la même teinte que la couleur de la devanture.

  • Réutilisation des éléments de quincaillerie ancien (notamment poignées de portes, heurtoirs...) dont l'état le permet.

  • Repose d'un seuil en pierre de même nature ou similaire à la pierre utilisée pour les éléments structurants de l'immeuble : soubassement, encadrements de baies...

  • Eléments de fermeture (grille, rideaux) à mettre en place à l'arrière de la devanture.

  • Conservation et restauration des éléments de potences ornementées support d'enseigne en drapeau, avec adaptation en tant que de besoin pour la mise en place d'une nouvelle enseigne.

  • Conservation et restauration des marquises.

Devanture en applique, type fin XIX°, rue Alexandre Taylor

Devanture en feuillure et marquise, début XX°s, rue Carnot

Devanture en applique type fin XIX°, rue Bernadotte

Conserver et restaurer les devantures anciennes

Devanture en applique, type fin XIX°, qui se distingue par le traitement du soubassement en pierre de taille et une corniche en bois moulurée. Rue Sully.

Devantures en applique, type fin XIX°, composée de panneaux en bois moulurés du soubassement à la corniche. Rue Henri IV.

Petite devanture en feuillure, type fin XIX° intégrée dans le soubassement en pierre de taille. Problématique de la nouvelle enseigne hors d'échelle et qui déborde sur les éléments de modénature du soubassement. Rue Lamothe

Rez de chaussée avec devanture en applique style Art déco (années 1920- 1930) qui intègre la porte d'entrée de l'immeuble. Rue Saint Jacques.

Petit ensemble Art Déco formant une galerie: devantures en feuillure, stores inscrits dans l'embrasure. Rue Henri IV

Chapitre II– La façade

Composer des devantures en « applique » ou en « feuillure »

• Les devantures peuvent être distinguées en deux grands types : la devanture en « applique » et la devanture en « feuillure » ou en « tableau ».

• Chacun de ces types pouvant être décliné en une infinité de variantes, le document ci après, en présente les éléments constitutifs principaux

Apprendre à lire une façade

• Ce chapitre vise à donner des clefs de lecture de la composition de la façade et de l'architecture de l 'immeuble , dans laquelle s'insère la devanture.

• La ville de Pau possède également quelques immeubles particuliers dont toute la façade forme une devanture . L'enjeu est de savoir les restaurer dans leur intégralité et leur cohérence.

Composer une devanture en accord avec la façade de l'immeuble

• La devanture ne doit pas être composée comme un élément isolé. Elle fait partie intégrante de la façade et de sa composition . Elle participe également à la mise en valeur d'un immeuble.

• Le projet d'une devanture s'attachera à respecter le rythme et l'écriture architecturale de la façade toute entière, en conservant un liberté de création et une expression propre à l'identité de chaque commerce.

La devanture en applique

Objectifs :
- Adapter le type de devanture à la typologie et à l'époque de la façade.
- Savoir prendre ce modèle et le réécrire de façon contemporaine.

La devanture en « applique » est constituée traditionnellement de coffres de parements horizontaux et verticaux (entablement et piedroits) en bois appliqués contre la façade, ce type de devanture est caractéristique des rez-de-chaussée des immeubles du XIXème siècle, très répandu à Pau.
→ Avantage de permettre l'intégration des équipements tels que spots d'éclairage, grille de ventilation, dispositifs de clôture : store, grille de fermeture, et d'enseigne.

Rappel des Règles actuelles :
Composition:
- Respecter la composition d'ensemble de la façade (cf chapitres suivants): proportions, rythme vertical des percements, échelle du bâtiment, alignement de linteaux
- Respecter les décors et éléments de modénature (appui de baie, piédroit du soubassement..) de la façade en les laissant dégagés.
- La devanture en applique doit être limitée à la hauteur du rez-de-chaussée, jusqu'au plancher du premier étage et ne doit pas venir masquer les éléments de bandeau ou de corniche situés entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Implantation :
- Le socle de la devanture ne doit pas excéder 20 cm de saillie par rapport au nu de la façade
- La devanture y compris glaces, grilles, rideaux, ne doit pas excéder 16 cm par rapport au nu de la façade (Cf. règlement de voirie)

Recommandations : la création d'une devanture en applique peut être l'occasion d'améliorer une façade peu ornementée
Matériaux :
- Menuiseries de bois peint ou métal laqué de couleur. Les matériaux brillants sont à éviter.
- Vitrage clair, éventuellement sérigraphié.
- Seuil: préférer un seuil en pierre d'aspect similaire à la pierre employée pour réaliser les soubassements ou les encadrements de baies.

Décors :
- La conception de devantures ornementées sera encouragée : travail du bois (panneaux mouluré, bois sculpté ou découpé), métal découpé, décor peint...

Couleurs :
- Les bois ou le métal utilisé pour la menuiserie de la devanture devront être peints ou laqués.
- Il est souhaitable que la couleur de la devanture soit assortie aux couleurs de la façade de l'immeuble (murs et/ou menuiseries). A défaut, les menuiseries, stores mobiliers et enseignes d'un même magasin seront assortis au moins en style et couleur.

La devanture en applique

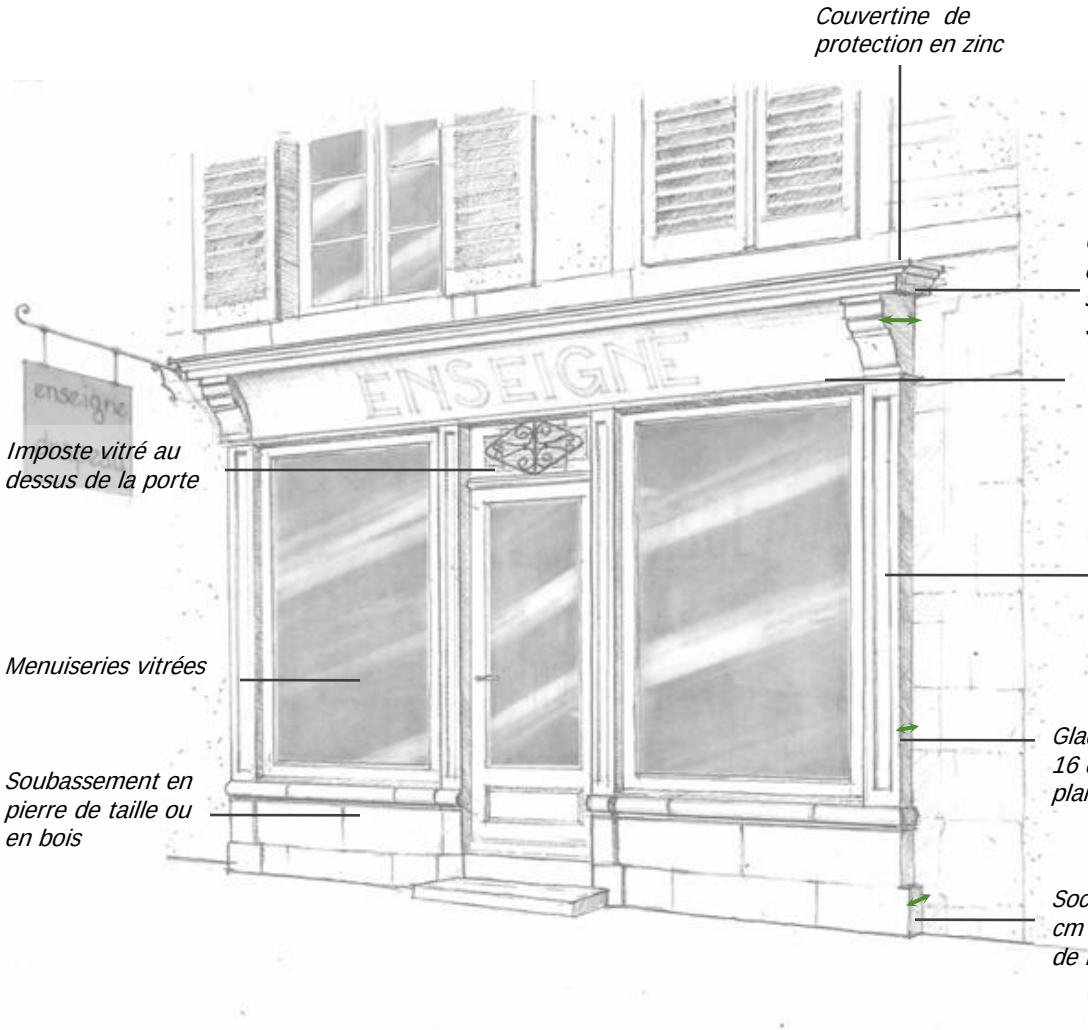

Couvertine de protection en zinc

Corniche moulurée pouvant inclure des éléments d'éclairage saillie maximum de 16cm jusqu'à 3m de haut au dessus du trottoir

Bandeau pouvant intégrer une enseigne ou un store

Imposte vitré au dessus de la porte

Panneaux moulurés en bois peint

Menuiseries vitrées

Glaces, grilles, rideaux - Saillie de 16 cm maximum par rapport au plan de la façade

Soubassement en pierre de taille ou en bois

Socle de devanture - Saillie de 20 cm maximum par rapport au plan de la façade

Exemple de devanture ancienne

Exemples de devanture en applique, réécriture contemporaine

Modèle type de la devanture en applique et de tous ses éléments .
Ce modèle se prête à des interprétations contemporaines

La devanture en feuillure

La devanture en feuillure ou en tableau s'inscrit dans un percement de façade, composé et dessiné en relation avec l'ensemble de l'immeuble (arc ou encadrement pierre qui vient en général délimiter la baie)
La vitrine est alors positionnée dans l'épaisseur du mur, en retrait par rapport au plan de la façade de façon à lire l'épaisseur de l'encadrement.
Les devantures en feuillure sont à réserver aux rez-de-chaussée avec arcades, à soubassement ou parement pierre, ou aux commerces situés dans des immeubles d'architecture récente.

Rappel des Règles actuelles :

Composition:

- Respecter la composition d'ensemble de la façade (cf sous-chapitre n°): proportions, rythme vertical des percements, échelle du bâtiment, alignement de linteaux
- Respecter les décors et éléments de modénature de la façade en les laissant dégagés.

Implantation :

- Le socle de la devanture ne doit pas excéder 20 cm de saillie par rapport au nu de la façade
- La devanture y compris glaces, grilles, rideaux, ne doit pas excéder 16 cm par rapport au nu de la façade (Cf. règlement de voirie)

Recommandations : la création d'une devanture en applique peut être l'occasion d'améliorer une façade peu ornementée

Matériaux :

- Menuiseries de bois peint ou métal laqué de couleur. Les matériaux brillants sont à éviter-
- Vitrage clair, éventuellement sérigraphié.
- Seuil: préférer un seuil en pierre similaire à la pierre employée pour réaliser les encadrements de baies ou les soubassements

Décors :

- La conception de devantures ornementées sera encouragée : travail du bois (panneaux mouluré, bois sculpté ou découpé), métal découpé, décor peint...

Couleurs :

- Les bois ou le métal utilisé pour la menuiserie de la devanture devront être peints ou laqués.
- Il est souhaitable que la couleur de la devanture soit assortie aux couleurs de la façade de l'immeuble (murs et/ou menuiseries). A défaut, les menuiseries, stores mobiliers et enseignes d'un même magasin seront assortis au moins en style et couleur.

La devanture en feuillure

Modèle type de la devanture en feuillure et de tous ses éléments .
Ce modèle permet des interprétations et une créativité contemporaines

Exemple de devanture en « feuillure », entre rez de chaussée et entresol. Les baies de l'entresol épousent la forme de l'arc. L'enseigne prend place sur un coffre en bois.

Exemple de devanture en « feuillure », réécriture contemporaine simplifiée mais qui respecte l'arc et la modénature du soubassement de l'immeuble et est composée avec la hauteur d'imposte de la porte.

L' immeuble commercial dont toute la façade est une devanture

Objectifs :

Il existe quelques exemples très intéressants d'architecture commerciale à Pau. Si les plus connus, le palais des Pyrénées et les nouvelles galeries ont fait l'objet de restauration plutôt réussie, d'autres bâtiments mériteraient d'être repris avec le même soin.

L'objectif est de rétablir une composition d'ensemble cohérente même lorsqu'ils sont divisés en plusieurs unités commerciales.

Règles de conservation, de restauration et de composition :

- Restaurer la façade dans son ensemble en cohérence avec l'architecture d'origine (composition et rythme architectural, matériaux, décors…). Pour cela on pourra se référer aux documents anciens, iconographiques ou permis de construire.

- Lorsque la façade est divisée en plusieurs boutiques, on recherchera un traitement et une écriture architecturale cohérente sur l'ensemble (composition, vitrines, hauteur et type d'enseignes, couleurs…)

Les Galeries modernes, rebaptisées depuis. exemple d'une architecture commerciale qui a évolué au gré des « modes » : document de gauche, la façade conçue par l'architecte Lamaizière, vers 1908. Façade en pierre de taille et riche ornementation. A droite, la façade actuelle dessinée par les architectes Viard et Dastugue, dans le style Art Déco, au style très épuré.
Source: Dominique Dussol, Pau Art Déco

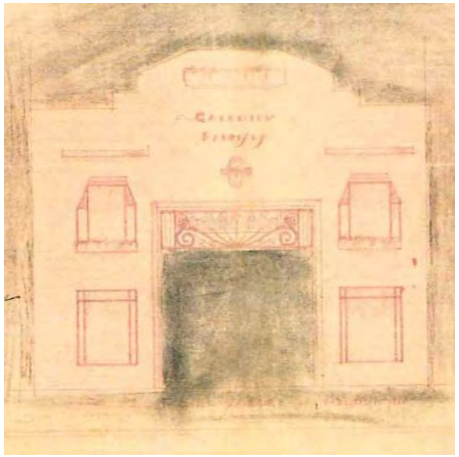

Le passage de la République, projet de l'architecte Barrès et son état actuel.
Source: Dominique Dussol, Pau Art Déco

L’ immeuble commercial dont toute la façade est une devanture

Perte de la symétrie de la façade
Traitement hétérogène des devantures sans cohérence avec l’architecture d’origine

Symétrie retrouvée .
Réécriture architecturale en accord avec le type de la façade qui renvoie à l’ esprit « d’ atelier »donc architecture ici métallique et pierre.

La Composition de la façade

Objectif :
-Identifier les grands principes de composition de la façade de l'immeuble et dessiner la devanture en accord avec ces principes.

Comprendre et respecter la composition de la façade d'un immeuble
La devanture s'inscrit dans un ensemble, un contexte urbain tout d'abord, une rue, une place, un front bâti. Elle se situe aussi sur une façade d'un immeuble plus ou moins large, haute, décorée et appartenant à un type architectural, à un style et à une époque précise.

Ainsi, un projet de devanture doit être étudié au regard de tous ces paramètres et en particulier au regard des éléments régulateurs de la façade et de sa composition :

Lecture des travées, des axes et rythmes verticaux :
- La largeur de la façade d'un immeuble correspond au rythme du parcellaire. Les limites de l'immeuble sont marquées par des chaînes d'angle (élément de structure et élément de modénature)
- La façade est organisée suivant des travées d'ouverture verticales (les baies sont alignées les unes au dessus des autres) et suivant des axes de composition tel que l'axe de symétrie au milieu de la façade sur lequel prend souvent place la porte d'entrée de l'immeuble,
- La façade est rythmée suivant des pleins (les murs) et des vides(les baies, vitrines) qui donne à lire la structure porteuse de l'immeuble

Lecture des niveaux et rythmes horizontaux :
- La façade de l'immeuble a une hauteur délimitée par une corniche ou un entablement.
- L'immeuble est décomposé en niveaux : le rez de chaussée, les étages, l'étage de comble. Les baies sont hiérarchisées suivant ces niveaux et suivent un alignement horizontal. Des éléments de modénature et de décor peuvent aussi accompagnés cette lecture du rythme horizontale : le soubassement sur le rez de chaussée, les bandeaux et cordons aux étages

La modénature : éléments constructifs et de décors qui permettent la lecture de la composition
- Le soubassement,
- Les chaines d'angle en pierre harpée ou non,
- Les encadrements et appuis de baies,
- Les cordons et bandeaux en pierre qui soulignent les étages,
- La corniche en bois …

L'art de bâtir , les détails architecturaux
- Les menuiseries de porte et de fenêtre,
- La couleur des enduits, les enduits à fausse coupe de pierre ….

La composition de la façade, les éléments régulateurs

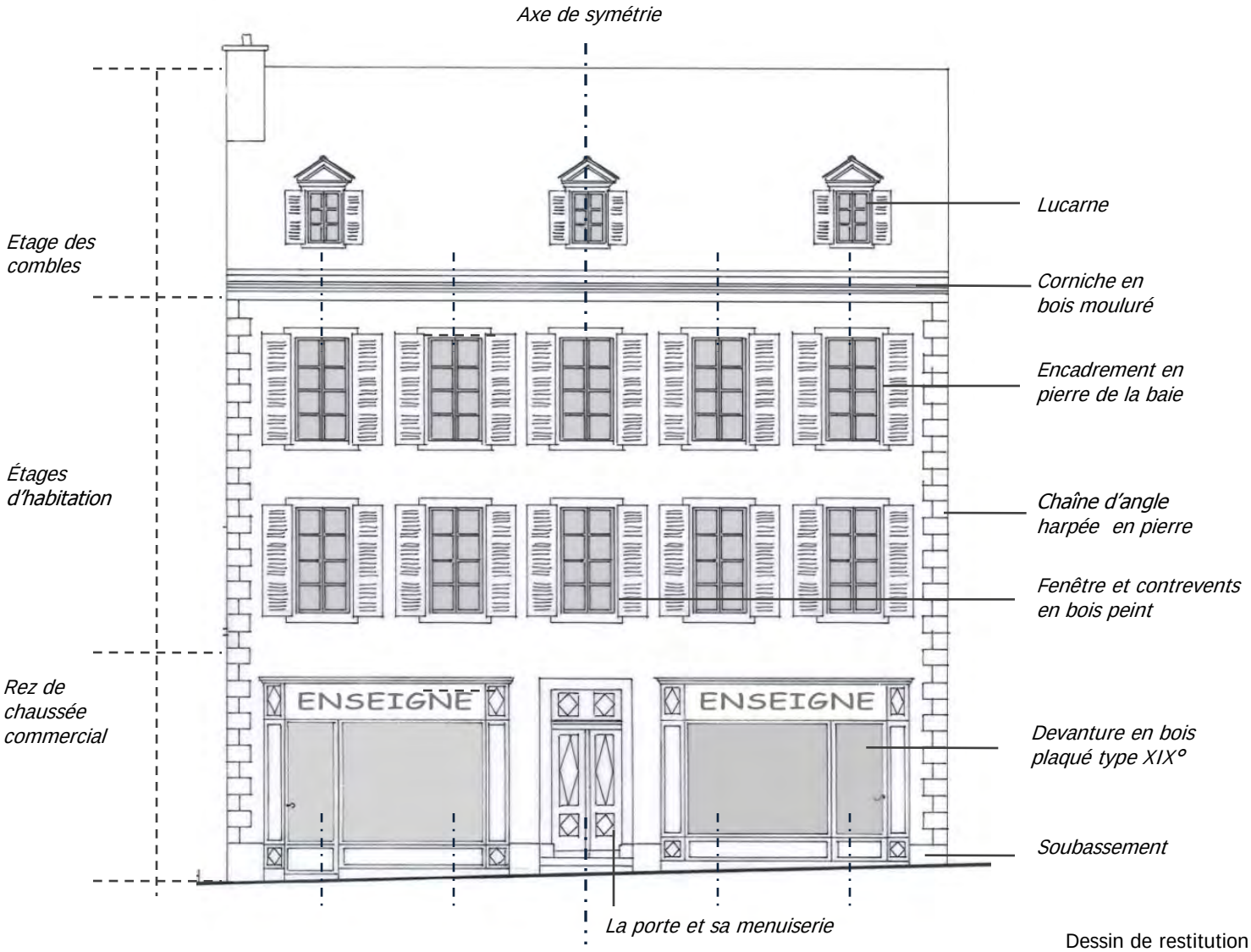

Composition en axes de travées d'ouvertures

Dessin de restitution de façade

La Composition de la façade, le rythme parcellaire

Objectifs :
-conserver ou retrouver la lecture du parcellaire sur les façades et adapter le dessin de chaque devanture d'un même commerce à la composition de l'immeuble sur laquelle il se situe

Rappel des règles actuelles :

- Lorsque le commerce est établi sur plusieurs immeubles contigus, sa devanture devra être fractionnée en autant d'unité que d'immeubles concernés (cf règlement ZPPAUP)

Recommandations :

- Exprimer l'entité commerciale par une recherche d'unité à travers l'utilisation d'une même couleur de devanture ou des mêmes matériaux, rappel de l'enseigne …

La Composition de la façade, le rythme parcellaire

Rappel des règles actuelles

En rez de chaussée, la devanture s'étend sur les deux immeubles mitoyens. La lecture du rythme parcellaire en façade est alors interrompue.

Lorsque le même commerce est fractionné en plusieurs devanture, le rythme parcellaire est maintenu : lecture de chaque immeuble, de leur gabarit et emprise.

La composition de la façade, les axes de composition

Objectifs :
-Dessiner une devanture :
- dans le respect des règles de composition de la façade (rythmes verticaux, rythmes horizontaux, étages)
- dans le respect des éléments de décors et de modénature,
- en accord avec la typologie architecturale et l'époque de la façade (devanture en « feuillure », devanture en « applique «)

Rappel des Règles actuelles :
- La façade du local commercial doit être composée en accord avec la composition générale de l'immeuble
- La devanture doit respecter les éléments de l'art de bâtir (soubassement, enduit, porte, modénature…) (cf règlement ZPPAUP)
- Les coffres ou la façade en applique sont implantés au maximum au niveau du plancher du premier étage ou du bandeau maçonné existant à ce niveau, sans excéder 4,5omètres.

Recommandations :
Dans le cadre du renouvellement d'une devanture existante mal composée, le projet peut être l'occasion :
- de retrouver la logique de composition originelle de la façade,
- de rétablir la lecture des niveaux (le rez de chaussée, l'étage) en dégageant des éléments oblitérés (appui de baies, bandeaux du premier étage),
- de faire réapparaître ou restituer les éléments de structure (arcs) ou de modénature (soubassement, chaîne d'angle…)
- de dessiner une devanture en accord avec le style architecturale de la façade.

- Les portes d'entrée d'immeuble devront être restituées lors de la réfection de la devanture, lorsqu'elles ont été supprimées lors de précédentes interventions.

La composition de la façade, les axes de composition

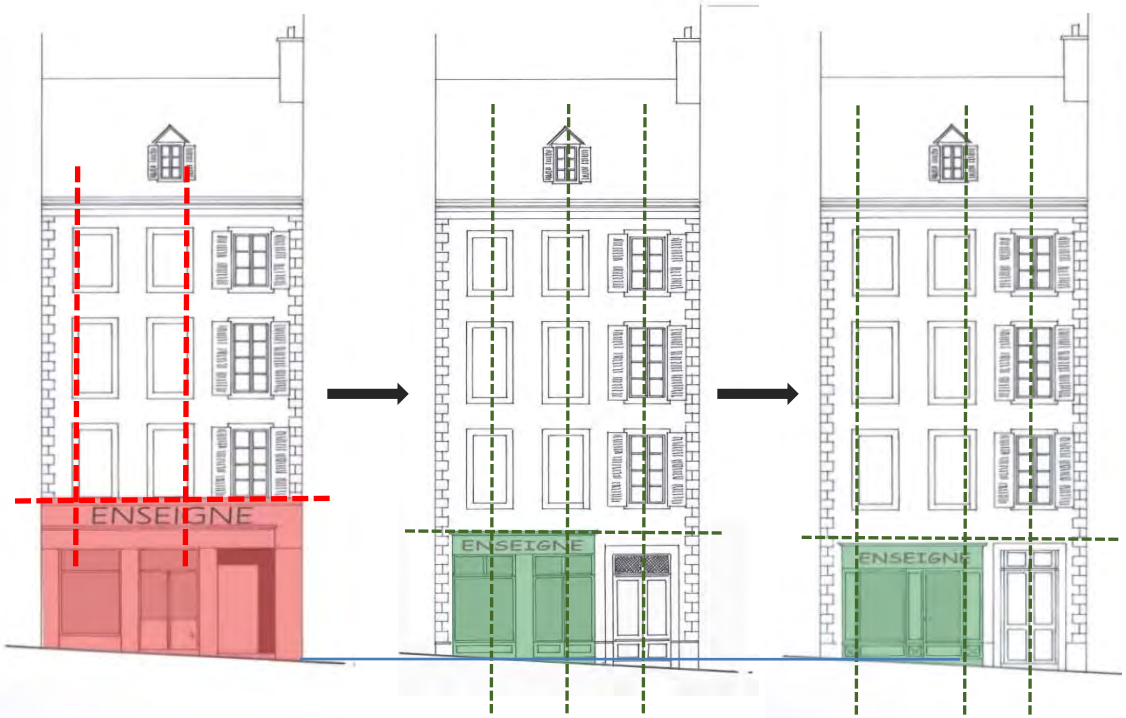

Rupture d'échelle.
Perte de lecture de la composition et du rez de chaussée
Disparition de la porte

Composition 1
Redessiner une porte
Composer la devanture dans l'alignement des baies
Dégager les éléments de modénature (chaine d'angle, appui de baie)

Composition 2 Redessiner une devanture en applique type XIX°

Axe de symétrie

Devanture composée dans l'alignement des rives des fenêtres des étages

Porte d'accès

Devanture dessinée en accord avec la typologie de la façade

La composition de la façade, les niveaux

Recommandations :

- Dans le cas d'un commerce s'étendant à l'étage, à moins que la composition d'origine de la devanture soit conçue entre rez de chaussée et entresol, la devanture sera recomposée en rez de chaussée et les baies (proportion, rythme) du premier étage respectées.

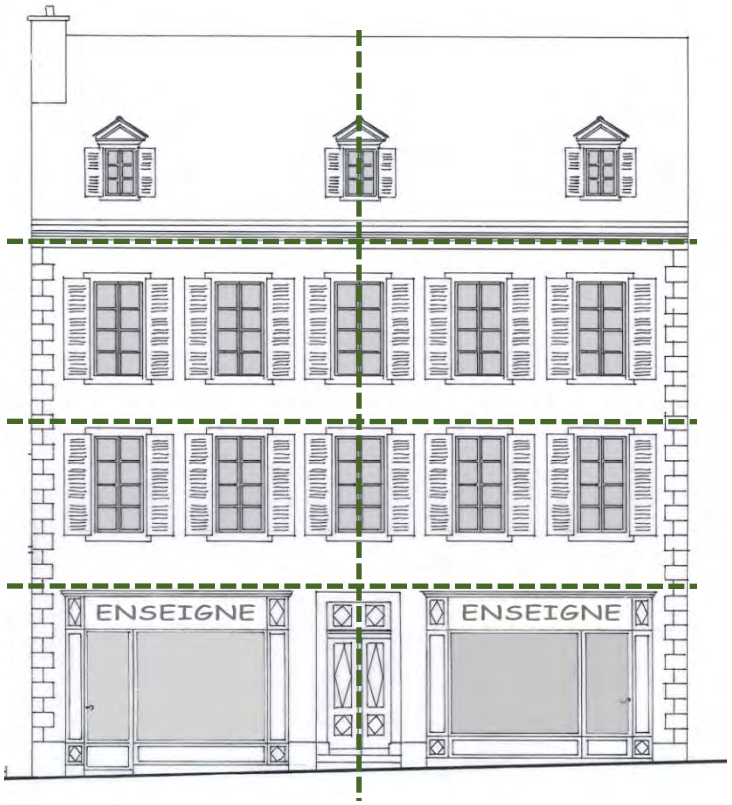

Lecture des étages

Devanture située en dessous de l'appui ou l'allège des baies du premier niveau

La composition de la façade, les niveaux

Rupture d'échelle. Perte de lecture du rez de chaussée et de l'étage

Composition 1
Composer la devanture dans le rez de chaussée –alignement horizontal.
Respecter les proportions et rythmes des baies.

Composition 2
Afin de respecter la symétrie et la cohérence architecturale, la devanture pourra être recomposée suivant le modèle existant encore en place.

La Composition de la façade, l'architecture de rez de chaussée et entresol

Il existe toute une architecture composée entre rez de chaussée et entresol, qui s'exprime très souvent par des arcs.
Les boutiques sont implantées sur les deux niveaux et la devanture est conçue comme une seule unité.

Objectifs :

- sur les immeubles entresolés, savoir recomposer une devanture sur les deux niveaux
-Sur une façade totalement banalisée par une devanture en terme structurel et esthétique :
  - retrouver une composition d'ensemble cohérente en travaillant sur les niveaux occupés par le commerce.

Recommandations :

Sur les immeubles entresolés:

→ conserver ou restituer les devantures composées entre rez de chaussée et entresol .
Sur les immeubles destructurés par la devanture, le projet peut être l'occasion :
→ de dessiner une architecture commerciale à l'échelle de la façade, les travaux de restitution d'un étage (murs trumeaux, baies…) étant trop importants et couteux
→ d'embellir une façade dans son ensemble et de lui donner un caractère propre.

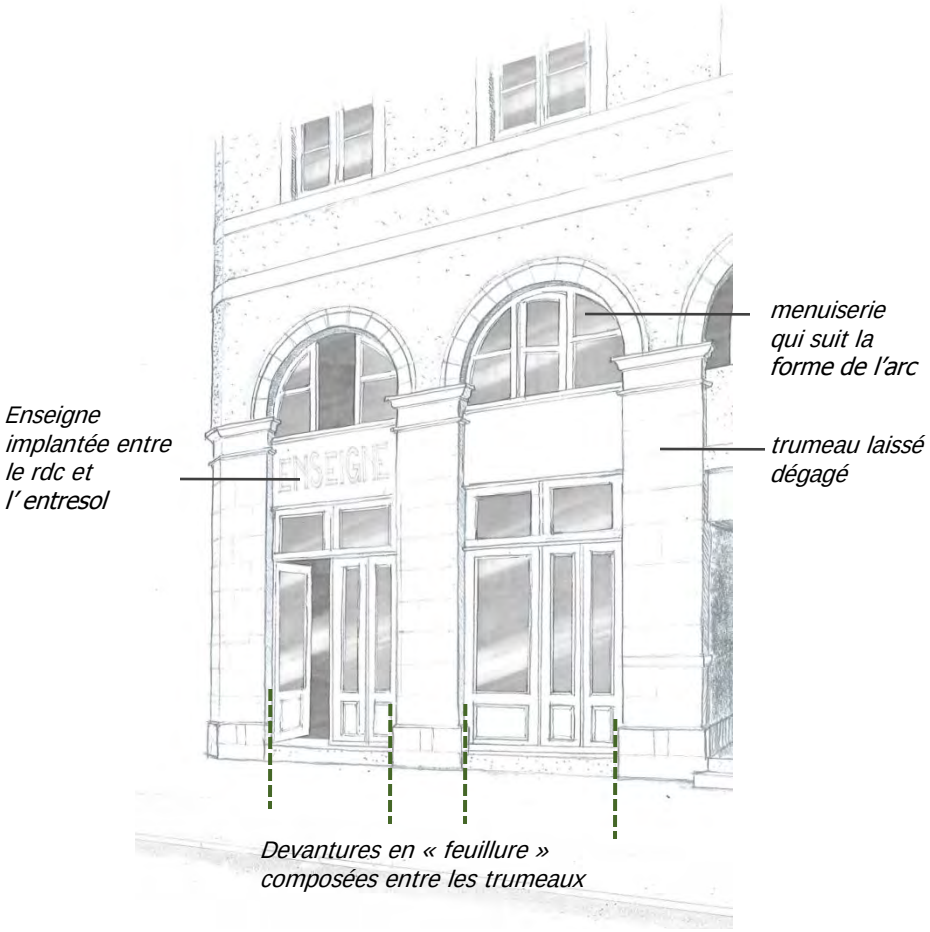

Exemple s de devanture entre rez de chaussée et entresol

La Composition de la façade ‚l' architecture de rez de chaussée et entresol

Devanture en rez de chaussée et au premier étage
Problème de lecture de la composition, des niveaux, de la façade de l'immeuble …
Banalisation de l'architecture

Composition 1
Redonner un rythme vertical à la façade et une échelle
Dessiner une devanture de magasin sur les deux niveaux

Composition 2
Intégrer le magasin sur les deux niveaux
Réécrire et embellir la façade suivant un modèle XIX° en accord avec le bâti d'origine

Les boutiques et l'accès des personnes à mobilité réduite

Objectifs :
-Permettre l'accès des magasins aux personnes à mobilité réduite (PMR) :
- développer une qualité de vie pour de tous
- dans le respect de la composition de la devanture si elle existe déjà ou si elle est ancienne et intéressante,
- sans remettre en cause la structure de l'immeuble

Rappel des Règles actuelles :
A partir du 1er janvier 2015, tous les bâtiments existants ouverts au public devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite
-Rendre le commerce accessible sans empiéter sur l'espace public

Recommandations :
Dans le cadre d'un aménagement sur une boutique existante :
- Installer un système de rampe rabattable dans la marche.
- Disposer d'une rampe amovible (manuellement) en inox ou en bois par exemple (matériau léger) .
- Si la porte est en retrait de la devanture et le dénivelé de faible hauteur, aménager un seuil dans l'embrasure.

Dans le cadre d'une création de devanture :
- dessiner une porte de 0.90m de passage, ouvrant sur l'extérieur à condition qu'elle n'empiète pas sur l'espace public.
- préférer les portes coulissantes .

Nota : depuis le 1er Janvier 2007, l'ensemble des permis de construire pour travaux sur Etablissements Recevant du Public doivent inclure l'aménagement de l'accès des personnes à mobilité réduite.

Les boutiques et l'accès des personnes à mobilité réduite

Marche/rampe intégrée dans le seuil de la porte- porte coulissante

Systèmes de rampe amovible en bois et en métal

Les enseignes, rappel des règles actuelles

Définition :
Selon l'article L581-3 du code de l'Environnement,
Au sens du présent chapitre :
1° Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des pré enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités ;
2° Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce ;
3° Constitue une pré enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. (exemple les « flammes » disposées en avant de la devanture sur l'espace public).
La différence entre une publicité et une enseigne est donc le fait d'être en relation ou pas avec l'activité exercée sur le lieu d'implantation du dispositif. La pré enseigne est assimilée à une publicité.
L'enseigne ne doit pas être une publicité du produit.
La publicité est interdite en ZPPAUP.

Objectifs :
-Créer une enseigne en respectant non seulement l'architecture de l'immeuble mais aussi le paysage urbain ,la rue dans laquelle elle se situe
-Dessiner des enseignes en accord avec la devanture

Rappel des Règles actuelles :
Nombre d'enseigne autorisée :

- Le nombre d'enseigne est limité à deux par unité commerciale : une enseigne en façade (frontale) une enseigne en drapeau (perpendiculaire à la façade) . (cf. ZPPAUP)
- Deux enseignes de chaque type sont autorisées si la devanture est située dans un angle, donc implantée sur deux façades.
- Si le commerce possède un linéaire de façade supérieur ou égal à 20 mètres, 2 enseignes drapeaux maximum pourront être installées à condition qu'elles soient identiques.
- Dans le cas particulier des commerces de tabac, outre les deux enseignes autorisées, en application du décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, une enseigne spécifique de couleur rouge de type « carotte » devra être fixée en façade.
- Dans le cas d'une cessation d'activité, l'enseigne doit être supprimée par la personne qui exerçait cette activité. (Décret n°82-211 du février 24 févier 1982)
- L'immeuble qui supporte une enseigne doit obligatoirement abriter une activité commerciale ou de service. L'enseigne doit être fixée sur l'immeuble ou le terrain abritant l'activité; Dans le cas contraire, elle sera considérée comme pré-enseigne.
- Sont interdits les dispositifs lumineux clignotants ou défilants, les surlignages en tube néon. Les activités relatives à la santé publique comme les pharmacies pourront faire exception à la règle lorsqu'elles devront assurer une garde de nuit.
- Les tubes néons, les filets ou tubes lumineux entourant les encadrements de baies ou motifs architecturaux sont également interdits.

Les enseignes, implantation, dimensions

Typologie d'enseigne :

On distingue deux grands types d'enseigne :

- Les enseignes « bandeaux » ou à plat posées dans le même plan que la façade.
- Les enseignes en « drapeaux » , situées dans un plan perpendiculaire à la façade, fixées au mur sur potence.

Composition et implantation par rapport à la façade :

- L'enseigne est un élément majeur de la devanture. Elle devra être étudiée dans le projet global de la devanture : position, composition, graphisme et éclairage.
- L'implantation de l'enseigne ne devra pas gêner la lecture de la composition et de l'architecture de l'immeuble.(éléments de décor, de modénature…)

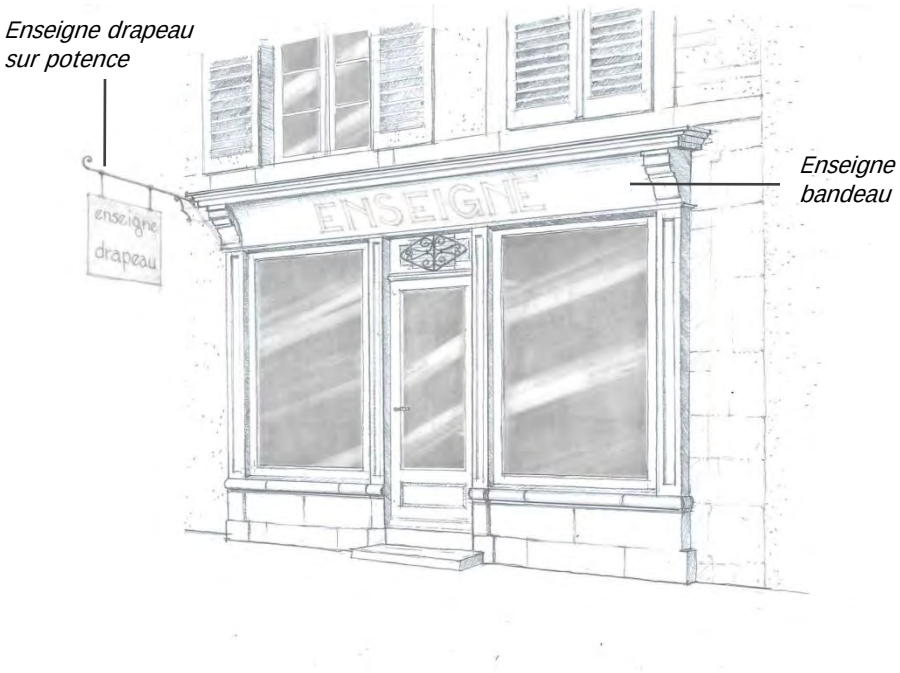

Les enseignes s'étendent sur les étages et cachent des éléments architecturaux (chaîne d'angle, encadrement de la porte, appui de baie du premier étage

Les enseignes sont inscrites dans les limites de la devanture

Les enseignes bandeaux

Rappel des règles actuelles : Implantation par rapport à la façade ,composition et dimensions :

Implantation :

- Les enseignes bandeaux seront inscrites dans la devanture ou en tympan des entrées du magasin.
- Sur les devantures en applique, les enseignes s'intègrent dans le volume de la devanture.
- Sur les devantures en feuillure, les enseignes prennent place dans la baie ou dans les cas trop contraignants sur le linteau et seulement à défaut sur la maçonnerie de la façade, piédroit ou linteau sans mutiler les éléments de décors éventuels.
- Les enseignes de type caissons ne sont pas autorisées.
- Les enseignes sont situées en dessous du niveau des appuis de baies ou du bandeau du premier étage, avec pour hauteur maximum 3,50 mètres au dessus du niveau du sol sauf dans le cas d'immeubles dont la totalité de la façade est commerciale.
- Lorsque l'immeuble est entièrement dédié au commerce ou à une activité touristique (hôtel, restaurant..) et qu'il est situé dans une rue dont la largeur est supérieure à 20 mètres, il peut être admis que les enseignes ne soient pas placées au niveau du rez-de-chaussée.
- Pour les commerces ou activités situés en étage, ils pourront se signaler sur un lambrequin fixe ou un store inscrit dans la baie.
- Pour les activités libérales en étage, une plaque de 20cm*30cm peut être apposée sur le rez-de-chaussée.

Composition :

Deux dispositions sont possibles:

- Enseigne en lettres découpées, auto-éclairantes ou non de faible épaisseur . Possibilité de la placer à l'intérieur de la vitrine.
- Enseigne en lettres peintes ou adhésives .

Dimensions :

- Les dimensions de l'enseigne doivent rester modeste par rapport à la façade.
- Sur les devantures en feuillure, la dimension de l'enseigne sera limitée à celle de la vitrine.
- Au dessus de la baie, les limites latérales de l'enseigne seront fixées par les tableaux extérieurs des baies.
- La saillie de l'enseigne n'excédera pas 25 centimètres à partir du nu de la façade.

Recommandations :

Matériaux et couleurs:

- Peinture, métal, bois ou verre.
- Teintes en harmonie avec la couleur de la devanture.

Les enseignes bandeaux

Rappel des règles actuelles

Enseigne en lettres peintes adhésives ou en lettres découpées

Enseigne en lettres peintes , adhésives ou sérigraphiées sur la vitrine ou l'imposte vitrée

Exemples d'enseigne en lettres découpées non saillantes

Exemples d'enseigne sur le bandeau en lettres peintes sur la photo de gauche, en lettres découpées en légère saillie sur la photo de droite

Les enseignes drapeaux

Rappel des règles actuelles : Implantation par rapport à la façade ,composition et dimensions :

Implantation :

-Les enseignes drapeaux seront situées entre le haut de la vitrine et le bandeau du premier étage. Lorsqu'une façade ne possède pas de bandeau, l'enseigne sera implantée en dessous de la ligne des appuis de baies du premier étage.

Dimensions :

- Les dimensions de l'enseigne doivent rester modeste par rapport à la façade.
- Les enseignes à caisson ne sont pas autorisées.
- La hauteur maximum de l'enseigne est fixée à 1 mètre.
- La saillie maximum de l'enseigne ,potence incluse, est fixée à 80 centimètres.
- Un retrait de 50 centimètres entre l'enseigne et le bord de chaussée est obligatoire (règlement de voirie)
- L'épaisseur maximum de l'enseigne est fixée à 15 centimètres.

Recommandations :

Matériaux et couleurs:

- Métal découpé, panneaux de métal peint, bois découpé, toile.
- Teintes en harmonie avec la couleur de la devanture.
- Les enseignes à fond blanc sont interdites.
- Il est recommandé d'utiliser la même police que celle de l'enseigne bandeau.

Les enseignes, implantation, dimensions

Rappel des règles actuelles

Enseigne de faible épaisseur

Exemples d'enseigne drapeaux : variété des matériaux et des formes

Les marquises

La marquise est un ouvrage en charpente de fer et de verre, formant auvent et situé entre la devanture et les étages de l'immeuble

Objectifs :
-Conserver et restaurer les marquises existantes
- Encourager la création de marquise sur les façades existantes et immeubles anciens si leur architecture le permet mais aussi sur les immeubles neufs.

Rappel des Règles actuelles : règlement de voirie et code de l'urbanisme
Ces ouvrages ne sont autorisés que sur les façades devant lesquelles il existe un trottoir d'au moins 1.30 m.
Les supports et parties de ces ouvrages sont implantés à 3 mètres au moins au- dessus du trottoir.
Les marquises peuvent recevoir des draperies flottantes situées à 2.50 mètres au minimum au- dessus du trottoir .
Lorsque le trottoir a plus de 1.30 mètres de largeur, la saillie des marquises peut être supérieure à 0.80 mètre. Toutefois, l'ouvrage doit satisfaire à certaines conditions particulières :
- la couverture doit être translucide,
- les eaux pluviales qu'elles reçoivent, doivent être ramenées dans les descentes d'eau pluviale de l'immeuble,
- les parties les plus saillantes doivent être à 0.50 mètres en retrait du plan vertical passant par le fil d'eau du caniveau, ou s'il existe une plantation sur le trottoir, à 0,80mètre au moins de la ligne des arbres les plus proches et en tout cas à 4 mètres au plus du nu du mur de façade.
- La hauteur de la marquise, non compris les supports, ne doit excéder pas 1 mètre.

Recommandations :
Dans le cadre d'une restauration :
→ restituer les éléments d'origine suivant les témoins en place, (restauration des supports métalliques, remplacement des verres...)
→ les couleurs seront en harmonie avec la devanture et la façade
→ préférer des stores apposés sur la devanture aux draperies flottantes

Dans le cadre d'une création de devanture avec marquise :
→ une attention particulière sera apportée au dessin des éléments de supports, de division des verres ... pour retrouver l'esprit de légèreté de ces ouvrages.

Exemples de marquises anciennes : dessins des supports, légèreté des ouvrages

Interprétation contemporaine de cet ouvrage

Les grilles et volets de fermeture

Objectifs :
-Etudier et composer les dispositifs de protection en même temps que la devanture pour une bonne intégration
- Laisser attractives les devantures même la nuit

Recommandations :
- Sur les devantures anciennes, les volets de fermeture seront conservés
- Les grilles et volets de fermeture seront le plus discrets possibles:
- lors de l'ouverture de la boutique, ils ne devront pas être visibles,
-Lors de la fermeture de la boutique, on cherchera à minimiser leur impact sur l'architecture de la façade, sur le paysage et l'ambiance de la rue.

Implantation/composition :
-Les dispositifs d'enroulement seront intégrés dans l'entablement . Les dispositifs en saillie, les caissons ou coffres, enroulement en saillie ou dispositifs non intégrés à la composition ne sont pas recommandés.
-Les grilles ou rideaux seront de préférence positionnés en arrière de la vitrine afin de conserver la lecture de la composition de la devanture et la lecture aussi des articles exposés
- des volets repliables en accordéon sont autorisés pour les devantures en applique, s'ils sont intégrés dans la composition ou masqués derrière les piédroits.

Matériaux :
Privilégier les vitrages de sécurité ou les grilles métalliques qui laissent passer la vue.

Les grilles et volets de fermeture

Systèmes de fermeture anciens : les ais en bois

Ci-dessus, le rideau est intégré derrière les panneaux en bois

Systèmes de rideau ou de grille implantés derrière la vitrine et qui laisse passer le regard.

L'éclairage des devantures et enseignes

Objectifs :
Recherche de la mise en valeur de la devanture commerciale, sans toutefois chercher à tout éclairer. Risque de rendre les choses illisibles et de rendre le projet très couteux. .
Pour cela il est conseillé de faire un choix :

-entre l'éclairage de l'enseigne ou l'éclairage du mur ou de l'élément qui supporte l'enseigne
-entre l'éclairage de la vitrine (= éclairage intérieur) ou l'éclairage de la devanture.

L'éclairage des enseignes ne doit pas être prédominant par rapport à l'éclairage public.

Recommandations :
Implantation, composition :
Eclairage des devantures , éclairage par éléments intégrés dans la façade de la devanture

Éclairage des enseignes l'éclairement direct des enseignes bandeaux est possible à condition d'avoir recours à des dispositifs discrets (saillie limitée à 15cm)
-Eclairage indirect placé à l'arrière des lettres ou du logo s'ils sont découpés et placés en applique,
-Ou éclairage par projecteurs intégrés dans le bandeau ou la corniche de la devanture,
-Ou éclairage par petits projecteurs placés en saillie au dessus de l'enseigne. Dans ce cas la couleur des projecteurs devra être choisie dans le même ton que la façade de la devanture de façon à minimiser leur impact visuel
- le cheminement du câblage des enseignes devra être réalisé à l'intérieur du commerce. L'utilisation des goulottes est proscrite afin de préserver la lisibilité architecturale de l'immeuble.
-Pour l'éclairage des enseignes drapeaux, le dispositif d'éclairage ne sera pas visible depuis la rue.

Matériaux :
- Luminaire et bras en métal.
- Les caissons lumineux ne sont pas autorisés (sauf cas particulier des pharmacies). Seules sont autorisées les lettres détourées éclairées par l'arrière ou par l'avant.
- Le dispositif d'éclairage devra être le plus discret possible. Les éclairages linéaires sont à éviter. Ils ne seront autorisés que s'ils sont parfaitement encastrés et dissimulés dans la devanture. En aucun cas ils ne devront apparaître en saillie.
-Les enseignes en tube luminescents sont à utiliser avec modération.

-Couleur de lumière :
- Lumière de couleur blanche ou jaune.
- Les éclairages de couleur sont à éviter
- Les éclairage « clignotants » ne sont pas autorisés (sauf cas particulier des pharmacies).

L’éclairage des devantures et enseignes

Exemple d’éclairage par spots à l’intérieur du magasin

L’éclairage par l’extérieur souligne l’enseigne mais aussi le rythme architectural de la devanture

Eclairage mixte : éclairage très discret de la devanture et lettres lumineuses de l’enseigne

Type de matériel et support composés avec la devanture .

Les stores et les bannes

Objectifs :
Les stores et bannes sont des dispositifs de protection utiles à la vie commerciale.
L'objectif est de maîtriser leur implantation, leur forme afin qu'ils ne viennent ni nuire à la lecture de la composition de la façade, ni former une gêne ou un obstacle à la circulation des piétons et des véhicules.

Rappel des Règles actuelles : règlement de voirie
Implantation, composition :
-Ces ouvrages ne peuvent être posés que devant les façades où il existe un trottoir.
- les stores et les bannes doivent épouser la forme de la baie qu'ils accompagnent ou dans laquelle ils s'inscrivent ou former un ensemble sur plusieurs baies.
-La hauteur minimale du point le plus bas du store ou de la banne et de son support par rapport au trottoir, est fixée à 2 mètres.
- Les parties les plus saillantes doivent être à 0.50 mètres en retrait du plan vertical passant par le fil d'eau du caniveau, ou s'il existe une plantation sur le trottoir, à 0,80mètre au moins de la ligne des arbres les plus proches et en tout cas à 4 mètres au plus du nu du mur de façade.
-Sur une terrasse aménagée sur une chaussée, la saillie de la banne pourra être à 0.50 m au moins en arrière du plan vertical passant à l'aplomb des barrières de sécurité.

Recommandations
-Les stores doivent être situés sur les baies du rez-de-chaussée.
-Leur largeur doit être ajustée à la largeur de la baie; prévoir un équipement distinct par baie, de façon à respecter l'architecture du rez-de-chaussée de l'immeuble.
- Dans le cas d'une devanture en feuillure, les stores seront implantés dans l'embrasure, sous le linteau.
-Dans le cas d'une devanture en applique, le store sera positionné sous l'entablement lorsque la hauteur de la devanture le permet. Sinon il pourra être positionné au-dessus du bandeau.

Matériaux :
- Store en toile à projection, ou à enroulement, relevable. Les stores doivent être relevés tous les soirs
- Stores de nature et couleur identique pour chaque vitrine d'un même commerce.
- Les bannes ou stores fixes ne sont pas autorisés.
-Les stores en corbeilles ne sont pas autorisés. Toutefois, lorsque la devanture est implantée dans une arcade, à condition que le store s'inscrive dans l'embrasure et n'occulte pas l'arc, le store en corbeille pourra être autorisé.

Dimensions et nature du dispositif d'enroulement :
-Coffres et dispositifs d'enroulement doivent être intégrés dans l'architecture de la devanture. Les coffres ne devront pas être apparents.

Enseigne et type de lettrage:
-L'inscription du nom du commerce sur le lambrequin (partie tombante du store) est autorisée. Dans ce cas il fait office d'enseigne, et est donc dénombré comme une des deux enseignes autorisées.

Couleurs :
- Couleur unie ou bicolore, en harmonie avec la couleur de la devanture

Les stores et les bannes

Rappel des règles actuelles

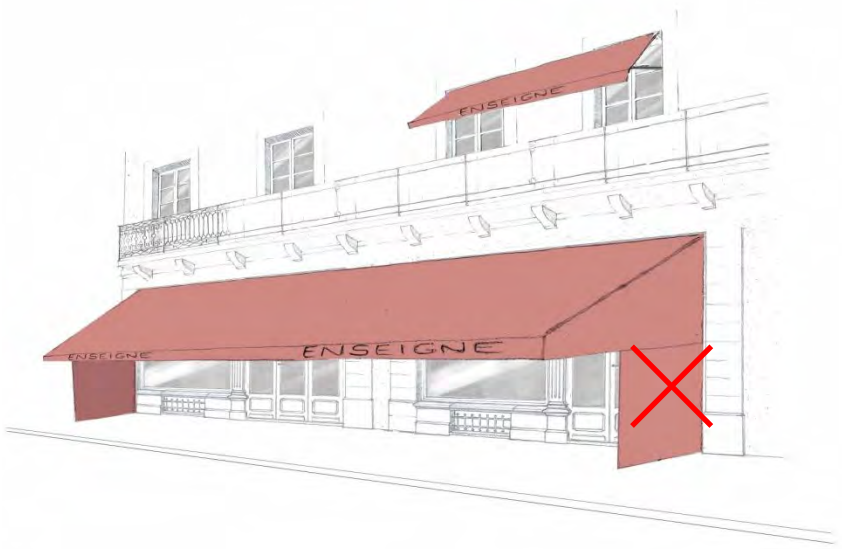

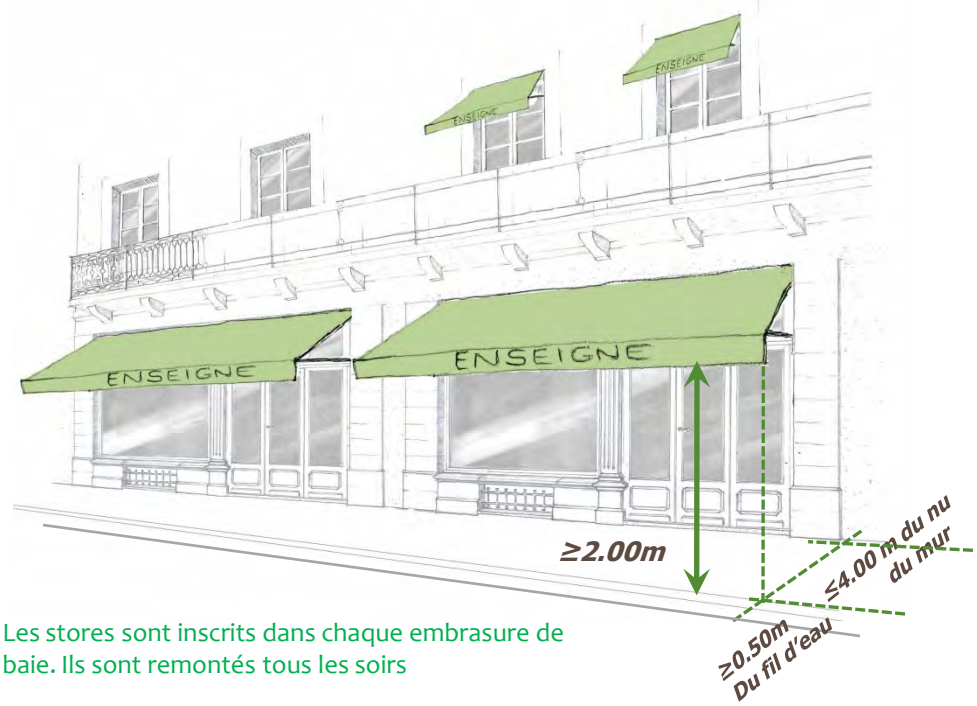

Le store regroupe plusieurs vitrines
Parois latérales empiétant sur le domaine public
Saillie du store trop importante
Store descendant trop bas

Les stores sont inscrits dans chaque embrasure de baie. Ils sont remontés tous les soirs

Le store prend place dans la largeur de la baie et reprend les couleur de la devanture

Le store simple et son mécanisme de relèvement manuel

Les caissons et émergences techniques diverses

Objectifs :
Ces appareils sont nécessaires à l'activité et au bon accueil des clients. On cherchera à les intégrer au mieux dans la composition de la devanture.

Recommandations :

Implantation / Composition:
-Les émergences techniques ne doivent pas apparaître en façade, elles doivent être intégrées dans la composition et les matériaux de la devanture : dissimulées en imposte ou en soubassement ajouré.
-Les éléments techniques (machineries, appareils de climatisation, extracteurs, bouches d'aération et prises d'air, gaines diverses…) ne doivent pas être visibles mais intégrer dans la composition de la devanture

Les caissons et émergences techniques diverses

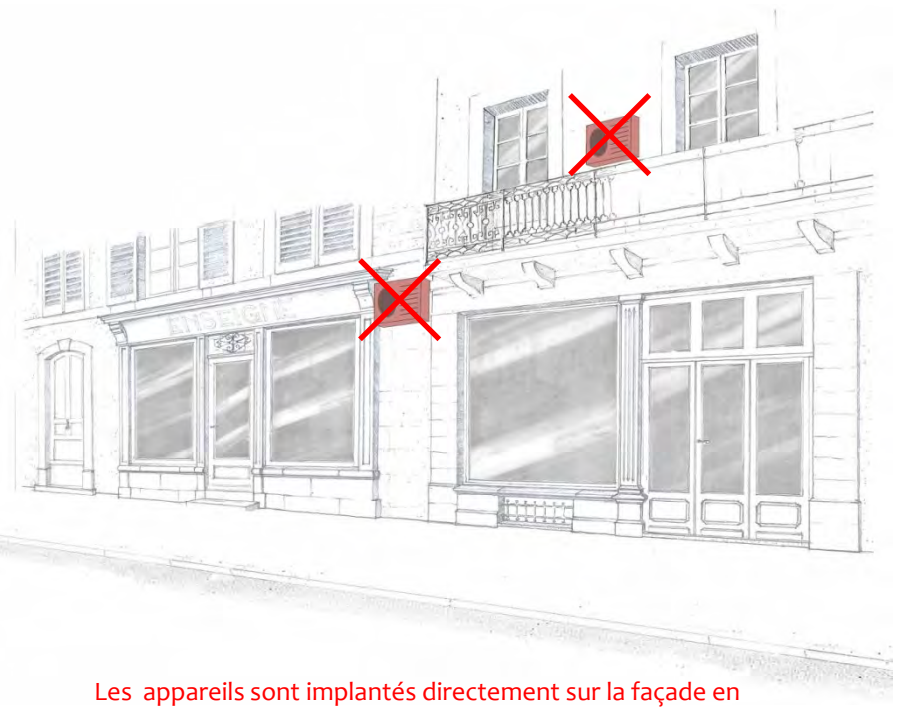

Les appareils sont implantés directement sur la façade en saillie

Les appareils sont intégrés dans la composition de la façade, dans l'allège ou l'imposte

Intégration derrière l'imposte de la porte du magasin, et dans l'allège de la vitrine

Les cadres « porte-menu »

Objectifs :
Comme tout dispositif nécessaire, l'objectif est de gérer au mieux sa proportion, son emplacement et son aspect par rapport à la devanture mais aussi à l'espace public.

Recommandations :

Implantation / Composition:

-Préférer les porte-menus accrochés en façade sans détériorer les maçonneries ou la pierre de taille, sans masquer des éléments de modénature.
- Le porte menu est à proportionner en relation avec la taille de la devanture commerciale.
- 1 ou 2 cadre porte-menu au maximum sont autorisés par établissement.
- ou bien il sera autorisé 1 porte –menu en façade et un second sur lutrin ou chevalet implanté sur l'emprise de la terrasse.
-Les porte-menus sur lutrin ou chevalet doivent être rentrés en dehors des heures d'ouvertures.
-sur les petites terrasses, il est conseillé d'utiliser des cadres porte-menus.

Matériaux :
-Cadre en métal laqué ou bois peint, teinte en harmonie avec la couleur de la façade.
-Ardoise

Les cadres « porte-menu »

Le porte-menu en ardoise est cloué dans un joint de l'appareil en pierre de taille du pilier et ne dégrade pas la pierre.

Autre exemple, porte-menu éclairé par l'intérieur

Exemple de matériaux à éviter , le plexiglas, l'accrochage multiple ..

Chapitre III : l'occupation du domaine public- la terrasse

Composer des terrasses qui accompagnent avec le paysage urbain

Objectifs :
Les terrasses participent à la qualité d'un paysage de rues, aux ambiances de lieux et des espaces publics. Travailler sur leur aspect c'est aussi travailler sur la perception et l'amélioration de ces espaces. Dans le périmètre de l'étude, des opérations de mise en valeur des façades et des espaces publics.. sont engagées avec une recherche sur l'authenticité des matériaux et des matières. Par exemple, sur les façades on cherche à restituer des enduits à la chaux, à restaurer la pierre,... sur les espaces publics on réintroduit des pavages et des dallages. La charte propose aussi d'appliquer cette démarche au choix de mobilier de terrasse (table, chaise, parasol...) afin de donner une cohérence aux rues et aux places de la ville.
Dans ce sens, des recommandations générales sont rédigées pour l'ensemble des espaces publics situés dans le périmètre et des recommandations spécifiques sont écrites sur des espaces publics identifiés afin de tenir compte de leur identité et leurs caractères particuliers: le quartier du château, la Place Reine Marguerite et la rue Joffre ,la place Royale et le boulevard des Pyrénées, les Places Gramont et Clemenceau.

Mettre en place un projet d'ensemble

Le projet de terrasse devra :
- tenir tienne compte de son environnement paysager et architectural,
-être composé d'éléments de qualité, régulièrement entretenus et en harmonie avec la façade, à la fois fonctionnels et identitaires de façon à refléter l'image du commerce, et à donner une image agréable de la rue ou de la place.
-respecter la place et le déplacement du piéton et de la personne à mobilité réduite.

Constituer un dossier de demande d'autorisation

L'occupation du domaine public est soumise à autorisation sous forme de permis de stationnement ou de dépôt délivré par le service gestionnaire de la voirie pour une durée de cinq ans maximum.
La demande devra décrire l'ensemble du projet d'aménagement de la terrasse, y compris le mobilier :
-Plan d'implantation
-Matériaux et couleurs du mobilier
-Ecrans de protection latéraux,
-Dispositifs d'éclairage, de chauffage, de brumisation.

La terrasse

Rappel des règles actuelles : règlement de voirie

-La terrasse sera installée conformément au plan dressé par le service gestionnaire de la voirie.
-Le plancher sera construit en matériaux solides et résistants, pourra être démontable et non solidaire du trottoir ou de la voirie pour laisser libre l'accès pour des interventions sur les réseaux et autres .
- Le mobilier sera soumis au préalable au service gestionnaire de la voirie.
-Tous les mobiliers situés sur le domaine public doivent pouvoir être rentré aux heures de fermeture de l'établissement.
-Dans tous les cas, le mobilier sera rentré tous les soirs à la fermeture de l'établissement.
- La terrasse et le mobilier doivent laisser libre un passage de 1,40m sur le trottoir.
- Entre deux terrasses situées face à face, dans une rue étroite, un passage de 3 mètres doit être laissé libre pour le passage des pompiers.
- Les terrasses devront permettre le maintien d'un accès de 1,40 m minimum aux portes des immeubles.
-Sur la chaussée, pour assurer la sécurité de la clientèle, des barrières métalliques et amovibles type « ville de Pau » sont posées. Elles sont à la charge du restaurateur.

Recommandations :

Accès des Personnes à mobilité réduite sur la terrasse :

-Chaque terrasse réservera deux emplacements de 1.30*0.80m devant les tables afin d'accueillir les personnes circulant en fauteuil.

Mobiliers (tables, chaises, chevalets, cendriers):

- Un seul modèle de mobilier par terrasse
- Aucune publicité sur le mobilier (rappel : publicité interdite en ZPPAUP).
-Les porte-menus sur chevalets sont autorisés mais doivent être rentrés en dehors des heures d'ouvertures. Un seul chevalet est autorisé par établissement et il doit être implanté sur le périmètre de la terrasse (cf chapitre cadre porte-menu).
-Choix de lignes simples, de gammes de matériaux solides et durables : bois, rotin, métal laqué, fer forgé, toiles, fibre synthétique tressée. Le mobilier en PVC est interdit.
- Les tonalités et couleurs des matériaux doivent renvoyer à des matières et s'harmoniser avec la devanture et les stores, parasols… :
  - Métal façon fer forgé et laqué (pas de teinte type aluminium par exemple), qui rejoignent le métal rouillé, le brun
  - bois peint ou teinté, ou bois naturel
  - toiles , tissus unis dans les teintes pastels – pas de tissus plastiques
  - Autres textures, type fibre synthétiques, aspect du tressage type rotin associé à du métal ou du tissu.

Dispositifs de séparation, mobilier de protection :

-La mise en place de jardinières est autorisée sur l'emprise de l'occupation de la terrasse accordée. Par leur nombre et leur disposition elles ne doivent pas donner un effet de privatisation du domaine public.
-Ces dispositifs devront être amovibles.
-Ils seront accordés au reste du mobilier de la terrasse et reprendront les teintes et couleurs de matériaux en référence à des matières (cf ci-dessus).

Rappel des règles actuelles

Encombrement trop important de la terrasse: problèmes d' accessibilité , la sécurité n'est plus assurée.

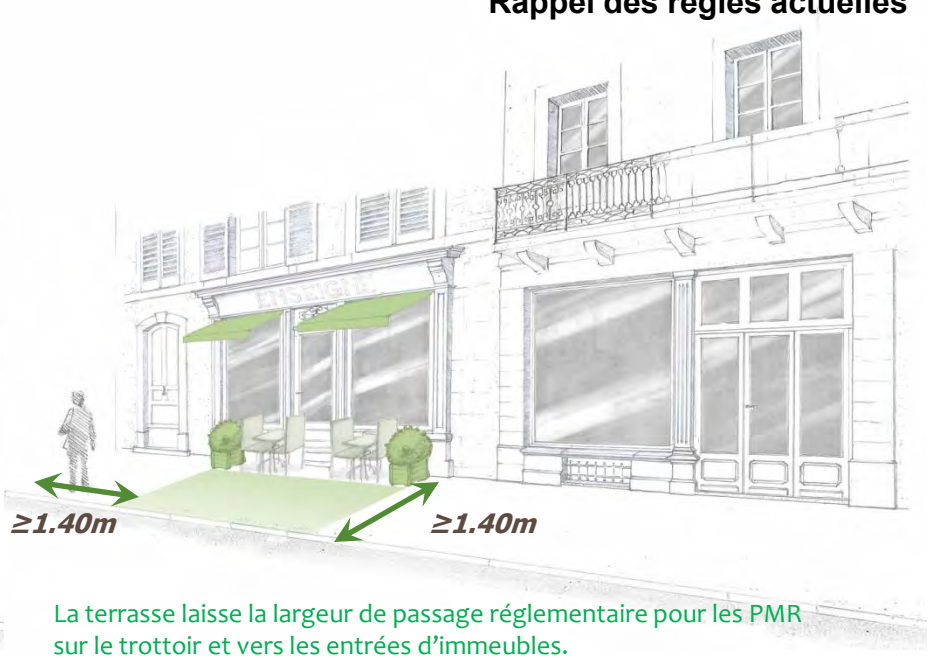

La terrasse laisse la largeur de passage réglementaire pour les PMR sur le trottoir et vers les entrées d'immeubles.

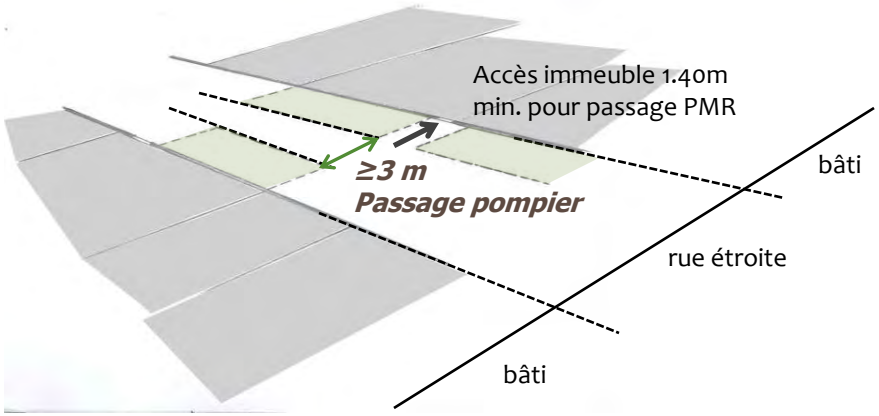

Dans les rues étroites ,un passage de 3 mètres sera laissé libre entre deux terrasses en vis-à-vis . Un accès aux immeubles de 1.40min sera maintenu pour la circulation et le retournement des fauteuils roulants.

La terrasse, le mobilier de protection et de couverture horizontale

Recommandations :

Mobiliers de protection solaire: stores, bannes, parasols

-Stores:

-Les stores et bannes devront respecter les mêmes prescriptions et règles de composition et d'emprise que les stores des devantures : forme simple, droite, inscrits dans l'embrasure de la baie, saillie par rapport au fil d'eau…

-Les tentes sur portique (type plazza) sont interdites.

-Parasols

-Parasol en toile unie (motifs et rayures interdits), de couleur choisie en harmonie avec le store de la façade commerciale et la devanture.

-Privilégier les modèles carrés permettant la juxtaposition.

-Les réservations au sol nécessaires pour l'implantation de grands parasols seront autorisées sur demande par la ville.

- Les grands parasols seront repliés chaque soir et pourront rester en place. Ils seront remisés en période hivernale.

- Parasol sur pied amovible. Les modèles fixes ne sont pas autorisés.

- Publicité ou enseigne sur parasol interdite.

-Les parasols ne devront pas empiéter sur la voirie.

- implanter les grands parasols en suivant le rythme de l'architecture par exemple le rythme des arcades des arcades entre rdc et entresol.

Teintes et Matières

- privilégier des teintes qui rejoignent les toiles de lin (écrue), les toiles de lin huilée (rouge), le chanvre couleur bistre, couleur bleue passée (bleu pastel, indigo, gris clair) , rouge brun, brun sombre

La terrasse- recommandations particulières pour les lieux identifiés

Afin de caractériser ces lieux particuliers de la ville de Pau, des recommandations particulières sont élaborées.

Recommandations sur les matériaux de mobiliers :

Place Royale, bd des Pyrénées, place Clémenceau : bois, toile, tissu, rotin ou fibres synthétiques façon tressage : rappeler l'ambiance végétale de promenade
Quartier du château, place Reine Marguerite, : métal façon fer forgé et tissu, bois : quartier historique, monuments et maisons anciennes, renvoyer à des matériaux que l'on retrouve sur les façades, le fer forgé de s garde-corps, le bois de s maisons à pan de bois…
Place Gramont : métal façon fer forgé et tissu, bois et toile , mobilier de type XIX° et XX° siècles

De même , les chaises longues sont plutôt à privilégier sur le boulevard des Pyrénées et la place Royale, espaces traités dans un esprit de promenade et flânerie.

Bois et rotin sur la place Royale.

Parasols de forme carrée, couleurs naturelles : brun, écru

Chaises longues, bois et toile sur le boulevard des Pyrénées ambiance « balnéaire ».

Les présentoirs et étals commerciaux, les machineries

Rappel des règles actuelles : règlement de voirie
-Les installations et leurs emprises seront implantées conformément au plan dressé par le service gestionnaire de la voirie.
-Elles ne seront autorisées que si la largeur du trottoir hors obstacles est supérieure ou égale à 1.40m
- maintien de l'accès aux immeubles
-Les présentoirs, machineries (rôtissoires, mobilier de marchand de glace, portant de vêtement, ...) devront être rentrés tous les soirs et pendant les heures de fermeture du magasin

Recommandations :
L'implantation de ces installations ne devra pas gêner les piétons ni obstruer une vue ou un paysage urbain intéressant, ni les vitrines voisines.

Matériaux :
Bois ou métal peint, teintes à assortir avec les couleurs de la devanture, des stores etc...
Publicités interdites

Les présentoirs et étals commerciaux, les machineries

Rappel des règles actuelles

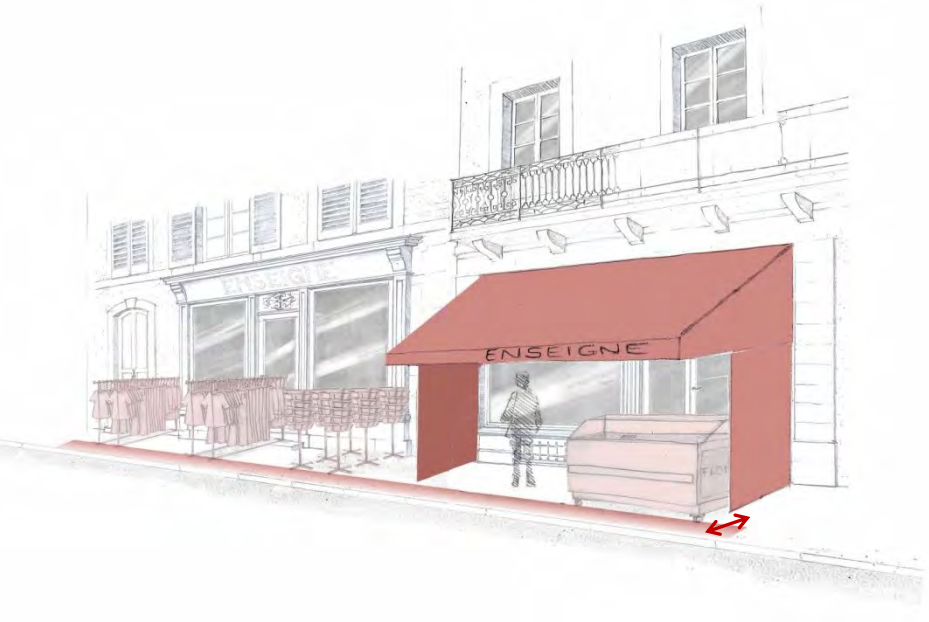

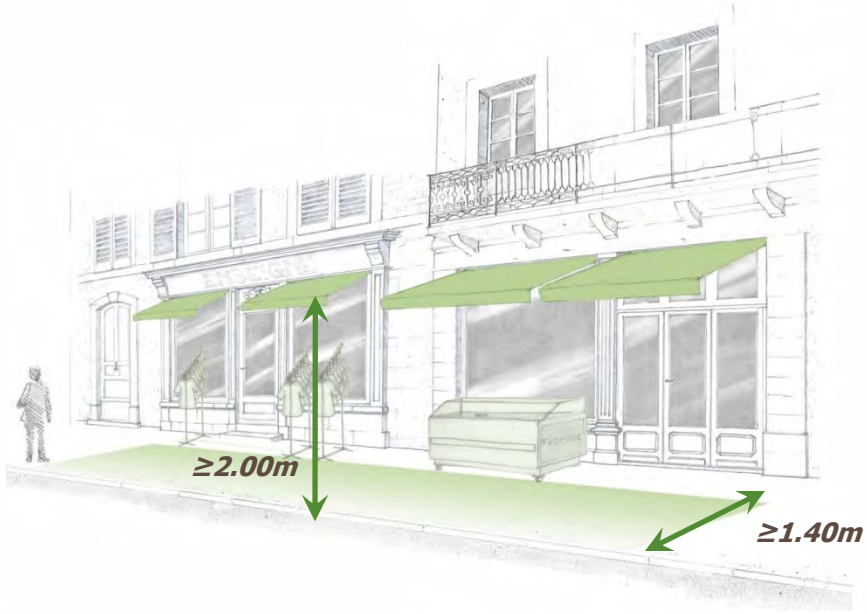

Encombrement trop important du trottoir: la largeur de passage minimale réglementaire de 1.40m n'est pas respectée
-banne ne respectant pas les dimensions réglementaires, ni les règles de composition par vitrine

Stores inscrits dans l'embrasure des baies
Hauteur libre sous store ≥2.00m
Largeur de passage ≥1.40m
Les étals commerciaux et présentoirs doivent être rentrer tous les soirs. Ils respectent les emprises réglementaires d'occupation du domaine public

Démarches et contacts

Démarches à entreprendre avant toute modification ou création de façade commerciale, devanture, enseigne

1-S'informer des règles de copropriété :
Le commerçant devra obtenir un accord préalable des copropriétaires en cas de modification des parties communes ou de l'aspect extérieur de la façade.

2- S'informer auprès des services conseils, des services techniques de la mairie , du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)
Il est important de prendre contact en amont du projet avec les services de la mairie, le service de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) lorsque le projet est situé dans le périmètre de la Zone de Protection de l'architecture et du Patrimoine (ZPPAUP) et les services d'information et de conseils. Cet échange permet de bien orienter ou réorienter le projet et de bien engager la procédure. Les contacts à prendre sont rappelés ci après.

3- Déposer une demande d'autorisation préalable

Tout projet de création ou de modification de façade commerciale, d'enseignes ou d'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable (en fonction du projet : déclaration préalable, permis ou autorisation de voirie ou autorisation d'enseigne) qui devra être adressée à la mairie en deux exemplaires par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou auprès des services Municipaux avec délivrance d'un récépissé.
Le formulaire de demande d'autorisation est disponible en mairie.

La demande devra impérativement être accompagnée des pièces suivantes:

- -Photographie générale de la façade de l'immeuble
- -Plan d'implantation
- -Plans ou croquis avec dimensions projetées des ouvrages
- -Descriptif du mobilier et supports utilisés (nature des matériaux, couleurs)
- -Extrait d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers
- -Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

➢Pour les projets situés à l'intérieur du périmètre de la Z.P.P.A.U.P.,le dossier constitué sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Démarches et contacts

Démarches à entreprendre avant tout projet d'occupation du domaine public

Déposer une demande d'autorisation de voirie
Il est rappelé que toute installation sur le domaine public- étal, chevalet, mobilier, rôtissoire… etc - doit faire l'objet d'une autorisation de voirie. Autorisation qui pourra être accordée , à titre précaire et révocable, en fixant les conditions de ces installations.
L'occupation du domaine public donne lieu à paiement de droit de voirie par l'occupant.

La demande devra impérativement être accompagnée des pièces suivantes:

-Photographie générale de la façade de l'immeuble
-Plan côté d'implantation de la terrasse et du mobilier
-Descriptif du mobilier et supports utilisés (nature des matériaux, couleurs)
-Extrait d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers
-Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

Règles et conseils pour le choix des couleurs :

Le choix des teintes est à établir avec les services instructeurs de la ville de Pau.
Il n'existe pas de nuancier sur les devantures. Néanmoins il est important de les accorder aux couleurs de la façade et au contexte immédiat.

Au moment de la réalisation des travaux, des essais sur site seront nécessaires pour apprécier le résultat final. Un choix de couleur à partir de nuanciers n'est jamais suffisant, la perception des couleurs étant variable en fonction des supports, de l'orientation de la façade, de la teinte des éléments environnants (couleurs des enduits des étages et des immeubles environnants, des couleurs des éléments en pierre de taille de la façade, etc…).

Démarches et contacts

- **Réaliser un projet concernant un établissement recevant du public**

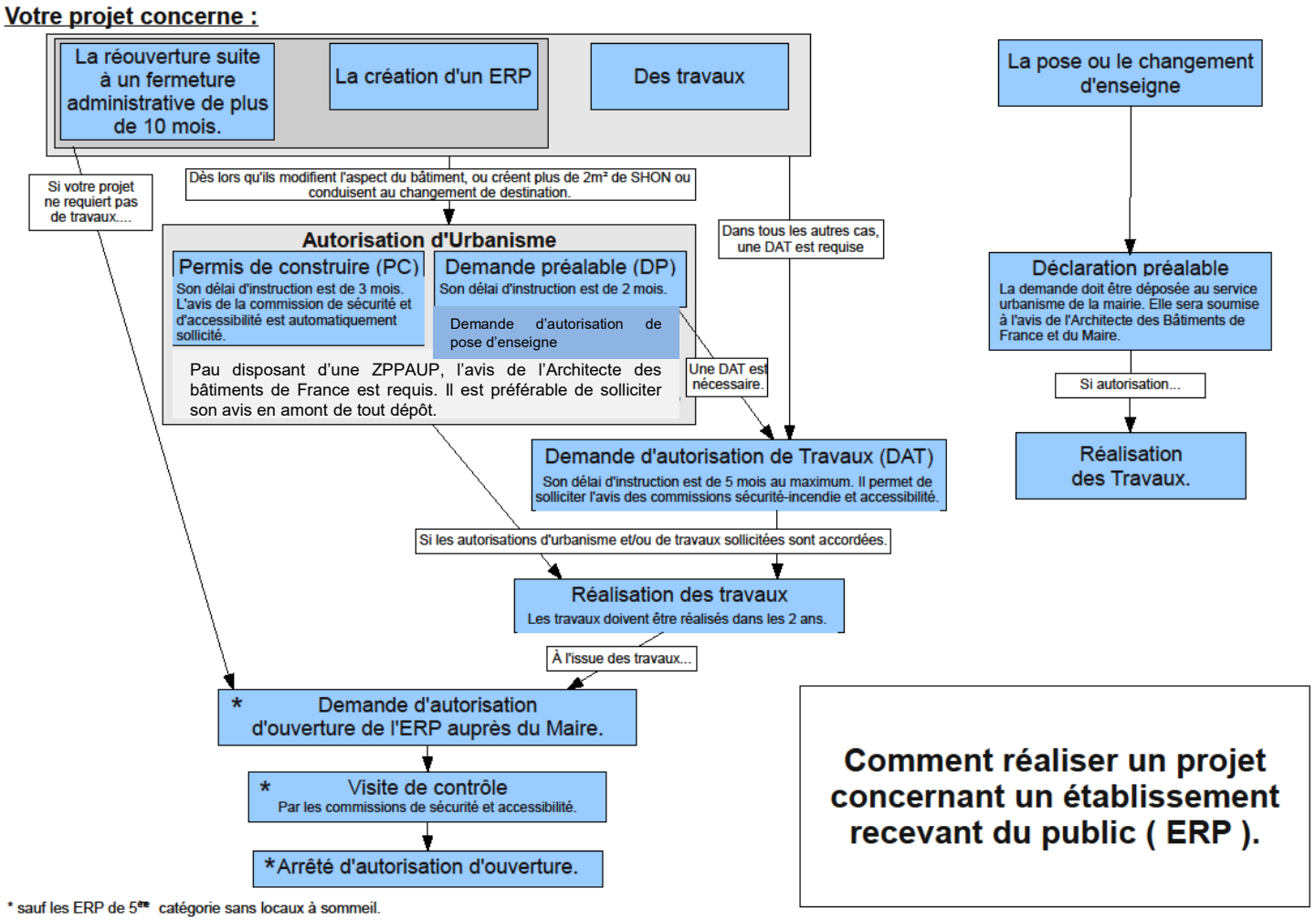

Démarches et contacts

Les contacts pour vous aider tout au long de votre démarche

VILLE DE PAU
SERVICES TECHNIQUES
Service urbanisme
Service urbanisme enseigne
Service urbanisme règlement
Service occupation du domaine public

Ordre à définir des personnes à contacter

STAP- Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

CDAPP -

CENTRE RE-SOURCE
Conseils sous forme de permanences assurées par la SIAB

OFCAP -

Chambre du Commerce et de l'Industrie

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

PAU COMMERCES

Principaux textes réglementaires cités

• Règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
•Règlement de la Zone de Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.)
•Règlement de voirie
•Code de l'urbanisme
•Code de l'environnement

Lexique

AIS :

ALIGNEMENT : limite le long d'une voie publique, qui ne doit pas être dépassée par une construction

BAIE : ouverture de fonction quelconque ménagée dans un mur et son encadrement

BANDEAU : : partie supérieure du tableau de la devanture

BANDEAU D'ETAGE : moulure pleine de section rectangulaire

CHAÎNE D'ANGLE : superposition verticale d'assise en pierre formant la rencontre des deux murs en angle

CHAÎNE D'ANGLE HARPÉE : chaine d'angle constituée de pierres superposées de longueur différentes

COMPOSITION : disposition organisée et harmonieuse des diverses parties d'un ensemble architectural

CORNICHE :

DESCENTE DES CHARGES

ENCADREMENT : cadre extérieur de la baie

ENTABLEMENT

FEUILLURE

IMPOSTE

LETTRAGE

LINTEAU

PARCELLAIRE : portion de terrain constituant l'unité foncière

MARQUISE :

MODÉNATURE : ensemble des éléments de moulures et d'encadrement de la façade

NIVEAU :

PIÉDROIT :

SOUBASSEMENT

SOUPIRAIL

TABLEAU :

TRUMEAU : pan de mur situé entre deux baies implantées au même niveau

PAU - ATLAS HISTORIQUE

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Annexe Documentaire

Juin 2013

SOMMAIRE

I.- Histoire urbaine – Bibliographie analytique p. 2

II.- Cartes et plans anciens p.6

III.- Iconographie : estampes, cartes postales et photographies anciennes p.101

BIBLIOGRAPHIE ANALYTIQUE

La ville de Pau

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Editions - source
Atlas historique des villes de France: Pau	HIGOUNET C. MARQUETTE J.B. et WOLFP	1982 5 p.	Non consulté	Editions du C.N.R.S
Etude topographique, historique et architecturale – ville de Pau	LESCORCE Olivier	Juin 2004	Renseignement des immeubles, historique.	
Histoire de Pau	Pierre TUCOO-CHALA	1989	• Plan de Pau au Moyen Age et au XVIè siècle. • Plan de Pau sous l'Ancien Régime. • Plan de Pau en 1913.	Privat
Pau souvenirs et impressions	Michel de CHRONSCHOFF	1891	Non consulté	
Etudes d'histoire locale et religieuse 1889-1898	Abbé V. DUBARAT	1898	Non consulté	
Panorama historique et descriptif de Pau	A. DUGENNE	1839	Non consulté	
Recherches sur la Ville de Pau	Louis LACAZE	1888	Histoire urbaine.	
Souvenirs de Pau	Victor PETIT	1854	• Vue perspective de la place Gramont. • Vue du Château. • Vue de la ville depuis la rive gauche. • Vue générale de Pau.	
Catalogue de la Ville de Pau, histoire locale	L. SOULICE	1888		
Mémoire de Pau	sous la direction de Dominique Bidot-Germa	2011	Histoire urbaine et mémoires et esprits des lieux. Des nombreuses images. Bibliographie important.	Editions Cairn
Pau Art Deco 1919 - 1939	Dominique Dussol	2012	Ouvrage majeur pour comprendre l'histoire de Pau entre les deux guerres. Nombreuses documents comme éléments de diagnostic. Imposante bibliographie.	Le Festin
Pau au fil de l'eau	Jean Louis MAFFRE	2005	Travail documenté qui renseigne sur la place de l'eau dans l'organisation urbaine de Pau et sur les usages qui en découlent.	Editions Marrimpouey
Pau 1900 en cartes postales	Jean Louis Maffre	1979	Images anciennes du paysage urbain, vue des rues, espaces publiques et bâtiments.	Editions Marrimpouey jeune - Pau
Pau d'antan	Mourgues Renée	2010	Vues anciennes de rues et des maisons. Elément de diagnostic.	
« Pau, des origines à la révolution	Christian	1989	Non consulté	

française » dans Pau, du Château à la Ville	DESPLAT			
Pau pas à pas	Michel FABRE	1985	Renseignements historiques sur chaque rue et bâtiments publiques de la ville.	
Les rues de Pau des origines à nos jours, dictionnaire historique et biographique	Michel FABRE	2000	Nouvelle édition de Pau pas à pas. Plus complète et agrémentée d'illustrations.	Librairie de Pyrénées et de Gascogne/Princi Néguer.
Pau, Atlas historique des villes de France	Ch. DESPLAT, P. TUCOO-CHALA	1982	• Plans historiques de la Ville de Pau. • Iconographie du XVIIIème siècle et renseignements historiques	CNRS
Découvrir Pau, son histoire, son château, ses monuments, ses personnages célèbres	Pierre TUCOO-CHALA	1984	• Plan de Pau à la fin de l'Ancien Régime. • Plan de Pau avec ses principaux monuments	
Pau, ville jardin	LABARRERE André	1983	Il y a un point historique sur les différents éléments majeurs de la ville : bâtiments, espaces publiques et quartiers.	209 p

Espaces et bâtiments publics - Monuments

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Editions - source
Notice sur la place royale de Pau 1688-1878	Louis LACAZE	1879	Histoire de la Place royale. Dépourvu des images.	
Recherches sur la Ville de Pau, l'ancienne église Saint-Martin	Louis LACAZE	1886	• Plan de l'ancienne église Saint-Martin.	
« Le funiculaire et le pavillon des arts, Pau, la Belle devanture »	Daniéla BOURDIER-MUNIER		Non consulté	Le Festin, n° 34, p. 34-49.
Le boulevard des Pyrénées, mémoire de maîtrise	Daniéla BOURDIER-MUNIER	1999.	Non consulté	Université de Pau, septembre 1999.
Balcons sur Pyrénées, Pau, un boulevard pour un panorama	Christine JULIAT	2000	Non consulté	
« Le boulevard des Pyrénées, élément majeur du développement urbain de Pau »	André MASSON	1975	Non consulté	Fédération Historique du Sud Ouest. Actes du XXVIIè Congrès d'Etudes Régionales, Pau
« Urbanisme et tourisme, la création du parc Beaumont à Pau (1876-1879) »	Pierre TUCOO-CHALA	1978	Non consulté	Etudes géographiques offertes à Louis Papy, CEGET, Bordeaux III, Bordeaux.

Le Château de Pau

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Editions - source
Le château de Pau, histoire et description	LAFOLLYE	1882	• Plans du château de Pau et de ses abords.	
« Le château et la ville. Une forteresse, un Palais, un Musée » dans Pau, du Château à la Ville	Gérard COZE	1989	Non consulté	
Le Château de Pau	Raymond RITTER		• Plan du jardin et du petit parc du château de Pau au début du XVIIIè siècle. • Plans et élévations du château de Pau (état en 1919).	
Description du château de Pau et de ses dépendances	P. SAGET	1838	• Plan du château et de la ville, 1838.	

Urbanisme et architecture - quartier

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Editions - source
« Le pont du Gave ou le faux départ de l'urbanisme palois » dans Pau, du Château à la Ville	Pierre C. LAMICQ	1989	Non consulté	
Pau rive gauche, souvenirs du quartier du XIV juillet	Association Mémoire Collective de Béarn	2000	Non consulté	
« L'urbanisme palois aux XIXème et XXème siècles (1790-1970) » dans Pau, du Château à la Ville	Michel PAPY	1989	Non consulté	
Typologie des façades, histoire sommaire de la couleur à Pau	Atelier PETIT-JEAN	1999	Analyse descriptive non exhaustive sur les points clefs de différentes époques de construction : murs, couvertures, menuiseries, décors, enduits. Exemples d'immeubles représentatifs.	

Villas - villégiature

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Editions - source
Les villas anglaises de Pau, étude	LE MOING	1992	• Plan de l'état des villes anglaises en	Mémoire de maîtrise - U.P.P.A.

d'un patrimoine bâti.	Agnès		1992, existantes et démolies d'après le plan de Pau 1913. • Plan de pourcentage de conservation des villas anglaises par secteurs.	
Recherche sur la colonie anglo-américaine de Pau	MATHIEU Antoinette	1979	Non consulté	U.P.P.A. 1979
Les jardins de villas	G.H.E.C.O. urbanisme	1999	Plan avec les villas existants et ses jardins	
Villas anglaises de Pau	Roger GRENIER	1991	Non consulté	
« Les grandes villas de Pau, origine et développement géographique »	M. A. MATHIEU	1979	Non consulté	Revue de Pau et du Béarn, n° 18, 1979.
Pau, ville américaine	Pierre Tucco-Chala	2012	Histoire local, noms et situation des principales villas américaines.	Editions Cairn 2ème édition
Pau, ville anglaise	Pierre Tucco-Chala	1999 2009	Ouvrage historique des origines de la villégiature. Bâtiments représentatives de cette époque.	Editions Pyremonde /Princi Négue. 2ème édition.

CARTES ET PLANS ANCIENS

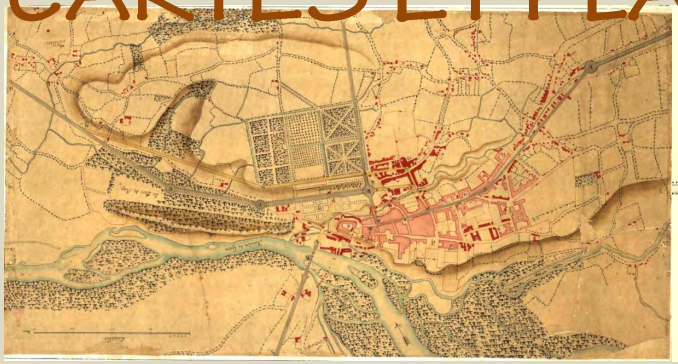

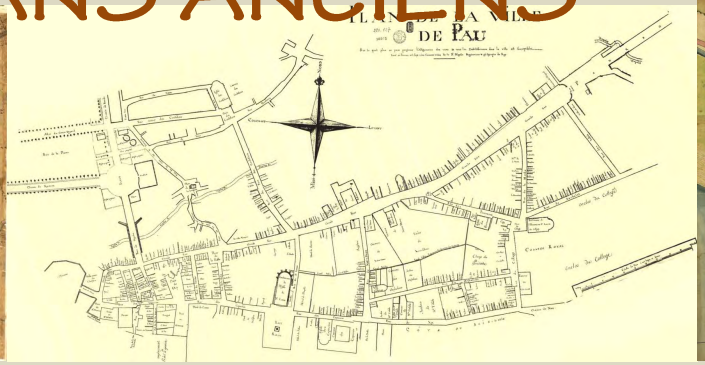

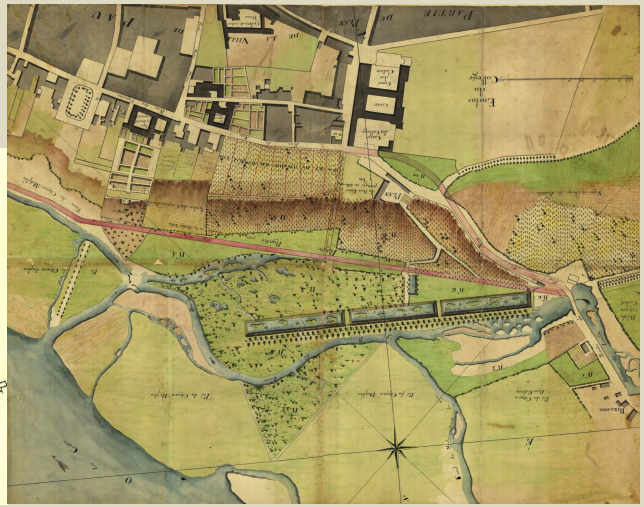

- Le XVIIème siècle
- Le XVIIIème siècle
- La première moitié du XIXème siècle, de 1800 à 1850
- La deuxième moitié du XIXème siècle, de 1850 à 1914
- Le XXème siècle, de 1914 à 1945
- Les trente glorieuses, de 1945 à 1975.
- De 1975 à nos jours.

CARTES ET PLANS

XVIIème siècle

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Plan de Pau. A. Le Chasteau		1676	+ Indicatif : le château, les jardins, le bois, le bourg fermé et les faubourgs : Cordelier et la porte neuve.	Cote : 4Fi8 Archives communautaires. Le document appartient à la bibliothèque de l'Arsenal.

XVIIIème siècle

La carte de Cassini	Ing. Du Roi - Cassini	1750 1815	+ Position géographique, topographie, routes, contour de ville (Château et jardins).	Géo portail. IGN
Le plan Moysset	Ing. Du Roi - Moysset	1773	++ Dessin détaille de la ville de Pau. Nom des rues, îlots, fronts bâties, bâtiments publics.	Archives communautaires, cote : 4Fi8.
Plan de la ville de Pau et ses environs	-	1774 1782	++Implantation dans le site, gave, cours d'eau, enveloppe urbain, château et jardins.	Patrimoine numérisé – réseau de médiathèques de l'agglomération Pau – Pyrénées. Cote : 220319
Plan de l'avenue de la ville de Pau.	Gleizes	1770	+ Connexion de la ville avec la route de Bordeaux et Bayonne. Le pont neuf et la premier place Gramont « la demy lune ». Environnement immédiat.	Archives communautaires. cote : 4Fi138.
Plan du Château de Pau	-	17 ?	+ Carte comprenant les jardins, bosquets, bois, parcs et maisons en dépendant. Divisé en 4 feuilles.	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220128

XIXème siècle, de 1800 à 1850

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Partie du plan de la ville de Pau. Projet de lotissement du Bois-Louis	-	1809	+ Plan détaillé du secteur : collège de Jésuites, îlots, parcellaire, la basse ville (portes du gaves).	Archives communautaires Cote : 4Fi20
Cadastre Napoléonien	Glandinet	1812	++ Relevé de la ville. Rues, îlots, parcellaire bâtie, jardins, cours d'eau, fontaines (15 planches)	Archives communautaires Cote : 4Fi261
Extrait du plan général de la bonne ville de Pau. Quartier de la Halle	-	1827	+ Plan du secteur : situation de l'ancienne Halle (actuelle Place Clemenceau), le couvent des Ursulines, parcellaire, rues, bâtiments.	Archives communautaires Cote : 4Fi67

Plan de l'Etat-major		1820-1866	Plan général de la ville. Extension urbaine. Topographie. Environs.	Géoportail.
Plans, croquis de la basse ville et pont neuf (4 croquis)		1825	Renseignements sur les bâtiments, les jardins, le chemin d'accès à le Château et la ville haute. Les parterres du Château et les environs du Pont Neuf.	Archives communautaires Cote : dossier JJ10
Château de Pau.		1838	+ Plan du Château et sa relation avec les jardins (actuelle place Gramont)	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : ms124-1-128
Plan d'alignement de la ville de Pau.	P. Poublan	1840	++Atlas de 10 planches. Le tissu urbain.	Archives communautaires Cote : 4Fi148
Carte topographique des environs de Pau	Dulong de Rosnay	1844	+L'ensemble du territoire, ses relation et sa topographie.	Patrimoine numérisé Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220268
Plan de Pau Placements de nouveaux réverbères à l'huile	-	1845	++Plan de la ville. Les nouveaux espaces publiques : Place Gramont, Caserne, Place de la Libération.	Archives communautaires. Cote : 4Fi87
Département de Basses Pyrénées. Carte de l'arrondissement de Pau.	A. Perret	1847	+	Patrimoine numérisé Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : ms124-1-158
Plan de la ville de Pau	A. Perret	1850		Archives communautaires Cote 4Fi150

XIXème siècle, de 1850 à 1914

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Plans d'alignements de la ville de Pau. Avec révision en 1863	Perret	1852	++ (19 plans)	Archives communautaires Cotes : de 4Fi151 à 4Fi170
Extrait du plan de la ville dressé pour l'exécution du boulevard. Projet de construction entre la place et la propriété de Gontaut.	-	1855	+	Archives communautaires. Cote : 4Fi58
Extrait du plan de la ville de Pau. Quartier Saint Jaques et du Palais.	Dumoulou	1860	+	Archives communautaires Cote : 4Fi271
Plan officiel de la ville de Pau	-	1868	++	Archives communautaires Cote : 4Fi3
Atlas National. Plan de Pau.		1873-		Archives communautaires. Cote :

		77		5Fi1
Plan de la ville de Pau	H. Latour	1874	++ (villes anglaises en rouge)	Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220075
Le Plan de Pau et ses environs	E. Luya et A. Giroux	1880	+	Patrimoine numérisé _ réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220274
Plan de la ville de Pau	Latour, Henri et Wuhrer, L.	1884?	++	Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220076
Ville de Pau. Prolongement du Boulevard de midi	Mallier	1890	+ (Plan divisé en 13 feuilles)	Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220077
Plan de la ville de Pau et ses environs	Léon et George Caton	1893	+	Patrimoine numérisé Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220275
Plan de la ville de Pau	-	1902	++	Patrimoine numérisé Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220267

XXème siècle, de 1914 à 1945

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Ville de Pau. Plan d'aménagement d'embellissement et d'extension.	Léon Jaussely	1928	++	Archives communautaires. Cote : 4Fi146
Ville de Pau. Plan nouveaux magasins et hôtel d'Aragon		1929		Archives communautaires. Cote 4Fi69
Stadtplan von Pau	-	1943		Patrimoine numérisé _ réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Côte : 220346

XXème siècle, de 1975 à nos jours

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Carte IGN				Géoportail
Plan cadastral actuel		2013		Service SIG Mairie de Pau.
Image aérienne	-			Géoportal.

Cartes et plans du XVIIème siècle

Plan de Pau. A. Le Chasteau. 1676.

Reproduction photographique, depuis la mémoire de maîtrise des Jardins du Château 1992, UPPA.

ACAPP – Cote : 4Fi8 (pour consultation). Le document appartient à la bibliothèque de l'Arsenal.

Cartes et plans du XVIIIème siècle

La carte de Cassini. 1750-1815
Géoportail.

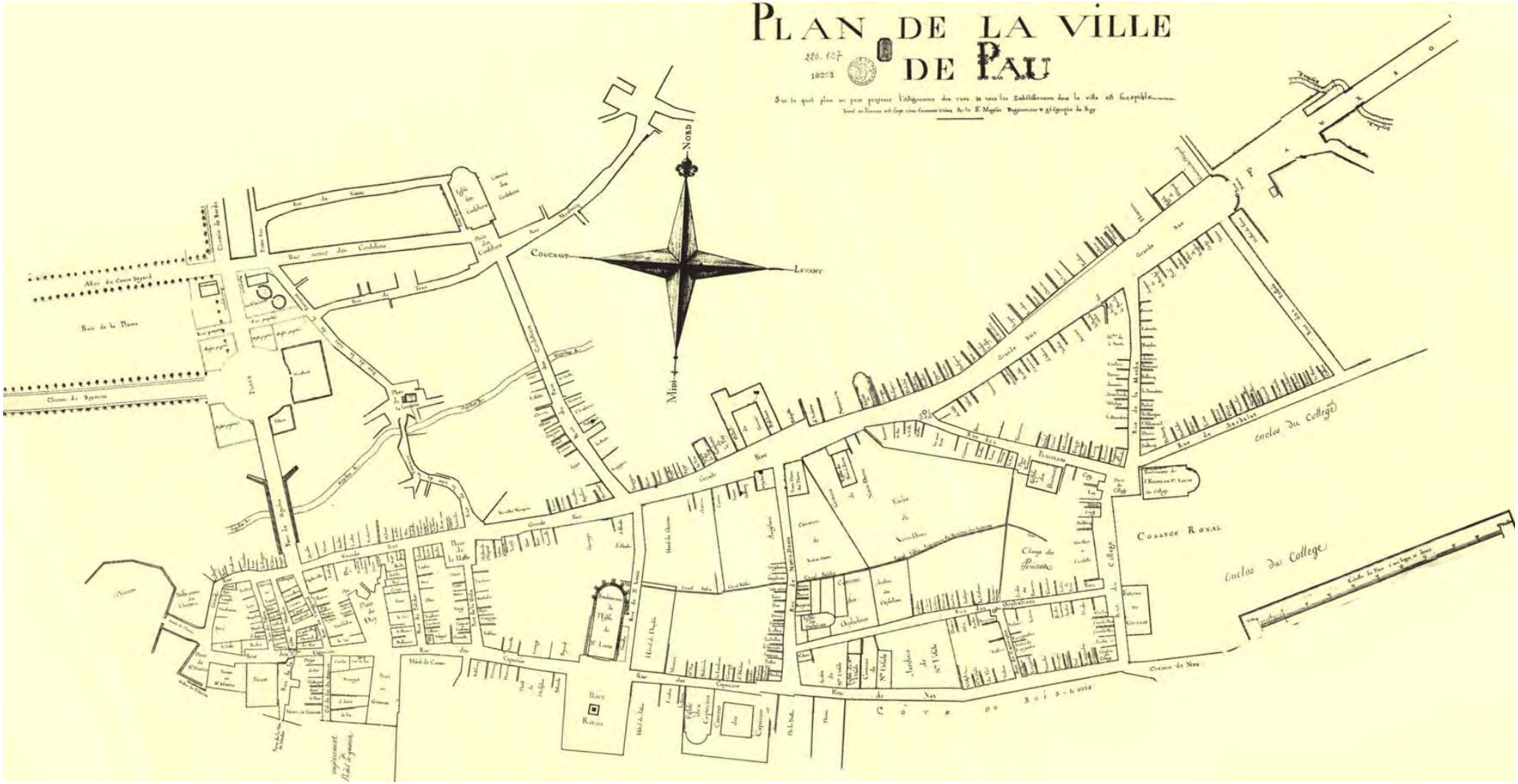

Le Plan Moysset. 1773.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi8
Document numérisée.

Plan de la ville de Pau et ses environs. 1774 – 1782
Patrimoine numérisée. Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées - Cote : 220319

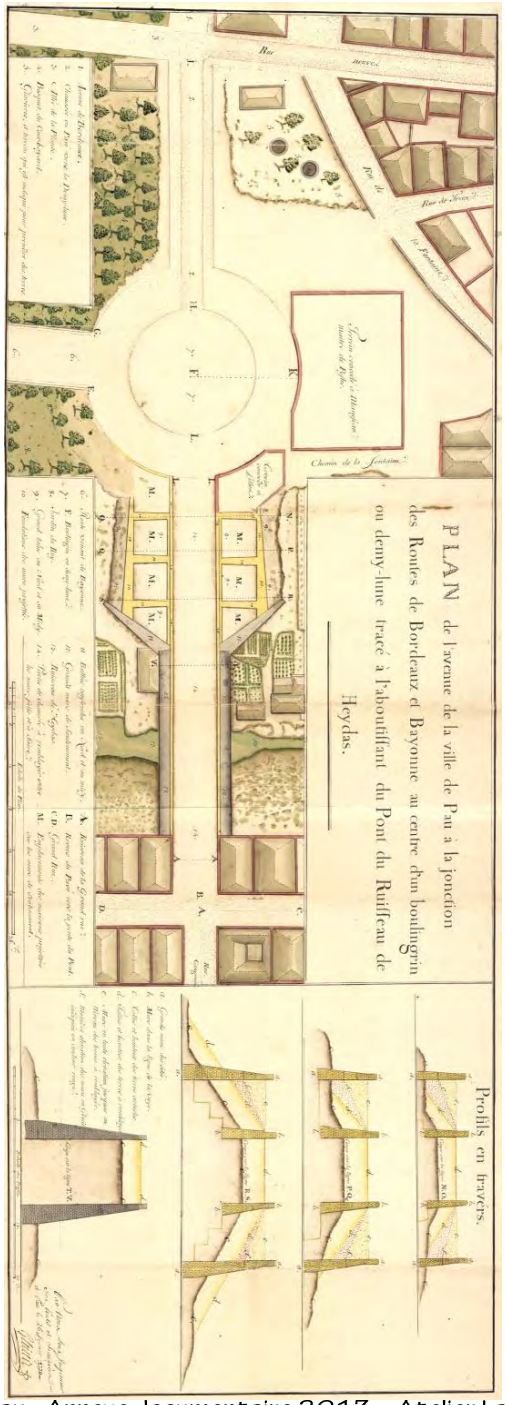

Plan de l'avenue de la ville de Pau. 1770 – Gleizes. Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi138. Document numérisée.

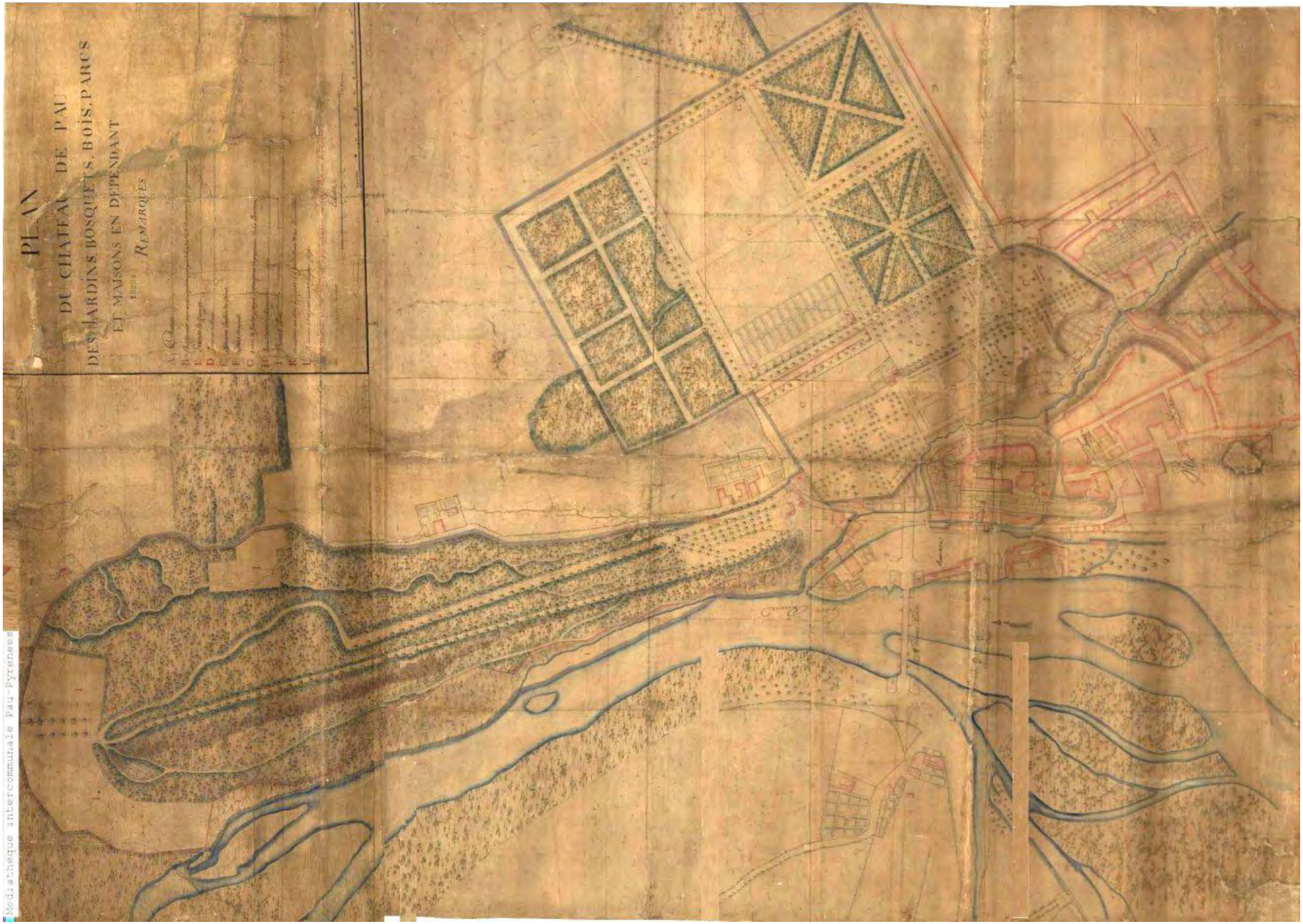

Plan du Château de Pau. 17.. ?

Patrimoine numérisée. Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées - Cote : 220128

Cartes et plans de la première moitié du XIXème siècle

de 1800 à 1850

Partie du plan de la ville de Pau. Projet de lotissement du Bois-Louis. 1809.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi20.

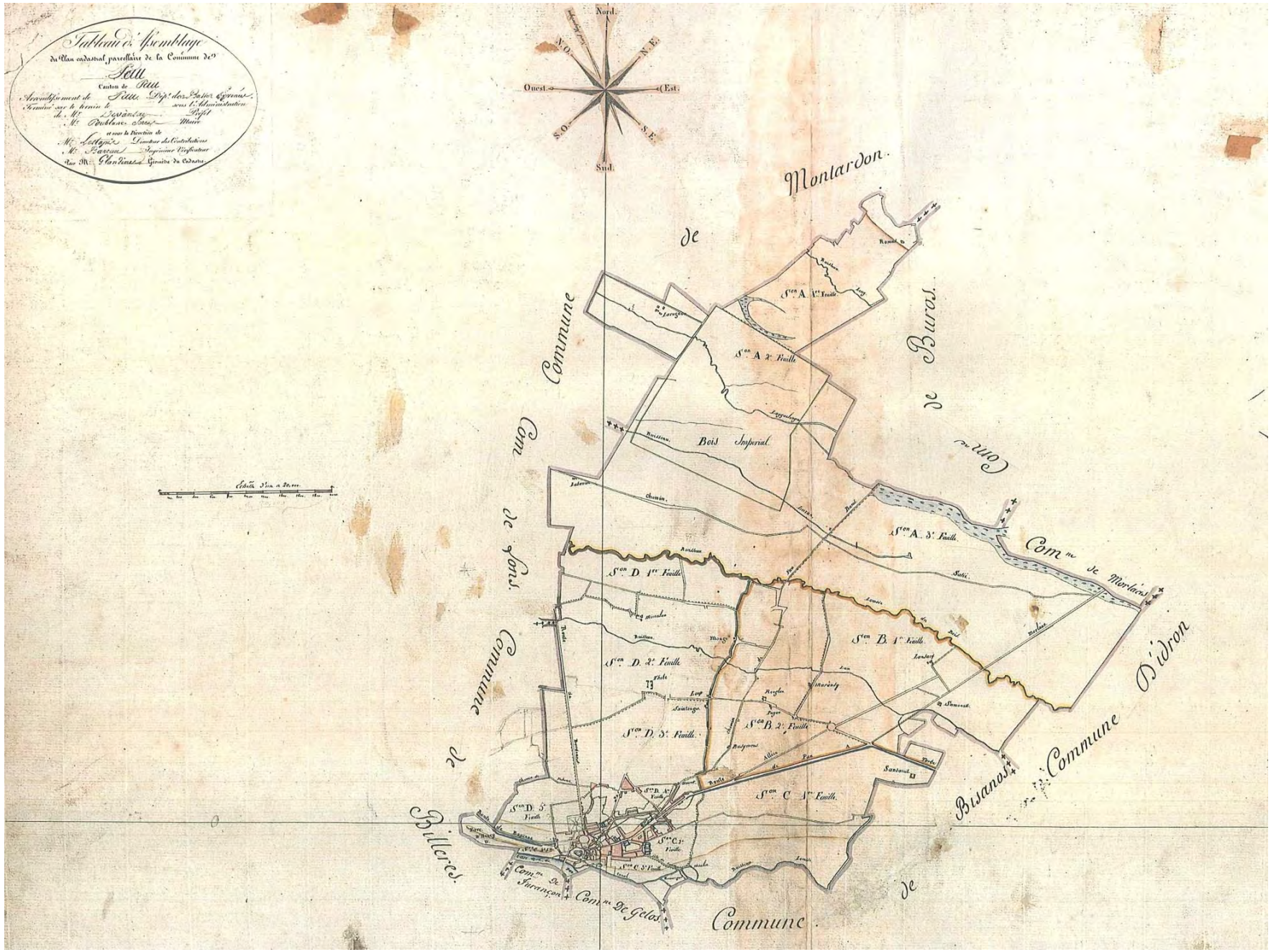

Cadastre Napoléonien. 1812. Plan d'assemblage

Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261.

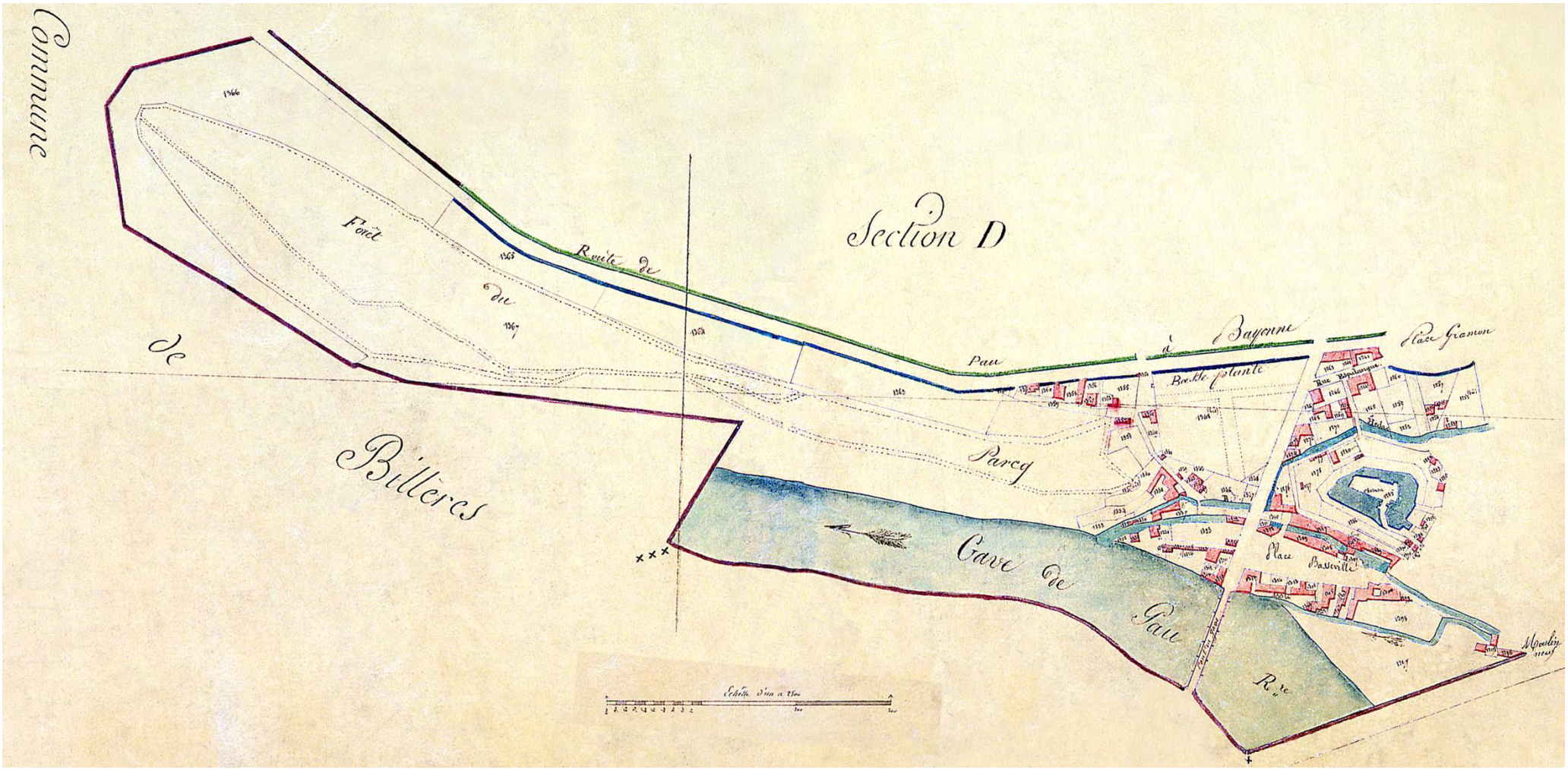

Cadastre Napoléonien. 1812. Section C. 4ème feuille.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

Cadastre Napoléonien. 1812. Section C. 3ème feuille.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

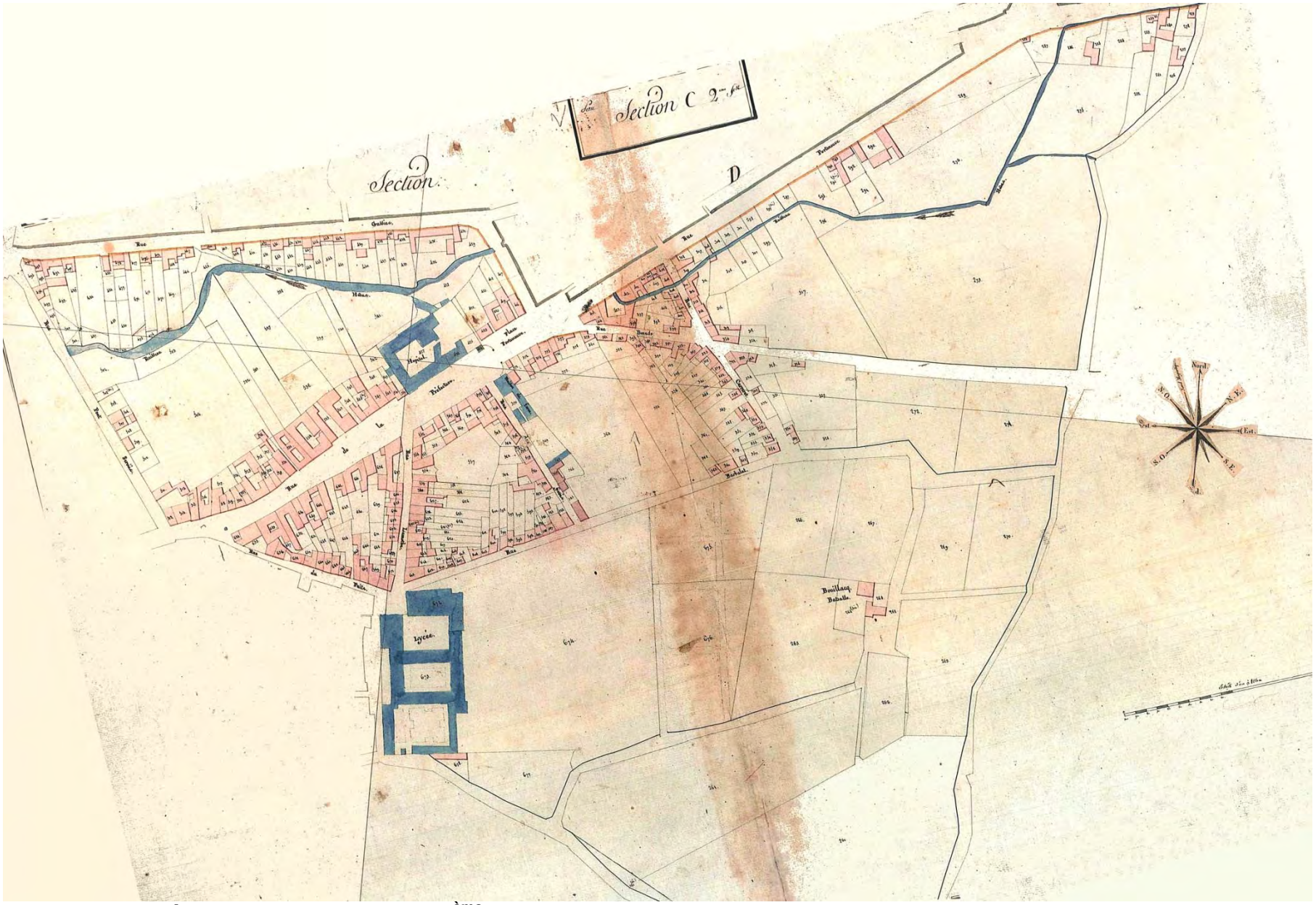

Cadastre Napoléonien. 1812. Section C. 2ème feuille.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

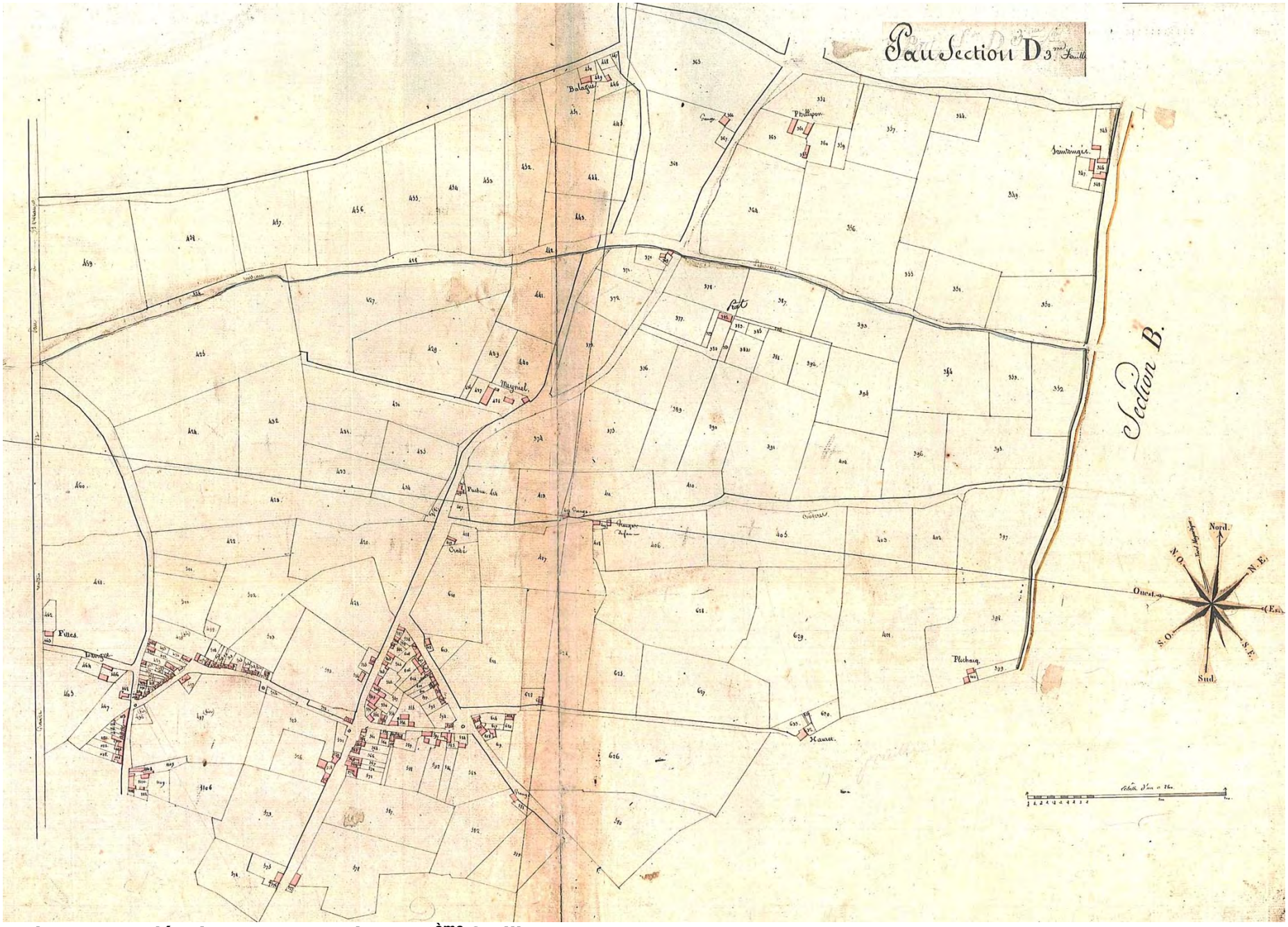

Cadastre Napoléonien. 1812. Section D. 3ème feuille.

Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

Cadastre Napoléonien. 1812. Section D. 4ème feuille.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

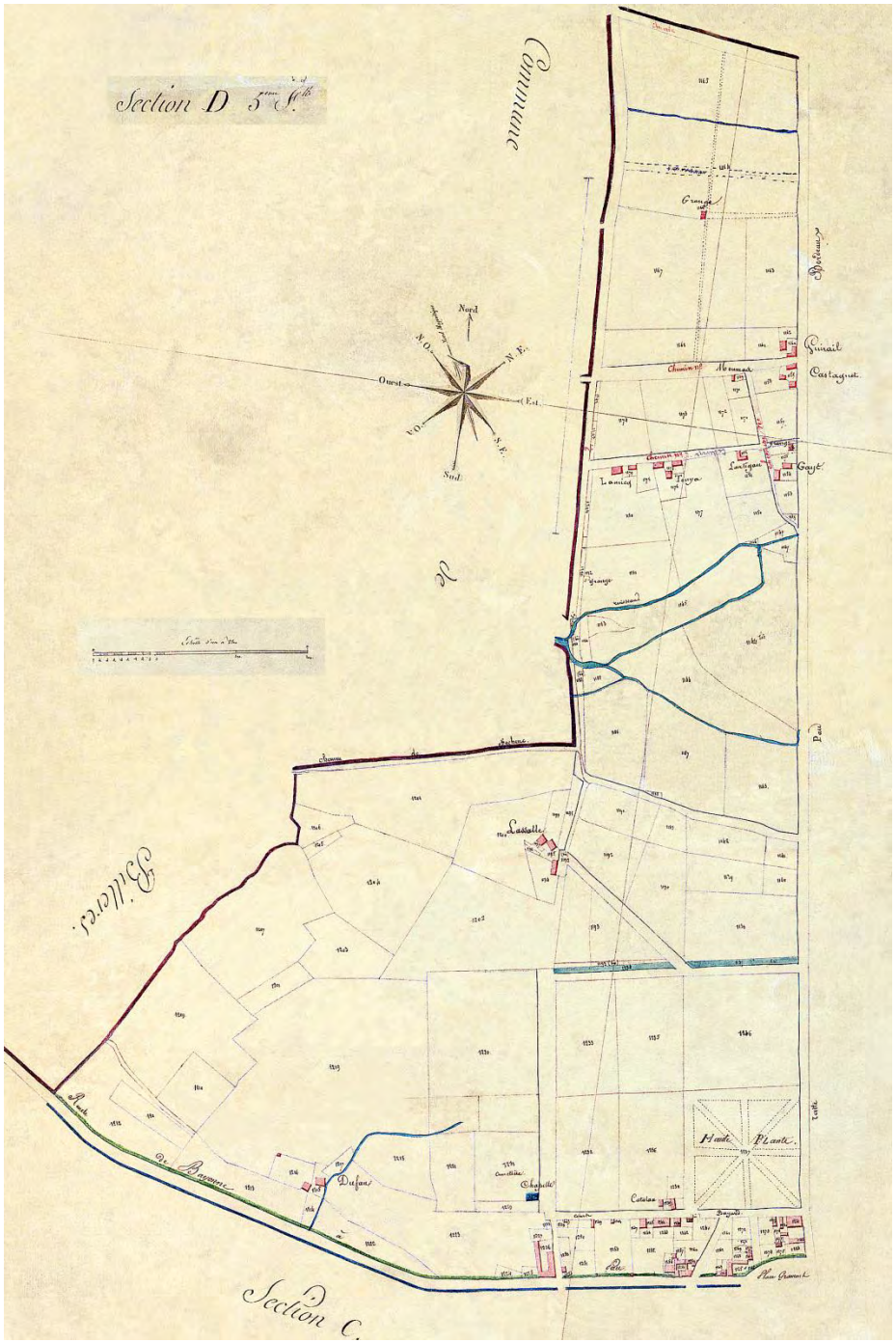

Cadastre Napoléonien. 1812. Section D. 5ème feuille.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP)
Cote : 4Fi261

Cadastre Napoléonien. 1812. Section D.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

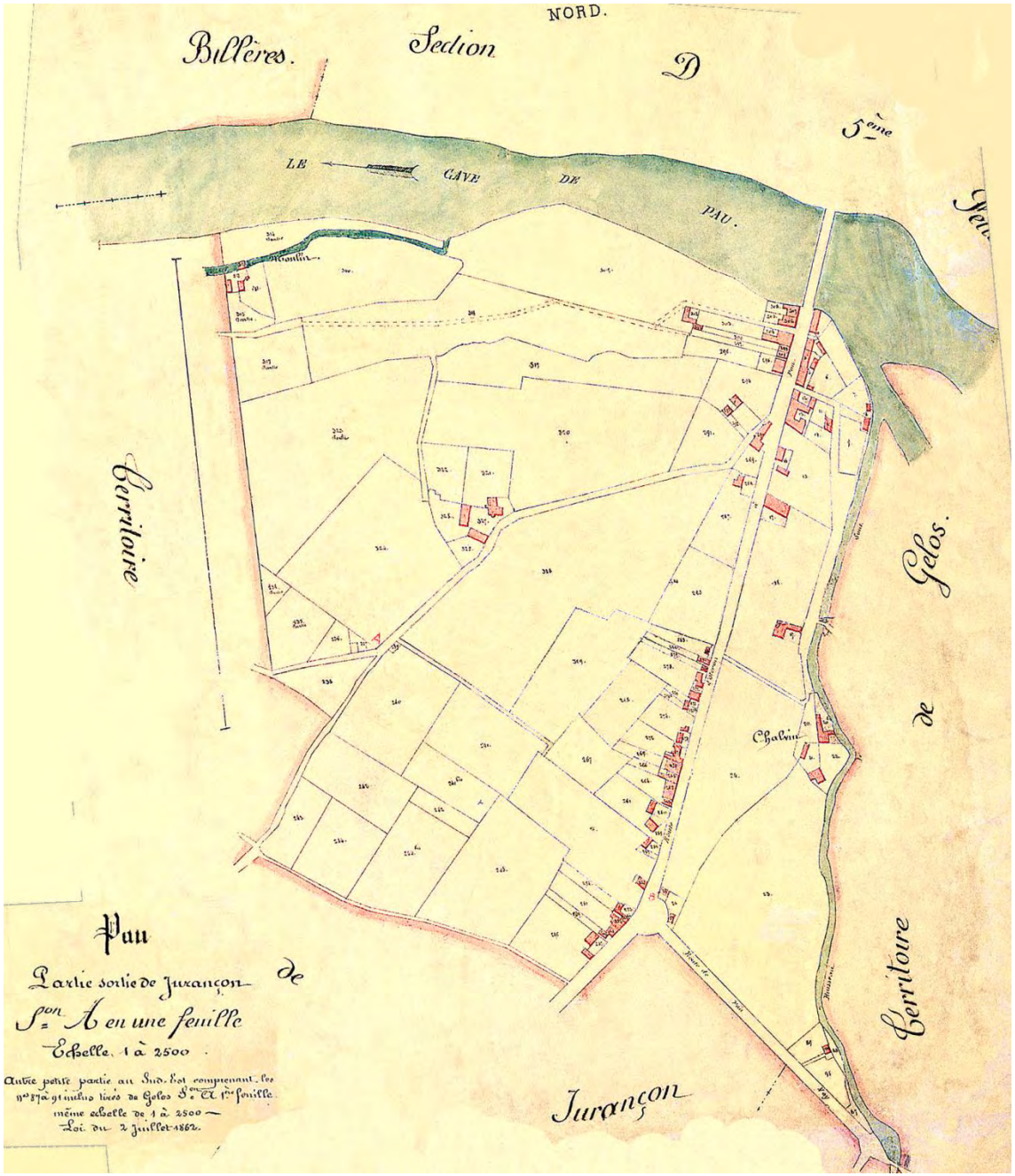

Cadastre Napoléonien. 1812. Partie sortie de Jurançon.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

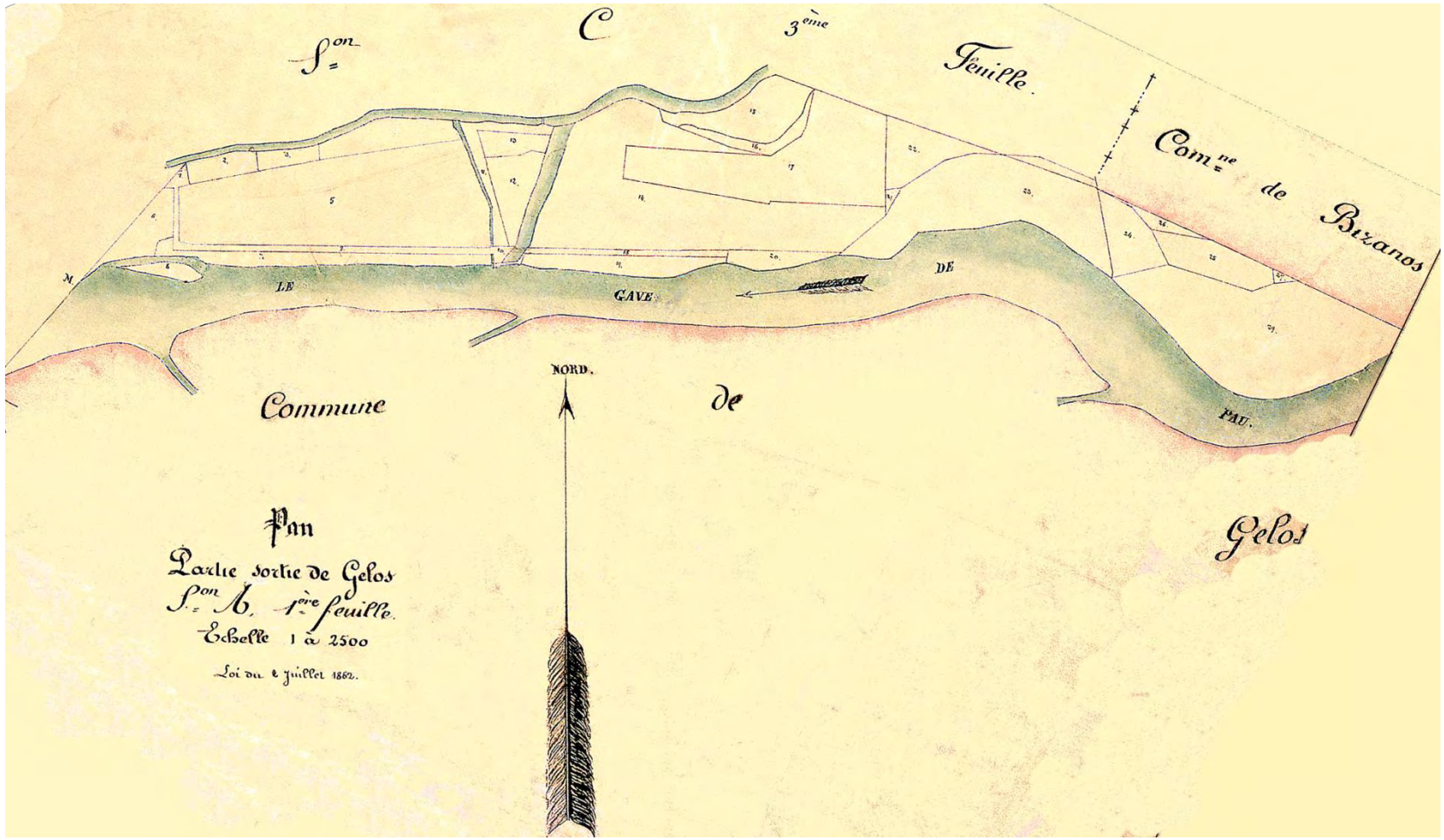

Cadastre Napoléonien. 1812. Partie sortie de Gelos.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

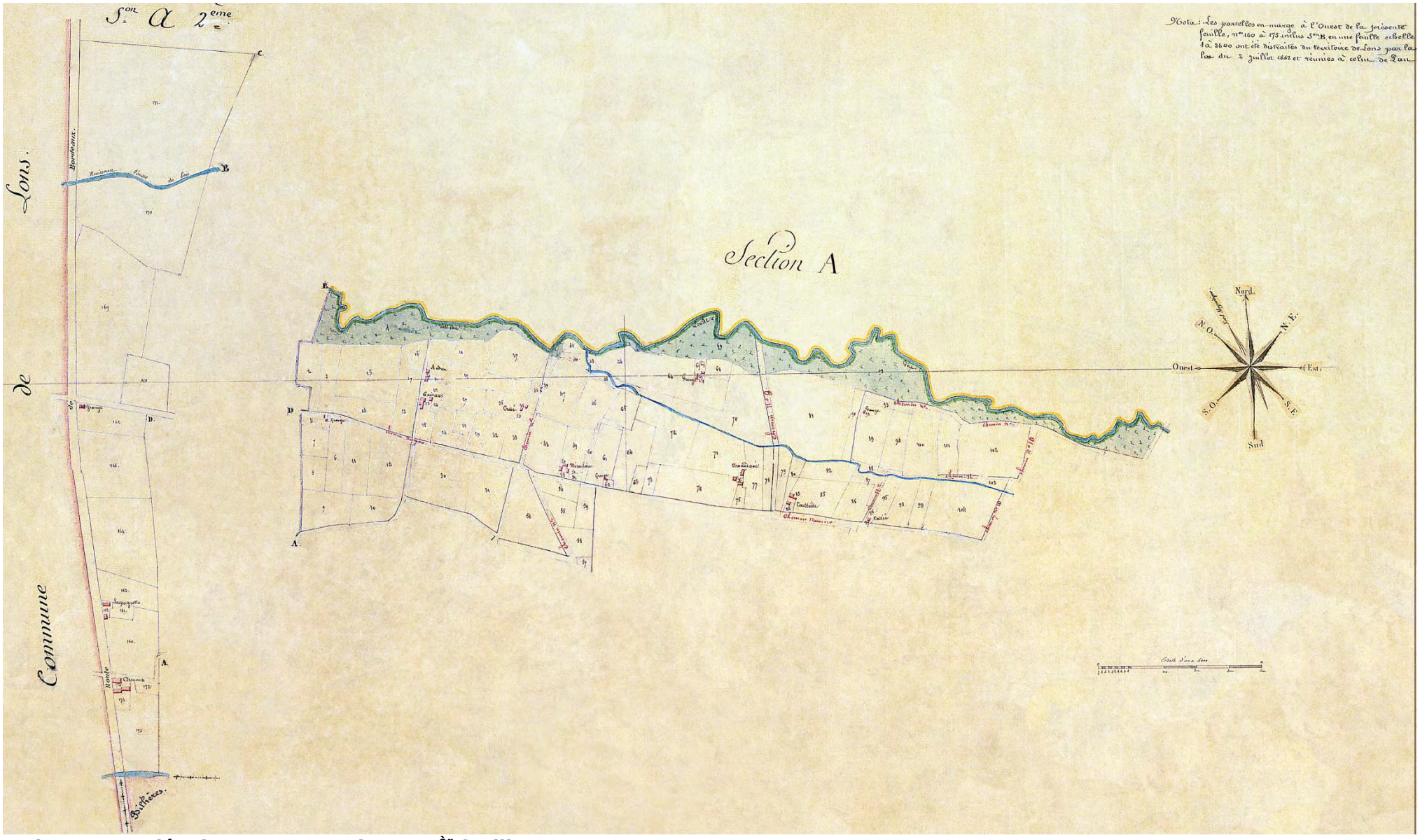

Cadastre Napoléonien. 1812. Section D. 1ère feuille.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

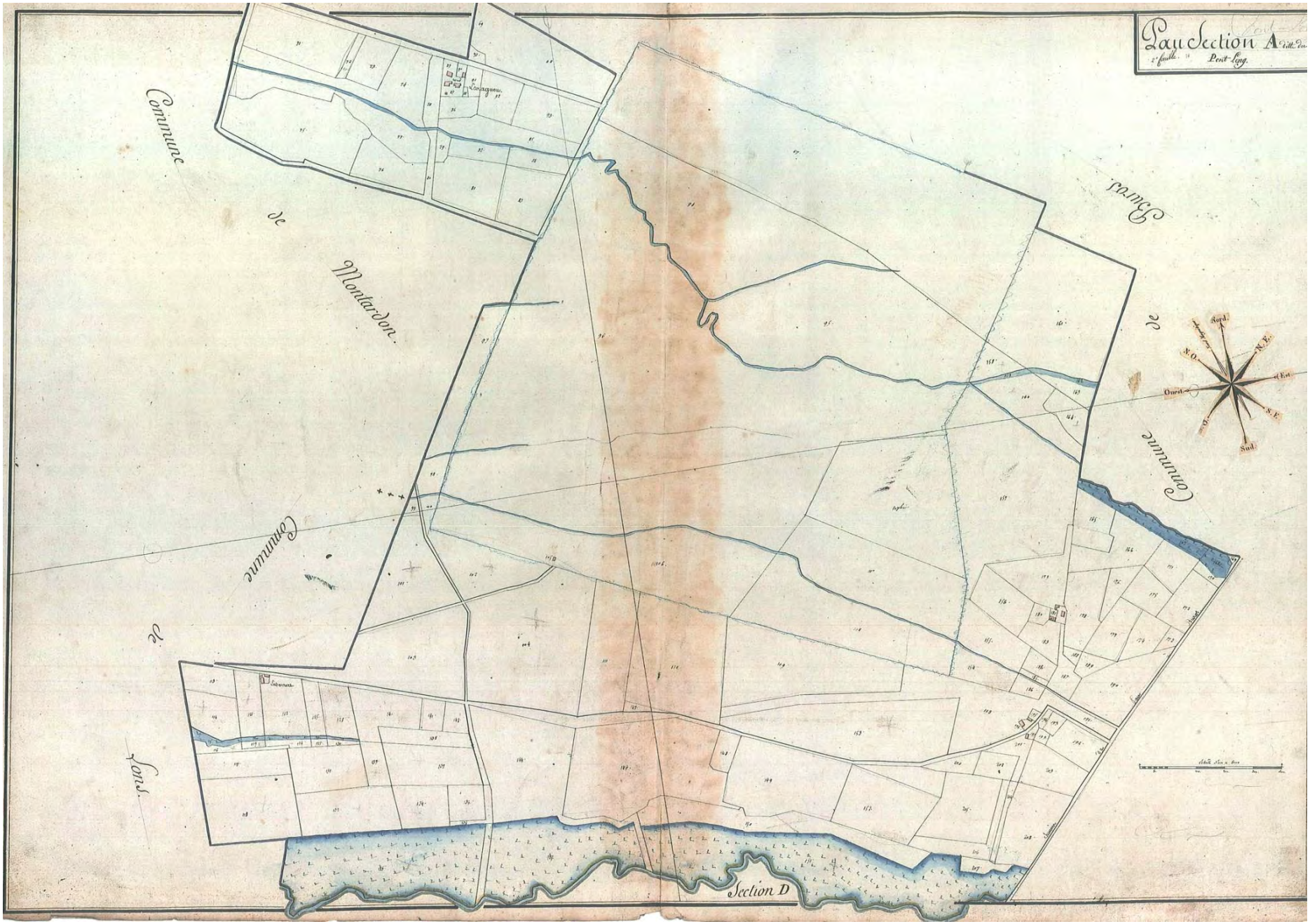
Pau Section A
Pont-Long
Commune de Montardon
Commune de Lons
Commune de Bures
Section D
Nord
N.E.
Est
S.E.
Sud
Ouest
N.O.

Cadastre Napoléonien. 1812. Partie sortie de Gelos.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi261

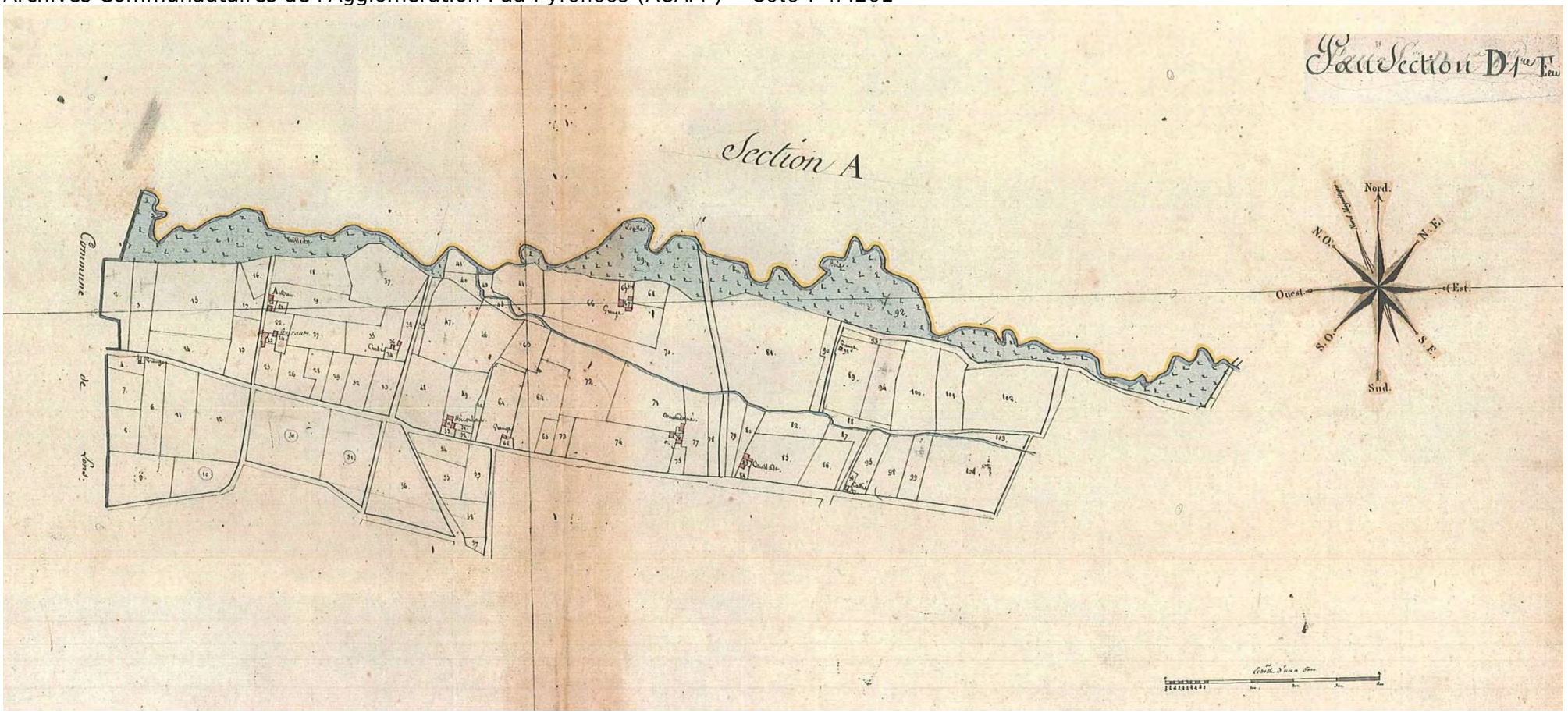

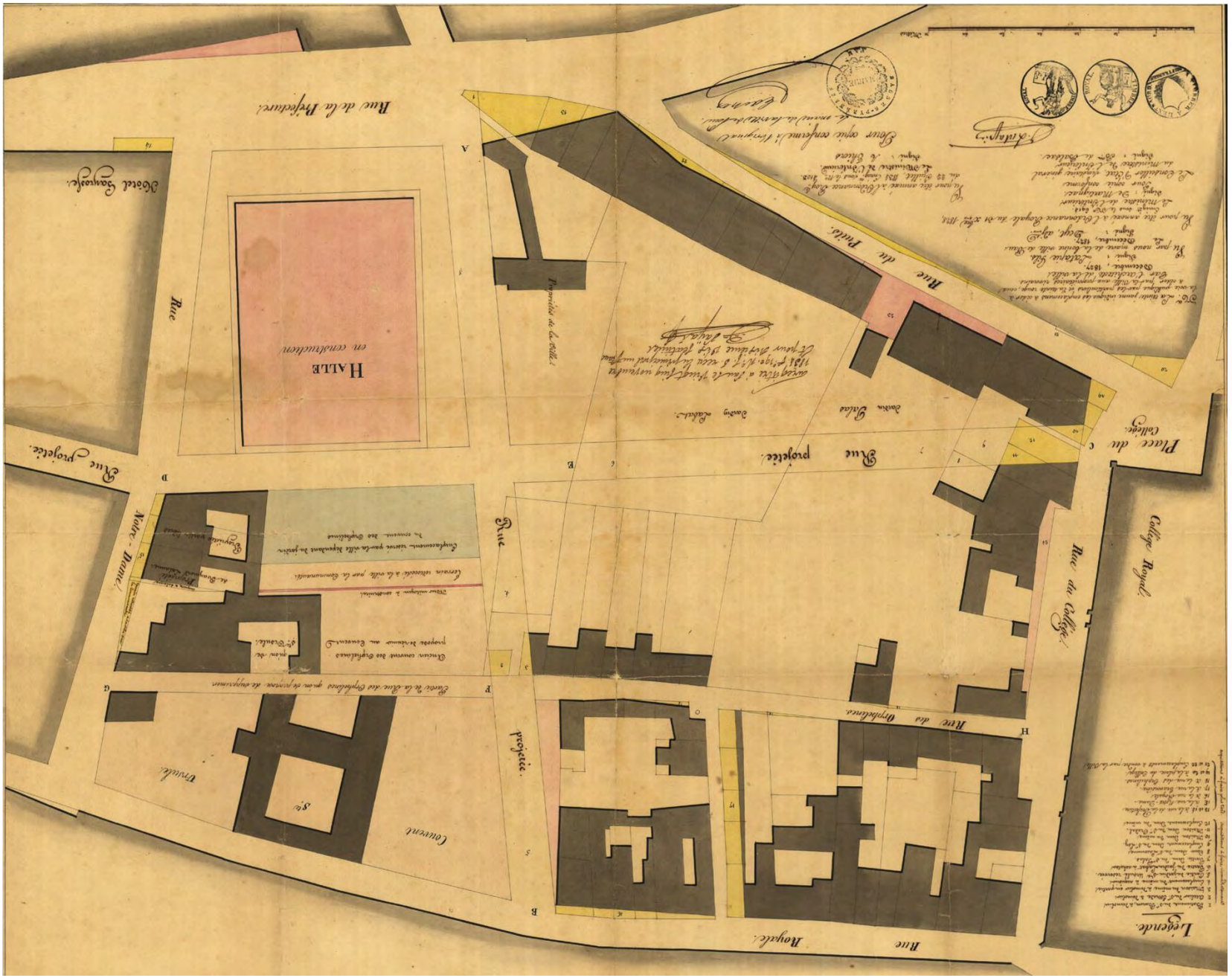

Extrait du plan général de la bonne ville de Pau. Quartier de la Halle. 1827.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : 4Fi67.

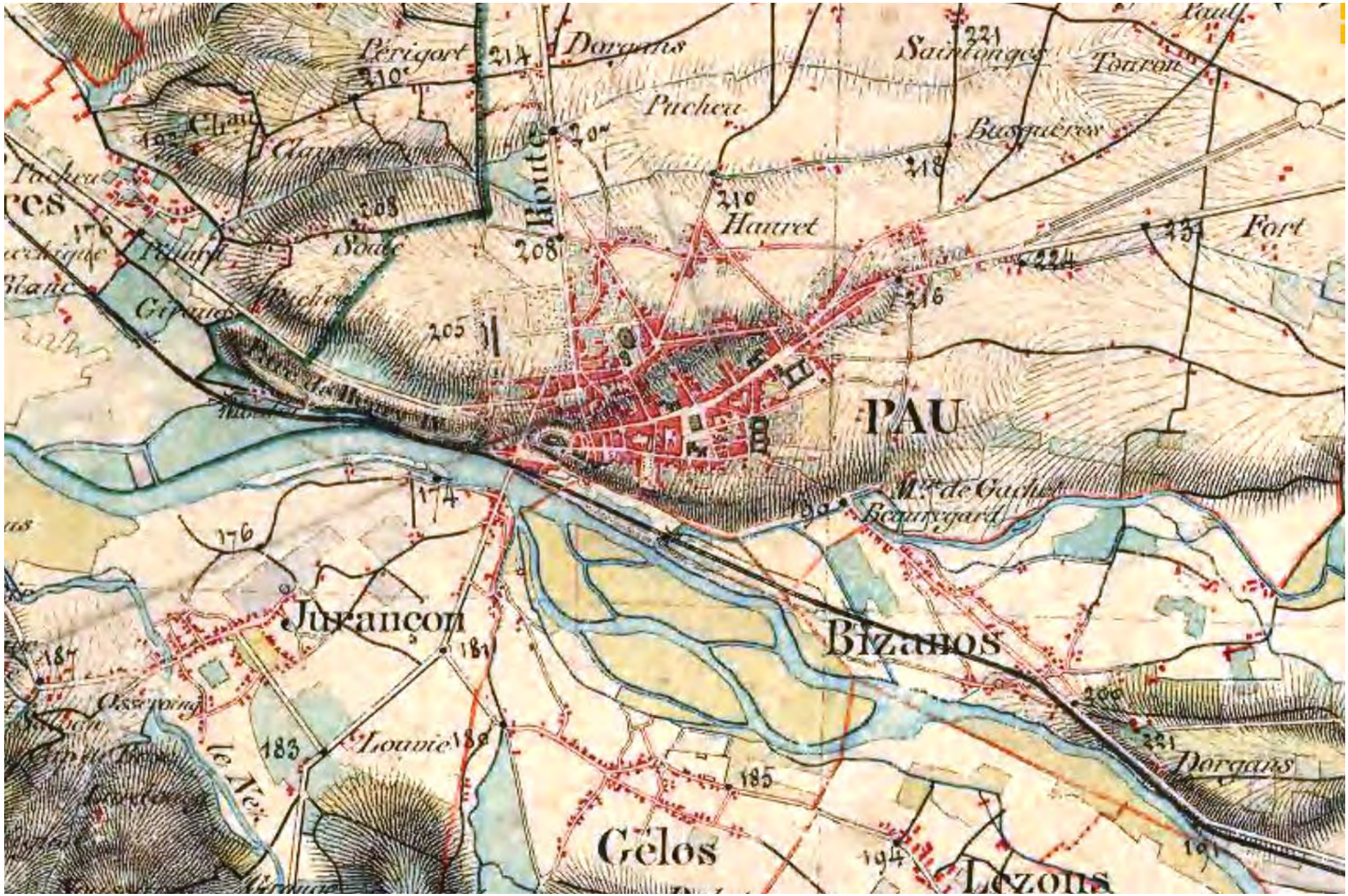

Plan de l'état majeur. 1820-66.
Géoportail.

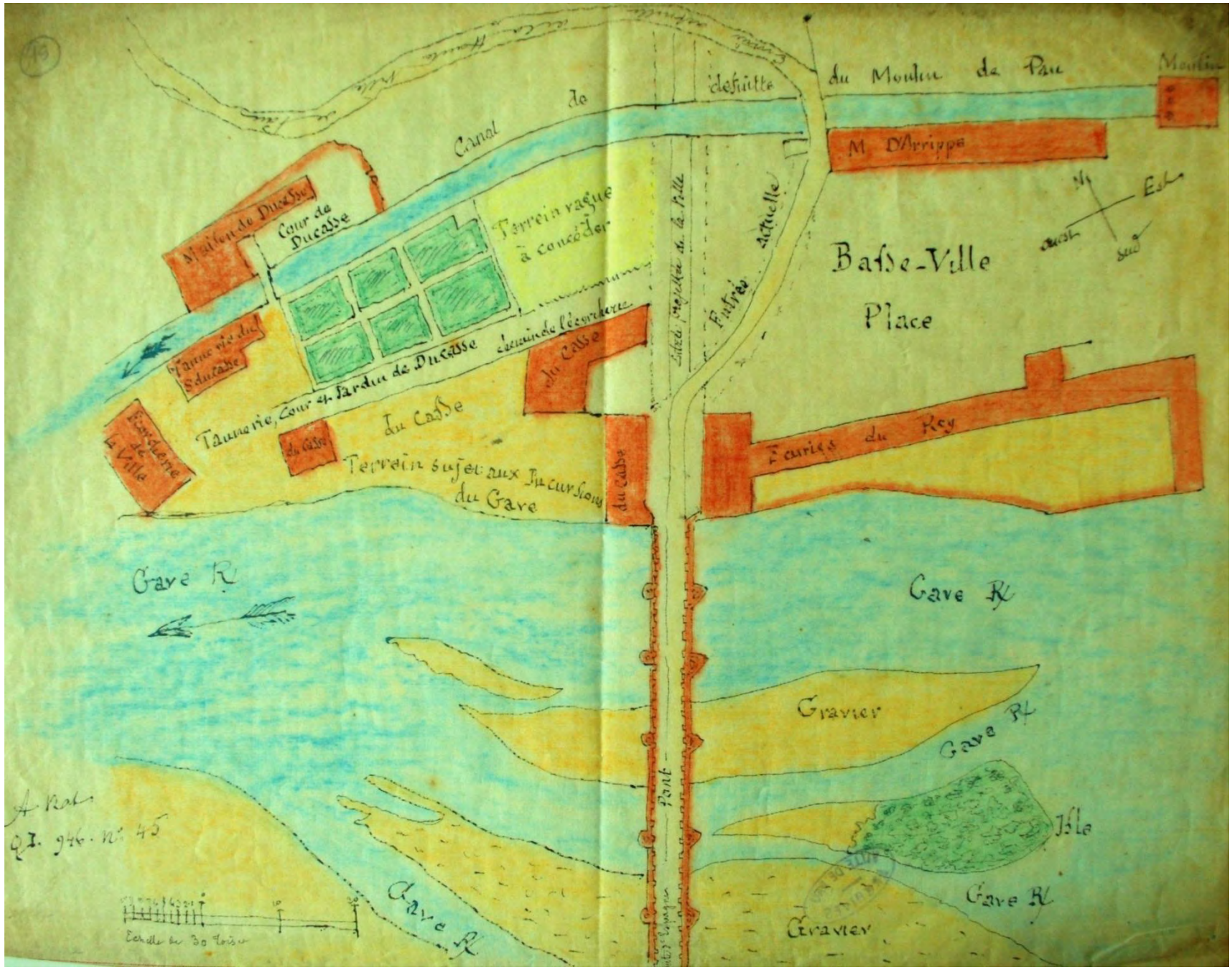

Plan de la basse ville. Avant 1825 1825

Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : dossier JJ10

Le Château et ses environs. 1825
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : dossier JJ10.

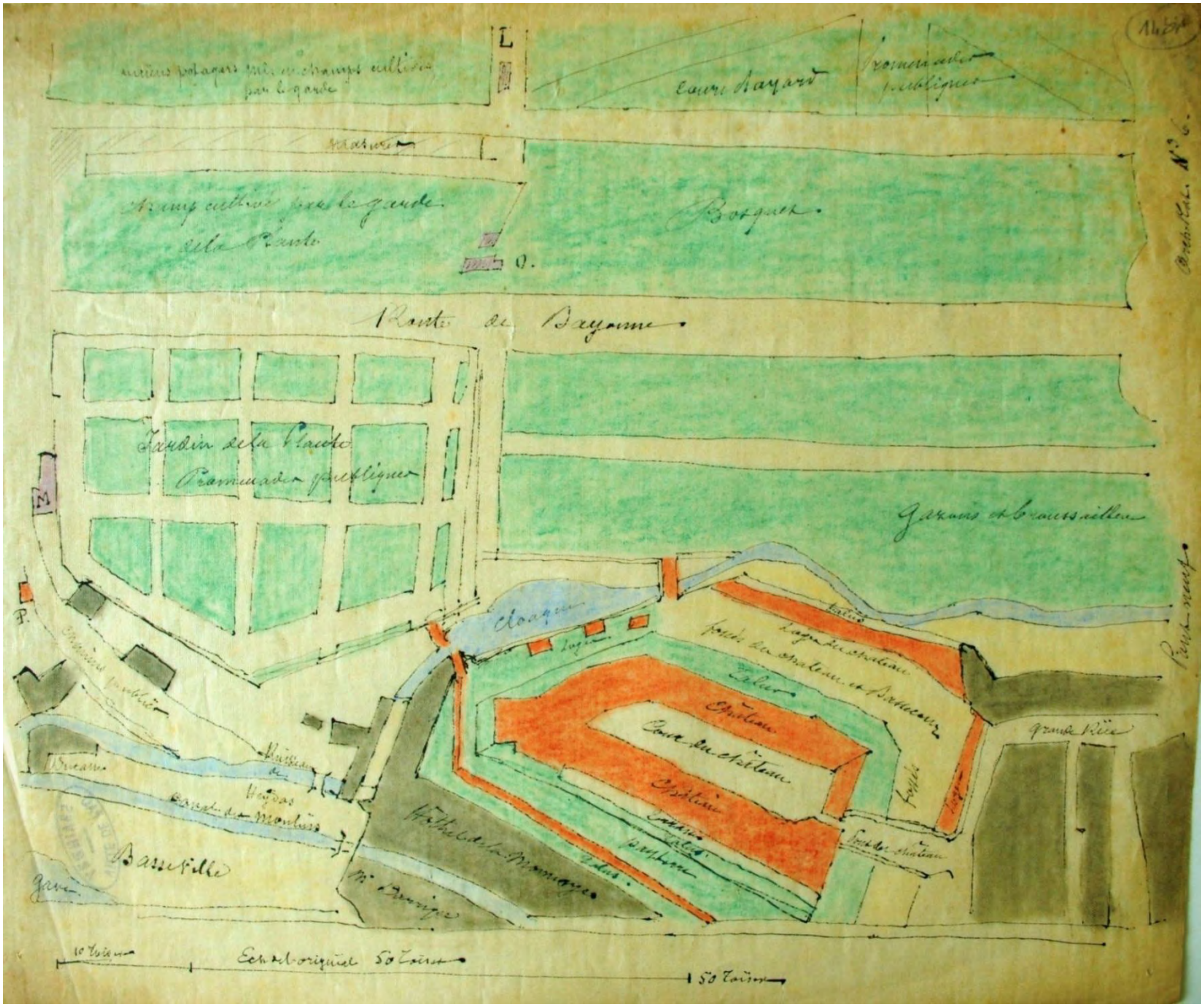

Le Château et ses environs. Avant 1825
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : dossier JJ10.

Le Pont Neuf et la demi-lune (actuelle place Gramont). Début XIXème siècle.
Archives Communautaires de l'Agglomération Pau Pyrénées (ACAPP) – Cote : dossier JJ10

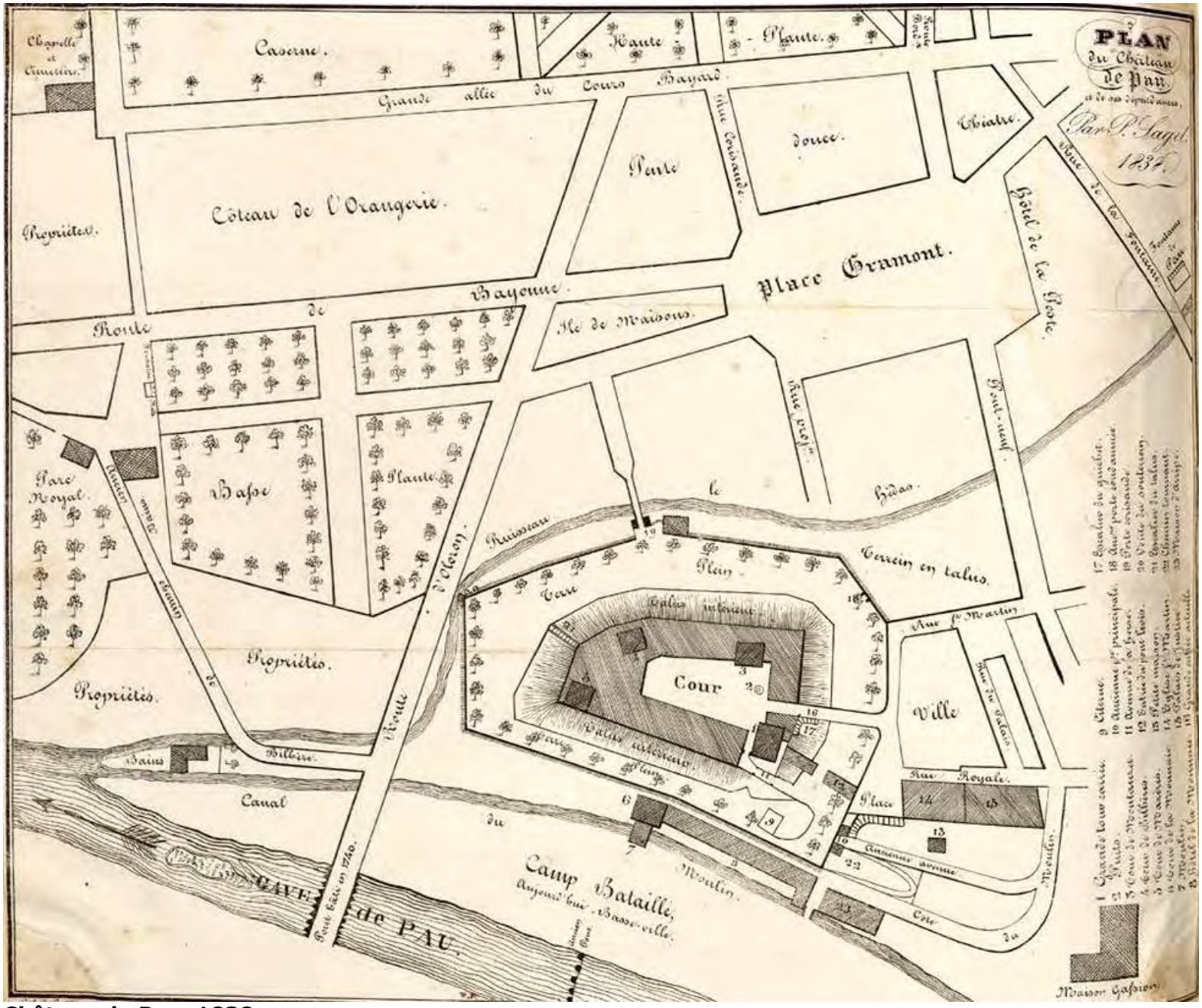

Château de Pau. 1838

Patrimoine numérisé. Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : ms124-1-128

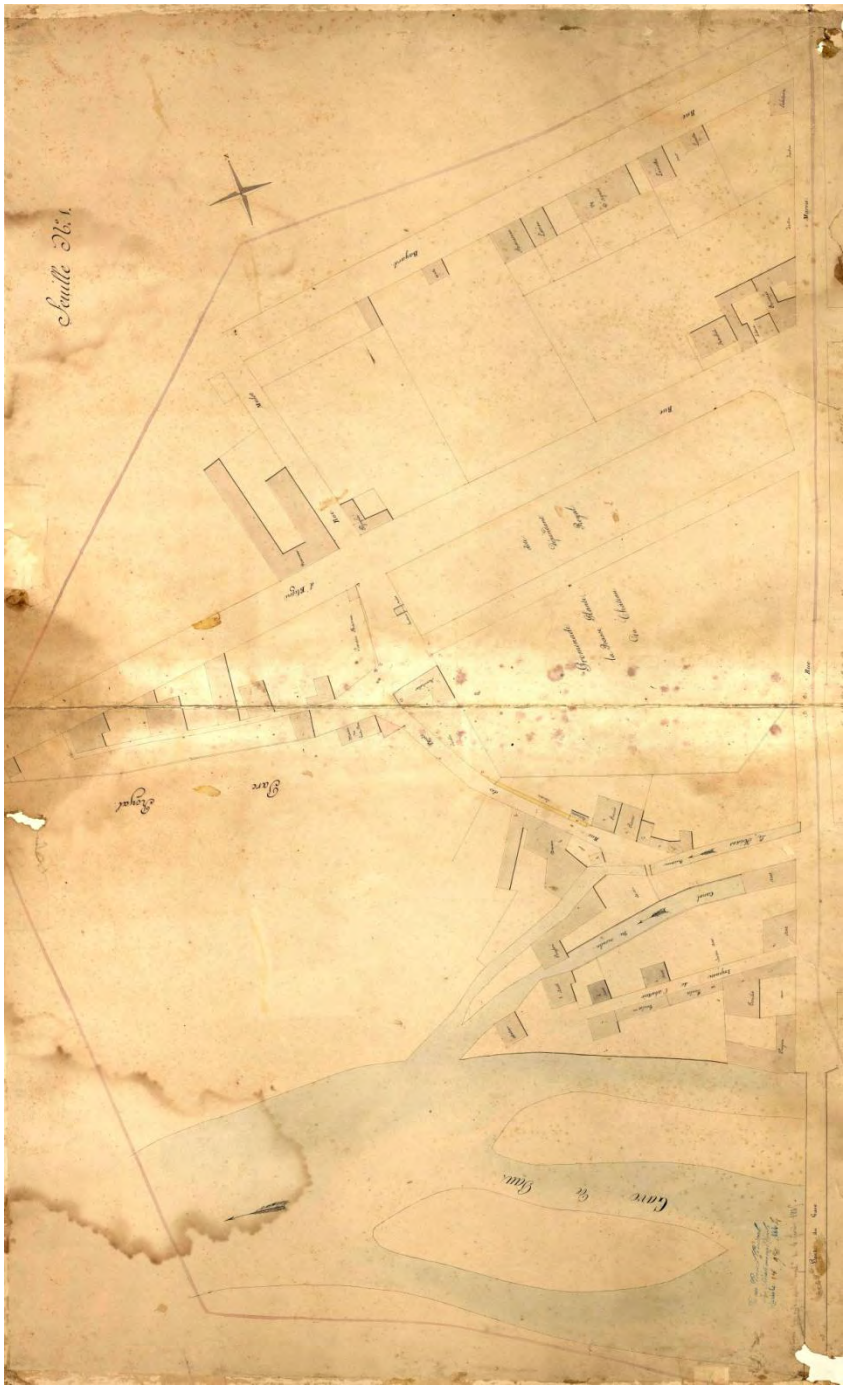

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840
Archives communautaires. Cote : 4Fi148
(10 planches)

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 2
Archives communautaires. Cote : 4Fi148

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 3
Archives communautaires. Cote : 4Fi148

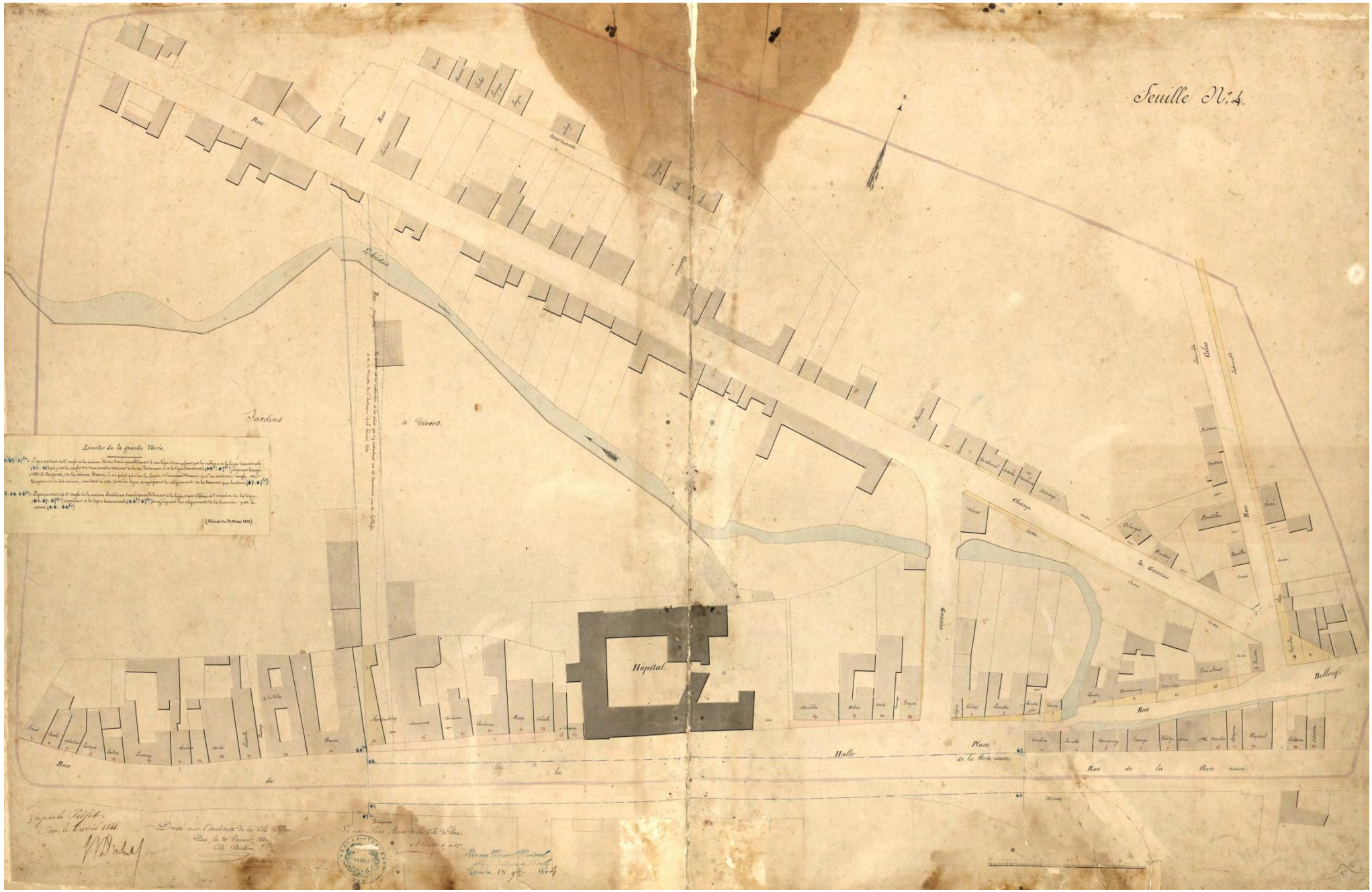

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 4
Archives communautaires. Cote : 4Fi148

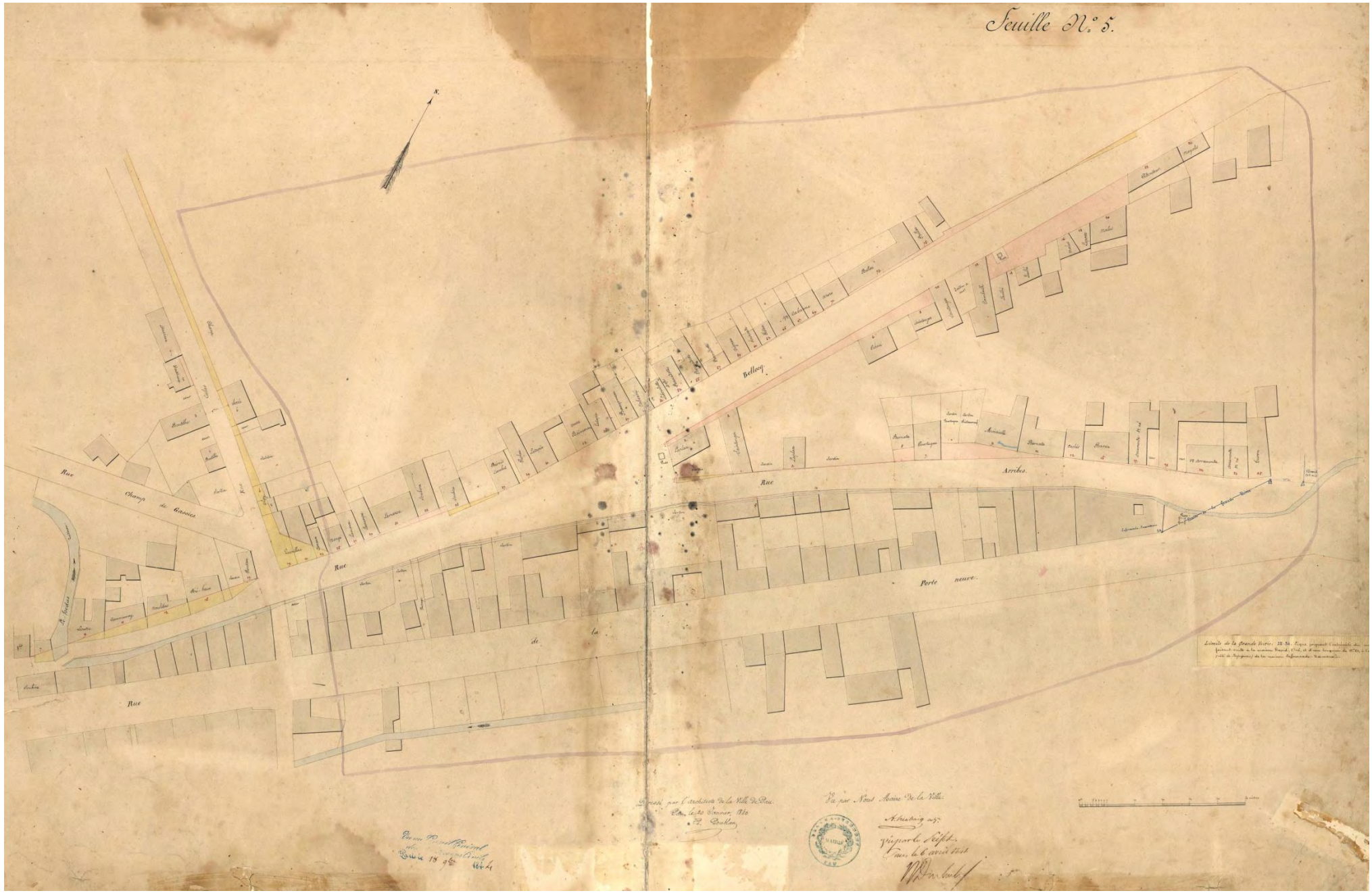

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 5
Archives communautaires. Cote : 4Fi148

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 6
Archives communautaires. Cote : 4Fi148

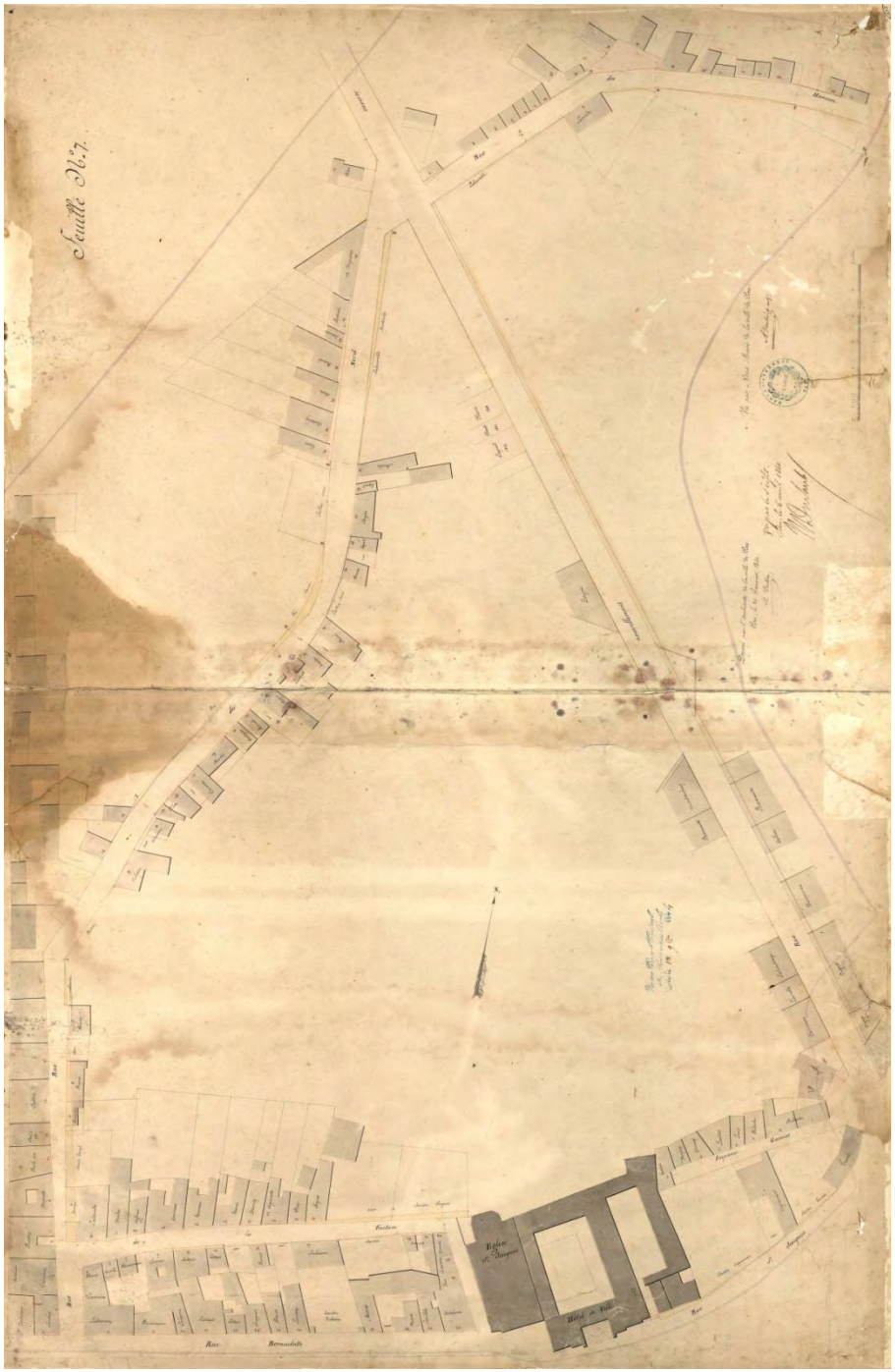

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 7
Archives communautaires. Cote : 4Fi148_07
(10 planches)

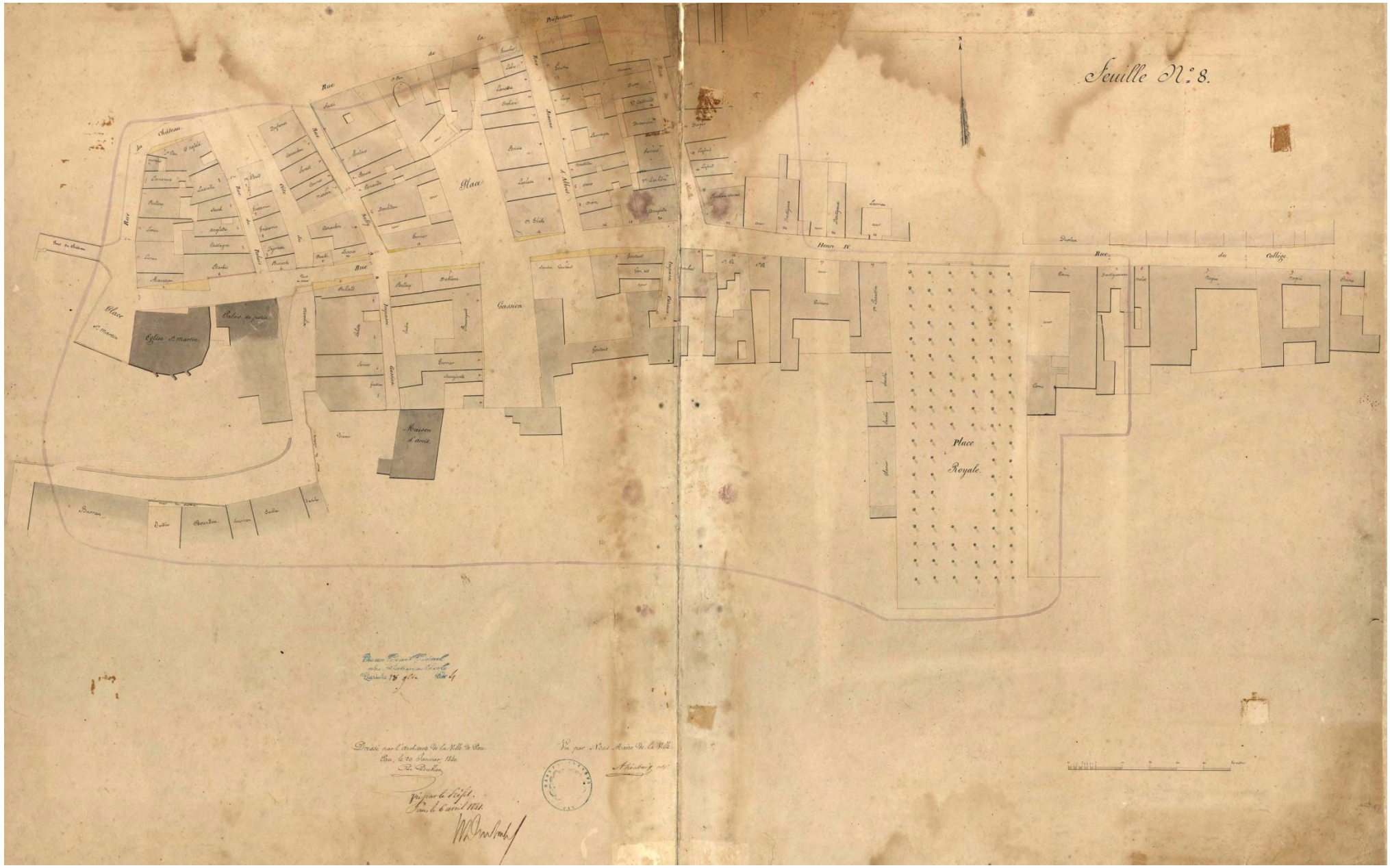

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 8
Archives communautaires. Cote : 4Fi148_08

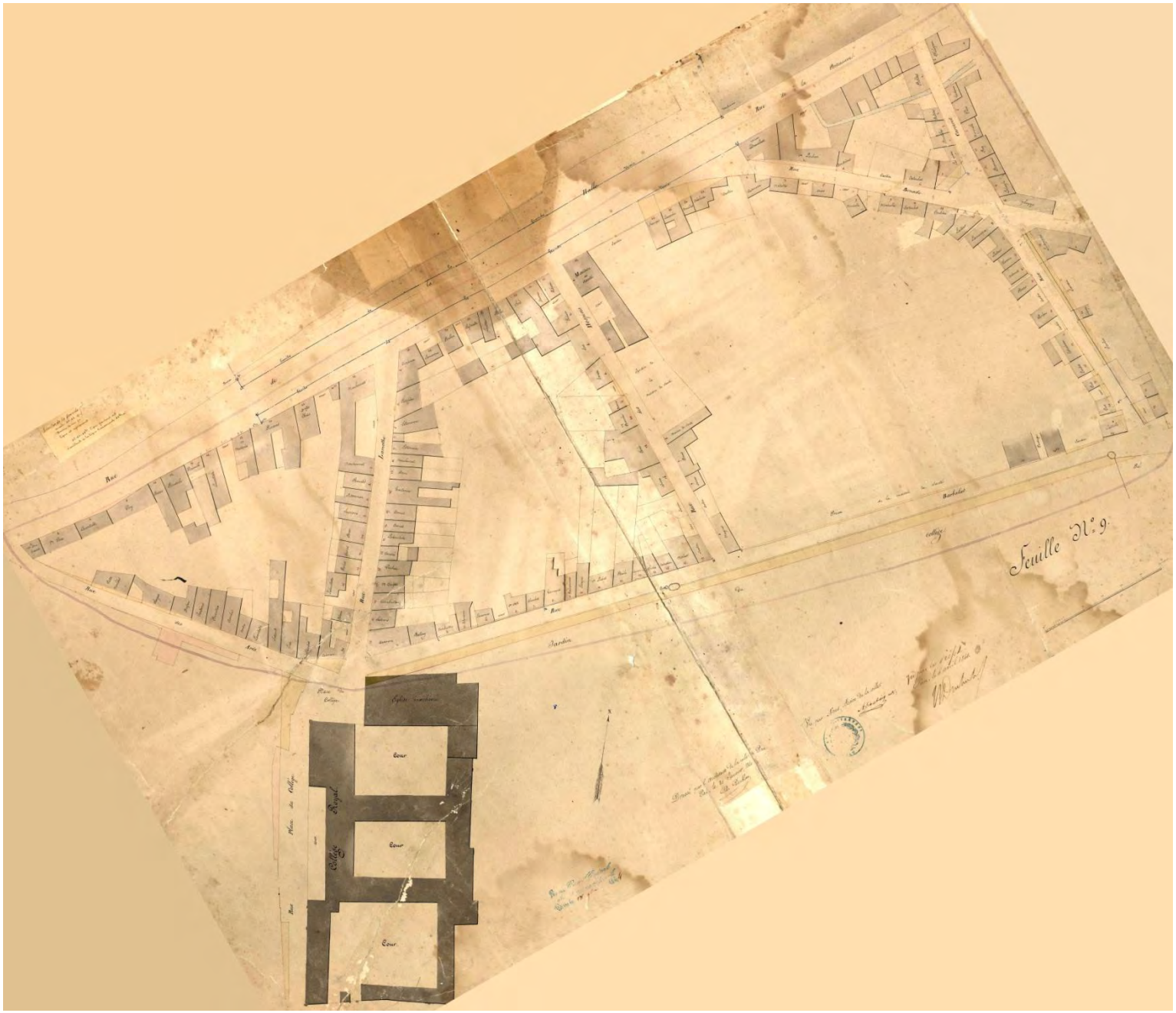

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 9
Archives communautaires. Cote : 4Fi148_09

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 10
Archives communautaires. Cote : 4Fi148_10

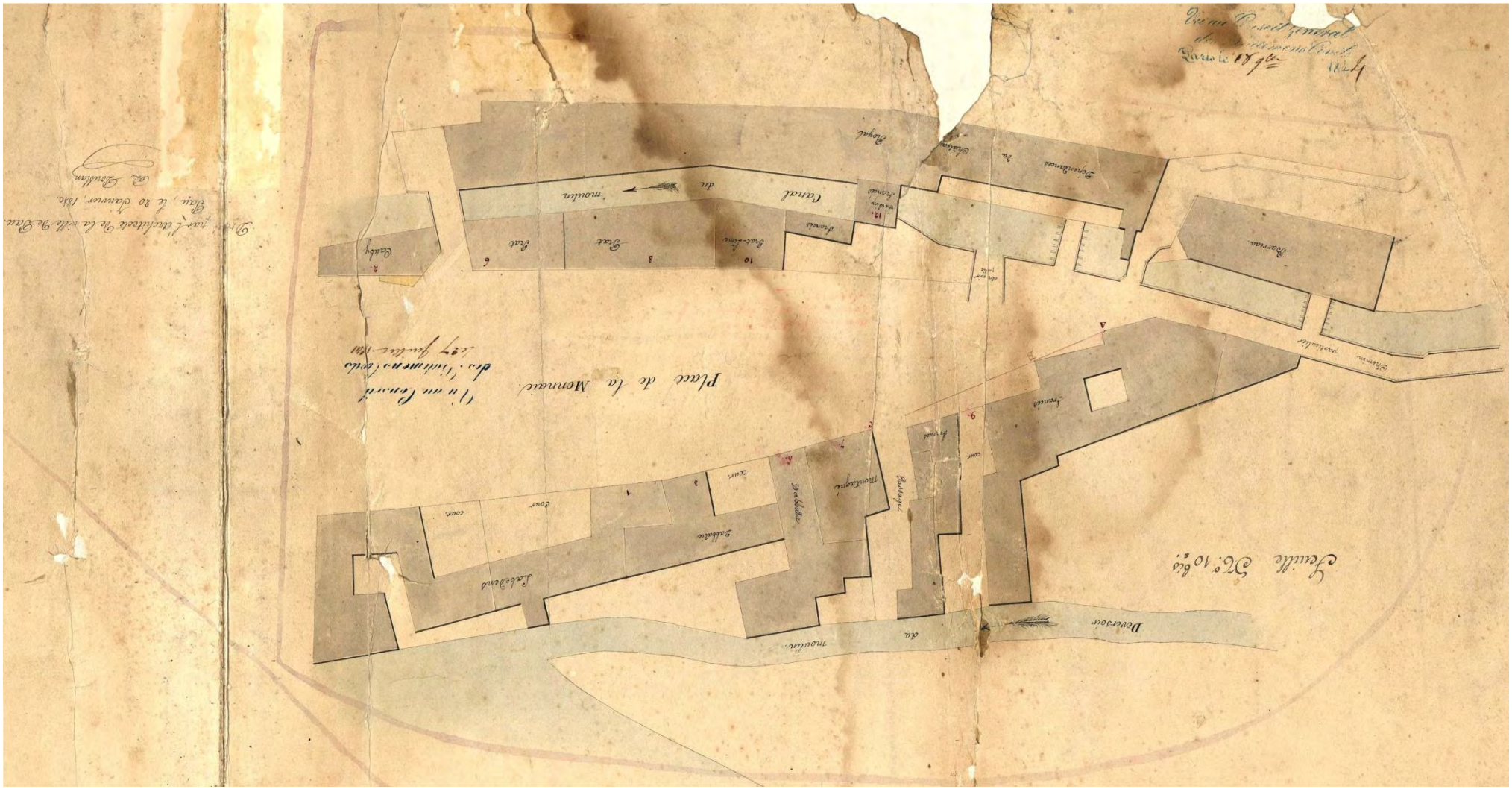

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1840. Planche 10bis
Archives communautaires. Cote : 4Fi148_10

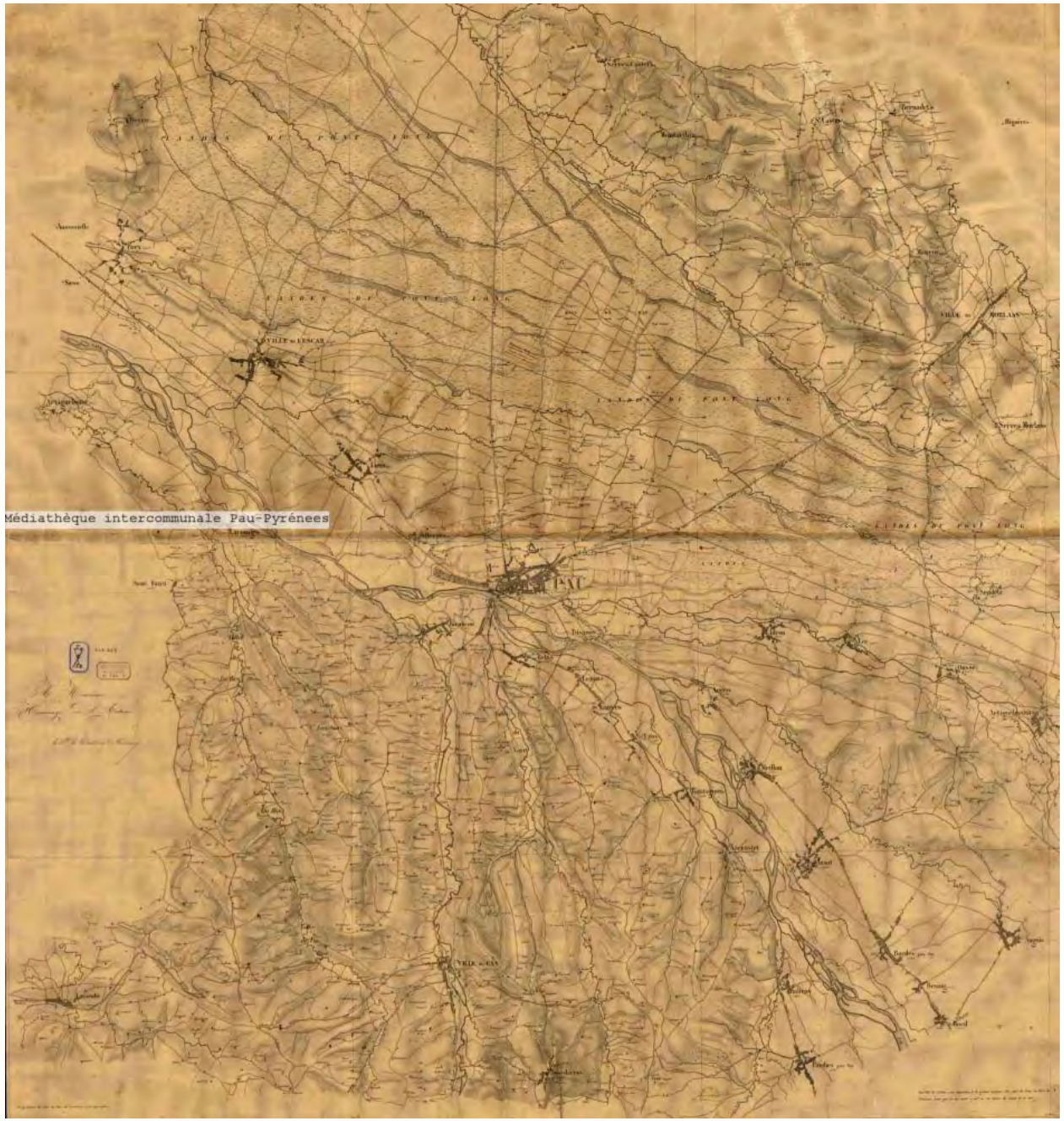

Carte topographique des environs de Pau. 1844

Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220268

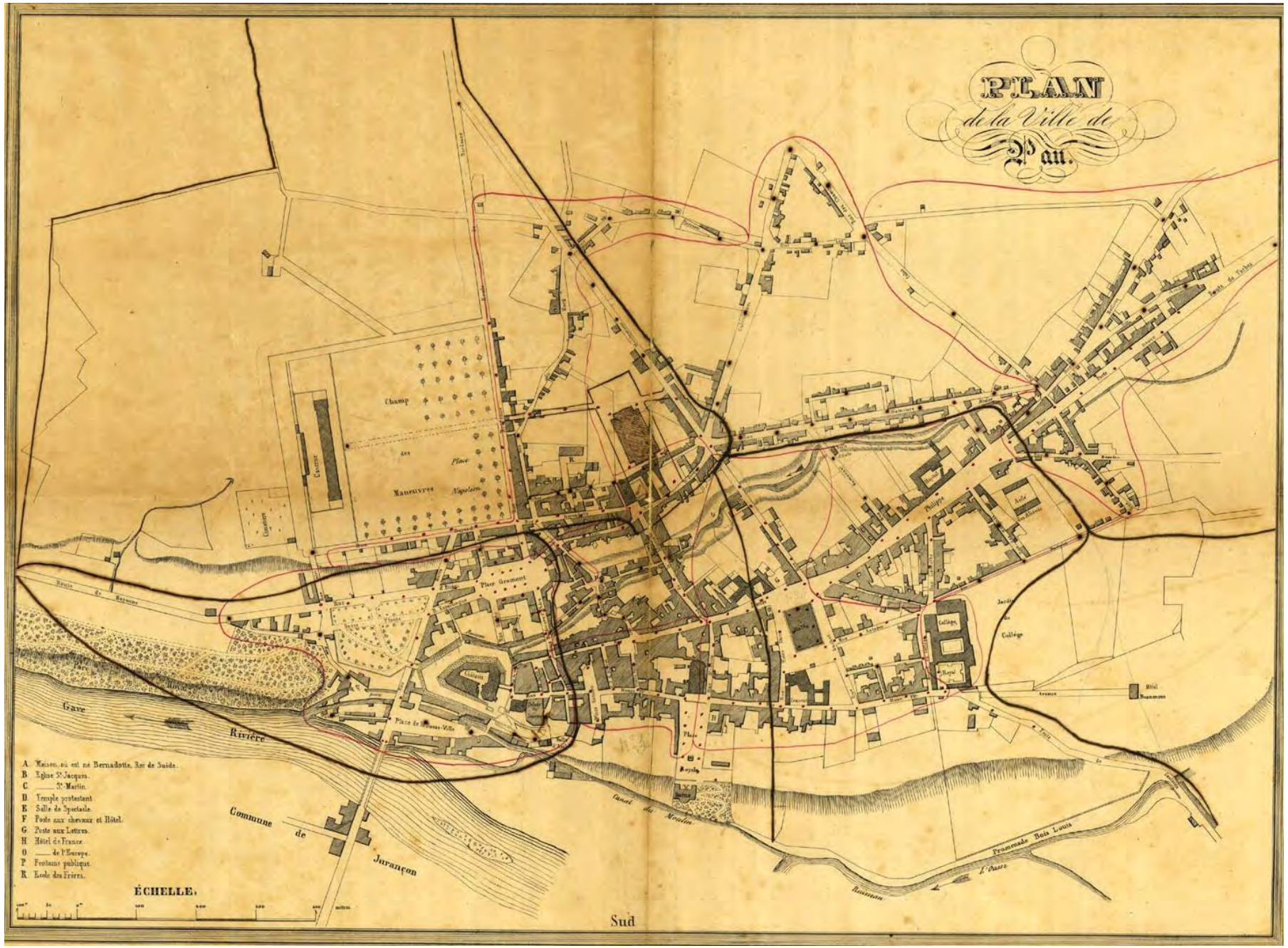

Plan de Pau. Placements de nouveaux réverbères à l'huile. 1845
Archives communautaires. Cote : 4Fi87

Département de Basses Pyrénées. Carte de l'arrondissement de Pau. 1847.

Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : ms124-1-158

Plan de la ville de Pau. 1850
Archives communautaires. Cote 4Fi150.

Cartes et plans de la deuxième moitié du XIXème siècle

de 1850 à 1914

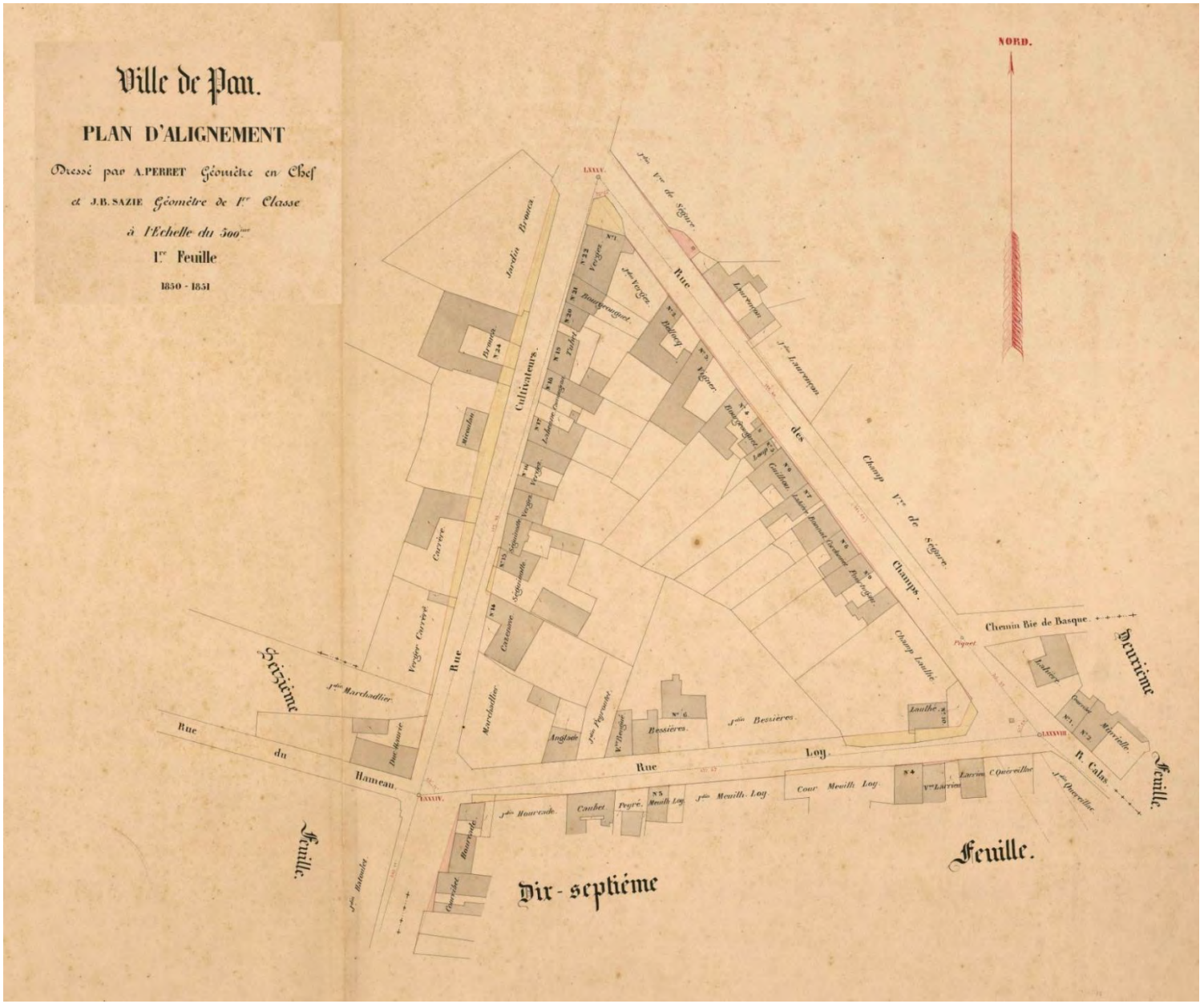

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi151

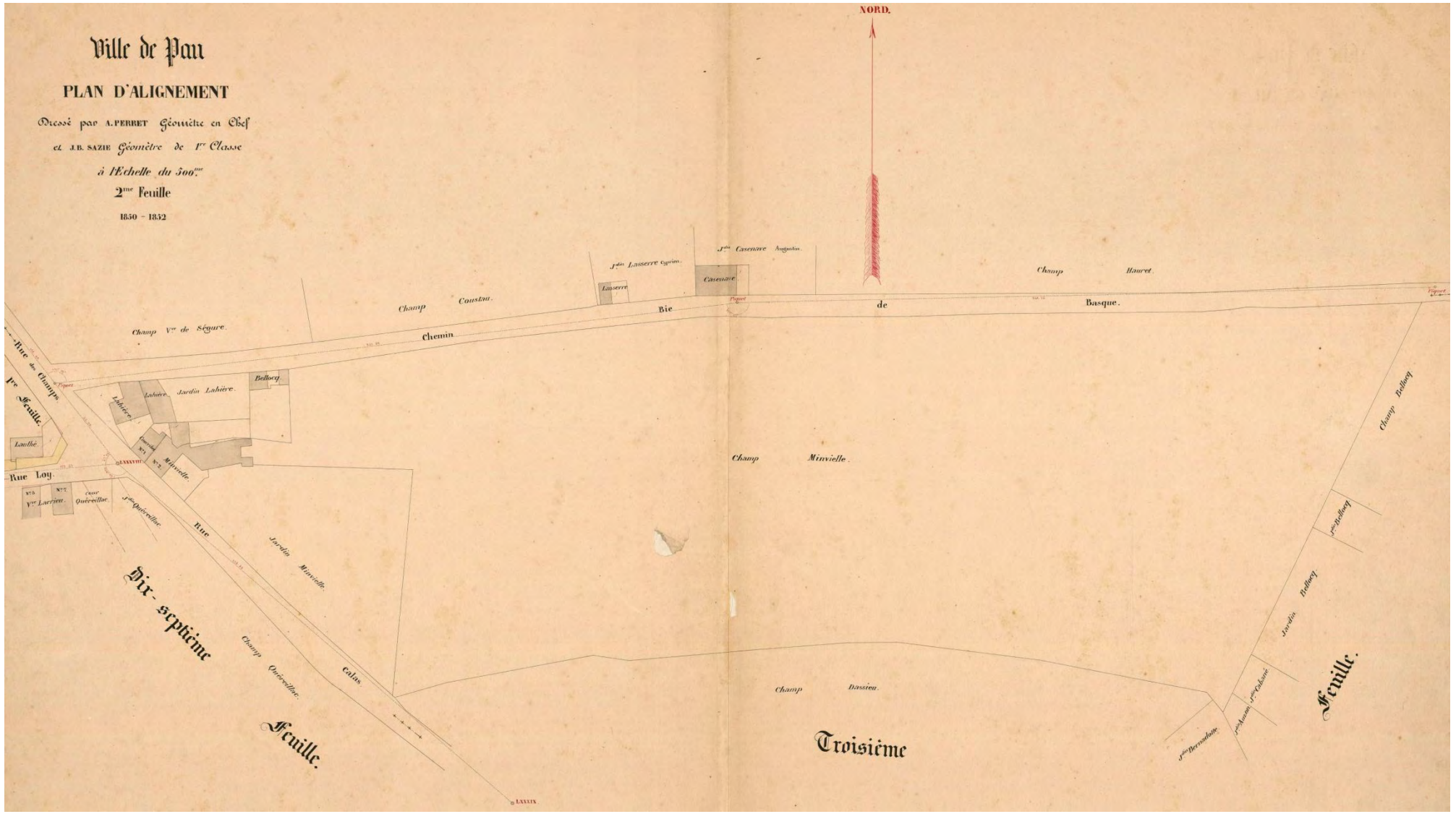

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi152

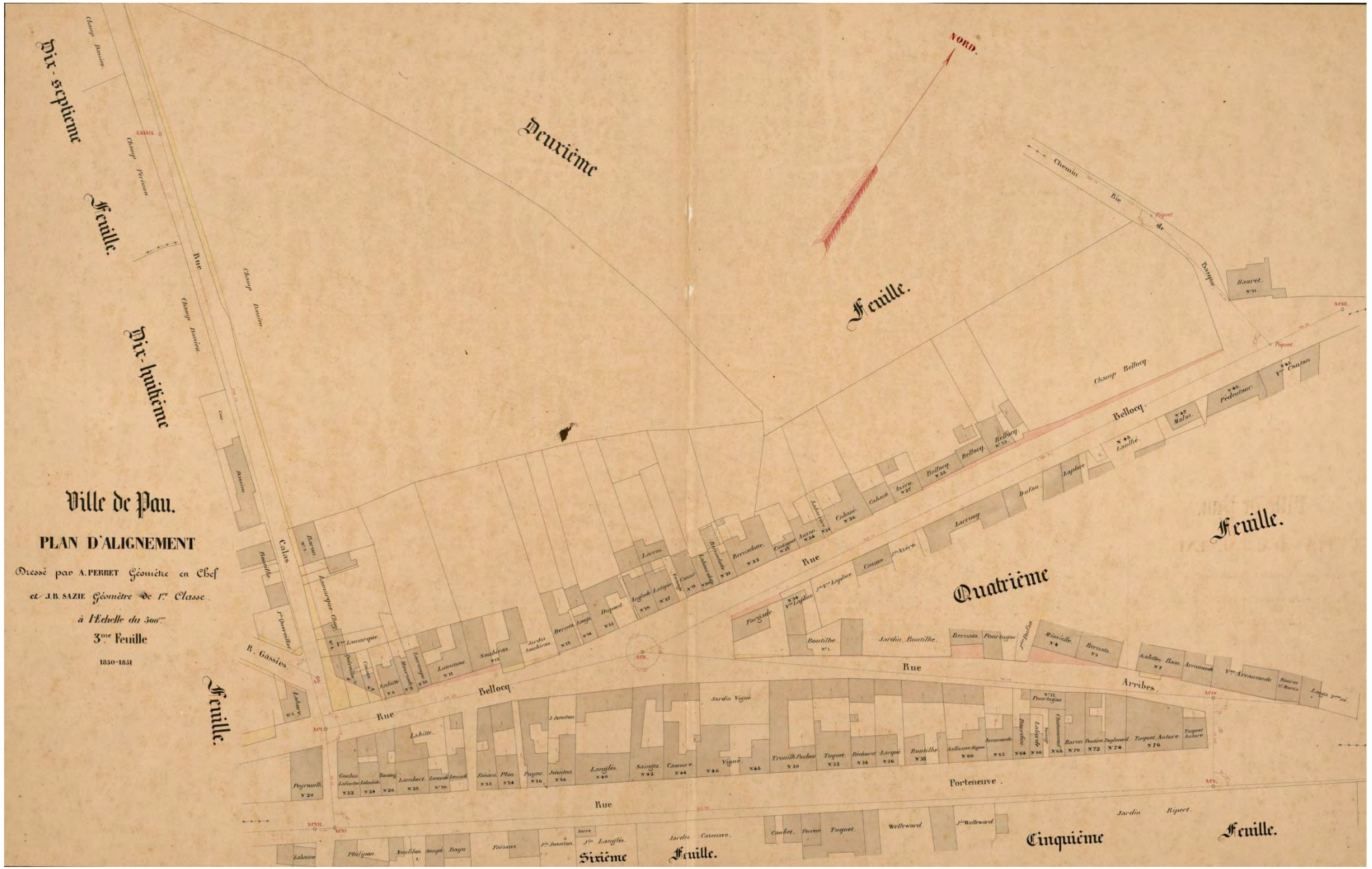

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi153

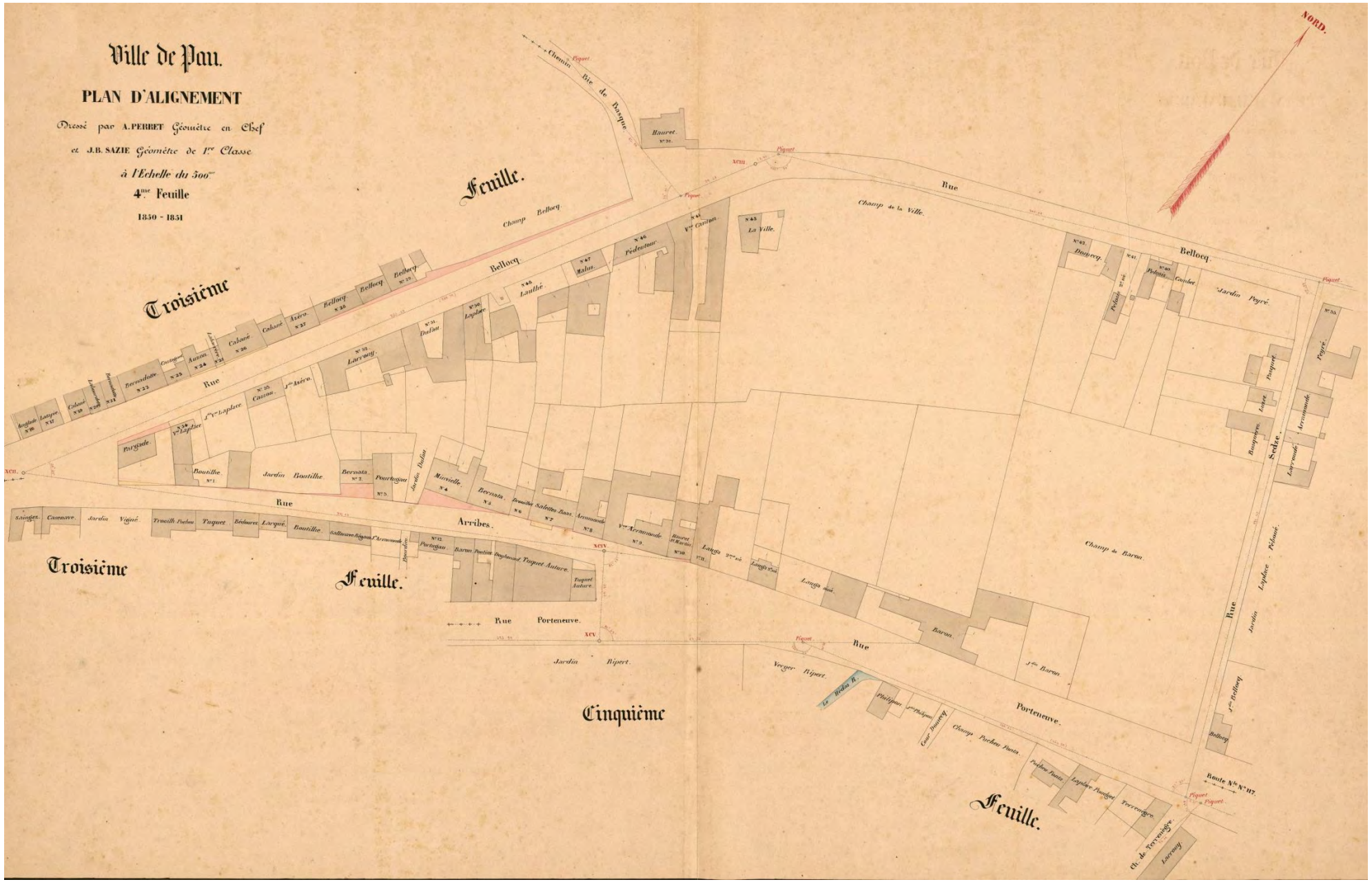

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi154

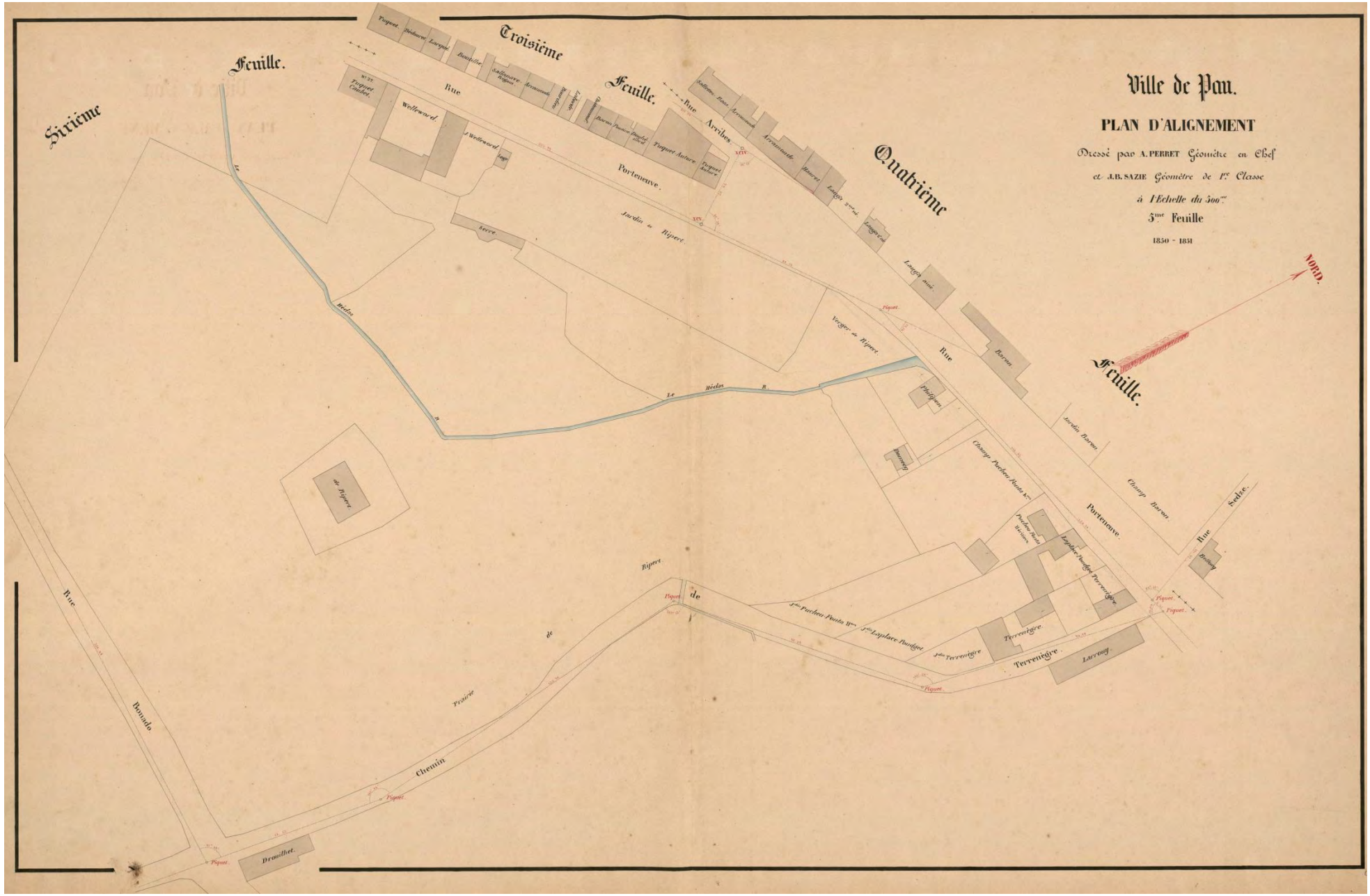

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi155

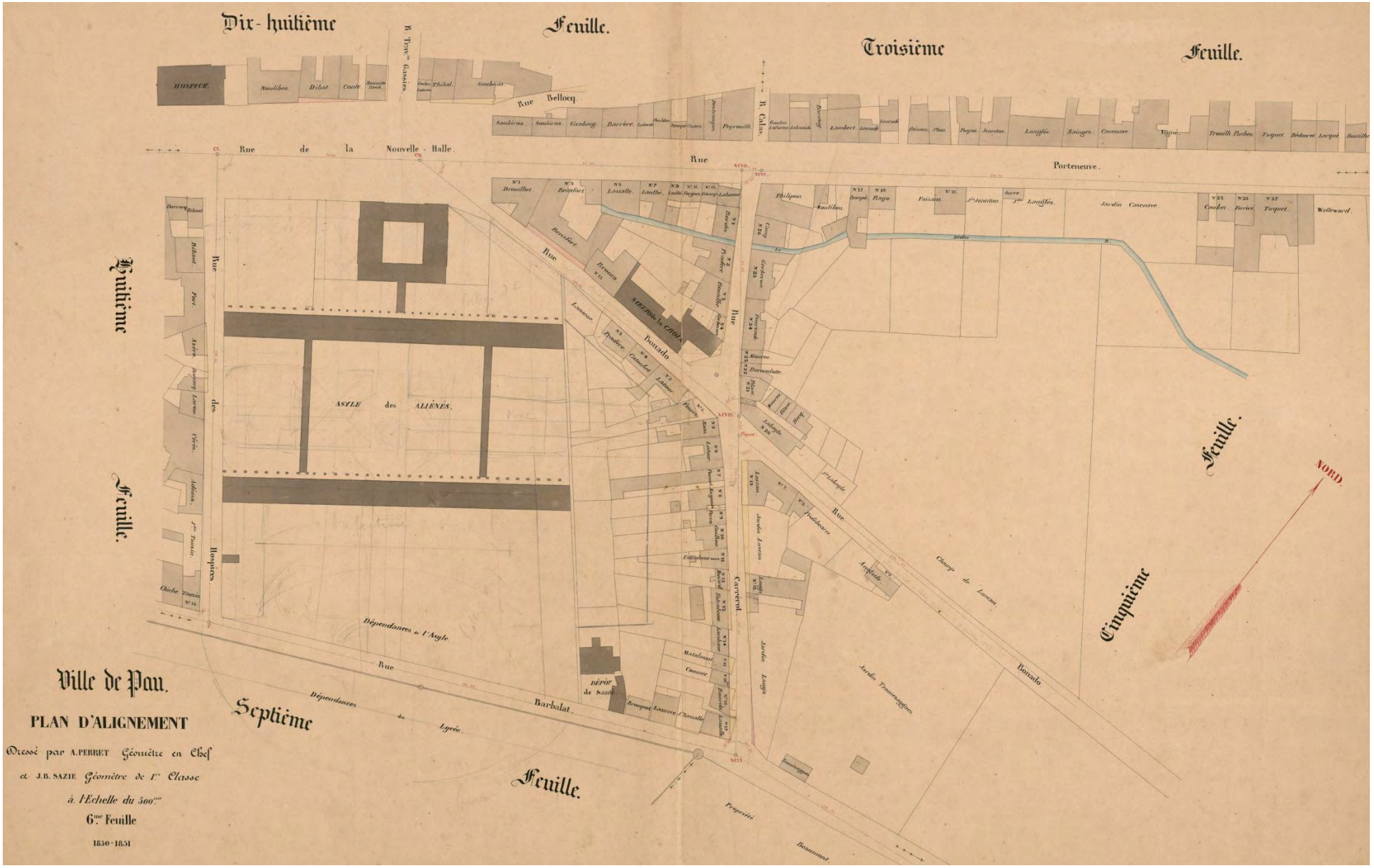

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi156

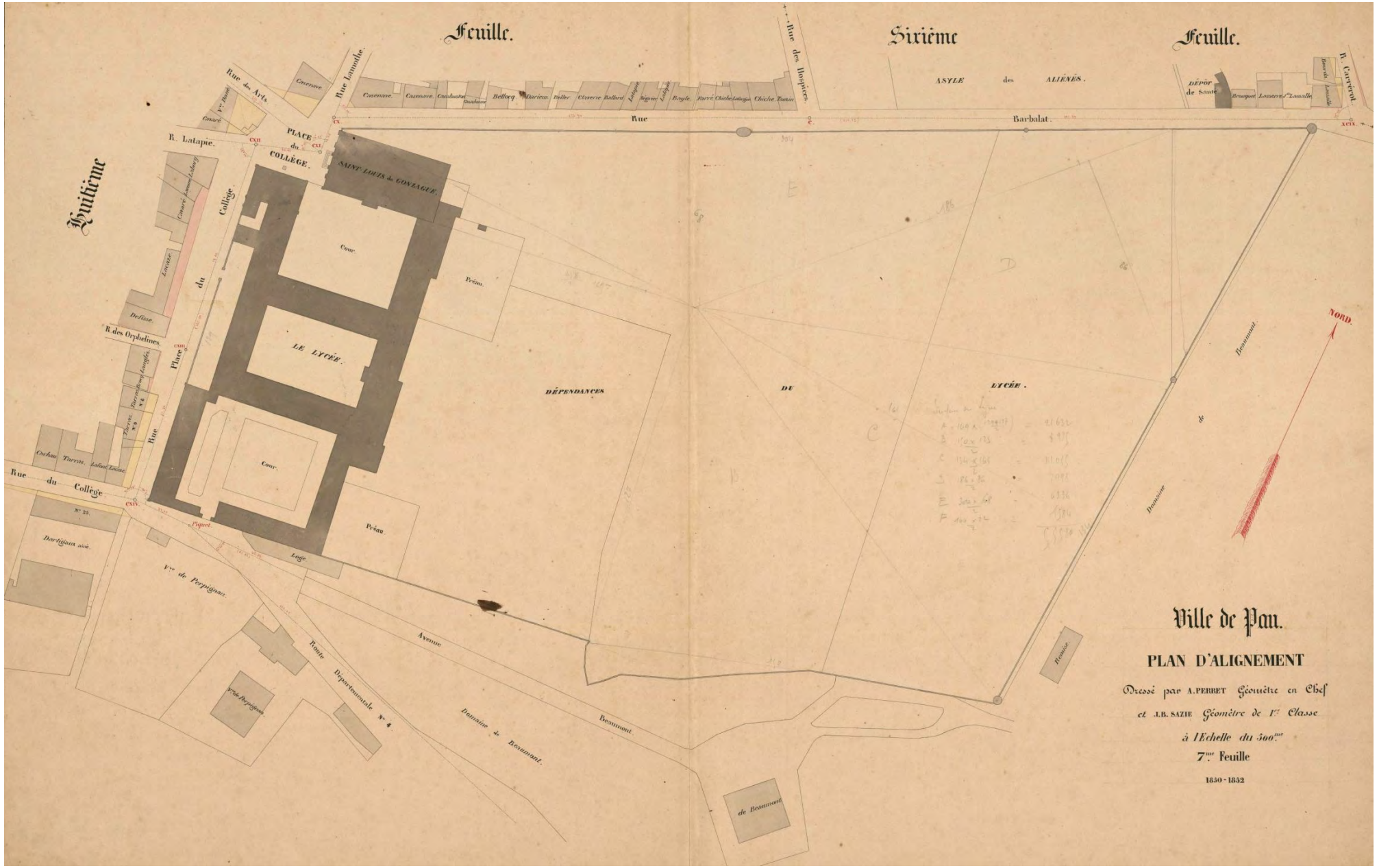

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi157

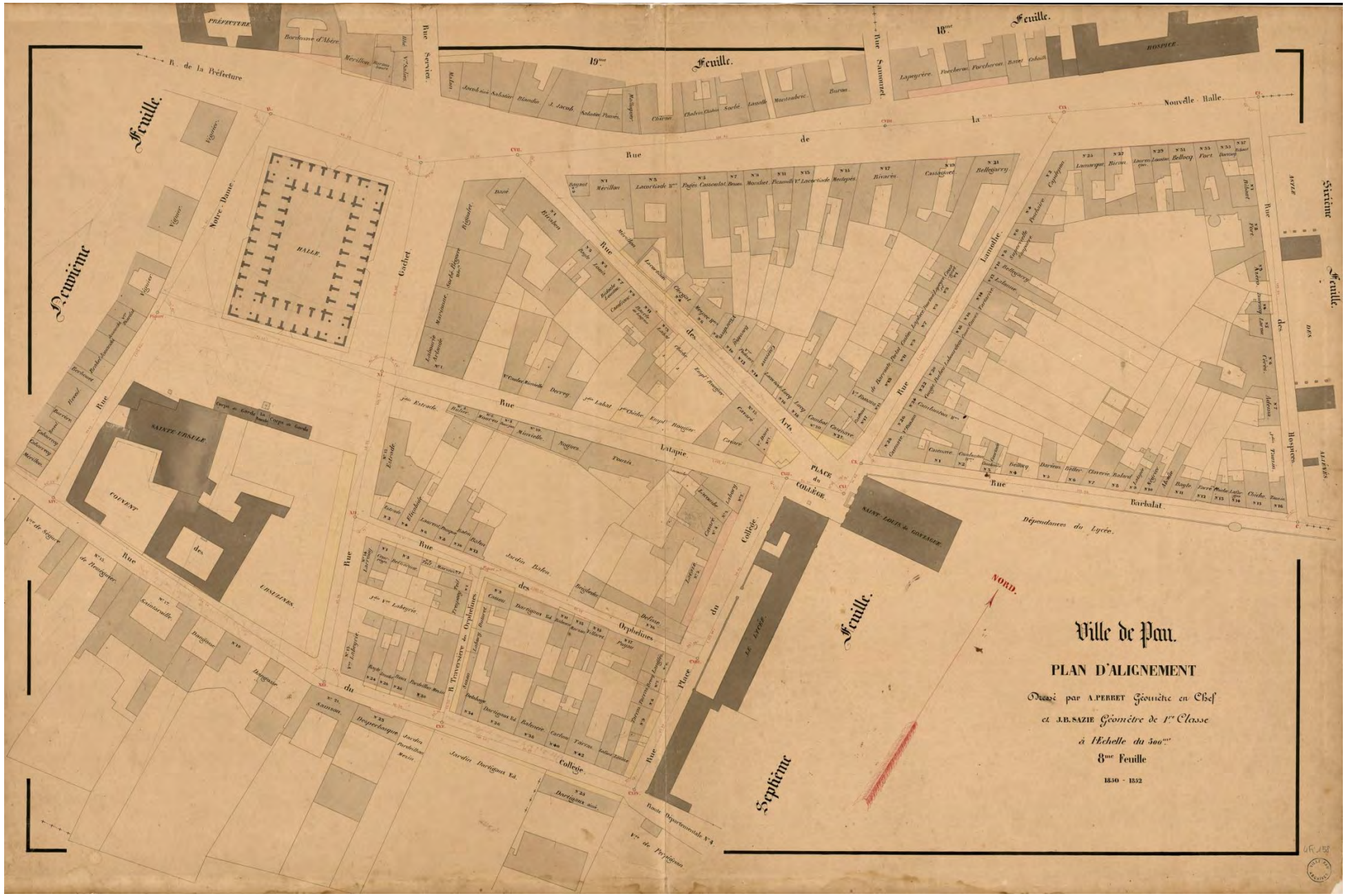

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi158

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi159

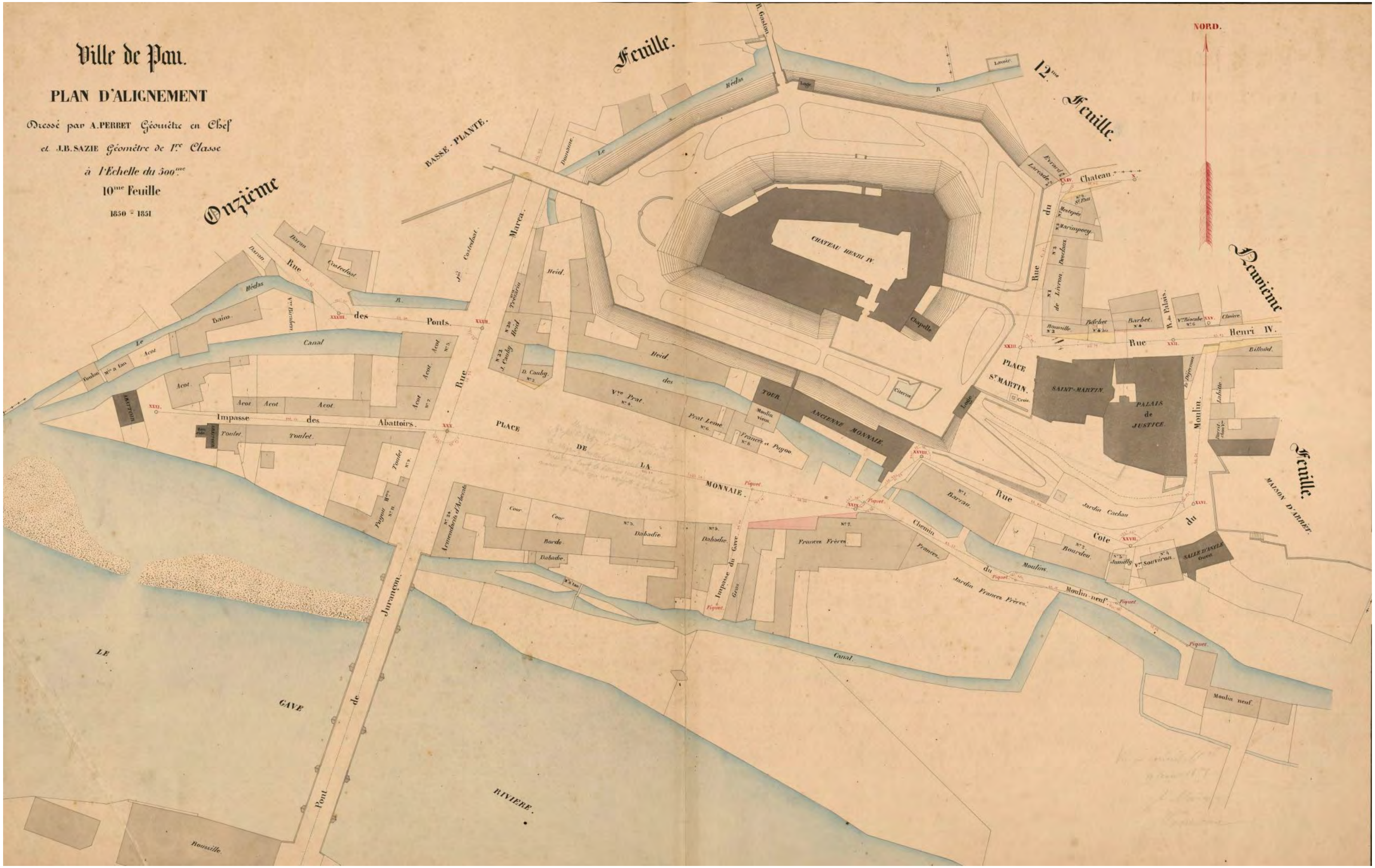

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852

Archives communautaires. Cotes : 4Fi160

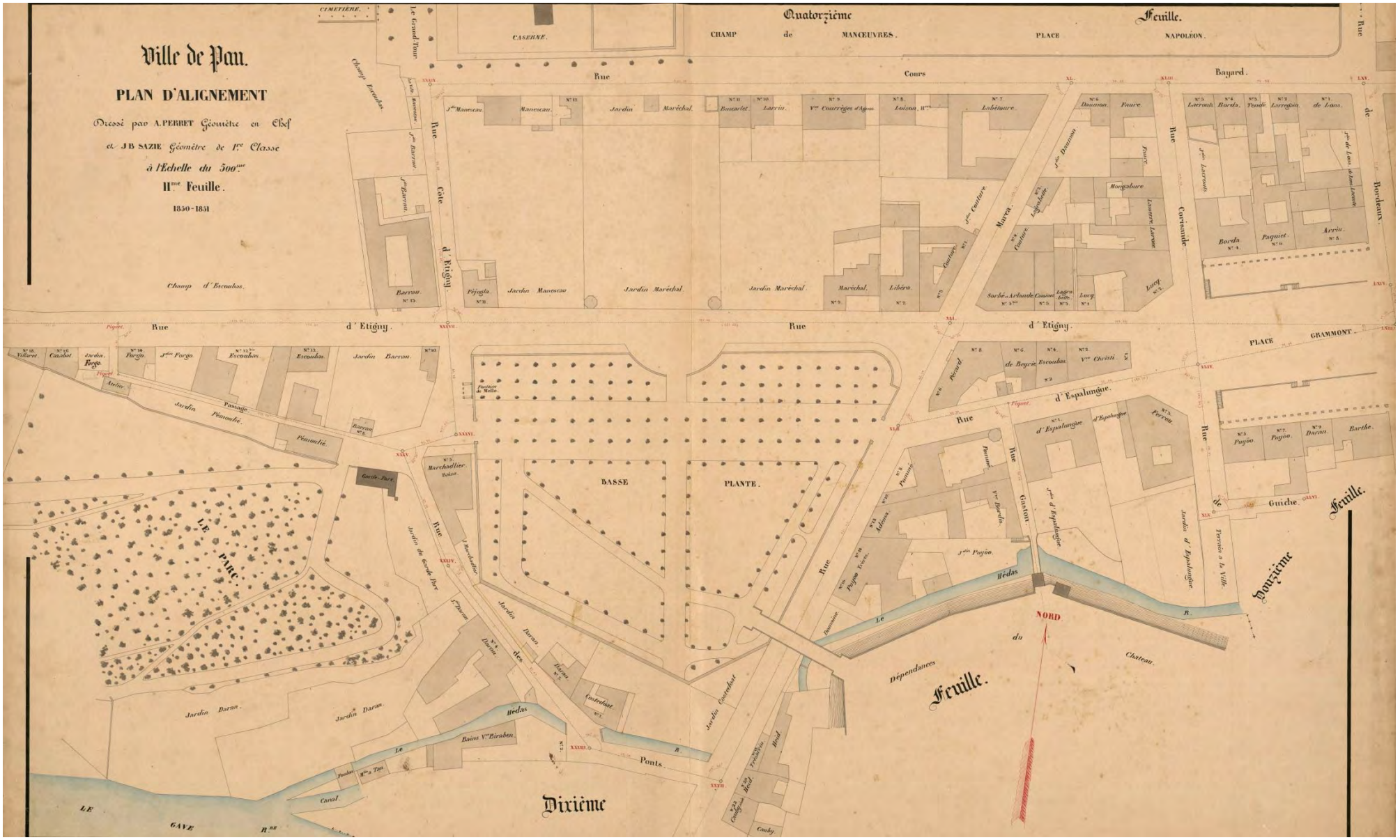

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi161

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi162

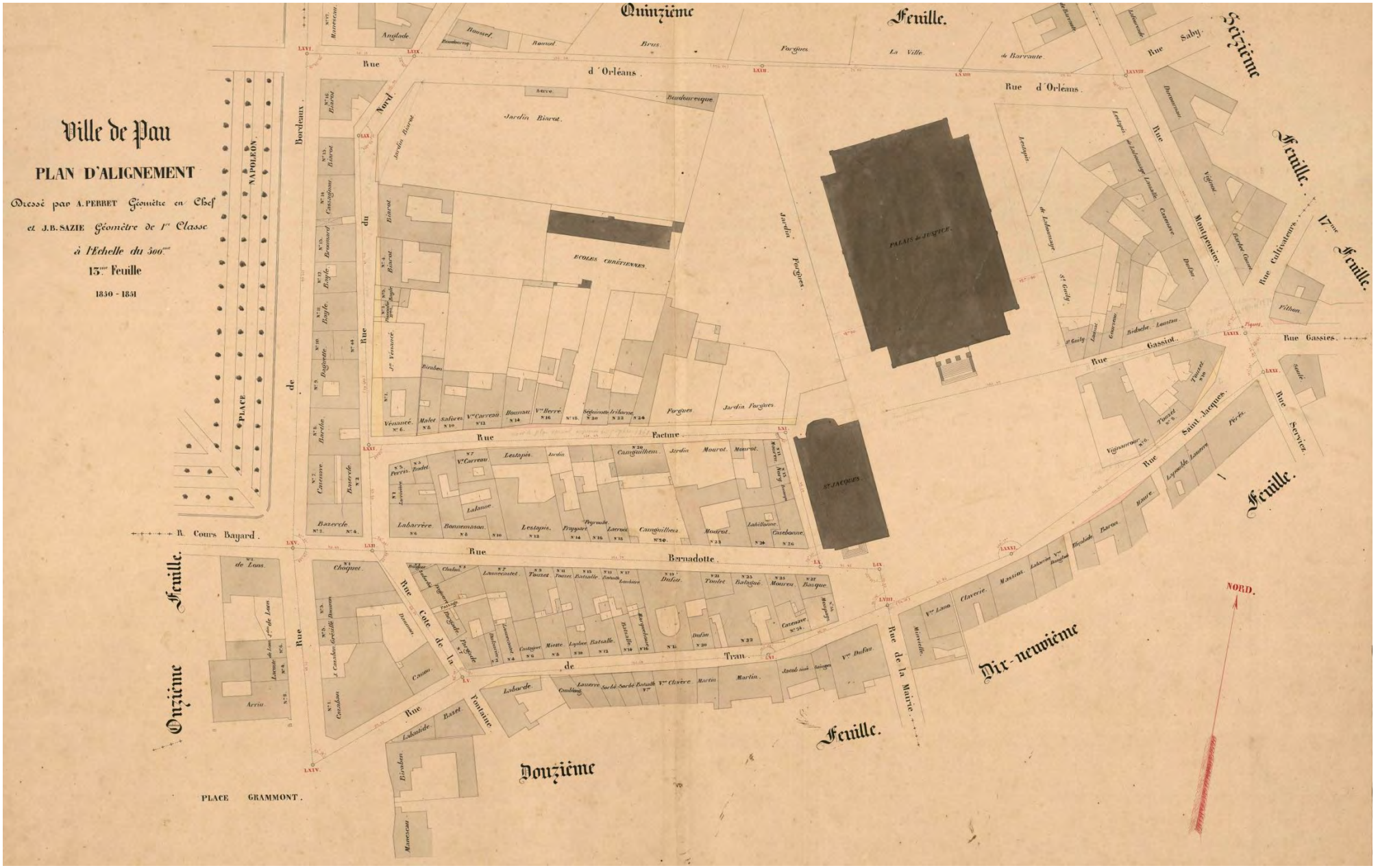

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi163

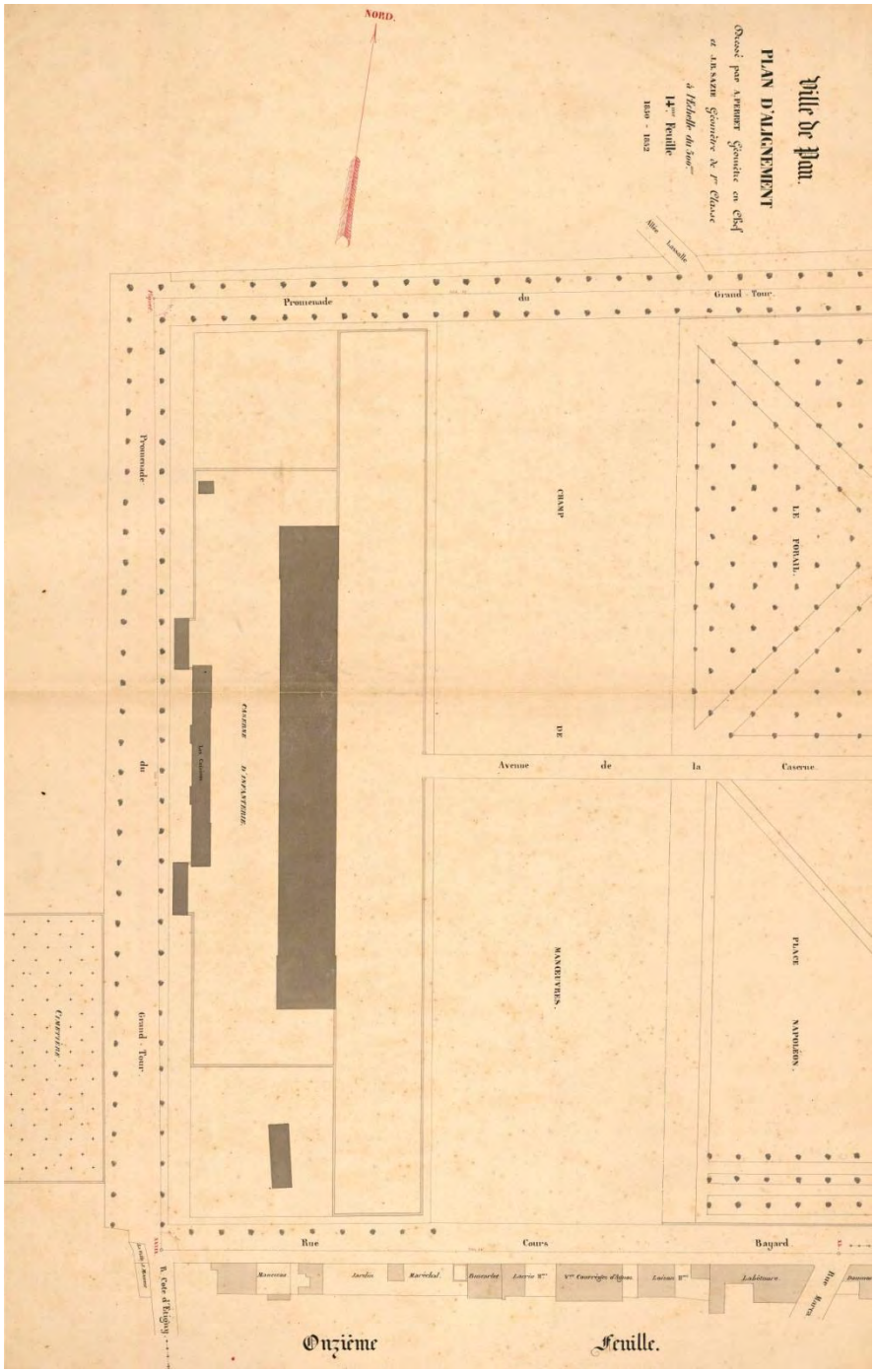

Plan d'alignement de la ville de Pau. 1852.
Archives communautaires. Cote : 4Fi164

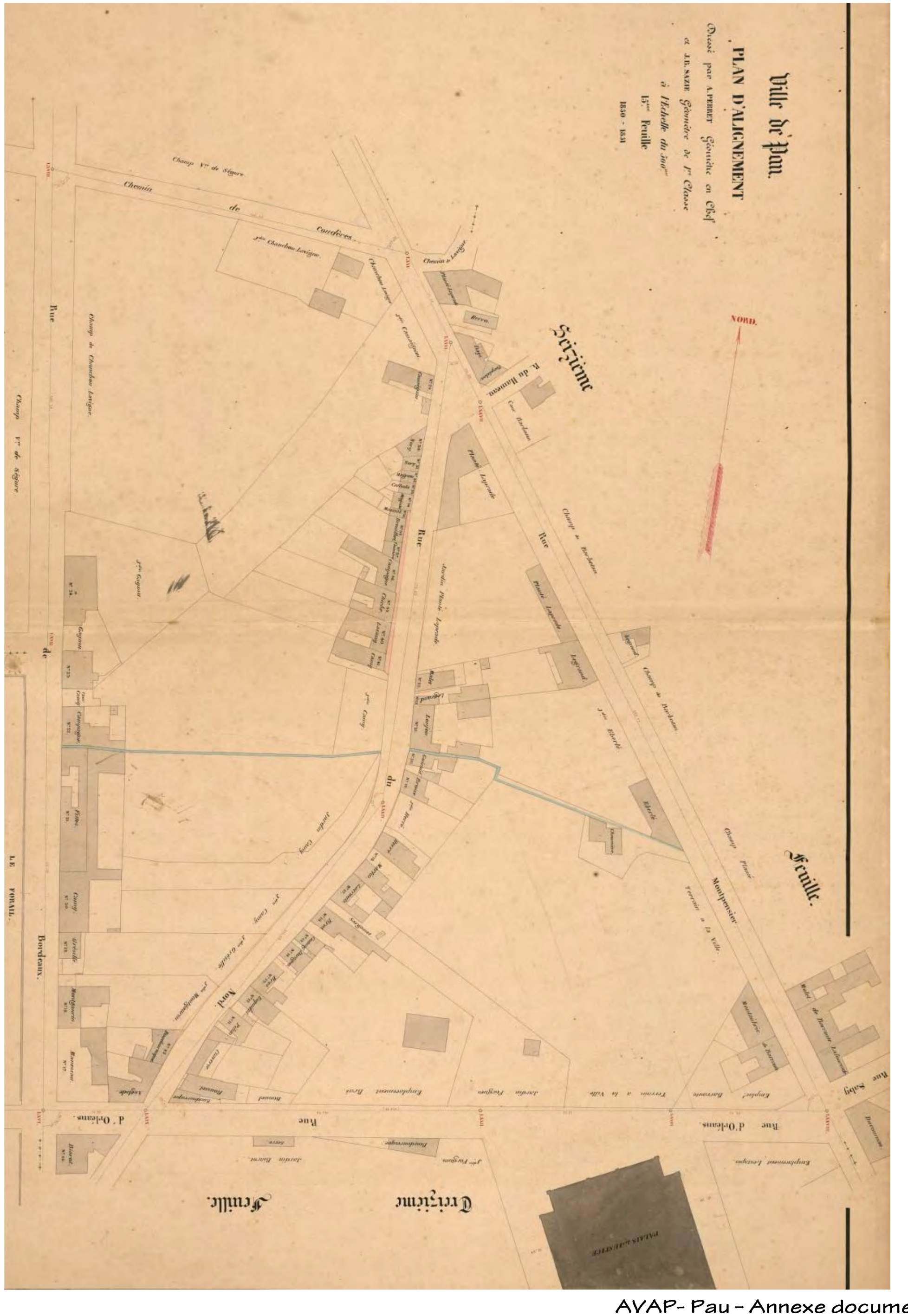

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852

Archives communautaires. Cotes : 4Fi165

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi166

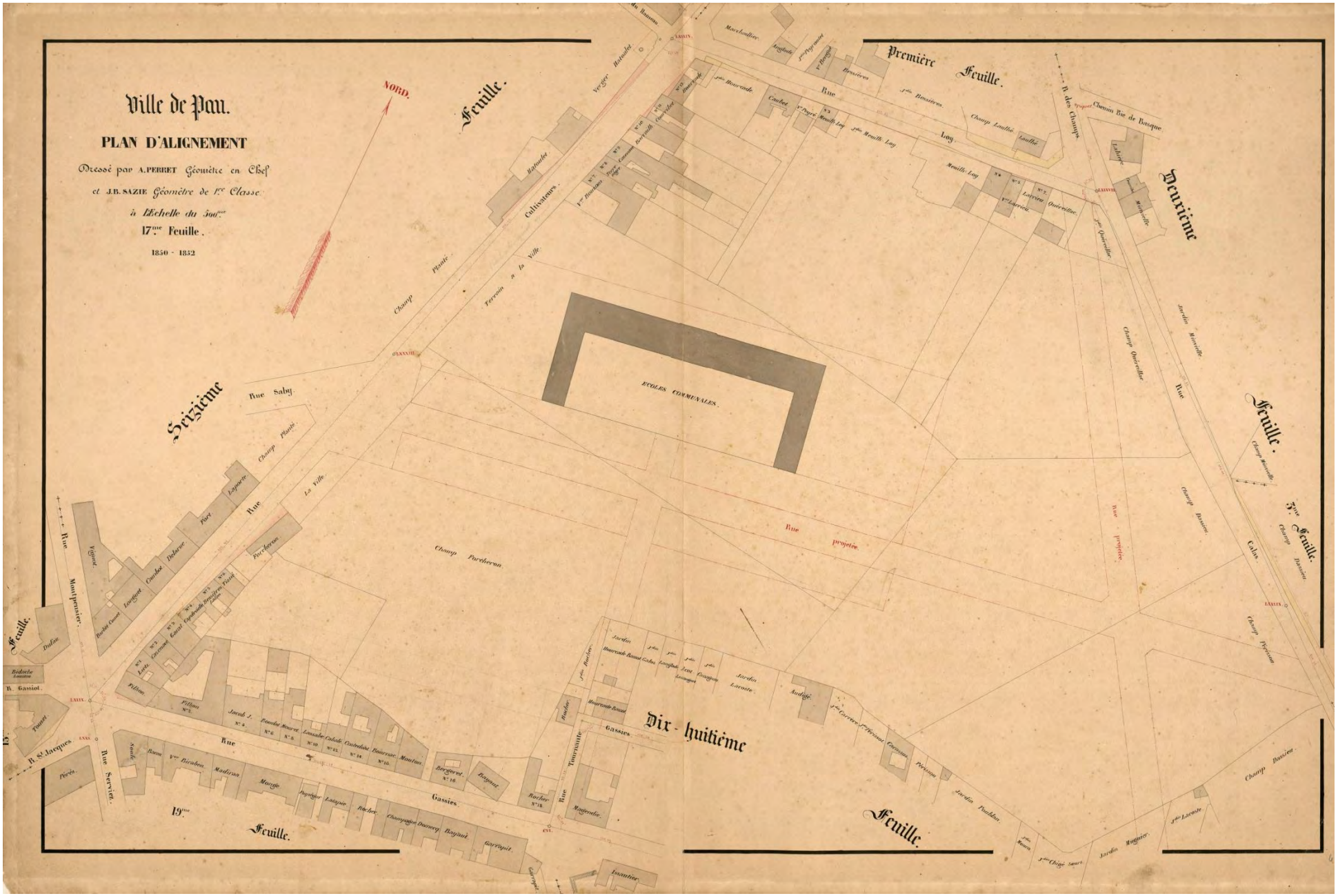

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi167

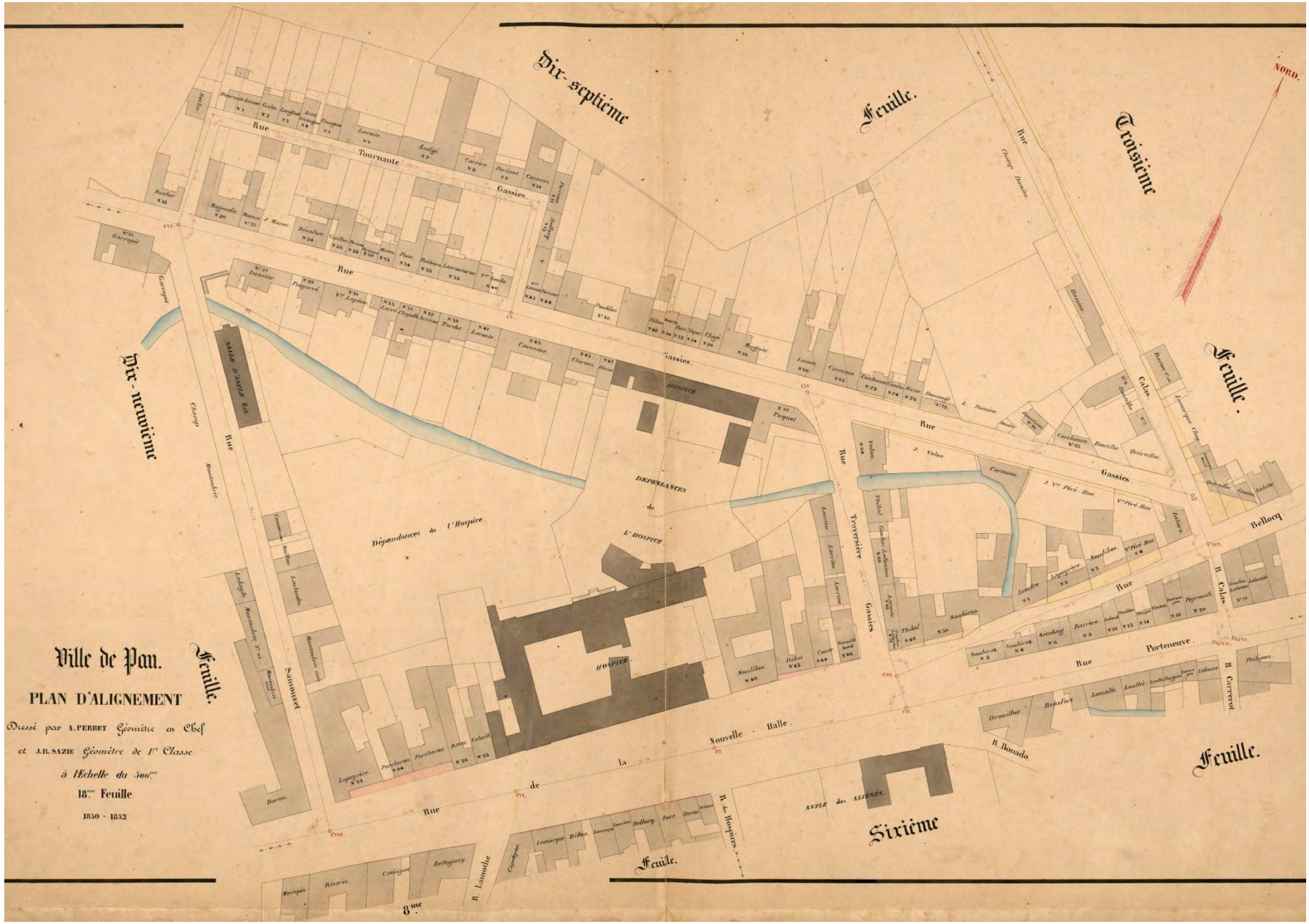

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi168

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi169

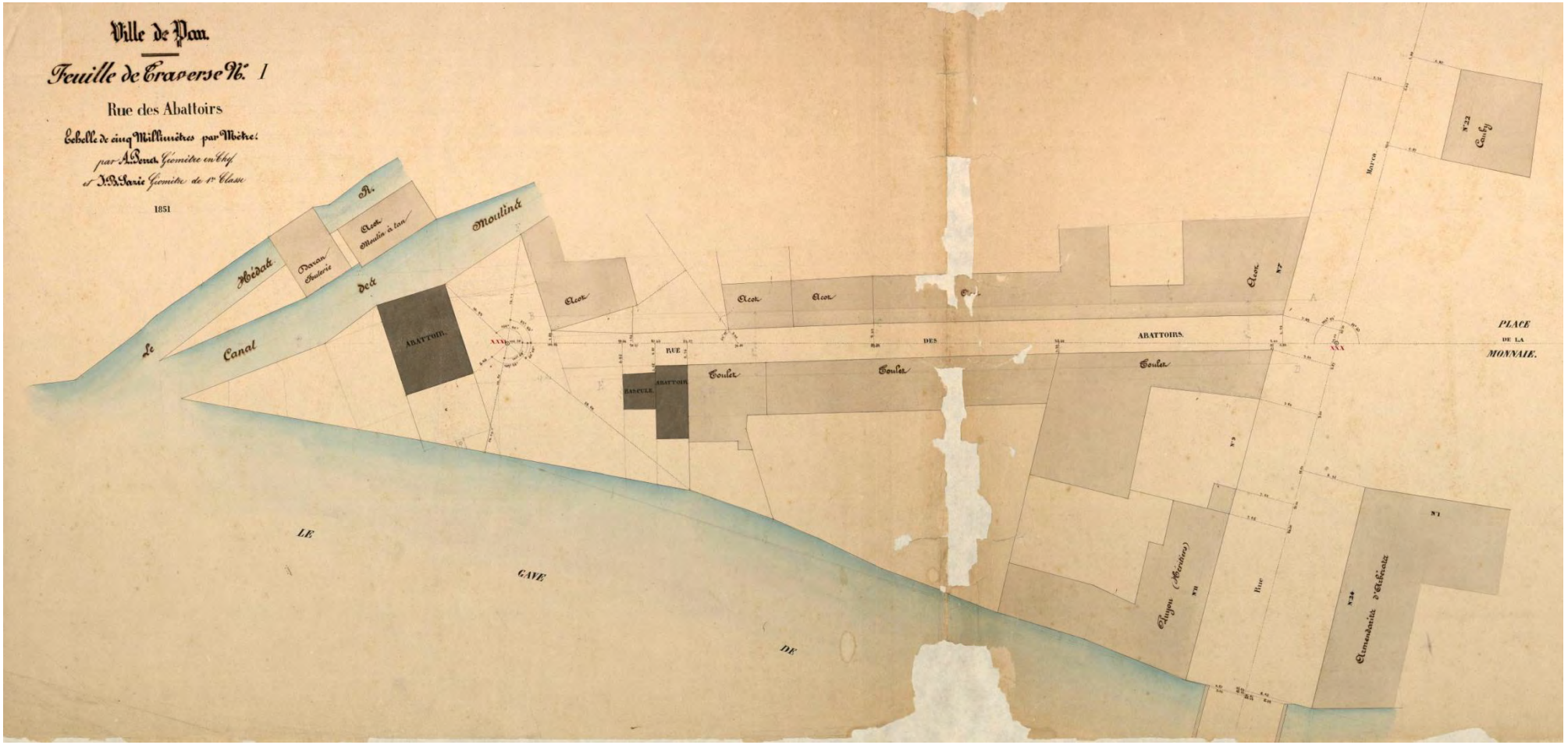

Plans d'alignements de la ville de Pau. 1852
Archives communautaires. Cotes : 4Fi170

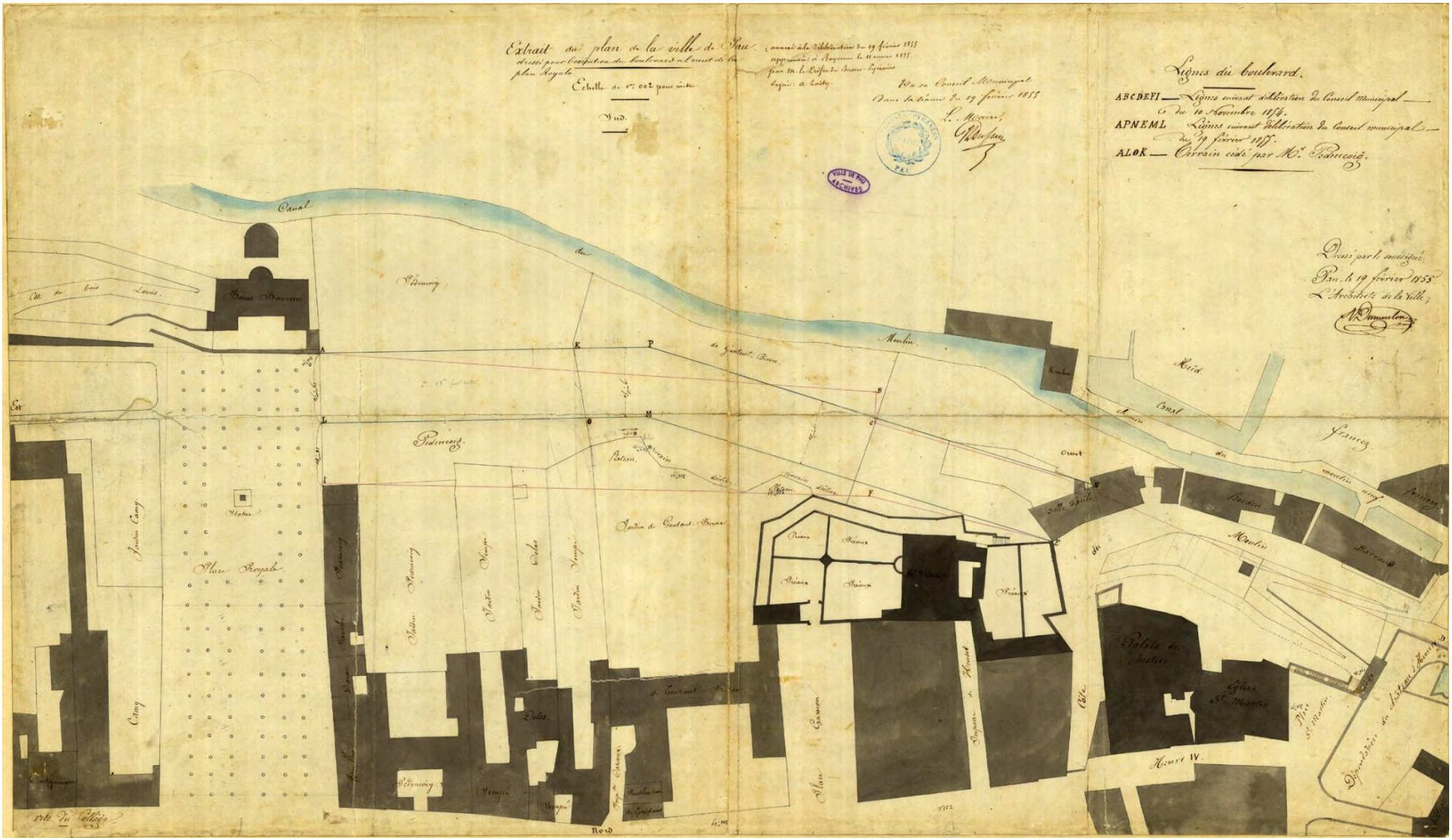

Extrait du plan de la ville dressé pour l'exécution du boulevard. Projet de construction entre la place et la propriété de Gontaut.1855.
Archives communautaires. Cote : 4Fi58

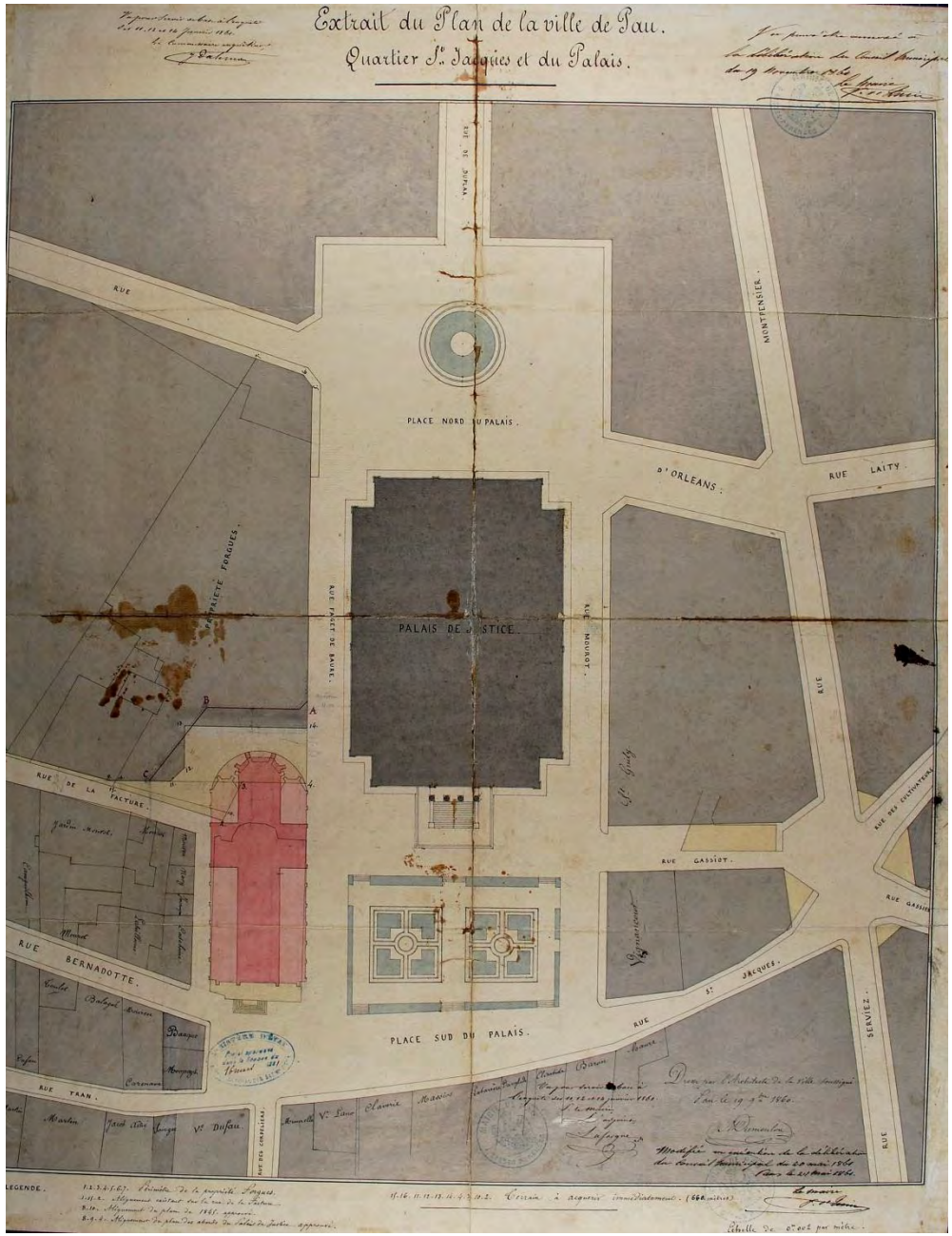

Extrait du plan de la ville de Pau.
Quartier Saint Jaques et du Palais. 1860.
Archives communautaires. Cote : 4Fi271

Plan officiel de la ville de Pau. 1868.
Archives communautaires. Cote : 4Fi3

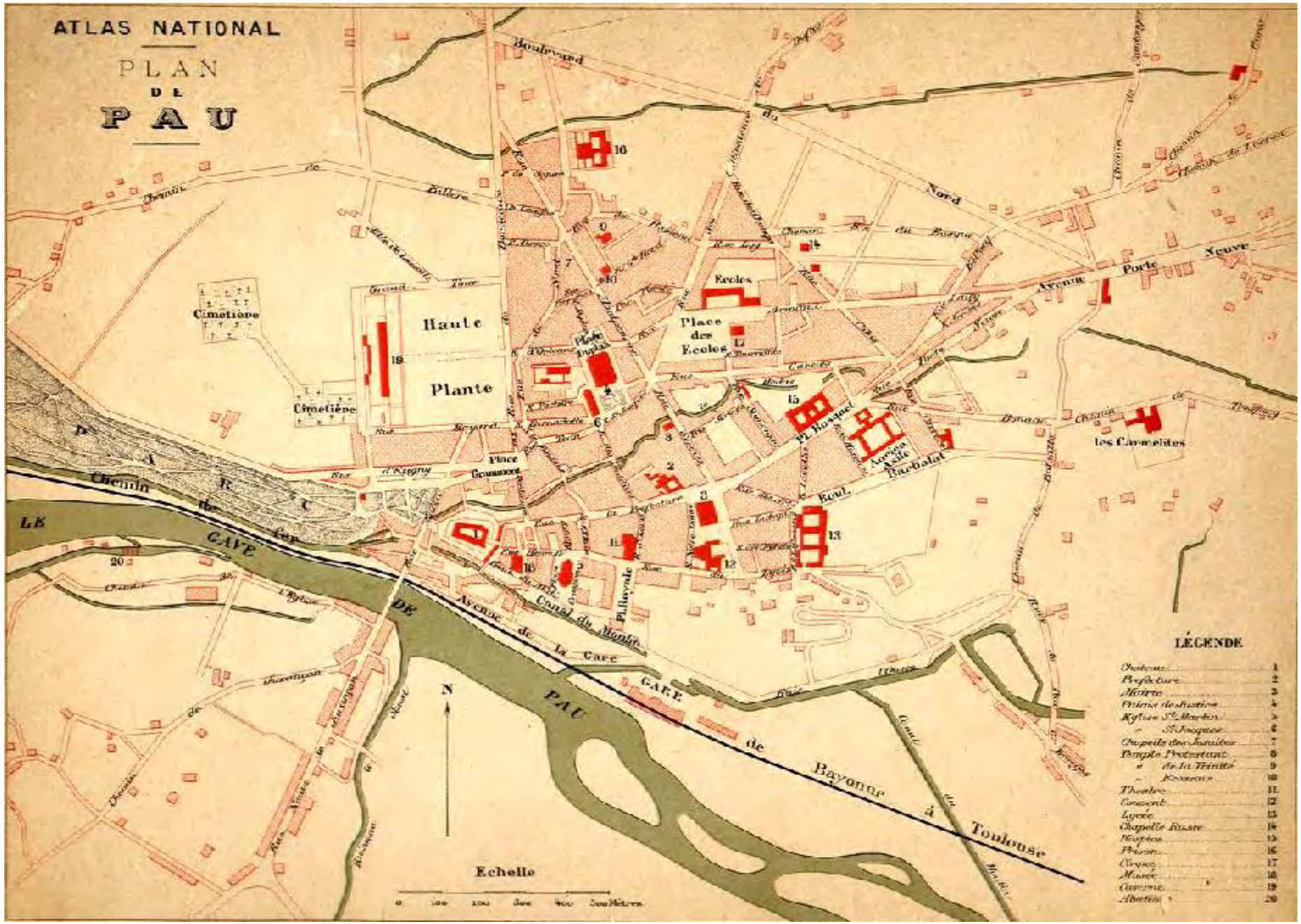

Atlas National. Plan de Pau. Vers 1873-77
Archives communautaires. Cote : 5Fi1

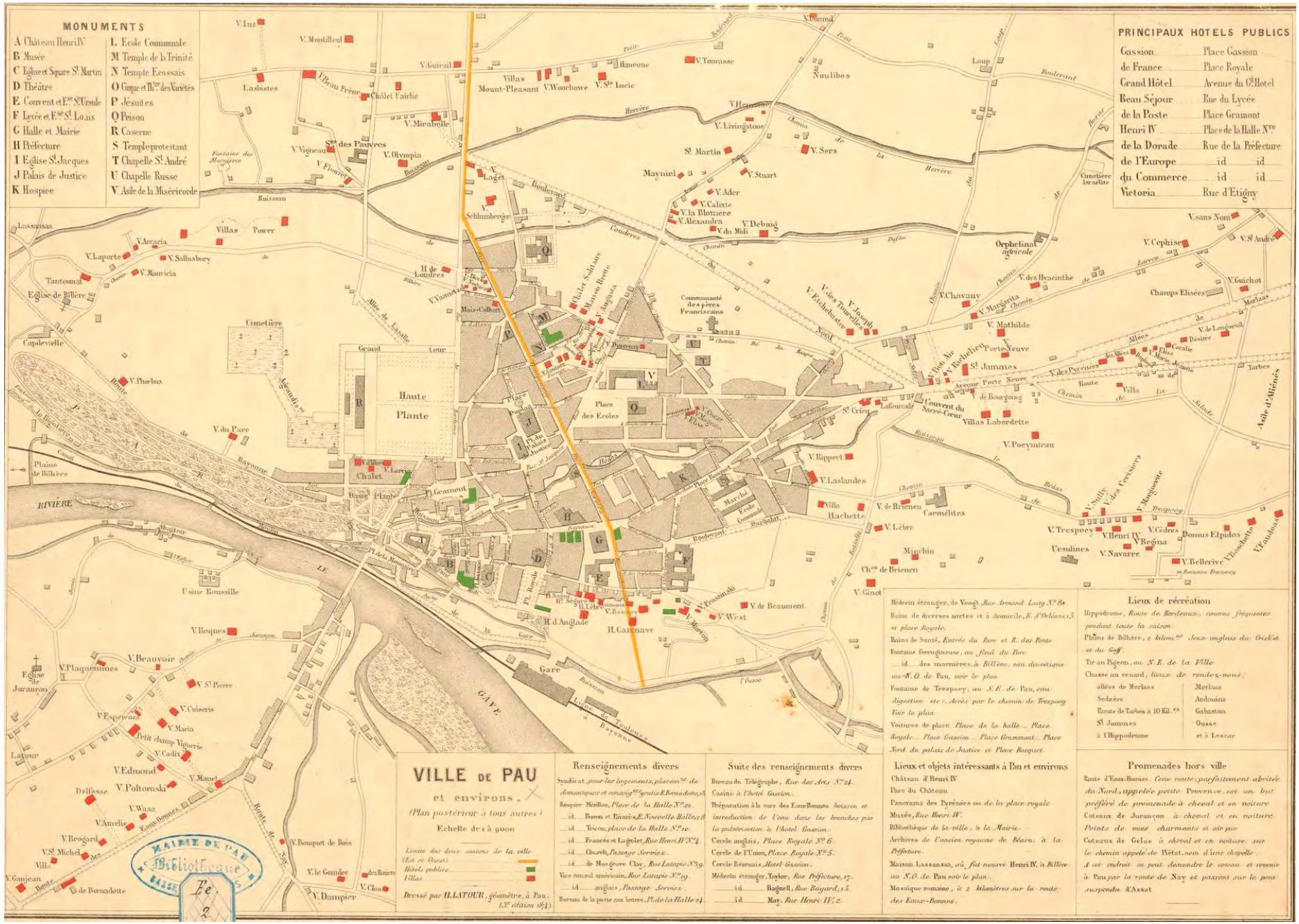

Plan de la ville de Pau. 1874

Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220075

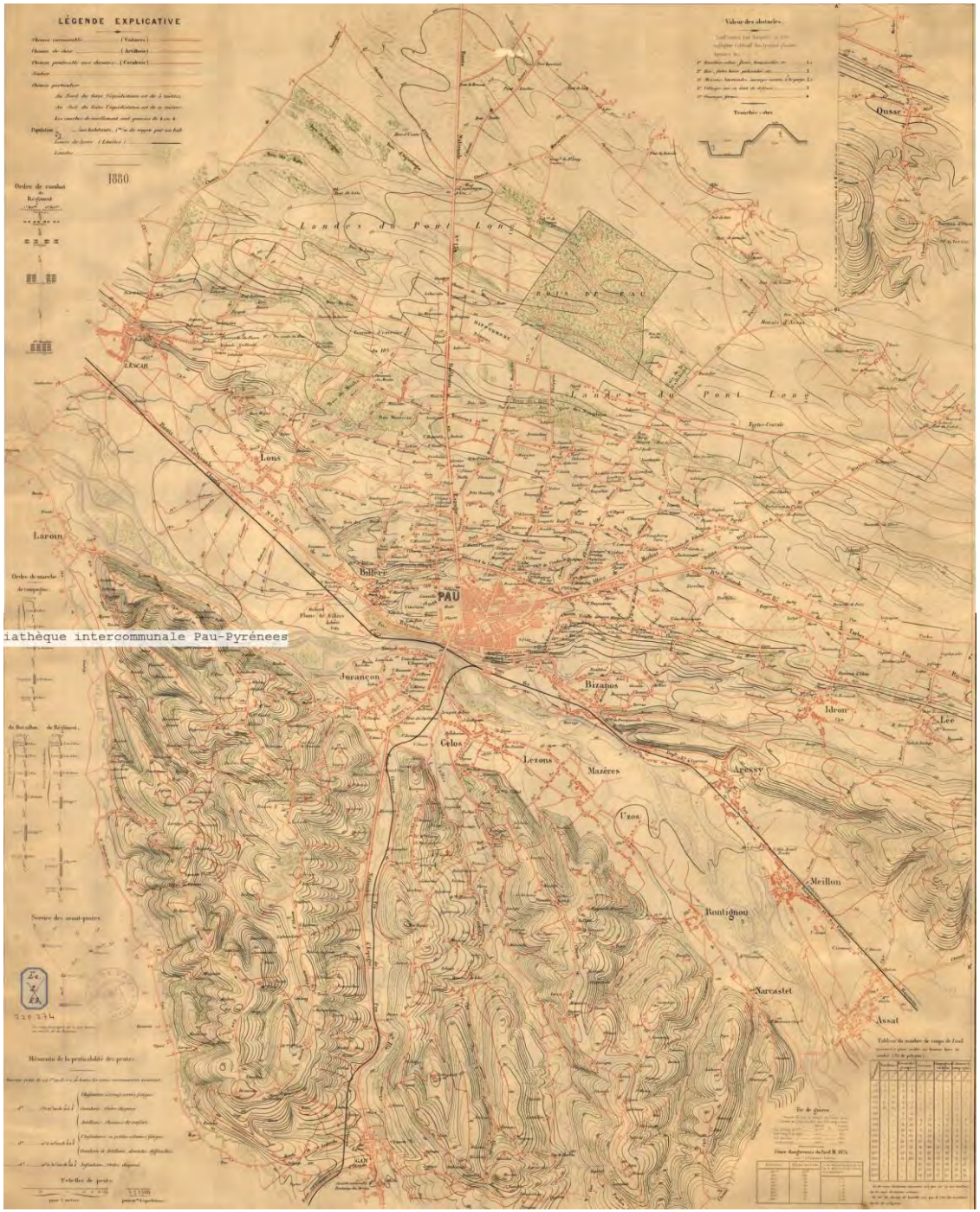

iathèque intercommunale Pau-Pyrénées

Le Plan de Pau et ses environs. 1880.
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220274

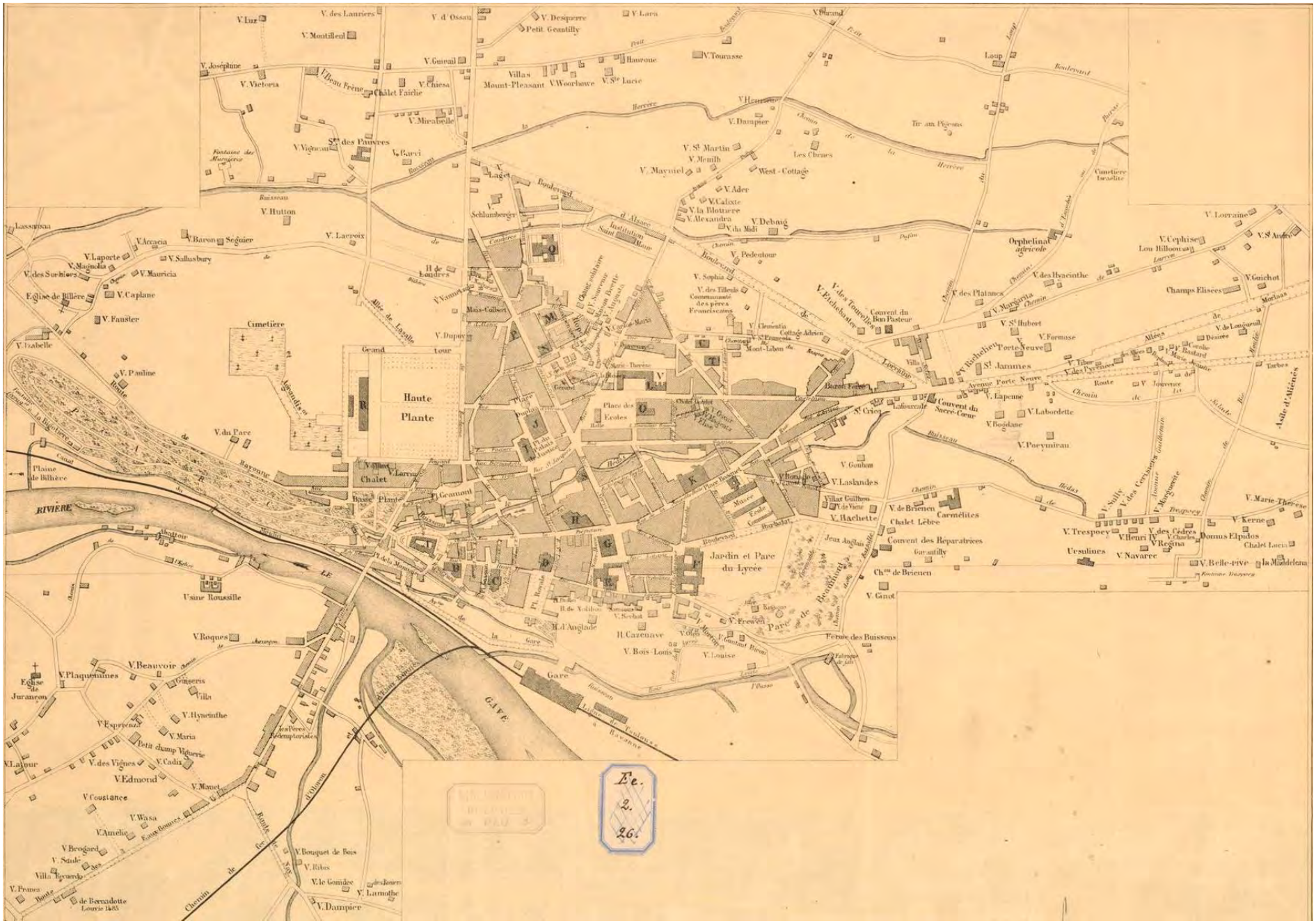

Plan de la ville de Pau.1884?

Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220076

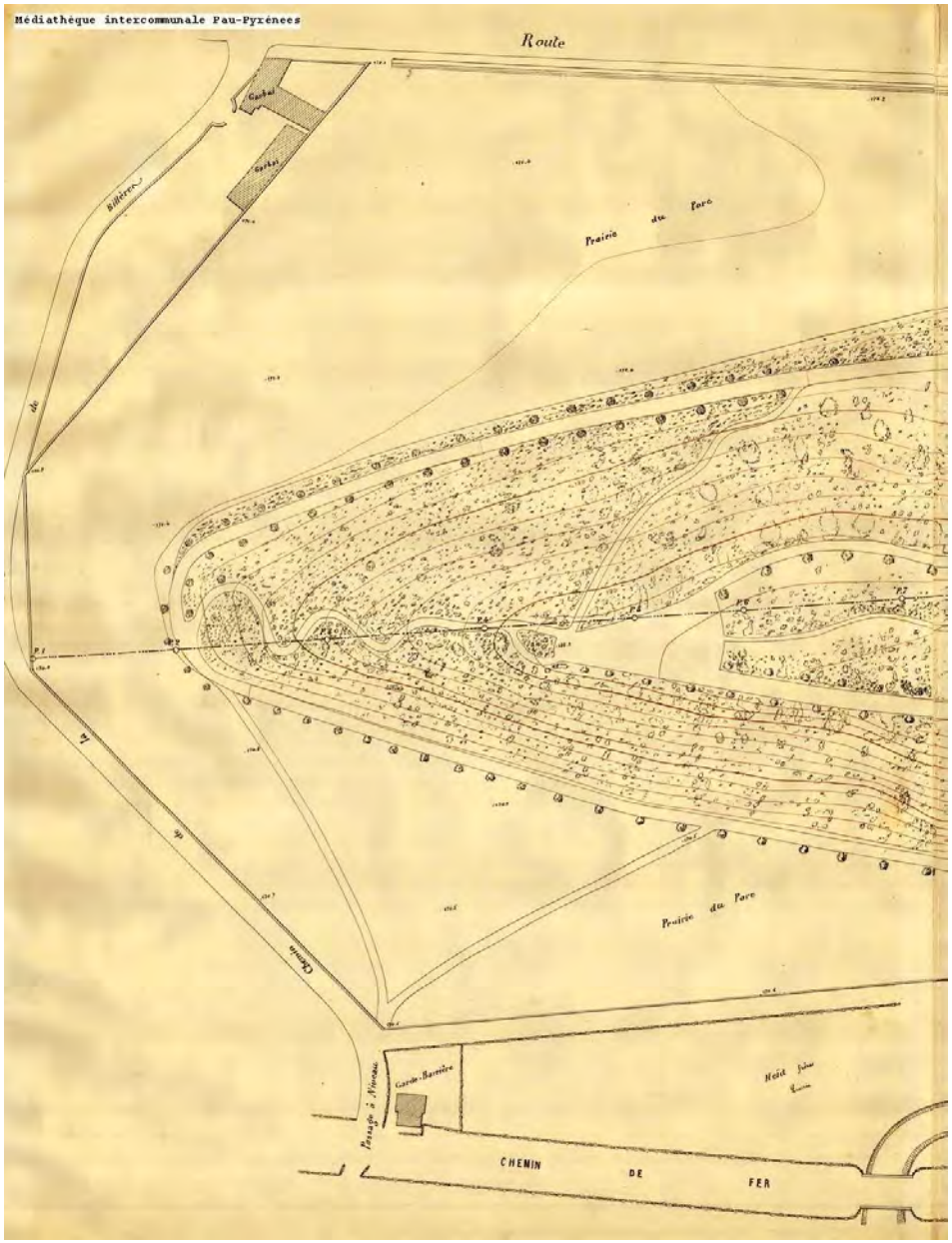

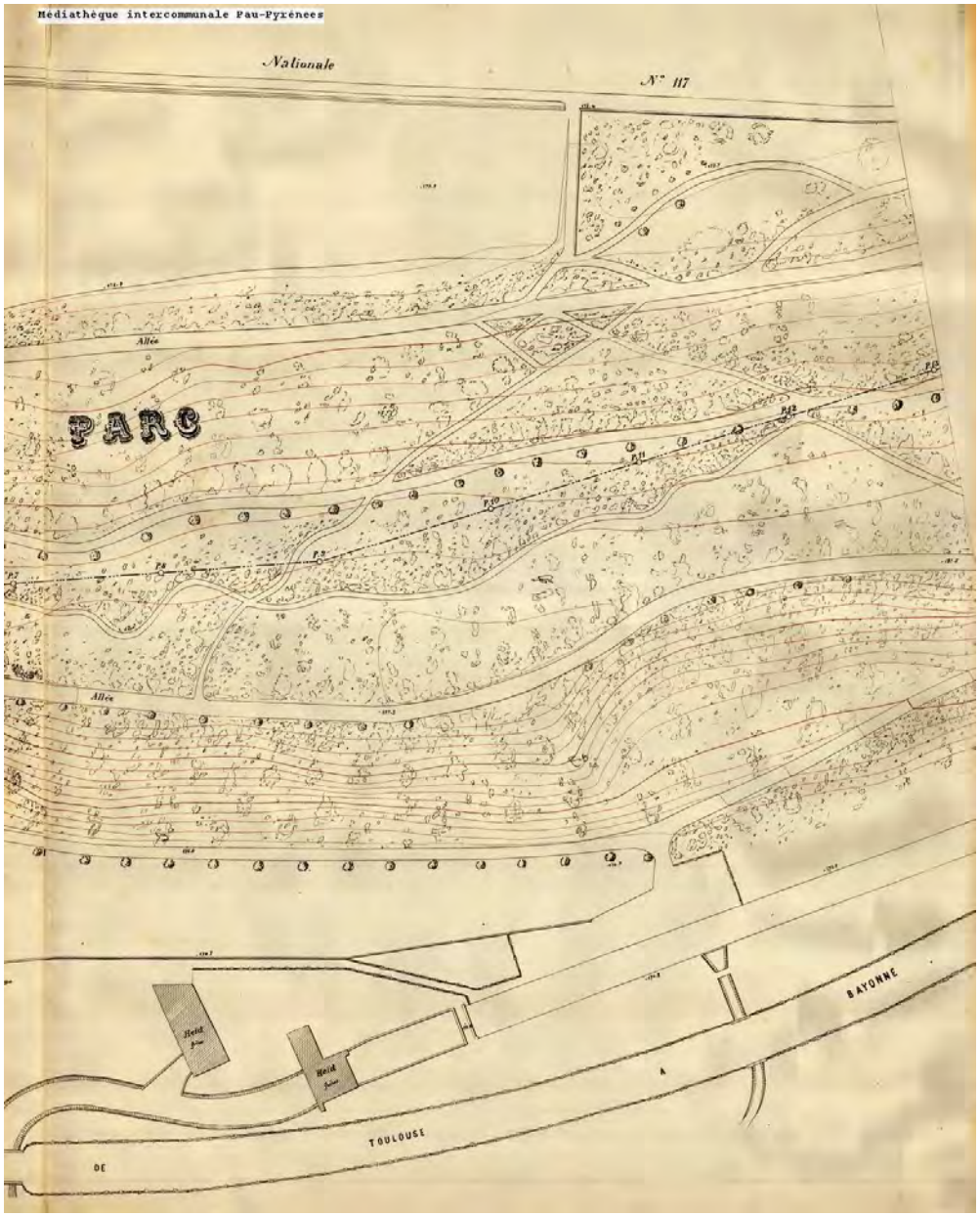

Prolongement du boulevard de midi. 1890 (feuilles 1-2)
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220077

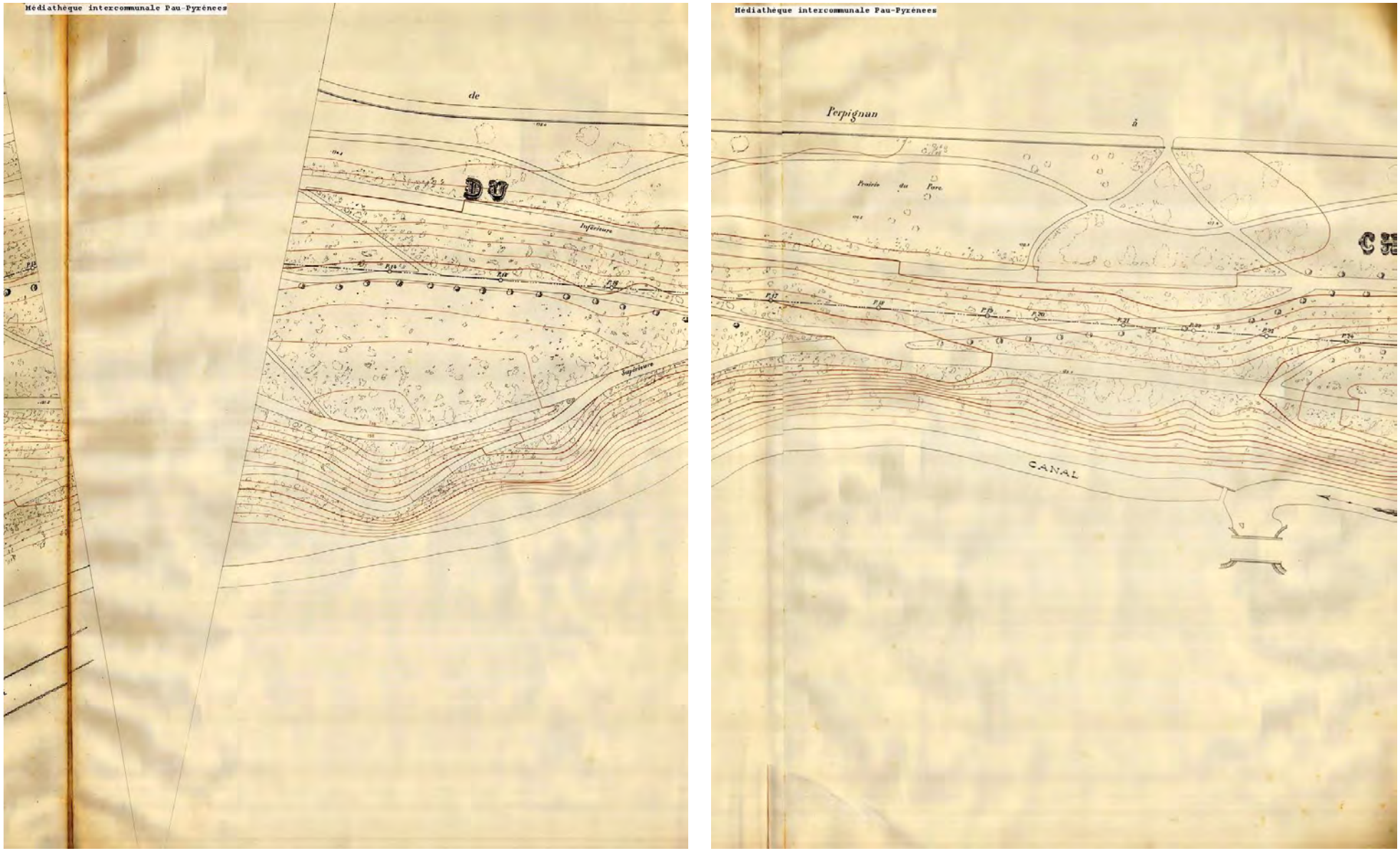

Prolongement du boulevard de midi. 1890 (feuilles 3-4)
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220077

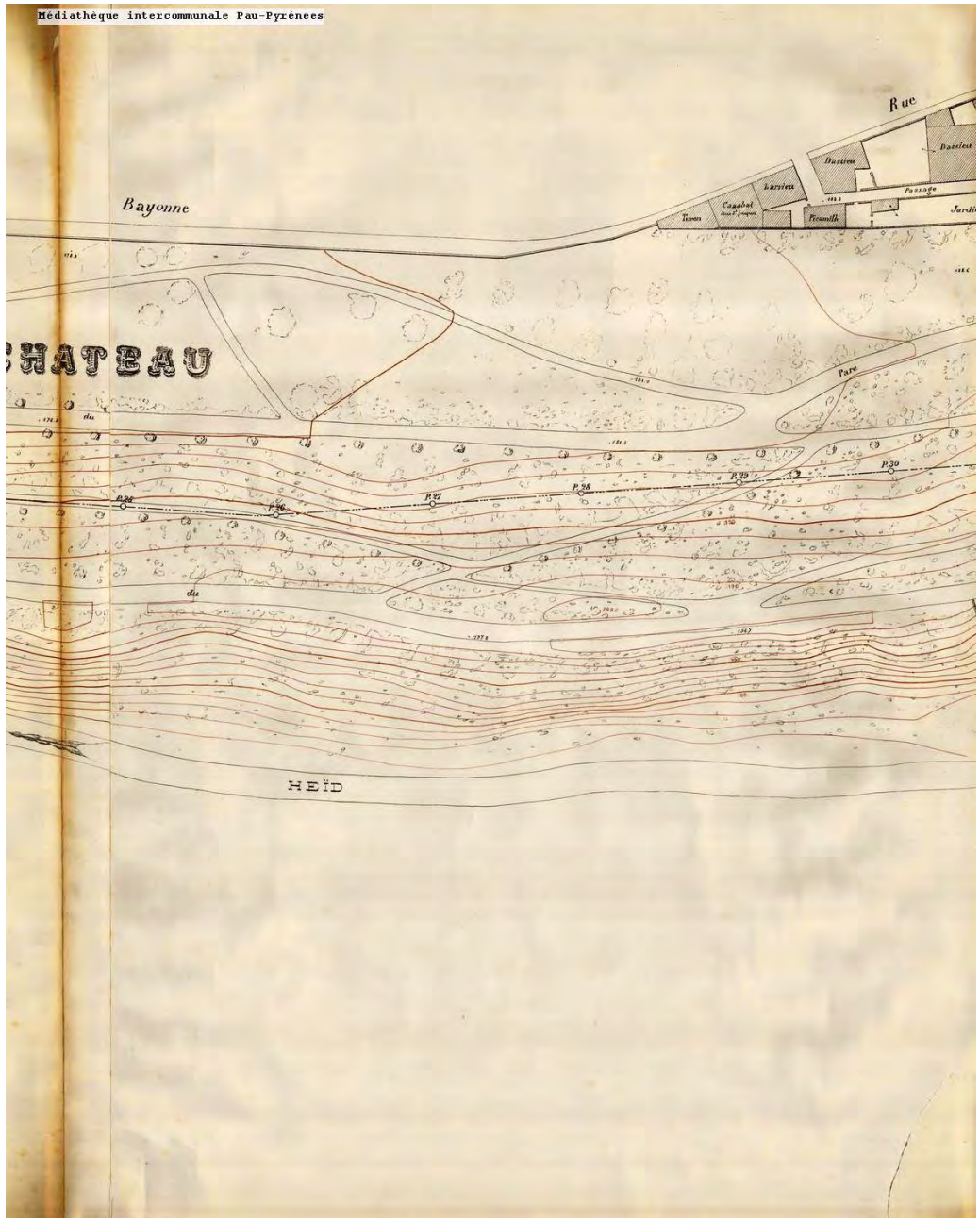

Prolongement du boulevard de midi. 1890 (feuilles 5)
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220077

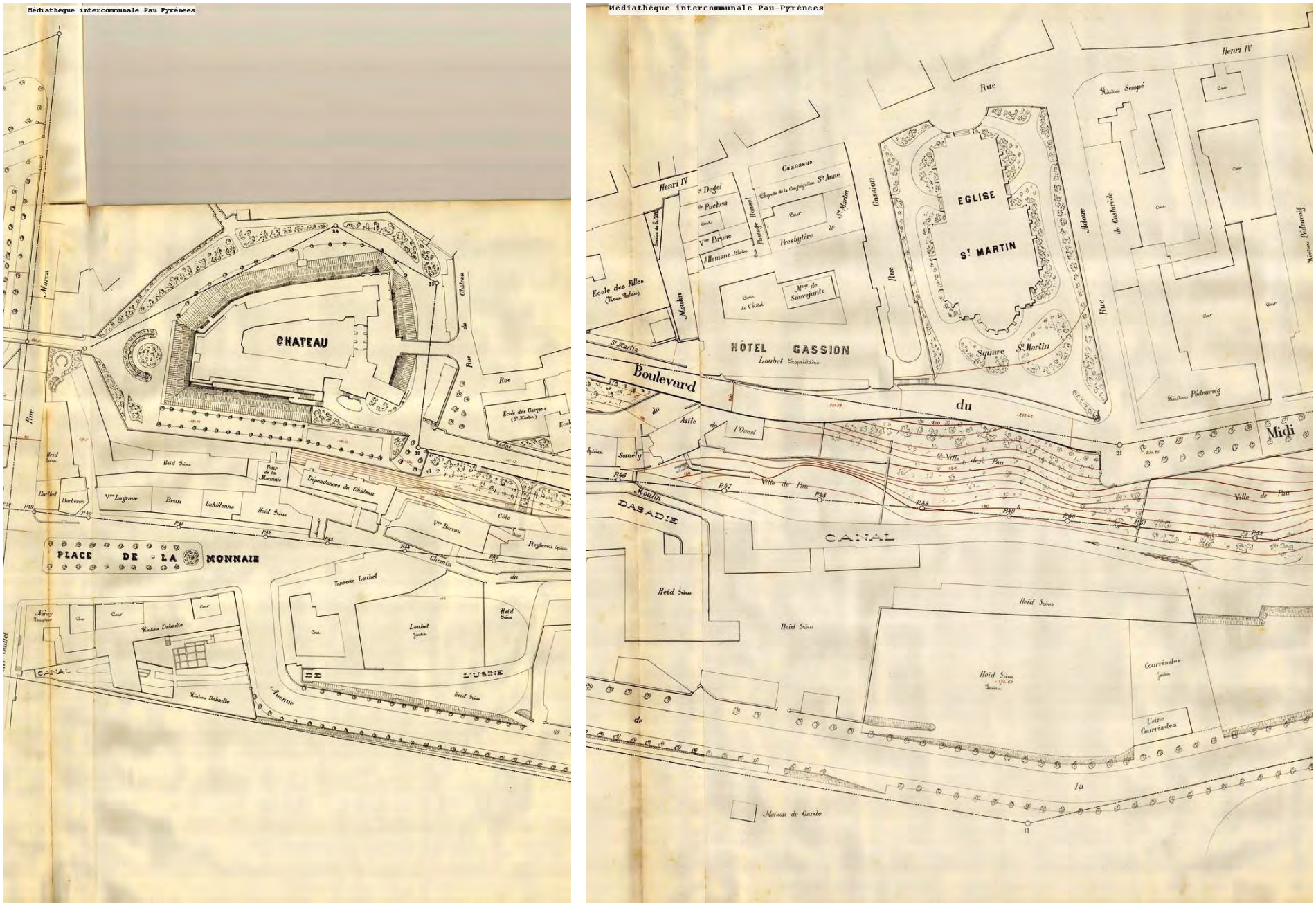

Prolongement du boulevard de midi. 1890 (feuilles 6-7)
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220077

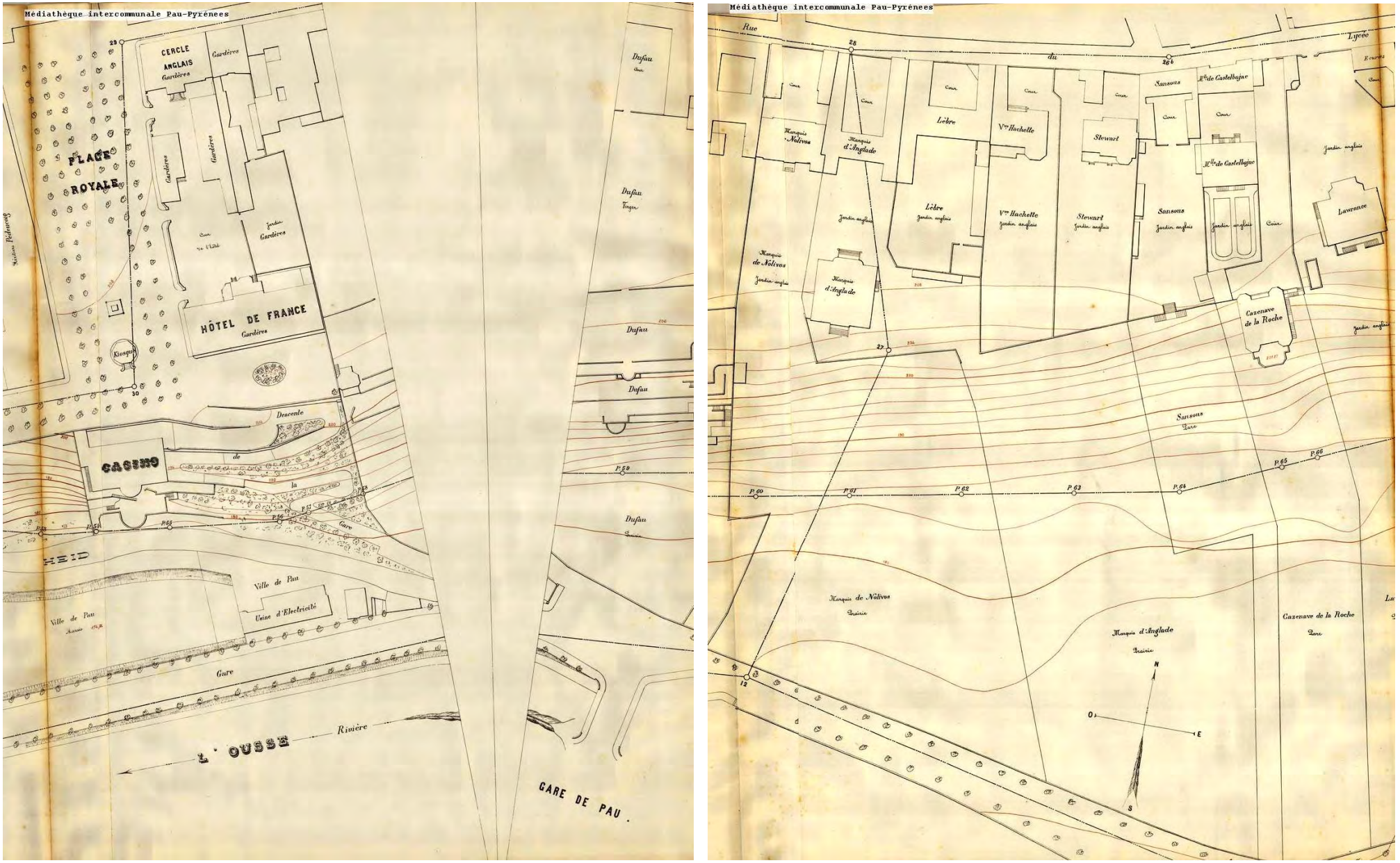

Prolongement du boulevard de midi. 1890 (feuilles 8-9)
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220077

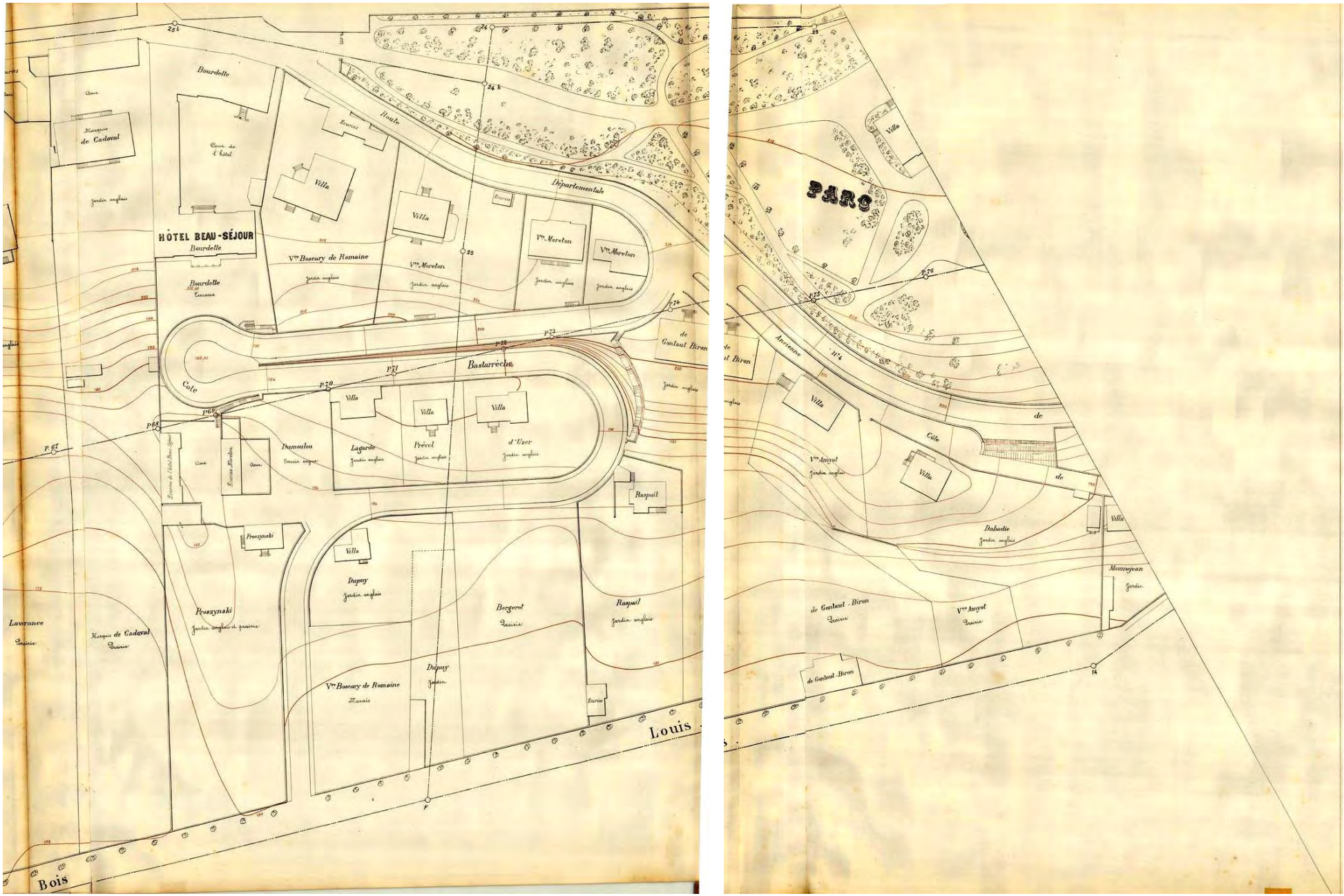

Prolongement du boulevard de midi. 1890 (feuilles 10-11)
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220077

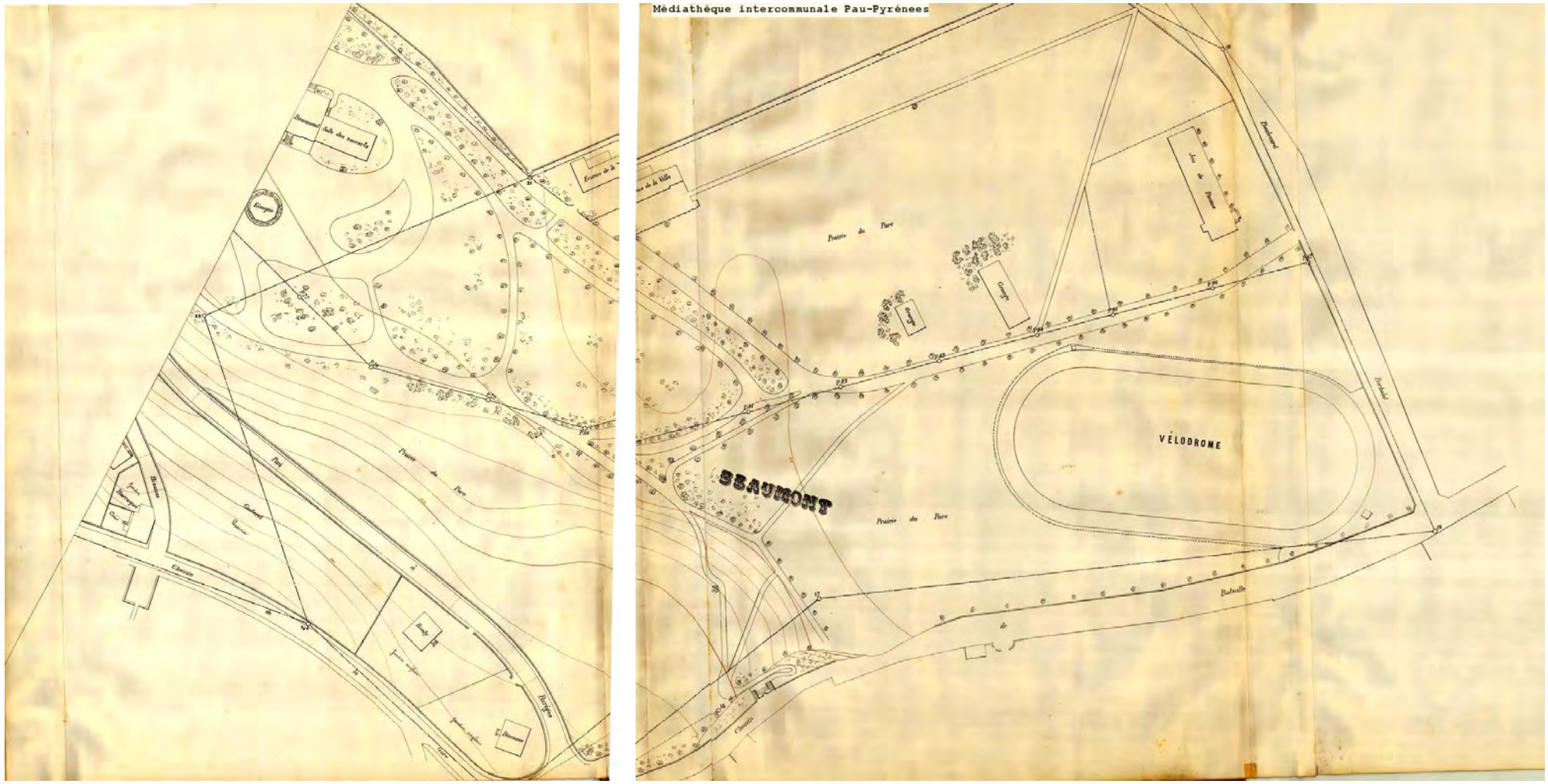

Prolongement du boulevard de midi. 1890 (feuilles 12-13)
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220077

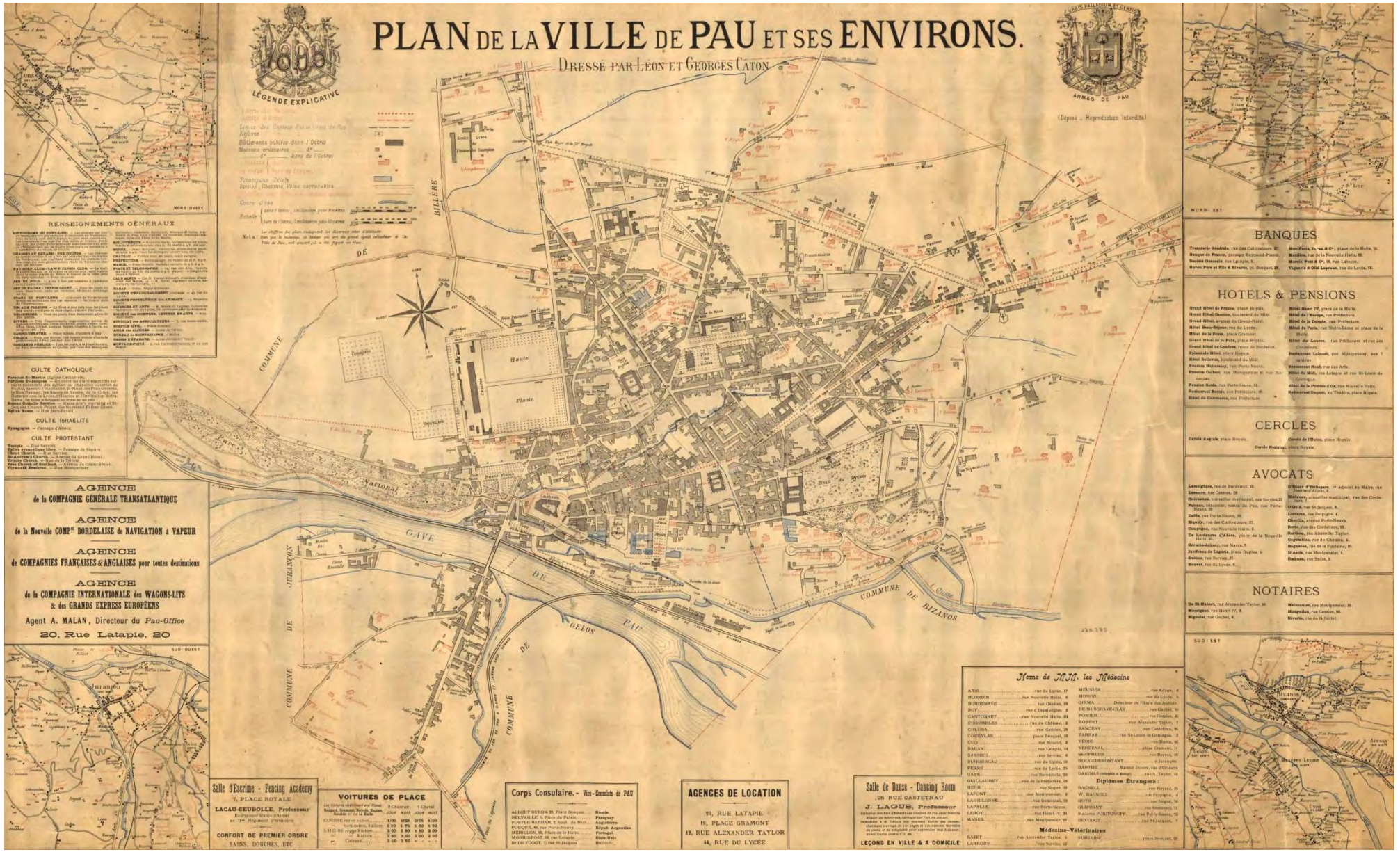

Plan de la ville de Pau et ses environs. 1893.
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220275

Plan de la ville de Pau. 1902.
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 220267

Cartes et plans du XXème siècle
de 1914 à 1945

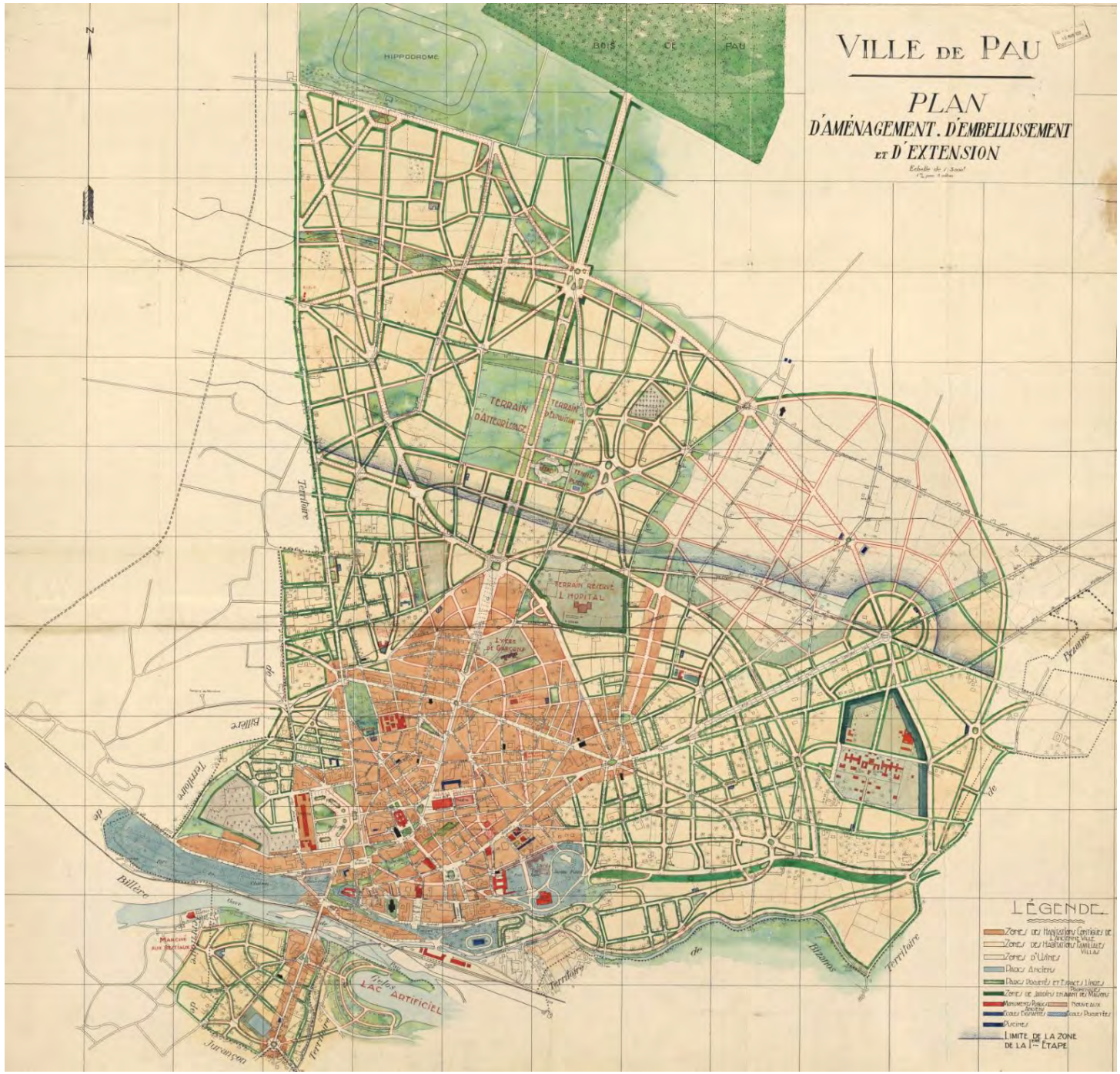

Ville de Pau. Plan d'aménagement d'embellissement et d'extension. Léon Jaussely 1928.
Archives communautaires. Cote:4Fi146

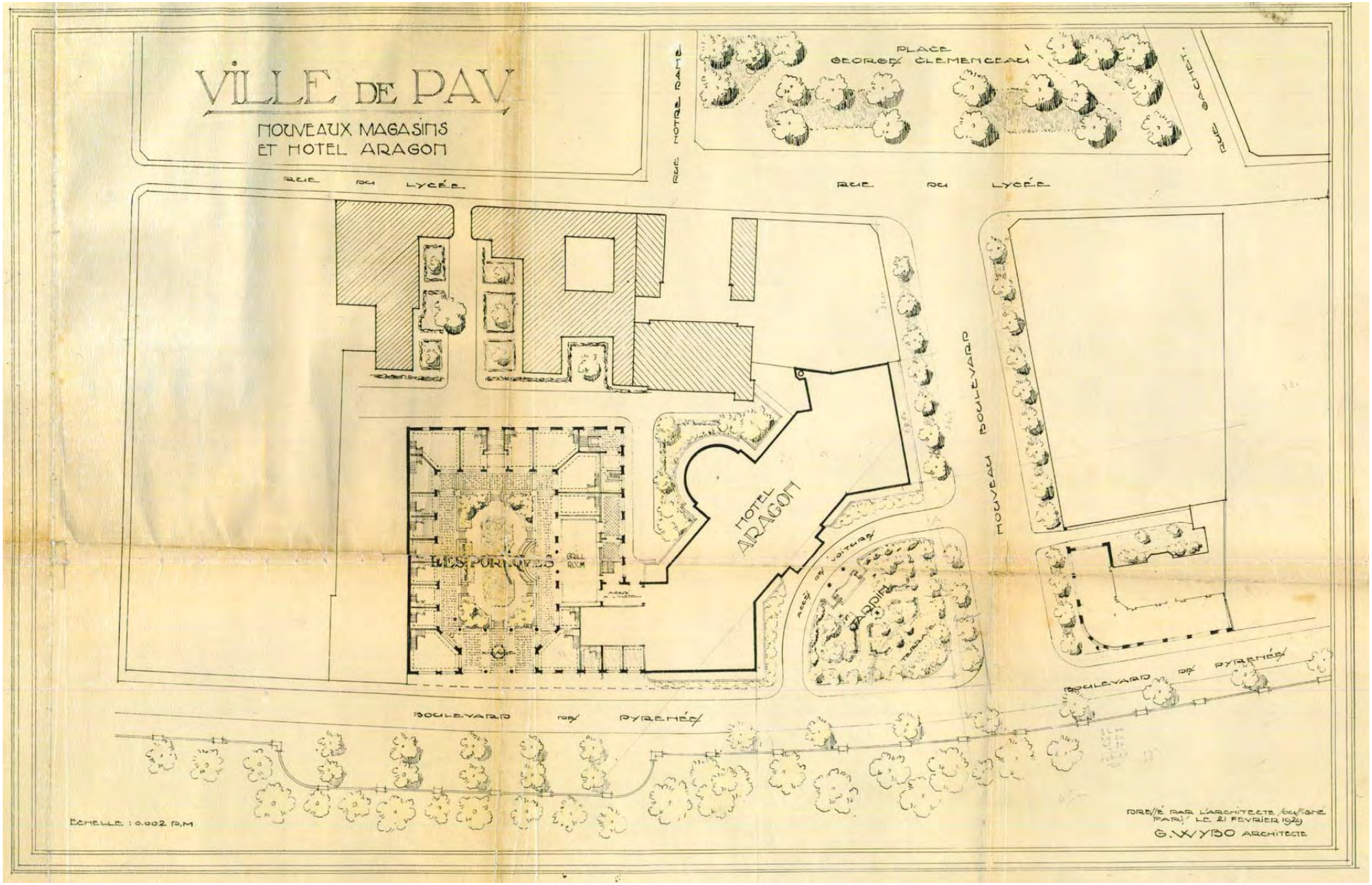

Ville de Pau. Plan nouveaux magasins et hôtel d'Aragon. 1929
Archives communautaires. Cote 4Fi69

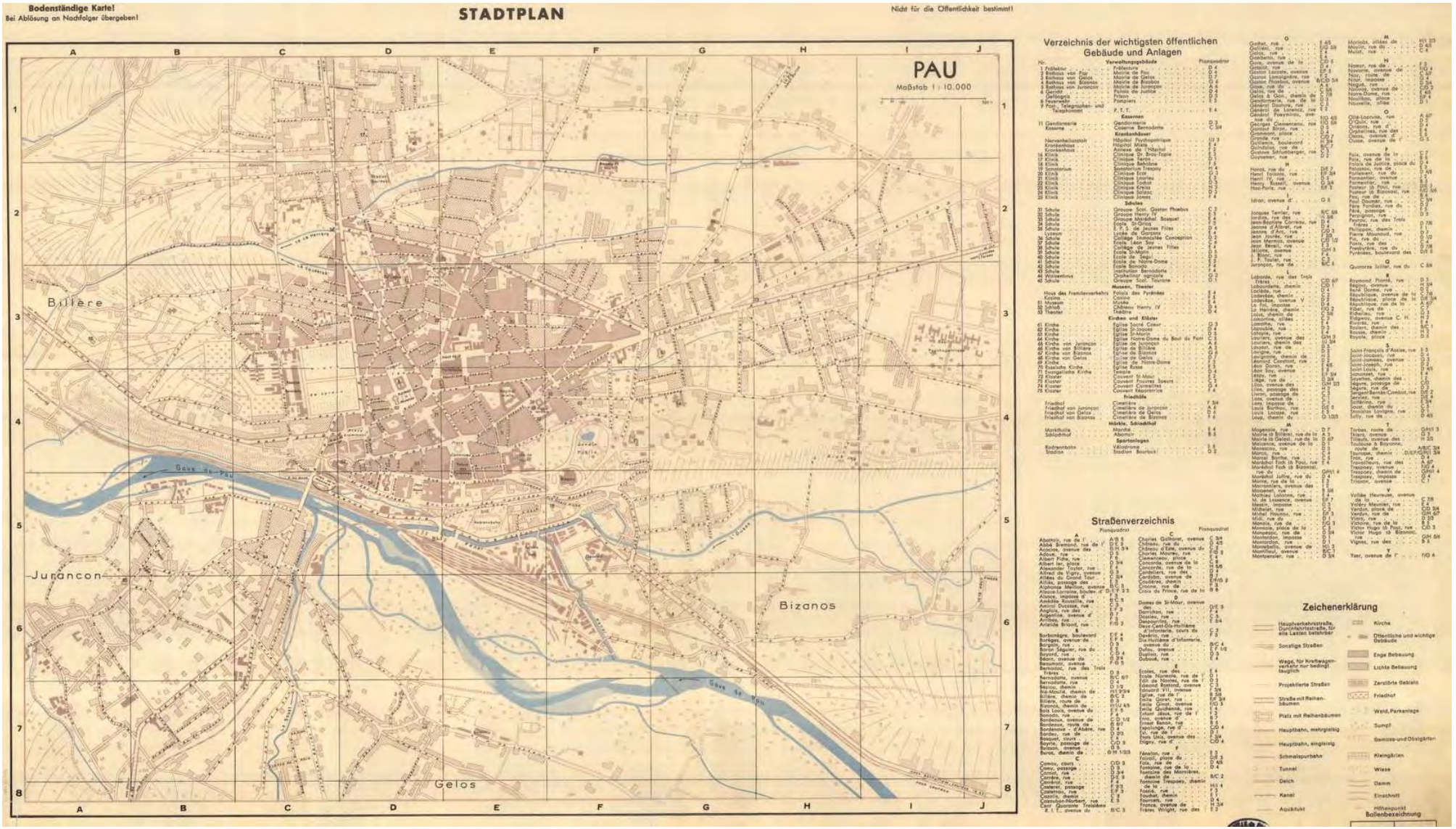

Stadtplan von Pau. 1943.
Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Côte : 220346

De 1975 à nos jours

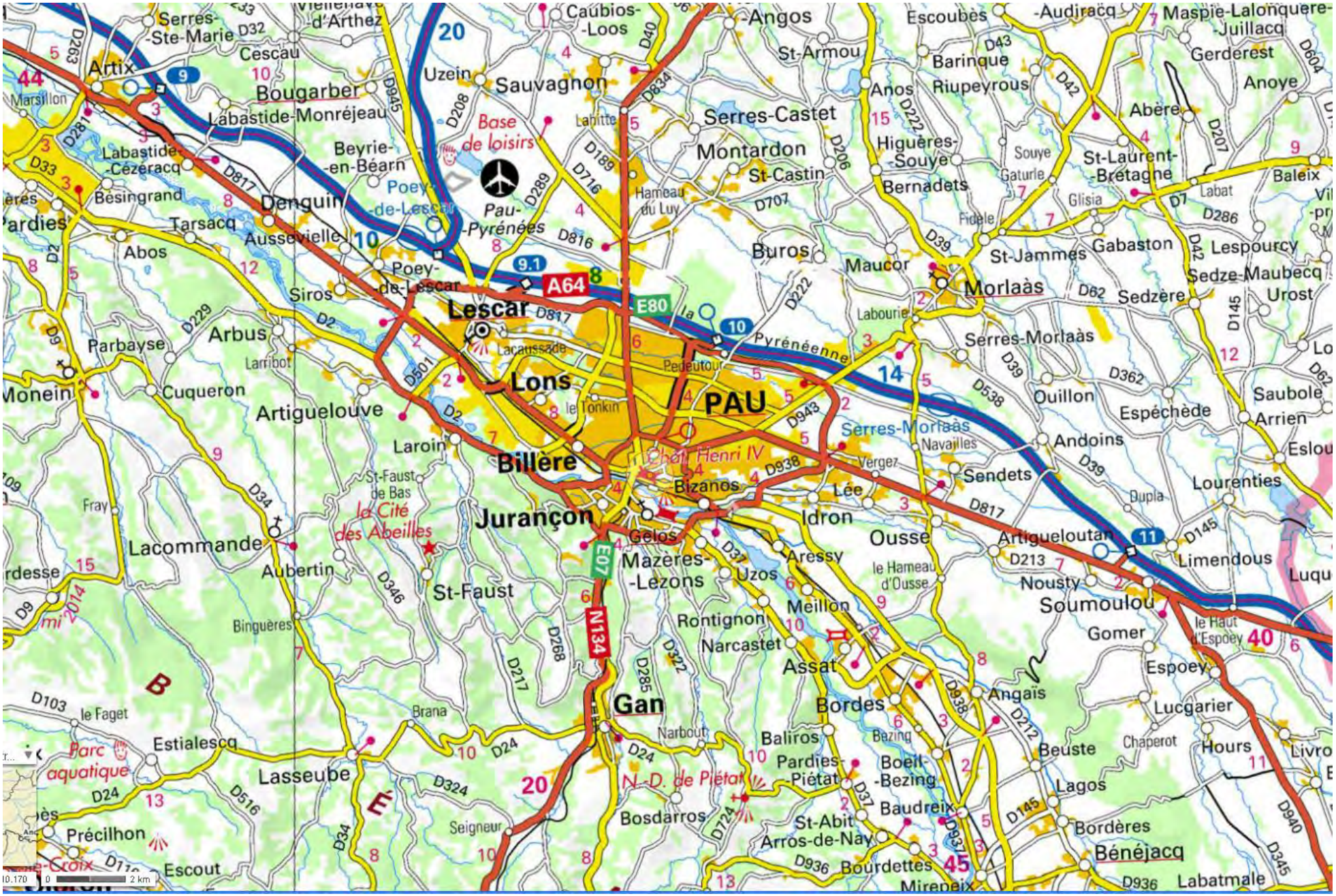

Carte IGN. 2013
Géoportail.

Photographie aèrienne. 2013
Géoportail.

ICONOGRAPHIE

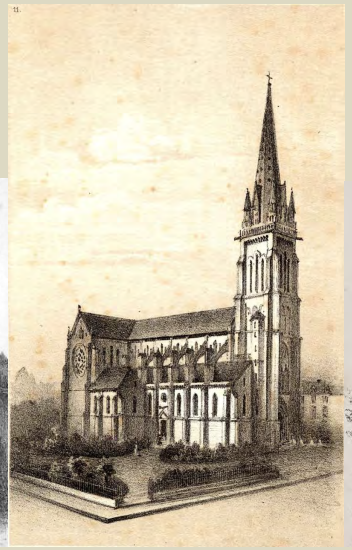

- Espaces et bâtiments publiques
- Canaux
- Village - espace bâtie
- Vues générales

ICONOGRAPHIE

Espaces et bâtiments publics

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Vue du Château et jardins. Actuelle place Gramont	-	1760	Dessin, il représente le Château et ses dépendances en élévation et le jardin en plan, avec indications des allées et parterres.	Archives communautaires (non numérisée) Photo. Cote : dossier JJ10
La place Gramont	GORSE, Pierre	1875	Estampe, composition de l'espace urbaine.	Archives communautaires. Cote : 8Fi2 (10)
La place Libération, église St. Jaques, Palais de Justice	GORSE, Pierre	1875	Estampe, composition de l'espace urbaine	Archives communautaires. Cote : 8Fi2 (11)
Eglise St. Martin et square	GORSE, Pierre	1875		Archives communautaires. Cote : 8Fi2-9
Hôtel Gassion	GORSE, Pierre	1875	L'hôtel et ses environs : boulevard jusqu'au Château, bd. De midi.	Archives communautaires. cote : 8Fi2-7
Place Royale		18 ?	Photo	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : PHA129 (5)
Place Gramont de l'hôtel de la Poste	Andrieu, J.	18 ?	Premières photos de l'espace	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : PHA152(439)
La nouvelle Halle.	Andrieu, J.	18 ?	Premières photos de l'espace	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : PHA152(441)
L'église St. Jaques et le Palais de Justice. Actuelle place de la Libération		191 ?	Carte postale de l'ensemble de l'espace.	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-024-2
Place Boubaki. 1900. Actuelle Place Albert Ier		1900	Carte postale de l'ensemble de l'espace	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-024-2
Place Duplaa et rue d'Orléans. Actuelle Place Albert Ier.		1900	Carte postale	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-024-4
Place Gramont		1900	Carte postale. Fonctionnement de la place : tramway, terrasses, plantations.	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération

		Pau Pyrénées. Cote : 8-040-1
Place Nouvelle Halle et Galeries Modernes	19 ?	Patrimoine numérisé - réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-081-1
La Nouvelle Halle	19 ?	Patrimoine numérisé. réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-028-2
La Grande Halle	19 ?	Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-029-3
La Place de la République-marché au bois	19 ?	Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 6-057-4
La Place de la République un jour du marché	1900	Pau 1900 en cartes postales.
La Place de la République et la Halle	1900	Pau 1900 en cartes postales.
Quartier des sept Cantons	1900	Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-123-2
Place Saint Louis de Gonzague		Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-048-3
Promenade de la Haute Plante et caserne Bernadotte		Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-044-1
La Haute Plante. 1900		Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 8-043-1
Place de la Monnaie		Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé.

			Cote : 8-065-4
Château et la basse ville			Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 8-066-2
L'église Saint-Martin- Boulevard des Pyrénées et le Grand Hôtel Gassion	1900		Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : C5(14)
Le vieux palais et Bd de Pyrénées.	1905		Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 4-095-2
Le Bd. Des Pyrénées	19 ?		Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : C5(9)
Boulevard des Pyrénées et funiculaire	1900		Pau 1900 en cartes postales.
La gare du funiculaire.	1900		Pau 1900 en cartes postales
La place royale et l'hôtel de ville	1900		Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote :
La place royale et l'hôtel de France	1900		Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-108-2
La place Clemenceau	193 ?		Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 8-108-2
Le Boulevard des Pyrénées	190 ?	La gare du funiculaire et l'avenue Léon Say	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote 8-058-2
La place Clemenceau. 1930			Patrimoine numérisé. Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-108-2

Canaux

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Moulin-minoterie		XIX	Dessin	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 240786(23)
La Bigotière		185, ?	Photo	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : PHA67
Tanneries de la basse ville. 18 ?				Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : PHA152(472)

Village – espace bâti

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Place de la Fontaine à Pau	Daudiran, Frédéric François	1836	Estampe	Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : M1521(4)
Rue du Hédas à Pau	Mialhe, Pierre Toussaint-Frédéric	1836	Estampe	Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : M1521(5)
Pont de la Fontaine	JACOTTET, Louis-Julien	18??	Planche extraite de l'album : Souvenirs des Pyrénées Choix des sites les plus pittoresques des Etablissements Thermaux et des environs	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote :C3962 (7)
Le marché extérieur à la nouvelle Halle (deux photos)	Heilmann	1853	Photos	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : PHA104
Grand Hôtel.		1875		Archives communautaires. Cote : 8Fi2-12
Hôtel de France		1875		Archives communautaires. Cote : 8Fi2-8
Hôtel Beau-Séjour		1875		Archives communautaires. Cote : 8Fi2-13

Villa Ader	1875		Archives communautaires. Cote : 8Fi2-14
Villa Labordette	1875		Archives communautaires. Cote : 8Fi2-8
Rue des Cordeliers	1900		Pau 1900 en cartes postales
Rue Nouvelle Halle	1900		Pau 1900 en cartes postales
Rue de la Préfecture (deux images)	1900		Pau 1900 en cartes postales
Rue Serviez	1900		Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : PHA104
Vieilles maisons depuis le pont neuf			Pau 1900 en cartes postales
Cours secondaire de Jeunes Filles et entrée de la Rue Porteneuve	1900	Il s'agit de l'actuelle rue Henri Faisans	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8-094-2

Vues générales

Titre	Auteur	Date	Intérêt	Source
Le Château et la ville basse depuis le Parc		1809		Collection dessins du Château de Pau Cote : Inv.P.2006.2.1
Vue du Château de Pau depuis le gave		1820		Collection dessins du Château de Pau Cote : Inv.P.2003.2.1
Vue générale prise de Jurançon	PETIT, Victor	1851	Planche extraite de l'album : Pyrénées, 1851	Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : Ee3203 (14)
Vue générale prise du Pont du Gave - Route des Eaux-Bonnes	PETIT, Victor	1850	Planche extraite de la 1ère partie de l'album : Souvenirs des Pyrénées. Il s'agit du pont du 14 juillet	Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 31231 (7)
Vue générale prise de la route de Bayonne	PETIT, Victor	1850	Planche extraite de la 1ère partie de l'album : Souvenirs des Pyrénées	Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé Cote : 31231 (9)
Vue prise de la terrasse du Château	MERCEREAU, Charles	18 ??	Planche extraite de l'album : Promenades dans les Pyrénées	Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.

				Patrimoine numérisé. Cote : Ee3202 (5)
Photo depuis la Haute Plante	Heilmann	1854		Archives communautaires. cote : 21Fi1
Le Château de Pau vu du côté ouest	Agustin Mongin	1859		Collection dessins du Château de Pau Cote : Inv.P.58.19.1
Les Pyrénées : Château de Pau et Pont de Jurançon - Vue prise de la Basse-Plante	PETIT, Victor	18 ?	Planche extraite de l'album : Bagnères de Luchon et ses environs - Souvenirs des Pyrénées	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 5625R (31)
Le Château depuis la rive gauche		1875		Archives communautaires. cote : 8Fi2-2
La ville depuis la gare				Archives communautaires. cote : 2Fi2-6
Château d'Henri IV (prise du parc)		1875	Gravure	Archives communautaires. cote : 2Fi2-1
Château d'Henri IV (vue prise du parc)		18 ?	Estampe	Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 156807R (6)
La Vallée du Gave vue du Château		1907	Usines et fabriques	Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 1-086-2
Nouvelle terrasse de la place Royale		1900		Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 8.118.4
Vue générale du quartier de la basse ville		19 ?		Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Cote : 1-067-2
Percé Aragon		193 ?	Photo	Archives communautaires. cote : 2Fi26
Photo aérienne, le Château et environs		1950-60	Photo	Archives communautaires. cote : 1Fi24

Espaces et bâtiments publics

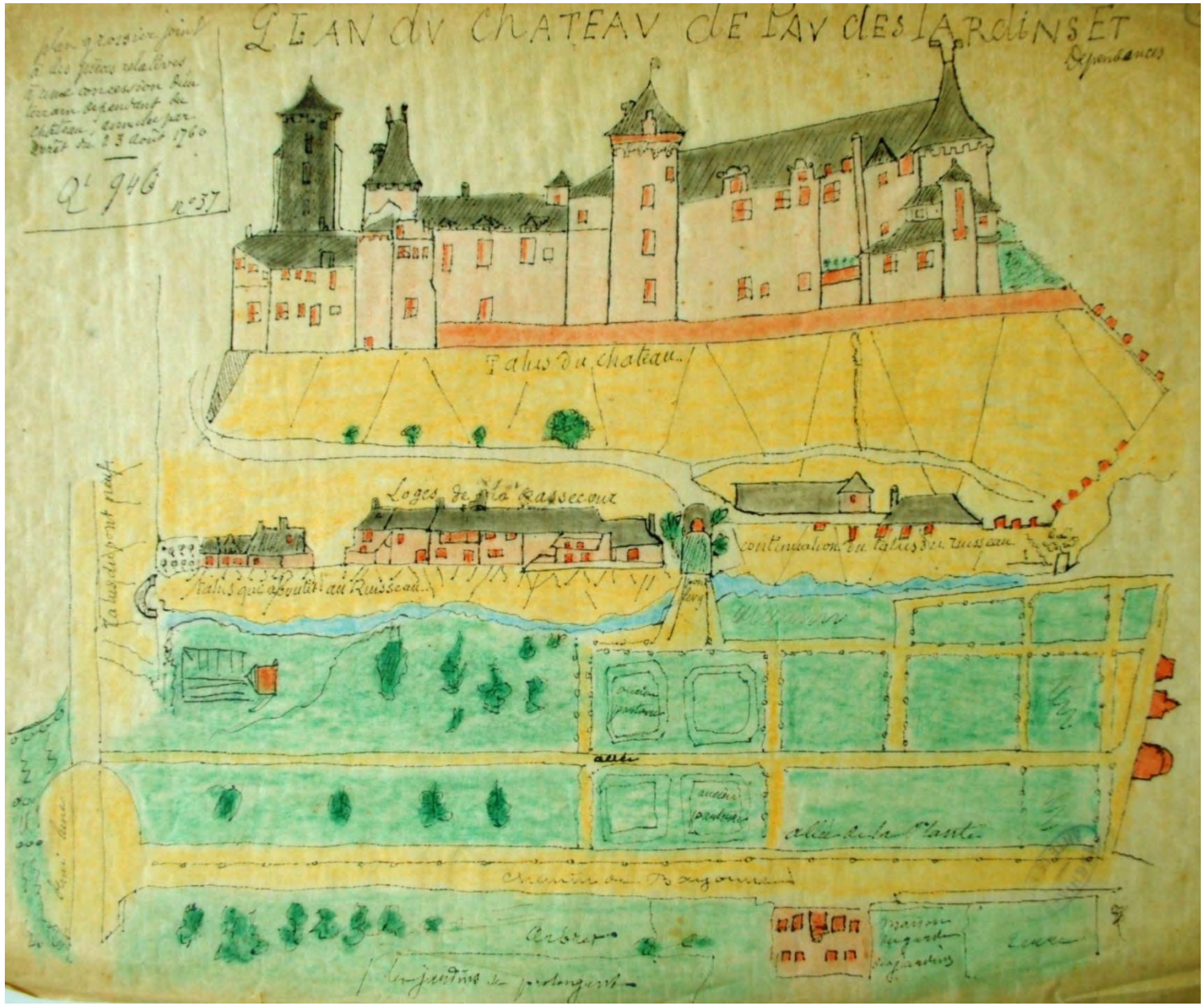

Plan du Château de Pau des jardins et dépendances. 1760
Archives communautaires. Cote : dossier JJ10

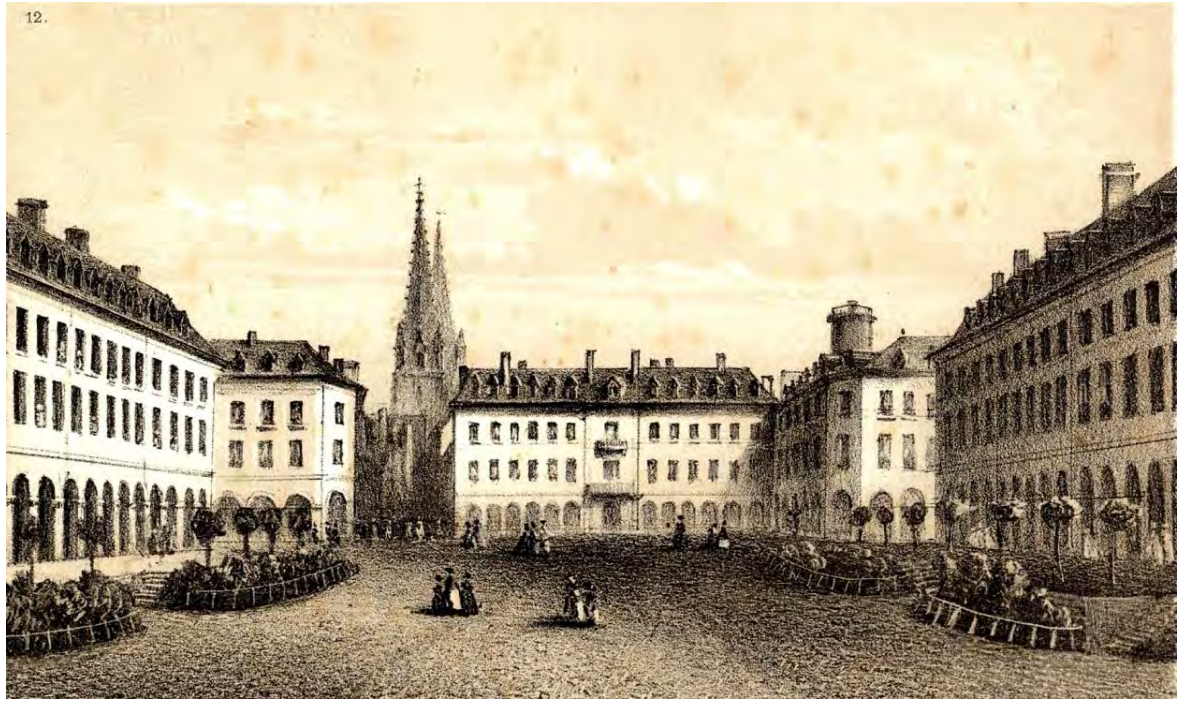

La place Gramont. XIXème siècle
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-10

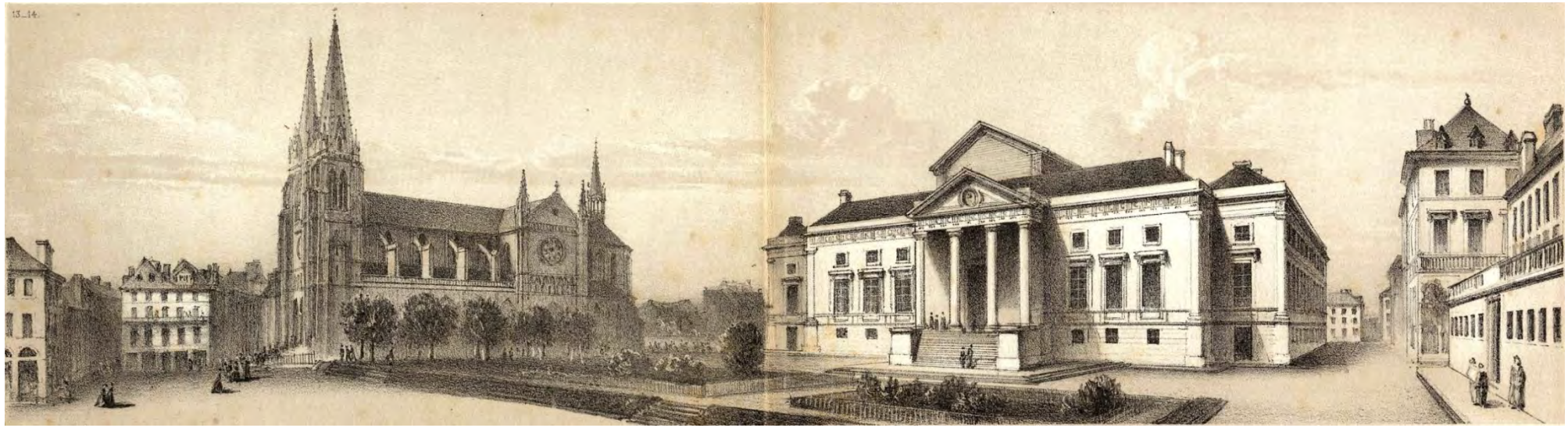

La Place Libération, église St. Jaques, Palais de Justice. XIXème siècle
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-11

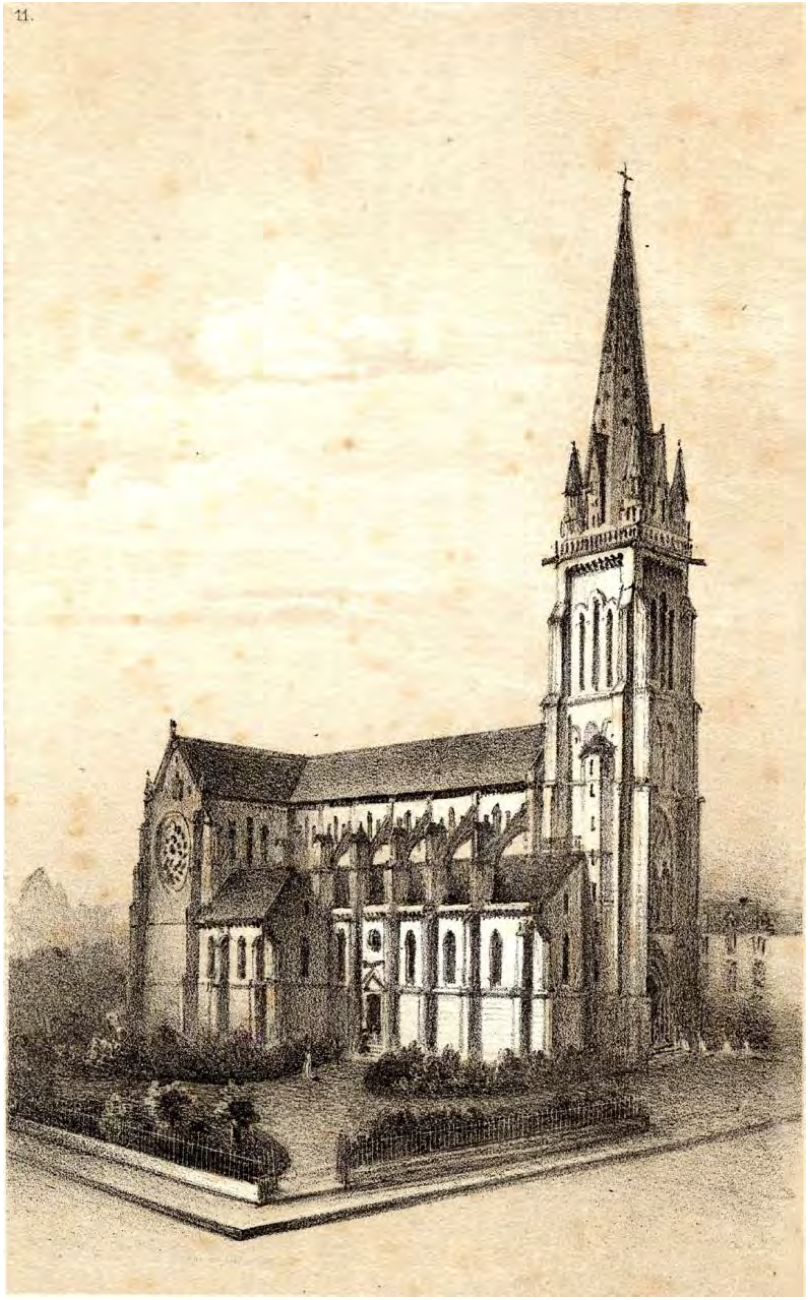

Eglise St. Martin et square. XIXème siècle
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-9

Hôtel Gassion. XIX. Boulevard jusqu'au Château, bd. De midi
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-7

Place Royale 18 ?
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées
Patrimoine numérisé. Cote : PHA129(5)

Place Gramont. 18 ?
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : PHA152(439)

La nouvelle Halle. 18 ? Actuelle place Clemenceau
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : PHA152(441)

L'église St. Jaques et le Palais de Justice. 191 ?
Actuelle place de la Libération. 19 ?
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-091-3

Place Boubaki. 1900. Actuelle Place Albert Ier.
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-024-2

Place Duplaa et rue d'Orléans. 190 ? Actuelle Place Albert Ier.
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-024-4

Place Gramont. 1900.
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-040-1

Place Nouvelle Halle et Galeries Modernes. 190 ?
Actuelle place Clemenceau.
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-081-1

La Nouvelle Halle. 19 ?
Actuelle place Clemenceau. Vue ouest.
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-028-2

La Grande Halle. 19 ?
Actuelle place Clemenceau.
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-029-3

La Place de la République – marché au bois. 19 ?
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 6-057-4

La Place de la République un jour du marché. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

La Place de la République et la Halle. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

Quartier des sept Cantons. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-123-2

Place Saint Louis de Gonzague. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-048-3

Promenade de la Haute Plante et caserne Bernadotte. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-044-1

La Haute Plante. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-043-1

Place de la Monnaie. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-065-4

Château et la basse ville. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-066-2

L'église Saint-Martin- Boulevard des Pyrénées et le Grand Hôtel Gassion. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : C5(14)

Le vieux palais et Bd de Pyrénées. 1905
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 4-095-2

Le Bd. Des Pyrénées. 19 ?
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : C5(9)

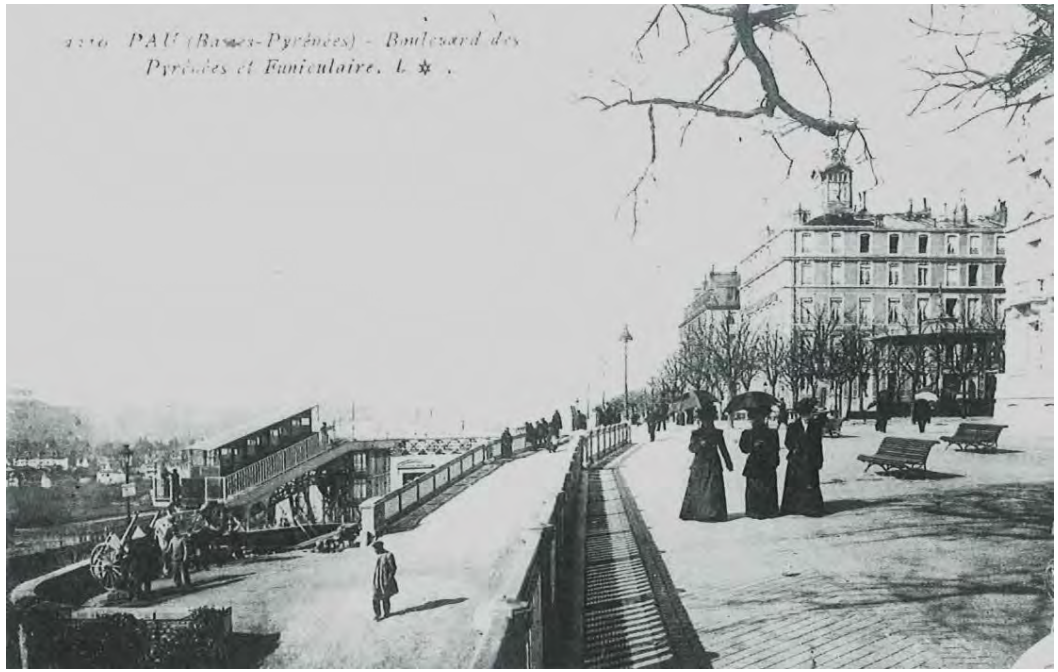

Boulevard des Pyrénées et funiculaire. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

Le Boulevard des Pyrénées et le funiculaire. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

La gare du funiculaire. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

La place royale et l'hôtel de ville. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote :

La place royale et l'hôtel de France. 1900
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-108-2

La place Clemenceau. 1930
Réseau des médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8-108-2

Canaux

Moulin-minoterie. XIXème siècle
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 240786(23)

La Bigotière. 185 ? Etablissement de soins de cure.
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : PHA67

Tanneries de la basse ville. 18 ?
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : PHA152(472)

Village - espace bâti

Place de la Fontaine à Pau. 1836
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : M1521(4)

Rue du Hédas à Pau. 1836
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : M1521(5)

Pont de la Fontaine. 18 ?
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : C3962 (7)

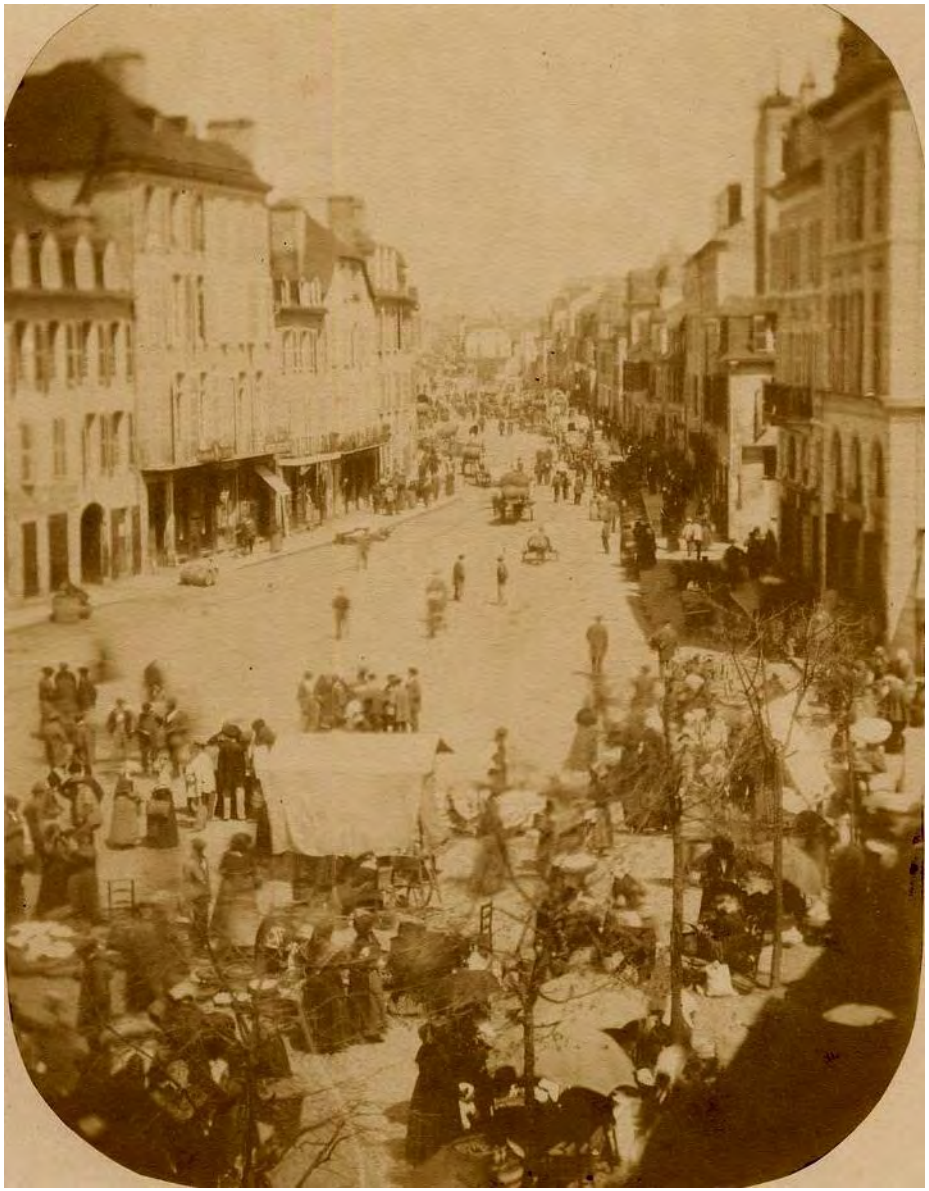

Le marché extérieur à la nouvelle Halle. 1853. Actuelle rue du Marechal Joffre face à la place Clemenceau.
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : PHA104

Grand Hôtel. XIXème siècle
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-12

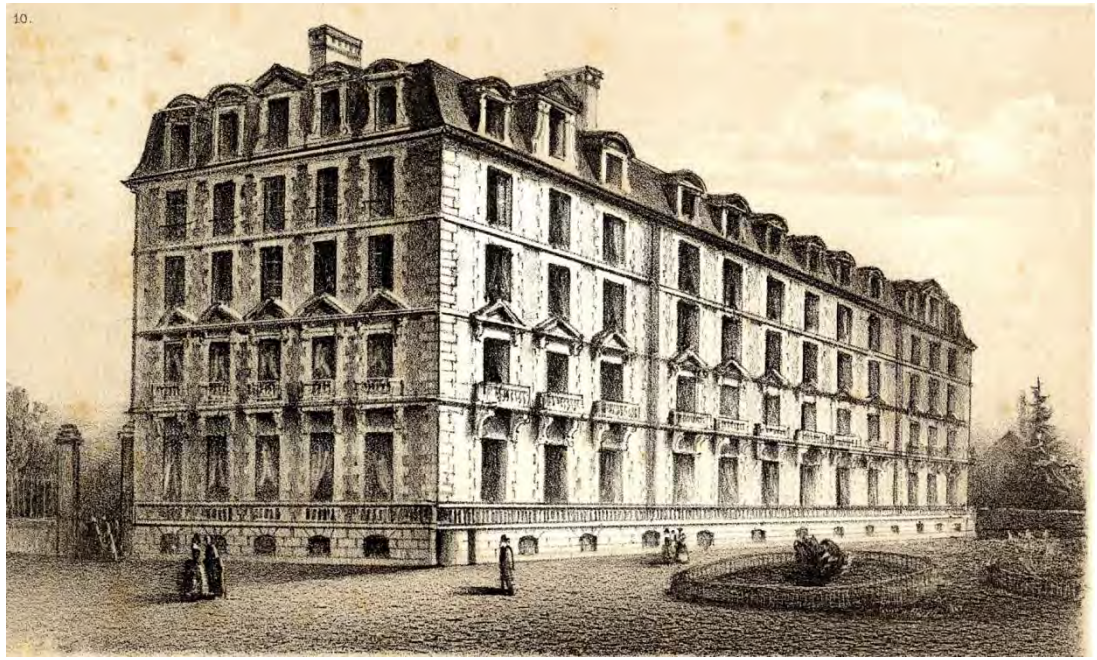

Hôtel de France. XIXème siècle
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-8

Hôtel Beau-Séjour. XIXème siècle
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-13

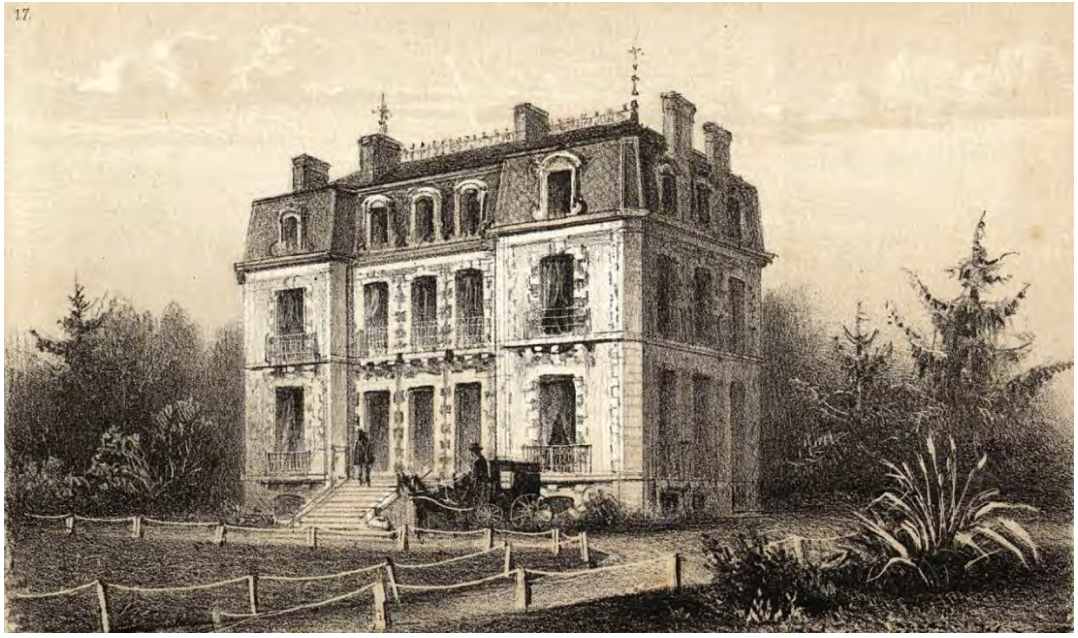

Villa Ader. XIXème siècle
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-14

Villa Labordette. XIXème siècle
Archives communautaires. Cote : 8Fi2-8

La rue des Cordeliers. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

La rue Nouvelle Halle. 1900. Actuelle rue du Marechal Foch
Pau 1900 en cartes postales.

La rue de la Préfecture. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

La rue de la Préfecture. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

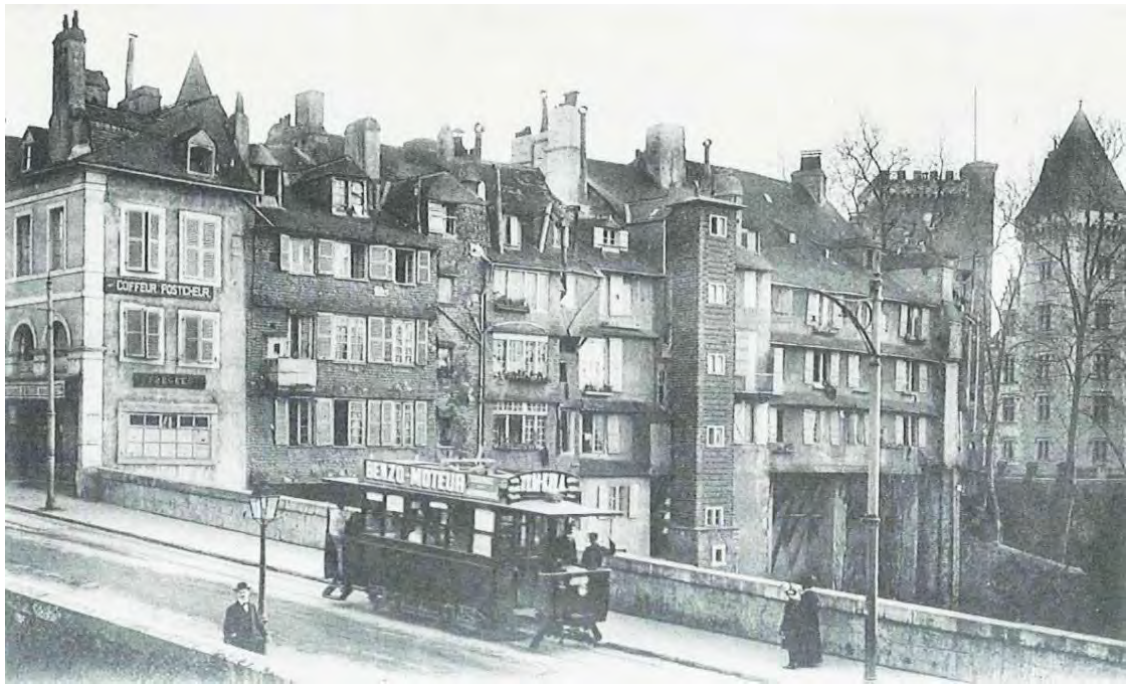

Vieilles maisons e Château, vue depuis le Pont Neuf. 1900
Pau 1900 en cartes postales.

Rue Serviez. 1900
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : PHA104

Cours secondaire de Jeunes Filles et entrée de la Rue Porteneuve.1900
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 8-094-2

Vues générales

Le Château et la ville basse depuis le Parc. 1809
Collection : dessins du Château de Pau. Cote : Inv.P.2006.2.1

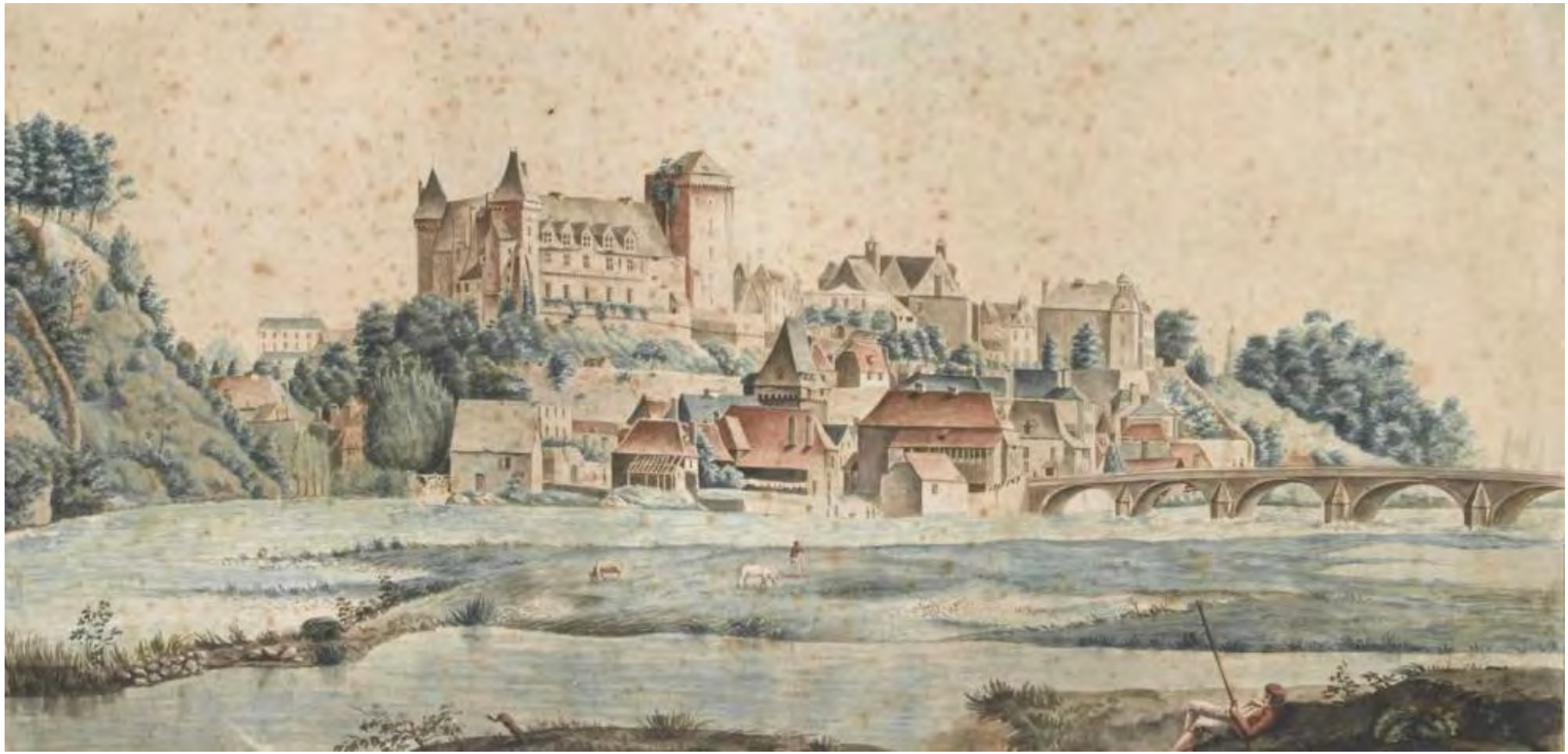

Vue du Château de Pau depuis le gave. 1820
Collection : dessins du Château de Pau. Cote : Inv.P.2003.2.1

Vue générale prise de Jurançon. Planche extraite de l'album : Pyrénées, 1851
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : Ee3203 (14)

Vue générale prise du Pont du Gave - Route des Eaux-Bonnes. 1850
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 31231 (7)

Vue générale prise de la route de Bayonne. 1850
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 31231 (9)

Vue prise de la terrasse du Château. 18 ??
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : Ee3202 (5)

Photo depuis la Haute Plante. 1854
Archives communautaires. Cote : 21Fi1

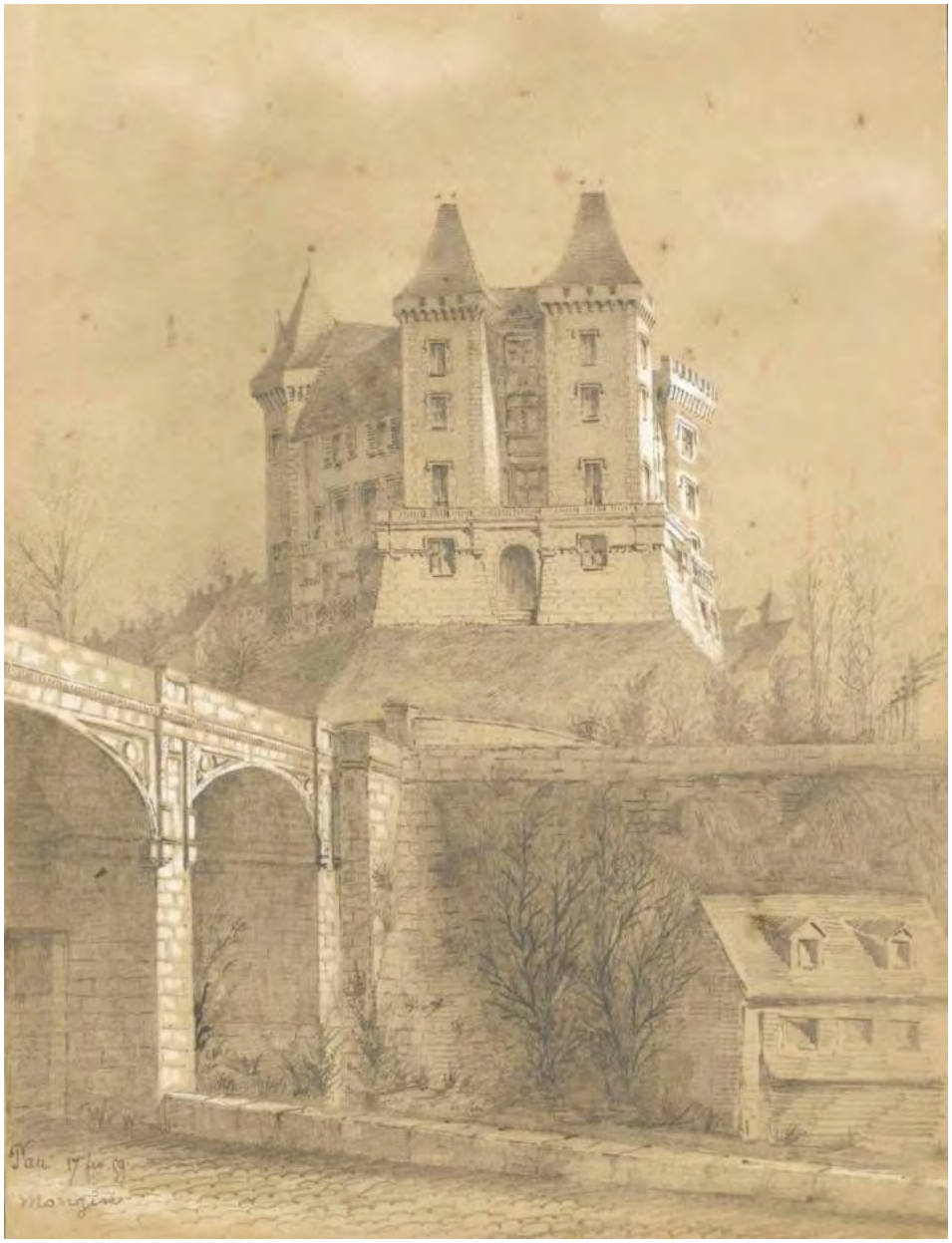

Le Château de Pau vu du côté ouest. 1859
Collection dessins du Château de Pau. Cote : Inv.P.58.19.1

Les Pyrénées : Château de Pau et Pont de Jurançon - Vue prise de la Basse-Plante. 18 ??
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 5625R (31)

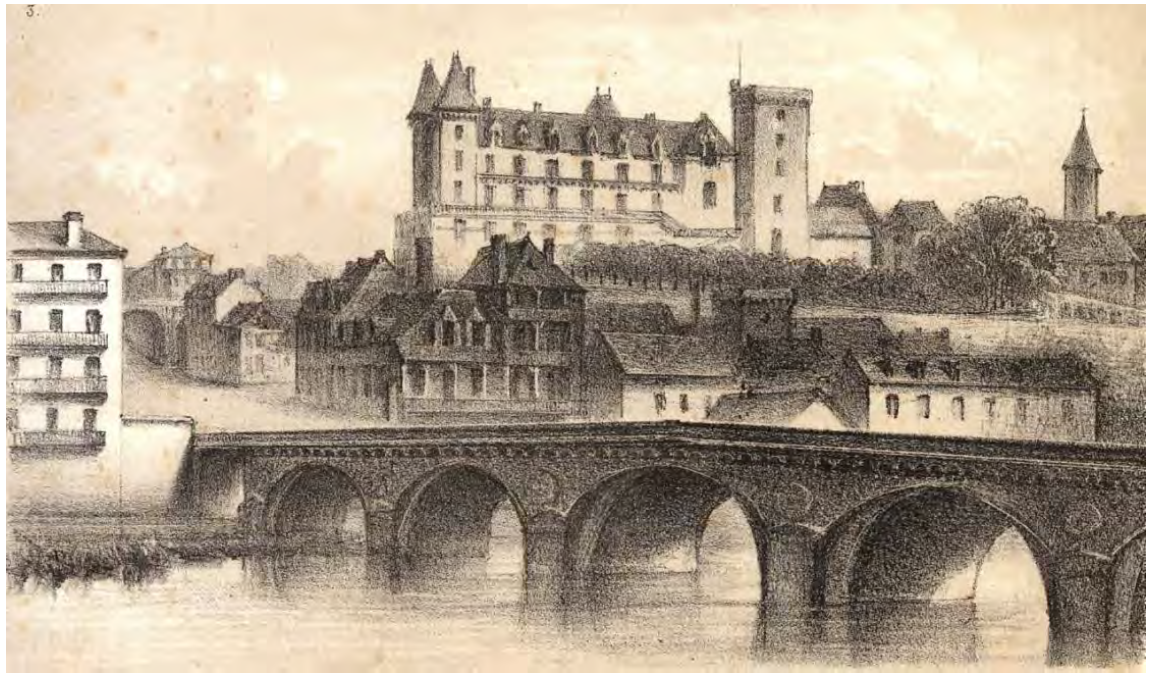

Le Château depuis la rive gauche. XIXème

La ville depuis la gare. XIXème siècle

Archives communautaires. Cote : 2Fi2-6

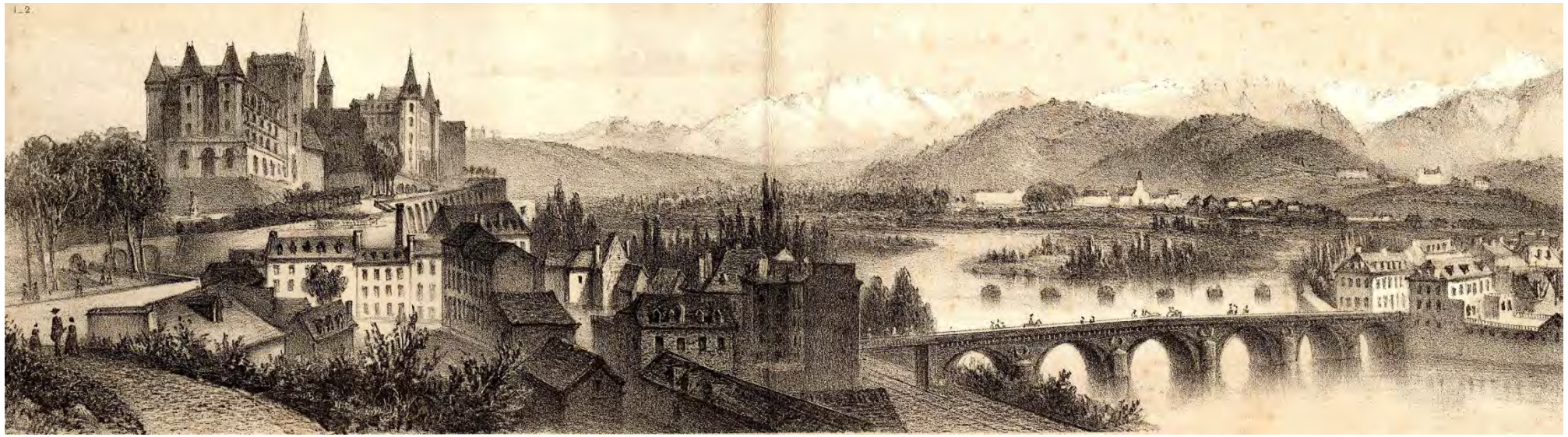

Château d'Henri IV (prise du parc). 1875

Archives communautaires. Cote : 2Fi2-1

Château d'Henri IV (vue prise du parc). 18 ?

Patrimoine numérisé - réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.Cote : 156807R (6)

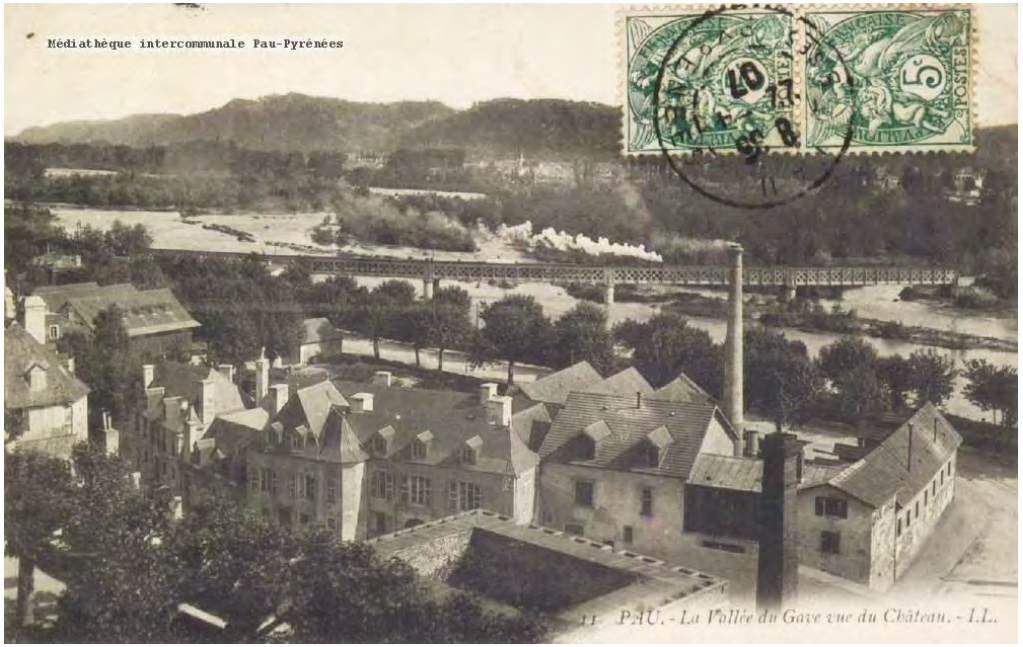

La Vallée du Gave vue du Château. 1907
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 1-086-2

Nouvelle terrasse de la place Royale. 1900
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées.
Patrimoine numérisé. Cote : 8.118.4

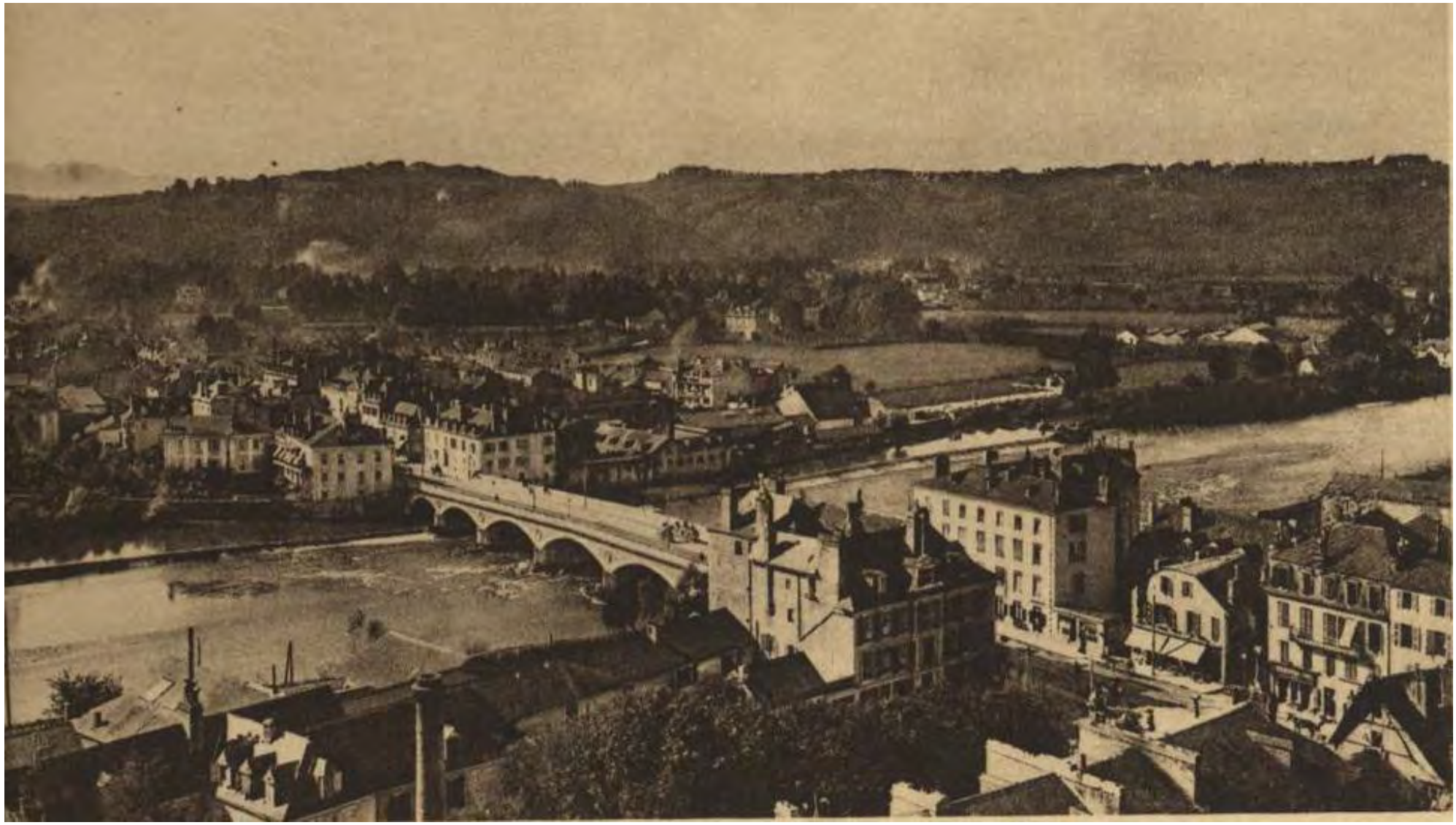

Vue générale du quartier de la basse ville. 19 ?
Réseau de médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées. Patrimoine numérisé. Cote : 1-067-2

Percé Aragon. 193 ?
Archives communautaires. Cote : 2Fi26

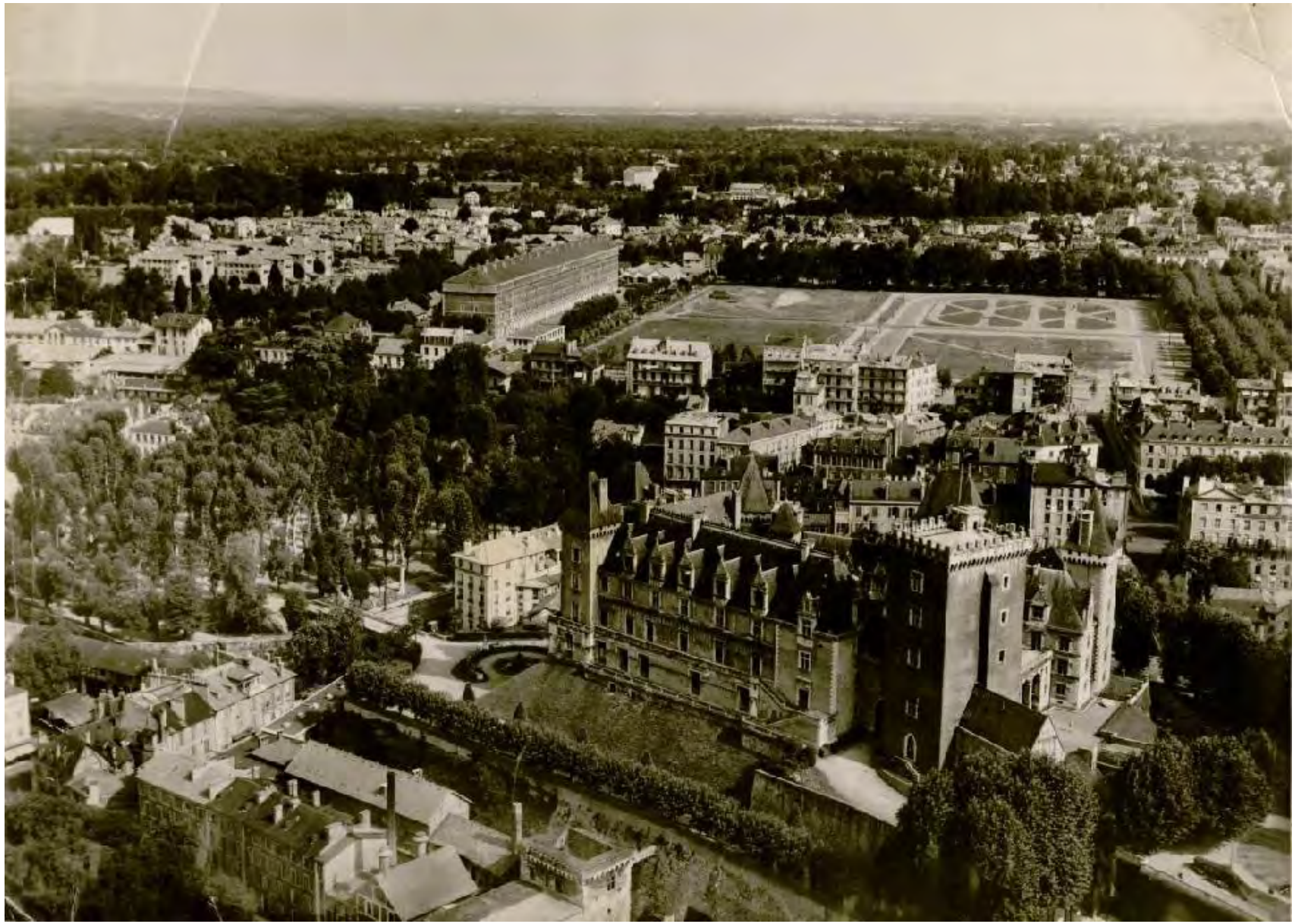

Photo aérienne, le Château et environs. 1950-60
Archives communautaires. Cote : 1Fi24